This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

91213

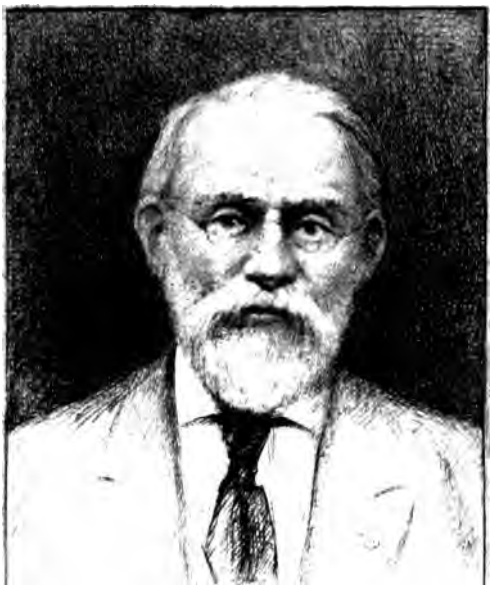

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
161
.R454

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE,

HISTORIQUE ET TÉMOIGNAGES,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

TOME QUATRIÈME.

VERTHEIM,
IMPRIMEUR DE SAUGE (SUÈDE).

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE.

Poitiers, imp. de Saurin.

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE,

DESTINÉE A RECUEILLIR TOUTES LES DONNÉES HISTORIQUES ET AUTRES,
SE RATTACHANT AUX POINTS DE CONTACT,

ENTRE LA FRANCE, L'AQUITAINE ET LA NORMANDIE,
LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE;

RÉDIGÉE PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS,

ET PUBLIÉE A POITIERS, SOUS LA DIRECTION

De M. de la Fontenelle de Vaudoré.

TOME QUATRIÈME.

POITIERS,
IMPRIMERIE DE SAURIN FRÈRES.

1836.

Janning
Nigh.
4-9-31
21367

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE.

PARTAGE DE LA SAINTONGE

ENTRE

SAINT LOUIS ET HENRI III D'ANGLETERRE (1).

(1259.)

Pendant que le saint roi Louis voyait son autorité, fondée sur la justice, s'affermir chaque jour davantage, Henri III d'Angleterre ne cessait de compromettre la sienne par ses inconséquences et sa légèreté. Objet de haine et de mépris pour ses sujets, menacé d'un soulèvement général dont l'explosion se montrait de jour en jour plus imminente, ce fut dans des conjonctures aussi critiques qu'il s'avisa d'envoyer demander au puissant roi de France la restitution de la Normandie, de l'Aquitaine et de l'Anjou.

La pitié seule devait dicter la réponse du vainqueur de Taillebourg et de Saintes. Mais à l'intrépidité d'un héros Louis unissait la minutieuse piété d'un moine, et trop souvent des scrupules mesquins vinrent paralyser en lui les vastes conceptions de l'homme d'état (2). Au lieu de profiter des dissensions

(1) Extrait d'une *Histoire* inédite *de la Saintonge et de l'Aunis*.

(2) Un autre de mes collaborateurs, M. le marquis de Villeneuve-Trans, va faire pa-

qui divisaient l'Angleterre pour achever d'expulser du continent un rival dangereux, il se prit soudain d'un beau remords de conscience au souvenir de l'arrêt de confiscation rendu, en 1203, contre Jean-sans-Terre, et montra de sérieuses dispositions à accueillir la demande de Henri (1).

Il fallut toute la résistance de la noblesse française pour détourner le scrupuleux monarque de ce funeste dessein. Mais elle ne put l'empêcher de faire, avec son voisin d'outre-mer, dans un temps où le pouvoir de ce prince était presque anéanti, un traité tel, qu'on l'eût regardé comme très-avantageux à l'Angleterre, alors que ce royaume eût été dans l'état le plus florissant.

Louis confirma (2) au fils de Jean-sans-Terre la souveraineté de la Gascogne, en y joignant le Limousin, le Périgord et le Quercy, et comprit tout ce territoire méridional sous la dénomination de *duché de Guienne*. Il s'obligea en outre à payer au roi d'Angleterre le revenu annuel de l'Agénois, d'après l'évaluation qui en serait faite par les *bons hommes;* et il fut convenu que, si Jeanne, épouse d'Alphonse, duc d'Aquitaine, venait à mourir sans postérité, l'Agénois, qu'elle avait reçu en dot de Richard d'Angleterre, son frère, au lieu de revenir à la couronne de France, serait dévolu à Henri III *ou à ses hoirs*.

Par le même traité, Louis donna à ce prince « toute la terre que le duc d'Aquitaine tenait en Saintonge, à titre de fief ou de domaine, au-delà de la Charente (3). » C'est-à-dire, tout le midi de la Saintonge, depuis la Charente jusqu'à la Gironde.

Pour tant de sacrifices, il n'imposa à l'Anglais d'autres conditions que celle de renoncer à la Normandie, à l'Anjou et à ce

raître, sous peu de mois, une *Histoire de Louis IX*, et il sera curieux de mettre en regard le jugement porté par ces deux écrivains sur le traité dont il est question dans cet article, et sur le caractère et la politique du *saint roi* en général. D. L. F.

(1) Voir Math. Paris, *Hist. Angl.*, p. 434.

(2) Le 20 mai 1259.

(3) Li roy de France donra al roy de Angleterre la terre que li cuens de Poitiers tient ores en Xanton, outre la rivière de Charente, en fiez et en domaines, qui soient entre la Charente, etc. (Rymer, *Act. public.*, tom. 1, p. 676-690.)

qui restait de l'Aquitaine, provinces que Henri ne pouvait plus espérer de reconquérir par les armes (1).

Ce prince vint à Abbeville, où étaient assemblés les états du royaume. Il signa le traité, et, fléchissant le genou devant le roi de France, se reconnut *son homme* pour toutes ses possessions du continent. Après quoi il prit place, en qualité de duc de Guienne, parmi les pairs du royaume de France (2).

Par suite de ce traité, la Saintonge se trouva coupée, de l'est à l'ouest, en deux parties dont la Charente devint la ligne de séparation. Le roi d'Angleterre eut tout le midi avec l'île d'Oleron : Louis conserva le nord. La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély demeurèrent sous son obéissance ; mais Saintes, Pons, Barbezieux et toutes les places situées sur la rive gauche de la Charente passèrent au pouvoir de Henri III.

Mais en aliénant une portion aussi considérable du territoire de la Saintonge, Louis stipula, par une disposition expresse, que la justice continuerait d'y être rendue en son nom. Il retint, pour lui et pour ses successeurs, le droit de haute juridiction sur toute la Saintonge méridionale, c'est-à-dire qu'il fut convenu que son sénéchal établi à Saint-Jean-d'Angély connaîtrait, en appel, de toutes les sentences rendues, sur la rive gauche de la Charente, par les officiers du roi d'Angleterre, et que lorsque ces sentences seraient infirmées sur l'appel, les officiers qui les auraient rendues seraient passibles d'une amende au profit du roi de France (3).

Toutefois cette modification apportée au traité ne pouvait effacer ce qu'il avait d'impolitique, et il n'y eut qu'une voix en France pour le critiquer. « La paix faite avec le roi d'Angleterre, dit Joinville, était contre le vouloir de tout le conseil, qui disait au roi : — Sire, il nous semble que vous faites un grand mal à votre royaume, de la terre que vous donnez

(1) Math. Paris, *Hist. Angl.*, p. 556. — *Chron. T. Wikes*, p. 53. — Monac. Westm., p. 371. — Rymer, *loc. cit.* — Louvet, *Hist. d'Aquit.*, 2e part., p. 15. — Trivet, p. 208, etc.

(2) Math. Paris, *Hist. Angl.*, p. 566. — Rapin Thoyras, *Hist. d'Anglet.*, liv. VIII.

(3) Vid. Rymer, *Act. publ.*, tom. 2, p. 321. — Delaurière, *Ordonn. des rois de France*, tom. 1, p. 311.

et laissez à ce roi d'Angleterre, et nous semble bien qu'il n'y a aucun droit, parce que son père la perdit par jugement. — A quoi répondait le bon roi qu'il savait bien que le roi d'Angleterre n'y avait point de droit, mais qu'à bonne cause il la lui devait bien donner, disant ainsi : — Nous deux avons chacun l'une des deux sœurs à femme, dont nos enfants sont cousins germains : parquoi il affiert bien qu'il y ait paix et union. Il m'est grand plaisir d'avoir fait la paix avec le roi d'Angleterre, parce qu'il est à présent mon homme (1), ce qu'il n'était pas devant (2). »

(1) Voir encore, pour ce qui concerne la politique qui a pu diriger Louis IX, relativement au traité dont il est question dans ce morceau, un passage de l'article de M. de Ste-Hermine, intitulé *De l'influence du divorce de Louis VIII sur les destinées de la France*, t. 3, p. 22, et le fragment de Mably qu'il donne en note à cette page. D. L. F.

(2) Joinville, *Hist. de St Louis*.

D. MASSIOU (*de la Rochelle*).

IIIe LETTRE

SUR L'HISTOIRE DE NORMANDIE.

(2e MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE.)

Dans la lettre précédente (1) nous avons dit qu'après le traité de paix entre la France et l'Angleterre, complété à Calais dans le courant d'octobre 1360, les *compagnies* d'aventuriers anglais n'obéirent pas aux sommations de leur souverain, et qu'elles continuèrent de dévaster la Normandie.

Les chroniqueurs nous ont laissé peu de documents sur leurs expéditions isolées; nous savons seulement qu'elles faisaient d'affreux ravages dans le Cotentin et les contrées voisines. Une bande qui occupait un fort, nommé *Demaine*, à 10 lieues de Mortain, venait souvent *piller* cette ville et *y porter dommage*. En 1361, Charles-le-Mauvais fit crier par ses officiers que chacun des habitants de Mortain *portât un bâton pour sa défense et sûreté* (2). Une de ces compagnies s'empara aussi d'Honfleur; et le roi Jean convoqua, pendant le mois de mai, les habitants des bailliages de Rouen et de Caux, pour leur demander un subside destiné à payer la restitution de cette ville. Sa demande lui fut octroyée (3).

Cependant Charles-le-Mauvais se disposait à recommencer la guerre; et, tandis que le roi Jean allait mourir en Angleterre, il mettait ses forteresses en état de défense. En 1364, son cousin, Jean de Grailly, captal de Buch, débarqua à Cherbourg

(1) Insérée dans le 2e vol. de ce recueil, p. 361 et suiv. Cette série de lettres, différente de celle imprimée dans la *Revue historique de la Normandie* que publie l'auteur, est rédigée sous le point de vue anglo-français. D. L. F.

(2) *Hist. de Charles-le-Mauvais*, t. 2, p. 505.

(3) *La Normandie, pays d'états*, p. 48.

avec des troupes. L'anglais Jean Jouce, chef d'une bande de 2 à 300 aventuriers, se joignit à lui, et ils marchèrent ensemble vers Évreux. Peu de jours après, c'est-à-dire le 16 mai, eut lieu la fameuse bataille de Cocherel, si funeste au parti navarrais; elle sera l'objet d'un article spécial.

L'armée du captal occupait une position avantageuse. Du Guesclin, qui commandait les Français (1), ne crut pas prudent d'aller l'attaquer, et il feignit de se retirer, pour attirer l'ennemi dans la vallée. Malgré les supplications du captal, Jean Jouce se laissa entraîner par son ardeur; il descendit la colline avec ses gens, *vint assembler à la bataille des Bretons*, conduits par du Guesclin, *et là fit maintes grands appertises d'armes*. Mais toutes ses prouesses furent inutiles. Tandis que le captal s'empressait d'aller à son aide, les Français avaient fait volte-face, et, après une lutte sanglante, ils remportèrent la victoire. Le captal et Jean Jouce furent au nombre des prisonniers.

Après cette journée, du Guesclin retourna à Rouen, puis à Paris; mais bientôt deux autres corps d'armée entrèrent en Normandie : Jean Bureau de la Rivière fut chargé de chasser des forteresses du comté d'Évreux les Anglais et Navarrais échappés au massacre de Cocherel; du Guesclin dut se diriger vers le Cotentin et *les marches de Cherbourg*. Le premier s'empara d'Acquigny; puis il fut appelé sur un autre point, et du Guesclin demeura seul en Normandie. En approchant de Vologines, Boitel, qui conduisait son avant-garde, tailla en pièces un corps d'Anglais placé en embuscade : 120 ou 140 de ces pillards restèrent sur la place; les autres se retirèrent à Valognes, que défendait une garnison de leurs compatriotes. Cette ville fut obligée de capituler. Les Anglo-Navarrais rendirent également Carentan et Pont-d'Ouve. On était alors dans le mois de septembre. Du Guesclin se proposait de continuer ses conquêtes, et il allait partir pour assiéger St-Sauveur-le-Vicomte, lorsqu'il reçut de Charles V l'ordre de se porter en Bretagne, au secours de Charles de Blois, contre le comte de Montfort. Les Navar-

(1) Du Guesclin avait dans son armée l'anglais Robert Knoles, dont il avait acheté les services.

rais et leurs alliés les Anglais eurent donc un moment de répit. Charles-le-Mauvais en profita pour entrer en négociations avec le roi de France, et un traité fut conclu le 6 mars 1365. L'année suivante, du Guesclin conduisait en Castille, avec ses Bretons, une partie des aventuriers anglais qu'il avait combattus en Normandie. Cette communauté de fatigues et de dangers n'opéra entre eux qu'une réconciliation momentanée. En 1367, Bretons, Navarrais et Anglais reprirent leur ancienne querelle sur le sol normand. Les premiers s'avancèrent jusqu'à Breteuil.

Vers le même temps, une autre invasion menaçait la Normandie. Le roi d'Angleterre ne pouvant plus payer les *grandes compagnies* d'Anglais et de Gascons du prince de Galles, fit dire à leurs chefs de sortir d'Aquitaine et d'aller conquérir un salaire au royaume de France. Ces brigands, avides de guerre et de pillage, se dirigèrent d'abord sur Estrechy (1). Là, les Gascons et les Anglais se divisèrent, et ceux-ci entrèrent dans l'évêché du Mans et la Basse-Normandie. Soixante hommes de leur bande, avec des armes cachées sous leurs *tuniques*, avaient été chargés de surprendre la ville de Vire. Pendant qu'ils s'emparaient des portes, le reste de l'ost arriva au pied des murs, et la place fut obligée de se soumettre. Du sein de leur conquête, les Anglais exercèrent des ravages affreux dans toute la contrée. Enfin, dans le mois de décembre 1368, ils abandonnèrent Vire, moyennant uue somme d'argent; mais ils continuèrent leurs courses dans le voisinage.

Pendant quelque temps, Charles V refusa de voir dans la conduite des compagnies une violation du traité de paix de Brétigny; mais enfin, décidé par des circonstances favorables, il se prépara ouvertement à recommencer la guerre avec le roi d'Angleterre. Dans cette conjoncture, les chefs des compagnies reçurent, vers le printemps de 1369, l'ordre de retourner en Aquitaine, auprès du prince de Galles. Toutefois, avant d'abandonner les forteresses tombées en leur pouvoir, ils se firent livrer des sommes d'argent par les habitants. Ils partirent en-

(1) Département du Cher.

suite, à travers la Bretagne, avec les comtes de Cambridge et de Pembroke, nouvellement arrivés d'Angleterre.

La reprise des hostilités mit Charles-le-Mauvais dans une position très-avantageuse. Édouard et Charles V avaient également besoin de son alliance, et ce fut sans doute pour être plus à portée de profiter des événements, qu'il quitta la Navarre dans le printemps de 1369. Arrivé à Cherbourg, il rassembla des troupes et fit mettre en état de défense toutes ses forteresses de Normandie. Bientôt il fut informé que les compagnies anglaises, d'après les ordres de Jean Chandos, connétable de Guienne, étaient en marche vers St-Sauveur-le-Vicomte.

On sait que cette place avait été vendue par Godefroy d'Harcourt au roi d'Angleterre. Celui-ci, lors des conférences de Calais, en 1360, la donna à Jean Chandos avec l'assentiment du roi Jean et de son fils le duc de Normandie. Depuis cette époque, il y avait toujours eu une garnison anglaise à Saint-Sauveur, quoique le concessionnaire fût devenu, par les lois de la féodalité, *homme de fief et d'hommage au roi de France.*

Les compagnies venaient renforcer cette garnison contre les entreprises probables des Français; mais elles ne se bornèrent pas à guerroyer contre les sujets de Charles V. Quoique le roi de Navarre fût loin d'être en état d'hostilité avec le roi d'Angleterre, elles se jetèrent aussi sur ses domaines. Ces *ribauds* s'avancèrent même plusieurs fois jusqu'aux portes de Cherbourg, « le roy de Navarre présent, et offrirent bataille, prirent chevaux, pillèrent pays et firent embûches, ne il n'estoit un pié de terre dudit roy de Navarre qui ne fust raençonné à eux (1). »

Une autre bande menaçait encore la Normandie. Robert Knoles, auxiliaire de Charles V à la bataille de Cocherel, était retourné en Angleterre, et il s'y préparait à faire une irruption en France. Dans ce but, il faisait construire *des bastides* à Newport, dans l'île de Wight, et ses gens devaient venir *les asseoir au lieu de la Hogue en Costentin* (2).

Alors Charles-le-Mauvais négociait en même temps avec

(1) Interrogat. de P. du Tertre.
(2) *Hist. de Charles-le-Mauv.*, t. 2, p. 427.

Édouard et Charles V... Vers le milieu d'août, Hue Scokes, anglais, et le sire de Chastelux, gascon, vinrent de la part d'Édouard proposer à Charles-le-Mauvais de passer lui-même en Angleterre, afin de s'entendre entre eux, plus promptement que par ambassadeurs, sur les clauses d'un traité d'alliance déjà mis en délibération. Le roi de Navarre, encore indécis sur le choix d'un parti, et déterminé seulement à accorder son alliance à celui des deux rois qui y mettrait le plus haut prix, n'entreprit point immédiatement le voyage ; mais il chargea Jacques de Rue et Pierre du Tertre de se rendre à la cour d'Angleterre. Ceux-ci y *appointèrent la sûreté du passage* de leur maître. Le roi de Navarre, soupçonnant avec raison que son voyage en Angleterre serait regardé comme une rupture avec Charles V, et pourrait amener les Français dans ses terres pendant son absence, fit aussi demander à Édouard d'ordonner à Robert Knoles de se hâter d'entrer en France pour y donner de *l'occupation* aux troupes royales ; mais comme Knoles, en passant par la Basse-Normandie, n'aurait pas manqué de dévaster les domaines navarrais, on convint qu'il débarquerait sur un autre point. Suivant les apparences, il prit sa route par le pays de Caux.

Les deux envoyés se plaignirent aussi de la garnison anglaise de St-Sauveur, « et leur fut répondu que par ceux qui iroient querre le roy de Navarre, y seroit pourvu ; lesquels vinrent assez tôt après, et mandèrent le capitaine de St-Sauveur et les autres compagnons plus notables, lesquels obéirent à ce qui leur fut recommandé : et en fut le pays dudit roy de Navarre plus paisible de ceux de St-Sauveur par aucun temps (1). »

L'interruption de leurs ravages ne fut pas de longue durée, et les officiers de Charles-le-Mauvais furent obligés, pour s'assurer de leur neutralité, de se soumettre au paiement d'un tribut annuel. Ce fut sans doute cette conduite de la part des Anglais qui le porta à se rapprocher de Charles V. Au commencement de l'été (1369), il envoya plusieurs messages à ce

(1) Interrogat. de P. du Tertre. *Hist. de Charles-le-Mauvais*, t. 1, p. 103 et 104 ; t. 2, p. 428.

prince, pendant qu'il présidait à l'armement d'une flotte à Harfleur et autres ports de la Normandie, et des négociations furent entamées. Pourtant, loin de renoncer à l'alliance anglaise, il se rendit à la cour d'Édouard au mois d'août 1370; il y conclut une trève de quatre mois; et, le 2 décembre, ses ambassadeurs signèrent en son nom, contre Charles V, un traité par lequel la possession de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de plusieurs autres places lui était promise, ainsi que beaucoup d'autres avantages. D'un autre côté, Charles-le-Mauvais devait livrer à son allié, *par manière de prêt*, les châteaux de Nonancourt, de Tinchebrai et de Thury. Mais le prince de Galles refusa de ratifier ce traité.... et Charles-le-Mauvais en revint à négocier avec le roi de France. Leur réconciliation s'opéra à Vernon, au mois de mars 1371. Au mois d'août suivant, Charles V envoya son beau-frère, le roi de Navarre, à Montreuil-sur-Mer, pour conférer avec deux écuyers anglais. Celui-ci en profita pour faire quelques tentatives de négociations à son profit, mais ce fut sans succès. Toutefois il ne renonça pas à ses espérances : il y eut même quelques-uns de ses partisans qui embrassèrent ouvertement le parti d'Édouard.

Le roi de Navarre avait confié les châteaux de Conches et de Breteuil à Jean de Grailly, captal de Buch, qui en donna le commandement à Garcie Arnault de Salins. Ce dernier mit dans les deux forteresses *de ses gens tenant le parti des Anglais.* Charles-le-Mauvais, sans doute sur les plaintes du roi son beau-frère, exigea la remise de ces places; mais elles ne lui furent point rendues, et Charles V chargea du Guesclin d'attaquer Conches et Breteuil avec des troupes. Par ses lettres données le 4 février 1372, *aux bastides devant Conches*, le connétable accorda *rémission* à tous les assiégés, serviteurs du roi de Navarre, mais il ne rendit point la ville à ce prince. Nous ignorons quel fut le sort de Breteuil.

Pendant le reste de l'année, la Normandie ne paraît pas avoir été le théâtre d'événements bien importants. Nous ne trouvons à signaler que le fait suivant.

L'anglais Ivans, dont les ancêtres avaient été dépouillés de

la principauté de Galles, par Édouard Ier, en 1283, était venu en France demander du secours à Charles V contre le roi d'Angleterre, pour se venger de nouvelles confiscations. Dans le courant de l'été, le roi de France lui confia 3,000 combattants, et fit appareiller pour lui une flotte à Harfleur. De ce port, Ivans fit voile vers Guernesey ; il vainquit Aymon Rose, capitaine de l'île, et l'assiégea ensuite dans la forteresse de *Château-Cornet*, à deux lieues du champ de bataille. Mais rappelé par Charles V pour aller en Espagne demander au roi Henri des vaisseaux destinés à attaquer la Rochelle par mer, *Ivans donna congé à ses gens* et les ramena à Harfleur, et là il entra en une grosse nef *qui ordonnée lui estoit*, et prit le chemin d'Espagne (1).

A. CANEL (*de Pont-Audemer*).

(1) Froissart, t. v, p. 286.

BATAILLE DE PONTVALLAIN

ET PRISE DU CHATEAU DE VAAS (1370).

La bataille de Pontvallain, livrée aux Anglais par le connétable Bertrand du Guesclin, en 1370, fut, par ses résultats, beaucoup plus importante que considérable en elle-même, puisque cinq à six mille hommes seulement des deux nations se trouvèrent en présence. Provoquée avec légèreté et comme par une sorte de bravade par les Anglais, ceux-ci se trouvèrent pris et engagés néanmoins, comme au dépourvu, avec le connétable, dans une campagne de quelques mois, dont le résultat fut leur expulsion du Maine, de l'Anjou et du Poitou. Or, cette campagne, par le premier échec de Pontvallain, prépara la ruine et la fin de leur domination en France, en les forçant d'en sortir après une guerre qui ne dura pas moins de dix ans. Et cependant l'auteur de l'imprudent défi fait à du Guesclin n'avait songé, on peut le croire, qu'à un léger combat, une sorte d'escarmouche, ne s'imaginant pas que le connétable fût déjà en mesure de lutter contre les troupes anglaises avec succès.

En faisant de cet événement célèbre et important l'objet d'un article spécial destiné à la *Revue anglo-française*, nous croyons devoir lui donner toute l'étendue dont il est susceptible, c'est-à-dire l'accompagner de tous les détails, de tous les documents qui peuvent le rendre complet, en augmenter l'intérêt par conséquent, et éviter au lecteur la nécessité de faire des recherches ultérieures sur ce sujet.

La gloire de cet événement est attribuée par tous les historiens à du Guesclin et *à ses fidèles Bretons*, presque exclusive-

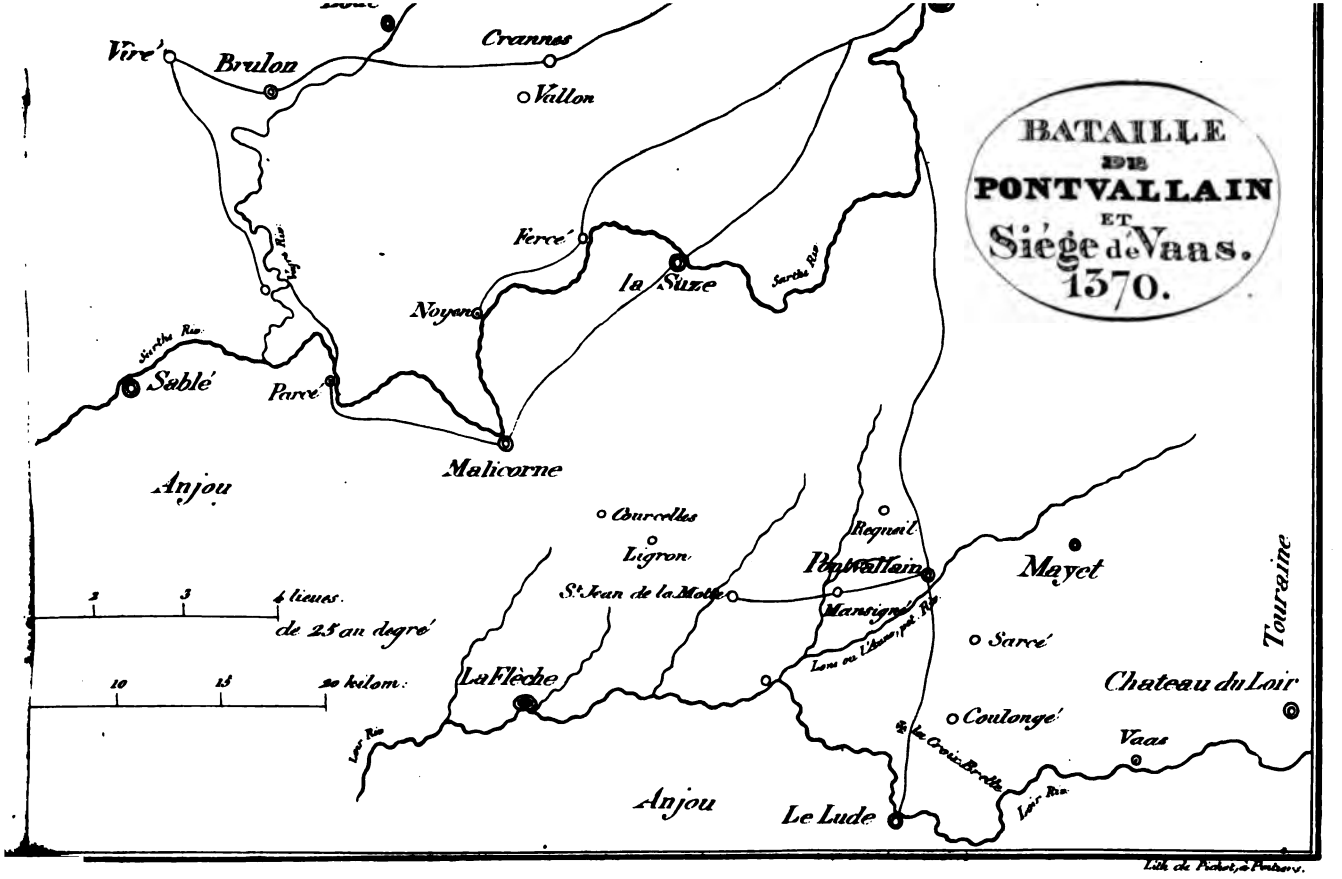
BATAILLE
DE
PONTVALLAIN
ET
Siége de Vaas.
1370.
Vire'
Brulon
Crannes
Vallon
Fercé
la Suze
Sarthe Riv.
Noyant
Sarthe Riv.
Sablé
Parcé
Malicorne
Anjou
Courcelles
Ligron
Regnié
Pontvallain
Mayet
St. Jean de la Motte
Mansigné
Lens ou L'Aune Riv.
Sarcé
Touraine
3
3
4 lieues.
de 25 au degré
10
15
20 kilom.
La Flèche
Loir Riv.
Coulongé
Le Orvin Riv.
Chateau du Loir
Vaas
Anjou
Le Lude
Loir Riv.
Lith. de Pichot, à Poitiers.

ment ; et le seul monument qui en soit resté dans le pays consacre en effet le nom seul de ceux-ci. C'est une de ces erreurs, de ces injustices historiques qui traversent les siècles inaperçues, et contre laquelle il doit être permis à un écrivain manceau de réclamer. Il le peut (et le faire est alors pour lui un devoir de patriotisme) avec d'autant plus de droits, que le récit même des historiens est contraire à leur assertion. En effet, il serait incroyable que du Guesclin, prêt à entrer en campagne contre les Anglais, faisant un appel à tous les gens de guerre de la Bretagne et de la Normandie pour venir se joindre à lui, n'en eût vu accourir aucun de la province du Maine, lorsqu'une partie de cette province était envahie par des ennemis qui, des rives du Loir où ils étaient cantonnés, poussaient des partis jusqu'aux portes du Mans, et que c'était dans cette province même qu'il devait commencer à les attaquer, pour les refouler au sud-ouest. Aussi les choses ne se passèrent-elles pas ainsi, comme il nous sera facile de le prouver dans les notes de cet article.

Ayant préféré la fidélité à la gloire littéraire, dans la rédaction de cette relation, je dois dire ici que j'ai suivi mes autorités, Hay du Chastelet, historien de du Guesclin, particulièrement, pas à pas et presque mot à mot, en me bornant à en rajeunir le style et à des transpositions qui m'ont paru utiles, pour donner plus d'ordre à leur récit. Quand on se borne au rôle de compilateur, il est bon d'en avertir, pour ne pas mériter le titre de plagiaire, et ne pas, comme le font tant d'écrivains aujourd'hui, ressembler au geai se parant des plumes du paon.

Bataille de Pontvallain. — Après la paix conclue en 1365, entre les prétendants à la souveraineté de la Bretagne, le comte de Montfort et la veuve de Charles de Blois, et entre Charles V, dit *le Sage* parce qu'il était savant, et l'empoisonneur Charles-*le-Mauvais*, roi de Navarre ; Bertrand du Guesclin, capitaine breton, célèbre déjà par sa valeur et ses succès, emmena en Espagne les *grandes compagnies*, ramassis de gens de guerre féroces et pillards, secours ordinaire alors des princes obligés

de guerroyer, mais qui, après la paix, restaient un grand embarras pour ceux qui les avaient pris à leur solde, un véritable fléau, le plus terrible de tous peut-être, pour le pays qui ne pouvait plus occuper leurs bras.

Grâce aux efforts de du Guesclin et aux succès de ses armes, Henri, comte de Transtamare, frère bâtard de Pierre-le-Cruel, avait chassé celui-ci de la Castille, dont il s'était fait couronner roi. Mais Pierre étant rentré dans ce royaume, au moyen des secours que lui avait donnés le prince de Galles, Henri, toujours aidé de du Guesclin, qu'il avait honoré du titre de connétable, tua de sa main Pierre-le-Cruel, ce qui le rendit paisible possesseur du trône castillan. Le héros français cessait dès lors d'être bien nécessaire à Henri, tandis que son absence de sa patrie pouvait y devenir une grande calamité, en 1369, au moment où le traité de Brétigny venait d'être rompu, et où la guerre recommençait entre Charles V et Édouard III, roi d'Angleterre, par suite de la confiscation de la Guienne, après qu'Édouard, prince de Galles, surnommé le *Prince-Noir*, qui gouvernait cette province, eut refusé de comparaître au parlement de Paris, où il avait été cité comme vassal du roi de France, pour ses différends avec le comte d'Armagnac et d'autres seigneurs de la province.

Dès le commencement de cette nouvelle guerre, Charles V avait gagné un grand nombre de capitaines des *compagnies*, mercenaires qui se donnaient au plus offrant. On les appelait *Cottereaux*, *Routiers* et *Brabançons*, parce que le noyau de ces bandes était composé de soldats que Henri II, comte du Maine et roi d'Angleterre, avait fait recruter dans le Brabant, pour les prendre à sa solde. Leurs ravages en France commencèrent dans le XIIe siècle, lorsque, cessant d'être soldés, après les guerres entre Philippe-Auguste et le dernier des fils de Henri II, le lâche et perfide Jean-sans-Terre, ils n'eurent plus d'autres ressources pour vivre que le pillage et la dévastation. On les vit se perpétuer jusque dans le XIVe siècle, et se répandre dans notre province du Maine, sous le nom de *Tard-Venus*. Celui de *Cottereaux* leur venait des grands couteaux qu'ils portaient,

appelés *cotterels* dans le Toulousain ; et celui de *Routiers*, ou parce qu'ils étaient toujours en route, ou de *rumpere*, rompre, briser, parce qu'ils dévastaient tout sur leur passage, mettaient tout à feu et à sang. « Brigands, pillards, robeurs, infâmes, » dissolus, excommuniés, dit un ancien manuscrit, ils ar- » daient (brûlaient) les monastères et les églises, où le peuple » se retirait à leur approche, et tourmentaient les prêtres et » les religieux, les appelaient *Cantatours* par dérision, et leur » disaient en les battant : *Cantatours*, *Cantez ;* et puis leur » donnaient grandes buffes et grosses gouces. »

Charles avait aussi débauché plusieurs chefs de guerre qui étaient sujets du prince de Galles, ou attachés par serment et par devoir au parti des Anglais : plusieurs des siens, il est vrai, se tournèrent dans cette circonstance du parti du Prince-Noir.

Mais, quelles que fussent et ses forces et ses ressources en gens de guerre, Charles sentait combien elles seraient insuffisantes, s'il n'avait un homme supérieur à mettre à leur tête, un homme dont le nom seul pouvait jeter l'effroi dans les rangs ennemis, donner la confiance, électriser le courage parmi les siens.

En même temps que la guerre recommençait en Guienne, où se rendaient les troupes commandées par Édouard, comte de Cambridge, et le comte de Pembrocke ; que le prince Edmond, autre général anglais, pénétrait en France par la Bretagne, dont le duc trahissait le roi de France, son suzerain, en ouvrant ses portes à ses ennemis ; un autre corps de la même nation, sous les ordres du duc de Lancastre, débarquait à Calais. Tenu longtemps en échec par les troupes du roi, deux mille hommes de ce corps pénétrèrent en Picardie, en Champagne et en Brie, sous la conduite de Robert Cnolle ou Knolle, de Thomas de Grandson, de Hue de Caurelée, de Cressonade, de David Hallegrand, de Geoffroi Orcelai, et de plusieurs autres capitaines anglais. Ils arrivèrent même jusqu'aux portes de Paris, demandant bataille, et triomphant de l'apparente timidité du roi, qui n'osait, à ce qu'ils croyaient, faire de sortie contre eux.

Cependant Charles V, qui savait combien le nom et la valeur

de du Guesclin leur étaient redoutables, envoyait messagers sur messagers à ce grand capitaine, pour le presser de se rendre à Paris. Le maréchal d'Andreghem alla même le trouver, de la part du roi, à Soria en Espagne, et le détermina à céder à ses désirs. Arrivé en France, du Guesclin se rend au siége de Limoges, que faisait le duc de Berry, frère de Charles, et dont l'évêque et les habitants lui ouvrent les portes; prend quelques autres places de la contrée, que tenait le duc de Bretagne; traverse le pays, déguisé en marchand, dans la crainte des Anglais, qui auraient bien voulu s'emparer de sa personne; et arrive enfin à Paris, où le bruit de sa venue fut, comme dans les provinces, un sujet universel de joie : « Les rues se trouvèrent » incontinent pleines de gens qui s'amassaient pour le voir, et » le peuple criait *Noël*, comme il aurait fait pour le roi lui-» même. »

La vieillesse du connétable Robert de Fiennes ne lui permettant plus de remplir convenablement les devoirs de cette importante charge, ce brave homme, ce digne Français, sentant de quelle importance il pouvait être pour les affaires du royaume que cette dignité et l'autorité qu'elle confère fussent, dans une telle circonstance, confiées à du Guesclin, proposa le premier au roi de la lui remettre, et, sur son refus, le força à accepter sa démission. Ainsi, lorsque du Guesclin arriva à la cour, ce fut pour ainsi dire sous le titre et avec les honneurs dus au rang de connétable, qu'il y fut présenté au roi et accueilli par tout ce qui l'entourait. Il est admirable toutefois de voir avec quelle modestie du Guesclin, couvert de tant de gloire et chargé de tant de lauriers déjà, essaie de s'abaisser lui-même, pour se dispenser d'accepter un emploi si honorable alors, et qui eût été l'objet de l'ambition de tant d'autres, disant au roi : « qu'il n'en estoit mie digne, et qu'il n'estoit qu'un pauvre » chevalier et un petit bachelier, au regard des grands sei-» gneurs et vaillants hommes de France, combien que fortune » l'eust un peu advancé. » Et ajoutant, sur les instances que lui faisait Charles V, qui lui disait qu'il convenait qu'il le fît, que le conseil l'avait ainsi décidé, et qu'il ne voulait point

changer ses dispositions : « Cher sire et noble roy, je ne vous » puis ni n'ose, ni ne vueil dedire de vostre bon plaisir; mais » il est vérité que je suis un pouvre homme, et de basse venue » en l'office de connestablie, qui est si grand et si noble qu'il » convient (qui bien le veut exercer et s'en acquitter), qu'il » commande et exploite moult avant, et plus sur les grands » que sur les petits. Or veez-ci messeigneurs vos frères (les » ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne), vos neveuz et vos » cousins, qui auront charge de gens d'armes en ost et en che- » vauchées; comment oseroye-je commander sur eux : certes, » cher sire, les envies sont si grandes, que je les doy bien res- » songner (redouter). Si vous prie chèrement que vous me de- » portiez de ceste office, et la bailliez à un autre, qui plus » volontiers la prendra que moi et qui mieux le sache faire. » Heureusement pour les intérêts et la gloire de la France et de sa couronne, Charles ne voulut point entendre aux refus de du Guesclin, et lui remettant sa propre épée, pour marque de l'office de connétable, le força de l'accepter. Du Guesclin, n'ayant pu s'y refuser plus longtemps, la reçut des mains du roi, la tira du fourreau, et, la tenant ainsi nue, jura qu'il ne l'y remettrait jamais qu'après avoir chassé les Anglais hors du royaume, remercia le monarque à genoux de l'honneur qu'il en recevait, fit entre ses mains le serment de fidélité, et lui rendit l'hommage lige, que le monarque reçut en le baisant à la bouche. Paul Hay du Chastelet, son historien, remarque que du Guesclin est le premier qui ait porté une épée du roi et qui en ait fait hommage.

Du Guesclin, qui n'avait accepté cette épée qu'avec l'intention d'en faire bon usage, se mit de suite en route pour la Normandie, suivi d'un grand nombre de gentilshommes de la cour et de Paris, charmés de marcher sous la bannière d'un aussi vaillant chevalier. Il avait engagé le roi à lever une armée de trente mille hommes, en lui faisant voir la possibilité, avec de telles forces, de chasser les Anglais de la France; mais il n'en put obtenir néanmoins que de quoi mettre sur pied quinze cents hommes, dont la paye lui fut avancée pour deux mois.

Arrivé à Caen, où il se rendit d'abord, il fit publier dans toute la Bretagne et la Normandie le besoin qu'il avait de gens de guerre, et y reçut bientôt tous ceux qui vinrent lui demander de l'emploi, des Bretons surtout, ses compatriotes, dont il connaissait la valeur et l'expérience, et qui lui rendirent, en effet, les plus grands services dans tout le cours de cette guerre. Bientôt, au lieu de quinze cents hommes, il en eut sur pied plus de trois mille, parmi lesquels se distinguait par-dessus tous les autres, Olivier de Clisson (1), alors son émule, et qui devait être un jour son digne successeur; Clisson, qui avait quitté le parti des Anglais, et qui venait offrir sa vaillante épée au service de la France (2).

(1) Bertrand du Guesclin s'étant rendu à Pontorson, le 28 d'octobre 1370, fit avec Olivier de Clisson une alliance et association d'armes très-glorieuse à ce dernier et très-remarquable. Ils se promirent réciproquement, pour eux et pour leurs enfants, d'être toujours unis, et de s'entr'aider *envers et contre tous* qui pouvaient vivre et mourir, excepté le roi de France, ses frères, le vicomte de Rohan, et les autres seigneurs dont ils seraient les sujets; de se donner mutuellement du secours, toutes les fois qu'ils en seront requis, etc., etc.; enfin, de se regarder et de se défendre comme frères. Ils jurèrent tous deux cette fraternité d'armes, les mains posées sur les Évangiles. Voyez cet acte d'alliance dans l'*Histoire d'Olivier de Clisson*, par M. de la Fontenelle.

(2) J'ai dit, dans le préambule de cette notice, qu'il était facile de démontrer, d'après le récit même des historiens de la bataille de Pontvallain, que du Guesclin ne dut pas la gloire de son triomphe à *ses fidèles Bretons* seulement. En effet, en énumérant les noms des hommes d'armes cités dans les montres de ses capitaines, il est facile d'en remarquer un bon nombre qui ne sont point Bretons, malgré la difficulté qu'on éprouve à assigner la province à laquelle appartiennent une foule de ces gentilshommes, portant des noms de terre qui se rencontrent aussi bien dans le Maine, l'Anjou et la Normandie, que dans la Bretagne, tels que ceux de Launay, la Motte, la Vallée, la Lande, etc.

Quoi qu'il en soit, je vais mettre en italique les noms des gentilshommes mentionnés dans le récit suivant, qui ne me paraissent point être Bretons.

« Les principaux de ceux qui se rangèrent auprès de lui furent les comtes *du Perche* et *d'Alençon*, le maréchal d'Andreghem, Olivier de Clisson, qui avait même fait défier le prince de Galles en son palais; *Jean de Vienne*, admiral de France, les sires de Rohan, de Rochefort, de Raix et de la Hunaudaie, Alain et *Jean de Beaumont*, et Olivier du Guesclin, frère du connétable. On doit encore mettre de ce nombre messire *Jean de Buell*, capitaine de quinze autres chevaliers, parmi lesquels on trouve Jean de Chasteau-Briant et Amauri de Clisson, et soixante-sept escuiers, entre lesquels on distingue *Neufvi*, Chaperon, *Montigné*, *Ruffier*, *Beauvau*, *la Chastaigneraie* et *du Boschet*. *Hugues de la Roche* et *Royer de Beaufort* levèrent une compagnie de cinq chevaliers, du nombre desquels fut *Montbourchier*, et de quatre-vingt-cinq escuiers. Robert de Guité se mit à la teste de soixante hommes d'armes, entre lesquels on distingue Lanvallai, Engoulevent, *Manni*, le *Prevost*, Tomelin, *la Chesnaie* et

Les chroniqueurs racontent qu'ayant voulu, avant de se mettre en campagne, donner un splendide repas à tous les seigneurs qui se trouvaient auprès de lui, du Guesclin fit servir, à ce festin, de la vaisselle d'or d'un très-grand prix, qu'il avait amenée d'Espagne, et qu'on croyait avoir appartenu à Pierre-le-Cruel; que les tables étant levées, il se fit apporter ce précieux service, avec tout ce qu'il possédait de vaisselle d'argent, qu'il y réunit les bagues et autres bijoux de Thiéphaine Ra-

la Marche. Allain de Taille-Col, dit l'abbé de Malepaïe, chevalier, leva une compagnie de deux chevaliers et de trente-neuf escuiers. Gerard, sire de Raiz, outre *Brehemont* (ou *Bremor*) *de Laval*, Allain de Saffré, *Jean de Montbason*, Jean du Bec et Jean de Chasteau-Briant, avoit encore sous sa bannière cinq autres chevaliers et soixante-seize escuiers, du nombre desquels estoient Launai, Quenelec, Rion, Goulon, *St-Aignan*, Penhouet, Soubois et des Places. Olivier de Montauban, chevalier banneret, conduisit deux autres chevaliers et trente-trois escuiers, parmi lesquels on trouve Allain du Pare, Robert de Melece, *Sylvestre Descepeaux*, Thibaut de la Feillée, Boishardi, Carmelou, Bardoul, Pié-de-Vache, Trecesson, Bois-Jagu, *la Forest* et Roussel. Guillaume Boitel commanda une autre compagnie de cinq chevaliers, qui furent Charruel, *Matefélon*, Penhouet, *Acigné* et la Chauvelière, et de quatre-vingt-trois escuiers. *Olivier de Mauni* eut sous sa bannière *Eustache de Mauni* et Geffroi Giffart, chevaliers, avec *Augier*, *Longaunai*, St-Pern, Plumaugat, Maillechat, et vingt-sept autres escuiers. Messire Patri de Montgirail commanda une compagnie de deux autres chevaliers et de trente-deux escuiers. *Eon de Tremigon* en eut une composée de seize chevaliers et de soixante escuiers. *Eustache de Mauni*, non content de servir sous *Olivier de Mauni*, leva une compagnie de trente lances. Louis, sire de *Montbourchier*, en leva une autre. Robert de Guité commanda soixante hommes d'armes. Jean, seigneur de Beaumanoir, eut sous lui dix-neuf escuiers, du nombre desquels estoient *la Chapelle*, Brehaut, *du Parc* et Vis-de-Lou. Jean du Juch, chevalier, Jean de Léon, seigneur de Hacqueville, Geffroi de Maillechat, chevalier, et Allain de Coëtlogon, levèrent aussi des compagnies d'hommes d'armes. Mais les plus belles furent celles du connétable et d'Olivier de Clisson, la première de trois cents lances et l'autre de deux cents, parmi lesquels on distingue, entre les chevaliers, Allain de Rohan, Budes, Porcon, Coetquen, Broon, Kergournadec, Roquebertin, Penhoadic, Treziguidi, *Beaumont*, *Montbourcher*, Lauvallai, Raguenel, la Boissière, Pledran, de Brieux, Orange, Guidé, Treal, *la Rivière*, Sesmaisons, Angiers, Malestroit et *Chenu.* »

Peut-être trouvera-t-on que je réduis de beaucoup, dans cette note, le nombre des Bretons qui accompagnèrent du Guesclin à Pontvallain. D'abord je n'affirme pas que tous ceux que je désigne par des lettres italiques soient étrangers à la province de Bretagne, pas plus qu'on n'a la certitude que tous ceux ainsi désignés lui appartiennent. D'un autre côté, pour se faire une juste idée à cet égard, il faut recourir aux *Revues* ou états nominatifs des hommes de chaque compagnie, que Hay du Chastelet a données à la suite de son histoire du connétable. Ce que j'ai voulu faire voir, et ce dont je suis convaincu, c'est qu'un grand nombre de guerriers des provinces de Guienne, de Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, et de plusieurs autres parties de la France, l'accompagnèrent dans cette circonstance, et dans toute la campagne dont cette affaire fut le début,

guenel, sa digne et héroïque compagne, et qu'il fit le partage du tout à ses soldats, en les engageant à bien faire et à le seconder avec ardeur.

S'étant mis ensuite à la tête de son armée, du Guesclin s'achemina vers le Mans, où sa présence devenait nécessaire, les Anglais envoyant des partis jusque dans les faubourgs de cette ville, qu'ils faisaient mine de vouloir assiéger. De même qu'à Paris et dans les villes du midi qu'il avait traversées, le peuple se porta en foule dans les rues quand il y entra, rendant à Dieu des actions de grâces de son heureuse arrivée. Il y rassura les esprits, releva le courage des citoyens, mit la ville en tel état, que les ennemis ne pussent rien entreprendre contre elle; et, lorsqu'il en repartit, les habitants se mirent sous les armes pour lui faire honneur et lui témoigner leur reconnaissance d'être venu lui-même les préserver du danger; le son des cloches s'unit aux acclamations publiques et aux fanfares des trompettes, et l'évêque, Gautier de Baigneux, le reconduisit bien avant dans les faubourgs, et ne s'en sépara qu'après avoir béni lui, ses enseignes et ses guerriers.

Cependant les Anglais, qui avaient appris que le connétable s'était remis en campagne, et qui connaissaient son activité, s'occupèrent de réunir en un seul corps d'armée les nombreux détachements qu'ils avaient disséminés en cantonnements le long du cours du Loir, et se tinrent sur leurs gardes, dans la crainte qu'il ne vînt les attaquer, cherchant au contraire à se mettre en mesure de le prévenir, prévoyant bien que sa grande renommée attirerait promptement auprès de lui de nombreux partisans, tandis que, placés comme ils l'étaient au milieu d'une population ennemie, leurs rangs pourraient s'éclaircir de jour en jour. De son côté, du Guesclin désirait avec ardeur livrer combat aux Anglais; mais, sachant qu'il existait de la mésintelligence entre leurs chefs, il temporisait avec sagesse, cherchant à saisir une occasion favorable pour les combattre avec succès.

Cette occasion lui fut fournie par ses ennemis eux-mêmes, et voici comment : Robert Knolle qui, comme nous l'avons

dit, commandait en chef le corps anglais posté sur les rives du Loir, étant allé faire un voyage en Guienne, Thomas de Grandson, qui prenait le commandement après lui, et devait par conséquent le remplacer pendant son absence (1), conçut le projet d'attaquer le connétable avant l'arrivée de son général, afin d'avoir seul la gloire du succès qu'il espérait obtenir. Grandson, qui connaissait le courage éprouvé de ses troupes, l'expérience des chefs, qui tous seraient aises d'en venir à un combat avec les Français, leur armée étant remplie de gens de qualité dont la rançon enrichirait capitaines et soldats, s'ils pouvaient en faire prisonniers un grand nombre, écrivit en conséquence à tous les capitaines sous ses ordres, dispersés à peu de distance autour de lui, et les pressa de le joindre, en même temps qu'il envoya un héraut au connétable, lui demander la bataille, pour le jour où il espérait que tous les chefs anglais seraient réunis à Pontvallain, où il s'était établi avec ses gens.

Le héraut anglais ayant été rencontré dans son chemin par un héraut du connétable, qui revenait de porter un message au Mans, celui-ci offrit à l'Anglais de marcher de compagnie et de lui servir de guide jusqu'au château de Viré (2), où se trouvait son maître, et où ils arrivèrent le soir.

(1) « Les Anglois, sous Thomas de Grançon, lieutenant du connétable d'Angleterre, Hue de Caverlé, Robert de Cuolle, Guillebert Guiffard, David Holegrent, Hennequin Hacquet, Geffroi Ourcelet, Thomelin Folisset et Mathieu de Rademain, estoient aux environs de Pontvallain au nombre de quatre mille, tous gens d'élite. Hue de Caverlé ou Caurelée, Briquet, Cressonale, et quelques autres, devoient assembler les garnisons anglaises, pour grossir cette troupe et tascher de donner quelque échec au nouveau connétable de France. »

(2) Tous les historiens, à l'exception de Hay du Chastelet, ont commis une grave erreur en indiquant le lieu où du Guesclin se rendit en sortant du Mans, les uns ayant nommé VIRE, les autres VITRÉ. Vire, situé en Normandie, est éloigné de plus de 38 lieues de poste, en ligne droite, de Pontvallain; et Vitré, en Bretagne, de plus de 32 lieues. Il est facile de concevoir l'impossibilité d'un tel trajet en une nuit. Hay du Chastelet nomme bien Viré, mais ajoute un commentaire à ce nom, qui fait voir combien il est embarrassé pour déterminer la position de ce lieu. Viré est un très-petit bourg de la province du Maine, du diocèse du Mans et de l'élection de la Flèche, actuellement du département de la Sarthe. La *Carte* jointe à cet article fait connaître sa position topographique par rapport à ces deux villes, et sa distance de Pontvallain, qui est de 46 kilom. à vol d'oiseau, et doit être de 48 kilom. au moins,

Du Guesclin reçut avec bienveillance le héraut de Grandson, qui, s'étant mis à genoux, lui dit que les capitaines anglais l'avaient envoyé pour le prier de leur donner bataille, et que son courage éprouvé ne leur permettait pas de croire qu'il la leur refusât. « Non, sans doute, repartit le connétable, vous » pouvez les assurer que je les combattrai, et plus tôt peut-être » qu'ils ne le voudraient. » Ensuite il demanda avec civilité des nouvelles de ceux des guerriers anglais qu'il avait connus, et principalement de Hue de Caurelée, qu'il avait vu servir dans sa première campagne d'Espagne, et qui était son ami particulier. Il le chargea de faire ses compliments à tous ceux qui étaient de sa connaissance, et de leur témoigner son estime et son affection ; puis recommanda qu'on fît un présent de quatorze marcs d'argent à ce héraut, et qu'on lui fît faire bonne chère, ce qui fut exécuté si exactement par son maître d'hôtel, que le pauvre héraut fut mis hors d'état de s'en retourner le soir même, et forcé de passer la nuit au château de Viré.

C'était, suivant quelques chroniqueurs, le résultat des ordres secrets de du Guesclin, qui avait pris la résolution de partir le soir même, de marcher toute la nuit, et de surprendre les Anglais le lendemain matin, afin de les attaquer avec avantage ; car leurs forces, qui se composaient de quatre mille hommes réunis à Pontvallain (1), et d'un pareil nombre qui devait

ou 12 lieues de poste, par les chemins qu'il fallut suivre pour arriver au lieu du combat. Il est incompréhensible que cette distance ait pu être franchie en une nuit, par une pluie battante et par des chemins presque impraticables, encore de nos jours, à très-peu d'exception près.

De Viré il fallut venir passer la petite rivière de Vègre à Asnières (*voir la Carte*), et la Sarthe à Parcé, où existait alors un pont ; puis gagner Malicorne, la Fontaine-S.-Martin, pour arriver à Pontvallain, à travers des chemins bas et marécageux, sur quelques points.

Viré possède encore son ancien château fort, bâti sur un coteau élevé, dominant à pic une petite rivière nommée le Treulon. Une chaussée pavée conduit du bourg au château, dont il est distant d'un kilomètre environ.

(1) Pontvallain, Pontvallin, *Pons-Valens*, *Pons-Valenum*, improprement nommé Pont-Vollant et Pont-Boulain par Froissart, est actuellement un joli et assez gros bourg, chef-lieu de canton du département de la Sarthe, situé, comme son nom l'indique, dans un vallon, sur le bord d'une petite rivière appelée l'Aune, vulgairement Lone, qu'on y passe sur un pont. Dominé à l'ouest et au sud par des coteaux assez élevés, sa position est agréable et pittoresque et le pays assez fertile, si ce n'est à l'est

venir les joindre, étaient bien supérieures à celles dont le connétable pouvait disposer. Il partit donc en effet, à la chute du jour, à la tête de l'avant-garde, composée de cinq cents hommes seulement, ayant avec lui le comte de Saint-Pol et ses deux fils ; Olivier du Guesclin, son frère ; les deux de Maulny et les deux de Beaumont. Le maréchal d'Andreghem conduisait le principal corps, qu'on appelait *la bataille*, composé de huit cents hommes ; l'arrière-garde était commandée par Olivier de Clisson, que les Anglais appelaient *le boucher*, parce qu'il les assommait sans pitié, et par le maréchal de Blainville. On comptait dans cette arrière-garde le comte du Perche, les seigneurs de Rohan, de Vienne, qui fut depuis amiral de France, de la Hunaudaye, de Rochefort, de Tournemine, de Coetquen, de Montbourcher, et plusieurs autres.

Le connétable était en avance de plus d'une lieue sur le corps de bataille, et celui-ci d'autant sur l'arrière-garde. La distance était de douze lieues au moins (1). C'était, il est vrai, par une

et au nord, où le terrain est plat, sablonneux, et devait être entièrement nu et stérile à l'époque dont il s'agit. Aujourd'hui ce terrain, comme presque tous ceux de même nature dans la Sarthe, est couvert de plantations de pins, *pinus maritima*, L. Entre Pontvallain et Mayet, autre gros et joli bourg, situé à 6 kilom. (1 lieue 1/2 de poste), à l'est, se trouvent la lande de Rigalet et la pelouse de Gandelain, citées par les chroniqueurs comme ayant été le théâtre du combat. Un petit bois entre les fermes de Rigalet et de Broussin est peut-être celui dont ils font également mention, à moins qu'ils n'aient voulu parler plutôt du bois de Fautereau, qui se trouve à 1 kil. 1/2 au sud, un peu vers l'est du bourg de Pontvallain, et qui serait plus dans la direction par laquelle les Anglais firent leur retraite. Quoi qu'il en soit, les Français durent être obligés, pour atteindre l'ennemi qu'ils venaient combattre, de passer l'Aune au gué, près duquel était une planche servant de pont pour les gens de pied, remplacé depuis peu par un pont en pierre qui se trouve derrière le bourg. Ou bien doit-on supposer que les Français passèrent l'Aune à un pont situé beaucoup plus bas que le bourg, un peu au-dessous du confluent du ruisseau de Goudelin, dans l'Aune, pont qui est d'une haute antiquité? Cela semble assez probable, si ce n'est pour le corps qui attaqua le premier les Anglais, celui du connétable, du moins pour l'arrière-garde, commandée par Clisson.

On a trouvé près de Pontvallain et de Mayet des tombeaux antiques en grès coquiller, mais dans des endroits qui ne permettent pas de les attribuer à cette époque, quand même on ne saurait pas qu'ils lui sont bien antérieurs, puisque les points où ils ont été découverts sont à l'ouest du bourg de Pontvallain et à l'est de celui de Mayet, et que le combat dont il s'agit s'est donné entre ces deux bourgs.

(1) Il y a 46 kil. (11 lieues 1/2 de poste) à vol d'oiseau, comme on l'a dit précédemment, page 25.

des longues nuits du milieu de décembre, nuit obscure, pendant laquelle la pluie tombait à torrents, et avait déjà rompu et dégradé des chemins constamment mauvais, ce qui rendait bien difficile de faire diligence. Le connétable arriva cependant vers le point du jour en face des ennemis, dont une partie était campée dans une petite plaine au-dessous des jardins de Pontvallain. Il donna à ses soldats une heure pour se rafraîchir et se refaire du pénible trajet de la nuit, et aussi pour permettre aux troupes qui marchaient derrière de se rapprocher de lui et de le seconder à temps. On perdit beaucoup de chevaux dans cette pénible traite, mais le connétable consolait ceux qui s'en affligeaient, en les assurant qu'il leur en ferait gagner d'autres avant que le jour fût passé.

Dans cet intervalle, les Anglais s'étant aperçus qu'il y avait des gens d'armes étrangers, à la proximité de leur camp, en conçurent quelques alarmes; mais comme les enseignes françaises n'étaient pas déployées, qu'eux-mêmes attendaient des renforts qui arrivaient à chaque instant, que d'ailleurs la distance qui les séparait du connétable ne leur parut pas pouvoir être franchie par lui aussi promptement, ils crurent que les troupes qu'ils voyaient étaient anglaises, et ils se bornèrent à en donner avis aux chefs logés dans le village, pour qu'ils fissent faire une reconnaissance, afin de s'assurer qui c'était.

Pendant toutes ces démarches, du Guesclin ayant préparé les siens au combat, fit déployer ses enseignes, sonner les trompettes, et marcher aussitôt à l'ennemi. Une attaque si imprévue, de la part du connétable, jeta l'effroi dans les rangs des Anglais: cependant celles des troupes de cette nation qui se trouvaient là étaient braves et aguerries; cinq à six cents des leurs se rangèrent en bataille, et reçurent les Français avec fermeté, mais ne purent tenir longtemps, néanmoins, contre nos guerriers, qui les eurent bientôt enfoncés, en tuèrent la plus grande partie, renversèrent leurs tentes et ruinèrent leurs logements. Tout le reste des Anglais, au nombre d'environ deux mille hommes, s'étant promptement rallié, revint en bon ordre contre le con-

nétable, sous la conduite de Thomas de Grandson, qui s'imaginait pouvoir envelopper facilement les Français, au nombre de cinq cents au plus. Mais ceux-ci, comptant sur un prompt appui du maréchal d'Andreghem, marchèrent résolûment à l'ennemi, sans être effrayés de sa supériorité numérique, et, suppléant au nombre par la valeur, firent des choses tellement extraordinaires, dit un historien, que la foule de leurs ennemis ne les put ébranler. Cependant, et quoiqu'ils se maintinssent sans désavantage devant des adversaires si nombreux, peut-être eussent-ils été forcés de céder, si le maréchal d'Andreghem, en arrivant sur les lieux et voyant la fortune de la France, la vie et l'honneur du connétable, si périlleusement engagés, ne se fût précipité sur l'ennemi à l'instant même, à la tête de ses huit cents hommes, sans leur laisser prendre aucun repos. Ce secours inopiné, ayant jeté la surprise dans les rangs des Anglais et rétabli plus d'égalité dans les forces des combattants, rendit pendant deux heures la victoire incertaine entre eux. De son côté, Thomas de Grandson ayant fait prévenir les autres chefs anglais du combat dans lequel il était engagé, et ceux-ci s'étant hâtés de joindre aux siens les deux mille hommes sous leurs ordres, les Français ne tardèrent pas à les apercevoir de loin, mais ne s'en ébranlèrent pas, ayant la confiance de pouvoir leur résister, et les coureurs d'Olivier de Clisson étant d'ailleurs arrivés à toute bride informer le connétable qu'il était sur le point de paraître ; il le fit si à propos, en effet, que les deux mille Anglais arrivant sur le champ de bataille le trouvèrent en face d'eux, et furent attaqués avec tant de résolution et de succès, qu'ils ne purent tenir devant lui. Tout fléchit bientôt sous la valeur des siens, et les chefs anglais furent contraints à l'instant de se rendre ses prisonniers.

La prompte défaite de ce corps ayant permis à Clisson de s'avancer avec les siens vers le lieu où combattaient le connétable et le maréchal d'Andreghem, et ses troupes ayant pris par-derrière et cerné Grandson et ce qui lui restait de combattants, ce chef anglais fut bientôt forcé de rendre son épée au

connétable et de se reconnaître son prisonnier. Il ne le fit pas, toutefois, sans un grand acte de valeur désespérée ; car, s'étant aperçu que ses soldats avaient plié de toutes parts, et qu'il n'avait plus chance de vaincre, il voulut au moins faire à l'ennemi tout le mal qui pouvait dépendre de son courage ; et, pour cet effet, s'étant armé d'une longue hache dont le tranchant était bien acéré, il la leva sur la tête du connétable, que ses yeux venaient de rencontrer, et lui en déchargea un coup vigoureux, que celui-ci évita en se glissant avec souplesse pardessous la hache de l'assaillant ; puis, du Guesclin ayant saisi au même moment son ennemi, il lui donna, avec l'adresse ordinaire aux Bretons, ce qu'on appelle un croc-en-jambe, le renversa sous lui, et le menaça de le tuer avec une dague qu'il portait à son côté, s'il ne se rendait son prisonnier, ce à quoi Grandson se vit contraint. Olivier de Clisson, arrivant au lieu et au moment de cette scène, voulut tuer Grandson, le voyant disputer sa vie contre du Guesclin ; mais le connétable l'en empêcha, en déclarant qu'il l'avait reçu son prisonnier. De son côté, Clisson ayant joint le capitaine anglais Follisset, vaillant homme de guerre, qui avait tué de sa main Régnier de Susanville, brave gentilhomme normand, lui avait porté un grand coup de hache qui avait rompu son bouclier en deux pièces. Follisset riposta par un coup d'épée dont il chercha à percer Clisson ; mais l'épée se rompit, ce qui n'empêcha pas ce guerrier de continuer à combattre sans demander quartier. Cependant Clisson l'ayant saisi aux cheveux, le força enfin à lui demander la vie et à se rendre son prisonnier. Alors tous les Anglais, chefs et soldats, succombèrent sous les armes françaises ou furent faits prisonniers : leur défaite fut entière ; la bannière de Grandson fut abattue par le connétable, suivi de Jean et d'Alain de Beaumont, de Henri, Olivier, Alain et Yvon de Maulny ; leur camp fut pillé et tout leur bagage enlevé.

La tradition de cette bataille subsiste encore dans le pays, où l'on dit qu'elle se donna au-delà du pont, dans la lande de Rigolart ou Rigalet, et sur la pelouse de Gandelain, sur

les chemins de Pontvallain à Mayet et à Château-du-Loir.

Hue de Caurelée et quelques autres chefs anglais qui s'étaient trouvés plus éloignés, n'étant arrivés que le soir aux environs de Pontvallain, où ils croyaient rencontrer l'armée de Grandson dans l'état où ils l'avaient laissée, apprirent par quelques-uns de leur nation, échappés au carnage, la victoire du connétable, et se retirèrent en lieu de sûreté. C'est ce Hue de Caurelée, dont nous parlerons plus loin, à l'occasion d'un songe qu'avait eu Grandson, qui lui avait pronostiqué sa défaite.

Siége et prise de Vaas. — Une partie des Anglais échappés à la défaite de Pontvallain se retira au château de Vaas (1), petite place forte, où existait alors une abbaye, située sur la rive droite du Loir, éloignée au plus de deux lieues et demie au sud-ouest du champ de bataille (2). Du Guesclin les y suivit avec toutes ses forces, et, s'étant avancé sur le bord du fossé, fit appeler le commandant du château, lequel s'étant présenté sur les murailles, demanda fièrement au connétable ce qu'il lui voulait, et pourquoi il s'approchait d'un lieu où il devait croire n'avoir aucuns amis. — « Pour vous sommer de rendre ce château avec tout ce qu'il contient. » — « Avant de me faire une telle proposition, il faudra m'assaillir et avoir fait périr les plus fiers et les plus courageux de vos ennemis ; que la muraille soit abattue, et moi-même percé de mille coups ; encore me ferais-je prier, réduit en un tel état, et pourrais-je obtenir telle condition qu'il me plairait. » — « Songez, repartit le connétable, qu'il vous est impossible de résister aux forces qui m'accompagnent, et

(1) Vaas est un joli bourg du département de la Sarthe, situé dans un lieu bas, comme l'indique son nom, qui signifie *vase, boue*. On y passe le Loir sur un pont, au-delà duquel on entre sur l'ancienne province d'Anjou. Quelques antiquaires plaçent sur la rive gauche du Loir, en face de Vaas, un *fines*, que je crois avoir dû exister un peu plus en amont de cette rivière. (V. *Dict. statist. de la Sarthe*, III, 732, 736.)

(2) Quelque confiance que j'accorde à l'historien que j'ai suivi de préférence, j'hésite à croire avec lui que du Guesclin ait abandonné le théâtre de sa victoire et se soit retiré au Mans, c'est-à-dire à près de 10 lieues de poste de Vaas, dont il n'était éloigné que de 2 lieues 1/2, pour revenir ensuite faire le siége de cette place. Il est plus probable qu'il s'y sera porté sans différer, et que c'est même à la rapidité de sa marche sur ce point, qu'il aura dû le prompt succès de sa tentative contre cette place.

dans lesquelles on peut compter ce que la France et la Bretagne ont de plus noble et de plus vaillant. Ne voyez-vous pas flotter parmi elles les bannières des maréchaux d'Andreghem et de Blainville, des comtes du Perche et de Saint-Pol, des seigneurs de Rohan, de Clisson, de Raiz, de la Hunaudaye, de Rochefort, de Beaumont et de Maulny, de Launay, de Guillaume-le-Baveux, d'Yvain de Galles, de Beauvin, si fameux sous le nom du *Poursuivant d'amour*, et de plusieurs autres dont vous pouvez connaître les armes? » — « Eh bien! reprit le capitaine anglais, regardez-moi, vous-même, et vous verrez réunie en ma personne toute cette valeur que vous dites être dans celles des seigneurs que vous venez de nommer. Leurs noms ne sont pour moi que de vains fantômes, qui ne peuvent épouvanter que des âmes timides, et un grand seigneur, les armes à la main, n'est pas plus redoutable qu'un simple gentilhomme ou un simple soldat. Enfin, j'ai du cœur, des hommes pleins de hardiesse, et les murailles de ce château ne se pourront prendre tandis que je les défendrai; ainsi, *mon cher ami*, retirez-vous, ou je vous ferai assommer à coups de pierres. »

Tout accoutumé que fût le connétable à ouïr les bravades des Anglais, il n'en avait point trouvé encore d'assez hardi pour le traiter avec une telle familiarité. N'ayant pas voulu l'interrompre néanmoins, afin de juger jusqu'où pouvait aller son insolente témérité, du Guesclin, quand il eut fini, se borna à lui répliquer : « Vous vous fiez vainement à la force de vos remparts et à la hauteur de vos tours; mais je vous apprendrai bientôt à me parler avec le respect et la retenue que vous me devez, et nous verrons dans une heure si cet orgueil se soutiendra. » S'étant ensuite retiré, et ayant fait aux capitaines de ses troupes le récit de son aventure et de la conversation qu'il venait d'avoir avec le capitaine de Vaas, il n'en fallut pas davantage pour les animer à l'assaut. Tous s'y préparèrent avec une allégresse extraordinaire, et celle des soldats était encore excitée par la gaîté naturelle du connétable qui leur disait : « Allons, camarades, dépêchons-nous, les viandes seront froides. » Il faut dîner dans ce château; nous y trouverons de quoi

» faire grande chère, de quoi nous bien coucher, et de bonnes
» étoffes pour nous faire des habits. »

Du Guesclin plaça ses archers en lieu d'où ils pussent tirer incessamment contre les murailles, pour empêcher les ennemis de pouvoir se montrer pour les défendre, et pour favoriser ceux qui devaient être de l'attaque, et les travailleurs à la sape. Les Français se trouvant environ deux cents dans le fossé, commencèrent à planter des échelles et montaient avec des couteaux et des poignards faits exprès, qu'ils fichaient entre les pierres, pour les aider à gagner le haut des murailles. Le connétable était au milieu de tous, donnant partout les ordres nécessaires. Là, Roulequin de Rayneval le pria de le faire chevalier, ce qu'il lui accorda; et Rayneval, pour montrer par quelque action signalée qu'il était digne de l'honneur qu'il venait de recevoir, plante son échelle et monte hardiment jusqu'au haut; mais il en est renversé par une grosse pierre que l'ennemi poussa des créneaux et qui cassa l'échelle. Les Français, combattant sous les yeux de leur illustre général, ne se lassaient pas de bien faire, et, quoique sans cesse repoussés, de revenir à l'assaut avec une hardiesse invincible. Enfin, un soldat de Bretagne, dont l'histoire a laissé perdre le nom, fit si bien qu'il monta sur la muraille et s'y trouva aux prises avec les Anglais. Un écuyer et Jean de Beaumont (1) vinrent incontinent le soutenir, et tous trois poussèrent les ennemis dans une petite tour : pendant ce temps, les Français à la file montaient sur les murailles de toutes parts. Le capitaine se voyant pris sans ressources, pensa à fuir par une porte de derrière, dont il avait pris les clefs pour s'en aider au besoin, triste ressource après tant de jactance; mais il fut si malheureux, que l'ayant ouverte, il y trouva les Français qui le chargèrent, ainsi que sa troupe, et le forcèrent de rentrer dans le château, sans qu'il pût refermer la porte. Alors tout céda aux armes victorieuses du connétable; tous les Anglais qu'on rencontra dans la forteresse furent tués ou faits prisonniers; les soldats y firent un

(1) Je pense que Jean de Beaumont, cité ici, était Manceau et non Breton, ainsi que je l'ai déjà dit.

très-riche butin, et l'armée y trouva de grands magasins de vivres et de munitions.

Un autre historien que celui que j'ai suivi de préférence dans le récit qui précède, rend compte différemment de la prise du château de Vaas. « Après la bataille de Pontvallain, dit-il, le connétable conduisit ses troupes se reposer au Mans pendant trois jours, et les mena ensuite assiéger Vaas. Il fit chevalier, à l'assaut, Raoulequin de Rayneval; la place fut prise par la valeur des Bretons, qui montèrent les premiers à l'assaut. Jean de Beaumont fut le troisième qui monta, et qui, au lieu d'échelle, se servit de couteaux piqués dans les joints des pierres. » D'autres attribuent la gloire de la prise de Vaas aux gens du duc de Bourbon, commandés par Louis de Sancerre, lesquels étaient arrivés aux environs de cette abbaye dans le temps que les Anglais, battus à Pontvallain, prenaient la fuite. Selon ces auteurs, messire Waltier, maréchal d'Angleterre, qui avait dessein de se retirer à St-Maur-sur-Loire, ayant rencontré les gens du duc de Bourbon, se renferma dans l'abbaye de Vaas, et y fut aussitôt assiégé par Sancerre; tous les Anglais furent tués ou faits prisonniers, et le maréchal d'Angleterre fut pris par messire Jean d'Azay, sénéchal de Toulouse. Le connétable arriva sur ces entrefaites, et fut très-fâché de ne s'être pas trouvé à l'attaque. Il envoya demander le maréchal d'Angleterre par le seigneur de Mailly, et prétendit que ce prisonnier lui appartenait, à cause de son office de connétable; à quoi Sancerre répondit que le maréchal était prisonnier d'un *très-gentil chevalier*, et qu'il croirait lui faire tort de le lui ôter. Mailly répondit fièrement que le connétable aurait le prisonnier, à quelque prix que ce fût, en dépit de celui qui l'avait pris. Sancerre dit qu'un chevalier comme Jean d'Azay devait être traité autrement; ce qui n'empêcha pas Mailly d'ordonner au chevalier de lui livrer le maréchal, ce qu'il fit aussitôt pour ne pas offenser le connétable.

Le château de Vaas étant pris (1), du Guesclin envoya ses

(1) L'intérêt dont est, pour l'histoire de France, le fait d'armes de Pontvallain, m'engage à donner, à la suite de ce récit, la version de Froissart, historien que tout

coureurs pour savoir des nouvelles des Anglais et s'enquérir des lieux où ils s'étaient retirés après l'affaire de Pontvallain. On sut qu'ils s'étaient rendus les uns à Bressuire et à Moncontour ; les autres à St-Maur-sur-Loire, où commandait Cres-

le monde connaît, et celle du *Rouman de messire Bertran du Glaiequin*, par Cuveliers, attribué à Trueller, sur l'exemplaire manuscrit qui existe à la bibliothèque du Mans. Les notes qui accompagnent l'extrait que nous en donnons ici, sont de M. Richelet, conservateur de cette riche bibliothèque.

VERSION DE FROISSARD, SUR LE COMBAT DE PONTVALLAIN. — « *Comment messire Bertrand de Glesquin et le sire de Clisson déconfirent au pont de Boulain* (Pontvallain) *les gens de massire Robert Canolle et autres capitaines anglois.*

» Aussitôt après que messire Bertrand de Glesquin fut revestu de l'office de connétable de France, il dit au roi qu'il vouloit chevaucher vers messire Robert Canolle et ses gens, qui se tenoient sur les marches d'Anjou et du Maine.

» Ces parolles pleurent bien au roi, et dist : « Prenez ce qu'il vous plaist et ce qu bon vous semblera de gens d'armes, tous obéiront à vous. » Lors se pourveut ledist connétable, et mist sus une chevauchée de gens d'armes, Bretons et autres, et se partit du roi et chevaucha vers le Maine, et emmena en sa compaignie avec lui le sire de Clisson, et s'envint ledit connétable en la cité du Mans et là fit sa garnison.

» Et le sire de Clisson eu une autre ville qui étoit assez près de là, et pouvoient estre environ cinquante lances.

» Messire Robert Canolle et messire Alain de Bouquesselle tenoient toujours leur route et estoient logés assez près du Mans. Quant ils sceurent le connétable de France et le sire de Clisson venus au pays, ils en furent grandement resjouis. « Ce seroit » bon que nous recueillissions ensemble et nous tensissions à nostre adventage sur ce » pays. » Ils envoyèrent aussitôt lettres et messagiers aux capitaines anglois qui étoient en quartier d'hiver dans le Maine et la Touraine, pour les engager à se joindre à eux, et entre autres à messire Thomas de Grantson, messire Gilbert Giffart, messire Geoffroy Orselle et messire Guillaume de Mesville, qui se tenoient à une bonne journée arrière d'eux.

» A ces nouvelles entendirent les dessusdits voulentiers et se mirent en route pour venir vers leurs compaignons, et pouvoient estre environ deux cents lances. Mais ils ne partirent pas si secrètement que messire Bertrand et le sire de Clisson ne le sceurent et tout ce qu'ils vouloient faire. Quant ils en furent informés, ils s'armèrent de nuit et se partirent avec leurs garnisons et tournèrent sur les champs. Cette propre nuit estoient partis de leurs logis messire Thomas de Grantson, Geoffroi Orselle, Gilbert Giffart, Guillaume de Mesville et autres, qui venoient devers Robert Canolle et Alain Boucquesselle, sur un pays où il les experoit trouver.

» Mais on leur acoursit leur chemin, car droictement au lieu que on appelle le pas Pontvollant (Pontvallain), furent-ils rencontrés et rataindus des François qui coururent sus et les envoyèrent soudainement, et estoient bien quatre cents lances et les Anglois deux cents. Là eut dure bataille et bien combattue, et qui longuement dura de l'un costé et de l'autre, car, sitôt qu'ils les trouvèrent, ils mirent tous pied à terre et vindrent l'un sur l'autre moult roidement et là se combattirent de leurs lances et des espées moult vaillamment.

» Touttefois la place demeura aux François et obtinrent victoire contre les Anglois, et furent tous morts et prins que oncques ne s'en sauva, s'il ne fust des varlets ou des garçons. Et aussi de ceux qui estoient montés sur les coursiers de leurs maistres, quant ils virent la desconfiturent, se saulvèrent et se partirent. Là furent prins messire Thomas de Grantson, messire Gilbert Giffart, Geoffroy Orselle, Guillaume de

sonaille ; d'autres dans les châteaux de Grailly et de Méron, dont les capitaines lui apportèrent les clefs de leurs forteresses,

Mesville, Philippe de Courtenai, Hue de Despensier, et plusieurs autres chevaliers et escuiers qui furent tous amenés prisonniers en la cité du Mans.

» Ces nouvelles furent tantost sceues parmi le pays de messire Robert Canolle et Alain de Boucquesselle, ils en furent moult courroucés et se retrairent tout bellement et se derompit leur chevauchée ; ils rentrèrent en Bretagne, ils n'en estoient point loing. Et vint ledit messire Robert à son chastel de Dorval, et donna à toutes manières de gens d'armes et d'archiers congié, pour aller à leur profit là où ils pourroient faire et trouver. Et messire Alain de Boucquesselle s'en vint iverner et demourer en sa ville de Saint-Saulveur-le-Vicomte, que le roi d'Angleterre lui avoit donné. » (*Chroniques de Froissart*, t. 1, p. 238.)

LE COMBAT DE PONTVALLAIN (Extrait du *Rouman de messire Bertran du Glaiequin*).

A Ponvalain estoient li Englois de renom
Premièrement y fu Thomas cils de Granson
Qui fu du connestable, lieutenant, ce dit-on,
Huon de Carvellay y fut o son penon,
Et Trésonnelle aussi à la clere façon.....
Thomas, qui de Granson tient la grant seignourie,
Attent son messagier, qu'encor ne vendra mie,
N'éust péu penser à nul jour de sa vie
Que Bertrant fu venu a si peu de maignie [1]
Ne cheminer aussi, ne durer la nuitie,
Conque telle ne fu ne véue, ne choisie.
Et Bertrant s'en venoit à banière abaissie,
Tellement qu'il n'y ot [2] banière desploïe,
Ne trompete sonnée ; on n'y brait, ne ne crie.
Dessus leurs bassignet [3], par semblable maistrie [4],
Orent mis de leurs draps, qu'il ne reluisent mie ;
Affin qu'Englois pensassent que fust de leur maignie.
Quant près furent d'Englois, si qu'à demy archie [5].
A pié sont descendus enmy [6] la praïerie
Et puis se sont rengiés, tout à leur commandie,
Et si ont descouvert mainte armeure jolie,
Et mains penons [7] levés, mainte enseigne drécie [8].
Et approuchent Englois, en disant : Dieu aïe [9]
Mon joye : Nostre-Dame, au roy de Saint-Denis,
Glaiequin ! le meilleur Englois perdront la vie.
Lors férirent sus Englois par telle félonnie [10]

---

[1] Train de maison, suite.
[2] Eut.
[3] Casque de fer.
[4] Industrie, adresse.
[5] Demi-portée de l'arc.
[6] Au milieu de.
[7] Petit étendard que les chevaliers attachaient à leur lance.
[8] Dressée.
[9] Aide, assiste.
[10] Brutalité, emportement.

et dans le pays de Gâtine. Du Guesclin prit alors le chemin d'Angers, passa la Loire aux Ponts-de-Cé, et vint se poster à

Que chascun abati le sien sus la chaucie.
Englois sont esbahy; ly un brait, l'autre crie,
Qui les véist courir parmy l'ost [1] seignourie
Et fouïr çà et là, en menant laide vie,
Et criolent en hault : « Voir [2] nostre ost est trahie ! »
A Thomas de Granson fu la chose géhye [3]
Que Bertrant est venus, qui les Englois chastie.
Et, quant Thomas le sceut, la chière en ot marrie.
« A Dieu ! ce dist Thomas, or sçay-je sans faillie [4]
» Que mon hérault, à qui j'eu ma lettre baillie,
» M'a amenez Bertrant, par trahison bastie.
» Il n'est mie preudom [5], qui en nul lieu se fie. »
Thomas cils de Granson ne s'y va deslayant [6],
Maintenant fist sonner sa trompette vaillant
Et li Englois seront entour lui assemblant,
Là environ viij c. les ala on nombrant,
Sans ceulx qu'ils atendoient, bien en venoit autant ;
A l'estendart Thomas, s'en aloïent courant,
Pour eulx à ordonner si com est afférant [7].
Et Bertrant et sa gent se boutent si avant,
Que loges et fuillie [8] vont à terre versant,
Tout ce que ont encontre vont à terre abatant ;
A ce commencement se vont si exploitant,
Qu'ils en ont bien iij c. occis dessus le champ.
« Or avent, mes enfants, dit Bertrant li sachant,
» Englois sont desconfis, pluseurs s'en vont fuyant,
» Je vous requier un don, au nom du Sapiant,
» C'est que vous me livrés l'estendart avenant
» De Thomas de Granson, que je voy là devant.
» Se la banière avés abatue en ce champ,
» Tost verrés desconfit trestout tere menant [9]. »
A donc s'en vont François durement approuchant,
Rengiés et ordonnés et Glaiequin criant,
Et Englois vont encontre, bataille désirant,
Bien se porta [10] Thomas de Granson le vaillant,
Et David Olegrève ne si va point faingnant,

---

[1] Armée, camp.
[2] Vraiment, assurément.
[3] Avouée.
[4] Faute, manque.
[5] Homme sage.
[6] Ne met pas de retard.
[7] Comme il est convenable.
[8] Chaumières et buissons.
[9] Frappant la terre.
[10] Comporta.

la vue de Saint-Maur, célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît.

Et Gyeffroy Orscellay à la dure semblant [1],
Et li Englois, trestous, si vont si bien portant,
Qu'à nos François féissent un encombrier pesant [2].
Quant d'Odrehant y vint, li mareschal puissant,
Et Jéhan de Vienne, qui puis fut amirant [3],
Olivier de Clisson, ce noble combatant,
Bien sont V C. ou plus, *Mon joye* vont criant,
Et, dessus les Englois, se vont habandonnant.
Là fu pris Orscellay, l'espée va rendant,
Là furent desconfis Englois petis et grant;
Car François abatirent l'estendart qui fu grant.
Quant Thomas de Granson perceut le convenant [4]
A donc voulsist bien estre à Rain ou à Dignant [5].
Quant Thomas de Granson vit Englois desconfis,
A donc, moult voulentiers, se fust à garent mis [6];
Mais il fu de Bertrant fièrement assaillis,
Et lui dist rendés-vous, ou tost serés occis.
Lors se rendit Thomas, voulontiers ou envis [7],
Et aussi se rendit Olegrève Davis.
Thomelin Félicet y fu cellui jour pris.
Et ainsi comme Englois furent tous desconfis,
Vint le noble viconte de Rohan, le Gentil,
Cils la Hunauldaye et mains autres marquis
Et cils de Rochefort, là où li murs sont bis [8],
Les jour volent finy, si en furent marris,
Là n'y ot de François un de si petit pris [9]
Qu'il n'éust prisonniers ou conquest à devis [10].
Mais pluseurs des Englois s'en échapèrent vifs
Et s'en vont droit à Vaulx (Vaas) une ville de pris [11],
Engloise fu la ville, qui fu forte à devis.
Orées de Bertrant, qui tant fu seignouris [12],
En son ost fist crier, par un hérault jolis,
Quant ce vendra demain, que jour yert [13] esclarcis
Que chascun, après lui, se soit au chemin mis;

---

[1] A l'aspect farouche.
[2] Une perte considérable.
[3] Qui depuis fut amiral.
[4] Vit leur contenance.
[5] A Rennes ou à Dinan.
[6] Il aurait voulu se mettre en sûreté.
[7] Malgré soi, à contre-cœur.
[8] Bruns, noirâtres.
[9] D'un si faible courage.
[10] A volonté, à souhait, a plaisir.
[11] De prix.
[12] Qui fut si grand, si puissant.
[13] Sera.

Les Anglais ayant été défaits, et cinq à six de leurs principaux capitaines se trouvant prisonniers du connétable, ils ne

Là, s'en yra soupper, dedans les murs massis,
Et y gerra [1] ce dit, ains qu'ils soit le tiers dis [2],
Englois n'y demourra qui tout ne soit occis.
« Hé Dieux : dient François, Bertrant est tout ravis
» Cil ne scet reposer ne de jour, ne de nuit.
» Couronne portera, si longuement est vif;
» Au nombre des ix preux devroit bien estre mis. »
Ainssi, com je vous dy, la bataille finoit;
Maint Englois y mouroit et maint en eschapoit.
Peu en mourut des nos, qui le voir en diroit [3];
Vers la ville de Vaulx, maint Englois acouroit,
Aucun estoit receu qui là endroit venoit,
Et, qui n'y poit aler, d'autre part s'en aloit.
Envers Brésière vont ou bonne ville avoit,
Et, de vers Moncontour, maint Englois cheminoit,
Et par devers St-Mort (Maur), ou Tresonnelle estoit.
A Rilly alèrent ou maint Englois avoit,
En un gentil pays, que Gatine on nommoit.
Ainssi fuïent Englois, qui pot il se sauvoit [4]
Et Bertrant de Glaiequin tellement exploitoit,
Qu'il vint par devant Vaulx, aux bailles [5] s'arrestoit.
Là capitaine y fu qu'à Bertrant demandoit
Pourquoy venoit si près, et qu'il y demandoit?
Et Bertrant, li gentil, son vouloir lui disoit,
Et, trestout son estat, Bertrant lui racontoit;
De par le roy de France la ville requéroit.
Et celui respondoit que jà n'y entreroit.
Lors fist Bertrant crier à l'assaut fort et roist
Et jura Dame-Dieu et le corps Saint-Benoist
Qu'ens ou maistre donjon celle nuit soupperoit.
Bertrant de Glaiequin ne s'y est arrestez,
Vaulx a fait assaillir, par ses gens adurez [6].
Moult fu grant li assaut, de certain, le créés.
Car par nos bons François sont Englois empressés,
Et li Englois se sont de deffandre pennés [7],
Et orent, sus nos Frans, mains grant engins [8] gettés,
Et maint tonnel empli et fermement bondés;
Et ot un escuier, qu'en Bretaingne fu nés,
Qui jà estoit montez sus les murs cymentés,

[1] Couchera.
[2] Avant qu'il soit le tiers du jour.
[3] Pour parler avec vérité.
[4] Se sauvait qui pouvait.
[5] Porte de ville, palissade, barrière.
[6] Endurcis.
[7] Se sont efforcés de se défendre.
[8] Instrument de guerre.

songèrent plus à tenir la campagne. De son côté, Robert de Knolle, qui n'était pas fâché sans doute que cet échec eût rabaissé les vaines espérances de Grandson, qu'il savait être jaloux de sa réputation et de sa faveur, voyant, d'un autre côté, qu'il n'était plus utile au roi d'Angleterre son maître, ne se mit point en peine de réparer cette défaite, ni de s'en venger sur du Guesclin; mais il s'occupa au contraire de la faire paraître plus grande à Édouard, afin de faire ressortir davantage la faute de Grandson. Knolle donc, après son retour de Guienne, au lieu de s'occuper à réunir les débris de son armée, alla passer son hiver dans sa terre de Derval, en Bretagne, en attendant que le printemps fît renaître une meilleure fortune pour l'Angleterre. A son exemple, Hue de Caurelée et les autres capitaines anglais cherchèrent le repos chez eux, ou se retirèrent enfermés dans leurs places de guerre. Mais le connétable, qui connaissait l'art de profiter d'une victoire, ne donna point de relâche aux Anglais, et les poussa de lieu en lieu, jusqu'à ce qu'il les eût chassés dans le fond de la Guienne.

Aux Englois se combat, comme lyon crestés [1].
Après lui est montez un escuier senez [2]
Et Jéhan de Beaumont y est après rempez,
Main à main se combatent aux Englois desraiés [3];
En une tour petite en sont ces trois entrés,
Lors véissiez François montant à tous coustés.
Et quant li capitaine vit qu'il est attrapez,
A une port vint, dont il avoit les clefs,
Bien s'en cuida foulr, mais il fu attrapez;
Par celle porte sont nos gens loaus [4] entrez,
Englois furent tous mors, qui là furent trouvés;
Petit en demoura que ne fussent tuez.
Ainsi fu prise Vaulx comme ol avez
Ville et abbaye y ot, ce dist l'autorités.
Là, se sont rafraischis nos François naturés
Assez y ont trouvez bons vivres à planlés [5],
Là se sont rafraischis et très-bien conraés [6].

---

[1] Maltraité.
[2] Vieux.
[3] Enlevés, arrachés, terrassés.
[4] Qui sont dignes de louanges.
[5] En abondance.
[6] Arrangés, établis.

Tel fut le résultat du combat de Pontvallain, provoqué par une imprudente bravade, moins important en lui-même que par ses suites, puisque cet échec ébranla à tout jamais la puissance du roi d'Angleterre dans cette belle province de Guienne, depuis longtemps sous sa domination, et qu'il fut bientôt contraint d'abandonner entièrement.

Si le connétable défit si facilement ses ennemis, et obtint sur eux une victoire telle qu'elle décida de tout l'événement de cette campagne, c'est qu'il sut agir avec prudence et résolution, et les combattre à temps. Aussi considère-t-on le combat de Pontvallain comme un des événements les plus glorieux de la vie militaire de ce grand capitaine, et Voltaire n'hésite pas à comparer cette campagne de du Guesclin à celle qui, sous le règne de Louis XIV, acquit à l'immortel Turenne la réputation de premier général de l'Europe.

C'est ainsi que fut réalisé, dans l'esprit des guerriers anglais et de Grandson lui-même, le songe qu'il avait eu quelque temps avant cette époque, dans lequel un aigle l'avait attaqué, qui lui voulait enlever les yeux, le battant de ses ailes et le pressant de ses serres, sans que ses gens pussent le dégager, de telle sorte qu'il avait été contraint de se rendre à cet ennemi ; sur quoi Hue de Caurelée, au récit de ce songe, s'était écrié : « Si j'en avais fait un semblable, j'irais trouver Bertrand du Guesclin, qui est cet aigle, et me rendrais à lui sans le combattre ; » et Charles V, devant qui cette anecdote avait été rapportée, répondit : « Ou les Anglais sont trop superstitieux, ou ils craignent étrangement notre aigle (1). Il les suivra quelque jour, et j'espère qu'il leur expliquera le songe de Grandson. »

Un seul monument reste, dans le pays, de la bataille de Pontvallain. A huit kilomètres au sud de ce village et de la plaine de Rigalet, une croix en bois, plantée sur la vaste héca-

(1) Allusion aux armes de du Guesclin, qui étaient : d'argent, à l'aigle éployé à deux têtes de sable, couronnées d'or, à la bande de gueules; brochant sur le tout. On voit, sur un sceau du connétable, que ces armes avaient pour supports un aigle et un lion, et pour cimier une tête d'aigle *entre un vol banneret*.

tombe où furent inhumés les *fidèles Bretons* de du Guesclin, avait été entretenue jusqu'à nos jours par la piété et le patriotisme des Manceaux. Tombée de vétusté, néanmoins, un digne Français, M. Dubignon, propriétaire du château de Cherbon, sur les terres duquel elle était plantée, l'a fait remplacer, en 1828, par un petit obélisque en pierre, sur la base duquel on lit cette inscription :

ICI
APRÈS LE COMBAT
DE
PONT-VALAIN,
EN NOVEMBRE 1370,
BERTRAND DUGUESCLIN,
DE
GLORIEUSE MÉMOIRE,
FIT REPOSER
SES FIDÈLES BRETONS.

UN ORMEAU VOISIN,
SOUS LEQUEL ON ÉLEVA UNE CABANE,
POUR LES BLESSÉS ;
UNE CROIX
PLANTÉE SUR LES MORTS ;
ONT DONNÉ
A CE LIEU
LE NOM
D'ORMEAU
ET DE CROIX BRETTE.

FRANÇAIS !
QUE LES DISSENSIONS INTESTINES,
QUE LES INVASIONS ÉTRANGÈRES,
NE SOUILLENT PLUS DÉSORMAIS
LE SOL
DE NOTRE BELLE FRANCE !

La lande de Rigalet, principal théâtre du mémorable événe-

ment dont on vient de lire le récit, appartenant à M. le comte de Mailly, cet honorable citoyen, à qui rien n'est indifférent de ce qui intéresse la gloire de sa patrie, se propose d'y faire élever aussi un monument destiné, comme celui-ci, à en perpétuer le souvenir.

J.-R. PESCHE JEUNE (*du Mans*).

DESCENTE

DES ANGLAIS A SAINT-BRIAC,

PRÈS DE SAINT-MALO (1758).

Pendant la guerre dite de *sept ans*, que la France, l'Autriche et la Russie faisaient à la Prusse, l'Angleterre, alliée de Frédéric II, inquiéta constamment nos côtes, afin de mettre la cour de Versailles dans l'obligation d'y avoir des troupes, et d'empêcher ainsi qu'elle n'envoyât toutes ses forces en Allemagne. En juin 1758, une armée anglaise débarque à Cancale et va brûler les chantiers de Saint-Servant. Dans le mois d'août suivant, ces intrépides insulaires prennent Cherbourg et ruinent son port. A peine sont-ils de retour en Angleterre, qu'ils appareillent de la rade de Weymouth et cinglent vers la Bretagne avec une flotte composée de cent neuf voiles. Cette division était commandée par l'amiral Howe, et les troupes de débarquement qu'elle avait à son bord étaient sous les ordres du général Blygh, les mêmes qui venaient de diriger l'expédition contre Cherbourg.

La flotte ennemie parut en vue du cap Fréchel, le 3 septembre, à cinq heures du matin, et jeta l'alarme sur la côte. Elle louvoya toute la journée, et vint le soir mouiller près de la petite île d'Agol, à l'est du château de la Latte. Le lundi 4, à huit heures du matin, elle mit à la voile et jeta l'ancre à l'entrée de la baie de Saint-Briac. Trois de ses frégates entrèrent dans la baie, et s'embossèrent vis-à-vis de l'anse de la Fosse, pour protéger le débarquement qui s'opéra sur-le-champ. Cinq à six mille hommes furent mis à terre. Le début de l'expédition ne

fut pas heureux : une frégate qui s'était avancée dans la rivière de St-Briac fit chavirer deux bateaux plats chargés de troupes, et soixante-dix hommes se noyèrent.

Les dragons anglais, au nombre d'environ deux cents, passèrent la nuit dans les villages voisins; l'infanterie campa au pied des hauteurs de la Garde-Guérin, et le quartier général s'établit au village de Saint-Lunaire. Un détachement d'infanterie, qui avait été en découverte jusqu'à Dinard, revint le soir au camp.

Ce débarquement des Anglais aux portes de Saint-Malo fut aussitôt connu dans cette ville, et le marquis de la Châtre, commandant de la place, prit des mesures défensives : il fit à la hâte armer les forts qui protégent l'ouverture de la rade, ainsi que les redoutes qui défendaient alors l'entrée de la rivière de Rance. On prit de sages précautions pour garantir d'un incendie les navires du commerce. Les troupes furent concentrées dans la ville; des détachements furent envoyés dans les forts et sur les points qu'il était important et facile de garder. On expédia des courriers; les chefs militaires se concertèrent sur leurs moyens de résistance.

Dans la nuit du 4, vingt-deux bateaux qui se trouvaient dans le port de Saint-Briac furent brûlés par l'ordre de l'amiral Howe.

Le 5, l'ennemi fit avancer quelques colonnes qui furent repoussées et rentrèrent au camp.

Le 6, la flotte quitta Saint-Briac et alla prendre mouillage vers la pointe de Saint-Cast.

Ce jour-là l'armée ennemie ne fit aucun mouvement, non plus que le lendemain 7; mais le 8, elle se porta en avant et alla camper à Saint-Jucat, ayant sa droite appuyée à la rivière du Guildo et sa gauche au marais Drouet.

Le 9, les Anglais se disposèrent à entrer au bourg du Guildo. Ce petit port était défendu par quatre-vingts hommes, commandés par Rioust de la Villaudrain, et retranchés dans des maisons et derrière le mur d'un jardin qui longeait la rivière. L'ennemi fut repoussé trois fois par cette poignée de braves; et

si le passage fut emporté à la quatrième attaque, le général Blygh ne dut cet avantage qu'aux révélations d'un traître. Cette résistance exaspéra les Anglais : ils avaient encore gardé quelque mesure à Saint-Briac et à Saint-Jacut ; au Guildo ils se livrèrent à tous les excès dont une soldatesque passionnée est capable : ils violèrent, ils massacrèrent ; le malheureux bourg fut mis au pillage. Les environs du Guildo subirent le même sort. Fatigué par la marche et repu de brigandage, l'ennemi s'arrêta près de Saint-Geghel et y passa la nuit.

Cependant le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, s'était rendu à Lamballe et y avait établi son quartier général. Le 10, la garnison de Saint-Malo, formée des régiments de Brie et de Boulonnais, et d'un bataillon du régiment de Fontenay-le-Comte, sortit de la place pour se porter vers Matignon, où elle devait se réunir aux troupes commandées par le duc gouverneur.

A la nouvelle de ce mouvement, qui n'annonçait rien de pacifique, l'ennemi pressa sa marche pour s'approcher de Saint-Cast et pouvoir se rembarquer au besoin.

La jonction des troupes françaises se fit pendant la nuit ; elle porta leur effectif à huit ou neuf mille hommes. Cette armée se mit aussitôt à la poursuite des Anglais qui fuyaient vers le rivage ; et le 11, à quatre heures du matin, elle se trouva sur les hauteurs de Saint-Cast. A six heures elle était sur le bord de la mer.

L'ennemi commençait à se rembarquer. Son arrière-garde était rangée en bataille sur la plage au fond de la baie, protégée par des retranchements faits pendant la nuit. Cinq frégates et trois bombardes qui s'étaient approchées de la côte pour couvrir le rembarquement, firent un feu très-vif sur les Français. Ceux-ci n'y répondirent pas d'abord ; mais bientôt arriva leur artillerie, commandée par de Ville-Patour, et la canonnade s'engagea de part et d'autre.

A neuf heures, l'aile gauche de nos troupes, sous les ordres de d'Aubigni, se forma en colonnes et marcha en avant, malgré le feu des vaisseaux et la mousqueterie. Les grenadiers, au

nombre de trois cents, ayant à leur tête le marquis de Cussi et le comte de Montaigu, attaquèrent les premiers en s'élançant à la baïonnette sur les rangs anglais ; Latour d'Auvergne en fit autant avec son régiment de Boulonnais ; la même manœuvre fut imitée par les régiments de Brie et de Fontenay-le-Comte. Ni retranchements, ni colonnes serrées ne purent résister à ce choc impétueux. Un instant suffit pour que les Anglais fussent culbutés, écrasés : les uns implorèrent la clémence des vainqueurs et demandèrent la vie ; les autres se jetèrent à la mer pour gagner à la nage leurs vaisseaux, et les Français les poursuivirent dans les flots. Le carnage fut horrible et dura plus de trois heures.

De trois mille hommes qui restaient encore à terre lorsque l'action commença, la moitié trouva la mort sur le champ de bataille, huit cents se noyèrent, sept cents furent faits prisonniers : pas un seul ne rejoignit la flotte.

Cette victoire si sanglante coûta trois cents hommes aux Français, parmi lesquels se trouvèrent le brave comte de Montaigu, et Polignac, colonel du régiment de Brie, qui tomba en même temps que son major Burgut, frappé d'une balle au cœur.

Il paraît que pendant cette affaire le duc d'Aiguillon, commandant en chef, comme gouverneur de la province, monta au haut d'un moulin à vent, sous prétexte de mieux voir l'action et de pouvoir donner les ordres nécessaires ; ce qui fit dire au procureur général Caradeuc de la Chalotais, *que si les Bretons s'étaient couverts de gloire*, LE PETIT DUC S'ÉTAIT COUVERT DE FARINE (1).

La nouvelle de la déroute que les Anglais essuyèrent à Saint-Cast fit une vive impression sur le peuple britannique, qui murmurait déjà contre ces expéditions sur nos côtes, qui n'avaient d'autres résultats, disait-il, que de casser nos fenêtres avec les guinées de Georges II. Ce n'était pourtant pas ce qu'il

(1) On prétend que c'est ce propos qui décida la haine de d'Aiguillon contre la Chalotais, et qui fut cause des malheurs dont fut abreuvée la vie de cet illustre magistrat. D. L. F.

exprimait quelques mois auparavant. Il avait chanté merveille à propos de la descente de Marlborough à Cancale ; il n'avait pas trouvé de phrases assez grandes, de termes assez pompeux pour célébrer la prise de Cherbourg : mais en Angleterre, comme ailleurs, on désapprouve toute entreprise que le succès ne couronne pas, quelles que soient d'ailleurs les vues politiques qui l'aient dictée (1).

La victoire de Saint-Cast fut célébrée en Bretagne par des réjouissances publiques. Les états de la province voulurent qu'un objet d'art transmît aux générations futures le souvenir de cet événement : ils firent frapper une médaille portant d'un côté l'effigie du roi Louis XV et la légende : *Virtus ducis et militum;* et présentant de l'autre la Bretagne, représentée sous l'emblème d'une femme ayant une épée, et l'armée, figurée par un guerrier tenant la foudre à la main, avec ces mots pour légende : *Virtus nobilitatis et populi armorici.*

(1) « Il paraîtrait (dit M. Vérusmor, dans son *Histoire de Cherbourg*, dont ce recueil ne tardera pas à rendre compte) que ce fut en vue de calmer le ressentiment public qu'on fit conduire à Londres les pièces d'artillerie prises à Cherbourg. Cela fut l'occasion d'une cérémonie à laquelle on donna tout l'éclat possible, et qui offrit presque l'image en raccourci de l'entrée triomphale des généraux romains dans la reine des cités du monde. Pour mieux relever les prétendus avantages de la prise de Cherbourg, les canons et les mortiers qui en provenaient furent publiquement exposés dans Hyde-Park. Là, le 16 septembre, ils défilèrent avec solennité devant le roi, les ministres et la cour, et traversèrent Londres au son des fifres et au bruit des tambours. 23 chariots, portant chacun une de ces bouches à feu, étaient traînés par 229 chevaux et escortés par une compagnie d'artillerie. Chaque chariot avait un postillon et un cocher. Le premier était tiré par 15 chevaux gris, et portait les armes britanniques sur celles de France ; 7 autres avaient chacun 13 chevaux ; 3 chacun 7 ; un 5 ; et les 2 derniers, qui portaient les mortiers, étaient traînés par 9 chevaux chacun. Le convoi triomphal arriva à la Tour à 4 heures de l'après-midi, et l'artillerie française fut déposée dans cet arsenal. » D. L. F.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

SHAKESPEARE

ET

LE DRAME ROMANTIQUE (1).

Sous le règne d'Élisabeth, vers l'année 1590, on voyait le soir, à la porte du théâtre de Londres, un homme d'environ trente ans, qui, né d'une famille honorable, et ayant dissipé l'héritage de son père, modeste bourgeois du comté de Warwick, était réduit à la plus humble domesticité. Il gardait les chevaux des seigneurs du bel air qui se rendaient en brillants équipages au spectacle, alors fréquenté par la cour plus encore que par la ville. Des portes du théâtre, où il exerçait ainsi, s'il en faut croire la tradition que je viens de redire, le bien triste emploi de palefrenier, il devint comédien ; c'est peu, il fut auteur de comédies, il fut poète dramatique, il fut le maître de la scène contemporaine, le roi du théâtre moderne..... Car rien, dans la postérité, n'a surpassé le génie théâtral de Shakespeare ; le sillon lumineux qu'il traça dans son époque n'a point pâli avec le temps, et le temps en s'écoulant a rendu plus vive et plus resplendissante cette étoile immortelle.

On a tant écrit sur Shakespeare, depuis les annotations érudites de ses compatriotes Warburton et Rowe, jusqu'aux commentaires passionnés de Letourneur, en France, et jusqu'à l'expansive admiration des deux Schlegel ; ses pièces ont été l'une après l'autre l'objet de tant d'études littéraires, qu'il est difficile à un écrivain de parler encore de ce poète avec quelque intérêt de nouveauté. Celui qui, après avoir lu les pages élo-

(1) Cet article, ainsi que celui sur John Milton, est extrait d'un Tableau de la littérature européenne, sur le point de paraître.

quentes inspirées par ce grand homme, voudrait à son tour reproduire la longue trame de ses impressions sur un poète qu'à une époque de sa vie il aurait aimé de tendresse profonde, celui-là sans doute devrait craindre de retomber bien vite dans le cercle monotone des admirations transmises. C'est pourquoi, dans les étroites dimensions de ce tableau sur la littérature européenne, nous nous bornerons à quelques généralités, renvoyant, pour le détail et pour l'analyse des pièces, aux critiques renommés dont les savantes analyses sont elles-mêmes des productions littéraires pleines de goût, d'éloquence et de dignité (1).

Si donc il ne m'est pas permis de vous donner une analyse sérieuse et circonstanciée des pièces de Shakespeare, ou du moins de ses plus remarquables et de ses plus célèbres, Othello, Hamlet, Macbeth, le Marchand de Venise, la Tempête, Henri IV, Richard III, et, en fait de comédies, les Femmes de Windsor, et le Songe d'une Nuit d'été, je voudrais vous faire comprendre l'esprit général du drame de Shakespeare, et déterminer le caractère de ce poète, de manière à ce qu'il vous fût aisé de distinguer ce caractère de celui que vous avez déjà pu observer chez d'autres poètes dramatiques de l'Espagne et de l'Italie.

Le drame de Shakespeare est une scène universelle qui embrasse à la fois la nature et l'homme, où comparaissent également le peuple et le roi, le sage et l'insensé, le maître et l'esclave, ce qu'il y a de plus grand, ce qu'il y a de plus humble, le rire à côté des larmes, le pathétique sublime et la verve comique la plus pénétrante; tout cela, non jeté dans un étroit espace et circonscrit dans une plus étroite partie du temps, mais ayant le monde connu et le temps indéfini pour théâtre, ayant le détail de la vie pour tissu, et pour carrière de son développement l'immensité. Ainsi la vie circule avec l'air dans l'œuvre de Shakespeare, dans les larges replis d'une action théâtrale qui n'est point assujétie aux unités matérielles de l'espace et du temps.

(1) Voyez les Mélanges littéraires de M. Villemain, notice sur Shakespeare.

Aux unités.... Il y a ici un système dramatique tout entier qu'il est nécessaire de vous exposer. Comme ce volume d'esquisses sur les plus célèbres poètes de l'Europe a surtout pour objet de vous appeler à réfléchir, chemin faisant, sur plusieurs points généraux de littérature et de morale, nous sommes conduit à faire connaître le système de composition théâtrale dans lequel a écrit Shakespeare, afin de dévoiler l'esprit intérieur qui préside à son drame.

Il existe dans le théâtre moderne deux systèmes dramatiques parfaitement distincts ou même opposés, désignés sous les deux noms de système classique et de système romantique. Le premier nous vient de l'antiquité. Organisé par Aristote, d'après les modèles de la Grèce, transmis et reproduit par Horace et par Despréaux, il assigne une limite étroite, environ vingt-quatre heures, à la durée d'une action ; il veut que cette action se passe, jusqu'à son dénoûment, dans la même enceinte. C'est là ce qu'on appelle la règle des unités de temps et de lieu. Et si l'on joint à ces deux unités celle d'action, on concevra le principe fondamental du système dramatique selon les anciens. Les Grecs, les Romains, les Italiens, les Français, se sont en général, et sauf quelques exceptions, soumis à la règle classique des trois unités. Les autres nations, espagnole, anglaise, allemande, ont adopté la bannière romantique ; elles attachent peu d'importance à l'unité de temps et à celle de lieu, en ne regardant comme obligatoire en poésie dramatique que la seule unité d'intention ou d'action.

Une différence encore essentielle entre les deux systèmes, c'est que le premier s'attache beaucoup plus que le second à la reproduction d'un idéal où reluisent à la fois la simplicité et la dignité. Ses tragédies sont d'un style parfaitement soutenu, toujours égal, apprêté, conventionnel, excluant avec soin tout ce qui semblerait trop humble dans les ressorts, trop vulgaire dans les personnages et dans la mise en scène, trop flexible et trop libre dans l'expression. Au contraire, le drame romantique place en regard, comme je l'ai dit, les éléments extrêmes de l'homme et de la société. Pour lui le drame, scène du monde,

est aussi un vaste paysage dans lequel tout accident pittoresque a droit de se produire avec une fertilité qui n'est pas sans symétrie, pourvu que le détail s'harmonise dans l'ensemble, pourvu que toute chose y contraste dans une juste proportion, l'ombre et la lumière, la terre et le ciel, le crime et la vertu, toute chose réfléchie et interprétée l'une par l'autre.

C'est qu'en effet le drame romantique a son point central dans les développements de l'âme humaine; la nature entière est tributaire des pinceaux de son poète, mais le tableau qui en résulte a pour objet la peinture vivante, non de la matière, mais de l'esprit. Peinture du sentiment, des passions, des caractères, histoire naturelle et palpitante de l'âme humaine, dans ses accidents divers et multipliés, tel est l'objet propre de ce drame; et la description du monde visible et matériel est une sorte de symbole n'ayant de valeur et de réalité que par sa parfaite harmonie avec le monde spirituel, c'est-à-dire avec l'âme, vrai théâtre choisi par les poètes dont je parle en ce moment, Shakespeare, Calderon, Schiller.

Puisqu'il s'agit ici du drame de Shakespeare, de ce maître du théâtre dans la littérature européenne, nous pouvons reproduire quelques-uns des arguments qui légitiment les principaux articles de son code théâtral. Les partisans du poète anglais, et en général du drame romantique, observent donc qu'après tout les unités de temps et de lieu sont une entrave qui nuit à la vérité, à l'unité des caractères, autant qu'au développement mobile d'une action profonde et compliquée. Si, comme le prétend le système opposé, il y a de l'invraisemblance à transporter soudainement une action commencée d'une partie du monde dans une autre, au coup de sifflet du machiniste, et à convertir la limite classique des vingt-quatre heures en une durée qui n'est pas déterminée, on pourrait aussi bien rétorquer cet argument, en montrant les difficultés qui résultent d'une action ainsi parquée dans l'étroite enceinte des unités de convention. D'ailleurs l'invraisemblance dont on parle est compensée par la facilité avec laquelle, la barrière étant reculée, une action large et bien tramée se déroule à l'aise, sans être

encombrée par la variété et la multiplicité des événements. Puis, quand on est doué d'une telle faculté d'illusion que de prendre les bougies qui illuminent la salle pour le vrai soleil de Grèce ou d'Italie, et de voir de vrais Romains, de vrais Grecs d'il y a deux mille ans, dans ces braves gens de théâtre qui ne parlent jamais qu'en beaux vers, sous ces habits pailletés qui reluisent aux flambeaux des coulisses, certes il ne faut pas disputer sur le plus ou moins de concession faite au poète par le spectateur. Une telle docilité d'imagination ne refusera pas de suivre son poète de scène en scène, dans les diverses stations que celui-ci voudra faire parcourir au spectateur à travers le monde.

Ainsi, disent toujours les partisans du drame de Shakespeare, il importe peu que le More, après le premier acte, qui est l'exposition du drame, quitte Venise pour l'île de Chypre; que l'action voyage et passe les mers, si, au débarquement, le spectateur retrouve la même action, la même pensée se perpétuant à travers l'espace et le temps; si un seul moment il ne perd pas de vue cet Othello, dont la sombre jalousie, telle qu'un point noir sur l'horizon, se change en une tempête qui consume, puis devient la foudre qui tue. Le changement de lieu dans Macbeth, dans Léar, dans Richard III, n'est-il pas la condition à l'aide de laquelle l'ambition du sujet, la passion tendre du père, la cruauté du tyran, se déploient dans leur vérité dramatique, dans leur énergie? Et enfin le drame romantique consacre l'unité inviolable d'action, la seule des unités à laquelle un public sensé consente à s'assujétir, et sans laquelle il peut exister peut-être une certaine poésie en lambeaux de pourpre, mais jamais une poésie dramatique.

Il est facile de reconnaître les points qui séparent le théâtre de Shakespeare et les deux théâtres italien et espagnol que nous avons parcourus. Cette différence, elle est claire comme le jour à l'égard des poètes italiens, dont la beauté consiste dans toute la forme convenue, dans la triple unité transmise aux Italiens par les Grecs et exécutée avec plus de supériorité par les poètes français. La différence est moins sensible quant au drame es-

pagnol. Toutefois, considérez que si le drame de Lope et de Calderon est, comme celui de Shakespeare, spacieux, immense; si même il dépasse les limites que respecte Shakespeare, puisqu'on y trouve plus d'un héros « enfant au premier acte et barbon au dernier » ; si enfin, pour tout ce qui regarde la forme extérieure, le rapport ne peut être contesté, malgré tout cela on ne saurait confondre l'esprit intérieur, le *spiritus intùs* qui préside à l'œuvre dramatique chez l'une et l'autre nation. Le drame espagnol, en le prenant dans son type le plus avancé, dans Calderon, a sa plus grande splendeur dans la pompe du spectacle, dans les mobiles incidents d'une attachante nouvelle, dans l'intérêt de curiosité auquel celui des grands effets dramatiques est généralement subordonné. De plus, il y a dans le drame de Calderon un caractère qui appartient en partie au génie de l'Espagne, en partie à son propre génie : c'est la sublimité religieuse avec laquelle il plane et s'envole par-delà les intérêts passagers de la terre; c'est l'auréole chrétienne qui resplendit au-dessus de ses conceptions ; c'est enfin ce grand point de vue de religion, de vertu, de spiritualité, dont on peut voir le développement dans des pages admiratrices bien éloquentes de W. Schlegel.

Le drame de Shakespeare ne présente point dans son idéal cette idée purement religieuse de la sanctification d'un héros par la voie de l'épreuve; il n'a point ce luxe de poésie orientale, ce manteau scintillant dont Calderon de la Barca revêt ses poétiques inventions. Mais aussi, le merveilleux développement d'un caractère, la lutte d'une âme de héros contre une passion cruelle, lutte pleine d'alternative dans laquelle le héros succombe ou résiste, mais toujours meurt, la manière dont ce grand peintre de la nature humaine a su donner, non pas seulement l'existence, le souffle intérieur de la vie, mais encore le relief extérieur de cette existence, les muscles, les articulations nerveuses qui ressortent sous son pinceau avec non moins de force que d'harmonie....., tels sont les mérites de Shakespeare, inestimables qualités du poète dramatique, et qui ont porté celui-ci au premier rang de tous. Le drame de Shakes-

peare, c'est le tableau de la vie, réelle, intense, coulant avec une grandeur parfois sauvage, scène vivante et palpitante où abondent le mouvement et la vérité. Oui, telle est la hardiesse de ton, l'énergie de couleur, telle est surtout la vérité des situations et des caractères dans Shakespeare, que chacun de ses héros semble être la reproduction d'une passion humaine, personnifiée dans une création ayant vie, forme et réalité. Ainsi Othello, c'est l'histoire naturelle de la jalousie; Hamlet, celle de l'imagination malade et incurable parce qu'elle doute de tout, même de la vertu; Macbeth, celle de l'ambition et de ses troubles affreux, l'ambition qui rêve le crime, le prépare, l'accomplit, en recueille d'abord un premier fruit qui est un trône, puis un dernier qui est un poignard.

Cependant, il ne faudrait pas abuser de ce que je viens d'écrire pour faire connaître la théorie du drame romantique; dans la querelle des deux théâtres, il faudrait craindre de se montrer injuste envers l'école opposée, et, par exemple, de méconnaître notre richesse nationale, en cessant de vénérer nos grands tragiques du siècle de Louis XIV. Si j'avais à vous entretenir de nos immortels auteurs, je vous exposerais les motifs qui plaident pour leur système théâtral; mais ici, ayant à traiter du drame de Shakespeare, j'ai dû vous donner en aperçu le système du drame romantique, dont notre poète anglais est, dans la littérature moderne, le vrai représentant.

Ce qui est certain, c'est qu'il existe en Europe, par rapport à la poésie dramatique, deux systèmes parfaitement distincts, deux législations très-formelles, qui pourraient l'une et l'autre être mises en articles aussi positifs que deux codes en jurisprudence. Ce sont deux arts, deux genres de littérature, et il y a raison de les tolérer, de les admirer dans leurs plus brillantes et leurs meilleures productions. Qu'importe en effet le chemin que l'on a suivi, si l'on a pénétré dans le sanctuaire du beau? Que chacun suive l'impulsion de son propre génie. Ne demandez pas plus à un romantique pourquoi il n'est pas classique, que vous ne demanderiez à un poète bucolique pourquoi il n'est pas élégiaque, à un orateur pourquoi il n'est pas historien.

Faites tourner au profit des arts et des plaisirs de l'esprit la diversité des dons du génie. La sphère des arts est vaste, mais limitée; l'esprit parcourt aisément tous les points de sa circonférence. Ne cherchez donc point, à l'aide de théories exclusives, absolues, à la rétrécir davantage. Que le poète se place dans le type qu'il a préféré; mais qu'il subordonne les règles de convention aux règles supérieures, sans lesquelles l'art n'est pas possible, à ces lois de la nature, hors desquelles il n'y a que désordre et ruine à attendre pour l'intelligence, hors desquelles il n'y a que la peine de mort, inévitable pour l'art, au jugement du goût, cette conscience du beau.

Après des dissensions bien ardentes, bien puériles dans le champ de notre littérature contemporaine, on semble, et depuis plusieurs années, revenir au fond d'idées que nous venons d'exposer. Nous avons eu nos classiques et nos romantiques, de nobles génies et de recommandables productions. Chacun des deux systèmes a pu recueillir et enregistrer les productions qui étaient à lui et de lui. Mais après tout, qu'y a-t-il de nouveau? En philosophie, en littérature, en matière d'art, on croit innover, on ne fait que se ressouvenir. Quelques mots d'ordre épars ont été gravés sur une sphère transparente, qui, tournant sur son axe, varie incessamment ses points de vue pour les ramener toujours les mêmes aux regards surpris. En poésie dramatique, par exemple, et puisque nous sommes sur ce sujet, il existe deux temples de diverse structure; à leur seuil se presse depuis trois siècles la multitude des poètes, et ils offrent leur encens à des divinités d'or pur, telles que Sophocle et Racine, ou bien à la grande idole du tragique anglais, figure plus sublime, plus imposante, mais portant la rouille inséparable du bronze dont elle est composée.

La distinction du genre classique et du genre romantique, quand on l'emploie seulement pour distinguer deux écoles théâtrales, est assez claire et fondée en raison. Mais à cette observation vraie les critiques modernes ont joint des assertions vagues, incertaines, sans précision et de peu de réalité. Le romantisme s'est trouvé être synonyme de tout ce qui, dans la

littérature, porte une empreinte élevée, rêveuse, religieuse ou spiritualiste. Ainsi, dans W. Schlegel, la littérature grecque portant quelque chose de ce caractère a été romantique; ainsi ont été romantiques Bossuet, Corneille, aussi bien que le Dante, Michel-Ange, et toute la famille des vrais artistes qui revêtent entre eux un caractère d'affinité, parce qu'ils sont doués d'une nature primitive, originale, et marqués d'une grandeur qui en fait les prédestinés du génie humain.

L'extrême dilatation donnée au sens de ces deux mots en a fait tomber peu à peu l'usage parmi nous; on avait cessé de s'entendre, et on a fini par voir qu'il n'était pas nécessaire de chercher bien loin des termes arbitraires pour exprimer une distinction antique comme le monde, celle qui partage les poètes et les artistes en deux classes, savoir : ceux qui ont du génie, et ceux qui en sont dépourvus. C'est pourquoi, si la distinction de ces deux termes, comme marquant une double école de littérature, doit être conservée, que ce soit seulement pour spécifier deux systèmes dramatiques dont les principes et les procédés seront toujours entièrement différents.

Pour terminer cette discussion relative au théâtre de Shakespeare, et en général au drame romantique dont il est le maître, un mot d'explication est nécessaire sur le sens propre de cette dénomination même du genre romantique, et sur le motif que l'on peut avoir de l'attribuer au célèbre poète dont l'Angleterre s'enorgueillit.

L'école de madame de Staël en France, après celle de W. Schlegel en Allemagne, a popularisé cette observation vraie, qu'il y a dans la littérature moderne deux caractères très-distincts; celui qui vient de l'antiquité, fidèlement transmis par un culte plus ou moins éclairé des écrivains classiques; et celui qui vient de la fusion des nations modernes d'origine septentrionale, avec la langue, la civilisation et la race romaines introduites dans l'Occident européen par la conquête du peuple-roi. Ainsi, les peuples modernes furent des peuples romans, leurs langues furent des langues romanes, parce que ces peuples et leurs idiomes divers ayant leur berceau dans les dé-

bris du monde romain, s'ouvraient au jour animés d'un esprit nouveau, progressif et régénérateur. C'est pourquoi il y eut et il dut y avoir par toute l'Europe une littérature romane, ou, ce qui est la même chose, romantique. Ainsi furent des productions romantiques celles des troubadours et des trouvères, les romances du Cid, les romans anglo-saxons et normands sur le sujet de Charlemagne et sur celui de la Table ronde, et jusqu'aux poétiques féeries du contemporain de Shakespeare, le déplorable favori d'Elisabeth, l'ingénieux Edmond Spencer.

Nous pourrions énumérer tous les caractères qui appartiennent à l'école romantique, conçue historiquement dans les origines de la langue romane, comme nous venons de le montrer, et faire voir ensuite comment Shakespeare présente les affinités les mieux caractérisées avec cette littérature, primitive dans l'Europe moderne, et qui s'était greffée sur l'arbre épuisé de la civilisation des Romains. Shakespeare en effet ne connut jamais la poésie originale des anciens, ou il n'en eut que les notions les plus indistinctes. Les sujets qu'il a recueillis de l'antiquité sont entièrement dénaturés, et quelques-unes de ces pièces portent une empreinte où l'on ne saurait méconnaître l'esprit le plus pur des races modernes ainsi que des importations du nord. La Tempête est une pièce où la plus riche, la plus mobile imagination a fait éclore un essaim de créations fantastiques qui n'ont rien à démêler avec les formes, avec les traditions de l'antiquité. Roméo et Othello sont ce que l'Italie dantesque et anté-classique avait conçu de mieux inspiré et de plus ardent. Léar, c'est un écho d'Ossian. Macbeth, c'est la rude énergie des Sagas scandinaves, venue à Shakespeare par l'intermédiaire des traditions anglo-saxonnes. La poétique fiction qui fait le nœud du Marchand de Venise, et qui encadre, comme un merveilleux arabesque, l'horrible conception du dénoûment, est de la féerie la plus pure et la plus élégante. Ses comédies si vives, si variées, sont les premiers chefs-d'œuvre de la comédie moderne; c'est la nature morale dans sa piquante et riante réalité. En un mot, tout dans Shakespeare appartient à l'esprit moderne, il y vit, il s'y meut; et c'est d'une ma-

nière absolue et complète que ce célèbre poète se sépare de l'antiquité. Sous ce rapport, il est aisé de comprendre comment il peut être convenable de l'appeler un poète romantique.

De plus, en considérant le drame de Shakespeare dans sa contexture extérieure, dans la franchise et la propriété de son langage, dans la liberté de sa composition, ce drame à la scène si variée, qui réunit tous les liens, toutes les conditions de l'existence, toutes les circonstances de la vie le plus humblement terrestre, avec ce que les catastrophes des passions et de la destinée ont de plus noble et de plus pathétique, on reconnaît l'analogie qui existe entre ce modèle du drame moderne et les célèbres représentations hiératiques du moyen-âge, les mystères, les drames religieux dont la forme est si connue, et qui furent longtemps, comme on disait alors vers le XIIIe et le XIVe siècle, la meilleure joie et le plus grand déduit de nombreuses et souffrantes générations. Le drame romantique, dans Shakespeare comme dans Calderon, est issu, du moins quant à sa forme et à ses proportions, des représentations religieuses qui furent l'origine du théâtre en Europe.

Longtemps la gloire de Shakespeare est demeurée contestée, incertaine et comme flottante sur le continent. Tant que dura le siècle de Louis XIV, et, plus tard, tant que la pure et brillante littérature de cette époque exerça une influence régulatrice sur celle des autres nations, le mérite de Shakespeare fut peu apprécié, même en Angleterre, mais surtout dans notre pays. Parmi la critique de ce temps, critique si étroite, si prévenue, si polie, si effarouchée au pli de la feuille de rose dont se blessait le sybarite, que serait venu faire le chêne-géant des bords de la Tamise, avec son front sans souplesse, mais non sans dignité, avec son écorce rude et noueuse, sous laquelle fermente la sève, et que recouvre le travail intérieur d'une splendide végétation ? Shakespeare alors ne pouvait être qu'un barbare, un sauvage ivre, comme l'appelle Voltaire, ingénieuse parole que les satelllites de cet écrivain français, roi de son siècle, devaient longtemps redire en chœur.

Cependant, vers la fin du siècle dernier, commença en France

une assez vive réaction en faveur de ce grand homme. Letourneur traduisit son théâtre entier, et, dans des préfaces détaillées, il le fit connaître à la France avec un luxe d'enthousiasme exclusif et déclamatoire, comme presque tout ce qui s'écrivait à cette époque en matière d'admiration. Bien que Letourneur fût mû par un sentiment de l'art plus élevé et plus complet que celui qui inspirait la plupart des critiques de son temps, l'esprit de la littérature matérialiste se montre encore sous l'expression de ses ardentes sympathies. Ce n'est guère que la grandeur matérielle des conceptions de Shakespeare, le singulier relief de sa mise en scène, la réalité puissante avec laquelle ce poète imite la nature, qui sont l'objet des commentaires de l'éditeur de 1780. Il fallait que bien des années s'écoulassent encore, et qu'il se fît un renouvellement de la littérature par la philosophie, pour que des spiritualistes de l'Allemagne, s'adressant à tous ceux qui, en Europe, aiment et sentent la poésie, rappelassent l'attention profonde des littérateurs sur les chefs-d'œuvre de la scène espagnole et anglaise, qui réfléchissent la vie humaine avec ses accessoires, dans ce que son idéal contient de plus élevé, de plus saisissant et de plus pur.

Aussi Shakespeare a-t-il pris de nos jours et dans notre nation le rang qui lui est acquis par son génie original et créateur. Il y a plusieurs années, les acteurs anglais, surtout le célèbre Kean, digne rival de Talma, et maintenant réuni à lui dans la tombe, nous ont convaincus par notre expérience, en transportant sur les bords de la Seine les mâles accents de ces drames jusque-là entendus seulement par-delà les limites de notre détroit. Un poète français, M. Alfred de Vigny, a refait, avec le succès désirable, l'œuvre que Ducis n'avait pas osé entreprendre; il a donné à la scène française un Othello qui était l'Othello anglais, et qui, en venant nous trouver, avait gardé de son origine shakespearienne autre chose que le visage cuivré du More, et le cafetan damassé du musulman. Assurément, ce n'est pas que notre grande littérature française ait perdu le privilége de nous captiver, de nous enorgueillir; mais c'est qu'il n'y a plus ni détroit ni Pyrénées; et l'on comprend de

plus en plus qu'il n'y a vraiment qu'une seule république en Europe pour les lettres et pour les arts. Tout ce qui contient ce je ne sais quoi, qui est le génie, qui est le beau, qui est l'amour, qui est l'art, qui est tout ce que l'on sent et pressent, et ce que l'on ne saurait définir, enfin tout ce qui respire le parfum de la poésie, est compatriote et contemporain.

A. MAZURE (*de Poitiers*).

Bulletin Bibliographique.

Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands ; par M. l'abbé de la Rue (2e article, 2e vol. — *Des Trouvères anglo-français*) (1).

Lorsque j'entrepris la *Revue Anglo-Française*, et en en traçant le plan (2), je dus mentionner l'introduction de la langue française en Angleterre, par suite de la conquête de Guillaume-le-Bâtard, et de l'accession de la maison de Plantagenet au trône de cette île, et son usage, sous des rapports différents, pendant plusieurs siècles. Je n'eus garde d'oublier de dire un mot de la littérature anglo-française, et d'indiquer ce recueil comme devant lui ouvrir ses pages. Aujourd'hui, en continuant de rendre compte du savant ouvrage de l'abbé de la Rue, pour son second volume, qui traite des trouvères, je me trouve en position de remplir grandement le cadre que je me suis tracé en cette partie. D'autres articles pourront venir après, mais ceux à qui on les devra ne feront que glaner ; sous ce point de vue, ils auront du mérite probablement, mais ici il s'agit d'une moisson tout entière, dont il ne restera que quelques épis à recueiller plus tard.

Néanmoins je dois dire que les recherches faites dernièrement en Angleterre, par M. Francisque Michel, qui avait eu de M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, une mission pour aller au-delà du détroit, puiser dans les sources mêmes de la littérature anglo-française, complètent grandement le travail de M. l'abbé de la Rue. Ce recueil a déjà donné un document officiel de l'élève de l'école des chartes, et si on ne le cite pas, dans cet article, sur chaque auteur dont il indique les ouvrages, c'est uniquement pour abréger. On fera donc bien de lire, à la suite de ce travail, les *Recherches dans les bibliothèques d'Angleterre, d'ouvrages inédits en tout ou en partie, français ou anglo-français*, par M. Francisque Michel (3).

(1) Voyez le premier article, t. 2, p. 75 et suiv.

(2) Tom. 1er, p. 6, 7, 10, 11 et 12.

(3) Voyez ce document, t. 3, p. 450 et suiv. de ce recueil.

Il n'est pas extraordinaire qu'une autre contrée que la France ait parlé, pendant des siècles, la langue française. Des pays très-étendus, étrangers aujourd'hui à ce royaume, se servent encore de cet idiome. On peut citer le royaume des Pays-Bas, le Piémont, le Canada, les îles Maurice, de Jersey et de Guernesey. C'est la langue *fashionable* du nord de l'Europe et celle de la diplomatie. Aussi un des collaborateurs à la *Revue Anglo-Française* (1) a publié un livre *sur l'universalité de la langue française*, et cet ouvrage a eu un grand succès.

Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'on doit aller chercher les origines de la langue française, les premiers documents écrits de cet idiome, dans un pays étranger, en Angleterre. En un mot, c'est qu'ils y existaient là, lorsque la nation qui parle cette langue ignorait encore cette singularité, il n'y a que peu d'années. Un érudit de la Normandie, M. l'abbé de la Rue, a fait cette découverte, et elle est de nature à fixer l'attention (2).

(1) M. Allou, ingénieur en chef des mines, à Paris, et antiquaire extrêmement distingué. Nous avons donné déjà plusieurs articles de lui.

(2) Les sciences ont perdu M. l'abbé de la Rue il y a déjà quelques mois. Il convient de dire ici que cet érudit professeur avait été très-satisfait du premier article sur son grand ouvrage, donné par cette revue. « J'ai lu avec beaucoup de plaisir, disait-il dans » une lettre adressée au directeur-fondateur, le 15 août 1835, l'analyse que vous avez » bien voulu faire d'une partie de mon ouvrage, et je vous remercie infiniment de la » manière obligeante avec laquelle vous l'avez fait briller dans le vôtre. Je n'ai parlé, » dans le mien, que d'un Craon et d'un Savary de Mauléon, qui ont figuré d'une » manière distinguée parmi les poètes anglo-normands; mais je suis persuadé qu'il » en est beaucoup d'autres de votre contrée qu'on pourrait placer à leur suite, s'ils » s'étaient fait connaître dans leurs ouvrages... Le point de contact entre le Poitou et » la Bretagne armoricaine a dû faciliter des rapports et une correspondance entre » les auteurs des deux pays, par conséquent une communauté de goût et de littéra- » ture. On peut le prouver par quelques passages des trouvères. — J'ai cherché dans » mes notes si quelques-unes pouvaient vous intéresser; je joins ici deux actes du roi » Jean-sans-Terre, relatifs à Hugues-le-Brun, comte de la Marche : vous verrez quel » parti vous en pourrez tirer.... Comme j'ai plusieurs volumes d'extraits des rôles de » la Tour de Londres et des manuscrits du *British museum*, je me ferai un plaisir de » vous communiquer ce que je trouverai de relatif à votre estimable journal, soit pour » l'histoire, soit pour la littérature. — M. Raynouard m'a défiguré et même travesti, » en rendant compte de mes *Essais* dans le *Journal des Savants*. Sans moyen pour » me répondre, il m'a prêté des idées et des opinions que je n'ai jamais émises... Je » le retrouverai dans une seconde édition. » Sans approuver les expressions que je viens de transcrire, et à plus forte raison celles que je supprime, je dirai qu'il est à regretter, pour la science, que la polémique entre les *défenseurs* des poètes du nord et du midi des Gaules, entre deux érudits comme MM. de la Rue et Raynouard, ne se soit pas continuée encore pendant quelques années. Plusieurs questions d'un haut intérêt auraient été traitées à fond, et alors le monde littéraire se serait peut-être trouvé en position de prendre une décision, en grande connaissance de cause; mais le flambeau destiné à éclairer la littérature du nord à son berceau s'est éteint : M. de la Rue est mort en continuant ses travaux, et âgé de plus de 80 ans.

C'est au xe siècle, tout au plus, que l'on peut faire remonter la langue et par suite la littérature française. Les monuments de ce siècle sont même extrêmement rares, et ceux qu'on tient pour tels sont susceptibles de beaucoup de critique.

Dans le xie siècle ils sont plus nombreux. Comme documents anglo-français, il a existé des chants militaires sur la bataille d'Hastings (1); mais ils sont perdus. Il nous reste des traductions en prose et un roman du voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople, si tant est que le faux Turpin remonte au même siècle.

Il n'y a pas de doute pour une des traductions, c'est celle du livre des Psaumes. Or il existe, à la bibliothèque du roi, à Paris, un seul manuscrit de ce psautier, qui a appartenu au prieuré de Ste-Foy de Longueville, diocèse de Rouen. Il est écrit dans la seconde moitié du xiie siècle, et est très-altéré et incomplet. Il est donc à peu près sans intérêt.

Au lieu de cela, l'Angleterre a quatre manuscrits de ce recueil de psaumes. « Le premier, dit M. de la Rue, est dans la bibliothèque » cottonienne (*Nero* c. IV); l'écriture est en caractères souvent an- » glo-saxons, ainsi que le calendrier qui est en tête de cet exemplaire. » — Le second est parmi les manuscrits des ducs de Norfolk, dans la » bibliothèque de la Société royale de Londres. Outre le texte latin, il » a la version française interlinéaire. — Le troisième est dans la bi- » bliothèque de Cambridge; il a servi à remplir quelques lacunes qui » se trouvaient dans le second manuscrit.— Le quatrième est à Londres » dans la bibliothèque de M. Douce; il ne contient que le texte fran- » çais. Ces quatre exemplaires renferment la même version française, » excepté quelques légères différences dans l'orthographe; mais tant » qu'une langue n'est pas fixée, l'orthographe varie comme la langue » elle-même. »

Outre ces quatre manuscrits de ce psautier, dont il paraît que l'un porte le nom de *Psautier de Guillaume-le-Conquérant* (2), le musée britannique possède encore un exemplaire précieux du voyage de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem (*Bibl. du roi*, 16 E VIIJ), ouvrage en vers, sans rime, qu'on donne mal à propos probablement pour être du xie siècle, et une foule d'autres ouvrages, écrits en français, qui n'existent pas en France, et dont je vais bientôt rendre compte.

« Tous ces ouvrages sont précieux, dit l'auteur, puisqu'ils nous » montrent la langue et la poésie française, pour ainsi dire dans leur » berceau; souvent la première balbutie, quelquefois l'expression lui

(1) Guill. Pictav.

(2) Voir l'ouvrage dont je rends compte, t. 2, p. 31.

» manque, et le traducteur est obligé de laisser en latin les mots qui » concernent la physique et l'histoire naturelle. »

Dans les langues anciennes, les poètes sont les premiers écrivains. Il en fut de même en France et en Angleterre pour la langue française. Dans ce dernier pays, on exigea, dès le XIIe siècle, de la correction dans le style, car Guernes de Pont-Ste-Maxence, qui écrivait à Londres en 1174, dit :

Si nuls veut controver, ou traitier ou écrire,
De bien dire se peine que nuls n'en puisse rire.

Dans les écrits des trouvères, on fait mention du bon français de Raoul de Hodeuc, anglo-normand ; et dans le roman de Jean et de Blonde d'Oxford, l'auteur fait dire à celle-ci par l'autre :

Il est sages, biaus et courtois
Et gentiel hom de par françois,
Miex valt sa parole françoise
Que de Glocestre la ricoisé.

Du reste, on trouve en Angleterre des livres élémentaires pour la langue française, telle qu'elle y était parlée dans le XIIIe siècle, et il serait utile de les consulter. C'est pour cela surtout qu'on va les indiquer ici. — *Grammaire française et épistolaire pour tous les états* : elle a été écrite sous Édouard Ier. (*Bibl. harléienne*, no 4971.) — *Traité du langage français*, par Gautier de Bibelesworth, dédié à Mme Denise de Mont-Canisy. (*Bibl. du duc de Norfolk*, no 220.) — *Grammaire française en vers français*, mss. incomplet. (*Bibl. harl.*, no 490.) — *Glossaire roman latin.* (*Bibl. harl.*, no 219.) Ce manuscrit est très-curieux, parce qu'il est ancien, et peut servir pour l'intelligence de la langue romane; malheureusement il est incomplet.

Les troubadours ou les poètes du midi des Gaules avaient eu leurs historiens (1), et on avait dédaigné d'écrire sur les trouvères, les poètes du nord de la même contrée.

Dès avant la grande révolution française, M. l'abbé de la Rue avait commencé des recherches à ce sujet, mais en ce qui concerne seulement les trouvères normands et anglo-normands. Un peu plus tard, déporté en Angleterre comme prêtre français, il se livra tout entier à ce travail. Il lui fallut, pour cela, lire les manuscrits des poètes et les étudier, en faire des analyses ou des extraits, rechercher quelle avait été leur position dans le monde, leur origine et leurs différents ouvrages. Il fut encouragé dans ce labeur si important, mais aussi d'une immense étendue, par sir Joseph Banks, l'homme et le savant qui

(1) Redi, Crescimbeni, Ste-Palaie, Millot, en dernier lieu M. Raynouard.

rendit peut-être le plus de services à ceux qui parcouraient comme lui la carrière de la littérature et du savoir. M. de la Rue dut encore beaucoup à lord Leicester, et aussi à M. Douce, possesseur d'une des plus riches bibliothèques du monde, et mort il y a quelques mois. Les premiers essais de l'érudit ecclésiastique normand furent traduits en anglais et insérés dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Londres, et il sentit son courage s'accroître; il redoubla, comme il l'a imprimé et qu'il me l'a écrit (1), lorsque sir Walter Scott publia que l'Angleterre devait à l'abbé de la Rue de lui avoir appris, le premier, qu'elle avait eu une littérature anglo-normande avant d'avoir eu une

(1) Je vais donner ici l'extrait de cette lettre, en date du 26 novembre 1834, parce que tout ce qui est sorti de la plume d'un homme érudit, comme M. l'abbé de la Rue, a de l'importance, et que de plus ce document curieux a été un encouragement à la publication de ce recueil. « Personne n'applaudit plus que moi, disait-il, au projet » de votre journal et à son exécution, parce que j'ai étudié pendant cinq ans, à la » Tour de Londres et au Musée britannique, les rôles et les manuscrits anglais, et j'ai » été par là même à portée de connaître toute l'étendue des rapports que vous appelez » avec raison *anglo-français*. Les deux volumes publiés sous le titre de *Rôles nor-* » *mands et gascons*, ne sont pas la millième partie des notions historiques qu'on » trouve à la Tour et au Musée de Londres. Il est fâcheux que la collection des copies » que M. de Bréquigny a prises dans ces dépôts ne soit pas à votre portée, parce que » vous y trouveriez des richesses immenses. — Quant à moi, qui ai parcouru et les » originaux et les copies, je n'ai recueilli que des notes historiques sur la Normandie, » dans les rôles, et des extraits poétiques dans les manuscrits anglo-normands. J'ai » cependant fait quelques recherches sur Savary de Mauléon et Pierre de Craon, qui » ont été parfois anglo-français, et avec d'autant plus de soin qu'il y a sur ces troube- » dours des détails curieux, inconnus à Millot et aux historiens du midi. On les trou- » vera dans l'ouvrage que je vais publier. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre ouvrage » sur la poésie du midi (*M. de la Rue veut parler ici de l'article de M. André, in-* » *séré dans le* 1er *vol. de ce recueil*), il est écrit avec sagesse; vous n'avez pas, » comme MM. Raynouard et Fauriel, la prétention de regarder nos trouvères français » comme des écoliers des troubadours; leur esprit de localité les aveugle, d'autant plus » facilement qu'ils n'ont certainement pas étudié avant tout la littérature de nos » provinces du nord au moyen-âge, littérature qui n'est pas encore bien connue. Ces » auteurs écrivent avec un esprit de système, et gâtent eux-mêmes leurs ouvrages. J'ai » lutté parfois contre eux dans mon ouvrage. La vérité avant tout. Ce n'est pas que » je prétende ne pas me tromper; quelquefois j'aurai fait des fautes, mais j'ai par- » couru une carrière inconnue et sans avoir aucun guide; alors je dois compter sur » l'indulgence des vrais littérateurs : l'homme d'esprit est indulgent comme l'homme » vertueux. — C'est dans ces sentiments que je serai flatté que vous vouliez rendre » compte, dans votre revue, de mes trois volumes qui paraîtront à la fin du mois pro- » chain. Vous jugerez que c'est un tour de force d'avoir écrit sur nos bardes gaulois, » sans avoir une ligne de leurs ouvrages dans leur langue; et nos jongleurs, sur les- » quels on n'a rien écrit, vous intéresseront, j'espère, par mes détails sur leur origine, » leurs travaux, leurs mœurs, et leurs rapports avec nos bardes. — Quant aux trouvères » normands et anglo-normands, Walter Scott a dit que j'ai tiré le voile, et appris aux » Anglais qu'ils avaient eu une littérature anglo-normande avant d'avoir eu une litté- » rature anglaise. »

littérature anglaise (1). Alors le savant doyen de la faculté des lettres de Caen est venu présenter au public le résultat des recherches de ses années d'exil et des longues années qui leur sont postérieures.

Je remarquerai que l'abbé de la Rue étant normand, a, comme beaucoup d'autres écrivains qu'une partialité prononcée pour leur pays entraîne, la manie d'attribuer tout à sa province. Aussi les trouvères du Poitou, de la Picardie, de l'Ile-de-France, etc., sont pour lui des trouvères normands. Sont-ils anglais, ce sont des trouvères anglo-normands. L'érudit auteur s'appuie sur le fait de la conquête de l'Angleterre faite par Guillaume, duc de Normandie, qui imposa le langage de son pays de naissance à l'île asservie, aidé encore qu'il fut par les guerriers des autres provinces françaises. Mais l'accession au trône d'Angleterre des Plantagenets, princes angevins, mari et fils d'Aliénor d'Aquitaine, comtesse de Poitou, ne fut-elle pour rien dans le fait de l'usage du français dans la Grande-Bretagne? On ne le prétendra pas. Ce fut sans doute le langage de la cour de Poitiers qui fut porté, au XIIe siècle, à la cour de Londres. Ce concours de circonstances doit donc faire employer une expression plus générale au lieu et place de l'expression restreinte dont s'est servi le savant écrivain de Caen. Aussi j'appellerai les trouvères anglais qui rédigèrent leurs compositions en français, des *trouvères anglo-français*. Cette dénomination sera encore d'une plus grande vérité pour Charles d'Orléans et pour les autres guerriers faits prisonniers à Azincourt, qui, pour charmer les ennuis de leur captivité, se livrèrent à la poésie sous les verrous de la Tour de Londres; car en vérité, pour eux surtout, l'expression dont s'est servi l'auteur est tout-à-fait fautive.

Du reste, la date à assigner aux écrits des trouvères anglo-français est assez difficile. Il a fallu que notre savant auteur prît son parti, dans la classification qu'il a faite, par les mentions de faits, et d'autres fois par le style. C'est dans ce dernier cas que gisait la difficulté. « Barbazan et plusieurs autres éditeurs de nos anciennes poésies, dit-il, se » trompèrent souvent lorsqu'ils voulurent fixer l'âge d'un ouvrage par » le langage, quand ils n'avaient aucune règle qui leur indiquât avec » certitude celui des premiers siècles de notre langue; d'ailleurs ils » n'observèrent pas que la première règle, dans ce cas, était d'être » certain que le manuscrit qu'ils avaient dans les mains était l'auto- » graphe de l'auteur; or, cette certitude n'est pas facile à acquérir, » lorsqu'on remonte aux siècles du moyen-âge. Ils ne remarquèrent » pas qu'il fallait ensuite examiner si l'auteur était français ou anglo- » normand; car il y a dans les bibliothèques de Paris des manuscrits

(1) Sir Tristem, *Essai sur les vieux romans*.

» anglais, comme il y a dans les bibliothèques de Londres, de Cambridge » et d'Oxford, des manuscrits français, et tous écrits dans notre langue. Mais si, après que le duc Guillaume l'eut introduite en Angleterre, elle alla toujours en y faisant quelques progrès pendant le » XIIe siècle, il est incontestable qu'elle alla en s'altérant dans les siècles suivants, par la lutte entre l'anglo-saxon et l'anglo-normand, » lutte dont en définitive résulta la langue anglaise. Ainsi les Français qui à ces époques écrivent en Angleterre, ont soin de prévenir » leurs lecteurs qu'ils sont de France et que leur langage est correct, » tandis que les Anglo-Normands du même âge ont soin de dire que » leurs ouvrages sont écrits en français, mais que ce n'est pas le français de Paris. Enfin une dernière observation que négligèrent les » éditeurs, c'est que, s'il y avait alors une grande différence entre le » français de Londres et celui de Paris, elle existait aussi dans le même » temps entre le style de la capitale et celui des provinces du nord » de la France. C'est donc de ces observations qu'il faut préliminaire» ment partir pour juger l'âge d'un ouvrage par le langage, et non » comme Barbazan, lui assigner une antériorité reculée, parce que le » style en est dur, la diction obscure, et la prosodie quelquefois irré» gulière. »

Je vais commencer la liste des jongleurs et des trouvères anglo-français, en mettant de côté les trouvères purement normands ou français dont s'est occupé M. de la Rue.

Taillefer. C'est le jongleur de Guillaume-le-Bâtard, qui donna, par ses chants, le signal du combat à la bataille d'Hastings, et reçut la mort en se précipitant dans les rangs ennemis. Rien de lui n'a été conservé.

Henri Ier, *duc de Normandie et roi d'Angleterre*. Élevé par St Lanfranc, il reçut le nom de *Beau Clerc*, à cause de son savoir. Il y a dans les œuvres d'Hildebert, évêque du Mans, plusieurs épîtres qui lui sont adressées. Ses deux femmes, Mathilde d'Écosse et Adélaïde de Louvain, protégèrent successivement les poètes normands et anglo-normands. On attribue à Henri une traduction du latin en anglais de fables ésopiennes. Il existe de lui un ouvrage en vers français, intitulé *Urbanus* (l'homme poli), ou le *Dictié d'Urbain*; ce sont des règles de conduite pour les hommes de bonne compagnie. On y lit :

Seiez débonnaire et corteis ;
Sachez aussi parler franceis :
Quar molt est langage alosée,
De gentilhomme est molt amée.

Geffroy, *abbé de St-Alban*, d'une famille distinguée des pro-

vinces de Normandie et du Maine, et élève de l'école du Mans, dont cette Revue parlera plus tard. Il fut appelé en Angleterre par Richard, XIe abbé de St-Alban, pour le placer à la tête de son monastère. Ne s'étant pas rendu assez vite à l'invitation qui lui était adressée, il trouva la place prise. Néanmoins l'abbé Richard le retint en Angleterre, par l'espoir de lui faire avoir plus tard l'emploi qu'il lui avait promis d'abord. Alors Geffroy ouvrit à Dunstaple, dans le Bedfordshire, une école qui eut un grand succès. C'est le français qu'il enseignait là, comme langue à parler; c'est dans cet idiome qu'il faisait ses instructions pour les sciences qu'il enseignait. Il y composa, pour la distraction de ses écoliers, qui la jouèrent, une pièce tragique intitulée *Le Miracle de Ste Catherine*, que M. l'abbé de la Rue soutient être la première pièce de cette espèce composée dans notre langue, en faisant remarquer que Fontenelle et les autres auteurs qui ont écrit l'histoire du théâtre français n'en citent pas de plus ancienne. Quoi qu'il en soit, l'abbé Richard étant mort en 1119, Geffroy fut élu à sa place et gouverna le monastère de St-Alban jusqu'à sa mort, arrivée en 1141.

Turold, un des compagnons d'armes de Guillaume-le-Bâtard, pour lequel il combattit, ainsi que ses fils, à la bataille d'Hastings. Il figure sur la tapisserie de Bayeux, et lui et les siens reçurent, ainsi qu'on l'apprend par le *Domesday-Book*, de grands biens en Angleterre, pour leur coopération à la conquête. Turold composa un *Roman de la bataille de Roncevaux*, et c'est le poëme écrit en français sur cette bataille; le manuscrit de cette production, inconnue en France jusqu'à l'abbé de la Rue, se trouve à la bibliothèque d'Oxford.

Anonyme, *auteur du Voyage de St Brandan au paradis terrestre.* St Brandan, né en Irlande, dans le VIe siècle, et abbé de Lancarvan, tourmenté sans doute dans le pays où il était établi, s'embarqua avec ses religieux pour chercher un asile dans les îles Canaries, qu'on appelait alors les *Iles Fortunées*. Il croyait qu'il pourrait s'y livrer avec plus de facilité à la pratique des vertus évangéliques; mais il fut bientôt détrompé, et revint dans son pays, où il écrivit un ouvrage sur la contrée où il avait abordé, et où il n'avait pas voulu se fixer. Alors un voyage aussi long était une grande entreprise, et comme le dit l'auteur dont nous analysons l'ouvrage: « Les riants climats des Canaries durent plaire et étonner des hommes vivant sous l'atmosphère humide » et sombre de l'Irlande... » Mais, après la mort de l'abbé, la fiction altéra et défigura la vérité. « Les moines voulurent faire de leur abbé » un homme à prodiges, capable des entreprises les plus hardies, un » héros toujours heureux dans leur exécution; aussi, d'après la des» cription qu'il leur avait laissée du beau climat des Canaries, ils pri-

» rent ce pays pour le paradis terrestre, et ne balancèrent pas à lui » en attribuer la découverte. Mais, pour y parvenir, il fallait que le » voyage offrît des aventures non moins merveilleuses ; aussi la route ». du saint est-elle, pour ainsi dire, semée de prodiges. »

C'est ce sujet que le trouvère anonyme a traité dans un poëme, composé sur la demande de la reine Adélaïde de Louvain, femme du roi Henri Ier. Comme il la félicite sur le bonheur que son mariage devait procurer à l'Angleterre, c'est l'année 1121 ou 1122 que l'on doit assigner à cette composition.

M. l'abbé de la Rue rend un compte détaillé de cette pièce curieuse, de 834 vers de huit à neuf pieds, dont le manuscrit se trouve dans la bibliothèque cottonienne (*Vespasianus*, BX).

Geffroy Gaimar. *L'Histoire des rois anglo-saxons* de ce trouvère est un des ouvrages les plus importants de la collection que nous indiquons. Aussi M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, envoya M. Francisque Michel en Angleterre, surtout avec la mission de copier cette chronique. M. l'abbé de la Rue, revenant sur une opinion qu'il avait précédemment émise, en adoptant une erreur échappée au savant Tyrwhit (*the Canterbury tales*), reconnaît que l'ouvrage de Gaimar est antérieur de plusieurs années à l'histoire des rois bretons de Robert Wacc.

Geffroy Gaimar annonce avoir composé son livre sur des manuscrits latins, français et anglais. Ce travail fut fait vers le milieu du XIIe siècle, d'après des indications incontestables, et la diction de l'auteur est simple et coulante.

David. On ne le connaît que par Geffroy Gaimar, qui dit que ce trouvère composa en vers français l'histoire du roi d'Angleterre Henri Ier ; mais cette pièce n'a pas encore été découverte en Angleterre, ni en France.

Évrard, *moine de Kirkham*, vivait dans le milieu du XIIe siècle. On a de lui une traduction en vers français des distiques attribués à Caton, et dont les rimes sont croisées. « C'est dans notre langue, dit l'abbé de » la Rue, le plus ancien poète connu qui ait imaginé ce mélange. » Ce savant attribue aussi au même auteur une histoire versifiée de la Passion, du même style et de la même coupe que les distiques de Caton, qui existe dans le même manuscrit du duc de Norfolk (n° 192), dans la bibliothèque de la Société royale de Londres. Le premier ouvrage se trouve aussi à la bibliothèque du roi, à Paris (*Mss. de N.-D. de Paris*, n° 5).

Samson de Nanteuil peut être considéré comme un trouvère anglo-français, parce qu'il écrivit probablement en Angleterre sa traduction

en vers français des Proverbes de Salomon, avec une glose plus ample que le texte, puisqu'il la fit à la demande d'Adélaïde, femme d'Osbert de Condé, seigneur de Hornecastle dans le Lincolshire, qui vivait au milieu du XIIe siècle. L'ouvrage de Samson de Nanteuil, écrit d'une manière sententieuse, en vers masculins de huit syllabes, et en vers féminins de neuf, se trouve au musée britannique (*Bibl. harléien.*, nº 4388).

Guichard de Beaulieu, moine du prieuré de Beaulieu, dépendant de l'abbaye de St-Alban, a écrit un poëme ou une espèce de sermon en vers français, sur les vices de son siècle. Ce morceau est du XIIe siècle, époque où, suivant l'abbé de la Rue, on lisait au peuple, les jours de dimanche et de fête, les vies des saints, en vers français, ce qui prouve combien la langue française était alors en usage en Angleterre. Le sermon de Guichard de Beaulieu se trouve au musée britannique (*Bibl. harléien.*, nº 4388), et il a près de 2,000 vers alexandrins. Il n'a que 664 vers dans un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque du roi, à Paris (nº 2560). Au dire de l'abbé de la Rue, Guichard de Beaulieu a le premier introduit, dans la poésie française, l'usage de ne changer de rime qu'aux alinéas.

Robert Wace, chanoine de Bayeux, et né dans l'île de Jersey, est extrêmement connu, d'autant mieux que ses ouvrages ont été publiés et annotés plusieurs fois, notamment par deux de nos collaborateurs, le pharmacien-antiquaire Pluquet (de Bayeux), mort il y a quelques mois, et M. Auguste Le Prévost (de Bernay). Néanmoins, l'importance des ouvrages de ce trouvère est si grande, que je serai forcé de m'étendre beaucoup à leur sujet. Tout d'abord, avant de parler des ouvrages de Wace, je transcrirai ici ce que dit l'abbé de la Rue en commençant son article, parce que ce passage indique une tradition relative à la lutte anglo-française sur le continent. « Dans leurs guerres » contre la France, dit-il, les Anglais s'empressèrent toujours, lors- » qu'ils purent descendre dans nos provinces, d'enlever les titres et » les manuscrits. C'est un fait dont une tradition constante a conservé » le souvenir, surtout en Normandie. Aussi, quand les titres man- » quent au besoin dans une commune, point d'habitant qui ne dise » qu'ils ont été emportés par les Anglais. Imbus de ces idées, les curés » de cette province, déportés comme moi en Angleterre, m'engagè- » rent souvent à retrouver les titres de leurs paroisses dans la Tour de » Londres, et dans les autres dépôts publics où je travaillais; souvent » même ils m'ont pressé avec d'autant plus de zèle, qu'ils prétendaient » qu'il existait des trésors cachés dans leurs paroisses, et que je devais » trouver leur position indiquée dans les archives de l'Angleterre.

» Mais j'avais à chercher des trésors plus précieux pour moi ; la dé-
» couverte des monuments de l'ancienne littérature des Normands et
» Anglo-Normands m'intéressait davantage ; les ouvrages de *maître*
» *Wace, clerc de Caen*, poète et historien normand, furent le premier
» objet de mes recherches..... » Étant encore en Angleterre, notre savant auteur rédigea une *Dissertation sur la vie et les ouvrages de Robert Wace*, qui, traduite en anglais, fut insérée dans le XIIe volume des Mémoires de la Société des antiquaires de Londres. Il a de plus assez bien établi que le prénom de ce trouvère, à qui l'érudit Huet, évêque d'Avranches, a le premier donné le nom de *Robert*, s'appelait *Richard*. Du reste, son père avait accompagné Guillaume-le-Bâtard à la conquête de l'Angleterre, et cette famille reçut, pour sa part dans la distribution des terres, la seigneurie de Walkeringham, dans le Nothinghamshire. Wace, qui se fixa à Caen, écrivit un grand nombre de romans, ainsi qu'il l'apprend par ces vers :

Quant jo de France repairai
A Chaem longues conversai,
De romanz faire m'entremis,
Mult en escris et mult en fis.

Il en reste deux. Le premier, qui porte la date de 1155, est le *Roman du Brut d'Angleterre*, ainsi nommé de *Brutus*, arrière-petit-fils d'Énée, et premier roi des Bretons, suivant l'auteur. « Il renferme,
» dit l'abbé de la Rue, l'histoire des rois qui régnèrent sur la Grande-
» Bretagne, presque depuis la ruine de Troie jusqu'à l'an 689 de
» l'ère vulgaire. Gautier Calenius, archidiacre d'Oxford, avait apporté
» de la Petite-Bretagne l'original de cet ouvrage, écrit en langue ar-
» moricaine ou bas-breton. Geffroy de Montmouth le traduisit en
» latin et le dédia à Robert de Caen, comte de Glocester ; et Robert
» Wace, après l'avoir traduit en vers français, le présenta à la reine
» Éléonore d'Aquitaine, femme de Henri II. La version poétique de
» Wace servit ensuite à Layamon, prêtre d'Erneley sur la Saverne,
» pour le mettre en vers anglo-saxons ; Robert de Brune, moine gile-
» bertin du monastère de Sympringham, en mit la première partie en
» vers anglais dans le XIVe siècle ; enfin, Rusticien de Pise mit en prose
» française toute la traduction versifiée de Robert Wace. »

L'auteur établit ensuite que cette histoire des rois bretons avait été inconnue jusqu'au XIIe siècle, notamment au vénérable Bède et à William de Malmesbury, et que ce ne fut qu'en 1139 que Henri de Huntington, qui se rendait à Rome avec Théobald, archevêque de Cantorbéry, la découvrit dans l'abbaye du Bec, en Normandie. Là il trouva Robert de Thorigny, depuis abbé du Mont-St-Michel, qui travaillait à

des additions aux chroniques d'Eusèbe, de St Jérôme et de Sigebert, avec qui il se lia. Robert communiqua à Henri la version latine de l'histoire des rois bretons, faite par Geffroy de Montmouth, et tous les deux s'en servirent pour intercaler des fables dans leurs ouvrages. Le Brut d'Angleterre est en effet très-fabuleux, et contient notamment les exploits merveilleux du roi Arthur ; l'institution de l'ordre des chevaliers de la Table-Ronde, de ses fêtes et de ses jeux, n'était pas dans l'ouvrage original, et a été ajoutée par Wace. Du reste, dans le livre dont on rend compte, se trouve victorieusement repoussée l'allégation de Caylus et de Legrand d'Aussy, qui prétendent que les Anglais n'ont inventé les exploits fabuleux d'Arthur que pour contre-balancer la gloire que les Français tiraient des conquêtes de Charlemagne. Si Wace n'a écrit que d'après la version latine de Geffroy de Montmouth, et si celui-ci n'a fait cette version que sur un texte armoricain apporté de la petite Bretagne par l'archidiacre Gautier Calénius, l'ouvrage aurait été originairement écrit en français, et ne serait donc pas le produit d'une rivalité de la part des Anglais. Du reste, il paraît constant que les bardes gallois faisaient mention, dans leurs chants, du guerrier Arthur, qui, au VIe siècle, commandait les armées de leur nation. L'opinion de M. Turner (*Vindication of the ancient british poems*), qui attribue à Geffroy de Montmouth l'invention du Brut d'Angleterre, déjà l'objet d'une réponse concluante de la part de M. Ellis (*Specimens of early english metrical romances*), est aussi réduite à sa juste valeur par un argument qui, comme le dit M. de la Rue, est sans réplique. « Nous avons vu, dit-il, à l'article de Geffroy Gaimar, que ce trou-» vère, pour composer son Brut d'Angleterre, et ensuite son histoire » des rois anglo-saxons, avait eu besoin de livres, et comment sa » dame, Constance Fitz-Gilbert, s'était adressée à Walter Espec, baron » de Hamakc, pour obtenir de Robert de Caen, comte de Glocester, » le Brut qu'il avait fait traduire d'après les manuscrits des Gallois. » .... Ainsi il est constant que l'histoire des rois bretons, ou le Brut, » existait dans la littérature galloise au XIIe siècle, et que le comte de » Glocester en avait fait faire une traduction, qu'il prêta à Geffroy Gai-» mar, à la demande du baron Walter Espec. — D'un autre côté, ce » même trouvère atteste qu'il avait également, pour l'aider dans son » travail, le Brut apporté de la Bretagne armoricaine, par Walter » Calénius, archidiacre d'Oxford, et que ce dernier exemplaire avait » subi plusieurs corrections avantageuses d'après le premier.... — Ce » témoignage suffit pour repousser l'accusation d'imposture qu'on vou-» drait faire peser sur Geffroy de Montmouth. Si nous avons insisté » particulièrement sur ce point, c'est qu'il constate qu'encore au XIIe

» siècle il existait une littérature commune entre les Gallois et les » Armoricains, et par conséquent que nous avons encore aujourd'hui » des restes précieux de l'ancienne littérature celtique. »

On voit ici que l'auteur arrive à son système de prédilection. Je ne l'examinerai pas, il n'entre pas positivement dans le cadre que je me suis tracé.

Il existe plusieurs exemplaires, plus ou moins complets, du Brut de maître Wace, au musée britannique. Le premier est dans la bibliothèque royale (13. A XXI). Il finit, malgré la fausse indication de l'auteur du catalogue, à la mort du roi Cadwaladre, vers la fin du XIIe siècle; mais à la suite est l'histoire des rois anglo-saxons de Gaimar. Le second est dans la bibl. cotton. (*Vitellius*, A. X). Même erreur de la part de l'auteur du catalogue, fondée sur ce qu'après avoir supprimé les quatre derniers vers de Wace, on donne le travail d'un continuateur qui va jusqu'en 1241. Le troisième est dans la bibl. harléien. (nº 6508). Il est sans supplément, et l'auteur, au lieu d'être nommé *Wace*, comme dans les autres, a son nom écrit *Gazce*, suivant l'usage du temps, le manuscrit étant du XIVe siècle. Le quatrième, qui est du XIIIe siècle, est dans la bibl. du collége du *Corpus Christi*, à Cambridge.

Il y a aussi en France plusieurs manuscrits du Brut de Wace. On trouve à la bibl. du roi, 1º *Mss. de Cangé* (nº 9². 600) du XIIIe siècle. 2º Autre dans le même fonds (nº 7535), avec insertion, au milieu de l'ouvrage, de quatre romans de la Table-Ronde, par Chrétien de Troyes; 3º *Mss. Colbert* (nº 7515³³) de l'an 1291. On y trouve interposée, au règne de Cadwaladre, une histoire des rois anglo-saxons, et, après la reprise et à la fin du Brut, une addition sur les rois anglo-normands, depuis Guillaume-le-Conquérant jusqu'à la mort de Jean-sans-Terre. On ne connaît point l'auteur de ces additions à l'ouvrage de Wace, qui est nommé Gasse dans cet exemplaire. 4º Mss. (nº 7537) du XVe siècle et ayant appartenu à un duc de Berry. Ce n'est plus le style de l'auteur, on a voulu se rapprocher du français du temps. Le nom de Wace est écrit comme dans le numéro suivant, *Huistace*; *Extasse* et *Wistace*. 5º Mss. de Ste-Palaye (nº 159) du XVe siècle.

On ne citera pas ici les manuscrits dont Galland a fait usage, puisqu'on ne peut pas les vérifier. Mais on notera que tous les autres attribuent à *maître Wace* la traduction en vers français du Brut d'Angleterre, sur la version latine de Geffroy de Monmouth; témoignage fortifié par ceux de Layamon, de Pierre de Langtof et de Robert de Brune, écrivains du même siècle, qui déclarent n'avoir écrit que d'après *maître Wace*. C'est donc bien ce dernier qui est l'auteur des travaux qu'on lui attribue.

Le Brut de Wace fut abrégé et mis en prose française, par Raoul de Bohon, à la demande de Henri de Lacy, comte de Lincoln, sous le règne d'Édouard III. Ce Brut abrégé, qu'on appelle vulgairement le *Petit Brut*, est dans la bibl. harléien. (nº 902).

Le second ouvrage du trouvère Wace est ce qu'on nomme le *Roman du Rou*, ou l'histoire versifiée des ducs de Normandie. Ce fut après avoir mis en vers le Brut d'Angleterre, que Wace, voyant que Geffroy Gaimar avait fait avant lui le même travail sur la version galloise, et y avait ajouté une histoire des rois anglo-saxons, voulut, pour compléter l'histoire d'Angleterre, écrire l'histoire des rois anglo-normands. Même il voulut prendre la matière de plus loin, en faisant connaître les diverses invasions des Normands, avant leur établissement en Neustrie. Ce qu'il y a de remarquable dans le faire de Wace pour cet ouvrage, c'est que chaque alinéa est sur la même rime, et qu'il n'en change qu'en recommençant un autre alinéa.

Il paraît que Wace, qui avait écrit en 1160, et en vers alexandrins, la première partie de son travail, qui comprenait l'histoire des deux premiers ducs et une partie de celle du troisième, eut des désagréments, une sorte de dégoût qui l'engagèrent à suspendre ses travaux. Il fait connaître lui-même le sentiment qu'il éprouvait. Mais fait chanoine de Bayeux par Henri II, et ayant appris que ce monarque avait chargé Benoit de Ste-More d'écrire en vers l'histoire des ducs de Normandie, il se hâta de reprendre la plume vers 1170, et, pour terminer plus promptement, il se servit, dans cette seconde partie, de vers de huit syllabes, d'une facture plus facile que les vers alexandrins, et termina ce travail vers 1174, à la seizième année du règne de Henri II.

Ces deux parties du *Roman du Rou* ayant paru l'une avant l'autre, il en résulte qu'elles existent dans des manuscrits différents. Il y a même cette singularité, qu'en France et en Angleterre on a bien des manuscrits de la seconde partie qui date du XIIIe siècle, mais que pour la première partie, il n'y a aucune copie du même âge dans les bibliothèques publiques de l'Europe. Du reste, à raison de son travail spécial sur le *Roman du Rou*, et de ceux de MM. de Roquefort et Pluquet, M. de la Rue n'en mentionne pas les manuscrits existants.

Un troisième ouvrage de Wace est la *Chronique ascendante des ducs de Normandie*, en vers alexandrins. Cet abrégé du Roman de Rou, composé après l'an 1174, est imprimé dans le premier volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*.

Le quatrième ouvrage de Wace est l'histoire en vers français de l'établissement de la fête de la Conception de la Ste-Vierge, ou la *fête aux*

Normands, avec le récit de l'événement miraculeux qui y donna lieu. Ce poëme, avec plusieurs autres pièces relatives à la Vierge, forme en tout un ouvrage d'environ 1800 vers. Le manuscrit s'en trouve à la bibl. du roi, à Paris (n° 2738), et M. n° 20 — Mss. *de Notre-Dame*.

Enfin, un cinquième ouvrage de Wace est une vie de St Nicolas, en 1500 vers de huit syllabes. Il en existe des manuscrits, 1° à la bibl. du collége de la Trinité, à Cambridge; 2° à la bibl. bodléienne, à Oxford; 3° dans la bibl. de M. Douce, à Londres; 4 et à la bibl. du roi, à Paris (n° 7268$_{35}$).

Wace avait aussi composé des *lais* et des *serventois* qui sont perdus; mais M. de la Rue prouve qu'on a attribué mal à propos à cet auteur divers autres ouvrages. « Au reste, dit l'auteur, il ne faut pas croire » que Wace ait servilement suivi nos deux premiers historiens nor- » mands; on trouve dans son roman des morceaux où il montre du » génie dans l'invention, de l'élévation dans la pensée, et de l'énergie » dans le style. Il est peintre dans ses descriptions; elles sont animées, » elles font image. »

Benoit de Ste-More, d'une famille française, fixée en Angleterre par suite de la conquête, vivait sous le roi Henri II, qui, comme on a vu que Wace le dit, fut chargé par ce prince de mettre en vers français l'histoire des ducs de Normandie. Comme le fait connaître M. de la Rue, il fallait que Benoît eût déjà une réputation acquise; et en rejetant l'opinion fautive qui lui attribue une vie de St Thomas de Cantorbéry, ce qui aurait été une mauvaise manière de faire la cour à son roi, il le reconnaît auteur d'une *Histoire de la guerre de Troie*, dans laquelle son nom se trouve. Ce poëme, de près de 30,000 vers français de huit syllabes, se trouve au musée britannique (*Bibl. harléien.*, no 4482).

Mais l'ouvrage principal de Benoît de Ste-More, qui est tellement important qu'il a été un des motifs du voyage de M. Francisque Michel en Angleterre, est l'histoire des ducs de Normandie, en vers français de huit syllabes. Cet ouvrage est divisé en plusieurs parties. L'auteur commence à la première irruption des Normands, sous Hastings et Bier, dit *Côte-de-fer*; il passe à Rollon, et à son fils, Guillaume-Longue-Épée. L'histoire de Richard Ier forme un ouvrage séparé, et il en est de même de celle des autres ducs, jusqu'à Guillaume-le-Conquérant. L'histoire des trois enfants de celui-ci est traitée collectivement. Toutes ces portions réunies forment 45,846 vers. M. de la Rue, en prouvant par des citations que l'auteur a souvent des tournures et des usages vraiment poétiques, combat l'assertion de Warton (*Hist. of english poetry*), qui prétend que cet ouvrage est plein de traits romantiques et fabuleux. En le comparant avec les historiens normands

qui l'ont précédé, et avec Robert Wace lui-même, quoique son rival, il trouve la plus grande conformité dans les détails historiques et dans l'enchaînement des faits. Si Wace lui est supérieur par une élocution plus facile et plus claire, l'autre l'emporte sur lui pour les détails. « On trouve dans Benoît, dit l'auteur de l'ouvrage dont nous rendons » compte, des connaissances aussi curieuses que multipliées sur les » mœurs et les usages des Normands, sur la cour de leurs ducs, leur » costume et les ornements de leurs palais, leur vie publique et do- » mestique, et enfin d'autres notions intéressantes qu'on chercherait » inutilement ailleurs. Par exemple, il est le seul de nos historiens qui » nous ait conservé des détails curieux sur les premiers amours du » duc Robert et de Harlette, mère du conquérant. On lit avec intérêt » comment le prince en est épris, la délibération de la famille lorsqu'il » l'appelle auprès de lui, l'avis d'un saint ermite, un des délibérants, » la toilette de Harlette au moment de son départ pour la cour, la ré- » ception qu'on lui fait à la porte du palais, etc. Tous les détails du » poète sont piquants, parce qu'ils peignent les mœurs simples et » naïves de cet âge. On peut voir, dans un extrait de l'ouvrage de » Benoît, publié par M. Depping, la description des ravages des pre- » miers Normands sur notre continent; la narration est rapide, il y a » de la force dans les idées, de l'énergie dans l'expression; et le poète, » qui n'avait qu'une langue encore informe et grossière pour instru- » ment, crée souvent des mots nouveaux pour rendre heureusement » toute sa pensée. »

Revenant à l'imputation faite par Warton, à Benoît de Ste-More, d'avoir écrit des fables, l'abbé de la Rue répond que la première partie de l'histoire des ducs normands devait nécessairement être entourée des traditions scandinaves, et être la version des Scaldes norvégiens et danois, devenus, par l'établissement en Neustrie, des jongleurs normands. Au dire de M. de la Rue, Warton, après avoir reconnu les additions de l'imagination, aurait dû voir que le reste était la vérité.

L'histoire des ducs de Normandie, par Benoît de Ste-More, se trouve au musée britannique (*Bibl. harléien.*, n° 1717). A la suite est un cantique, aussi en vers français, sur la croisade. « Cette pièce est, dans ce » genre de poésie, le plus ancien monument qui soit parvenu des » Anglo-Normands jusqu'à nous, » dit M. de la Rue. Elle est en six strophes de sept vers de dix syllabes, dont la première est notée. Pour donner une idée du genre lyrique de cette époque, l'auteur du travail dont nous rendons compte donne toute la pièce. Je me bornerai à la dernière strophe, en tout semblable aux autres pour la terminaison; elle apprend que Benoît de Ste-More fut un des chevaliers qui

se croisèrent au XIIe siècle, et on le voit faire des vœux pour trouver sa dame *en vie* et en santé, à son retour du saint voyage.

Mult iert celui en cest siecle honuré
Ki Deus dorat ke il puisse revenir;
Ki bien aurad en son païs amé
Par tut l'en deit membrer e suvenir;
E Deus me doinst de la meilleur joïr,
Que jo la truisse en vie e en santé,
Quand Deus aurad sun affaire achevé.

Romanciers de la Table-Ronde et du St-Graal. Sous ce titre, M. de la Rue cherche à éclaircir les difficultés que présente cette partie de la littérature du moyen-âge. Il convient que cette tâche est difficile et même rebutante, et aussi je ne le suivrai point dans ses raisonnements. Je me contenterai de dire qu'il prouve le peu de vérité de l'allégation de Walter Scott et de Riston, qui ne veulent voir dans Luc du Gast et dans Robert de Borron que des êtres chimériques, et considérer comme imaginaires les sources dans lesquelles ils puisèrent. « Repoussons leurs opinions avec d'autant plus d'avantage, dit-il, que » ces auteurs, qu'ils regardent comme des êtres chimériques, se nom- » ment eux-mêmes dans leurs romans, et que les auteurs contempo- » rains les mentionnent dans leurs ouvrages. La critique ne permet » pas de rejeter ainsi le témoignage des anciens manuscrits, ni celui » des auteurs du même âge qui les corrobore, à moins qu'on ne » prouve en même temps que leur autorité est plus que suspecte. »

Luc du Gast, trouvère né en Angleterre, qui l'apprend à ses lecteurs, en les priant de l'excuser si son style n'est pas toujours correct. Il était, dit-il, *voisin prochain* de Salisbury, c'est-à-dire demeurant près de cette ville; car, suivant l'abbé de la Rue, le *chastel du Gast*, dont il se qualifiait *sire*, est près de St-Sever en Normandie. Luc du Gast est auteur du roman de Tristan, qui est le premier des romans de la Table-Ronde, au dire de notre auteur: mais il est toujours le premier de ceux qui traitent de l'histoire du St-Graal. Écrit en prose française, il fut traduit en vers, en la même langue, vers 1170, par Chrétien de Troyes. On trouve un fragment de ce dernier travail, de 4600 vers, à la bibl. du roi, à Paris (no 4600). Il en existe aussi un autre fragment de 570 vers à la bibl. de Berne. Une copie est encore à la bibl. du roi (*Mss. de M. Mouchet*, no 354).

Gace le Blount, parent d'Henri II, roi d'Angleterre, a écrit une partie de l'histoire du Saint-Graal, d'après Rusticien de Pise; mais ce travail ne se retrouve plus.

Gautier Map vivait dans la seconde moitié du xiie siècle ; il fit ses études à Paris, et devint successivement archidiacre d'Oxford, chanoine de Londres et chapelain du roi Henri II. Gautier Map eut aussi le titre de chevalier, qualité qui n'était pas alors incompatible avec l'état ecclésiastique. En effet, St Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, conféra l'ordre de chevalerie au plus jeune des fils de Guillaume-le-Conquérant, et on a une lettre d'Arnoul, évêque de Lisieux, à Henri de Sully, abbé de Fécamp, pour le prier de venir lui conférer cette dignité. Notre trouvère fut élevé aussi à une haute position dans la magistrature ; car, en 1173, il était un des juges ambulants de l'échiquier d'Angleterre, et présidait l'assise du Glocestershire.

Gautier Map est connu surtout par ses poésies latines et par son *Apocalypse de l'évêque Golias*, adressée aux sept évêques de Normandie, ouvrage facétieux et spirituel, qui le fit appeler l'Anacréon du moyen-âge. Mais il a aussi écrit, en prose française, plusieurs romans de la Table-Ronde. Il continua l'histoire du St-Graal, commencée par Luc du Gast, dans le roman de Tristan, par un ouvrage bien plus étendu et intitulé : *Roman des diverses quêtes du St-Graal*, contenant les aventures des chevaliers qui s'occupèrent de cette entreprise. Cet ouvrage, dédié au roi Henri II, fut presque aussitôt traduit en vers français, par Chrétien de Troyes, sur la demande de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Ce poëme est appelé indifféremment *Roman de Perceval*, ou *Roman de St-Graal*.

Henri II fut satisfait du travail de Gautier Map, mais il ne le trouva pas assez complet. Alors cet auteur composa l'histoire de la découverte du St-Graal et de la vie des chevaliers qui l'avaient découvert, et de leur chef, le roi Arthur. Ce travail, intitulé *La mort d'Arthur*, et qui finit l'histoire de la Table-Ronde, n'a pas été traduit en vers, et est demeuré en prose française.

On a aussi de Gautier de Map le *Roman de Lancelot du Lac*, en prose et en français.

Robert et Élie de Borron, et Rusticien de Pise. Robert de Borron est auteur d'un *Roman du St-Graal*, en prose française, qui n'est que la vie de Joseph d'Arimathie. Cet ouvrage fut traduit en vers français, au xiiie siècle, par Pierre Aupéis, chevalier de Montbelliard, et un anonyme, et se trouve à la bibl. du roi (no 2740, *St-Germain*).

Un second roman, écrit encore en prose française, par Robert de Borron, est le roman de Merlin. Il fut également traduit en vers français, sous le titre de *Merlyn Ambroise*, à la fin du xiiie siècle, par un trouvère anglo-normand anonyme ; trouvant obscures les prédictions de l'enchanteur, il les laissa en prose.

Robert de Borron, de concert avec Élie de Borron son parent, et Rusticien de Pise, firent une traduction en prose française de l'*Historia Britonum*, de Geffroy de Monmouth; puis du roman de Métradus de Léonois, père de Tristan, et de celui de Giron le Courtois, tous faisant partie de la collection de la Table-Ronde.

Seul, Élie de Borron composa le *Roman de Palamèdes*, appartenant à la même collection.

Thomas, que M. de la Rue est incertain d'indiquer comme Thomas le rimeur, ou Thomas de Bretagne, a mis en vers français le *Roman du roi Horn*. On a conservé seulement deux fragments de ce poëme, qui, réunis, font 4880 vers; l'un est dans la bibl. harléien. (n° 527), et l'autre dans celle de M. Douce. M. de la Rue croit qu'on doit intituler ce travail : *Roman de Aaluf, roi de Sutdene, et des amours de son fils Horn avec Rimel, fille de Hunlaf, roi de Bretagne.*

Un autre ouvrage du trouvère Thomas est un roman de Tristan, en vers français, dont il existe un fragment de 1811 vers dans la bibl. de M. Douce, à Londres. La même collection a aussi un fragment de 996 vers d'un poëme, sous le même titre, dont l'auteur est anonyme.

Enfin, on trouve dans la bibl. harléien. (n° 5234) un poëme en vers français, sur la mort de la Sainte-Vierge et sur sa sépulture dans la vallée de Josaphat par les douze apôtres, dont le poète se nomme Thomas. C'était sans doute le même auteur qui voulut, conformément à l'usage, composer une pièce sainte, en réparation de ses écrits mondains.

Guillaume Herman, trouvère anglo-normand, protégé par l'impératrice Mathilde, fille du roi Henri Ier, et par le haut clergé d'Angleterre, n'a traité en vers français que des sujets pieux. On a de lui : 1° *Vie de Tobie*; 2° *les Joies de Notre-Dame*; 3° *les Trois Mots de l'évêque de Lincoln*; 4° *l'Histoire de la Madeleine, à Marseille*; 5° *Poëme sur la mort de la Ste-Vierge et sa sépulture*. Ces cinq ouvrages se trouvent dans le même manuscrit, à la bibl. du roi (n° 2560). L'abbé de la Rue croit que le dernier est extrait d'un poëme plus étendu, intitulé : *La Genesis et la Mort de Notre-Dame-Sainte-Marie*, qui existe à la bibl. harléien. (n° 222). Le même poëme se trouve encore à la bibl. cottonienne.

Un sixième ouvrage de notre poète est une espèce de composition dramatique qu'il fit à la prière de Guillaume, prieur de Kenilworth. Le sujet est ce passage des psaumes : *La justice et la paix se sont embrassées; la miséricorde et la vérité se sont réunies*, et ces quatre vertus sont quatre sœurs qu'on met en scène. Ce sujet paraît avoir été traité plus tard par d'autres poètes anglo-français.

Enfin, le dernier ouvrage d'Herman est une *Histoire des Sibylles*, en vers français, composée à la demande de l'impératrice Mathilde.

Hugues de Rotelande, de Crédenhill, en Cornouaille, vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle. Son premier travail paraît être le *Roman d'Ypomédon*, fils d'Hermogènes, qui régnait en Pouille. Fait en vers français, il le dit seulement traduit du latin, mais rien n'établit l'existence de ce prétendu original; et comme Hugues demande pardon des *mensonges* qu'il débite, c'est ainsi qu'il appelle ses fictions, il semble convenir par là qu'il est auteur et non traducteur de son livre. Du reste, comme le dit notre savant abbé, ce trouvère a un talent particulier pour les sentences, et on peut citer celles-ci :

Ki bien attend, ne mès attend....
Ki se hate plus qu'il ne deit,
Suvent li vient mauvais expleit...
On dit ke ki munte trop haut,
Tost pot descendre a mauveis saut....
Cil ki bien aime, tart oublie....
Tost est l'oil ovecque l'amur,
Le Dei la ou l'en sent doiur....
Or sai bien, n'est mie gabas,
Mieux vaut un tiens, ke deux auras.

Le roman d'Ypomédon, qui contient 10,500 vers français, est au musée britannique (*bibl. cotton. Vespasianus* A VII). Il a été traduit, il y a déjà longtemps, en vers anglais.

Hugues de Rotelande est encore auteur du *Roman de Prothesilaüs*, qui fait suite au précédent. Il se trouve à la bibliothèque du roi, à Paris (n° 7989[3]); il y a 10,800 vers dans ce manuscrit, et encore il manque plusieurs pages.

Warton attribue encore à cet auteur un troisième ouvrage : *La plainte par entre Henri de Lacy, counte de Nichole (Lincoln), et sire Wauter de Biblesworth, pur la croisière en la Terre-Sainte*; mais M. de la Rue ne la croit pas de Hugues de Rotelande, parce que celui-ci écrivait dans la seconde moitié du XIIe siècle, et que Henri de Lacy mourut en 1312.

Boson, du Notinghamshire, neveu et secrétaire du pape Adrien IV, qui le fit cardinal du titre de St-Côme et St-Damien, en 1153, et mort en 1181. On a de lui neuf vies de saintes, en vers français. On les trouve au musée britannique (*bibl. cotton. Domitianus*, A XI.). A la suite du manuscrit est une autre pièce aussi en vers français, qu'on doit attribuer au même auteur; elle est intitulée l'*Évangile translaté de latin*

en *français*, mais c'est seulement un sommaire des vérités qu'il renferme. Ce poëme a 600 vers.

Gervais de Pont-Ste-Maxence, en Picardie, peut être mis au nombre des trouvères anglo-français, parce que, pour composer la vie de St Thomas de Cantorbéry, il crut devoir aller en cette ville, en 1172. Afin d'écrire quelque chose d'exact, il rechercha tous ceux qui avaient connu Thomas Becket dans les différentes positions de sa vie agitée. Gervais éprouva un malheur très-grand pour un écrivain, car son travail étant à peu près terminé, son secrétaire le lui vola. Il reprit pourtant la plume, et termina son dernier travail en 1177. On a au musée britannique (*bibl. harléien.*, n° 270) l'ouvrage de ce trouvère, qui est probablement unique. Mais ce qu'il y a de particulier, c'est qu'on a aussi en Angleterre (*bibl. cotton. Domitianus*, A XV.) plusieurs fragments extraits du premier travail de notre poète, que lui avait dérobé son secrétaire.

Richard-Cœur-de-Lion, *roi d'Angleterre* et comte de Poitou. On a des *servantois* de lui, en langue romane et en langue du nord. Richard étant, par son origine, plus Poitevin ou Angevin qu'Anglais, il est inutile de s'arrêter longtemps à son sujet.

Guillaume Blondel, jongleur de Richard-Cœur-de-Lion, et connu par son attachement pour lui, était Anglais, et reçut de son maître des terres à Northampton et à Buistardeley. On connaît la chanson de Blondel, que finit Richard, et qui parvint à faire obtenir la liberté à cet héroïque prince.

Simon du Fresne, ou Simon Ash, *chanoine de l'église cathédrale de Hereford*, était connu par ses poésies latines; mais M. de la Rue le note le premier comme poète français. On a de lui un poëme philosophique de 1600 vers, sur l'inconstance de la fortune et sur les motifs de consolation qui doivent soutenir le courage de l'homme dans les revers; c'est une traduction de Boèce. Notre trouvère signe en quelque sorte cette production, en mettant, pour lettres initiales des vingt premiers vers, les lettres qui forment la phrase suivante : *Simun de Freisne me fist*. C'est probablement le plus ancien de nos poètes qui se soit fait connaître par un acrostiche. On trouve le poëme de Simon du Fresne au musée britannique (*bibl. reg.*, 20 B XIV), sous le titre du *Dictié du clerc et de la philosophie*. Un exemplaire plus correct est dans la bibliothèque de M. Douce, et a pour titre : *Romance dame fortunée*.

Thomas de Kent, trouvère anglo-français, qui vivait au commencement du xive siècle, est l'un des romanciers d'Alexandre, ainsi qu'il le dit lui-même dans quelques manuscrits. Ce poète fut l'un des exécu-

teurs du testament de Jean-sans-Terre, et il fut, en cette qualité, cité à l'échiquier d'Angleterre en 1309.

Philippe de Reimes, de Reim ou de Rim, d'une famille citée dans le *Domesday-Book* et dans les rôles de la Tour de Londres, vivait dans le XIIe siècle. On a de lui deux romans en vers français. Le premier est intitulé : *La Mannekine*, parce que l'héroïne de cette production, appelée *Joie*, et fille du roi de Hongrie, échappa deux fois aux flammes par la substitution d'un mannequin. Ce poëme, qui a plus de 6000 vers, contient des détails curieux sur la cour d'Écosse, parce que, jetée sur la côte de cette contrée, l'héroïne en épouse le roi. La seconde production de Philippe de Reimes est le *Roman de Blonde*, fils du comte d'Oxford ; il est encore plus long que le précédent. On trouve ces deux poëmes à la bibl. du roi, à Paris (no 7609²).

J'ai rejeté de ma liste les trouvères purement français, comme Richard Ier, duc de Normandie, Thibaut de Vernon, l'anonyme auteur d'un voyage prétendu de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem, Philippe de Than, les auteurs des chants populaires sur le marquis au Court-Nez, Luc de la Bane, Guillaume du St-Pair, André de Coutances, Hugues de Tabarie, Lambert li Cors ou le Court de Châteaudun, Alexandre de Bernay, Hugues de Villeneuve, Pierre de St-Cloud, Guy de Cambray, Jean le Nivelais, Jacques de Longuyon, Jean Brisebane, Jean de Moletec, Pierre d'Abernon et Richard de Lison.

Je ne dis rien non plus de Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, puisqu'il paraît n'avoir fait des vers qu'en gallois, dans sa prison de Cardiff.

Je termine ici cet article, trop long peut-être, mais qui ne pouvait être bref, puisqu'il rend compte de la littérature anglo-française en entier, à dater de son début et pendant une longue période. Dans un dernier article je ferai connaître, toujours d'après M. de la Rue, le surplus de cette même littérature, jusqu'à son anéantissement, ou jusqu'à l'époque où les Anglais de la plus haute position sociale abandonnèrent entièrement l'usage de la langue française, que le peuple de cette portion de l'île de la Grande-Bretagne avait déjà cessé de parler depuis longtemps. D. L. F.

Histoire critique de la littérature anglaise, *depuis Bacon jusqu'au commencement du* XIXe *siècle*, histoire, roman, genre épistolaire ; par M. L. Mézières, recteur de l'Académie de

Metz. 3 volumes in-8°. Paris, Baudry, à la librairie européenne.

Si l'on veut obtenir la connaissance la plus claire et en même temps la plus vive de la littérature anglaise depuis sa meilleure époque jusqu'à nos jours, il faut lire les trois volumes que nous annonçons. Quelque versé que l'on soit dans cette riche littérature, qui, du moins pour les genres dont l'auteur a fait choix, peut bien être regardée comme la plus populaire entre les littératures de l'Europe, par la grâce, la souplesse, la mobilité, il y aura encore beaucoup à recueillir aux analyses ingénieuses et pénétrantes que ce livre contient; à plus forte raison ceux qui en France sont peu familiers avec les écrivains anglais puiseront dans le livre de M. Mézières une complète intelligence de la littérature de nos voisins. C'est un livre de conscience et de talent, écrit dans un style rapide, élégant, lumineux, et qui procure l'agrément d'une lecture frivole, uni à l'intérêt meilleur qui s'attache à la plus solide instruction.

C'est en effet une galerie bien curieuse que celle qui entreprend de reproduire les physionomies si variées, souvent si originales, des historiens, romanciers épistolaires de la Grande-Bretagne. Il y a là des figures dont l'expression est si étrange, si excentrique, si peu conformes aux moules de notre littérature et de notre pays; il y a des biographies d'un intérêt si palpitant, Swift, Sterne, Goldsmith, Savage, Burns, que l'on ne peut s'empêcher de remercier l'habile critique qui, en nous faisant suivre dans son développement progressif l'ensemble de la littérature anglaise, prise dans ses prosateurs, n'a point négligé de reproduire en même temps le tissu compliqué de la vie individuelle et les événements contemporains qui se rattachent à l'histoire des auteurs. Les plus célèbres romans, ceux de Sterne, Richardson, Fielding, sont tour à tour analysés, et le lecteur en suit les principaux détails, à l'aide de traductions écrites avec supériorité, parfaitement fondues et disposées dans l'intérieur même de la critique.

Nous pourrons revenir sur cet important ouvrage, qui manquait à notre littérature; nous avions plusieurs notices sur les prosateurs anglais, mais non un ouvrage régulier et complet. Il y a bien en Angleterre l'Essai sur les romanciers de sir Walter Scott; mais l'auteur français, en profitant sans doute du travail de cet illustre devancier, nous a donné une critique plus suivie et aussi plus impartiale des romans anglais. Sir Walter lui-même comparaît dans la seconde moitié du troisième volume. Les immortelles productions qui ont charmé notre siècle occupent dans cet ouvrage le rang qui leur est dû. On retrouve

ici, dans une revue complète pleine de goût et de discernement, toute la bibliothèque des romans du célèbre Ecossais. — Ce livre est au nombre des fréquentes publications faites par le libraire Baudry, au service des amateurs de la littérature anglaise. A. M. (*de Poitiers*).

Notice sur Jublains (Mayenne). — Fouilles faites en 1834.— 2e édition, suivie de la relation de nouvelles fouilles faites en 1835, de diverses excursions dans plusieurs communes du département de la Mayenne, notamment à Saulges, ancienne capitale des Arviens (*Vagoritum*), d'une visite au prieuré de Solesmes (Sarthe), et d'une liste alphabétique des vieux mots en usage dans le Bas-Maine, avec figures; par M. F.-J. Verger. 1 vol. in-8°. Nantes, Mellinet, 1835.

Je ne puis guère que mentionner ici le travail d'un des collaborateurs à ce recueil, puisqu'il est relatif à des recherches faites sur des antiquités celtiques et romaines. Je me bornerai donc à dire que ce livre est curieux et très-bon à lire; et pour donner une idée du style de l'auteur, il me suffira de transcrire le passage suivant, qui seul entre dans le cadre de la Revue, puisque l'auteur, se plaçant dans un lieu élevé et étendant sa vue, redit les souvenirs anglo-français qui se rattachent aux constructions et aux sites qu'il aperçoit dans le lointain. Des voyageurs pourront aussi admirer plus tard cette perspective enchanteresse, sur le compte qu'en rend l'archéologue breton.

« De cette hauteur (l'ermitage de Montaigu (Mayenne), le panorama qu'on a sous les yeux, dit-il, est admirable. A droite et à gauche se présente une chaîne de collines, dont les sommets gris ou bleuâtres forment le cadre d'un vaste tableau qui se déploie sous vos pieds. Le village de Hambers, avec son petit clocher pointu, se perd au milieu des feuillages, ainsi que celui de la chapelle de Douçay; plus loin, Jublains vous apparaît enveloppé des vapeurs qui sortent des étangs que vous voyez au milieu des forêts de Bourgon et d'Hermeil. Le soleil vient frapper ces eaux paisibles et leur donner l'éclat de plaques argentées. Pour rendre cette scène plus pittoresque, le vieux château des Écottais élève son front noirci et dégradé par les ans, au milieu des champs couverts de moissons et sillonnés par mille laboureurs qui donnent la vie à ce vaste tableau. En suivant cette ligne vers le sud, vous découvrez Ste-James ou Ste-Gemme-le-Robert, bourg près duquel sont les ruines d'un château, qui probablement est l'ouvrage des Romains, et le reste d'une pierre druidique; et Mésangers, entouré de

ses petits ruisseaux. Si le ciel est pur, vos regards s'arrêtent sur Montsurs, berceau de ce fameux André de Laval, qui combattit si vaillamment les Anglais au temps de Charles VII; Ste-Suzanne, où se signala contre les mêmes ennemis Ambroise de Loré; Ste-Suzanne aux murs vitrifiés, placée sur le haut d'une montagne comme un nid d'aigle. De ce petit fort, l'intrépide Hubert, vicomte de Beaumont, s'élançait sur les Anglais, les taillait en pièces, et venait ensuite se reposer dans son aire. Il incommoda tellement ses ennemis, que Guillaume-le-Bâtard fut obligé, pour arrêter ses courses, de bâtir un fort dans la vallée de Beugi. Plus près du spectateur se trouve Évron, au territoire fertile, aux habitants industrieux; Évron qui croupissait au milieu de ses richesses, faute de communications, et qui voit déjà une armée de travailleurs lui ouvrir six routes nouvelles, qui feront le bonheur de sa population. »

Ici il s'agit de l'ouverture des routes stratégiques entreprises à une époque analogue à celle où l'on fit traverser aussi l'Ecosse par de nombreuses voies de communication. C'est encore dans cette partie de l'île de la Grande-Bretagne qu'il faut aller chercher, mais en grand nombre, des constructions vitrifiées, comme celles qui existent à Sainte-Suzanne, et qui sont pour ainsi dire uniques en France. D. L. F.

Lettre a tout le Monde, sur l'amélioration des mœurs, des cultures et des animaux domestiques dans les Deux-Sèvres et le Poitou; par maître Jacques Bujault, laboureur à Challoue, près Melle (Deux-Sèvres). In-8°. Niort, Morisset, 1836.

Cette lettre, qui s'adresse à l'*universalité* dans une province, peut être appliquée à bien d'autres pays, car elle renferme beaucoup de généralités. Elle a une haute portée et contient d'excellents renseignements de statistique, des remarques judicieuses et de bons conseils. On trouve dans ces 60 pages la matière pour faire plusieurs volumes, et il est difficile de donner plus de vérités sur aussi peu de papier. On retrouve bien parfois le *faire* de l'auteur de l'*Almanach populaire* (1), mais il s'est moins montré paysan qu'à l'habitude. On voit qu'ici il a voulu s'adresser plus haut que dans ses publications annuelles.

Rendre compte de tout ce qu'on trouve là de neuf et de curieux, serait trop s'étendre et sortir du cadre tracé. Réduisons-nous donc, en ne donnant que de l'*anglo-français*. Parlant *du climat* du Poitou, maître Jacques dit : « Celui qui, prenant un livre, introduira chez

(1) Voir un article sur l'*Almanach populaire* dans ce recueil, t. 1, p. 276 et s.

nous la culture du nord, anglaise, belge ou flamande, se trompera fort. Le sol et le climat lui donneront un fameux démenti. »

L'auteur désirerait qu'on adoptât dans la Vendée un moyen employé en Irlande, pour y propager l'enseignement primaire. « Vous voulez, me dira-t-on, un instituteur par ferme. Non ! je veux qu'on fasse en Vendée ce qu'on fait en Irlande. — Les pauvres catholiques irlandais sont plus pauvres et plus misérables que le Vendéen ; pourtant ils savent tous lire, et le savent bien. Chaque maître partage sa semaine en trois ; il est deux jours ici, deux jours là, deux jours ailleurs ; il voyage ainsi toute l'année. Il tient école dans un coin de bâtiment, est nourri pour peu dans la ferme (dame ! ce n'est point un gros monsieur).— Au lieu d'avoir, comme dans nos villages de plaine, cent écoliers pendant trois mois, et rien après, il en a vingt ou trente, ils sont beaucoup mieux instruits ; cette cohue de polissons tient à l'enseignement. — Les enfants vont ainsi toute l'année à l'école ; ils n'oublient pas pendant neuf mois ce qu'ils ont appris dans trois. Ils sont enchantés de se réunir, de se voir et de se parler ; alors la contrainte n'est pas perpétuelle. Jamais un enfant n'oubliera le jour de l'école ; il sera, pour le Vendéen comme pour l'Irlandais, un jour de plaisir et de bonheur. »

Le laboureur de Challoue attaque aussi les baux à long terme : « J'ai lu, dit-il, les beaux discours sur la longueur des baux ; mais ceux qui les débitaient n'affermaient qu'à court terme, ils parlaient pour parler. — On trouve en Angleterre des baux excessivement longs. Pourquoi ? le voici : — Le clergé est fort riche ; mais, à la mort du titulaire, le bien rentre libre au successeur. Celui qui possède ne peut affermer que pour sa vie : à son décès le bail est résilié. Qu'arrive-t-il ? il afferme à long terme et tire un fort pot-de-vin.— Une grande partie des biens de la noblesse est inféodée, majorisée, substituée à l'aîné de la famille. Celui qui possède n'a que l'usufruit. Il fait un long bail et retire un fort pot-de-vin. On conçoit ces usages. — En France, tous les biens sont libres, ils se vendent et se brocantent comme un cheval en foire. Nos mœurs ne sont pas aux longs baux. Elles y seraient, que l'effet serait nul. Les trois quarts de nos fermiers ne savent rien en culture ; ils feront pendant cent ans ce qu'ils ont fait depuis trois cents. S'ils étaient instruits, laborieux, inventifs, ayant des capitaux, je dirais : ce n'est pas mal. Que trouvez-vous dans la plupart des fermes ? misère et routine, sans théorie et sans envie de s'instruire ; avec cela on fait ce qu'on a fait, on suit toujours son petit bonhomme de chemin. — Laissons les baux à long terme pour le discours. »

Il résulte de ce que dit maître Jacques, que dans *les moyens d'amélioration proposés jusqu'à ce jour*, les baux à long terme sont en

usage en Angleterre, à raison de la position des choses, et qu'on en fait très-peu en France. Mais il ne faut pas en conclure que le moyen soit mauvais : il s'en faut bien. Le fermier à long terme s'attache à la terre qu'il cultive, et étant *quasi-propriétaire*, qu'on me passe l'expression, il fait souvent ce qu'un fermier à court bail n'entreprendrait jamais. S'il faut des améliorations qui ne se font sentir que lentement ou tard, il peut les entreprendre. Comment, par exemple, faire des luzernes qui durent quinze ans, dans des localités dont l'établissement coûte cher, et où les premières années sont sans produit, si on n'a qu'un bail de neuf ans?

J'adopte sans restriction ce qui vient un peu après.

« La plupart, dit l'auteur, prêchent pour les machines nouvelles, et ces braves gens prêchent dans le désert. A les entendre, toute l'agriculture est dans la *charrue-Grangé*, dans le *semoir-Hugues*, etc. — Nous en sommes où en était l'Angleterre il y a soixante-dix ans; chacun faisait sa machine, la compliquait tant qu'il pouvait. — Je vois pourtant cela avec plaisir, et je l'approuve. Ce zèle bien dirigé nous donnera un jour mieux que nous n'avons; c'est un progrès. Si les *messieurs* cultivaient, je leur conseillerais d'employer, d'essayer toutes ces machines, et de les modifier pour le sol; car les selles à tous chevaux sont rares. — Mais c'est mettre la charrue devant les bœufs, que de présenter aujourd'hui ces machines compliquées à nos paysans. Ont-ils assez d'argent pour les acheter? assez d'adresse pour les manier? assez de savoir pour les réparer? — Dans l'état actuel de nos cultures et de nos misères, il nous faut des instruments simples, que nous puissions fabriquer nous-mêmes, avec le secours des maréchaux de village. — N'allez pas au-delà maintenant; mettez à votre charrue un large soc, essayez de placer ailleurs le point de tirage; après, nous verrons. — Je sais qu'on se moque de moi parce que je n'emploie pas ces instruments. Je pourrais les acheter; mais, remarquez-le bien, je suis paysan et laboureur, c'est là ma condition, c'est ma profession. J'ai entrepris d'enseigner mes pareils, les gens de ma classe, en écrivant, en travaillant; je fais alors une agriculture à leur portée, *une agriculture populaire*. J'emploie leurs instruments pour leur prouver qu'on peut faire bien avec eux. — Comme mes blés et mes prés valent ceux des fermes-modèles, il n'y a pas moyen de se tromper : mon secret n'est pas dans un attirail d'instruments qu'ils ne peuvent se procurer. Telle est ma justification, l'acceptera qui voudra. »

Ainsi il y a dans le midi des Deux-Sèvres une ferme-modèle populaire, dont on peut suivre l'enseignement avec espoir d'augmenter son revenu; car il est prouvé que maître Jacques tire de la ferme de Chal-

loue, qu'on affermerait à peine 2,000 fr., un revenu net de 6,000 fr. Au contraire, suivre tous les errements des fermes-modèles de luxe, c'est vouloir se ruiner. Voyez Roville, Grignon, et les autres établissements de ce genre; la dépense dépasse de beaucoup la recette, et dès lors un pareil métier conduit à réduire à rien sa fortune.

Dans cette brochure on parle aussi des résultats de l'introduction des machines. « Chose incontestable, dit l'auteur, deux Anglais, Arvritg le barbier, et Vats l'armurier, ont changé la face du monde avec leurs machines; ils ont tout déplacé, créé le paupérisme et la richesse, mis les millions d'un côté et les misères de l'autre. — L'Angleterre, le pays qui a le plus de machines et le plus de moyens de les faire mouvoir, fait presque seule le commerce de l'univers, et pourtant elle est rongée par un paupérisme effrayant. C'est cependant là que sont les richesses; car, si Dieu vendait le monde, les Anglais l'achèteraient. Viennent après la Belgique et la France. L'Allemagne et la Prusse n'ont pas encore subi ces lois; mais elles les subiront. — Le char est lancé; on peut ralentir sa marche, mais non l'arrêter. Il naîtra un état social en harmonie avec ces nouveautés, je n'en doute pas. Mais, jusque-là, on verra les grandes richesses et les grandes misères marcher ensemble et se toucher. — Je conclus de là que la législation des céréales doit être large encore, dans les intérêts du pauvre, plutôt que dans celui du riche, et que celui qui n'envisage la question que sous le rapport de la culture se trompe. — On connaît l'éternelle réponse du machiniste, quand on lui dit : Vous déplacez le travail et me l'ôtez. — Faites autre chose, dit-il. — Mais quoi? — Faites autre chose. — Il croit avoir répondu. »

A ce sujet, *maître Jacques* cite une conversation qu'il dit avoir eue avec le *père Tardif*, un vieillard de son village, pas trop mal nommé, puisqu'il s'est trouvé être né cent ans trop tard. En effet, après avoir fait un nombre prodigieux de métiers, il s'est vu obligé de les quitter successivement, parce que les machines, mises en mouvement par la vapeur ou autrement, sont venues lui enlever son travail; et en le renvoyant de l'atelier, on lui a toujours dit le mot, en quelque sorte consacré, *fais autre chose!* Mais à force de passer d'un état à l'autre, il n'en trouve plus, et se trouve réduit à quoi?... à être obligé de prendre des taupes pour pouvoir vivre, dans l'appréhension encore qu'une nouvelle machine ne vienne lui enlever cette minime et chétive industrie!

Ce malheureux preneur de taupes aurait tiré parti de ses mésaventures pour faire la remarque suivante : « Dites-moi donc, maître Jacques, pourquoi tous ces inventeurs de machines sont-ils des barbiers,

des fourbisseurs de platine, des sergents, des marchands de pots fêlés, des imbéciles, des ignorants, des gens sans esprit? — C'est que l'esprit, dit maître Jacques, n'est pas le génie, mon cher Tardif. Les gens d'esprit font des livres, comme tu faisais des allumettes; tu bûchais le bois, ils arrangent des paroles, c'est leur métier. Il viendra sans doute une machine pour faire les livres, je crois même qu'il y en a déjà. Sans doute qu'elles ne sont pas perfectionnées, car beaucoup de livres sont mauvais. »

Je finis en citant cette petite malice de l'auteur contre ses confrères.

D. L. F.

Association normande, session de 1835, a Évreux. In-8°. Évreux. Ancelle fils, 1835.

La Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, sous le patronage de laquelle s'est tenue à Évreux la session de 1835 de l'Association normande, a publié dans son Recueil, mais dans un cahier séparé, avec une pagination à part, ce qui s'est passé à cette réunion. Les résultats en ont été grands, car on sait que la Normandie se place au premier rang pour la civilisation, la science et l'industrie, parmi les grandes divisions de la France. Dans le discours d'ouverture du préfet, du géologue M. A. Passy, il y a plus que des mots bien dits, il y a des pensées vraies. Je citerai pour exemple le passage suivant: « Nos cinq départements, a-t-il dit, ont été longtemps soumis à la même législation; un même intérêt les unissait; ils ont également contribué à l'illustration de l'ancienne Normandie: tous, nous revendiquons le titre de compatriotes de Poussin, de Malherbe, des deux Corneille, de la Place, et de tant d'hommes dont l'histoire a consacré le nom dans les sciences et les arts, l'agriculture et l'industrie, la guerre et la navigation. Quand nous lisons nos merveilleuses chroniques, quand nous nous enchantons au récit des expéditions chevaleresques dont elles brillent, nous sommes tous émus du même sentiment. Nos cinq départements ont fourni des compagnons d'armes à Tancrède de Hauteville et à Guillaume-le-Bâtard. C'est dans nos familles de cultivateurs que les pairs d'Angleterre cherchent à déterrer la souche de leur arbre généalogique, c'est aux branches d'un pommier qu'ils aiment à prendre leur écusson. »

D. L. F.

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Considérations sur le dévoûment d'Eustache de St-Pierre (1). — Le dévoûment d'Eustache de St-Pierre est une des plus belles actions de l'histoire de France, et le retour de Régulus à Carthage peut seul, sans contredit, lui être comparé dans les fastes de l'histoire ancienne. Ce dernier ne songeait qu'à empêcher la conclusion d'une paix désavantageuse à sa patrie, et l'unique intérêt de Rome put lui faire endurer des supplices atroces. Un motif plus touchant dicta la résolution du noble vieillard de Calais. Cette ville, si importante pour la France, et dont la conquête devait lui attirer tant d'effroyables calamités, venait enfin de céder devant la fortune d'Édouard III, après un siége digne certainement de frapper d'étonnement la postérité, et que de nos jours, comme on l'a justement observé, la défense de Huningue a seule rappelé; mais le vainqueur irrité voulait la mort de tous les assiégés, et le héros chrétien s'empressa d'offrir sa vie en sacrifice pour le salut *d'un tel peuple.*

L'histoire, la peinture et la poésie ont célébré à l'envi ce dévoûment chevaleresque. Les antiquaires de la Morinie ont offert une médaille d'or à la meilleure dissertation *sur ce fait historique que plusieurs auteurs avaient paru révoquer en doute :* tels sont les termes de la question, qui ne pouvait convenablement supposer une réponse négative. Deux mémoires ont été adressés à la Société dans le délai utile. L'auteur du mémoire n° 1, qui porte pour épigraphe ce vers de de Belloy :

« Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie, »

observe avec courtoisie qu'il appartenait à notre Société dont les travaux encore naissants tendent à constater, dit-il, tout ce qui se rat-

(1) Cet article est une opinion émise par l'auteur à la séance du 4 décembre 1835 de la *Société des antiquaires de la Morinie*, sur le prix à décerner à celui qui aurait le mieux traité le beau sujet qu'offre *le dévoûment d'Eustache de St-Pierre.* D L.F.

tache à la gloire du pays, de proposer pour être traité dans un concours un sujet aussi éminemment national, et de défendre ainsi la cause honorable du patriotisme et de la vertu civile.

Ce compétiteur a tracé un tableau fidèle et élégant du drame relatif aux bourgeois de Calais ; mais, trop plein de la conviction de sa réalité, il ne s'est pas assez arrêté à combattre les objections élevées par quelques archéologues systématiques, et à réfuter scrupuleusement les raisonnements captieux de plusieurs antiquaires, d'une grande science sans doute, mais d'un caractère exigeant et presque mathématique.

Il a cité à l'appui de son récit les noms recommandables de Froissart, Rymer, Rapin-Thoiras, Mézerai, Daniel, Villaret, Robert-Henri et Smolett; mais la valeur de ces témoignages lui est aujourd'hui contestée avec de grands efforts d'érudition.

M. de Châteaubriand, dont le sentiment est toujours susceptible d'être invoqué, surtout lorsqu'il s'agit de l'intérêt de l'honneur national, s'est exprimé de cette manière sur la reddition de Calais : « Un esprit de dénigrement se répandit parmi nous vers la fin du dernier siècle ; on se plaisait à rabaisser les actions héroïques ; de même qu'on ne voulait plus de la religion de nos aïeux, on était incrédule à leur gloire. On n'eut pas plus tôt découvert qu'Eustache de St-Pierre avait reçu une pension d'Édouard, qu'on triompha de cette découverte ; on remarqua que les historiens anglais gardaient le silence sur les faits racontés par Froissart au sujet de la reddition de Calais, et l'on voulut douter de ces faits. Mais n'avait-on pas vu tout le siècle d'Auguste se taire sur Cicéron ? »

L'auteur du mémoire n° 2 met en dénégation l'héroïsme d'Eustache de St-Pierre ; il s'appuie aussi sur le silence de quelques historiens anglais ; il reproduit presque tous les arguments de M. de Bréquigny et ceux de l'auteur de l'article de la *Biographie universelle* ; il déclare qu'une foi légère doit être accordée aux récits historiques de Froissart ; que Jean Lebel qui a servi de fondement à sa chronique (de 1326 à 1356), est peut-être plus poète et plus romancier encore que son devancier ; que le silence des annalistes anglais a été corroboré par celui des chroniques de St-Denis et par la réticence du belge Ægidius li Muisis ; enfin, qu'il préfère l'histoire écrite sous l'inspiration de la vérité à celle dictée par le sentiment.

Nous nous empressons de reconnaître que ce mémoire, dont la modeste devise est : *Utile si je puis*, est rédigé avec une certaine connaissance de nos annales, qu'il repose sur une intention modérée, désireuse de l'impartialité, et qu'il est probablement sorti d'une plume habituée à quelques succès scolaires ; mais nous déclarons avec la

même franchise qu'il ne nous a point convaincu ; qu'aucune de ses objections n'était inconnue à l'auteur des *Etudes historiques*, et qu'en un mot, sa réfutation, tout approfondie qu'elle est, ne nous a point paru empreinte d'un cachet de nouveauté.

M. Buchon, dans son excellente édition des chroniques de Froissart, énumère les doutes soulevés par les historiens anglais ; il expose les réticences de Thomas de la Moore, de Knigton, de Robert d'Avesbury ; il démontre que le rédacteur des chroniques de France, et le continuateur de Nangis, se sont bornés à rapporter le fait principal dépouillé de toutes les circonstances, que Villani était trop éloigné pour être bien instruit des détails de cet événement ; enfin il avoue, après un mûr examen de la question, qu'il n'a aucune raison de suspecter la narration de Froissart, habile et exact surtout dans le récit des *faits présents*, ainsi qu'il vient de l'exprimer de nouveau dans son rapport à M. le ministre de l'instruction publique sur un manuscrit de Valenciennes, et que M. de Bréquigny a poussé un peu trop loin la sévérité à l'égard de l'un de nos plus populaires écrivains.

Plusieurs antiquaires ne partagent pas cependant l'opinion de M. Buchon. Notre manuscrit, n° 707, intitulé : *Prosécution de l'histoire de Sigiers, abbé*, et mentionné par Lefebvre dans son histoire de Calais, vient fournir un léger argument en faveur de leur incrédulité. Ce manuscrit passe pour être du XIVe siècle et contemporain du fait selon les uns, mais bien postérieur au fait d'après Lefebvre ; ce recueil, conforme en cela avec la version de Thomas de la Moore, signale Jean de Vienne, le gouverneur de la place, comme s'étant mis à la tête de la députation suppliante auprès d'Édouard ; on y trouve l'allégation que le roi d'Angleterre reçut en sa grâce cette députation composée de quatre chevaliers et de quatre bourgeois : dès lors, le dévoûment d'Eustache et de ses compagnons se trouve implicitement exclu. Mais la sollicitation personnelle de Jean de Vienne, circonstance de plus ajoutée à la relation de Froissart, ne change rien au fond de l'événement de la fin du fameux siége de Calais, ainsi que le remarque le même Lefebvre ; toutefois il faudrait peut-être corriger en quelques points cette relation de Froissart, dit M. Buchon, et adopter ce qu'a écrit de la Moore, à savoir que Jean de Vienne n'abandonna point les députés de Calais et présenta lui-même les clefs de la ville à Édouard III. Voilà tout. « Une autre version, *sans autorité*, lit-on dans les Etudes historiques, veut qu'Édouard eût demandé huit personnes, quatre chevaliers et quatre bourgeois. » Cette version est, nous le pensons, celle de notre manuscrit n° 707 que nous venons de mentionner, copie

plus ou moins libre des chroniques de St-Denis, et qui ne peut point balancer victorieusement le témoignage de Froissart.

L'auteur du mémoire n° 1 a peut-être trop méprisé le silence de certains annalistes, tels que Avesbury et Ægidius li Muisis; il n'a pas daigné vraiment discuter, et c'est un tort, les arguments de plusieurs critiques obscurs, parce que mal à propos il ne les a pas jugés dignes d'une sérieuse réflexion; il a vanté avec raison le patriotisme de de Belloy, auquel la ville de Calais envoya solennellement des lettres de citoyen dans une boîte d'or, et qui fut, il faut en convenir, admiré à l'égal du génie. Enfin, par son éloquence toute française, il a proclamé que le dévoûment d'Eustache de St-Pierre avait été imité par le chevalier d'Assas (auquel nous pouvons ajouter celui du brave Ficqueville), et s'est écrié en terminant: « Soyons Français comme eux! » Nous applaudissons tous certainement à cette élévation de sentiments... mais la majorité de votre commission ne pense pas que ce mémoire ait résolu suffisamment la question proposée. Froissart est la seule autorité dont on cherche à se prévaloir, dit-elle, Froissart prétendu témoin oculaire, à l'âge de quatorze ans au plus, et qui n'est pas sans quelque renom de romancier. Mais qu'oppose-t-on donc au témoignage de Froissart? les subtilités et les preuves négatives de Bréquigny, que Buchon a trouvé trop sévère, et qui, par son genre de travaux, était naturellement porté à exiger une démonstration rigoureuse à l'appui des faits historiques. Dans ce conflit entre l'historien et l'archéologue, pourquoi refuserions-nous notre confiance à l'antériorité du récit, à la narration, d'ailleurs si vraisemblable, qui tend à rehausser l'éclat de l'honneur français? La majorité de votre commission, séduite par la méthode avec laquelle l'auteur du mémoire n° 2 a discuté la question soumise au concours, vous propose ensuite de le couronner, et de lui accorder le prix déterminé. Sous le point de vue artistique, nous sommes loin d'avoir une opinion différente; mais comme nous ne pouvons adopter les conclusions de ce mémoire, nous ne voterons pas une récompense qui blesserait notre conscience; et l'estimable concurrent lui-même, nous aimons à le croire, ne se trouvera pas offensé de notre scrupule national (1). Mais on nous objecte que

(1) Nous empruntons, pour mettre en note sur cet article, un morceau signé D. F., ayant pour titre *Eustache de St-Pierre et les Antiquaires de la Morinie*, et inséré dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, sous la division *les hommes et les choses*, t. 4, p. 506 et suiv. « Le généreux dévoûment des Calaisiens, l'une des plus belles pages de l'histoire de France, y est-il dit, a rencontré çà et là de rares détracteurs depuis l'immense succès de la tragédie de du Belloy. Un homme de science, de Bréquigny, qui venait d'explorer une partie des archives d'Angleterre, comme envoyé du gouvernement français, atta-

c'est à tort que nous amenons la discussion sur l'authenticité du point historique, et que nous devons nous borner à examiner les deux compositions d'après leur mérite respectif, et nullement dans le but de

qua l'authenticité du récit de Froissart, en s'appuyant sur des lettres d'Édouard III, qui contiennent des donations importantes en faveur d'Eustache de St-Pierre, dont les biens avaient été partagés entre la reine et plusieurs seigneurs anglais. Ce n'est qu'une quinzaine d'années plus tard que de Bréquigny présenta à l'Académie des inscriptions un mémoire dans lequel il réunit tout ce que sa patiente érudition avait pu recueillir de plus favorable à son opinion; mais le silence de quelques historiens ne paraît pas une raison suffisante pour détruire la confiance que mérite le célèbre chroniqueur du XIVe siècle, et les critiques les plus éclairés, tout en rendant justice au travail de Bréquigny, ont rejeté ses conclusions.

» C'est dans cet état que la Société des Antiquaires de la Morinie a trouvé la question, lorsqu'elle a pris la résolution de la proposer au concours pour 1835. Lundi soir a eu lieu la séance publique dans laquelle les prix ont été décernés, et la Société a couronné le concurrent qui s'est plu à déchirer la page où Froissart a célébré l'héroïsme de nos ancêtres. Les journaux n'ont pu nous apporter encore aucun détail; mais en attendant que le public puisse prononcer son jugement sur le lauréat et sur l'académie elle-même, il nous importe de recueillir les bruits qui nous sont parvenus.

» Deux mémoires ont été présentés sur la question d'Eustache de St-Pierre et de ses généreux compagnons; l'un pour l'affirmative, l'autre pour la négative. On a eu alors l'occasion de remarquer que le sujet avait été mal choisi; le travail des concurrents était faible et ne présentait rien de nouveau; la première impression fut qu'il n'y avait pas lieu à décerner de prix. Cependant la Société s'est partagée sur le point fondamental de la question; des débats assez vifs ont éclaté dans son sein; on se passionna, et les membres qui avaient adopté la négative étant les plus nombreux, ne trouvèrent rien de mieux pour le triomphe de leur opinion que de décerner la couronne à celui qui pensait comme eux. La minorité, forte de onze membres, n'a cédé qu'à regret la victoire à ses quatorze adversaires; et, ne voulant accepter aucune part de responsabilité dans cette affaire, elle a décidé qu'elle ferait imprimer les opinions écrites que deux de ses membres ont lues en assemblée générale, avec l'adhésion motivée des neuf autres.

» ..... Le lauréat dont la Société des Antiquaires de la Morinie vient de ceindre le front des palmes académiques, est un jeune homme né à Calais, en novembre 1816: c'est M. Clovis Bolard (Victor-Auguste), que les journaux de St-Omer nomment, mal à propos, tantôt Clôvis, tantôt Baulard Clovis.

» Le *Mémorial Artésien* du 24 contient sur cette séance un article étendu, d'où nous extrayons ce qui suit:

« M. le secrétaire perpétuel fait un rapport sur les travaux de la Société pendant » l'année. Il le termine en disant que sur les trois questions proposées pour le con- » cours de 1835, il n'a été répondu qu'à une seule, celle qui a pour objet *le dévoû- » ment d'Eustache de St-Pierre et de ses compagnons au siége de Calais*, et qu'après » maintes discussions dans le sein de la compagnie, une majorité de quatorze voix » contre onze a prononcé que la médaille serait décernée à l'auteur du mémoire qui a » révoqué en doute ce fait historique.

» A ces mots, un mouvement de surprise se manifeste dans l'auditoire, et plus » d'un assistant s'étonne qu'une Société française puisse couronner un ouvrage qui » tend à effacer de notre histoire un des plus beaux traits qui honorent les annales » de notre nation. On écoute cependant avec attention divers fragments du mémoire

prononcer si le fait est ou n'est pas avéré. Cet argument est d'une faiblesse extraordinaire, et toutefois fort commode à ceux qui restent indifférents à l'affirmative ou à la négative; comme si en histoire la valeur littéraire devait être le principal, et la vérité l'accessoire! « L'histoire est une affaire de bonne foi et d'honnête homme! » vient de s'écrier un célèbre prisonnier. « Je ne connais que le bien et le mal en histoire; salut à l'un toujours, et toujours sur l'autre horreur et malédiction! telle est la pensée du courageux auteur de l'*Histoire des villes de France.* » — « En histoire comme en physique, ne prononçons que d'après les faits. » — « Vous ne pouvez exiger de l'historien que la connaissance des faits, l'impartialité des jugements, *et le style s'il peut.* » Serions-nous donc institués pour statuer sur la valeur relative de compositions de rhétorique?

Lorsqu'un doute existe sur une question d'histoire aussi grave, il nous semble que toujours l'on devrait s'empresser de le résoudre de la manière la plus favorable à la majesté de la patrie et à la gloire de l'humanité : ainsi l'ont pensé les historiens des siècles précédents.

Sleidan, qui a traduit en latin les morceaux choisis de Froissart, n'a pas omis le dévoûment d'Eustache. — *Scipion Dupleix*, *Daniel*,

» lus avec chaleur par M. le secrétaire; et bientôt le lauréat, M. Clovis, de Calais, » s'avance au bureau pour recevoir des mains de M. le président la médaille d'or que » lui décerne la Société. »

» La majorité de la Société des Antiquaires ne voulant pas rester sous le coup de la réprobation qui s'élevait de toutes parts, a tenté d'adoucir l'effet que sa délibération avait produit; l'*Audomaroise* fut invitée à donner une grande publicité à une œuvre apologétique dont on se promet les plus heureux résultats. Nous lisons en effet, dans son numéro du 26, l'explication suivante, que nous enregistrons pour y recourir au besoin :

« Le secrétaire termine son rapport par quelques mots sur les deux mémoires en- » voyés au concours, en réponse à la question sur le dévoûment d'Eustache de St- » Pierre et de ses compagnons au siége de Calais, en 1347. L'un des deux mémoires » n'a point été jugé digne du prix, parce qu'il se contentait d'admettre le fait con- » stant sans entrer dans aucune discussion. L'autre, au contraire, avait opposé les » unes aux autres les diverses autorités pour et contre ce fait historique, et, sans » oser tirer une conséquence immédiate, il semblerait pencher pour la négative, en » attendant la preuve du contraire.

» M. le secrétaire perpétuel explique, de la manière la plus précise et la plus claire, » que la Société, en couronnant ce second mémoire, ne regarde nullement le dévoû- » ment d'Eustache comme controuvé, et ne prétend point dépouiller nos voisins de » Calais d'un trait héroïque qui les honore; que si elle adjuge le prix à son auteur, » c'est parce qu'il s'est livré à de nombreuses recherches, et que son œuvre, com- » paré avec le premier mémoire, lui est infiniment supérieure. Elle déclare enfin » qu'elle proteste formellement contre toute interprétation qui tendrait à induire de » son jugement la moindre conséquence en faveur de l'une ou de l'autre opinion. »

D. L. F.

Villaret, *Mézerai*, nos principaux historiens avant l'école moderne, ont admis la réalité de ce dévoûment. Paul-Emile, Duhaillan, Nicolas Vignier, Gaulthier, Belleforest, Pasquier, Louis Legendre, Lelong, Gaillard, Châlons, Anquetil, Walkenaër, Eyriès, Auger, Roujoux, Abel Hugo, des Michels, ont manifesté le même sentiment. Parmi les biographes nous nommerons Moréri, Ladvocat, Chaudon et Delandine, Petitot; parmi les géographes, Expilly et Malte-Brun; parmi les bénédictins, Montfaucon et les rédacteurs de l'*Art de vérifier les dates*, dont le savoir n'est peut-être pas inférieur à celui des *records* anglais; nous citerons enfin les noms éclatants des Châteaubriand et des Michelet, qui se trouvent en parfaite harmonie, dans cette grave circonstance, avec le grand nom de Bossuet.

Ce fait n'est point consigné à la vérité dans les chroniques de St-Denis et dans l'abrégé chronologique du président *Hénault*, mais ces ouvrages ne sont que des recueils *sommaires*; si l'ancienne *Chronique de Flandre* ne spécialise point la généreuse démarche d'Eustache de St-Pierre, elle contient l'offre sublime des *six bourgeois de Calais*, que *Jean de Serres* a enregistrée dans son *Véritable inventaire de l'Histoire de France*; si l'on se targue de la chronique d'Ægidius li Muisis, nous lui opposerons l'autorité de *Meyer*, le père de l'histoire de Flandre, et celle de *Lesbroussart*. Au reste, malgré le silence, ou plutôt la sécheresse des récits de Thomas de la Moore, de Knygton, de Walsingham et de quelques chroniques abrégées de l'histoire d'Angleterre, nous dirons que ces auteurs, ainsi que Polydore Vergile, Villani, et le manuscrit même de St-Bertin, ont attesté que les notables de Calais étaient destinés à la mort, et qu'ils ne durent la vie qu'aux supplications de l'épouse d'Édouard III, attestation qui confirme une bonne partie du récit de Froissart. Nous ajouterons qu'*André Duchesne*, dans son *Histoire d'Angleterre*, rend hommage à Jean d'Aire, à Eustache de St-Pierre, et à quatre autres Calaisiens, de l'affection qu'ils portèrent en cette délicate circonstance à leurs concitoyens; que Larrey, Rapin-Thoiras, l'abbé Millot, écrivains français qui ont traité des annales d'Angleterre, et l'histoire universelle composée en anglais par une société de gens de lettres, affectent une admiration presque semblable. L'histoire ne doit pas passer sous silence la généreuse action d'*Eustache de St-Pierre*, dit Rapin-Thoiras. « On » célèbre encore Eustache de St-Pierre et cinq autres bourgeois de » Calais qui se dévouèrent généreusement pour leurs braves conci- » toyens, observe l'abbé Millot; Hume jette quelques doutes sur ce » fait raconté par l'historien Froissart, et omis par l'historien anglais » Avebury. Le récit de Froissart, auteur contemporain, porte ce-

» pendant un caractère de vérité qui le rend plus que probable. »

Hume est le premier Anglais, en effet, contraire en cela avec Smolett et Burnet, qui ait insinué que l'histoire des six bourgeois de Calais était suspecte *comme toutes les histoires extraordinaires*. Voltaire auparavant avait eu l'air de présenter comme un *énorme ridicule* la prétendue grandeur d'âme des bourgeois de Calais ; ironie qui allait au reste parfaitement au détracteur de l'héroïne qui contribua si efficacement, dans le siècle suivant, à délivrer la France de ces fiers étrangers qui ont tant de charmes pour l'auteur de la *Pucelle*. Enfin, Lingard, de nos jours, semble craindre que Froissart n'ait altéré la vérité, en faisant de l'incident dont il s'agit une scène dramatique d'un très-grand effet.

Que pouvons-nous donc trouver de si concluant dans ces diverses objections? Une action honorable doit-elle trouver des incrédules parce qu'elle est *extraordinaire*, parce qu'elle peut donner lieu à des mouvements dramatiques?

Les annalistes de notre contrée ont été, vous le pensez bien, presque tous d'accord pour exalter le dévoûment d'Eustache de St-Pierre. « C'est une vérité qu'on ne peut combattre sans témérité et sans injustice, s'écrie *Bernard*. » — « Le nom d'Eustache de St-Pierre, dit à son tour *Lefebvre*, n'a pu être effacé de nos fastes. Tant qu'il y aura sur la terre des cœurs sensibles à la générosité, il jouira de la gloire qu'une action si fameuse lui aura méritée. » C'est Lefebvre qui a porté le jugement suivant sur *Knygton*, celui des antiquaires d'outre-mer que l'on fait valoir expressément : « Les circonstances qu'il a rapportées du siége de Calais sont la plupart si peu vraisemblables, qu'il paraît plus le compilateur des bruits populaires que des récits de ceux qui avaient assisté à ce siége célèbre. » Les anciens mémoriaux de Calais, Deneufville, Pigault de Lespinoy, Devienne, Henry, Parent-Réal, Mullié, Lefranc de St-Omer, ont placé cette belle action dans leurs estimables productions. « L'héroïsme d'Eustache de St-Pierre et de ses compagnons est trop connu pour que je vous en retrace les circonstances, a écrit M. Hédouin aux lecteurs des *Souvenirs du Pas-de-Calais ;* les arts et les lettres s'en sont emparés, et toute la France a donné des applaudissements à la tragédie de de Belloy et au beau tableau de Fragonard. On voit encore la maison qu'habitait Eustache, au coin de la rue qui porte son nom ; et lorsque je décrirai l'hôtel-de-ville, je trouverai l'occasion de parler de quelques autres souvenirs consacrés par le talent à la *mémoire* de ce héros. »

Qu'on veuille bien excuser notre orgueil, néanmoins légitime en cette occurrence, si nous rappelons encore la satisfaction que produi-

sit, il y a une vingtaine d'années, sur le théâtre du collége de cette ville, la représentation patriotique du *Siége de Calais* (*Var. Hist. sur St-Omer*, p. 79), représentation qui fut d'abord une *affaire d'état*, puisque la seule réponse à ses détracteurs était : « *Vous n'êtes donc pas bons Français.* »

On a répandu des ténèbres sur la véracité des récits de Froissart en général ; mais sont-ils équitablement fondés ? On croit avoir fait merveille, lorsque d'un ton tranchant l'on proclame que c'est un romancier, et que l'événement dont il s'agit est faux. On s'étaye de l'autorité de M. de la Curne de Ste-Palaye, pour faire ressortir que le chapitre relatif à Eustache de St-Pierre a pu être ajouté à sa chronique après la présentation de l'auteur, en 1361, à la reine Philippe qu'il avait un intérêt tout spécial à flatter, nous dit-on, non pas du moins, sans doute, pour son intercession auprès de son époux, puisqu'elle est confirmée pour tous les historiens sans exception ; mais, selon M. de Ste-Palaye lui-même, il n'est pas possible de décider si Froissart a présenté son ouvrage à cette princesse à son premier ou à son second voyage en Angleterre.

D'ailleurs, nous avons trouvé dans les doctes dissertations de cet archéologue presque le contraire de ce qu'ont cru y voir nos adversaires : « Jamais historien eut-il des garants plus certains des faits qu'il a rapportés ? jamais en fut-il un en qui l'on dut prendre plus de confiance qu'en Froissart, dans cette partie de son histoire (observez que c'est celle relative à Édouard III et à son épouse) ? La reine Philippe de Haynault, ajoute-t-il, calma la fureur de son mari au siége de Calais, et obtint de lui, par ses instances, la grâce des six généreux bourgeois de cette ville qu'il avait condamnés à la mort. Sans vouloir combattre des préjugés par d'autres préjugés, je ne consulterai que le texte de Froissart, qui doit faire à cet égard la règle de notre jugement. »

Vous rendrez-vous, Messieurs, à l'opinion de la Curne de Sainte-Palaye ?

Froissart a eu soin, dit le sceptique Bayle, de se bien instruire des choses. Montaigne le regarde comme un excellent historien : « Il n'est pas un historien qui ait plus de charmes et de vérité, s'écrie M. de Barante ; son livre est un témoignage vivant du temps où il vécut. » « Froissart tient un rang éminent parmi les historiens de l'Europe de cette époque ; il lui était impossible de passer sous silence ou d'affaiblir le récit des événements, quelque contraires qu'ils fussent à la fortune de la France, sans laisser un vide dans l'histoire, sur des circonstances importantes généralement connues des contemporains,

et sans blesser la vérité. » Tel est l'avis de M. Lebon, votre lauréat de l'année dernière. Au reste, l'ambition de Froissart était, comme on le sait, que son histoire *serait au temps à venir plus recommandée que nulles autres.*

Passons maintenant à quelques objections de détail : « Froissart, honteux, nous dit-on encore, de se trouver au service de l'Angleterre, a voulu louer outre mesure un individu qui avait fini par s'attacher au même souverain. » Mais veuillez bien nous expliquer, de grâce, où vous avez puisé une semblable assertion ; Froissart au contraire, et cela est incontestable, a peu cherché à louer les Français. « Eustache de St-Pierre, comblé des bienfaits d'Édouard, devait moins que tout autre les accepter ; dès-lors ce n'est plus qu'un traître, loin d'être un héros. » Admirable logique ! Répondez donc, M. de Châteaubriand, vous que l'on proclame le maître de ce siècle, et que sans doute l'on ne peut considérer comme petit historien. « Les largesses d'Édouard pour Eustache de St-Pierre ne sont-elles pas un nouvel hommage rendu au dévoûment de ce grand citoyen ? L'estime qu'il inspira aux ennemis de la France doit-elle diminuer celle que nous lui devons ? Malheur à qui va chercher dans la vie privée d'un homme des raisons de moins admirer ses actions publiques ; à coup sûr, ce ravaleur de vertus ne fera jamais lui-même des actions dignes d'être racontées. » Au surplus, Eustache de St-Pierre, faible vieillard dont les dernières années étaient pour ainsi dire comptées, qui n'avait pu paraître hostile au roi d'Angleterre que par son dévoûment purement civique, lequel même lui avait épargné une résistance désespérée de la part des Calaisiens, pouvait revenir, après s'être retiré momentanément à St-Omer, sans étrangeté dans l'enceinte de sa ville natale, avec l'agrément favorable d'un vainqueur généreux et auquel il devait la vie. D'après Henry, il ne serait rentré même en possession de ses biens que le 8 octobre 1352 ; mais on fait valoir surtout une lettre d'Édouard III, du 29 juillet 1351 ou 1371 (et il y a 20 ans de différence entre ces versions), d'après laquelle Eustache étant mort, le roi d'Angleterre aurait disposé de sa succession, attendu qu'elle n'aurait point été réclamée par ses héritiers. Quel argument veut-on donc tirer de cette prétendue lettre contre la narration de Froissart ? J'y trouverais au contraire une preuve de plus de sa bonne foi ; car les héritiers d'Eustache, quels qu'ils aient été, ont pu concevoir une rancune déplacée selon nous, car nous ne pouvons y voir une tache à sa mémoire, de ce qu'après son action sublime il avait pu consentir à devenir l'objet de la munificence de l'ennemi de la France.

Nous avons reproduit les opinions et les observations de Lefebvre

et de Buchon, sur les écrivains contraires à la noble thèse que nous soutenons ; mais le premier n'est qu'un obscur écrivain de petite ville, que l'amour du lieu natal avait aveuglé, et l'autre est nécessairement partial, puisque c'est l'un des éditeurs de Froissart : avec ces raisonnements, il ne faut plus croire à la loyauté et à la vertu sur la terre, car on leur trouvera toujours un motif intéressé.

Tous les anciens historiens que nous avons évoqués dans ces *considérations* étaient certainement la plupart véridiques et judicieux. Il nous paraît qu'aucuns les dédaignent un peu trop aujourd'hui.

Quant à la lacune des *Chroniques de St-Denis*, ce recueil, souvent fabuleux et plein de variantes, a-t-il eu un rédacteur suffisamment connu pendant la période de 1340 à 1380? La chose n'est pas claire. Le silence d'Ægidius li Muisis ne doit pas non plus être décisif dans cette contestation ; s'il a omis des faits racontés par Froissart, il en a rapporté d'autres dont ce dernier ne parle pas ; d'ailleurs, « il n'est permis à personne d'embrasser d'un coup d'œil, dit-il, les scènes diverses qui se passent, ni d'en juger parfaitement.... : aussi les partisans du roi de France disent et soutiennent bien des choses dont on ne saurait acquérir la certitude ; de même ceux du roi d'Angleterre affirment ce qu'ils ne peuvent non plus savoir exactement ; c'est pour cela que j'ai voulu être concis. » Que penser aussi de Villani, l'inventeur des premiers canons à la bataille de Crécy ?

D'après Levêque, auteur de la *France sous les Valois*, ami de Diderot, seul contradicteur parmi les historiens français après Voltaire, Eustache de St-Pierre n'est qu'un complaisant transfuge ; selon Bréquigny et l'auteur de l'article de la *Biographie universelle*, le prétendu héros de Calais ne s'était opposé à la résistance désespérée de ses concitoyens que par prudence ou parce qu'il était déjà vendu à Édouard.... ; et tout cela, parce que, d'après une lettre du 8 octobre 1347, il aurait reçu du roi d'Angleterre une pension importante. Rien de nouveau, comme vous le voyez, dans ces objections rajeunies.

Mais enfin pourquoi Froissart n'a-t-il pas fait connaître les noms des six bourgeois ? Plaisante remarque ; pourquoi donc a-t-il proclamé les noms des quatre premiers ? c'est qu'il rendait hommage à la vérité ; et, comme on l'a éloquemment remarqué, si les deux derniers des héros de Calais sont restés confondus dans la gloire commune, « tout Français doit leur tenir compte de l'oubli de l'histoire. » Nous dirons en outre que l'intercession reconnue de la reine Philippe implique nécessairement une condamnation préalable ; que Froissart n'aurait osé louer mensongèrement la bonté d'âme de cette princesse aux dépens de celle de son époux, qui certes n'aurait point pris la chose en plaisanterie ;

que le silence des *records* n'a rien de bien surprenant, attendu le préjugé national qui s'est constamment opposé à toute espèce d'exaltation de la vertu française; que le silence de Philippe de Valois à l'égard d'Eustache, dans ses ordonnances des 8 et 13 septembre 1347, est insignifiant, puisque la gratitude du roi de France s'étendait à tous les vaillants défenseurs de sa chère ville de Calais; enfin, que si le dévoûment d'Eustache n'a pas retenti immédiatement dans toutes les parties du royaume, ce qui est incertain, puisque les siècles nous ont ravi tant de documents, c'est qu'à cette époque les annalistes en général se contentaient encore de consigner les faits principaux et négligeaient souvent les épisodes. Le monde savant vient d'être instruit de la découverte de la chronique de Jean Lebel, espérons qu'elle répandra une nouvelle lumière sur la question. — Bernardin de St-Pierre comptait au nombre de ses aïeux l'illustre Eustache, et son érudit et distingué biographe nous apprend que l'auteur des *Études de la nature* ne cessait d'en parler à ses enfants comme d'une gloire appartenante à sa famille.

Non, Froissart n'a pu attribuer un dévoûment fictif à un individu dont l'existence est reconnue sans hésitation par les ennemis de sa renommée, « dans un temps où il y avait encore une foule de témoins intéressés à ce qui s'était passé à ce fameux siége, et qui eussent pu l'accuser de mensonge. » Non, Eustache de St-Pierre, qui porte un nom cher à la France, n'a pas agi comme un traître envers son pays; si quelque incertitude pouvait s'élever sur l'héroïsme des bourgeois de Calais, sachons nous décider, nous ne nous lassons pas de le répéter, pour le parti le plus digne : « Ces héros n'ignoraient pas, a observé M. de Sacy, qu'un oubli éternel serait le prix de leur effort généreux, que leur gloire pourrait à peine percer au-delà de leur siècle, et qu'elle se perdrait bientôt dans la nuit des temps.... » Tenterions-nous donc de la replonger à jamais, cette gloire rare et précieuse, dans l'ingratitude commune à tant de siècles? N'a-t-on pas aussi contesté l'admirable sacrifice de d'Assas, et ne vient-on pas, dans un congrès européen, d'attaquer la divinité du Christ? Ah! ce n'est point peu de chose qu'une illustration de moins dans l'histoire d'une nation : « Il y a des hommes haineux et passionnés pour qui l'histoire n'est rien. » Ne les imitons pas. Nos rois Louis XV, Louis XVI et Louis XVIII ont applaudi au dévoûment d'Eustache de St-Pierre. Irions-nous dépouiller sa patrie de la statue que l'un d'eux lui a décernée; affliger une cité voisine où l'on tient encore à honneur de prodiguer son nom aux nouveau-nés, et dont nous avons jadis recueilli avec hospitalité les malheureux exilés; cette ville historique qui a toujours mis le pays

au-dessus de toutes les autres affections, et dont le maire s'honorait de citer à Napoléon l'action d'Eustache comme l'une des plus éclatantes du courage civil? quelque nouveau Fréron pourra s'élever avec succès contre nous.... Si nous faisons rentrer dans la poussière le buste d'Eustache retrouvé à cent pieds sous terre, il y a dix ans, à Calais, on viendra nous revendiquer celui de Suger; et cependant nous devons tous chercher à extirper impitoyablement, comme une lèpre de la société, « l'esprit mesquin et tracassier de coterie et de rivalité locale qui se reproduit parfois encore dans les départements les plus éclairés. » Tandis qu'ailleurs l'on prétend légèrement que la comtesse Jeanne a agi comme une parricide, irions-nous pour quelques arguties rayer un beau fleuron de nos annales? Songeons à la louable propension des Gantois qui réhabilitent la mémoire de Jacques Artevelde. Non, le dévoûment d'Eustache de St-Pierre ne peut être contesté sérieusement dans une société française; vous ne pouvez brûler publiquement le nom de l'écrivain qui a cherché à en fournir une nouvelle justification, et couronner l'œuvre de celui qui a conclu par le dénier (1).

Par ces *considérations*, nous demandons, Messieurs, qu'il soit accordé seulement une mention honorable aux deux mémoires qui vous ont été adressés (2). H. PIERS (*de St-Omer*).

(1) M. Francia, peintre distingué à Calais, a écrit qu'il possédait des documents irrécusables en faveur du dévoûment d'Eustache de St-Pierre; il est prié instamment de les livrer à la publicité. Ce membre correspondant de la Société a fait valoir avec raison, pour expliquer la conduite libérale d'Édouard III envers le noble vieillard de Calais, la générosité de ce monarque chevalier envers Eustache de Ribaumont et ses braves compagnons. — Il se trouve, dit-on à Calais, un poëme anglais contemporain, sur la prise de cette ville, en 1347. — Nous avons cité Larrey à l'appui de notre opinion; toutefois nous devons déclarer que cet écrivain montre de la prédilection pour Avesbury, mais Lefebvre considère ce dernier *comme un compilateur d'actes ou de lettres*.... — Le dévoûment d'Eustache de St-Pierre est admis actuellement sans contestation en Angleterre, parmi les historiens populaires; et dans une histoire de France, composée en anglais et à l'usage des maisons d'éducation, on trouve cette phrase remarquable : « Tandis que les malheureux habitants de Calais se regardaient les uns les autres accablés de désespoir, Eustache de St-Pierre (que son nom soit immortel!) s'offrit pour aller braver la mort. » — L'auteur de cet écrit déclare expressément qu'il a été et qu'il demeurera étranger à la polémique que la question dont il s'agit a soulevée dans les journaux de St-Omer.

(2) Comme on l'a déjà dit, ces propositions n'ont point été adoptées, et l'avis de la commission a prévalu à une majorité de 14 contre 11. La réserve suivante a été toutefois immédiatement proclamée : « Le talent seul de l'auteur du mémoire n° 2 est couronné. Aucune solution sur le fait historique ne peut être attribuée à la Société. »

Législations

FRANÇAISE ET ANGLAISE COMPARÉES.

De la justice de paix en France et en Angleterre, et coup d'œil sur la procédure criminelle dans les deux pays. (1er article.)

Dans le premier volume de cette Revue, nous avons donné un aperçu de l'organisation judiciaire en France et en Angleterre, et nous en avons fait ressortir les dissemblances. En y énumérant les différentes espèces de tribunaux et de juges, nous avons dû nécessairement faire mention des juges de paix; mais comme nous ne considérions l'ordre judiciaire que quant à la juridiction civile, et qu'en Angleterre la justice de paix y est tout-à-fait étrangère, nous n'avons dit que peu de mots de cette institution (1).

Un ouvrage important et fort remarquable, intitulé *Manuel criminel des juges de paix* (2), récemment publié par M. *Duverger*, juge d'instruction au tribunal de Niort (Deux-Sèvres), nous fournit l'occasion de revenir sur cette matière, et nous croyons utile de lui donner quelques-uns des principaux développements dont elle est susceptible: ce sera en cette partie une sorte de complément de notre premier travail.

Juges de la paix en Angleterre (*Judges of the peace*). — L'institution de cette magistrature remonte à l'an 1275. Édouard Ier, pour assurer l'indépendance et la prérogative royales contre les usurpations incessantes des hauts barons, s'empara adroitement de la police de sûreté, et établit dans tout le royaume des officiers chargés de l'exercer et de maintenir ce qu'on appelait la paix du roi, *the king peace*, c'est-à-dire la tranquillité publique et celle des citoyens. En Écosse, cet établissement date du règne de Jacques VI.

Le lord *chancelier*, le lord *trésorier*, le lord *grand intendant*, le lord *grand maréchal*, les *juges de la cour du banc du roi*, et le

(1) Voir cet article, vol. 1er de ce Recueil, p. 116 et suiv.

(2) 1 vol. in-8o. *Paris*, Videcoq; *Niort*, Robin, libraire-éditeur.

maître des rôles, comme *conservateurs de la paix du roi*, ont une autorité qui s'étend sur tout le royaume ; ils peuvent directement envoyer en prison tout perturbateur de la paix publique, ou exiger qu'il donne caution. Les ministres secrétaires d'état ont le même droit dans tout le royaume, mais l'exercent peu ou point.

Les *shériffs* et les *coroners* ont également ce droit dans leurs comtés seulement. Il en est de même, en certains cas, des *constables*, *tithing-men*, et autres agents locaux, dans l'étendue respective de leurs juridictions.

Les juges de la paix ont un pouvoir semblable, en général, dans toute l'étendue de leur comté ; ils doivent maintenir la paix du roi, poursuivre les crimes et délits ; ils sont juges de *record*, et ont en outre beaucoup d'autres fonctions, qui en France rentrent dans la juridiction administrative. On comprend que leur pouvoir, qui est aujourd'hui fort étendu, n'a pu se former que peu à peu, et par suite d'usurpations ou attributions successives.

Les juges de la paix sont de trois sortes. Les uns ont été créés par des actes du parlement, comme l'archevêque de *Cantorbéry*, l'évêque de *Durham*, etc. D'autres doivent leur existence à des chartes du grand sceau, tels que les maires et principaux officiers de certaines villes ; enfin, d'autres sont établis par des commissions spéciales, et c'est le plus grand nombre.

Les attributions de ces juges sont en général de deux espèces, les unes qu'ils peuvent exercer seuls, les autres qu'ils ne peuvent exercer qu'en *assise*, c'est-à-dire avec un ou plusieurs juges de la paix du même comté. Dans ce cas, l'un de ces juges est spécialement désigné par le roi, et fait partie de ce qu'on appelle le *quorum*, c'est-à-dire du nombre de ceux de ces magistrats plus instruits, dont la commission porte ces mots : *quorum unus esse volumus*.....

Les juges de la paix constatent les délits et punissent leurs auteurs dans certaines limites ; ils peuvent faire *seuls* tous les actes d'instruction, mais ils ne peuvent juger qu'en *assise*. Pour la mise en prévention, appelée *committment*, ils peuvent la prononcer seuls ou en réunion de plusieurs ; mais ils doivent être au moins deux quand il s'agit de poursuivre ou de faire arrêter un de leurs collègues.

Le roi peut nommer autant de juges de la paix qu'il le trouve convenable, et ils exercent tous concurremment dans leur comté (1). Ce

(1) En 1825, le comté ou *shire* de *Surrey* comptait *cinquante-quatre* juges de la paix ; celui de *Middlessex*, qui contient une partie de Londres et de sa banlieue, en avait *deux cent trente-trois*. L'ensemble des juges de la paix s'appelle la *commission de la paix* du comté.

titre donnant une autorité fort étendue sur les classes inférieures de la société, et n'exposant pas à une responsabilité fort grande, beaucoup de propriétaires le demandent, et on les refuse rarement, d'autant plus qu'ils n'ont aucun traitement. L'aristocratie de pouvoir ne manque guère de se joindre à l'aristocratie de fortune.

Pour être juge de la paix, on n'exige que deux choses ; savoir : que le candidat soit au nombre des hommes les plus dignes du comté (le titre d'*esquire*, si banal en Angleterre, suffit), et qu'il jouisse d'un revenu net de 100 livres sterling. Il est plus facile de mesurer le revenu que le mérite : la loi détermine l'un, le ministère est arbitre de l'autre.

Ces officiers ne sont point inamovibles ; ils ne sont nommés ni pour la vie, ni pour un temps déterminé ; ils sont révocables à volonté.

Ils sont responsables et peuvent être poursuivis par tout individu qu'ils ont lésé ; mais comme en général ils sont peu instruits, et que d'un autre côté ils ont à remplir beaucoup de fonctions diverses, les cours sont fort indulgentes à leur égard.

Il n'y a pour chaque comté qu'un seul greffier ou garde des rôles.

Pour donner une idée assez complète des attributions des juges de la paix, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de copier ici la formule des brevets qui leur sont délivrés, et qui fut arrêtée en 1590 sous le règne d'Élisabeth, d'après les statuts qui existaient alors. Nous y joindrons la formule de leurs serments. Il leur a bien été donné depuis d'autres attributions par des statuts postérieurs, mais il serait trop long de les transcrire ici : le brevet indique les principales.

« Georges roi, etc. Sachez que nous vous avons choisi notre juge à » l'effet de maintenir notre paix dans notre comté de.... ; de suivre et » faire suivre les ordonnances et statuts faits pour le maintien de la » paix, et pour procurer à notre peuple un gouvernement tranquille. » Faites-les exécuter dans toute l'étendue dudit comté, dans toute leur » force, forme et teneur ; et punissez conformément à leur disposition » et aux formes qu'elles établissent, tous ceux qui, dans notredit » comté, se permettraient de les violer. Faites comparaître devant » vous ceux qui menaceraient nos sujets de mauvais traitements ou » d'incendier leurs habitations. Faites-leur donner caution de tenir » une bonne conduite envers nous et notre peuple ; et, s'ils refusent, » ordonnez qu'ils tiendront prison jusqu'à ce qu'ils l'aient fournie. — » Nous vous déléguons aussi à vous et *à deux ou trois d'entre vous* » du nombre desquels seront nécessairement *tel* et *tel*, le soin et l'of- » fice d'informer, à l'aide des hommes du comté les plus honnêtes et » les plus sages, de tous les crimes de félonie, poison, accaparements,

» sorcellerie, magie (1), et de tous les délits et offenses dont notre
» paix pourrait être troublé; comme aussi de tout ce qui est ou pour-
» rait être fait par des attroupements armés contre la tranquillité de
» notre peuple; comme aussi de tous ceux qui ont formé ou qui pour-
» raient former des complots contre la vie de nos sujets. — Comme
» aussi contre les cabaretiers et autres marchands de comestibles qui
» fraudent ou que vous présumez avoir le dessein de frauder dans le
» débit de leurs denrées; de même contre les shériffs, baillis, con-
» stables, geôliers et autres officiers, qui se conduisent ou que vous
» présumerez se conduire mal dans l'exercice de leurs fonctions. —
» Enfin de tous les faits et de toutes les circonstances qui influent ou
» peuvent influer sur l'ordre public, quels qu'en soient les auteurs, et
» sans exception de personne. — Vous examinerez toutes les plaintes
» et accusations portées devant vous, et vous informerez contre les
» prévenus, jusqu'à ce qu'ils aient comparu devant vous, ou qu'ils
» soient appréhendés au corps, ou mis hors la loi (2). — Vous pronon-
» cerez les amendes déterminées par les lois et usages de l'Angleterre.
» — A la charge néanmoins que, si vous avez à statuer sur quelques
» points de droit d'une solution difficile, vous ne pourrez juger qu'en
» présence d'un membre de l'une de nos cours de justice, ou de l'of-
» ficier délégué par nous, pour tenir les assises de votre comté. —
» Nous vous commandons de garder et observer soigneusement les
» statuts et ordonnances faits pour le maintien de la paix, de remplir
» diligemment toutes les fonctions qui vous sont confiées par les dis-
» positions ci-dessus, et de convenir entre deux ou plusieurs d'entre
» vous, d'un jour et d'un lieu auxquels vous vous réunirez pour rendre
» la justice; observant de vous conformer aux lois et coutumes de
» l'Angleterre, et de nous faire jouir des amendes et autres droits qui
» nous appartiennent. — Nous ordonnons par ces présentes, au shériff
» de votre comté, qu'il ait, aux jours et lieu que vous aurez indiqués
» pour vous réunir et rendre la justice, à faire trouver auprès de vous
» les hommes du comté les plus propres, par leur sagesse et leurs con-
» naissances, à vous éclairer sur la nature et la vérité des faits sur les-
» quels vous aurez à prononcer. — Enfin nous vous déclarons que
» nous avons choisi pour garde des rôles de notre justice de paix dans
» le comté, la personne de... En conséquence, lorsque vous vous réu-
» nirez, ainsi qu'il vient d'être dit, vous lui ordonnerez de vous re-
» présenter les *writs*, les *indictmens*, et les procès soumis à votre

(1) Les poursuites pour *magie* n'ont plus lieu, mais on n'a pas réformé la formule.

(2) Aujourd'hui tous les juges de la paix ont droit de proclamer la mise hors la loi: autrefois ils devaient en référer à la cour du *banc du roi*.

» examen. — En foi de quoi nous avons fait rédiger ces présentes ;
» etc. »

A ce brevet est joint un ordre de la chancellerie, appelé *dedimus potestatem*, pour la prestation de serment entre les mains d'un ancien juge de la paix.

Ce serment, que jure et signe le nouveau juge de la paix, est ainsi conçu :

« Vous jurez en votre qualité de juge de la paix du comté de....., » de rendre la justice aux pauvres comme aux riches, d'après votre » conscience et vos lumières, et conformément aux lois et statuts de » l'Angleterre ; que jamais vous ne serez le conseil de ceux qui auront » des contestations devant vous ; que vous tiendrez vos sessions dans » la forme déterminée par les statuts ; que vous veillerez à ce que les » amendes que vous aurez prononcées parviennent et soient remises à » l'échiquier du roi, sans diminution ni divertissement quelconque ; » que vous ne vous laisserez séduire ni par présents ni par promesses ; » que dans vos jugements vous ne prendrez en considération que la » justice et la vérité ; que vous n'exigerez à titre d'honoraires, pour » l'exercice de vos fonctions, que les droits accoutumés et tels qu'ils » sont réglés par les statuts. — Enfin que vous ne délivrerez point les » décrets de prise de corps aux parties sur la poursuite desquelles ils » auront été rendus, mais que vous les adresserez aux baillis de votre » comté ou autres officiers chargés de les mettre à exécution. Ainsi, » Dieu vous soit en aide. »

Avant de faire aucun acte de juridiction, le nouveau juge est obligé de prêter devant les juges du comté, réunis en assises, le second serment qui suit :

« Je jure en bonne foi et en vérité que je suis propriétaire d'un » revenu dont j'ai la libre disposition, et qui est suffisant pour me » rendre habile à exercer les fonctions de juge de la paix, conformé » ment aux statuts de la 18e année du règne de Georges II. — Lequel » revenu consiste en rentes qui me sont dues à raison de tels héri- » tages, situés dans telle paroisse, ou dans le produit de tel domaine, » sis à..... etc. »

On a déjà vu que ce revenu était de 100 liv. sterling.

Après avoir ainsi fait connaître sommairement les principales attributions des juges de la paix anglais, qui, comme on le voit, n'ont aucune juridiction civile, il faut rechercher de quelle manière ils exercent leurs fonctions, et nous avons dû puiser dans bien des sources différentes pour former le tableau que nous allons en donner.

§ Ier. *De la prévention des crimes et délits.* — L'Angleterre est le

seul pays où la loi ait formellement prévu les cas de *prévention des crimes et délits*, et ait assigné des moyens de parvenir ainsi à les empêcher.

Quand on peut raisonnablement craindre qu'un individu ne commette quelque violence, insulte ou vexation, envers une personne quelconque, on peut l'obliger à donner caution qu'il *gardera la paix du roi*, ou, à défaut, il peut être emprisonné pendant un certain temps..... Quand la caution a été fournie, il perd la somme fixée, s'il a fait quelque acte contraire à sa promesse.

C'est devant les conservateurs de la paix, et plus ordinairement devant les juges de la paix, qu'on fait citer ceux dont on veut obtenir caution.

On peut aussi demander et obtenir caution de *bonne conduite* de la part des personnes de mauvaise réputation ou moralité, ou qui se trouvent dans un état habituel d'ivresse : à cet égard il y a peut-être trop d'arbitraire laissé aux magistrats.

Quoi qu'il en soit, l'usage des *cautions préventives* produit un grand bien. Il prévient effectivement beaucoup de délits, et fait cesser bien des abus : il est surtout efficace pour les duels.

Cet usage du *cautionnement préventif* remonte à l'ancien système de la *garantie mutuelle* établie par le Code saxon, et qui, ayant passé dans les mœurs nationales, a encore une si véritable influence sur la découverte, la dénonciation et la répression des délits en Angleterre. « Alors, dit Blackstone, les hommes libres de tout le voisinage ou de » toute la dizaine étaient mutuellement cautions les uns des autres » pour leur bonne conduite ; mais cette grande et générale garantie » étant tombée en désuétude, elle a été remplacée par l'usage de faire » donner aux personnes suspectes des cautions particulières pour leur » conduite future. »

§ II. *De la plainte, de la dénonciation et circonstances accessoires.* — En Angleterre, toute personne a la faculté de poursuivre en son nom la punition d'un crime ou délit quelconque dont elle a à se plaindre, et le magistrat (généralement le juge de la paix) est obligé de commencer les poursuites sur le serment de quiconque en fait la réquisition. Mais la partie plaignante peut être forcée par le magistrat à donner caution, ce qui entraîne toujours au moins l'avance des frais. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, il n'y a pas de ministère public, comme en France, qui poursuive d'office à sa volonté, et qui puisse seul poursuivre en matière de *crimes*.

Quant aux *dénonciations*, c'est-à-dire à l'avis donné d'une infraction dont on n'a pas personnellement à se plaindre, les actes des ma-

gistrats anglais étant presque tous publics, et la presse aidant, il est impossible que le dénonciateur reste ignoré. En France, en cas d'acquittement du poursuivi, on doit faire connaître le dénonciateur, qui peut être traduit devant les tribunaux comme diffamateur.

Un mal fort grand résulte en Angleterre des encouragements donnés aux dénonciateurs, auxquels plusieurs statuts accordent des récompenses pécuniaires. Les particuliers eux-mêmes emploient ce moyen, qui paraît, à certains égards, être une conséquence du droit d'action en répression des délits; chaque jour on voit des placards affichés pour arriver ainsi à la conviction des délinquants. Ce mode est tout à la fois dangereux et immoral : il figure encore dans quelques dispositions des lois françaises, mais au moins il n'est appliqué qu'à certains cas de faux qui intéressent l'État, et point aux autres crimes ou délits de l'ordre commun.

§ III. *Des arrestations.*—Nul Anglais ne peut être arrêté que pour un fait d'infraction assez grave pour que la caution puisse être exigée.

L'arrestation peut avoir lieu : 1° par mandat (*warrant*); — 2° sans mandat, par un officier de police; — 3° sans mandat et par une personne privée; — 4° sur la clameur publique (*by hue and cry*).

1° Pour décerner le mandat il faut trois choses : premièrement, que le corps du délit soit constant; deuxièmement, qu'il y ait une preuve des circonstances qui inculpent l'individu qu'on veut arrêter; troisièmement, que celui qui requiert le mandat prête serment.

En France, c'est au juge d'instruction seul qu'il appartient généralement de décerner le mandat : la loi lui confie la liberté des citoyens. Il s'agit là des cas ordinaires; mais quand il y a flagrant délit, tous les autres officiers de police judiciaire peuvent presque toujours lancer le mandat d'*amener*.

2° L'arrestation sans mandat peut être faite ou ordonnée en Angleterre par tout juge de la paix ou constable, ou même par un garde de nuit ou de jour, pour toute félonie ou perturbation publique *qui a lieu en leur présence*. Le shériff et le coroner ont le même droit, pour le cas de félonie seulement.

C'est ce que partout on reconnaît sous le nom de flagrant délit.

3° L'arrestation sans mandat, par personne privée, est non-seulement un droit, mais une obligation en cas de crime flagrant. Les personnes présentes qui laissent échapper l'inculpé sont passibles d'amende et d'emprisonnement.

En France, c'est une modique amende.

4° Quant à l'arrestation (*by hue and cry*), ce mode paraît presque tombé en désuétude. Dans les cas extraordinaires, il pourrait être d'un

grand secours, et il se rattache directement à l'ancien système de garantie mutuelle, dont l'influence se fait encore sentir dans la plupart des institutions anglaises, et est peut-être l'une des sources principales de cet esprit national, si fortement enraciné dans le cœur des Anglais.

Lorsque certains crimes spécifiés par la loi ont été commis, toute personne doit se rendre chez le constable voisin, qui doit aussitôt commander une battue générale dans son territoire. Si le délinquant n'est pas atteint, il en prévient les constables de tous les lieux circonvoisins, qui doivent procéder à une battue semblable, et ainsi de suite, de *hundred* en *hundred* (centaine), de ville en ville, de comté en comté, et dans tout le royaume s'il le faut. Ces battues sont au besoin faites la nuit comme le jour, à pied et à cheval, sous peine d'amende et d'emprisonnement contre les constables, et de dommages-intérêts contre la centaine, si le délinquant n'est pas arrêté....

Si un prévenu s'échappe lors de la poursuite, l'officier de police peut le tuer, lors même qu'il ne fait aucune résistance. C'est un droit inhumain, et qui est en contradiction avec les principes de philanthropie qui prévalent dans les actes de l'instruction criminelle anglaise.

Lorsqu'un inculpé est arrêté, il est traduit aussitôt devant un juge de la paix, qui l'interroge ordinairement de suite, ou au plus tard dans les trois jours. Pendant cet intervalle, ainsi que pendant celui qui s'écoule jusqu'à ce qu'on ait recueilli les premières preuves, il peut être détenu provisoirement; mais il n'est incarcéré, avec d'autres prévenus dans la prison du comté, qu'après le jugement de *mise en prévention*. Cette première partie de la procédure est généralement fort célère et exécutée avec scrupule. Si, lors du premier interrogatoire, il ne paraît pas qu'on puisse obtenir de preuve sous très-peu de temps, on relâche de suite l'inculpé. Si l'on espère avoir bientôt de nouveaux éclaircissements, on le renvoie en détention provisoire jusqu'à un nouvel examen, qui a lieu d'ordinaire très-peu de jours après.

En France, il y a beaucoup moins de promptitude dans cette première phase de l'instruction, et l'inculpé est abusivement de suite renfermé dans la prison, avec d'autres individus qu'on a déjà mis en prévention.

§ IV. *Des transactions sur délits et désistement des plaintes.* — Les juges de la paix sont expressément chargés, par la loi anglaise, d'opérer la réconciliation entre les parties, lorsqu'il s'agit de délits légers. Cela leur est défendu pour la félonie.

En fait, ces réconciliations se pratiquent en France, mais c'est contre

le vœu de la loi, et le plus souvent cela se fait arbitrairement. Il n'y a qu'en Angleterre que le magistrat soit légalement investi du rôle de conciliateur en matière de délits.

Quant au désistement de la plainte ou de la poursuite sans réconciliation, composition ni transaction, il y a autant d'arbitraire chez les Anglais qu'en France : aucunes règles ne sont tracées par la loi. Il paraîtrait cependant naturel et conséquent que, dans un pays qui admet l'accusation privée, le retrait de la plainte fît tomber la poursuite, du moins quand il ne s'agit pas de félonie.

On peut en Angleterre, dans certains cas, transformer un complice en témoin, ce qui équivaut à un désistement de poursuite. L'attorney général poursuivant, et les magistrats eux-mêmes, dans l'instruction préliminaire, peuvent en faire autant que les plaignants ou accusateurs privés : c'est une nouvelle bizarrerie de la procédure anglaise, qui ne pourrait avoir lieu en France.

§ V. *Recherche préliminaire des preuves.* — On a déjà fait remarquer que la procédure criminelle est très-prompte jusqu'à l'interrogatoire de l'inculpé ; elle l'est également en ce qui concerne la réception préliminaire des témoignages, ainsi que la recherche des autres genres de preuves ; souvent même, et pour les délits graves ou difficiles, elle est trop précipitée.

Les témoins sont ordinairement produits devant le juge de la paix ou autre magistrat, qui les entend de suite ; mais toute l'instruction préparatoire se fait généralement avec beaucoup d'irrégularité, à défaut de prescriptions légales sur le mode d'agir et la façon d'opérer. Ainsi, pour la saisie et le constat des pièces pour servir à conviction, les inventaires, vérifications, expertises, visite des lieux, procès-verbaux de constat, confection des écritures, tout est laissé à l'arbitraire ; rien n'est déterminé d'une manière légale, qui offre des garanties à la justice, ainsi qu'à l'individu poursuivi.

Il n'y a qu'en cas de mort violente que l'officier de police anglais se fait assister de gens de l'art ou d'experts.

Les *coroners* n'ont pour toute attribution judiciaire que de faire constater par un jury tous les cas de mort violente.

C'est une enquête préliminaire sur la cause de la mort. Le jury, que le coroner a convoqué à cet égard, donne sa déclaration que le coroner, qui n'a pas voix délibérative, ne fait que prononcer, car il n'est pas juge, mais en cela un simple auxiliaire de la justice. Si quelqu'un est trouvé coupable, il certifie l'enquête et fait prendre aux témoins l'engagement de se présenter aux assises.

D'un autre côté, fréquemment les plaignants ou accusateurs con-

duisent leurs témoins dans la prison, pour leur faire remarquer l'individu poursuivi, et cela hors de la présence de tout officier public et même du conseil de l'inculpé, ce qui peut donner lieu aux plus grands abus, et permet d'arranger à l'avance les dépositions des témoins.

Si, sur ces divers points, l'instruction criminelle anglaise est inférieure en garanties à ce qui se pratique en France, elle est supérieure à d'autres égards. Ainsi l'individu poursuivi a la faculté d'être assisté d'un conseil dès les premiers actes d'instruction : quoiqu'on ait contesté ce droit en théorie, il est d'une tolérance *universelle* dans la pratique, ce qui en Angleterre équivant presqu'à une loi positive. Ainsi l'instruction préparatoire est publique, malgré quelques tentatives pour restreindre cette publicité, qui pourrait, il est vrai, être refusée à certaines causes qui intéressent les mœurs publiques. Les gouvernements libres s'appuient sur la publicité, et si elle doit être entière, c'est principalement en ce qui se rapporte à l'honneur et à la vie des citoyens. En Angleterre, c'est d'ailleurs une conséquence directe et forcée du droit d'action ou d'accusation privée, qui n'est pas réservé à l'État, mais qui appartient à chaque citoyen, comme autrefois chez les Romains. On a remarqué spécialement que la publicité, surtout celle procurée par la presse et par les journaux, facilite habituellement la découverte des preuves, et l'on voit fréquemment, en Angleterre, des témoins se présenter spontanément à la justice, après avoir lu dans les gazettes les détails de procédures criminelles.

§ VI. *De la mise en liberté absolue ou provisoire sous caution, et de l'emprisonnement sur la mise en prévention.* — Lorsque l'inculpé est amené devant le juge de la paix, s'il reconnaît que le fait ne constitue pas un délit, il le met de suite en liberté.

Si le fait constitue un délit, le juge examine s'il y a de premières preuves suffisantes pour justifier les rigueurs d'une poursuite ultérieure Si l'accusation ne lui paraît pas suffisamment appuyée ni susceptible de l'être incessamment, il met encore l'inculpé en liberté.

Autrefois on exigeait que le juge eût décidé dans les trois jours de la première comparution, si l'inculpé devait être renvoyé, cautionné, ou emprisonné jusqu'à jugement. On s'est relâché de ce principe comme trop absolu ; mais on regarde comme extraordinaire le terme de plus de vingt jours, depuis la première comparution jusqu'à l'une des trois décisions ci-dessus mentionnées, c'est-à-dire le *renvoi absolu*, le *cautionnement* ou l'*emprisonnement*. En France, les lenteurs et formes de procéder, qui sous d'autres rapports offrent des garanties, entraînent de plus longs délais dans la presque généralité des cas.

Apres les informations et autres actes de l'instruction préparatoire, s'il y a présomption suffisante de culpabilité, le juge de paix prononce le jugement de *mise en prévention*. On a déjà vu que, dans certains cas, il fallait au moins deux de ces magistrats pour statuer à cet égard.

Si le fait entraîne l'emprisonnement provisoire jusqu'au jugement définitif, l'acte de *mise en prévention* (*committment*) ordonne l'envoi du prévenu à la prison de la cour d'assises jusqu'à la session. *Committment* vient de *commit*, *confie*; en ce cas le prévenu est confié au geôlier.

Si la caution est admissible, et elle l'est dans un grand nombre de cas, elle est reçue de la manière la plus sommaire, et le magistrat ne peut la refuser dès qu'elle réunit les conditions établies par la loi. On ne peut ici spécifier, même par voie de classification générale, les cas où elle est admissible : il est impossible de donner de règles sur ce point comme sur tant d'autres de la législation anglaise. Dans l'origine, le droit était absolu; des statuts ont successivement excepté certains crimes, certains délits, plus ou moins graves, et il en résulte cette incohérence, qu'elle est admissible de droit pour des faits d'infraction très-grave, et refusée pour des délits fort légers. En France, la mise en liberté provisoire sous caution est restreinte à des délits correctionnels et n'est pas de droit, sauf pour quelques délits de publication.

§ VII. *Des divers modes de la mise en accusation.* — Quoique la *mise en accusation* ne rentre pas directement dans les attributions des juges de la paix, il est nécessaire d'en parler ici, pour compléter ce qui se rapporte à l'instruction criminelle, avant d'en venir aux jugements.

On vient de voir que la *mise en prévention* prononcée par les juges de la paix, s'appelait *committment*.

Le mode d'accusation est de deux sortes : l'*indictment* et l'*information*.

1° *Indictment*, d'*indicter*, *indiquer*, *montrer* les charges, etc. L'accusation prend spécialement ce nom, quand elle est portée par le grand jury, qu'en France nous appelons jury d'accusation, en conséquence d'une plainte ou d'un *committment*, et après qu'il a entendu les témoins.

Elle s'appelle *présentment*, lorsqu'elle est faite d'office par ce jury.

L'*indictment* est sujet à des formalités minutieuses et contient des termes sacramentaux particuliers à chaque espèce de crime ou de délit, et qui rendent sa rédaction difficile et barbare. Ils n'admettent aucun synonyme, et les juges tiennent scrupuleusement la main à ce qu'on

les suive ; et en cela c'est une reproduction du système ridicule des fictions de la procédure civile anglaise, dite *technique* ou artificielle.

Pour exemple nous donnons ici copie fidèle d'une partie d'un *indictment*.

« ..... Les jurés de notre seigneur le roi, sous leur serment, représentent : Que Jean *Thurtell*, demeurant en la paroisse d'Aldenham, » dans le comté d'Hereford, n'ayant pas devant les yeux la crainte de » Dieu, mais étant excité et séduit par l'instigation du diable, le 24 » octobre de l'an 1823 de Notre-Seigneur, avec force et armes, se trouvant alors dans ladite paroisse d'Aldenham, a commis un assaut, » félonieusement, volontairement et avec une malice préméditée, » contre Guillaume Weare, contre la paix de Dieu et de notre susdit » seigneur le roi ; et que ledit Jean Thurtell, avec un certain pistolet, » de la valeur de dix schellings, que ledit Jean Thurtell tenait dans sa » main droite, alors et là, a frappé, forcé et pénétré, alors et là, » félonieusement, volontairement et avec une malice préméditée, » ledit Guillaume Weare, dans et sur le côté gauche de la tête de lui » dit Guillaume Weare ; et que ledit Jean Thurtell, par ladite action » de frapper, pousser, forcer, pénétrer le pistolet susdit, dans, sur et » dedans le côté gauche de la tête de lui le susdit Guillaume Weare, » alors et là, félonieusement et avec une malice préméditée, a fait » audit Guillaume Weare une blessure mortelle, de la profondeur de » deux pouces, de la largeur d'un pouce, de laquelle fracture mortelle » ledit Guillaume Weare, alors et là, mourut ; et ainsi, les jurés susdits, sur leurs serments, disent que ledit Jean Thurtell a tué et assassiné lui, ledit Guillaume Weare, de la manière et dans la forme » susdite, félonieusement, volontairement et avec une malice préméditée, contre la paix de notredit seigneur le roi, sa couronne et sa » dignité ; et les susdits jurés, sur leurs serments susdits, représentent » en outre que Joseph Hunt, domicilié dans la paroisse d'Aldenham, » dans le susdit comté d'Hereford, n'ayant pas devant les yeux la » crainte de Dieu, mais étant excité et séduit par l'instigation du » diable, avant que la félonie et l'assassinat fût commis par Jean Thurtell, de la manière et dans la forme susdite, avec force et arme, le » même jour et année susdite, c'est-à-dire au même jour et année » susdite, avec force et arme, a malicieusement, félonieusement et » avec une malice préméditée, provoqué et excité, aidé, procuré, » ordonné, loué, conseillé et dirigé lui ledit Jean Thurtell, à faire, » commettre ladite félonie et assassinat, de la manière et dans la forme » susdite, contre la paix de notredit seigneur le roi, sa couronne et sa » dignité..... »

Nous n'avons pas le courage de donner la suite de cet *indictment*, dont nous ne reproduisons que le premier chef ; cela sera sans doute suffisant pour donner une idée exacte de ce genre de rédaction technique.

On sait que le grand jury s'assemble auprès des cours d'assises, qui décident définitivement toutes les causes dont la procédure a été préparée, soit devant les cours centrales de Westminster, qui ont la plénitude de juridiction sur tout le royaume, au criminel comme au civil, soit devant les coroners pour les cas de mort violente qu'ils sont particulièrement chargés de faire constater, soit devant les juges de la paix, quant à la mise en prévention pour la plupart des affaires criminelles.

C'est là qu'est rédigé l'*indictment*, qui saisit le jury de jugement.

Il est important d'indiquer ici certaines particularités relatives à la présentation des *indictments* dans chaque session de cour d'assises, ou dans chaque *quarter-session* des juges de la paix.

Le grand jury, convoqué d'avance par le shériff, se présente au commencement de la première audience. Le président lui adresse un discours, et lui indique ce dont il a à s'occuper : les jurés se retirent ensuite pour examiner les plaintes et entendre les témoins. Puis, à mesure qu'ils décident, l'un d'eux se rend à l'audience, où souvent la cour est occupée à juger les causes, et, sans interrompre, il remet à l'un des officiers la décision du jury, exprimée par deux mots au dos de la plainte. En cas d'accusation, ces deux mots sont *true bill* (plainte vraie), et dans le cas contraire, *not true* (non vraie), ou *not found*.

Cette manière (qui est généralement suivie aussi en Amérique) est très-expéditive, d'autant plus que les témoins qui viennent d'être instantanément entendus par le grand jury, se trouvent sur les lieux, et sont produits de suite, ou le lendemain, devant les jurés de jugement.

2° *Information*. Cette sorte d'accusation diffère de l'*indictment*, en ce que les actes d'*indictment* ou de *présentment* sont l'œuvre des grands jurys, tandis que l'information est faite directement par l'officier judiciaire, à la requête duquel certaines poursuites sont intentées.

Il y a deux sortes principales d'*informations*.

L'une se fait à la poursuite du roi seul : elle se subdivise en deux autres ; celle qui concerne les infractions graves intéressant de près le gouvernement et suivies d'office par l'*attorney général*, et celle qui se rapporte à des infractions de moindre importance, mais qui intéressent cependant le gouvernement ; elles ne se poursuivent ordinairement qu'au nom du *maître de l'office de la couronne*. Cependant, dans la pratique, ces distinctions ne sont pas scrupuleusement suivies.

La seconde sorte d'information a lieu en partie à la requête du roi et en partie à celle de la partie lésée ; comme, par exemple, lorsque l'amende encourue doit tourner en partie au profit du roi et en partie à celui du dénonciateur.

Il est en outre certaines actions, celles contre les délits de chasse notamment, qui ne peuvent être poursuivies que par voie d'information.

Ce mode d'accusation est à peu près sujet aux mêmes subtilités de forme que l'indictment, cependant on y tient moins rigoureusement la main. Il a une origine ecclésiastique et est généralement vu avec défaveur, parce qu'il porte atteinte à l'institution du grand jury, ce puissant appui de la liberté anglaise; car, lorsque l'information est faite, on passe directement devant le jury de jugement.

Le mode d'accusation par *information* est, comme on l'a vu, suivi par l'*attorney général*, ou par le *maître de l'office de la couronne*, ou à leur requête. L'exercice de cette action, au nom du roi ou de la couronne, a quelque ressemblance avec l'action du ministère public en France, quoiqu'en thèse générale la poursuite n'ait lieu en Angleterre que sur des plaintes privées ; mais, quand le roi ou l'état sont intéressés, il n'était pas convenable que le roi agît autrement que par ses officiers.

§ VIII. *Des jugements.* — Article 1er. *Cours d'assises.* — Nous ne parlons ici de ces cours que pour ne pas laisser de lacune, car elles ne concernent pas les juges de la paix.

Les *grandes assises*, tant pour le civil que pour le criminel, sont tenues périodiquement dans les divers circuits qui divisent le territoire, par des juges des grandes cours centrales de Westminster.

En général, on ne juge à ces grandes assises que les crimes ou les délits les plus graves ; le verdict est rendu par douze jurés, auxquels on présente les accusations dressées, soit par le grand jury par acte d'*indictment*, soit par les officiers de la couronne sous la forme d'*information*.

On sait que la ville de Londres a ses grandes assises particulières, qui, pour la partie criminelle, se tiennent à *Old Bayley* : cette cour a une organisation spéciale.

Il n'entre pas dans notre plan de parler ici de la procédure ou instruction suivie devant les cours d'assises; nous pourrons en faire ultérieurement le sujet d'un article spécial de comparaison avec ce qui se pratique devant les cours d'assises françaises.

Art. 2. *Cours des quarters sessions*, ou *général quarters sessions of the pace.* — Sous Édouard III, les anciens *conservateurs de la*

paix furent investis du pouvoir de *juger*, en définitive, certains délits. Mais comme depuis cette époque, une foule de statuts, en augmentant sans cesse leurs attributions et étendant leur compétence, ont porté sur des infractions de diverse gravité, il en est résulté qu'ils ont dû tenir deux espèces de tribunaux pour les jugements proprement dits : ce sont les cours des *quarters sessions* et celles des *petty sessions*.

Les cours des quarters sessions, qui jugent avec assistance du grand jury et du jury de jugement, comme les grandes assises, sont tenues quatre fois par an dans chaque comté; savoir : la première semaine après la St-Michel, ou 29 septembre, la première semaine après l'Épiphanie, la première semaine après Pâques, et la première semaine après la Translation de St Thomas Becket, 7 juillet.

Elles sont composées de deux juges de la paix au moins, dont l'un doit être du *quorum*. Ils peuvent être beaucoup plus nombreux : cela dépend de leur zèle, de leur convenance, ou de leur nombre, qui, comme on l'a dit, n'est pas déterminé pour chaque comté; on en a vu quelquefois siéger plus de vingt. Ils peuvent, selon le besoin et quand les affaires à juger doivent employer plus de trois jours, former plusieurs sections, qui doivent avoir chacune au moins deux juges.

Chaque année, la commission de la paix, composée de la réunion de tous les juges de la paix d'un comté, élit son président, qui s'appelle le président du *Bench*. Il préside ordinairement la cour des quarters sessions : s'il est absent, les autres magistrats présents en choisissent un temporaire.

Leur compétence s'étend à toutes les félonies (1) et contraventions quelconques, quoiqu'il leur arrive rarement de juger des délits plus graves que de petites félonies avec le bénéfice de clergie, et maintenant le bénéfice du statut.

Leur usage est de renvoyer aux grandes assises toutes les affaires vraiment importantes, comme meurtres et grandes félonies, et l'acte de leur convocation porte qu'en cas de difficultés, elles ne doivent passer au jugement qu'avec un juge de Westminster.

Quant aux vols simples, quelle que soit leur valeur, il est d'usage de les juger aux quarters sessions; mais, par une subtilité imitée de la procédure technique ou artificielle, on fixe arbitrairement la valeur de l'objet volé, dans l'*indictment*, au-dessus d'un schelling, quelle que soit cette valeur réelle, afin d'en faire un *petty larceny*. Cela a quelque

(1) Félonie, en anglais *felony*, mot technique, qui signifie en général une offense grave : il n'est cependant pas affecté seulement aux crimes capitaux, car le vol simple est félonie. Les auteurs varient sur son origine.

analogie avec les *circonstances atténuantes*, qui en France changent par le fait la compétence en abaissant la peine.

D'un autre côté, les cours de quarters sessions, quoiqu'elles soient compétentes pour une foule de petits délits ou contraventions de police, laissent aux *petty sessions* les affaires moins importantes.

Les mêmes cours jugent aussi les appels des jugements rendus par les *petty sessions*; et comme il y a une confusion extrême dans tout le système d'organisation judiciaire en Angleterre, il arrive souvent que les juges de la paix qui ont rendu le jugement dont est appel font partie de la cour qui doit le réformer.

Mais ce qui accroît surtout le pouvoir des juges de la paix tenant les *quarters sessions*, c'est que plusieurs statuts leur ont attribué la connaissance en dernier ressort, *omisso medio*, et sans jury, d'un grand nombre de délits de police ou contre le fisc, entraînant des peines fort graves, telles que des emprisonnements et même des condamnations à certains travaux forcés pendant plusieurs mois; ces sortes de délits sont même souvent laissés à la connaissance des petty sessions.

Ces cours de quarters sessions ont quelque ressemblance avec les tribunaux correctionnels français, du moins quant à la compétence.

Outre leurs attributions judiciaires, elles en ont d'administratives assez importantes, telles que la connaissance des délits relatifs aux grandes routes, aux cabarets, aux enfants bâtards, à la subsistance des pauvres, aux vagabonds, aux gages des domestiques, aux apprentis, aux sectaires papistes, etc., etc.

Enfin, quelquefois, les juges de la paix réunis en quarters sessions font des règlements par voie de disposition générale pour leur comté, ce qui est une véritable usurpation de l'autorité législative, et une suite de la confusion de pouvoirs que nous avons déjà signalée à diverses reprises. Les quarters sessions de Middlessex rendirent ainsi, le 8 avril 1824, une ordonnance qui fut imprimée et affichée, portant défense aux débitants de bière de donner à boire le vendredi saint, sous peine de perdre leur licence.

Pour la ville de Londres, de même qu'il y a une grande cour d'assises qui a une organisation particulière, il y a également une cour spéciale de *quarters sessions* qui remplace celles des comtés. Elle s'assemble huit fois par an au lieu de quatre, et les fonctions des juges de la paix y sont remplies par le lord maire et les aldermen, ou même par quelque alderman en l'absence du maire. Le coroner peut y assister, mais sa présence n'y est pas indispensable.

Art. 3. *Cours de petty sessions.* — Ces cours (petites sessions) se tiennent toutes les semaines, ou plus souvent, au besoin, pour juger

un grand nombre de petits délits ou de contraventions de police, dont la connaissance leur est attribuée par de nombreux statuts, et qu'elles jugent les uns en dernier ressort, les autres à charge d'appel.

Les juges de la paix qui tiennent ces cours jugent sans assistance de jurés : cette juridiction a de l'analogie avec nos tribunaux de simple police.

Mais les *petty sessions* ont des attributions administratives, telles que la réception des comptes des officiers de paroisse, la délivrance de licences aux cabaretiers, et autres semblables.

A Londres, les cours de *petty sessions* sont remplacées par des bureaux de police (*police offices*) ; il y en a huit tenus par des magistrats salariés et qui siégent journellement : il y a aussi de ces bureaux de police dans quelques autres grandes villes. En général, les magistrats qui les tiennent sont choisis dans la classe des légistes, sont plus instruits que les juges de la paix, et se consacrent entièrement à leurs fonctions.

Tel est l'ensemble des attributions de la justice de paix en Angleterre, que nous avons dû accompagner de quelques détails qui lui sont étrangers, mais qu'il était nécessaire de donner pour mieux la faire comprendre.

Vu l'immense étendue de ces attributions, la multiplicité des statuts où elles sont éparses, et qui souvent se modifient ou s'abrogent les uns les autres, la difficulté et la diffusion des formes, des usages ou des précédents, qui en Angleterre viennent compliquer si étrangement les fonctions judiciaires, on ne sera pas étonné des plaintes réitérées qui retentissent depuis longtemps contre les juges de la paix en général.

On le sera d'autant moins, si l'on considère attentivement cette cumulation de pouvoirs qui se croisent, le vague et l'incohérence des obligations imposées à ces magistrats et l'arbitraire inséparable de leur manière de procéder ; enfin, si l'on pense qu'il n'y a presqu'aucun choix, garantie, ni limite dans les nominations de ces juges, et que presque jamais un homme un peu influent n'est refusé.

On est donc grandement dans l'erreur en France, lorsqu'on croit que cette magistrature est populaire en Angleterre, qu'elle s'y exerce paternellement, et que les autres peuples doivent la prendre pour modèle.

Nous verrons, dans un second article, ce que sont les juges de paix français, que nous ne considérerons que relativement à la partie de leurs fonctions qui se rattache à la juridiction criminelle (1).

B. DE L. (*de Poitiers*).

(1) Nous avons parlé de leurs attributions comme juges civils dans le 1er volume de cette Revue, p. 123.

Chronique.

.*. *Sur la collection de manuscrits et la générosité littéraire de sir Th. Phillips.* — « En 1827, nous fûmes honorés (à Saint-Omer), écrit M. Piers, bibliothécaire de cette ville, de la présence de sir Thomas Phillips, baronnet à Middlehill, dans le Worcestershire. C'est un des Anglais les plus passionnés qu'il soit possible de rencontrer pour la découverte des manuscrits; il en possédait, à la fin de 1833, 8,000 qui lui ont coûté au moins 100,000 francs; son catalogue imprimé en mentionne 6,000 (1). Il a fait imprimer à ses frais les catalogues des manuscrits des bibliothèques de Saint-Omer, d'Arras et de Lille. Ces abrégés, malgré quelques erreurs, presque inévitables dans ce genre de travaux, offrirent réellement ce qui était nécessaire pour faire connaître aux savants l'existence des richesses manuscrites de ces établissements. Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer fut imprimé le premier en 1827. Les perquisitions de sir Phillips en Normandie ont produit un utile résultat pour ceux qui consacrent leurs veilles aux travaux de l'histoire. Les journaux de ce département ont déjà rendu un éclatant hommage aux vues philanthropiques de ce généreux Anglais, et ont énuméré même avec complaisance les suffrages qu'il a si dignement obtenus. Nous ajouterons seulement que pendant le cours de sa résidence en cette ville, ayant fait l'acquisition du manuscrit n° 820 d'Yves de Chartres, et s'étant convaincu, sur notre remarque, que ce volume provenait de l'ancienne bibliothèque de Saint-Bertin (n° 737), il s'empressa immédiatement d'en faire don à la bibliothèque publique, voulant, autant qu'il le pouvait, disait-il, recueillir tous les ouvrages qui en faisaient jadis partie: noble vœu, inspiré par le plus noble désintéressement, et dont l'expression seule mérite la plus profonde estime. — Sir Phillips, en publiant notre notice sommaire des manuscrits, pensait judicieusement que lorsqu'un catalogue est imprimé chacun peut y trouver plus aisément le genre de ressources littéraires que lui offre une collection, et qu'il devient

(1) Parmi les manuscrits de sir Th. Phillips, nous citerons les suivants: *Dépenses de Marie, reine d'Écosse, pendant son séjour en France.* XVIe siècle (rouleaux). — *Cartulaire de Fontevrault.* XIIe siècle.

plus facile de l'enrichir systématiquement de tout ce qui lui manque. C'est pourquoi son intention était de livrer également à l'impression le catalogue de nos ouvrages imprimés, mais il ne pouvait seul supporter cette charge. »

.˙. *Remarque sensée d'un écrivain anglais, relativement aux sources de l'histoire d'Angleterre, sous la maison de Plantagenet.* — On lisait, il y a quelques mois, dans le journal *The Paris advertiser*, une remarque d'une grande exactitude, et qu'on peut rendre dans les termes suivants : « Il est singulier que les historiens anglais (les modernes) aient fait si peu usage des auteurs français, particulièrement pour l'histoire des premiers Plantagenets, qui, avant Henri III, résidèrent presque toujours en France. On nous a dit très-peu de chose du premier de ces princes, notre bon Henri II, et de ses quatre fils, et les récits qu'on nous en a faits sont faux en grande partie. Tout ce qu'il y a de curieux et d'intéressant, sur ce sujet, existe dans les écrivains français de l'époque. Aussi beaucoup de personnes désapprouvent les récits faits, relativement à ces princes, par les auteurs de notre nation, et désirent qu'on fasse connaître exactement leurs caractères réels, leurs véritables *faits et gestes*, si défigurés par les moines et par les ecclésiastiques. » — Nous croyons que la *Revue Anglo-Française* répond à l'espèce d'appel qui est fait de l'autre côté du détroit. Les Anglais qui voudront écrire l'histoire de leurs rois Henri II, Richard-Cœur-de-Lion, Jean-sans-Terre et du Prince-Noir, trouveront, dans nos colonnes, d'utiles renseignements et des morceaux tout faits et susceptibles d'être mis en place presque sans travail préalable.

.˙. *Prix remporté sur une question importante, relative à l'histoire de Flandre.* — La question suivante avait été mise au concours : *Tracer un tableau historique et politique de la Flandre, depuis la mort du comte Robert de Béthune* (1322) *jusqu'à celle de Louis de Male* (1384). MM. Willems, Voisin, Warnkœnig et Serrure, chargés de l'examen des mémoires qui devaient être reçus jusqu'au 1er janvier 1836, ont décerné le prix, qui était de 1,000 francs, à un mémoire adressé par M. A.-P. Lenz, professeur d'histoire à l'Athénée de Gand ; et ce nouveau collaborateur à la *Revue Anglo-Française*, en annonçant cette nouvelle au directeur de ce recueil, s'exprime ainsi : « Ce mémoire (le mémoire couronné) formera 2 vol. in-8°. Ce travail est basé sur deux mille pages in-folio de documents inédits que j'ai recueillis dans les divers dépôts d'archives de la Belgique et du nord de la France. Cette période est sans doute une des plus intéressantes du moyen-âge. J'ai tâché de débrouiller la question si difficile des communes et des corporations de métiers qui y jouaient un si grand rôle.

Je ne doute pas que mon mémoire n'aie quelque intérêt pour vous ; l'Angleterre et la France y figurent constamment.... Je m'empresserai de vous en communiquer quelques fragments que vous pourrez insérer dans la revue si intéressante que vous publiez. »

∴ *Nouvelles courses archéologiques de M. J. Woods, pour rechercher l'origine de l'ogive.* — M. J. Woods, antiquaire anglais et l'un de nos collaborateurs, vient de revenir en France, afin de visiter les monuments qui pourront aider son ami, M. Gally-Knight, dans ses recherches sur l'origine de l'ogive. D'après les indications du directeur de la *Revue Anglo-Française*, M. J. Woods a visité l'église de Savenières, que Bodin, dans ses *Recherches sur l'Anjou*, indique comme étant très-ancienne, et l'église de Cunault, sur les bords de la Loire, entre Saumur et Angers, que le même auteur donne pour avoir été bâtie par le roi Dagobert, en 632. « Cette dernière, écrit l'antiquaire anglais, m'a beaucoup intéressé. J'y crois distinguer trois époques. La tour, qui à présent se trouve sur un des bas côtés, formait, selon moi, le centre de l'église originale, et elle est très-ancienne. Après cela, l'ancien chœur, qui apparemment était en forme de trèfle, doit être un monument du XIe siècle. Le reste de l'église est de la dernière moitié du XIIe siècle, ou peut-être est-il du XIIIe siècle. On dit cet édifice bâti par Dagobert, mais je n'y vois rien d'une époque aussi reculée. En savez-vous l'histoire?... » M. Woods a aussi, sur ce que je lui en ai dit, été voir l'église de Saint-Généroux, sur les bords du Thouet, entre Parthenay et Thouars. « L'église de ce nom, dit-il, est fort intéressante par elle-même, et d'autant plus si l'époque de son érection est bien constatée. Je suis disposé à croire que la muraille intérieure qui sépare la nef d'une espèce de croisée fait partie de l'église primitive ; celles qui divisent la nef en trois ailes sont postérieures. »

∴ *Conservation des ruines du château de Montreuil-Bonnin.* — M. Dupuis-Vaillant, négociant à Poitiers et trésorier de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, vient d'acheter les ruines du château de Montreuil-Bonnin, en Haut-Poitou, afin d'en assurer la conservation. Comme l'a dit notre savant collaborateur M. de Caumont, dans le *Bulletin Monumental*, « cet acte si honorable mérite la reconnaissance de tous les amis de nos antiquités nationales. » Ainsi qu'on l'a déjà fait connaître dans ce recueil, ce château rappelle des souvenirs anglo-français ; il a été habité notamment par Richard-Cœur-de-Lion, et donné par Charles VII à l'un de ses compagnons d'armes.

∴ *Mort de M. Achille Allier.* — Un écrivain, un artiste à qui la province doit peut-être plus qu'à tout autre, le jeune auteur de l'*Ancien Bourbonnais* et le fondateur de l'*Art en province*, M. Achille

Allier est mort à Bourbon-l'Archambault, le 3 avril 1836, à l'âge de 29 ans. Quelle perte pour la science ! Mourir si jeune et avec un si bel avenir!

⁂ *Mesure prise pour favoriser le mouillage des navires français à Jersey.* — « Les états de Jersey ont adopté une mesure qui sera avantageuse au commerce français. Il est décidé qu'à partir du 15 mars dernier, tous les bâtiments à l'ancre dans le voisinage de cette île sur les côtes de la France, qui seraient forcés par le mauvais temps ou par ordre d'entrer dans les ports de l'île, ne paieront aucun droit d'entrée, pourvu qu'ils ne débarquent pas leurs cargaisons, et qu'ils se contentent de prendre à bord des provisions pour les équipages. »

(*Journal de Cherbourg.*)

⁂ *Curieux fait d'armes d'une bande de contrebandiers anglais, à l'encontre d'un douanier français.* — « Lundi dernier trois contrebandiers furent amenés sous bonne escorte à la prison de Cherbourg. On les avait pris sur la côte de la Hague, aux environs de Vauville. Ils sont de l'île d'Aurigny, et l'un d'eux, dit-on, est un des fraudeurs qui s'évadèrent de notre prison de ville, il y a deux ans. Il paraîtrait que ces trois individus font partie d'une confédération de contrebandiers qui exploitent nos rivages. On les accuse d'un trait d'audace digne des fameux flibustiers des Antilles. Ils se seraient emparés par violence d'un douanier, et l'auraient déporté à Aurigny. Que ce soient eux ou d'autres, le fait est que des fraudeurs ont enlevé un employé de la douane de service sur la côte, et qu'après l'avoir dépouillé de ses effets pour les laisser avec son arme sur la grève, ils l'ont embarqué et conduit à l'île d'Aurigny. Là, le douanier a reçu de la générosité de ses vainquéurs un habillement complet de matelot, palteau, chapeau goudronné, etc. On lui a donné un banquet, à la suite duquel on l'a couronné de pampre et de fleurs pour le montrer au public : il a été porté sur un brancard et promené en triomphe dans toutes les rues de la *capitale* d'Aurigny. Après cette cérémonie, les contrebandiers ne sachant plus que faire de leur prisonnier, l'ont mis à bord d'un bateau pêcheur qui l'a ramené en France. Ainsi la thèse ordinaire a été renversée : ce n'est plus le douanier qui s'est emparé des fraudeurs, mais les fraudeurs qui ont *empoigné* le douanier. — Pendant ce temps, le fusil et les habits de cet employé avaient été trouvés sur la plage et faisaient penser que l'infortuné n'existait plus. — Tous ses amis enfin le croyaient mort, lorsqu'il est reparu tout-à-coup parmi eux, avec le costume et la mine d'un véritable *John Bull*; on assure même qu'il s'est vanté que de sa vie il n'avait mangé autant de rost beef et de plumb pudding que pendant sa courte excursion. — La justice informe sur cette affaire. »

(*Idem.*)

⁂ *Communication importante relative à l'histoire de l'artillerie, faite par un membre de la famille de Napoléon.* — M. Napoléon-Louis Bonaparte, capitaine d'artillerie au service de la confédération suisse, a communiqué dernièrement à *l'Institut historique* un *Précis de l'histoire de l'artillerie* qui contient des renseignements curieux. L'auteur croit que la poudre fut découverte en Orient, d'où elle serait venue aux Perses et aux Arabes. D'après lui, un passage de Q. Curce établirait que les Indiens se servirent contre Alexandre de projectiles dans des armes à feu; les Chinois auraient connu la poudre 80 ans avant J.-C.; sa composition serait indiquée par Julius Africanus, vers l'an 215 de notre ère, et Théodose aurait, au VIe siècle, décrit les feux d'artifice. Ensuite au XIIe siècle vient le feu grégeois qui pourrait bien être la poudre d'aujourd'hui, et dont on se servit pour les réjouissances publiques, ou pour incendier l'ennemi en plusieurs occasions, et notamment à Saint-Jean-d'Acre en 1191, à Dieppe en 1193, et aux Andelys en 1230. L'invention de la poudre paraîtrait donc antérieure à Berthold-Schwartz, d'autant plus que Roger Bacon, vers 1220, et Albert-le-Grand, en 1280, faisaient connaître le résultat qu'on obtenait d'un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon. Mais au commencement du XIVe siècle, on a plus de certitude, car il est établi qu'en 1338 il y avait des canons à Puy-Guillaume en Auvergne, et qu'à la fin de ce même siècle les canons étaient généralement employés. Charles VI, étant dans son camp à Dam en Flandre, reçut des boulets de pierre, et Froissart dit qu'à la bataille de Rosebeck, en 1382, on avait déjà des armes à feu portatives, et les Suisses s'en servirent à Morat et à Granson. L'usage des boulets de fer s'introduisit vers la fin du XIVe siècle, et vinrent après les boulets rouges et les mortiers. Néanmoins l'emploi de l'artillerie avec une importance réelle est postérieur à la grande lutte anglo-française sur le continent; il date des campagnes de Charles VIII en Italie. — Nous avons consigné dans ce recueil des indications curieuses relativement au premier usage de la poudre et des canons.

⁂ *Recherches, dans le Maine, d'un trésor prétendu enfoui lors des guerres anglo-françaises.* — Un arrêt rendu dernièrement par la Cour royale de Paris rend compte d'un grand acte de crédulité. D'après une tradition populaire, un trésor, d'une valeur de plusieurs millions, aurait été enfoui au Mont-Jallut, près de Saint-Cosme, dans le Maine, sous le règne de Charles VII, par un général anglais obligé de quitter, avec ses troupes, le sol de la France, pour se retirer dans son île. Sous Louis XIV, un régiment fut employé à faire des fouilles qui furent sans résultat. Depuis peu, un général polonais a aussi voulu tenter la fortune; mais pour assurer ses recherches, il a eu recours au magnétisme.

Une somnambule lui a décrit d'une manière merveilleuse les caractères géologiques du sol, les couches de sable et d'argile, et aussi, on n'en peut douter, le point qu'il fallait atteindre pour arriver aux monceaux d'or et d'argent qu'on convoitait. Alors le général Mycielski a traité avec M. Flachat, le grand foreur de puits artésiens, et les travaux ont commencé et ont été poussés jusqu'à 80 pieds de profondeur. On n'a rien trouvé, et tout le résultat de cette entreprise s'est borné à un procès. M. Flachat demandait 10,500 fr.; mais le Polonais a été seulement condamné à payer, suivant ses offres, une somme de 7,000 francs qu'il avait déclaré, en traitant, ne vouloir pas dépasser.

⁂ *Bible de Karlemagne vendue en Angleterre.* — « Parmi les manuscrits, livres, gravures et tableaux, appartenant à M. de Speyr-Paslavant, de Bâle, mis à l'encan à Londres, le 27 avril, chez M. Evans, et qui formaient 37 lots, se trouvait la fameuse Bible de Charlemagne. Ce volume extraordinaire, le plus extraordinaire peut-être qui soit au monde, est intitulé dans le catalogue : *Biblia sacra latina ex versione latina sancti Hieronimi. Codex membranaceus sæculi VIII, scriptus manu celeberrim. Alcuini et Carlo magno donatus die quo coronatus fuit.* Cette dernière notice a été redressée par M. Evans, dans un discours préliminaire adressé à ses auditeurs, et d'après lequel il paraît que le volume a été offert, non pas au couronnement de l'empereur, mais le jour de Noël de l'an 801. L'origine de ce volume est attestée dans le catalogue par des autorités qu'il serait ridicule de mettre en doute; on y remarque, entre autres, le témoignage du cardinal Lambruchini, ancien bibliothécaire du Vatican, MM. Van-Praet, Debure, Dumersan, Saint-Martin, Villenave, Brunet, le duc d'Hamilton, MM. Payne et Fors, les révérends docteurs Bandinell et Bliss, le révérend M. Forshall (présent à la vente), sir Frédérik Madden et autres autorités vivantes et défuntes. Avant de mettre en vente le lot dans lequel se trouvait compris le trésor calligraphique, M. Evans entretint longtemps l'auditoire sur l'importance de ce précieux manuscrit. Ce volume est un magnifique in-folio relié en velours, sur *papier vélin*, et écrit en deux colonnes; il contient 449 feuillets; le frontispice est richement orné en or et en couleurs, et contient quatre peintures qui donnent une idée de ce qu'était l'art à cette époque reculée; il y a en outre 34 grandes lettres initiales, peintes en or et couleurs, contenant des cachets, des allusions historiques et des devises emblématiques, et d'autres lettres capitales en peinture. Ce livre rare est dans un état parfait de conservation. On assure qu'il ne contient pas le passage controversé du commencement de l'Évangile de saint Jean, non plus que ce passage dans saint Luc : *Passe derrière moi,*

Satan! M. Evans le mit d'abord à prix à 700 livres sterling, et les enchères arrivèrent à 1,500 ; à ce dernier prix il fut adjugé à M. Scordet, place Sainte-Hélène, et, à ce qu'on croit, pour le compte du propriétaire. » (*Mémorial Encyclopédique.*) — Nous signalons à l'attention le mot *papier vélin* qui se trouve dans cet article. Il est à regretter que la Bible du grand empereur n'ait pas été achetée pour la France.

.·. *Annonce de nouveaux cours d'antiquités monumentales.* — Le noble exemple donné par M. A. de Caumont a trouvé des imitateurs. M. Pesche a ouvert au Mans, le 15 novembre 1835, un cours gratuit d'antiquités monumentales, et nous apprenons que M. Joseph Bard va professer gratuitement à Lyon, au Palais des Arts, un cours d'archéographie de la ville de Lyon et du département du Rhône. Indépendamment de ce cours, M. Bard se propose de professer à Paris, dans l'un des journaux les plus remarquables de la capitale, un *cours écrit* d'archéologie française. — Ainsi se combleront les lacunes de l'enseignement national, par le patriotisme et le zèle des hommes studieux.

.·. *Congrès historique des deux Bourgognes.* — MM. Weiss, bibliothécaire de la ville de Besançon ; Pérennis, professeur de littérature française à la Faculté des lettres et président de l'Académie de la même ville, et Joseph Bard, secrétaire de la commission d'antiquités de l'arrondissement de Beaune et membre de l'Académie de Dijon, viennent d'arrêter le projet d'un Congrès historique des deux Bourgognes, qui se réunira à Dijon huit jours après la clôture de la session du Congrès scientifique de France dont Blois doit être le siége. Au Congrès des deux Bourgognes seront convoqués tous les savants nés dans l'un des six départements bourguignons. L'œuvre de décentralisation et de résurrection provincialiste de ce Congrès se perpétuera par une REVUE GÉNÉRALE DES DEUX BOURGOGNES, qui s'imprimera une année à Dijon et une année à Besançon alternativement.

.·. *Concours archéologique sur la comparaison d'un certain nombre d'églises monumentales.* — M. le chevalier Joseph Bard, de la Côte-d'Or, inspecteur des monuments historiques près du ministère de l'intérieur, chargé des départements du Rhône et de l'Isère, secrétaire, pour l'arrondissement de Beaune, de la commission départementale d'antiquités de la Côte-d'Or, met au concours la question suivante : « Décrire succinctement, sous les rapports historique et architectonique, et comparer ensemble les basiliques métropolitaines ou cathédrales de Reims, d'Amiens, de Rouen, de Chartres, de Paris, de Strasbourg, de Bourges, de Soissons, d'Anvers, les chœurs de Cologne, de Beauvais, de la Ste-Chapelle de Paris, l'église abbatiale de St-Denis, et établir quel est celui de ces monuments qui résume le plus

complètement le type architectural français formulé au commencement du XIIIe siècle, par Robert de Luzarches, Robert de Corcey et Eudes de Montreuil. » — Le prix, qui sera décerné le 1er janvier 1837, consistera en une médaille d'or de 300 fr. — Les mémoires, écrits lisiblement en français ou en latin, ne devront pas excéder une lecture de trois heures, et seront adressés *franco*, dans les formes consacrées pour les concours, avant le 15 août prochain (terme de rigueur) au fondateur du prix, à Chorey, près de Beaune. — La rédaction centrale de *l'Ancien Bourbonnais* et de *l'Art en Province* formera le jury d'examen.

⁂ *Publications dues à des collaborateurs à la Revue Anglo-Française.* — On a publié, chez Boulanger, imprimeur-libraire à Cherbourg, en 1 vol. in-8°, l'*Histoire de la ville de Cherbourg*, par de Voisin-Lahougue, continuée depuis 1728 jusqu'à 1835, par M. Vérusmor. — M. Crapelet a fait paraître un travail curieux intitulé : *Des Progrès de l'imprimerie en France et en Italie au* XVIe *siècle, et de son influence sur la littérature, avec les lettres-patentes de François Ier, du 17 janvier* 1536, *qui instituent le premier imprimeur royal pour le grec.* — On doit à M. Chaudruc de Crazannes une *Notice sur le monument de Champollion, élevé à Figeac, par souscription, en* 1836, et une *Notice sur une médaille vénitienne, récemment découverte aux environs de la ville de Souillac.* — M. Babault de Chaumont, juge au tribunal civil de Poitiers, a fait imprimer son *Discours prononcé à la fin de l'année scolaire, à l'occasion de la distribution des prix de l'Ecole gratuite d'architecture et de dessin de Poitiers.* Le sujet traité est : *De l'utilité du dessin dans les arts, et de l'influence de la peinture et de la sculpture sur l'esprit des nations.* — M. C.-N. Allou (de Paris) vient de faire insérer dans le tome XII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, et de faire tirer à part, une *Description de l'église de l'ancien prieuré de Solesme, près de Sablé (Sarthe), et particulièrement des monuments de sculpture qu'elle renferme et qu'on désigne sous le nom de* SAINTS DE SOLESME. Dans ce monument peu connu, tout-à-fait remarquable, et dont nos autres collaborateurs, MM. Grille de Beuzelin (de Paris) et Verger (de Nantes), se sont aussi occupés, se trouve le tombeau de Robert III, sire de Sablé, qui suivit à la Terre-Sainte le roi Richard-Cœur-de-Lion, dont il commanda la flotte, avant de devenir grand-maître des Templiers, ou plutôt *maître du Temple*, comme on disait alors.

DE LA FONTENELLE.

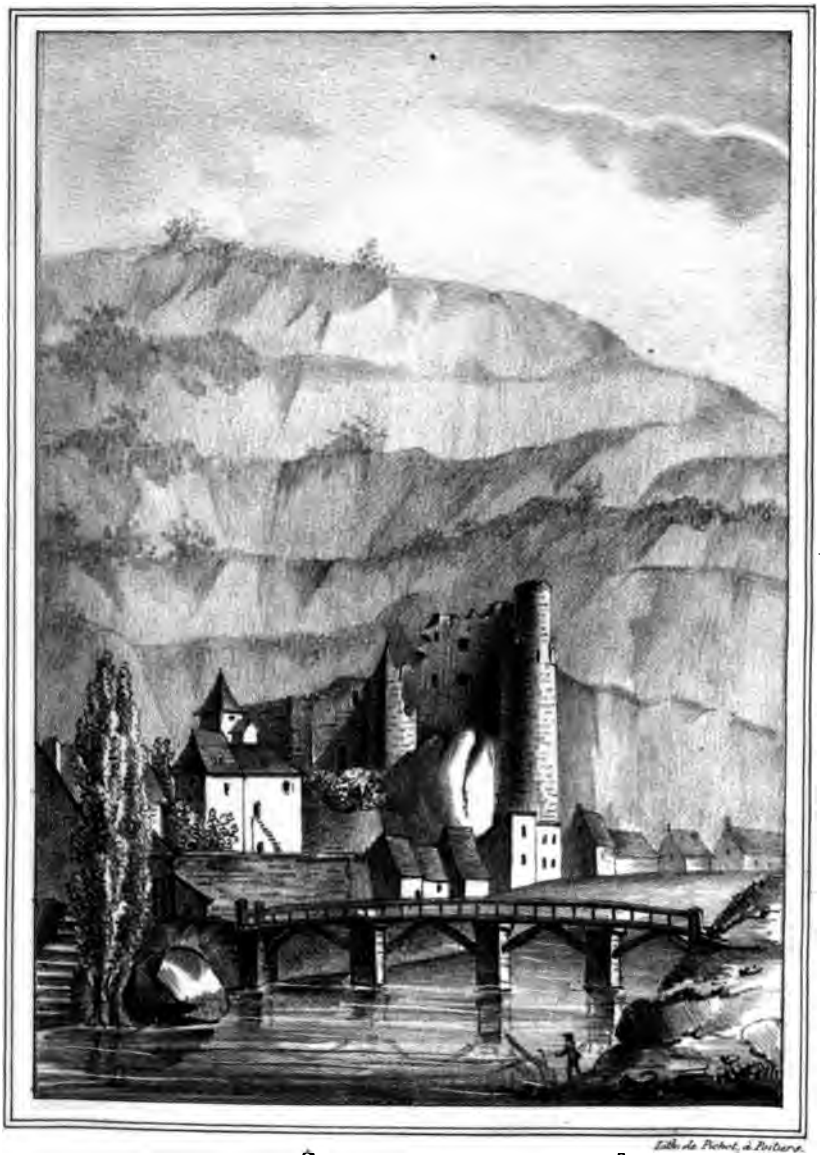

Litho de Pichot, à Poitiers.

VUE DU CHÂTEAU de CABRÉRETS.

NI
F
CH.

SÉJOUR ET MÉFAITS

DES

COMPAGNIES FRANCHES ANGLAISES

DANS LE QUERCY. (1372.)

Une des plus grandes calamités dont le Quercy eut à souffrir à la fin du moyen-âge fut la présence et les courses des bandes ou compagnies anglaises dans cette province, particulièrement sous le règne de Charles V.

Ces fameuses compagnies franches, commandées par des hommes hardis et aventureux qui n'avaient rien à perdre et qui avaient tout à gagner à cette vie de pillage, à cette guerre de partisans à laquelle ils étaient habitués de longue main; ces bandes détachées et irrégulières se composaient de vagabonds de tous les pays, véritables *enfants perdus*, souvent victorieux, quelquefois vaincus, aussi redoutables à leurs chefs et à leurs amis qu'à leurs ennemis. Après s'être emparés et avoir pris possession, sur les divers points de cette contrée, de places fortes et de châteaux défendus par l'art et par la nature qui leur servaient au besoin de retraites inexpugnables, ces véritables cosaques de l'époque se rendirent également, dans ces temps de désordre et d'anarchie, l'effroi du noble et du vilain, pillant tour à tour le châtelain et le manant, et n'épargnant pas davantage le bourgeois et l'habitant des villes... La soif de la rapine et le désir de lever de grosses contributions sur les populations sans défense ou qui n'étaient pas en force suffisante pour se mettre à l'abri d'un coup de main, les portaient à attaquer les

cités comme les donjons féodaux, tantôt par la violence, tantôt par la surprise et la trahison.

On peut faire remonter la première origine et la première cause de ce fléau, dans le Quercy, à l'époque de la guerre que les fougueux et rebelles enfants du vieil Henri II d'Angleterre y firent à leur père et au comte de Toulouse Raymond V, dans les dernières années du XIIe siècle, et particulièrement le fils aîné de ce roi, Henri-le-Jeune ou au *Court-Mantel*..... C'est ainsi que pour satisfaire l'impérieuse cupidité des mercenaires dont il avait formé à la hâte une petite armée dans cette province, ce prince, dominé par cette soldatesque sans frein et sans discipline, se vit forcé, non-seulement de leur livrer à discrétion, en l'année 1182, les trésors des riches églises de Figeac et de Rocamadour, mais d'assister lui-même à cet odieux pillage; crime dont la mort terrible et presque soudaine de son auteur (à Martel, le 11 juin de l'année suivante) parut aux yeux des peuples indignés et du coupable lui-même un juste châtiment du ciel : événement qui n'empêcha pas Richard, son frère puîné, dont l'histoire et les romanciers ont fait depuis un héros, de faire aussi détester, trois ans plus tard, sa domination dans les mêmes lieux, par ses exactions, ses cruautés et celles de ses soldats.

Mais ce fut surtout du temps du roi Jean et de Charles V, son successeur, que le mal que nous signalons exerça ses ravages avec le plus de fureur sur ce malheureux pays, comme sur les provinces voisines et particulièrement sur le Rouergue et le Languedoc. Le règne malheureux du premier de ces princes, et les guerres que son fils fut obligé de soutenir, avaient donné un si grand empire aux soldats que rien n'était sacré pour eux. Réunis par compagnies sous les chefs qu'ils s'étaient donnés, maîtres des places qui n'avaient pu leur résister, et avec elles, du pays, ils y vivaient à discrétion aux dépens des victimes de leurs spoliations (1).

(1) La partie du haut Quercy voisine de l'Auvergne fut souvent ravagée par une de ces compagnies qui s'établit sur les frontières des deux provinces. Le chef de ces aventuriers se nommait *Aymerigot-Tête-noire*. Il avait amassé des sommes immenses, vivait en souverain, et avait trouvé le moyen d'en imposer à ses soldats. Il conserva

L'auteur si regrettable de la savante Statistique du département du Lot dit à ce sujet : « Le pape Grégoire XI ayant » ménagé une trève entre les deux puissances pour un an, dans » la Guienne (entre Charles V et Édouard III), la guerre cessa » un instant de porter ses ravages dans le Quercy ; mais cette » contrée n'en fut pas plus heureuse : des capitaines anglais, » profitant de la sécurité qu'avait inspirée d'abord la cessation » des hostilités entre les deux monarques, surprennent quelques » villes et plusieurs châteaux fortifiés, d'où ils firent bientôt » regretter aux habitants du pays les jours malheureux des » époques précédentes (1). »

En 1372, la ville de Figeac, la première place du haut Quercy après Cahors, quoique fortifiée et pourvue habituellement d'une garnison qui la mettait à l'abri d'un coup de main, fut surprise et rançonnée par deux de ces capitaines. Le 14 octobre de ladite année, Bertucat d'Albret (d'autres historiens écrivent Bertrand Le Bret) et Bernard de la Salle, commandant chacun une de ces compagnies du parti anglais, s'emparèrent de cette ville et y entrèrent à la tête de leurs gens. Redoutant les effets de l'attachement de ses habitants au roi de France, ils les forcèrent à prêter serment de fidélité à celui d'Angleterre. L'occupation de cette place parut si funeste à toute la contrée, que Jean, fils du comte d'Armagnac et de Rouergue et seigneur de Capdenac et de Figeac, connaissant aussi par lui-même toute l'importance de cette position mili-

son pouvoir sur eux et ses richesses jusqu'à la fin de sa vie. Peu de jours avant sa mort, il se choisit un successeur avec la tranquillité d'un prince qui dispose de ses états. Ensuite il fit son testament, dont nous rapporterons quelques articles à cause de leur singularité. « Tout premièrement, dit le testateur, je laisse à la chapelle St-» Georges, pour les réparations, mille cinq cents francs ; *item*, à ma mie qui m'a » loyalement servi, deux mille cinq cents francs..... » Puis s'adressant à ses troupes, il leur dit : « Vous êtes compagnons et devez être frères, partagez entre vous tout bel-» lement ; et si vous ne pouvez être d'accord, et que le diable se mette entre vous, » vous voyez là une hache, bonne, forte, et bien tranchante, rompez l'arche, et puis » en ait qui en avoir pourra. »

Jamais les dispositions d'un mourant ne furent mieux exécutées que dans cette occasion. Les héritiers eurent recours à la loi du plus fort, proposée par le testateur. (Voyez Villaret, *Hist. de France*, tom. 2, pag. 291-454 ; *Hist. du Languedoc*, celle du Quercy ; Debons, *Annales de Figeac*, etc.

(1) Delpon, *Statistique du Lot*, tom. 1, pag. 309.

taire et le danger d'en laisser maître l'ennemi, fit proposer aux deux chefs qui la tenaient en leur pouvoir de l'évacuer, moyennant une somme convenue. Les capitaines anglais consentirent à la rendre pour cent vingt mille francs d'or que les trois états du Quercy, du Rouergue et des marches de l'Auvergne (la haute Auvergne), s'engagèrent de payer, ayant été convoqués à cet effet par Jean d'Armagnac. Toutefois cette promesse n'eut son exécution que le 3 août 1373, quoique le duc d'Anjou, commandant l'armée du roi Charles V, et qui de Toulouse s'était rendu à Cahors, y eût rendu une ordonnance, le 17 décembre précédent, dans laquelle il enjoignait de payer la somme promise pour l'évacuation de Figeac. Cette ville avait un emprunt, en partie rempli par le comte d'Armagnac, pour sa part dans sa rançon. Cajare, petite ville voisine de la première, vint généreusement à son secours; fait qu'établit la reconnaissance ainsi conçue, encore conservée en original dans les archives de l'officieuse cité : « Le 21 octobre » 1383, noble et puissant seigneur marquis de Cardaillac, » seigneur de Monbrun, reconnaît avoir reçu de Bertrand » Peiré, Guillaume Ouvrié, Jean Lhicienne et Giraud Bou- » don, consuls de la ville de Cajare, quarante-deux deniers » d'or, appelés francs, d'un côté, et deux cent vingt-deux » deniers d'or, aussi appelés francs, et treize tiers d'un franc, » pour la libération de la ville de Figeac, occupée autrefois » par Bertucat d'Albret et Bernard de la Salle. — Acte reçu » par Raymond Foulon, notaire. Coté 59. » On voit par les termes de cette quittance que la ville de Cajare, n'ayant pas dans sa possession la somme qu'elle prêta à Figeac, l'avait empruntée au seigneur de Monbrun dont les domaines touchaient à son territoire. Il y a quelque chose de touchant dans cette généreuse assistance, dans ce fraternel dévoûment d'une commune du moyen-âge envers une autre. Du reste, le beau trait des habitants de Cajare envers leurs voisins ne fut pas perdu; il cimenta une alliance indissoluble entre ces deux villes et plus tard Figeac reconnut noblement ses obligations.

On s'étonne, du reste, que dans ce siècle guerrier ce soit

à prix d'argent que l'on chasse deux aventuriers, deux chefs de quelques partisans, d'une place dont la population assez nombreuse leur est opposée et à portée d'être secourue par des forces amies, et qu'enfin trois provinces réunies sous un d'Armagnac, afin d'opérer ce résultat, aiment mieux employer l'or que le fer pour l'obtenir ! « Lorsque les Anglais, dit un » historien de la province, virent qu'au lieu de les combattre » on les payait pour se débarrasser de leur rapacité, ils con- » nurent combien l'organisation sociale était faible parmi ceux » qu'ils voulaient opprimer, combien surtout elle enchaînait » le courage et l'indignation des Français. Ce n'est plus pour » servir la cause de leur nation et de leur monarque d'outre- » mer (1), que ces chefs de bandes combattent ; ils ne se mon- » trent qu'en brigands organisés, d'autant plus avides et fé- » roces qu'ils sont également excités et par la haine qu'ils ont » vouée aux sujets du roi de France, et par l'horreur qu'in- » spirent leurs premiers forfaits. Aux mœurs grossières de » cette époque ils joignent cette froide atrocité que devaient leur » donner leur éloignement de leur patrie, leur séjour au mi- » lieu de ceux qui les abhorrent, leur longue habitude d'une » guerre de parti et de surprise où les droits de l'humanité » étaient toujours méconnus, et les magnanimes impulsions » du courage victorieux toujours étouffées. » Cependant les habitants de Figeac, délivrés des exigences de leurs avides vainqueurs, étaient fort embarrassés du serment qu'on les avait forcés de prêter à Édouard III ; malgré cette violence et l'absence du libre arbitre, ils se croyaient liés par la foi jurée ; pleins de respect pour sa religion et sa sainteté, ils n'établissaient point ces savantes distinctions qu'on a établies depuis avec une si puissante logique, et ne se doutaient pas le moins du monde de ces belles et commodes théories sur le *serment politique*

(1) Il s'en faut bien que les aventuriers qui composaient ces bandes dévastatrices fussent tous Anglais, comme les *routiers* qui les avaient précédés, et qui n'avaient pas été moins redoutables qu'eux aux habitants du Quercy. C'étaient des hommes appartenant à tous les pays, réunis par la passion du pillage. Les noms de *Bertucat* d'Albret ou de Bertrand Lebret et de Bernard de la Salle sont évidemment français et non anglais.

qu'on a si bien mises en pratique dans nos derniers temps. Dans leur ignorante simplicité, les citoyens de Figeac demandèrent au pape *d'être déliés*. Leur requête leur fut facilement accordée, et dès lors ils se soumirent sans réserve à l'obéissance du roi de France, et du duc d'Anjou, son lieutenant et son représentant dans cette province. Suffisamment avertis par la dure leçon qu'ils venaient de recevoir *à leurs dépens*, les Figeacois se tinrent mieux sur la défensive à l'avenir, et se gardèrent des nouvelles visites de leurs voisins, les capitaines anglais, qui de leur côté ne renouvelèrent plus leurs tentatives contre leur ville, quoique quelques-unes de leurs forteresses fussent presque à ses portes.

Ils possédaient, dans le Quercy, les forts de Rocamadour, de Castelnau, de Verdale, de Veyrac, de la Garennie, de Sabadel, d'Anglars (1), de Fraissinet, de Boussac, d'Asseir, d'Autoire, de Corn, de Bringues, de Cabrerets, de Bouziès, et de quelques autres châteaux situés sur des montagnes escarpées dont il était difficile de les déloger (2). Quelques-unes de ces forteresses portent encore les caractères des constructions anglaises, et le séjour qu'ils y ont fait a laissé des souvenirs durables : tel est le château de Cabrerets dont nous parlerons plus bas. Ces compagnies s'emparèrent aussi de cavernes naturelles pratiquées dans les flancs des rochers à pic, comme à Bringues, à Autoire, à Corn, etc., à Bouziès surtout ; ils les fortifièrent par des murailles dont on reconnaît les restes qui offrent le même caractère de construction. Les forces de ces garnisons s'élevaient à six mille lances disséminées dans le Quercy, la haute Auvergne et le Rouergue. Lorsqu'elles sortaient de leurs repaires et se répandaient dans le pays terrifié, « *la terre*, selon l'expression d'un de leurs chefs dont il a déjà été question, le farouche Aymerigot-Tête-Noire, *trem-*

(1) L'origine ou l'étymologie du nom *Anglars*, donné au château et à la paroisse ou commune de ce nom, provient évidemment du séjour qu'y firent les Anglais et du nom de ce peuple.

(2) Tels que les châteaux ou forts de Gourdon, de Montcuq, de Puy-l'Évêque, de Concorès, de Sal, de Mercuès, de Souceyrac. Il existe dans cette dernière localité un ruisseau que l'on nomme encore *lou riou des Onglès* (le ruisseau des Anglais).

blait sous leurs pas. » Elles spoliaient les voyageurs, les marchands (exemple que leur donnaient quelques seigneurs et châtelains français eux-mêmes) (1), faisaient prisonniers les habitants, enlevaient les ecclésiastiques, qu'ils ne rendaient ensuite à la liberté qu'après s'en être fait payer des rançons exorbitantes. Chaque jour, le cultivateur paisible, le malheureux laboureur, arraché à ses travaux, était exposé à se voir ravir ses bestiaux et le produit de ses récoltes. Les plus rudes corvées lui étaient imposées; il était contraint à faire les retranchements, les fortifications dont s'entouraient ses oppresseurs. Enfin, le Quercy était devenu un continuel théâtre de scènes de désolation dont les naturels ne travaillaient plus la terre que pour nourrir les compagnies anglaises et satisfaire leur insatiable cupidité. La population de cette province ne put se soustraire à ces perpétuelles violences qu'en se cachant dans de profonds souterrains, dans des grottes formées par la nature ou l'art, retraites ignorées de leurs persécuteurs, et dont certaines avaient servi quelques siècles auparavant à dérober les malheureux Aquitains, sujets et serviteurs fidèles de leur souverain légitime, le duc Waiffre, aux fureurs des soldats de l'usurpateur Pépin. On voit encore à Sousceyrac les longues et humides galeries souterraines que creusèrent de leurs mains et où s'enfonçèrent ses habitants plutôt que de se soumettre à la domination des Anglais, maîtres de leur territoire. On voit encore des traces de leur séjour dans ces cavernes.

Ces bandes, ainsi qu'on l'a vu, se recrutaient sans cesse de ce que les contrées qu'elles mettaient à contribution offraient d'hommes dépravés. Charles V, dans les dernières années de son règne, et ensuite Charles VI, les firent attaquer, mais sans de grands succès. En 1377, le duc d'Anjou, voulant mettre un terme au brigandage de ces troupes et en délivrer enfin le pays, convoqua les trois états de la sénéchaussée du Quercy, pour concerter avec eux les moyens de chasser ces ennemis et

(1) En 1186, le prince Richard, duc de Guienne, donna pour motif de son entrée à main armée dans le Quercy et de la guerre qu'il y fit au comte de Toulouse, Raymond V, les violences exercées, par ordre du comte, contre des marchands aquitains qui traversaient ses états.

de continuer la guerre contre les Anglais. Pour atteindre ce but, les états accordèrent au général français, pendant un an, le produit d'une taxe de douze deniers qu'ils imposèrent sur toutes les denrées et marchandises qui seraient vendues, et de plus un demi-franc d'or par feu. Le duc d'Anjou, qui était à la tête de ses troupes à Rodez, en détacha une partie pour aller combattre ces perturbateurs du repos public, toujours affamés et jamais rassasiés, qui dans ce moment désolaient particulièrement les environs de Figeac. Guillaume Le Roi, lieutenant du prince, qui commandait ce détachement, les poursuivit jusqu'à Fous, petite ville assez forte de cette sénéchaussée, où elles se réfugièrent. Il les assiégea et les força d'évacuer cette place au commencement du mois de mai 1377. Dans d'autres rencontres, les soldats français, moins heureux, eurent le dessous, et le comte d'Armagnac, qui pouvait mettre trente mille hommes sur pied, se vit néanmoins plusieurs fois dans la nécessité d'entrer en négociations avec les compagnies anglaises, pour délivrer les villes et les forts de son comté de Rouergue dont elles s'étaient emparées. A l'instar des peuples du Gévaudan, ceux du Quercy et de la haute Auvergne se mettent sous la protection de ce seigneur, qui possédait plusieurs places et châteaux dans la première de ces provinces, et seul capable d'intimider ces brigands étrangers. D'après les sollicitations qui lui furent adressées par les états, il réunit à Rodez, en 1381, leurs députés et les chefs anglais, et là il fut convenu dans un traité, « honteux monument de l'état de » la société à cette époque, » dit le moderne historien du Quercy (1), qu'on donnerait aux compagnies la somme de 250,000 francs, représentant plus de 5,000,000 d'aujourd'hui. On la répartit ainsi : l'église fut taxée 25,000 fr., les nobles 16,660 fr., le pays de Rouergue 50,833 fr., celui du Quercy à la même somme. Cette contribution, énorme pour le temps, fut exigée par les capitaines anglais pour se dessaisir des lieux qu'ils occupaient ; « et ce qui n'est pas peu remar- » quable, fait observer l'auteur que nous venons de citer, c'est

(1) Delpon, *Statistique du Lot*, *partie historique*, tom. 2.

» qu'on exigea de tels hommes la promesse accompagnée de » serments qu'ils ne s'établiraient plus dans le duché de » Guienne, sous peine d'être réputés *faux*, *mauvais* et *par-* » *jures* », comme s'ils n'avaient eu rien à craindre ou à perdre de ce côté-là. Du reste, le métier était bon, et il en coûta à de tels compagnons d'y renoncer, même à prix d'or, et de quitter la terre de France; témoin les expressions que notre naïf chroniqueur Froissard met dans la bouche d'un de leurs chefs qui exprimait ses regrets d'avoir cédé le fort qu'il occupait : « Que » nous étions réjouis quand nous chevauchions à l'aventure » et que nous pouvions trouver sur-le-champ un riche prieur, » ou marchand, ou des mulets de Montpellier, de Narbonne, » de Carcassonne, de Limoux, de Béziers, de Toulouse, » chargés de draps, de brunelles, de pelleterie venant de la » foire de Landit, d'épiceries venant de Bruges, de draps de » soie de Damas ou d'Alexandrie! Les vilains nous pour- » voyaient et apportaient dans nos châteaux le blé, la farine, » le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux, le bon vin, » les bœufs, les brebis, les moutons tous gras, la poulaille et » la volaille. Nous étions servis, gouvernés et étoffés comme » rois et princes, et quand nous chevauchions, le pays trem- » blait devant nous; tout était nôtre alors, etc. » Cette touchante doléance du bandit aquitain, si naïvement rapportée par le bonhomme Froissard, fait connaître, mieux qu'un gros livre, quel était le sort des peuples à cette époque! Nous avons déjà exprimé notre étonnement de ce qu'à cette époque où la France était si pauvre, si exténuée, elle offrait à ces ennemis *de l'or et non du fer*. Ce n'était pas la première fois qu'on avait voulu en finir avec les Anglais de cette manière. Dès l'an 1286, sous Philippe-le-Bel, le roi d'Angleterre consentit à abandonner ses prétentions sur le Quercy pour 3,000 fr. de rente (1).

(1) En 1287, le roi de France chargea Simon Matiphas, qui devint plus tard évêque de Paris, et Pierre Mornai, archidiacre d'Orléans, d'assigner aux Anglais des villes, des châteaux et des bourgs, en représentation de la rente. Les commissaires, par un acte passé à Villefranche de Périgord, cédèrent en déduction seulement de la somme de 756 liv., la plupart des villes, châteaux et bourgs du Quercy, au nombre de 62, dans la plupart desquels les Anglais se maintinrent.

Les forteresses rachetées aux capitaines anglais avec l'argent de la province, tombèrent aux mains du comte d'Armagnac, qui les fit occuper par ses soldats. C'est ainsi que ce seigneur augmenta sa puissance et ses possessions dans le Quercy : les peuples y gagnèrent-ils beaucoup, et la fable du paysan qui appelle son seigneur avec ses gens et sa meute pour chasser de son jardin le lièvre qui dévore ses choux, ne trouve-t-elle pas ici quelque peu son application ? Cependant le Quercy parut reprendre de l'énergie et du courage, lorsque les compagnies anglaises eurent disparu de son sol ; et s'il eut encore à redouter les Anglais, il soutint la lutte engagée contre eux et leur domination expirante avec calme et persévérance, jusqu'au jour où, après trois siècles de sanglantes divisions et de combats acharnés entre la France et l'Angleterre, dont nos belles provinces furent la cause et le théâtre, l'épée victorieuse de Charles VII enleva pour jamais aux héritiers d'Henri II la dot de la trop fameuse Aliénor ou Éliénor d'Aquitaine (1), en 1452.

Le Quercy avait tant souffert par la dévastation des Anglais et des compagnies d'aventuriers, que plusieurs communes furent presque dépeuplées. Pour ne pas laisser leurs terres désertes, les seigneurs les inféodèrent à des étrangers qui vinrent du Limousin, de l'Auvergne et du Rouergue, comme l'attestent plusieurs actes d'inféodation qui remontent à cette époque. « Peut-être » doit-on attribuer à ces étrangers, dit M. Delpon, les diffé- » rences que l'on trouve dans les idiomes de communes qui sont » quelquefois limitrophes (2). »

Sousceyrac, dont il a déjà été mention dans cette notice, et les lieux qui environnent cette ancienne position fortifiée, longtemps occupée par les compagnies franches, furent l'un des points les plus maltraités par elles, dans le XIVe et le XVe siècle. Cette contrée demeura en quelque sorte sans habitants. Nous avons sous les yeux un acte de 1419, par lequel les seigneurs

(1) On a fait de ce nom celui d'Éléonore.

(2) Ces différences de dialectes sont remarquables de commune à commune, et même de village à village dans la même commune, dans beaucoup de pays où l'ancienne *langue d'oc* est encore parlée. Il n'est pas facile aux philologues et aux antiquaires d'expliquer d'une manière satisfaisante cette singularité.

de ce domaine concédèrent à titre de fief des villages depuis longtemps abandonnés. On y lit : « *Lou qual mas o voquat per l'espraci de* XXV *ans et may qué nou y etgut ténénour* » ; c'est-à-dire : lequel hameau a été sans habitants pendant l'espace de vingt-cinq ans et plus.

Cependant ces calamités ne pesèrent pas également sur tous les peuples aquitains et ne rendirent pas la domination anglaise également odieuse sur tous les points de cette vaste contrée. Les villes de quelque importance, particulièrement, en furent à peu près affranchies ; aussi parurent-elles plus affectionnées au gouvernement des rois d'Angleterre : « Les villes libres » d'Aquitaine, dit M. Amédée Thierry (1), préférèrent géné- » ralement la domination anglaise à celle des rois de France, » que leur peu de respect pour les institutions municipales en » Provence et en Languedoc avait fait regarder, dans tout le » Midi, comme des ennemis de la liberté et des priviléges des » villes. » Reproche qui malheureusement n'était pas sans fondement, comme l'avenir ne le prouva que trop aux citoyens de la Guienne ; aussi lorsque la capitulation de Bordeaux, faite à la demande de la garnison anglaise, et malgré l'opposition des bourgeois, accorda aux sujets de la Grande-Bretagne la faculté de se rembarquer et d'emmener avec eux tous les Bordelais à qui il plairait d'émigrer, les chroniques du temps rapportent qu'il en partit un si grand nombre, que, pendant une longue suite d'années, Bordeaux fut presque dépeuplé et sans commerce. Quant aux Quercinois, ils étaient en général si prononcés contre les Anglais, que trois religieux jacobins, soupçonnés d'entretenir une correspondance avec eux pour leur livrer la ville, furent arrêtés par les citoyens et conduits devant les consuls ; ceux-ci furent forcés par le peuple de les faire jeter dans la rivière cousus dans un sac (2).

Après le départ des compagnies anglaises du Quercy, le duc de Berry, frère du duc d'Anjou et oncle de l'infortuné roi

(1) *Résumé de l'Histoire de Guienne.*

(2) Le mot proverbial : *c'est un homme de sac et de corde*, fait allusion à ce supplice barbare, alors en usage, d'enfermer les criminels dans un sac avec une corde, pour les précipiter dans la rivière.

Charles VI, ayant succédé à ce seigneur, devenu régent du royaume, dans les fonctions de gouverneur de la Guienne et du Languedoc et de commandant des forces militaires en Quercy, força, dans un but fiscal, les villes de cette province qui avaient eu communication volontaire ou forcée avec les ennemis de l'état, maîtres des places et châteaux dont il a été précédemment parlé, à acheter des *lettres de grâce, de rémission* ou *d'abolition*. Au mois de juillet 1384, de semblables lettres furent expédiées aux habitants de Cahors, de Figeac, et de Montauban. La première et la troisième de ces villes avaient pourtant donné de bonnes preuves d'opposition et de résistance aux Anglais. Quant aux habitants de Figeac, alors la seconde sénéchaussée et ville du Quercy, la cour et le prince ne pouvaient leur pardonner, soit de s'être si facilement laissé surprendre par deux chefs de partisans, soit d'avoir prêté serment au roi d'Angleterre, et d'avoir attaché une telle importance à cet engagement qu'ils n'avaient pas voulu l'enfreindre jusqu'à ce qu'ils en eussent été relevés et dispensés par le Saint-Père (1). Ces lettres, ou plutôt cette mesure fiscale, espèce de contribution imposée sur la peur, fut renouvelée quelques années plus tard à la suite des mutuels excès commis dans le Quercy, comme ailleurs, par les factions connues sous les noms de *Bourguignons* et d'*Armagnac*. Les patentes d'amnistie accordées aux Figeacois dans cette seconde circonstance sont à la date du dernier jour de mars 1407; elles furent expédiées de Rodez par les commissaires envoyés de la cour avec ce mandat : nous les citons, en l'absence des premières données par le duc de Berry, parce qu'elles devaient avoir une grande analogie entre elles. L'original est encore conservé dans les archives municipales de Figeac (2). « Par-devant nous (3), disent le lieutenant » et le procureur du roi de la viguerie de cette ville, ont com- » paru . . . . . consuls de la présente année, qui nous ont

(1) *Vide suprà.*

(2) Debons, *Annales de Figeac.*

(3) Le style de ces lettres patentes a été rajeuni par l'annaliste de Figeac, à qui nous empruntons ici le texte de cette pièce.

» exhibé des lettres patentes données par les vénérables con-
» seillers généraux, réformateurs de la justice du duché d'Aqui-
» taine, dont la teneur suit : Savoir faisons que les consuls
» de Figeac nous ayant exposé que plusieurs de leurs admi-
» nistrés se sont rendus coupables, dans les temps passés, de
» parjures, monopoles, collusions, désobéissance et rébel-
» lion contre les officiers du roi ; qu'en outre, ils ont forcé
» les prisons, usé de fausse monnaie, fait contrats usuraires,
» commis des empoisonnements, des meurtres, des vols,
» des adultères, et plusieurs autres graves délits ; ils nous ont
» humblement suppliés de remettre et pardonner la crimina-
» lité et de réduire ces causes à l'état civil, moyennant *une*
» *somme de mille francs tournois* qu'ils offrent de payer au sei-
» gneur roi. Usant de l'autorité qui nous a été confiée, et
» exceptant par exprès les crimes de lèse-majesté, d'hérésie,
» d'assassinat de grand chemin et de destruction des récoltes,
» avons réduit au civil tous les autres crimes, absolvant et
» ôtant les taches qui en proviennent, et toute note d'infamie,
» sauf cependant le droit de la partie lésée qui pourra pour-
» suivre civilement son indemnité. Donné à Rodez, etc. »

La forteresse du moyen-âge dont nous donnons ici la lithographie est le château de Cabrerets, dont nous avons fait mention au commencement de cette notice, comme présentant des restes de constructions anglaises qui appartiennent à l'époque où il fut occupé par les compagnies de cette nation : la seule dénomination de ce château, conservée jusqu'à ce jour, attesterait, au défaut des documents historiques, cette double circonstance, étant généralement désigné sous le nom de *château des Anglais* et de *maison du Diable* (1); il paraît même que ces bandes s'y maintinrent jusque sous le règne de Charles VII, puisque ce fort n'est pas au nombre de ceux qu'elles vendirent au comte d'Armagnac dans le traité de 1381 ci-dessus relaté. Voici quelques passages de la description

(1) Cette dénomination seule atteste assez la terreur que causèrent, dans le temps, aux habitants de la contrée, les redoutables hôtes qui habitaient ce séjour vraiment *diabolique*, à raison de sa garnison.

que M. Delpon fait de ce monument dans sa *Statistique du Lot :*

« Sur une saillie d'un énorme rocher, au pied duquel est toute la commune de Cabrerets, on voit les restes d'une vaste construction qui paraît être, du moins dans certaines parties, une des plus anciennes de la province. Comme les ouvrages romains, elle est formée de petits blocs bien taillés et réunis par un mortier très-dur. Par ce qui subsiste, on peut juger qu'elle avait près de trente mètres de haut sur quatre-vingt-dix de long. On y distingue encore deux tours carrées, saillantes, qui partaient de la base de l'édifice et s'élevaient jusqu'au sommet. Sauf les constructions anglaises adaptées après coup, on ignore quand et par qui il a été bâti. A la couleur et à l'altération de ses pierres qui ont presque la teinte de celles des monuments romains, on peut croire qu'il remonte au moins aux premiers temps de la féodalité. On ne parvient à la base de cette antique forteresse que par un sentier très-étroit, pratiqué sur les anfractuosités du rocher. On pouvait d'autant moins l'attaquer sur ce point, qu'il n'y avait qu'un intervalle de vingt mètres entre ses murs et la rivière du Célé ; il était défendu dans les parties supérieures par la hauteur et la forme escarpée du rocher : les murs du château ont de deux à trois mètres d'épaisseur. La distribution intérieure annonce assez qu'on n'avait eu d'autre objet que de le faire servir à la défense. Dans la même commune, à peu de distance de ce fort, il en existe un autre d'une construction plus récente et plus soignée ; il n'est point adossé au rocher comme le premier. Bâti en face d'une vallée presque perpendiculaire à celle du Célé, il occupe le sommet d'un rocher taillé à pic du côté de la rivière ; il présente deux corps de logis qui forment un angle droit. Rien n'annonce qu'il fût entouré de remparts ni de fossés ; mais l'épaisseur de ses murailles le rendait néanmoins très-fort ; elles ont quatre mètres trois décimètres au rez-de-chaussée et ne diminuent que de trois décimètres à chaque étage. Toutes les ouvertures y sont entourées, à l'extérieur, d'un ornement qui représente un tronc d'arbre d'où partent de nombreuses bran-

ches coupées à égale distance ; le travail, qui est gothique, en est très-soigné. Il règne du côté du midi une belle galerie, ornée de balustres, d'où l'œil peut suivre longtemps le cours du Célé. »

Il y a peu d'années que la maison de Gontaut-Biron a aliéné Cabrerets.

Nous pensons que le mot *Cabrerets* vient du latin *Capra*, *Caprarius*, et tient au site, à la position de ce château (*Castrum Caprarium*). En effet, la chèvre buissonnière, qui n'a plus à redouter la lance ou le trait meurtrier du bandit anglais, aime à se suspendre au sommet de ce rocher, dont l'écho solitaire a cessé d'être troublé par les chants d'une homicide joie et par les cris de guerre et de carnage.

Après plus de quatre siècles, les récits des scènes du château des Anglais et de la maison du Diable remplissent encore d'effroi l'âme du laboureur quercinois, assis à son rustique foyer, en même temps qu'ils répandent un intérêt toujours nouveau sur ses longues veillées d'hiver (1).

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,
(*de Montauban.*)

(1) On donne en tête de cet article une vue du château de Cabrerets, prise sur les lieux avec une grande exactitude.

GRANDS EFFETS

D'UNE PETITE CAUSE (1). (1293—1297).

Cinquante années d'une paix profonde avaient effacé, sur le continent, les dernières traces des anciens démêlés de l'Angleterre et de la France, et tourné vers l'agriculture, le commerce et l'industrie, l'esprit des populations de l'Occident, lorsqu'un débat aussi frivole dans sa cause que funeste dans ses effets vint tout-à-coup agiter la scène politique.

A la suite d'une querelle survenue, en 1293, à Bayonne, entre deux matelots, l'un Anglais, l'autre Normand, celui-ci fut tué par son adversaire. Les marins de Normandie demandèrent justice de ce meurtre au sénéchal anglais de Guienne : mais cet officier demeurant sourd à leur réclamation, ils résolurent de venger eux-mêmes la mort de leur compatriote.

Quelque temps après, ayant rencontré en mer un navire anglais, ils s'en emparèrent, suspendirent aux vergues, pêle-mêle avec des chiens, quelques hommes de l'équipage, et renvoyèrent les autres en Angleterre, en les chargeant de dire aux gens de leur pays que cette exécution était la réparation du meurtre commis, à Bayonne, par un Anglais sur un Normand.

Cette représaille en amena d'autres. Bientôt les Anglais exercèrent leur vengeance sur tous les navires français qu'ils rencontraient, sans distinction de Normands ni d'Aquitains, et le sang coula dans plus d'une rencontre, particulièrement dans les parages de la Saintonge et de l'Aunis.

(1) Extrait d'une *histoire* inédite *de la Saintonge et de l'Aunis.*

Ces démêlés continuèrent assez longtemps entre les mariniers des deux nations, sans qu'Edward et Philippe-le-Bel parussent en être informés ou se montrassent disposés à y mettre un terme. Mais un conflit des plus graves vint bientôt faire une affaire d'état de cette querelle de matelots et mettre en contact les couronnes de France et d'Angleterre.

Une flotte de deux cents navires normands, allant charger des vins dans les ports du Midi, eut l'audace de capturer, sur son passage, un grand nombre de bâtiments anglais dont elle massacra les équipages et confisqua les cargaisons. Les armateurs des places d'Angleterre, informés de cet attentat, équipèrent aussitôt une escadre de soixante voiles, et allèrent attendre les Normands au retour. Après une mêlée sanglante, ceux-ci furent mis en fuite, la plupart coulés ou incendiés, et le reste emmené en Angleterre (1).

Peu de temps après, une flotte anglaise vint faire une descente sur les côtes de l'Aunis. La Rochelle fut insultée, son territoire envahi et dévasté. Plusieurs habitants de la ville et de la banlieue furent égorgés. Renaud de Pressigny, seigneur de Marans, fut contraint de se retrancher dans sa forteresse. Tout le pays courut aux armes pour repousser les attaques de l'ennemi (2).

Les choses en étaient venues à ce point que les deux rois ne pouvaient plus se dispenser d'intervenir dans la querelle. Philippe-le-Bel somma son vassal d'outre-mer de faire arrêter ceux de ses matelots qui s'étaient le plus signalés par leur animosité contre les Normands, et de les faire détenir dans les prisons de Périgueux en attendant qu'on pût faire leur procès.

(1) Walsing. pag. 58 et 60. — Heming. tom. 1, p. 29 et 40. — *Chron. Dunst.* tom. 2, p. 609. — Trivet. pag. 264.

(2) Ex jurgiis enim aucto furore, Normani aliquos Anglos morte affecêre, eoque audito, Angli et Aquitani maritimi, conflatâ classe, aliam classem Gallorum partim cepêre partim mari mersêre, atque indè in maritimam Francorum oram excursionibus actis, prœdas auxêre Rupellamque plurimo impetu oppugnârunt. (Baronius, *Annal. eccl.*, an. 1293, n° 3 et 4.) — Cùmque notorium sit similiter quamplures dictorum hominum de Balonâ villam nostram de Rupellâ proditionaliter invaserunt, insultus quamplurimos in eam facientes, et habitatores ipsius quosdam etiam occidentes, etc. (Rymer, *Act. publ.*, tom. 2, pag 617.) Vid. etiam Edm. Martenne et Urs. Durand, *Thesaur. anecdot.*, tom. 1, pag. 1249.

Edward n'obéit point à la sommation de son suzerain, et se contenta de députer auprès du roi de France l'évêque de Londres qui, par divers moyens, chercha à gagner du temps.

Les hostilités continuaient cependant : on confisquait, de part et d'autre, navires et cargaisons; et tandis que les Anglo-Gascons tombaient sur tout ce qui se montrait dans le voisinage de leurs côtes, Edward, craignant quelques entreprises du roi de France sur la Guienne, fortifiait Bordeaux.

Philippe-le-Bel dépêcha (1) les évêques de Beauvais et de Noyon vers le roi d'Angleterre, avec ordre de l'ajourner, comme vassal de la couronne de France, devant la cour des pairs de Paris (2). Edward ne jugea pas à propos de comparaître : mais il députa son frère Edmond, comte de Lancastre, auprès de Philippe, en lui recommandant d'éviter avec soin, dans ses conférences avec le roi, tout ce qui pourrait amener une rupture.

Le monarque, enflammé d'un courroux vrai ou simulé, ne voulut se prêter à aucune négociation. Edmond se disposait à retourner en Angleterre sans avoir pu obtenir aucune audience, lorsqu'il fut retenu par Marie de Brabant et Jeanne de Navarre, mère et épouse de Philippe-le-Bel. Ces deux princesses lui firent entendre que le roi ne voulait rien autre chose qu'une satisfaction publique, qui pût réparer aux yeux de l'Europe l'honneur de sa couronne insultée. Elles lui proposèrent, à cet effet, d'abandonner fictivement à Philippe les villes de Saintes, Talmont, Puymirol et Montflanquin (3), par un contrat simulé qu'on révoquerait ensuite.

Edmond transmit cette proposition au roi son frère. Edward était alors absorbé dans un grand projet : il se disposait à porter la guerre en Écosse pour subjuguer ce royaume, comme il avait déjà fait de la principauté de Galles. Il trouva donc fort com-

(1) 1294.

(2) Rymer, *Act. publ.*, tom. 2, p. 617. — Edm. Martenne et Urs. Durand, *Thesaur. anecdot.*, tom. 1, pag. 1249.

(3) Que hom livrast es gentz le roy de France qu'il en avoirent, c'est assavoir Saintes, e Talmond, e Puimirol, e Montflanckin, etc. (Rymer, *Act. publ.*, tom. 2, pag. 620.)

mode de se débarrasser du roi de France par une ombre d'engagement qui ne le liait en rien. Dans sa confiance, il ne se contenta pas de souscrire à ce qu'on exigeait de lui, il déclara encore abandonner à Philippe-le-Bel tout le duché de Guienne et sa capitale.

En vertu de ce traité, le comte de Lancastre ordonna aux sénéchaux anglais de Guienne et de Saintonge de livrer toutes les places de ces deux provinces à Raoul de Clermont, sire de Nesle, connétable de France, chargé d'en prendre possession au nom du roi son seigneur. Mais Philippe-le-Bel ne se vit pas plus tôt maître des places fortes d'Edward, qu'il fit de nouveau citer ce prince devant sa cour des pairs, et le fit condamner, par défaut, à perdre ses fiefs, comme coupable de félonie. Alors toute la Guienne et la Saintonge du sud furent confisquées au profit de la couronne de France (1).

Edward ne respira plus que vengeance : mais retenu, au-delà du détroit, par son expédition d'Écosse, l'objet le plus important dont il dût s'occuper alors, il se contenta d'envoyer, pour recouvrer la Guienne et ses autres possessions du continent, son frère le comte de Lancastre et John de Bretagne, comte de Richemont, son neveu, avec des troupes et quelques vaisseaux.

John de Bretagne vint faire une descente dans l'île de Ré, appartenant au roi de France, dans le temps même où les Français s'emparaient de l'île d'Oleron, occupée par les hommes du roi d'Angleterre. Une guerre d'extermination éclata, dans ces deux îles voisines, entre les insulaires et les envahisseurs qui égorgèrent presque tous les habitants et livrèrent leurs maisons aux flammes (2).

Secondé par les populations de la Guienne, plus indignées de la perfidie de Philippe-le-Bel que dévouées aux intérêts d'Edward, le comte de Lancastre obtint d'abord, dans cette contrée, sur le connétable de Nesle, des avantages assez mar

(1) Rymer, *Act. publ.*, tom. 2, pag. 619, 620 et 622. — Walsing. pag. 61 et suiv. — Heming. tom. 1, pag. 42 et suiv. — Trivet. pag 275-278.

(2) Vid. *Chron. Malleac.*

qués. Philippe fut même obligé, pour envoyer de nouvelles troupes à son lieutenant, de frapper une taille extraordinaire sur tous les marchands du royaume (1). Cet impôt, tant à cause de l'injustice de son objet que de la rigueur avec laquelle il fut levé, reçut du mécontentement universel la dénomination de *maltôte*, et les officiers chargés de le percevoir le sobriquet de *maltôtiers* (2).

Une seconde armée, commandée par Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, fut dirigée sur la Guienne. Battus dès lors en différentes rencontres, les Anglo-Gascons se renfermèrent dans les murs de Bayonne en attendant des secours. Edward, dont toutes les troupes étaient en Ecosse, leva de nouvelles recrues qui, sous les ordres de Robert Tipstot, vinrent débarquer dans la Guienne et la Saintonge du sud. Le parti anglo-gascon se releva alors; mais il fut bientôt abattu pour la seconde fois par l'arrivée du comte d'Artois à la tête d'un renfort considérable.

Enhardi par ses succès en Guienne, Philippe-le-Bel menaça l'Angleterre elle-même. Il se ligua avec Jean Baliol, roi d'Ecosse, et alors se formèrent les premiers liens de cette amitié fatale aux rois d'Angleterre qui, dans la suite, unit si souvent les couronnes de France et d'Ecosse (3). Edward, de son côté, fit alliance avec Jean, comte de Hollande, et Gui, comte de Flandre, qui convinrent avec lui d'entrer, par les frontières du nord, sur le territoire de Philippe-le-Bel.

Edward lui-même passa avec cinquante mille combattants en Flandre, où les Français avaient déjà fait irruption (4). Une lutte sanglante allait s'engager entre les deux rois, lorsqu'un dénoûment imprévu vint arrêter brusquement la marche de ce grand drame. Philippe et Edward, près d'en venir aux mains, convinrent de remettre leur querelle à l'arbitrage du pape Bo-

(1) 1295.

(2) Tôte ou tolte, de *tollere*, lever. *Mal-tôte*, mauvaise levée de deniers.

(3) Heming. tom. 1, pag. 49, 51, 55, 76. — Walsing. pag. 6. — *Chron. Dunstabl.* tom. 2, pag. 622 et 642. — Rymer, *Act. publ.*, tom. 2, pag. 630, 684, 695 et 697. — Trivet. pag. 279, 282, 284 et suiv.

(4) 1297.

niface VIII. Le pontife saisit avec empressement cette occasion d'accroître son influence, et réussit à faire signer aux deux princes rivaux une trève de cinq ans (1).

D. MASSIOU (*de la Rochelle*).

(1) Rymer, tom. 2, pag. 783, 817 et 823. — Heming. tom. 1, pag. 112 et 146. — Walsing. pag. 70. — Trivet. pag. 310.

IVe LETTRE

SUR L'HISTOIRE DE NORMANDIE.

(2e MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE.)

En 1373 la Normandie était à peu près tranquille. Pendant quelque temps, la garnison anglaise de Saint-Sauveur-le-Vicomte avait dévasté toute la contrée; mais la population s'était mise en état de défense. Les sujets de Charles V, à l'exemple de ceux de Charles-le-Mauvais, avaient complété ces mesures en payant des rançons aux Anglais pour se racheter du pillage. Pendant ces trèves particulières, le comte de Salisbury, avec une flotte anglaise, *gardait les frontières de Bretagne et de Normandie*, et il menaça aussi nos côtes jusqu'au mois d'août. Froissart ne dit pas s'il entreprit quelque incursion sur le territoire de la province.

Il était temps de mettre un terme aux exactions des Anglais dans la basse Normandie. La garnison de Saint-Sauveur avait recommencé *à désoler toute la portion de la province outre Seine :* en 1374, Charles V chargea Jean de Vienne, amiral de France, d'y porter remède. Celui-ci, en entrant dans le Cotentin, s'empara d'abord de *la bastide de Beuzeville, de la ville de Pierrepont et de Pont-l'Abbé, où il fit construire une bastide.* Ses gens passèrent l'hiver dans les forteresses conquises. Mais il ne suffisait pas d'entraver les excursions des Anglais, il fallait les chasser de Normandie. Dans ce but, on fit venir quelques renforts, et l'on résolut d'assiéger St-Sauveur. Tandis qu'une flotte tenait la mer pour protéger les côtes, Jean de Vienne, vers le mois d'avril 1375, s'approcha de la place. *Il*

y eut moult grand ost et foison de gens d'armes et plantureux de tous biens, et avoient les seigneurs de France fait dresser engins devant la ville, qui durement travailloient les compagnons de la forteresse. Les machines de siége *jetoient nuit et jour* et ne laissaient aucun repos aux assiégés, *si qu'ils ne savoient où traire pour eux garder.* Persuadés qu'ils ne tarderaient pas à être secourus par le duc de Bretagne, ils firent demander un armistice aux Français, afin de gagner du temps. Ils furent entendus, et l'on convint qu'au bout de six semaines, c'est-à-dire le 1er juillet, ils rendraient la forteresse, si dans ce terme une armée anglaise ne venait pas faire lever le siége. Les conditions du traité étaient qu'ils se retireraient, *saufs leurs corps et leurs biens*, et moyennant la remise d'une somme d'argent. Après cet accord, *demeura le siége; mais on ne faisoit point de guerre à ceux de Saint-Sauveur et ils n'en faisoient point aussi* (1).

Le paiement de la somme promise devait être effectué au moment du départ des Anglais. Charles V ordonna à l'amiral de faire assembler, le 4 juin, *par-devant lui*, à Bayeux, les gens d'église, les nobles et les bourgeois du pays de Normandie *par-delà la Seine*, pour leur demander la *finance* nécessaire. Les états accédèrent à cette requête et prirent l'engagement de payer le prix de la rançon et les frais de la guerre.

Cependant des trêves d'une année, entre la France et l'Angleterre, avaient été conclues à Bruges, le 27 juin. « Or, cuidèrent les Anglois que Saint-Sauveur-le-Vicomte se dut sauver parmi ce traité; mais les François disoient que la première convenance passoit la dernière ordonnance, et quand le jour approcha que ceux de Saint-Sauveur se devoient rendre, ou être confortés de leurs amis, le roy de France envoya gens de tous lez; et y eut au jour plus de 6,000 lances, chevaliers et écuyers, sans les autres gens. Mais nul n'y vint pour le siége lever, et quand la journée fut expirée, ceux de Saint-Sauveur se rendirent aux seigneurs de France; mais ce

(1) *Hist. de Charles-le-Mauvais*, l. 1, part. 2, p. 183; t. 2, p. 474 et 507; *la Normandie, pays d'états*, p. 52; Froissart, t. 6, p. 86 et 89.

fut enuis (avec peine), car la forteresse étoit bien séant aux Anglois; et vinrent à Carentan le capitaine messire Thomas Trinet, Jean de Bourg, les trois frères de Maulévrier et les autres Anglois qui là étoient, et chargèrent le leur en nefs et en vaisseaux; puis retournèrent en Angleterre. Adonc le connétable de France rafraîchit la ville et le châtel de Saint-Sauveur de nouvelles gens et y mit un chevalier breton capitaine; et entendit ainsi adonc que le roy de France lui en donna la seigneurie (1). »

Pendant le siége de Saint-Sauveur, l'ost des Français avait trouvé de l'appui dans les garnisons navarroises du voisinage. Sur d'autres points, les officiers de Charles-le-Mauvais guerroyaient contre les partisans de Charles V. Ces hostilités de détail étaient comme le prélude d'une guerre qui devait bientôt éclater, et dont le résultat fut de faire perdre au roi de Navarre, en 1378, toutes les forteresses de Normandie, moins celle de Cherbourg. Comme il ne restait plus, dans la province, d'Anglais pour prêter secours aux Navarrois, nous n'avons pas à nous occuper ici des événements de cette expédition.

Charles-le-Mauvais n'était point en Normandie pendant la campagne de 1378; il négociait alors avec le roi d'Angleterre, Richard II, et le 1er août il signait avec lui un traité par lequel il lui abandonnait la garde de Cherbourg pendant trois ans; *laquelle chose*, dit Froissart, *les Anglois prisoient moult, pour la cause de ce que ils pouvoient avoir une belle entrée qui leur étoit trop bien séant.*

Devant tous ces traités, des mesures avaient été prises en Angleterre pour venir en aide à Charles-le-Mauvais. Le duc de Lancaster et le comte de Cambridge avaient rassemblé à Southampton 4,000 hommes d'armes et 8,000 archers; ils s'embarquèrent vers le 24 juin. Mais ne trouvant pas les Français sur mer, ils entrèrent dans le port de Saint-Malo en Bretagne. Leur croisière eut pour résultat de préparer l'arrivée de la garnison anglaise destinée à occuper Cherbourg. Cette nouvelle expédition se fit sans obstacles, et les Navarrois

(1) Froissart, t. 6, p. 93.

abandonnèrent la forteresse aux 200 hommes d'armes et aux 400 archers que Jean d'Arundel avait embarqués à Southampton.

Cette garnison entreprit aussitôt des courses chaque jour renouvelées, et elle *hérioit* le pays. Les Français qui *tenoient frontière* à Valognes et environs résolurent d'y porter remède ; mais ils éprouvèrent plusieurs échecs, notamment *le jour de Saint-Martin-le-Bouillant*, *l'an* 1379. Lorsque Charles V en fut informé, il envoya de nouveaux renforts dans le Cotentin. « Depuis, ajoute Froissart, par l'ordonnance du roi de France, ils abandonnèrent Montebourg et tout le clos de Cotentin, qui étoit le plus gros pays du monde, et fit-on toutes les gens, hommes et femmes, traire hors du pays dudit clos de Cotentin, et abandonnèrent villes, maisons et possessions, et se retrairent toutes ces gens par deçà le clos que on dit de Costentin ; et tinrent les François frontière au pont d'Ouve, à Carentan, à Saint-Lo et par toutes les marches sur le clos de Cotentin. »

Suivant Froissart, Cherbourg ne pouvait *être conquis que par la famine :* aussi les Anglais se maintinrent dans la possession de cette forteresse jusqu'à la treizième année du règne de Charles VI, successeur de Charles V. Des lettres patentes du 5 novembre 1393 nous apprennent qu'un traité fut conclu pour la faire rentrer aux mains des Français, et que, pour l'exécution de cet accord, on devait fournir au roi d'Angleterre, au terme de la Saint-Andrieu *prochainement venant*, *certaine somme de deniers*. Cette somme s'élevait à 30,000 fr. d'or ; on la demanda aux bailliages de Caen et du Cotentin, et les députés de la noblesse, du clergé, et des bonnes villes, réunis à cet effet, s'empressèrent d'aviser au moyen de la payer.

La basse Normandie fut ainsi délivrée de la présence des Anglais qui lui avaient fait subir d'innombrables calamités. A cette époque de misères, on est heureux de pouvoir s'arrêter sur un événement qui semble promettre quelque repos aux populations longtemps accablées de tous les fléaux.

A. CANEL (*de Pont-Audemer*).

BATAILLE DE TOULOUSE (1).

(1815.)

Le maréchal Soult, duc de Dalmatie, à la tête de l'armée d'Espagne, réduite par de nombreux démembrements à un très-petit nombre de braves, disputa pied à pied le terrain de la Péninsule à l'heureux Wellington, qui avait pour lui, outre une excellente armée anglaise, toutes les forces de l'Espagne et du Portugal, et mieux que cela, l'énergie haineuse et vindicative de la population de ces deux royaumes contre les Français. Obligé de rentrer en France, ce général manœuvra savamment sur les bords de la Nive et de l'Adour; mais perdant l'espoir d'être secouru, et sentant bien qu'il lui était impossible d'obtenir des avantages sur un ennemi deux fois plus nombreux, et qui pouvait se renforcer à volonté de toutes les forces de trois monarchies qui étaient à sa disposition, il prit le sage parti de se replier vers Toulouse par la route de Saint-Gaudens, qui lui parut la plus sûre. Cette retraite n'était pas chose aisée devant un ennemi vigilant, actif et habile; il fallait lui dérober ses mouvements, tromper son expérience, lui faire prendre le change sur ses projets; c'est ce que le maréchal exécuta avec un rare bonheur. A la suite des affaires qui eurent lieu le 27 février entre *Boez* et *Orthez*, n'ayant pas été heureux

(1) Ce morceau, dû à un écrivain distingué, a été d'abord inséré dans la *Revue du Midi*, excellent recueil périodique publié à Toulouse. Nous avons cru pouvoir reproduire cet article dans nos colonnes, sans crainte de faire éprouver un sentiment pénible à un illustre guerrier français, dont les lauriers ne seront point flétris par l'indication d'une faute dont les conséquences eurent pourtant une grande gravité. Mais l'infaillibilité n'est pas de l'essence de la nature humaine, et quel est le général dont les dispositions ont toujours été bien prises? D. L. F.

par des causes indépendantes de sa volonté, il se fixa définitivement à son projet de retraite, et l'exécuta.

Ce fut le 24 de mars que l'armée du duc de Dalmatie parut devant Toulouse. Quoiqu'elle y fût attendue, puisque depuis quelques jours des ingénieurs étaient occupés à former une ligne de fortifications devant la porte de Saint-Cyprien, cette vue y jeta la consternation. On prévit dès lors que cette ville allait être le théâtre où les armées anglaise et française devaient lutter avec toutes leurs forces, et on s'attendit à toutes les calamités d'un siége.

Le maréchal entra dans la ville, et son armée s'établit aux environs, sur la rive gauche, entre Saint-Martin-du-Touch et Portet; il vida tous les magasins d'habillements, de chaussures, pour en distribuer le contenu aux soldats qui manquaient de tout. Tout cela se faisait avec une apparence de mauvaise humeur et de méfiance de la part des troupes. Les soldats, irrités de voir l'effet que produisait leur présence dans le pays, le peu d'empressement qu'on leur témoignait, et s'apercevant du désir que montraient les populations de voir arriver l'armée anglaise, mettaient de la dureté dans leurs rapports avec les habitants, quelques-uns même traitaient leurs hôtes comme ils eussent traité des ennemis. Il y eut de nombreuses plaintes portées contre eux à la municipalité (1).

D'après les calculs des militaires (2) eux-mêmes, l'armée, en arrivant à Toulouse, devait être forte de trente mille hommes (3); elle s'augmenta dans cette ville d'un corps de six mille

(1) Voir aux archives, où ces plaintes sont consignées.

(2) Voyez le récit de Lapène, pag. 16.

(3) Le chef d'escadron Lapène n'est pas toujours d'accord avec lui-même sur le nombre des baïonnettes dont se composait l'armée française; il dit dans plusieurs occasions qu'elle était moitié moins nombreuse que l'armée anglaise, qu'il portait à soixante mille : l'armée française était donc de trente mille hommes. Il la réduit plus tard, et sans cause, sans qu'elle eût éprouvé de perte, à vingt-cinq mille hommes; et, à la page 112, il ne lui donne que vingt-un mille hommes. Il en est de même de l'armée anglaise, mais en sens inverse; dans tout le cours de sa narration il ne la porte qu'à soixante mille hommes, et dans le moment de l'attaque, le 10, elle se trouva être, d'après lui, de soixante-seize mille. Si les différences n'étaient que de mille ou deux mille hommes, elles ne seraient pas remarquées; mais de cinq mille, de neuf mille, de seize mille hommes, elles ont de quoi étonner. (Voir les pages 21, 23, 31, 32 et 112 de sa narration.)

hommes de troupes aguerries et mêlées qui avaient appartenu à différents corps, et de quelques milliers de conscrits de la levée devancée de 1815; ainsi on pouvait compter trente-six mille hommes de bonnes troupes.

Deux lignes de fortifications avaient été formées devant le faubourg Saint-Cyprien; la première, touchant aux murs de la ville, était appuyée d'un côté au bastion construit à la barrière de Muret, et de l'autre vis-à-vis la grande chaussée du Basacle. Dans cette longueur, on avait construit un second bastion devant l'ancien dépôt de mendicité, presqu'à la sortie de la rue Réclusane sur le boulevard. La deuxième enceinte entourait la place de la Patte-d'Oie, et s'appuyait des deux côtés sur la rivière. Cette dernière enceinte, difficile à défendre, n'avait pas moins de 1,200 toises de développement.

Le 27, l'ennemi parut sur les rives du Touch, emporta le pont construit sur cette rivière, et s'avança vers Toulouse. Wellington, ne jugeant pas devoir attaquer par la tête du pont, conçut l'idée de passer l'Ariége à Auterive, afin d'arriver à Toulouse par la route du bas Languedoc. Il se mit en mesure d'exécuter son dessein, et franchit en effet l'Ariége, afin d'assiéger la ville par la rive droite, en conservant quelque forte position sur la rive gauche. De cette manière il coupait au maréchal sa retraite sur le bas Languedoc, et paralysait les mouvements qu'aurait pu faire l'armée du maréchal Suchet pour se joindre à son collègue. Mais s'étant jeté imprudemment dans les traverses boueuses de Lauragais, son artillerie fut tellement embourbée, qu'il fut obligé de revenir sur ses pas, de repasser l'Ariége, et de chercher au-dessous de Toulouse un point favorable pour passer la rivière, et doubler la ville au nord.

Le général Darmagnac, posté sur les hauteurs de Lech-David, signala le retour de l'armée anglaise et sa marche sur le chemin de Grenade; elle gagnait en effet le point de *Seilh*, qui parut au général anglais le plus favorable pour y jeter un ponton. Cette opération fut en effet l'affaire de quelques heures, et elle se fit très-heureusement, malgré une pluie battante qui ne cessa de tomber tant qu'elle dura; en sorte que le 5 avril

dix mille hommes, qui étaient l'élite de l'armée anglaise, commandés par le général Béresford, et quelques corps de cavalerie, se trouvèrent établis sur la rive droite de la Garonne. Le reste de l'armée anglo-espagnole allait suivre, lorsqu'une crue survenue spontanément entraîna les pontons, et isola ce corps du reste de l'armée; des bateaux lancés à dessein de Toulouse, et abandonnés au courant de l'eau, venant frapper les pontons de toute la force de leur impulsion, contribuèrent à rendre la destruction du pont plus prompte. Cet événement jeta la consternation dans l'armée anglaise, qui se trouva séparée pendant quarante-huit heures de cette belle avant-garde, dont la position était d'autant plus critique, qu'elle n'avait avec elle ni artillerie ni munitions. C'étaient onze mille hommes livrés presque sans défense à l'armée française; quatre ou six heures auraient suffi pour opérer sa destruction. Le duc de Dalmatie, ignorant ou feignant d'ignorer cet événement (1), auquel il avait pourtant participé en faisant lancer pendant la crue des bateaux contre le ponton, resta impassible dans ses lignes; il laissa l'orage se calmer, le temps se remettre au beau, les eaux s'abaisser; il laissa en un mot aux Anglais consternés, et qui parlaient déjà de se retirer, le loisir de reconstruire leur ponton, et le 5 avril toute l'armée anglaise se trouva sur la rive droite, devant la position du Petit-Gragnagne. Ce fut la première faute que commit le maréchal; elle fut énorme, et aucun panégyriste, si déhonté qu'il soit, ne saurait l'en excuser.

Ce passage rendit à peu près inutiles tous les travaux de la tête du pont; il fallut songer à une nouvelle combinaison de défense. Le maréchal, qui avait observé toutes les positions, eut bientôt pris son parti. Ce fut sur les hauteurs situées entre le canal du Midi et la rivière de Lers, qui dominent Toulouse au nord, qu'il résolut d'attendre l'ennemi. Ces positions sont heureuses, car elles dominent le bassin de la Garonne et la plaine de Lers; le canal servait de seconde défense à la ville.

(1) Il serait important de savoir si réellement le maréchal Soult eut connaissance de l'état de détresse dans lequel se trouva l'avant-garde de l'armée anglaise. D. L. F.

Alors commencèrent une suite de travaux pour les rendre formidables. Du 8 au 10, l'armée éleva des redoutes sur les hauteurs, dans une étendue de 1,000 toises ou environ : la première dominait le chemin d'Alby, vis-à-vis le mamelon de la Pujade; ce fut la grande redoute. Une petite redoute triangulaire, qui avoisinait la grande, avait tout son feu dirigé vers Toulouse, pour empêcher sans doute que la grande ne fût tournée entre le pont de Matabiau et celui de Guilleméry; venaient ensuite les redoutes des Augustins et du Calvinet, qui pouvaient foudroyer la plaine de Lers; une petite redoute entre celle des Augustins et celle de la Sypière, et enfin cette dernière à l'extrémité, sur le point culminant à la droite des hauteurs, sur le chemin de Caraman.

Le pont de Matabiau, position très-importante qui défendait l'avenue d'Alby, reçut une artillerie redoutable, et le pont Jumeau, ou double pont sur le canal près de l'embouchure, fut aussi fortifié. On crénela les murs des cours et du jardin des Minimes; les lignes de la tête du pont de Saint-Cyprien ne furent pas abandonnées, le général Maranzin fut chargé de leur conservation. C'est dans ce bel état de défense que le duc de Dalmatie attendait les Anglais.

Leur armée avait débarqué le 5, comme nous l'avons dit, vis-à-vis Lespinasse; elle se reposa deux jours dans cette position, et marcha le 8 sur Toulouse, par la route de Paris, en prenant la direction de Croix-Daurade (1). Quelques engagements d'avant-postes eurent lieu dans la matinée du 8; mais à deux heures du même jour, les vedettes françaises s'étant laissé surprendre, le général Soult, frère du maréchal, qui était posté à Croix-Daurade avec sa brigade, n'eut que le temps de se sauver vers Toulouse à toute bride, laissant le vil-

(1) Le chef d'escadron Lapène confond ici le village de *Croix-Daurade* avec celui de *Saint-Jean-de-Kyrie-Eleison*, plus éloigné de Toulouse, du côté d'Alby, de 12 à 1400 toises. Croix-Daurade, en outre, est dans un enfoncement, et Saint-Jean-de-Kyrie-Eleison sur une hauteur, ce qui est bien différent en stratégie. Il commet une autre erreur bien plus grave en faisant couler la rivière de Lhers en deçà de Croix-Daurade, du côté de Toulouse, tandis que le Lhers coule au-delà, du côté d'Alby; cette dernière erreur rend sa narration de la surprise du 8 avril inexplicable. Sa carte porte la même erreur.

lage au pouvoir des Anglais qui y établirent leur quartier général. Les Français perdirent deux cents hommes dans cette surprise.

Le 9, le général français fit quelques nouvelles dispositions que nécessitaient les événements de la veille, et Wellington employa en apparence cette journée à faire remonter ses pontons, qu'il plaça à Blagnac; mais, en réalité, à bien observer les dispositions du maréchal, à faire toutes les dispositions pour l'attaque qu'il ordonna pour le lendemain. En effet, le 10, jour de Pâques, vers les sept heures du matin, les Anglais commencèrent l'action sur trois points; leur première attaque fut dirigée contre les lignes de Saint-Cyprien, dont la plus étendue fut emportée avec vingt-cinq mille hommes, commandés par les généraux *Steward*, *Muray* et *Morillo*; mais ils ne poussèrent pas plus loin leurs avantages sur ce point.

Dans le même temps le général Picton, avec seize mille hommes, dirigea une seconde attaque contre les points fortifiés de l'embouchure, et le général espagnol Freyre (don Manuel) essaya d'emporter les retranchements du pont de Matabiau, qui étaient formidables. Picton n'obtint aucun succès; l'avantage fut vaillamment disputé par les deux partis, et l'action n'offrit aucun résultat important. Freyre fut écrasé et perdit deux mille hommes dans l'attaque des retranchements de Matabiau; mais ces trois attaques ne furent faites que pour engager le maréchal à renforcer ces points aux dépens des redoutes sur lesquelles les Anglais en méditaient une plus sérieuse avec l'élite de leur armée. Wellington s'était aperçu sans doute que la redoute de l'extrême droite, la *Sypière*, était faible, et qu'elle serait faiblement défendue, vu le peu de troupes qu'il y avait observées; et ce fut sur ce point qu'il dirigea habilement sa principale attaque. En effet, le maréchal n'y avait placé qu'un seul bataillon, commandé par le général *Dauture*, et l'avait laissée dépourvue d'artillerie. Cette faute n'échappa pas au général anglais, qui des hauteurs de St-Jean-de-Kyrie avait devant les yeux tout le développement de la ligne de défense, et pouvait avec sa lunette observer tout ce

qui se passait. Il confia l'attaque de ce point à l'élite de l'armée anglaise, formant une colonne de vingt mille hommes, anglais et écossais, que les généraux Cole et Clinton commandaient sous les ordres du maréchal Béresford. Partie de Croix-Daurade à sept heures du matin, cette colonne trouva des difficultés inouïes dans sa marche : les eaux de la rivière débordée ayant fait de toutes ses rives un marais impraticable dans lequel elle se trouva engagée, exposée à tout le feu des redoutes des Augustins et du Calvinet, elle n'arriva qu'avec beaucoup de peine à sa destination. Sans ces difficultés, la bataille eût été perdue trois heures plus tôt.

Le duc de Dalmatie s'apercevant de cette marche, qu'il n'avait pas prévue, donna de suite ordre à la division Taupin, qui était dans les redoutes de l'ouest, de se rendre à l'extrémité opposée ; mais cette division, qui eut 1,000 toises à parcourir par un chemin très-inégal, ne put arriver à la Sypière que demi-heure avant l'apparition des Anglais au-dessous de cette redoute, et n'avait pu y conduire de l'artillerie, ce qui réduisait la défense à la seule baïonnette. Huit mille Anglais se détachèrent de la colonne et commencèrent à gravir la hauteur. Huit mille hommes ne sont jamais une force méprisable, quelle que soit celle dont on puisse disposer pour les attaquer ; et c'est porter bien haut le chiffre de la division Taupin que de la supposer de dix mille hommes. Le maréchal, voyant cette colonne détachée gravir la hauteur, pensa qu'il serait facile de s'en rendre maître, et se livrant à son enthousiasme, il s'adressa au général Taupin pour le lui faire partager : *Les voilà*, lui cria-t-il, *je vous les livre.* — *Ils sont à nous ! Ils sont à nous !* répétaient les soldats ; et la division, infanterie et cavalerie, fondait sur la colonne. Taupin s'avança lui-même avec la brigade Rey ; mais la redoute, dépourvue d'artillerie, laissa tout faire à la baïonnette. Les Anglais, rassurés par son silence (1),

(1) On a de la peine à concevoir comment, ayant affaire à un adversaire aussi habile, aussi bon observateur, et aussi bien pourvu d'*excellentes lunettes* que Wellington, le maréchal Soult ait négligé d'armer la redoute *Sypière*, qui était le point culminant des positions, et de la garnir d'un nombre suffisant de bonnes troupes ; n'y eût-il posté que les conscrits qui étaient à Toulouse, pour la forme seulement,

tinrent ferme, opposèrent une résistance que le maréchal n'avait pas prévue, et devinrent eux-mêmes attaquants; leur feu bien nourri écrasa nos bataillons, qui, étonnés, se débandèrent bientôt. Taupin voulut les rallier, il fut blessé à mort. La brigade Rey se démoralisa; elle regagna la redoute, les Anglais la suivirent; la redoute n'opposant aucune résistance, ils s'y établirent. Le désordre fut alors à son comble, la division se sépara dans toutes les directions; le général en chef en rallia quelques parties, qu'il posta vers la maison Cambon et le pont des Demoiselles; mais il vit avec désespoir la bataille perdue, et perdue par sa faute; car ce fut lui qui calcula mal, quoiqu'on ait cherché à attribuer la faute à Taupin (mort, et qui ne pouvait se défendre), en prétendant qu'il attaqua en face et non sur les flancs, rendant par là le feu de la redoute inutile. La redoute n'ayant pas d'artillerie, l'accusation devient ridicule; d'ailleurs le maréchal était présent, ce fut lui qui dirigea le mouvement, qui cria haro sur la colonne anglaise, presque aussi forte que sa division. Il commit donc deux fautes capitales : celle de n'avoir pas armé la redoute, et de n'avoir pas prévu que, désarmée et faible comme il l'avait laissée, elle pourrait être attaquée avec avantage; et la seconde, d'avoir mal jugé de la forte section de la colonne anglaise, et d'avoir pensé qu'on pût la prendre d'un coup de filet, avec des forces qui n'étaient guère supérieures, et sans artillerie. Nous avons signalé celle qu'il commit lors de la destruction du ponton anglais. La bataille de Toulouse fut donc perdue absolument par sa faute; aucun des généraux ne lui manqua; mais il pécha par négligence en laissant échapper Béresford qui s'était livré à lui; il manqua de prévoyance en ne mettant pas toute la ligne des hauteurs dans un respectable état de défense; et de jugement, en appréciant mal les forces d'une colonne peu infé-

ils eussent garni le point, et c'était assez pour qu'on ne fût pas tenté de l'attaquer. On conçoit plus difficilement encore comment il put se flatter, avec la division Taupin, qui n'était pas de plus de huit à neuf mille hommes dépourvus d'artillerie, de se rendre maître d'un corps de huit mille Anglais bien armés, et qui étaient soutenus par quatorze mille hommes qui les suivaient de bien près. Il y a là faute sur faute.

rieure en nombre à la division à laquelle il ordonna une attaque imprudente et mal combinée.

Ce fut vers les deux heures qu'eut lieu ce déplorable événement ; à quatre toute la ligne des redoutes était au pouvoir des Anglais. Le combat se soutenait encore sur tous les points avec avantage, et partout ailleurs il avait été glorieux. Les Espagnols avaient perdu quatre ou cinq mille hommes à l'attaque de la grande redoute, outre les deux mille qu'ils avaient perdus le matin à l'attaque du pont Matabiau. Voyant que les Anglais étaient maîtres de toutes les hauteurs, le maréchal donna l'ordre de la retraite ; l'armée française se plaça entre les remparts de la ville et le canal, et le surlendemain elle effectua sa retraite sur le bas Languedoc. Les Anglais essayèrent de l'inquiéter dans sa marche ; mais trouvant tous les ponts du canal rompus, ils renoncèrent à cette poursuite.

Mais pendant que ces terribles événements avaient lieu sous les murs de la ville, une terreur générale régnait dans l'intérieur ; partie des habitants s'étaient renfermés dans leurs maisons ; une autre partie garnissait les remparts ; d'autres, établis sur les clochers et les tours des habitations particulières, pouvaient voir devant eux le mouvement des armées et les chances variées du combat. Il est pénible de le dire, mais l'histoire doit être vraie : lorsque la Sypière fut emportée, et que le sort de la bataille fut décidé, un mouvement de joie éclata parmi la plus grande partie de la population ; il fut entendu peut-être par l'armée française, mais à coup sûr par les blessés que l'on transportait à tout moment dans la ville ; ce dut être pour eux un déchirement de cœur bien cruel. On n'est étonné que d'une chose, c'est que, dans cette nombreuse population, il ne se soit pas trouvé des têtes assez vives et des cœurs assez élevés pour punir sur-le-champ ces indignes démonstrations.

Heureusement que la religion vint opposer ses ineffables bienfaits à ces sentiments dénaturés, et que par elle les blessés trouvèrent à Toulouse tous les secours que l'on peut attendre de la charité et de la piété la plus vive et la plus désintéressée.

Jamais on n'y vit tant d'activité pour le plaisir, qu'on y en montra pour soulager les soldats blessés; tout ce que contenaient les maisons en meubles utiles, en aliments, en rafraîchissements, leur fut prodigué. Les femmes les plus délicates et les petits-maîtres en apparence les plus égoïstes semblaient avoir oublié leurs goûts les plus recherchés pour se vouer au soin des blessés. Le sang qui coulait des blessures, le désordre dans lequel le combat avait mis ses victimes, ne les rebutaient pas; ils essuyaient leur sang, bandaient eux-mêmes leurs blessures; c'était réellement un spectacle admirable à voir. Même ceux qui avaient osé faire des vœux pour les Anglais et se réjouir de leur victoire, se dévouèrent par devoir, par honneur et par religion, au triste soin de soigner les soldats. Tout l'honneur d'une telle conduite appartient exclusivement à la religion; car pour de l'humanité, pour de la pitié, comment supposer de tels sentiments à des gens qui témoignaient de la joie dans un moment où la patrie était en deuil de sa gloire, et d'un si grand nombre de ses enfants que le fer de l'ennemi venait de moissonner?

On évalue fort différemment les pertes des deux armées : le calcul qui nous a paru le plus vrai les porte à huit mille du côté des alliés, dont six ou sept mille au moins appartenant à l'armée espagnole, lesquels s'étaient acharnés contre la grande redoute et les ouvrages du pont de Montabiau, et trois mille cinq cents du côté des Français, dont la plus grande partie périt à la Sypière.

Les généraux qui prirent part à cette glorieuse mais malheureuse journée furent en très-grand nombre : les lieutenants-généraux Clauzel, Reilhe, Drouet-d'Erlon, Darmagnac, Taupin, Maranzin, Haripte, Soult, furent les principaux (1).

(1) On se propose, dit-on, d'élever un monument en mémoire de cette bataille sur les hauteurs du Calvinet. Il est inouï que le vaincu ait élevé un monument pour perpétuer le souvenir de sa défaite; *mais il faut*, disent les auteurs de ce bizarre projet, *honorer la valeur même vaincue*. On honore la valeur du vaincu par des regrets, et on célèbre le triomphe du vainqueur par un monument. Personne ne pense sans doute que, quelque admirable que fût la défense à la bataille de Waterloo, l'empereur, s'il eût repris ses avantages par la suite, eût imaginé d'élever un monument sur le champ de bataille où il avait été battu? Le général Soult fut vaincu à Toulouse, et

L'entrée de Wellington dans Toulouse fut aussi un spectacle déplorable pour tous ceux à qui il restait dans l'âme quelque sentiment d'amour pour la patrie ou de respect pour les convenances : on reçut le général comme un libérateur ; les femmes mêmes vinrent lui offrir des hommages !....

D*** (*de Toulouse*).

le fut par sa faute à la redoute de la Sypière ; c'est un fait qui est aujourd'hui un point d'histoire incontestable, et le narré que je fais de la bataille le démontre jusqu'à l'évidence. Les positions de l'armée française étaient excellentes si elles eussent été bien défendues. La Sypière le fut mal, ou le fut à la hâte et sans prévoyance. A qui la faute? L'histoire et le monument feront donc cause commune contre l'imprévoyance du général français? Comment ne voit-on pas cela, et comment un général français peut-il concourir à établir cet accord? Qu'un subalterne le propose sans en sentir les conséquences, c'est sans doute bien extraordinaire, mais cela l'est beaucoup moins que le concours d'un général avec lui.... Il est étonnant aussi que les auteurs de ce ridicule projet n'aient pas compris que ce monument, rappelant l'entrée triomphale de Wellington dans Toulouse, serait un monument de honte pour cette ville, en rappelant en même temps la bassesse avec laquelle la majorité des habitants reçut ce général. L'histoire doit le dire, parce que, si elle taissait la vérité sur de pareils événements, elle n'inspirerait plus aucune confiance ; elle les burine donc à regret sur ses tables, parce qu'elle y est obligée ; mais l'érection d'un monument triomphal pour célébrer une défaite et une humiliation n'était pas une chose obligée. On ne voit absolument aucun motif pour faire adopter un tel projet, et on en trouve mille pour le faire repousser.

LES ILES DE CHAUSEY.

(MANCHE.)

Ces petites îles, groupées en un archipel d'environ trois lieues d'étendue, sont situées à deux lieues et demie ouest de Granville. Les principales sont l'Ile-Grande, qui peut avoir mille pas de longueur et est remplie de lapins, l'Ile-Longue et les Trois-Huguenots. Elles sont peu fertiles, et n'ont pas un arbre, pas un ruisseau ; cependant elles pourraient produire de l'orge et même quelque froment, si elles étaient cultivées ; mais elles sont en friche et ne donnent que du foin. Plus de trente de ces îlots sont couverts de verdure, et la plupart ont un aspect agréable ; les autres ne sont que des rochers privés de toute végétation, et qui n'ont d'utilité que de servir de barrière à l'impétuosité des flots.

La rade de Chausey est au sud-est de la pointe de la Tour ; elle est assez étendue, mais le mouillage y est peu sûr.

Les îles de Chausey sont un abri précieux pour les navires que la tempête surprend dans ces parages ; elles sont aussi un point de rendez-vous et même d'entrepôt pour les fraudeurs de Jersey et de Granville. C'est principalement un lieu de refuge pour les *smogleurs* anglais, qui entretiennent un commerce fort actif de marchandises de contrebande avec cette partie du littoral de la Manche. Pendant les dernières guerres, elles ont constamment servi de retraite aux légers bâtiments des stations anglaises, qui se trouvaient là en position favorable pour inquiéter le commerce français, et intercepter les communications entre Granville et les autres ports.

Outre les fraudeurs, ces rochers ne sont guère fréquentés,

en temps de paix, que par les pêcheurs, et les nombreux ouvriers qu'on emploie à l'extraction de leurs belles et abondantes carrières de granit. C'est avec des pierres de Chausey qu'on a construit les principaux édifices publics de Granville. Comme cet archipel est riche en varech, on y en ramasse en quantité pour fabriquer de la soude.

Il y a peu de chose à dire touchant l'histoire des îles de Chausey : un couvent dont on ignore l'origine y existait anciennement. Bernard d'Abbeville l'habitait au xie siècle. En 1342, Philippe de Valois en dépossédа l'ordre des Bénédictins pour en faire hommage à des Cordeliers qui s'y fixèrent en grand nombre et y menèrent joyeuse vie. Mais en 1543, après avoir possédé cette retraite pendant deux siècles, ils furent contraints de s'établir ailleurs, le monastère étant pillé pour la seconde fois par des pillards anglais.

Vers la fin des guerres de la ligue, on établit un petit fort sur l'Ile-Grande; mais bientôt il tomba en ruine, et aujourd'hui il n'en reste plus aucun vestige, non plus que du monastère des frères Cordeliers.

Ces îles étaient autrefois une propriété de la maison de Matignon; ensuite elles passèrent au duc de Valentinois, et l'*État de la France*, pour 1736, nous prouve qu'à cette époque le duc les possédait encore et en était gouverneur.

Ce fut aux îles de Chausey que se réunirent et s'embarquèrent, le 6 janvier 1781, les douze cents hommes que commandait le baron de Rulecour, dans la tentative qu'il fit pour s'emparer de Jersey (1). Là ce féroce guerrier fendit d'un coup de sabre la tête d'un fusilier qui, ayant les pieds gelés, osait se plaindre du froid. Un autre soldat, qui s'était permis de murmurer contre les aliments gâtés qu'on lui délivrait, fut, pour cette légère infraction à l'obéissance passive, attaché à mer basse à un rocher, où les flots de la marée montante l'engloutirent.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

(1) Voy. t. 1er de ce recueil, p. 301 et s.

Bulletin Bibliographique.

Essai historique sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands, etc. ; par M. l'abbé de la Rue. (3e et dernier article. — 3e vol.— *Suite des Trouvères anglo-français.*)

Je commence cet article avec les auteurs qui portèrent à son plus haut degré de perfection la littérature anglo-française. Mais, comme il arrive pour toutes les choses humaines, de ce point culminant il y eut bientôt entraînement vers la décadence. Ainsi, nous avons vu naître en Angleterre une littérature ayant pour interprète une langue étrangère, la langue française, et après l'avoir suivie dans ses différentes périodes, nous la verrons périr entièrement. Il était tout naturel, du reste, qu'un peuple qui avait sa propre langue en fit l'unique interprète de sa littérature. Les Anglais, par suite du mariage d'Aliénor et autrement, étaient devenus possesseurs des plus belles provinces de France, et les Français ont fini par les en chasser. Par le résultat de la conquête de Guillaume et de l'accession des Plantagenet au trône, nous avions imposé notre idiome à l'Angleterre ; et les Anglais, après s'être servis de notre langue pendant plusieurs siècles, ont fini par en abandonner l'usage pour employer uniquement leur langue nationale.

Etienne de Langton, archevêque de Cantorbéry en 1207 et ensuite cardinal du titre de St-Chrisogon, né en Angleterre, est connu par ses *Essais poétiques*, en langue française, cités dans l'*Histoire littéraire de la France*, et qui malheureusement sont perdus. Mais M. de la Rue a découvert trois pièces en vers français de ce prélat, d'abord dans un de ses sermons latins qui existent à la bibliothèque de la Société royale de Londres (*manuscrit du duc de Norfolk*, n° 292). « On y trouve, dit » notre savant auteur, un couplet dicté par les grâces, et qui partout » ailleurs paraîtrait un compliment fait à quelque beauté... Il faut » bien convenir, ajoute-t-il, que le goût pour la poésie française de- » vait être alors bien général en Angleterre, pour que le premier pri- » mat du royaume crût qu'il se concilierait plus facilement l'attention

» de ses auditeurs en suivant cette marche ; il devait être lui-même » bien convaincu qu'il ne blessait pas les règles de l'art oratoire alors » reçues, ni la dignité de son ministère, en débutant par des vers qui » partout ailleurs auraient paru galants. »

M. de la Rue attribue encore à Étienne de Langton deux autres pièces qui se trouvent dans le même manuscrit. L'une est une espèce de petit drame théologique entre la Justice, la Vérité, la Miséricorde et la Paix, après la chute d'Adam ; l'autre est un cantique en 126 strophes, sur la Passion de J.-C.

Thomas de Bailleul était, suivant M. de la Rue, « de la famille de » ce nom, si ancienne en Normandie, si renommée en Angleterre, et » si illustrée en Écosse. » Sans débattre de nouveau la question de savoir si Jean Bailleul, roi d'Écosse, était originaire de la Normandie ou du Ponthieu, question si savamment traitée dans ce recueil (1), par notre érudit collaborateur M. le marquis Le Ver, en répondant à notre autre collaborateur M. Em. Gaillard, je fais de Thomas de Bailleul un trouvère anglo-français, parce qu'on trouve des lettres patentes de Jean-sans-Terre, par lesquelles ce prince lui donne en fief, en 1205, une rente payable à l'échiquier de Londres, pour l'attacher à son service. Néanmoins il paraît que Thomas ne se montra point très-disposé pour le monarque, car la seule pièce qu'on a conservée est dirigée contre celui-ci pour critiquer sa conduite, relativement aux tentatives qu'il fit pour reprendre la Normandie sur Philippe-Auguste. Cette pièce se trouve au musée britannique (*bibl. reg.* 20. B XVII). Il serait curieux de donner la miniature qui se trouve en tête du manuscrit et qui représente les deux armées ayant entre elles un pèlerin qui, suivant l'auteur, *les appaisa de plain hanap de vin.* Ce dessin a cela de curieux que chaque chef a ses armoiries peintes sur son écu, mais le savant abbé n'y a reconnu que celle des Bailleul d'Écosse, *de gueules à l'écu d'hermine.* Peut-être serons-nous assez heureux pour donner plus tard, dans cette Revue, une gravure ou une lithographie de cette précieuse miniature.

Marie de France. J'arrive à la Sapho de la littérature anglo-française, qui *peut être regardée avec justice*, dit l'abbé de la Rue, *comme la Sapho de son siècle.* Née en France, mais on ne sait en quelle province, Marie passa en Angleterre, on ignore par quel motif, et s'y fixa dans le XIIIe siècle. L'abbé de la Rue la soupçonne d'abord normande, et rejette ensuite l'idée qu'elle fût d'une des autres provinces du con-

(1) Voyez la polémique entre M. Em. Gaillard et M. le marquis le Ver, insérée dans le 3me volume de ce recueil, et un dernier article de M. Em. Gaillard qui va être mis sous presse.

tinent soumises à l'Angleterre, parce que son langage n'est, dit-il, ni gascon, ni poitevin. Néanmoins, comme elle savait le bas-breton, et qu'elle paraît très-versée dans la littérature armoricaine, il consent à la faire bretonne; c'est en effet la thèse qui paraît la plus probable, d'autant que tous les événements qu'elle traite se passent dans l'ancienne Armorique, et que tous ses héros sont de cette contrée, sauf un seul qui est normand et un autre qui est gallois, et encore leurs exploits se passent-ils dans la Petite-Bretagne.

Le premier ouvrage de Marie est une collection de lais en vers français, qui se trouve au musée britannique (*bibl. harléien.* n° 978). Ce manuscrit est d'autant plus précieux qu'il est unique, les autres bibliothèques de l'Europe ne pouvant fournir que quelques pièces éparses dans d'anciens manuscrits. (*Bibl. du roi à Paris*, n° 7989, etc.) « C'est, dit le savant auteur que nous analysons, le plus ample et le » plus antique monument en ce genre qui nous soit resté de la poésie » anglo-normande. » Il n'hésite pas à dire que c'est dans les ouvrages des Bretons armoricains et des Gallois que la moderne Sapho a pris la matière de ces lais, soit d'après des manuscrits, soit de mémoire, après avoir entendu conter les chants originaux. Sur ce point s'élève la grave controvérse d'entre M. de la Rue et M. Raynouard; ce dernier, en contredisant le premier et M. Daunou qui prétendent que Marie n'a pu ni lire, ni entendre, au XIIIe siècle, les lais bretons en langue armoricaine, et soutiennent qu'elle a pu les connaître en latin ou en vers français. Cette polémique est d'un haut intérêt; mais, comme elle n'entre pas dans le cadre spécial de ce recueil, je ne m'y arrêterai pas.

Cette collection renferme douze pièces : 1° Le *Lai de Guiguemer, fils d'Oridial, sire de Léon*, de 888 vers. Le Grand d'Aussy en a donné une analyse. 2° Le *Lai de Quitan, sire des Nauns* ou *Nantais*, de 312 vers. 3° Le *Lai du Fresne*; c'est l'histoire du fils d'un chevalier bas-breton qui, quoique légitime, est exposé sous un frêne; il est de 518 vers. 4° Le *Lai du Bisclaveret*, ou l'histoire d'un chevalier bas-breton courant le loup-garou; il a 318 vers, et Marchangy l'a donné dans *Tristan le Voyageur*. 5° Le *Lai de Lanval*, un des chevaliers de la Table-Ronde. Ce lai, de 640 vers, a été donné en prose par Le Grand d'Aussy. 6° Le *Lai des deux Amants*, en 242 vers, dont l'idée est prise dans l'histoire ecclésiastique de Normandie. Le prieuré des deux Amants existait dans cette province, et avait été fondé ou doté par la famille de Roncherolle. 7° Le *Lai d'Ywenec*, chevalier bas-breton, fils de Murdumarec, fils de Carwent, de 562 vers. 8° Le *Lai du Laustic* ou du Rossignol, de 160 vers. 9° Le *Lai de Milun*, chevalier gallois, de 536 vers. 10° Le *Lai de Chaitivel*; c'est l'histoire d'une

dame de Nantes qui, aimée de quatre chevaliers, en voit périr trois dans un tournoi, où le quatrième, appelé *Chaitivel* ou le malheureux, est blessé grièvement. Cette pièce est de 240 vers. 11° Le *Lai du Chèvre-feuille*, de 118 vers, sur une anecdote du roman de Tristan et d'Isoult-la-Blonde. 12° Le *Lai d'Elidus*, chevalier bas-breton, le plus étendu de tous ces lais, car il a 1152 vers.

M. de Roquefort, qui a publié tous ces lais, attribue aussi à Marie le *Lai de Glacent Mor* et le *Lai de l'Epine*, qu'il a également publiés. Mais rien ne prouve que ces poëmes soient d'elle, plusieurs trouvères français ayant, à cette époque, traité des sujets dans le même genre.

Donnons ici le jugement porté par M. de la Rue sur les douze pièces de poésies qu'on vient d'indiquer. « Nous renvoyons, dit-il, aux » *Poésies de Marie de France* publiées par M. de Roquefort; on y » verra que ces petits poëmes sont très-intéressants sous le rapport » de l'ancienne chevalerie; les mœurs et les usages sont décrits avec » un pinceau toujours vrai, toujours agréable. Marie attache ses lec- » teurs par le fond de histoires, par l'intérêt qu'elle sait y ré- » pandre, et par le style simple et naïf avec lequel elle raconte. Malgré » sa narration coulante et rapide, rien n'est oublié dans ses détails, » rien ne lui échappe dans ses portraits. Avec quelles grâces elle nous » peint la beauté qui vient délivrer l'infortuné Lanval! Ses charmes » frappent, intéressent et séduisent; la foule se presse sur ses pas » pour l'admirer : le palefroi blanc qu'elle monte est fier du fardeau » qu'il porte; le lévrier qui la suit annonce sa noblesse, comme l'éper- » vier qu'elle tient sur son poing. Comme son costume est riche et » imposant! comme celui du siècle est bien rendu! Mais Marie n'a- » vait pas seulement un goût délicat, elle avait encore une âme sen- » sible; la muse anglaise semble l'inspirer, tous ses sujets sont sombres » et tristes; on voit qu'elle ne cherche qu'à attendrir ses lecteurs, soit » par la situation malheureuse du principal acteur de chacun de ses » poëmes, soit par un dénoûment fâcheux et affligeant. Aussi va-t-elle » toujours à l'âme, l'attendrit et la consterne. » Un témoignage aussi flatteur est du reste conforme à l'opinion qu'eut l'Angleterre de ce recueil lorsqu'il parut. Denis Pyram ou Pyramus, trouvère anglo-français, dont je vais parler, dit qu'il était autant estimé dans la Grande-Bretagne que son auteur y était aimé. Il ajoute que les dames anglaises goûtèrent surtout les lais de Marie :

Ses lais soleient as dames plaire,
De joie les oïent et de gré,
Car sont selon lor volonté, etc.

Ces lais, dédiés à un roi que notre savant abbé croit être Henri III, roi d'Angleterre, avaient été ignorés de nos biographes, sans doute parce que le précieux manuscrit du musée britannique est unique. Ils n'avaient connu de Marie que sa collection de fables, dites ésopiennes, en vers français, ouvrage composé, dit Marie, *pur amur du comte Willaume, le plus vaillant de ce royaume*, qui probablement est, puisque l'ouvrage fut fait en Angleterre, Guillaume-Longue-Épée, comte de Salisbury, fils naturel du roi Henri II et de la belle Rosemonde. Cette collection de fables existe en trois exemplaires manuscrits au musée britannique, dans un nombre inégal de fables, 61, 83 et 104. (*Bibl. cotton. Vespasianus.* B XIV. — *Bibl. harl.* 4333. — *Id.* no 978.) Elle existe aussi en huit manuscrits à la bibliothèque du roi à Paris, et chacun d'eux a un nombre inégal de fables, depuis 54 jusqu'au manuscrit de Baluze (n° 79892) qui en renferme 103.

M. de la Rue établit, après une longue discussion, que Marie avait traduit ces fables de l'anglais.

Un troisième ouvrage de Marie est un conte dévot, aussi en vers français, sur le purgatoire de St-Patrice en Irlande, d'après la rédaction latine d'Henri, moine de Saltry, d'environ l'année 1140, répétée par Vincent de Beauvais et l'auteur du *Florilegium insulæ Sanctorum.* On croyait alors à l'existence de ce purgatoire, et Marie y ajoutait d'autant plus de foi, qu'elle avait consulté les évêques du pays, aussi crédules que leur peuple. Le purgatoire de St-Patrice se trouve à la bibliothèque du roi à Paris (*manuscrits de Notre-Dame*, n° 5), et M. de Roquefort l'a publié en 2 vol. in-8°, avec les lais du même auteur.

Il reste à parler de l'opinion de M. de Surville qui, dans son édition des *Poésies* de Clotilde, fait descendre Marie de France de la race carlovingienne. Cette allégation n'est appuyée sur rien. En effet si elle dit :

Al finement de cest escrit
Me nomerai por remembrance :
Marie ai nom, si suis de France.

Elle ne donne pour son nom que celui de Marie, et indique qu'elle est de France. Au moyen-âge, c'était assez l'usage de faire connaître le nom du pays ou de la ville d'où on était originaire. Du reste, étrangère en Angleterre, où l'on parlait pourtant français, « pour n'être pas con-» fondue avec les indigènes, dit M. de la Rue, ou pour faire remar-» quer la pureté de son style, elle a pu dire qu'elle était française. » Guernes de Pont-Ste-Maxence, trouvère qui dans le XIIe siècle écri-» vait à Cantorbéry, annonce également qu'il est né français, et que

» par là même on devait regarder son ouvrage comme écrit plus cor-
» rectement. »

Denis Pyram vivait sous Henri III, à la cour duquel il passa une partie de sa vie, et il était contemporain de Marie de France dont il parle souvent. On sait que le monarque et ses barons, et les dames d'Angleterre, aimaient alors beaucoup la poésie française; aussi Pyram composa des servantois pour les chevaliers, et des saluts et autres pièces pour les dames. Admis, par son talent, à toutes les fêtes, à toutes les parties de plaisir, il y *usa sa vie*, comme il le dit lui-même. Forcé de renoncer à l'existence du courtisan et de l'homme de plaisir, sa muse devint pénitente et chanta des sujets religieux :

Mult ai usé comme pechere
Ma vie en trop fole manere,
Et bien trop ai usé ma vie
Et en peché et en folie.
Kant cour hantey et les curteis
Si fesei jeo les serventeis,
Chansonettes, rimes, saluz,
Entre les drues et les drus.
Mult me pené de tels vers fere
K'ensemble jeo les puisse treire
Et k'ensemble fussent justez
Pur acomplir lur volentez.
Ceo me fist fere le enemy,
Si me tint ord et mal bailly;
James ne me burderay plus,
Jeo ai noun Denis Pyramus;
Les jours jolis de ma joesnesce
S'en vont, si crey jeo à la veilesce;
Si est bien dreit ke me repente,
Aillors metterai mon entente.

Par le résultat de cette conversion on a deux ouvrages en vers français du trouvère Pyram. L'un est relatif à la vie et au martyre de St Edmond, roi d'Angleterre, et l'autre contient le récit des miracles de ce même saint. On les trouve tous deux au musée britannique (*bibl. cotton. Domitianus*, A XI). Les autres poésies de Denis Pyram ne se trouvent plus, au moins il n'en existe pas sous son nom.

Robert Grosse-Tête, *évêque de Lincoln* en 1235, naquit à Suffolk, et fit ses études à Paris. Il passe pour un des plus savants prélats de son siècle; mais on ne parlera pas ici de ses nombreux travaux sur la

théologie et sur les sciences, et de ses démêlés avec le pape Innocent IV; on ne le considérera que comme poète anglo-français. Il existe de lui un poëme de 1748 vers, sur le péché du premier homme et sur sa réparation. Leland et Tanner appellent cet ouvrage le *Chastel d'amour;* mais s'il a ce titre en tête de la traduction anglaise qu'en fit Robert-de-Brune, au commencement du XIVe siècle, on ne le trouve pas dans les manuscrits. Celui du muséum britannique (*bibl. reg.* 20 B. XIV) l'appelle le *Roman des Romans*. Ce poëme se trouve encore au même dépôt (*bibl. harleïen.* n° 1121).

J'ai déjà parlé dans cette Revue, mais très-sommairement, du travail de Robert Grosse-Tête et du motif qui le fit entreprendre. Relativement à ce dernier point, je vais laisser parler l'abbé de la Rue. « L'auteur » dit qu'il composa son poëme pour l'instruction des personnes qui, » ignorant les langues hébraïque, grecque et latine, avaient besoin de » connaître les vérités fondamentales de la religion. Mais il est éton- » nant que le prélat emprunte à cet effet la langue française; et comme » il ne parle nullement de la langue anglaise, nous devons en con- » clure que la première était plus usitée en Angleterre vers la moitié » du XIIIe siècle, puisque pour instruire son peuple, un des pontifes » les plus recommandables de cette île a recours à la langue romane. » A la langue française, devait dire, à mon avis, le savant abbé.

Après avoir hésité, notre auteur reconnaît, avec Tyrwhitt et Warton, que l'évêque de Lincoln est auteur d'un second ouvrage en vers français, intitulé le *Manuel des Péchés*, différent de celui sous le même titre composé par Wadington. Il est au musée britannique (*bibl. reg.* 16. E IX) sous le titre de *Traité des Péchés et des Vertus*, et contient plus de 7000 vers.

Le trouvère anglais, *anonyme auteur du roman d'Haveloc-le-Danois*. L'auteur inconnu de ce poëme, auquel il donne le nom de *Lai*, vivait au XIIIe siècle, et déjà le même sujet avait été traité par Geffroy Gaimar, dans la première moitié du siècle précédent. La première publication de l'ouvrage de l'anonyme a été faite par la société appelée *The Roxburghe Club*, et M. Madden, garde des manuscrits du musée britannique, a mis en tête de cette publication une excellente dissertation sur ce roman. Mais M. de la Rue relève l'erreur commise par M. Madden, qui croit que le travail de Gaimar, sur le même sujet, est un abrégé de celui de l'anonyme, tandis que ce dernier a été précédé par l'autre. Le savant abbé prouve aussi que M. Madden s'est trompé en faisant du roman de Haveloc-le-Danois le premier roman en langue française. Ces deux propositions sont établies par des citations tirées des expressions employées par les deux auteurs.

M. Francisque Michel a publié, en dernier lieu, le Roman ou Lai d'Havelok, mais sans y joindre le texte de Geffroy Gaimar.

Savary de Mauléon, un des personnages du Poitou qui ont fait le plus de bruit à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, fut surtout un guerrier d'élite et un troubadour distingué. Mais comme il servit successivement la France et l'Angleterre, et qu'il fit des vers français, on peut encore le considérer comme un trouvère anglo-français. Mais ses vers, dans sa langue naturelle, dans l'idiome français du nord, sont perdus. Du reste, ce recueil donnera plus tard un article spécial sur Savary de Mauléon, dont le nom a été oublié dans la *Biographie universelle*.

Chardry, *trouvère anglo-français* du XIIe siècle, né probablement dans le Glocestershire, où sa famille possédait des fiefs. Il est auteur de poésies religieuses ou morales. 1° Une *Vie de St Barlaam* et *de St Josaphat*, en vers français, d'après un texte latin ; 2° la *Vie des Sept Frères dormants*, enfermés vivants dans une caverne lors de la persécution de Dèce, et retrouvés vivants sous le règne de Théodose-le-Jeune ; 3° le *Petit Plet*, dispute entre un vieillard et un jeune homme sur le bonheur et les malheurs de la vie. Ces trois pièces, d'environ 2000 vers chacune, plus ou moins, sont de l'espèce de celles des jongleurs, parce que le poète parle à des auditeurs qu'il qualifie de seigneurs. Elles se trouvent au musée britannique (*bibl. cott. Caligula*, A. IX).

M. de la Rue hésite pour savoir s'il attribuera ou non au même auteur un poëme sur la Passion de J.-C., qu'il cite à ses auditeurs, et qui se trouve aussi au musée britannique (*bibl. harlcïen.* n° 2253). « Il ajoute qu'il est certainement d'un poète normand ou anglo-normand : la procédure contre le Sauveur est remplie de termes de lois » qu'on ne peut trouver que dans les rôles des échiquiers d'Angleterre » ou de Normandie. »

Adam de Ros, *religieux anglais*, d'une famille originaire de la terre de Ros, près Caen, et fixée dans l'Yorkshire et dans le comté de Kent. On a de lui une histoire en vers français de la descente de St Pol aux enfers. « Ainsi, dit notre savant abbé, avant que le Dante s'immortalisât par sa *divine comédie*, un moine anglais s'occupait d'une description de l'enfer. »

On trouve l'ouvrage d'Adam de Ros à la bibliothèque du roi à Paris (n° 2560), et au musée britannique (*bibl. cotton. Vespasianus*, A. VII).

Sarasin, qui paraît être celui qui avait le prénom de *Pierre*, et dont les recettes sont mentionnées à l'échiquier d'Angleterre, en 1258,

est l'auteur du *Roman de Ham* qu'il composa en 1278. C'est l'histoire d'un tournoi qu'il suppose avoir eu lieu dans cette ville de Picardie. Il fait présider à cette fête chevaleresque, qui dure trois jours, la reine *Genièvre*, femme du roi Arthur, qui arrive d'Angleterre avec sept cents personnes, tant demoiselles que chevaliers, dont plusieurs chevaliers de la Table-Ronde. Il fait figurer avec ces êtres imaginaires plusieurs grands seigneurs de France et des chevaliers anglo-normands. Il fait surtout l'éloge d'Enguerrand de Bailleul, qu'il possessionne en Vimeu et en Écosse, ce qui fortifie encore le système de M. le marquis Le Ver, relativement au gentilhomme-roi Jean Bailleul.

Messire Enguerran qui envie
A de bien faire en tous liex,
Et si crois je, si m'ait Dex,
Qu'il fu fiz au plus cortois home
Qui fut entre Londres et Rome ;
Mult de gens le tiennent a preu,
Sire fu de tout en Vimeu,
En Escoche ot de grant terre, etc.

L'ouvrage de ce trouvère est à la bibliothèque du roi à Paris, n° 7603.

Hélie de Winchester. « Soit que la traduction des distiques de Caton, par Ervard de Kirkham, dit M. de la Rue, n'eût pas passé » d'Écosse en Angleterre, ou que le français en eût trop vieilli, Hélie » de Winchester en fit, au XIIIe siècle, une traduction nouvelle, dont » on trouve un manuscrit au musée britannique, dans la bibliothèque » harléienne, et un autre dans la bibliothèque du collége du *Corpus* » *Christi*, à Cambridge... Ce poète... dit qu'il a traduit pour ceux des » Anglais qui, n'entendant pas le latin, ne parlaient que le roman. Il » déclare qu'il a écrit dans un but moral, et surtout pour l'instruction » des enfants. »

Encore une preuve de l'usage habituel de la langue française en Angleterre au XIIIe siècle.

On a aussi une ancienne traduction en vers français de l'*Art d'aimer* d'Ovide, par *maître Hélie*. Mais on ignore si cet auteur est bien Hélie de Winchester.

Trouvère anglo-saxon, continuateur du Brut d'Angleterre, par Robert Wace. En parlant du manuscrit du Brut d'Angleterre, par Robert Wace, manuscrit de la bibl. cotton. (*Vitellius*, AX), j'ai indiqué, en suivant M. l'abbé de la Rue, un supplément par un anonyme. Or, ce supplément, qui part de la mort de Cadwalladre à la fin du

VIIe siècle et va jusqu'à l'année 1241, en indiquant la mort d'Éléonore de Bretagne, sœur du malheureux Arthus, est dû à un Anglo-Saxon qui habitait Amesbury, dans le Willshire. Sans se nommer, il fait connaître son lieu d'habitation, et dit qu'il descendait d'une famille spoliée par la conquête de Guillaume-le-Bâtard. Il traite sévèrement ce prince, à qui il reproche sa barbarie dans ses lois forestières, et il lui prête un esprit vindicatif et une âme atroce. Il cite notamment un fait curieux. Mathilde de Flandres, femme du Conquérant, étant encore fille, avait été éprise d'un jeune comte anglo-saxon, nommé *Brictrichman*, et elle lui offrit même sa main, que celui-ci dédaigna. Mais devenue reine d'Angleterre, Mathilde se rappelant qu'elle avait été méprisée, rendit le comte suspect à son mari, qui lui permit *d'en faire à sa volonté*. Alors elle le fit assiéger dans son château de Haneley, qu'elle emporta d'assaut. Brictrichman, fait prisonnier, fut confiné à Winchester, où il mourut après avoir été dépouillé de toute sa fortune. Ce fait, qui prouverait l'esprit haineux de Mathilde, ne se trouve rapporté nulle part ailleurs, et alors il est permis de croire qu'il a été dicté par l'esprit de parti. Les malheureux Anglo-Saxons pouvaient-ils toujours être justes envers les Anglo-Normands, leurs spoliateurs et même leurs bourreaux?

Chansonniers anglo-français. « Leurs poésies, d'après ce que dit » M. de la Rue, sont éparses dans les manuscrits; tantôt elles sont » érotiques et tantôt historiques; mais leurs auteurs n'étant pas nom- » més, nous ne pouvons les faire connaître. D'ailleurs, soit que leurs » poésies, d'un genre léger et fugitives, n'aient pas paru assez impor- » tantes pour être recueillies, soit que le temps nous ait dérobé les » collections qui ont pu en exister, on en trouve rarement des recueils » dans les bibliothèques publiques de l'Angleterre. »

Maurice de Craon et Pierre son fils, d'une famille originaire de l'Anjou, et dont une branche se fixa en Angleterre par la conquête, sont en effet les seuls chansonniers anglo-français que je puisse citer ici. Guy de Craon, aïeul de Maurice, accompagna l'héroïque Bâtard, et fut fait par lui baron de Burton, dans le Lincolnshire, terre qui porte encore le nom de *Burton-Craon*. Maurice est mentionné dans les rôles anglais de 1156, comme donnant à l'échiquier trois gerfauts et un épervier de Norwége. On ne mentionnera pas ses faits et gestes en France, et on se bornera à dire qu'il possédait les terres de Watelon, d'Ewell, de Combe, etc., dans le comté de Surrey, en Angleterre, possessions dans lesquelles, en 1216, année de sa mort, son fils Pierre fut confirmé par Jean-sans-Terre.

Maurice et Pierre de Craon sont auteurs de chansons en vers fran-

çais qu'on trouve à la bibliothèque du roi à Paris (*manuscrits de Cangé*), et le fils dit qu'il chante l'amour par droit d'héritage. Les autres chansonniers de l'époque sont Français, et c'est à peine si j'ai pu faire anglo-français les deux sires de Craon.

Godefroy de Waterford, *Irlandais* et religieux de l'ordre de Saint-Dominique au xiiie siècle, a traduit plusieurs ouvrages du latin en français, aidé de Gervais Copale, sur lequel nous n'avons aucune notion. Le seul ouvrage en vers de Godefroy est l'histoire de Troie, par le faux Darès de Phrygie. Les diverses traductions attribuées à cet écrivain se trouvent à la bibliothèque du roi à Paris (n° 7056).

Robert Bikez, *trouvère anglo-français* de la fin du xiiie siècle. On a de lui un lai breton mis en vers français sous le titre du *Lay du Corn*. C'est la même idée que dans le *Fabliau du Court-Mantel*. Une corne d'ivoire rendait une harmonie si délicieuse, qu'à peine le chant des sirènes pouvait l'égaler. Mais cette corne était enchantée, de manière qu'elle ne rendait aucun son si le chevalier ou la dame qui voulait s'en servir n'était pas fidèle. Soixante mille personnes des deux sexes subirent l'épreuve, et un chevalier, Caraduc, fut le seul qu'on ne pût accuser d'infidélité.

Guillaume de Wadington, né en Angleterre, et probablement du Lincolnshire, où cette famille était fixée, a écrit dans la seconde moitié du xiiie siècle ou dans la première moitié du suivant. On a de lui un poëme français intitulé *Manuel de Péchez*, qui est une traduction du latin. Cet ouvrage, de près de 10,000 vers, est curieux à raison des détails qu'il donne sur les mœurs et les usages des Anglais à cette époque, sur leur goût pour les romans de chevalerie, pour les fables et les chansons, et surtout pour les pièces de théâtre appelées *Miracles*, qui faisaient alors leurs délices.

L'ouvrage de Guillaume de Wadington se trouve dans la bibliothèque de la Société royale de Londres (n° 288), dans celle du duc de Norfolk, et au musée britannique (*bibl. reg.* n° 20. B XIV, et *bibl. harl.* 273, 4657 et 4974). A la fin de ces deux manuscrits l'auteur se nomme et donne des détails qui le concernent, et fait connaître encore combien l'usage de la langue française était alors général en Angleterre. « Il nous apprend, dit l'abbé de la Rue, qu'il n'avait entrepris de » mettre son ouvrage en vers français que pour le faire goûter par un » peuple qui courait avec empressement après tout ce qui était écrit » en cette langue, et afin, dit-il, qu'il pût être entendu des grands » comme des petits : ce qui prouve combien la langue française était » généralement répandue en Angleterre, et que les pièces saintes » étaient écrites dans cette langue ; car à quoi bon le poëte aurait-il

» censuré en français des représentations qui auraient eu lieu dans un » autre idiome? Au reste, il demande pardon à ses lecteurs des fautes » qu'il aurait pu commettre, soit contre la langue, soit contre la » rime, parce qu'étant né Anglais, il pouvait lui en échapper contre » l'une et l'autre. »

Pierre de Langtoft, *chanoine du prieuré de St-Augustin de Bridlington, dans l'Yorkshire.* On a de lui plusieurs ouvrages en vers français, dont on va donner la liste. 1° *Histoire des Rois bretons depuis Brutus jusqu'à Cadwaladre*, traduction de l'*Historia Britonum* de Geffroy de Monmouth. 2° L'*Histoire des Rois anglo-saxons*, d'après Bède et les anciennes chroniques. Les travaux de Robert Wace et de Geffroy Gaimar, antérieurs de plus de cent cinquante ans, sont en vers beaucoup plus réguliers et d'un meilleur style. Le seul avantage est que Pierre de Langtoft conduit son livre jusqu'à Édouard. 3° *Vie d'Édouard Ier*, mort en 1307. 4° *Vie de St Thomas de Cantorbéry*, d'après Herbert de Bosham, secrétaire de ce prélat. 5° Un Lai dans le genre des lais bretons. 6° Une *Invocation à la Vierge*. On trouve tous ces ouvrages au musée de Londres (*bibl. reg.* 20. A XI), et encore, sauf les nos 3 et 4, dans le même établissement (*bibl. cotton. Julius.* A V).

Je crois devoir reproduire ici ce que dit l'abbé de la Rue, en terminant cet article, parce qu'il s'agit des variations de l'usage de la langue française en Angleterre : « Pierre de Langtoft, dit-il, écrivait dans le » XIVe siècle; à cette époque la langue anglaise commençait à se for- » mer; Chaucer en préparait les premiers éléments, et Édouard III, » en la faisant introduire dans les actes publics, força par là même » de négliger la langue anglo-normande et de la laisser corrompre. » Cependant nous verrons que, malgré les ordres de ce prince, on » écrivit encore en français, même dans les matières judiciaires. La » conquête de la Normandie et d'une partie de la France par Henri V, » et la possession de ces contrées sous Henri VI, forcèrent les Anglais » de parler et de reporter eux-mêmes en Angleterre une langue qu'ils » avaient voulu en chasser. Déjà Charles d'Orléans, les autres princes » et les seigneurs faits prisonniers à Azincourt, y avaient porté le » bon goût et le bon français du temps, et nous verrons Gower don- » ner à notre langue, vers la même époque, une pureté qu'elle n'a- » vait pas encore acquise dans cette île. »

Deux trouvères anglo-français, *auteurs de poëmes sur le Purgatoire de Saint-Patrice.* Quoique Marie de France eût donné, en 3,000 vers et plus, l'Histoire du Purgatoire de St-Patrice, deux trouvères anglo-français traitèrent ce sujet dans le siècle suivant. Ces deux poëmes, en vers français, se trouvent au musée britannique; le pre-

mier est d'environ 1800 vers (*bibl. cotton. Domitianus*, A IV), et l'autre de 7 à 800 vers (*bibl. harléïn.* n° 273). On voit, d'après ce que dit un de ces trouvères, que notre langue était toujours d'un grand usage de l'autre côté du détroit, car il dit qu'on le presse de se charger de ce travail, et qu'il va le faire en français. M. de la Rue fait observer, à ce sujet, que malgré le grand nombre d'écrivains de l'époque et du siècle précédent qui l'employèrent, elle ne paraît pas avoir fait de progrès.

Walter d'Exeter, *moine franciscain du monastère de Carocus, en Cornouailles*, vivait dans le XIIIe siècle. On lui attribue le roman de *Guy de Warwick et de Félice, fille du comte de Bukingham.* Le poète anglais Chaucer en fait l'éloge, en disant que c'est un *roman de prix;* et M. de la Rue le trouve intéressant, et dit que le plan et la marche tiennent beaucoup du genre épique, et que sa lecture attache par des incidents bien amenés et piquants. Il veut faire juger du style de l'auteur, en lui empruntant le portrait qu'il fait de Guy, lorsqu'il était jeune :

Guy de Warwick fut apelé,
En la court est mout honuré
De chevalers et de sergans,
Ambur de petits et de grans ;
N'ont si petit en sa maisun
Ki de luy n'ont riche doun,
Ne n'ont valet en la regné
Ki tant fut amé et prisié,
Pur co ke il est bons et prus
Et de bonté surmontoyt tus ;
A mervoyl l'ont tus egardé,
Tant ert beans et aligné ;
Mout se pensa dame nature
D'en faire belle créature ;
Tutes bontés en lui estoyent.
Et tus de lui grant bien disoyent,
De burdure et d'eskyrmyr,
De chevals poyndre et retenir,
Guy de Warwick un mestre avoit
Hérault d'Ardenne apelé estoit, etc.

L'ouvrage de Walter d'Exeter se trouve, mais incomplet, au musée britannique (*bibl. harléïen.* n° 3775). Il est complet en 11,424 vers à la bibliothèque du roi à Paris (*manuscrits Colbert*, n° 4289), et contient aussi les exploits de Hérault d'Ardennes, instituteur du fils de

Guy de Warwick, dont on a fait parfois un roman particulier. Il existe une version en prose française de cet ouvrage, imprimée à Paris en 1525, et une version en vers anglais du XIVe siècle a été publiée par M. Ellis.

JEAN GOWER, *trouvère anglo-français* du XIVe siècle, est regardé par les Anglais comme un de leurs grands maîtres dans leur ancienne poésie, où il travailla dans le genre léger. Henry et Warton le considèrent comme ayant poli leur langue, et M. de la Rue dit qu'il fit faire quelques progrès à la nôtre. « Ses tournures, dit-il, sont plus » faciles, son langage plus clair; sa versification a de l'harmonie; sa » poésie est toujours grave; et, parce qu'il a beaucoup de bon sens, » ses observations sont sages et ses réflexions solides. » Les critiques anglais jugent favorablement ses autres ouvrages; et sa facilité à bien écrire, dans trois langues différentes, annonce beaucoup d'instruction et de talents.

Il est malheureux, comme le dit notre savant auteur, que les Anglais aient négligé les poésies françaises de Gower, que M. Ellis juge être meilleures que les poésies qu'il composa dans sa langue natale. Pourtant les biographes anglais n'en parlent même pas. Pour les tirer de leur obscurité, il a fallu que Warton et Todd aient publié quelques ballades de cet écrivain.

On a de ce trouvère anglo-français, 1° un ouvrage ayant pour titre *Speculum meditantis*. C'est un recueil de ballades que Gower écrivit dans sa jeunesse, et Warton leur assigne l'année 1350 à peu près. Le sujet de ces compositions est l'excellence de la virginité et la dignité du mariage prouvées par des exemples. Il termine ce travail en priant de l'excuser pour l'emploi qu'il fait du français, qu'il proclame une langue universelle.

Al université de tout le monde
Johan Gower ceste ballade envoie,
Et si jeo n'ai du françois la faconde,
Pardonnetz moi, si jeo de ceo forsvoie,
Jeo suis Englois: si quier par ceste voie
Estre excusé, mais quoique nuls en die,
L'amour parfait en Dieu se justifie.

2° Une collection de cinquante ballades sur l'amour. « Il est fâcheux, dit Warton, que cet ouvrage soit si rare et si peu connu. Ces pièces légères sont touchantes, agréables et vraiment poétiques; elles placent le mérite du vieux poète Gower sous un point de vue beaucoup plus avantageux que celui sous lequel nous l'avions vu jusqu'ici.

Aucun poète anglais n'avait jusqu'alors traité la passion de l'amour avec une égale délicatesse de sentiment, ni avec plus d'élégance de composition; et je ne sais, continue Warton, si même les poètes français de son siècle ont écrit dans ce genre d'une manière supérieure à la sienne. »

Comme ce fut au XIVe siècle que les poètes français se livrèrent au genre de littérature, manière que Pasquier appelle *mignardises*, comme ballades, rondeaux, sonnets, chants royaux, virelais, etc., et que Froissart semble les avoir précédés dans cette carrière, Pasquier l'en regarde comme l'inventeur. Mais comme Gower avait parlé de ces différentes pièces de vers, et avait même composé maintes ballades à une époque où Froissart n'avait que 13 ans, M. de la Rue réclame la priorité pour le trouvère anglo-français. Il repousse ainsi l'opinion qui fait la ballade d'origine provençale ou en attribue l'invention à Marot.

Jean Gower termina ses cinquante ballades l'année du couronnement d'Henri IV, roi d'Angleterre, par conséquent en 1399, ainsi qu'il l'apprend par sa dernière strophe. Il mourut quelques années après, en 1408, et fut inhumé dans l'église de Ste-Marie-Overée in Southwark qu'il avait fait reconstruire, et où les amis de la littérature anglo-française peuvent aller visiter son tombeau.

Il est bon de donner ici un échantillon des ballades de Gower, qui aidera à apprécier son remarquable talent. L'abbé de la Rue l'a tellement apprécié, qu'il ne trouve que le prince Charles d'Orléans qui puisse lui être comparé, et il fait remarquer du reste que ce dernier n'écrivit en Angleterre que dans le siècle suivant.

Amour est chose merveilleuse
Dont nuls porra avoir le droit certain :
Amour de soi est la foi trichereuse
Qui plus promet, et moins aporte en main,
Le riche est povre, et le cortois vilain,
L'épine est molle et la rose est ortie,
En toutz errours l'amour se justifie.

L'amer est douls, la doulceur furieuse,
Labour est aise, et le repos grevein,
Le doel plesant, la seurté périleuse,
Le halt est bas; si est le bas haltein,
Quant l'en mieuxl quid e avoir, tout est en vein;
Le ris en plour, le sens torne en folie,
En toutz errours l'amour se justifie.

Amour est une voie dangereuse,

Le près est loign, et loign remaint prochein,
Amour est chose odible et gracieuse,
Orgueil est humble, et service est dedeign,
L'agnel est fier et le lion humein,
L'oie est en cage, et le merle est au bein,
En toutz errours amour se justifie.

Ore est amour salvage, ore est soulein,
N'est qui d'amour poet dire la sotie,
Amour est serf, amour est souverein,
En toutz errours amour se justifie.

Trouvère anglo-français, *satirique anonyme*, qui, probablement à cause du genre d'écrit qu'il avait adopté, a cru devoir taire son nom. Mais il écrivait en Angleterre, car on voit qu'il attaque une dame de Kroston à cause de sa prodigalité, et il refuse de placer une dame, née à Blaunkeney, parmi les jolies femmes. On a de ce poète : 1° *Ki plus peut autre detruit.* C'est une comparaison entre les différentes positions de l'homme dans la société. 2° *Veez cy solas de une dame courteyze et de noble fame.* C'est une satire sur les ridicules des femmes. On trouve ces deux pièces au musée britannique (*bibl. harléien.* n° 209). 3° Le *Geste des Dames*, critique de leurs mœurs et de leur toilette, se trouve aussi au musée britannique (*bibl. reg.* 8. E XVII). D'après M. de la Rue, ces trois pièces, dont le style est barbare, doivent être recherchées pour la connaissance des mœurs et des usages anglais au XIIIe siècle.

Guillaume Granson, *trouvère anglo-français*, seigneur de Rouvray en Normandie, par sa femme Jeanne de Rouvray, servit dans l'armée anglaise qui guerroyait dans cette province, de 1418 à 1438 ; il obtint du roi d'Angleterre, en récompense de ses services, dès l'année 1419, d'après les rôles normands, les terres qui appartenaient à Jean de Sillans, dans les bailliages de Rouen, de Caen et du Cotentin. On a de ce trouvère les ouvrages suivants qui se trouvent à la bibliothèque du roi à Paris (n° 7999). 1° *Complainte de l'an nouvel que Granson fit pour un chevalier qu'il eccutoit complaindre.* 2° *Complainte amoureuse de Granson.* 3° *Pastourelle de Granson.* 4° *Les Adieux de Granson à sa jeunesse.*

Charles, duc d'Orléans, et les poètes attachés a sa personne, ou ses compagnons d'infortune, *pendant sa captivite en Angleterre.* Charles d'Orléans, petit-fils de Charles V et père de Louis XII, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415, et fut retenu en Angleterre jusqu'en 1441. « Que faire, dit l'abbé de la Rue, pendant ce

» temps? éloigné de sa patrie, séparé de tout ce qui lui était cher, » privé surtout de la gloire de défendre le trône de France ébranlé et » presque renversé par la guerre et les factions, comment charmer » l'ennui d'une si longue captivité! Mais ce prince avait reçu une édu- » cation brillante; il aimait les lettres, et il donna presque tout son » temps aux muses. Les officiers de sa maison l'avaient presque tous » suivi en Angleterre; on trouve parmi eux Jean de Rochechouart, » sire de Mortemart, Hugues de St-Mars, vicomte de Blosseville, Jean » de Mouchy, Pierre de Mornay, François de l'Hôpital, Jean de Gri- » gnan, Édouard de Fouilleuse, etc. Dans le même temps, un grand » nombre de seigneurs et de chevaliers normands, faits également » prisonniers à Azincourt, partageaient le même sort. Heureusement » plusieurs d'entre eux aimaient aussi les muses, et les rapports d'in- » fortune furent bientôt fortifiés par les mêmes goûts. C'est à cette » réunion que nous devons une collection de poésies composées en » grande partie par Charles d'Orléans, et par les princes et les sei- » gneurs qui fréquentaient sa cour : ne pouvant plus signaler leur » valeur dans les combats, ils partageaient leur temps entre les muses » et la galanterie. Plusieurs de leurs pièces sont morales; mais la plu- » part sont dans le genre érotique. »

M. de la Rue s'occupe surtout de ceux de ces poètes qui étaient Normands. Je prends moi, pour poètes anglo-français, Charles d'Orléans et ses compagnons de captivité, qui écrivirent leurs poésies en Angleterre. Ce fut le complément et la fin de la littérature française d'Angleterre.

On doit à l'abbé Sallier d'avoir fait connaître au public, en 1734, le recueil des poésies de Charles d'Orléans. En publiant les productions du prince, il promettait de tirer de l'oubli celles de ses courtisans, et il n'a pas rempli cet engagement; cependant il est plus de trente de ces poètes dont les vers sont, dans quelques manuscrits, réunis avec ceux du duc d'Orléans. On citera ici les noms normands donnés par l'auteur de l'ouvrage dont nous rendons compte : Jean II, duc d'Alençon; Guillaume d'Estouteville, seigneur de Torcy; Jean d'Etampes, seigneur d'Audrieu; Jean de Montenay, sire de Garancières et vicomte de Fauguernon et de Fontenay-le-Marmion; Antoine, seigneur de Cuissé, et Pierre de Brézé de Maulevrier. Quant au poète désigné sous le nom de *Capdet Delebret*, et que M. de la Rue prend pour un diminutif de la famille des Gailly, *Captal de Buch*, il est étonnant que notre savant abbé ait fait une telle méprise. Il est évident pour moi qu'il s'agit d'un puîné de la maison d'Albret, dont le nom est souvent écrit *Delebret* à cette époque. Mais les Grailly ont été comtes de Foix, et nous pourrions

être d'accord à peu près. Un de nos collaborateurs, M. Masturé, professeur d'histoire à l'école de Sorèze, pourra décider cette difficulté, et il convient de la lui renvoyer.

« On trouve dans les *Rotuli Francici*, à la Tour de Londres, dit » l'abbé de la Rue, beaucoup de détails sur ces prisonniers; leurs » poésies sont dans le manuscrit du musée britannique (*bibl. harleïen.* » n° 6916); celles du prince Charles sont aussi conservées (*bibl. reg.* » 16. F 2). Cette copie est superbe par l'écriture et par les belles » miniatures dont elle est embellie; on voit au frontispice le portrait » du prince Charles, dans la Tour de Londres, écrivant ses chansons. » Tous ces ornements paraissent sortir de l'école flamande, par les soins » du roi Henri VII. — On ne trouve dans ces manuscrits aucune men- » tion de cette Clotilde dont M. de Surville a publié les poésies, et » qu'il nous donne comme ayant eu des rapports littéraires avec le duc » d'Orléans. Mais on y trouve quelques pièces de vers sous le nom de » Cécile, dont rien n'indique le nom de famille ni le pays. — L'édi- » tion des ouvrages de Charles d'Orléans publiée à Grenoble est en- » tièrement fautive; on y a confondu les poésies du prince avec » celles de ses courtisans, et attribué au premier les poésies de ces » derniers. »

Pour rentrer dans le cadre de ce recueil, j'ai, pour ce volume, à rejeter encore plus d'articles que dans le précédent; car il faut se rappeler que l'abbé de la Rue s'est occupé à la fois des trouvères et poètes anglo-français, c'est-à-dire des écrivains anglais dont les ouvrages sont en vers français, et des trouvères ou poètes du moyen-âge purement normands ou tenant à cette province. Je ne me suis donc point occupé des nombreux noms qui suivent : Guillaume, clerc de Normandie, Henri d'Andely, Jean de Boves, Adam Leclerc, Gerbert de Montreuil, Pierre du Riès, Richard d'Annebaut, Robert de Mauvoisin, Robert d'Andely, Raoul de Ferrières, Hugues de la Ferté, Richard de Sémilly, Baudouin des Autieux, Jean et Gilles de Maisons, Richard de Fornival, François Carausans ou Carazol, Pierre de Viesmaisons, Jean de Trie, Jean Renault, Guillaume Cauph, Vatriquet, Jean Le Chapelain, Adam Raymont, Gace de la Bigne, Jean de Courcy, Raoul de Gaucourt, Henri de Blosseville, Jean d'O, Martin Franc, Alain Chartier, Pierre Gringore (1) et Malherbe. L'auteur finit par ce nom, en s'écriant comme

(1) La notice de M. de la Rue sur Pierre Gringore complète une indication donnée dans ce recueil, t. 1, p. 121, à l'occasion de la notice sur le château de Thury-Harcourt. Le poète était vassal et *homme* de cette seigneurie, comme les siens l'avaient toujours été. En conséquence, il dédie les *Folles entreprises* à Pierre de Ferrières, baron de Thury, dernier mâle de cette famille, mort en 1556, qui laissa cette baron-

Boileau, dans son *Art Poétique*, ou comme notre collaborateur M. Lair (de Caen), sur la médaille de ce poète : *Enfin Malherbe vint!* Pour terminer son volume, il donne le premier essai encore inédit de cet écrivain, intitulé : *Le Bouquet des Fleurs de Sénèque.*

Mais en laissant de côté cette fin normande du livre, je dois donner ici ce que M. de la Rue dit avant de conclure, puisqu'il s'y trouve des indications anglo-françaises. « Il est, dit-il, beaucoup d'autres trou-» vères normands et anglo-normands auxquels nous ne nous arrête-» rons pas, tels que John Hoveden, frère Benoît *o les noirs draps*, » (bénédictin), Robert Graham, Pierre de Garbelic, etc., qui tous ont » écrit sur des sujets ordinaires, ou déjà traités par ceux qui les avaient » précédés. Nous dirons la même chose sur les chansons et les bal-» lades de Jean du Fayel, vicomte de Breteuil, sur la *langue dorée* de » Jean d'Aunoy, vicomte de Falaise, sur le *doctrinal* de Gilebert de » Chambray, moine de l'abbaye de Beaubec, et sur beaucoup d'autres » poètes normands et anglo-normands qui succédèrent aux trouvères ; » nous renvoyons, pour les connaître, à la *Bibliothèque française* de » l'abbé Gouget, ou à l'*Histoire de la Poésie anglaise*, par Warton.

» Mais nous regrettons de ne pouvoir parler d'un grand nombre de » trouvères dont les ouvrages sont connus et dont les noms sont igno-» rés, ou dont nous connaissons les noms, mais dont les ouvrages » sont perdus. L'historien Orderic Vital, qui écrivait dans la première » moitié du XIIe siècle, regrettait avant nous la perte des monuments » historiques et littéraires de notre province, lors des diverses inva-» sions des peuples du Nord, et pendant les ravages de la guerre ; la » Normandie ayant jadis fait partie de l'Armorique, avait eu par là » même ses bardes, comme la petite Bretagne, et par conséquent la » même littérature.

» Ensuite, le temps qui marche toujours, entraînant avec lui les » auteurs, nous a également ravi un grand nombre de leurs ouvrages : » ainsi il nous a privés des chansons de Pierre de Blois, archidiacre de » Bath au XIIe siècle ; de celles de Chail et de Pensavin, jongleurs de » Richard-Cœur-de-Lion ; de celles de Charles d'Hermanville, près » Caen, etc. Nous avons peine à retrouver le poëme d'un ami de Mau-» rice Regan, sur l'expulsion de Dermoth, roi d'Irlande, et sur son » rétablissement sur le trône ; celui de la rébellion du jeune roi Henri » contre son père, Henri II, par Jourdain Fantôme ; celui des ex-

nie à Françoise sa sœur, femme de Ferry, seigneur d'Aumont. Or, Thury était venu à la maison de Ferrières par Jeanne de Préaux, femme de Jean, sire de Ferrières, qui en hérita par la mort sans enfant de Pierre et Jacques de Bourbon, fils de Jacques de Bourbon et de Marguerite de Préaux, dame de Thury.

» ploits du Prince Noir, fils du roi Édouard III, par Jean, héraut de
» Chandos, etc.

» Nous ne retrouvons plus aujourd'hui le Brut de Geffroy Gaimar,
» le poëme sur les guerres des barons anglais contre le roi Jean-sans-
» Terre et son fils Henri III, par Henri d'Avranches, jongleur de ce
» dernier prince, ni ses autres poésies contre Michel Blancpain.

» Enfin, il est un grand nombre de romans mentionnés par les trou-
» vères, et qu'on n'a pu retrouver jusqu'ici, comme les romans de
» Fromont, du Renard et de Tardieu-le-Limaçon, de Montagu et Mon-
» tallant, de Tiberain et de Malot, de la Descente d'Orphée aux en-
» fers, de Robechon et de Melot, du Châtel d'orgueil, etc. »

Tel est le tableau complet de la littérature anglo-française, en prenant pour guide le savant abbé de la Rue. On voit dès lors l'importance du dernier ouvrage publié par cet écrivain, qui seul suffirait pour le mettre au premier rang parmi les érudits qu'a produits le sol de la France. Mais, nous l'avons dit, le biographe des trouvères n'existe plus, et le compte que nous avons rendu de son livre est une couronne que nous déposons sur la pierre qui couvre sa dépouille mortelle.

D. L. F.

Discours prononcé par M. Thomas (1), *président de la Société libre d'émulation de Rouen, dans la séance publique de* 1835. In-8°. Rouen, F. Baudy, 1835.

Le thème choisi par notre collaborateur était en harmonie avec le rôle que la ville dans laquelle il portait la parole joue dans l'ensemble de cet état, si grand parmi les nations, qu'on appelle le royaume de France. M. Thomas a parlé de l'industrie et de ses origines; il a revendiqué pour la France des inventions prétendues anglaises. C'est ce que je veux mentionner ici, comme étant du domaine de ce recueil.

En commençant, pour ainsi dire, l'auteur de ce travail établit une proposition qui me paraît d'une grande vérité, et qui résume cette idée, que telle mesure qui était bonne au moyen-âge est désastreuse aujourd'hui : le temps marche en effet et amène des positions nouvelles et des besoins nouveaux. « La suppression des maîtrises et des corporations, dit M. Thomas, est un des plus grands moyens qui aient été fournis à l'industrie, comme leur établissement avait été un des plus puissants moyens de protection qu'elle ait reçus. »

(1) Ce recueil donnera bientôt un mémoire fort curieux de M. Thomas, sur l'importance de l'île Bourbon pour la France, depuis la cession de l'île Maurice à l'Angleterre. M. Thomas a été commissaire-ordonnateur à l'île Bourbon, et par conséquent il s'est trouvé en bonne position pour traiter cette question.

On ne trouve dans les positions respectives de la France et de l'Angleterre, dit l'auteur, que la conséquence de ce système. « Une des causes de la supériorité de l'Angleterre sur la France, en fait d'industrie, dit ensuite en note l'écrivain qui nous occupe, c'est que chez nous celle-ci a été liée par les maîtrises et les jurandes jusqu'en 1790; tandis que chez nos voisins, dès la fin du xve siècle, Richard II réprima le monopole des corporations, et que, dans le siècle suivant, Henri VII restreignit encore leurs priviléges, qui ne tardèrent pas à être entièrement éteints. Les Anglais ont donc, sous ce rapport, trois siècles d'avance sur nous. »

« Tant que les maîtrises ont existé, continue le discours que j'analyse, toute innovation était un délit, toute invention un crime. De combien d'avantages nos aïeux se sont privés! — En vain un garçon serrurier bas-normand, dont le nom et le lieu de naissance ne nous sont point connus, inventa-t-il, vers la fin du xvi$_{e}$ siècle, le métier à faire les bas : repoussé par sa corporation, où il n'était point pourvu du grade de maître, il porta son secret en Angleterre. En 1589, un Anglais, nommé William Lée, l'acheta vraisemblablement, se l'appropria du moins, et passa longtemps pour le véritable inventeur. Ce ne fut qu'en 1656, plus de 60 ans après, qu'un autre Français, dont nous ignorons aussi le nom, restitua cette invention à la France. Encore fallut-il qu'il mît sa personne et sa petite manufacture hors des atteintes des maîtres serruriers et sous la protection spéciale du roi, qui l'installa au château de Madrid, dans le bois de Boulogne. »

« ..... Ce fut aussi un Normand, nommé Pynson, qui, en 1593, introduisit en Angleterre, sinon l'imprimerie, au moins le caractère désigné sous le nom de *Romain*. Pierre Maufer et Guillaume Le Siguerre, qui imprimèrent en Italie dès 1474, étaient aussi de Rouen. Notre ville est donc non-seulement une des premières de France qui ait joui du bienfait de l'imprimerie, mais elle le doit à un de ses enfants qui, s'il n'a aidé l'inventeur de ce bel art, a au moins concouru à l'importer en France; comme c'est à des Rouennais que l'Angleterre et l'Italie doivent leurs premiers livres imprimés. »

L'auteur revendique ensuite pour la France la découverte de la machine à vapeur.

« Dans un pays où tant de machines à vapeur servent l'industrie manufacturière, dit-il, on ne sera pas fâché de savoir que l'on doit à un Français la découverte de ce puissant moteur, ou, pour parler plus exactement, la reproduction dans notre temps de l'invention faite dans les temps anciens, vers 120 ans avant Jésus-Christ, par Héron d'Alexandrie.

» Un ancien historien, Vincent de Beauvais, rapporte que le premier inventeur des machines mues par la vapeur fut un pape d'un très-grand savoir, Sylvestre II, qui, dès le xe siècle, avait construit des horloges et des orgues qui fonctionnaient par la vapeur. Or, ce pape, auquel on attribue aussi l'introduction des chiffres arabes en Europe, était Auvergnat (1).

» En 1615, Salomon de Caus, que les biographes disent né en Normandie, et que je suis porté à croire être né à Dieppe (2), songea à em-

(1) « Gesbert naquit en Auvergne et reçut sa première éducation à Aurillac. Il fut instituteur du prince Robert, fils et successeur de Hugues Capet. Gesbert, par la protection de l'empereur d'Occident, Othon III, fut élu pape en 999, après la mort de Grégoire V, prit le nom de Sylvestre II, et mourut en 1003, comme nous l'avons dit plus haut ; ce fut lui qui entreprit la première horloge dont le mouvement était réglé par un balancier. Sa haute science le faisait passer, dans un temps de barbarie, pour magicien ; le moine Hugues l'appelle *Gesbert-le-Philosophe*.

» Vincent de Beauvais, moine dominicain, qui prit son nom du lieu de sa naissance, fut fort estimé de saint Louis, dont il était lecteur. Il mourut en 1264. Dans son *Speculum majus*, 10 vol. grand in-folio, se trouve le passage suivant : *Fecit (Sylvestris II) arte mechanicâ horologium et organa hydraulica, ubi mirum in modum, per aquæ calefactæ violentiam, implet ventus emergens concavitatem barbiti et permulti rotatiles tractus æreæ fistulæ modulatos clamores emittunt.* — Le *Speculum majus* de Vincent de Beauvais a été l'objet d'une dissertation adressée, en 1825, à la Société d'émulation de Rouen, par M. le chevalier de St-Amand, de Bourges, un de ses membres-correspondants. — Cet ouvrage du lecteur de saint Louis, dont la première partie seulement fut imprimée à Strasbourg en 1473, est très-rare et très-curieux.

» Tous les journaux de Paris ont répété, au commencement de 1835, une lettre de Marion Delorme, qui attribue la découverte de la vapeur à un individu enfermé comme fou à Bicêtre par le cardinal de Richelieu, qu'il importunait de la démonstration de ses procédés. Marion Delorme naquit en 1615, la même année que Salomon de Caus publia son ouvrage. Elle ne jouit de la faveur du cardinal que de 1642 à 1650 (après la mort de Cinq-Mars, auquel elle était attachée auparavant, et qui fut décapité cette même année 1642) ; le prétendu fou ne pouvait donc être l'inventeur de procédés rendus publics au moins 27 ans auparavant, par Salomon de Caus, mort depuis 12 ans, mais il aurait bien pu s'en attribuer la découverte. Au surplus, il est reconnu que cette lettre de Marion Delorme est controuvée ; et si j'en parle, c'est seulement parce qu'elle a donné lieu de rechercher quel était en effet et réellement l'auteur véritable de cette prétendue invention, et de rappeler la citation que j'ai rapportée de l'ouvrage de Vincent de Beauvais. (Voyez l'*Écho du Monde savant*, du 6 mars 1835, et la *France départementale* de mars et de mai même année.)

(2) « Salomon de Caus, architecte et ingénieur français, né en Normandie vers la » fin du xvie siècle, passa en Angleterre, où il fut attaché au prince de Galles, et en- » suite en Allemagne, où il devint ingénieur du duc de Bavière, directeur de ses bâti- » ments et jardins. Après être resté longtemps attaché à ce prince, de Caus revint en » France, où il mourut en 1630. Au nombre de ses ouvrages est celui qui a pour titre : » *Les raisons des forces mouvantes aux diverses machines et dessins de grottes et* » *fontaines*. Francfort. — Isaac de Caus, son parent, fut également architecte et ingé- » nieur hydraulique ; il était né à Dieppe, etc. *Biographie univ.* de Michaud ; éd. du

ployer la force élastique de la vapeur dans la construction d'une machine hydraulique propre à opérer des épuisements. Papin, français aussi (il était de Blois), en conclut, en 1690, la possibilité de combiner la force élastique de la vapeur avec la propriété dont elle jouit de se condenser par le froid. Ce ne fut qu'en 1769, c'est-à-dire plus d'un siècle et demi après l'invention de Salomon de Caus, et près de 80 ans après l'application qu'en avait faite Papin, que l'anglais Watt signala le parti qu'on en pouvait tirer pour divers usages, notamment dans les manufactures.

» De là toutes les applications successives de ces belles théories, applications au surplus dont beaucoup, comme je l'ai déjà dit, présentées comme nouvelles aujourd'hui, ne sont réellement que la reproduction d'anciens essais. Nous avons vu, par exemple, il y a un an à peine, tout Paris courir pour voir manœuvrer une voiture qui n'a d'autre moteur que la vapeur. On ne se souvenait pas qu'en 1770 on avait adapté à un chariot une machine à vapeur, comme on disait alors, au moyen de laquelle on pouvait transporter de l'artillerie avec célérité. Les expériences relatives furent faites à l'arsenal de Paris, sous l'inspection de M. de Gribeauval, lieutenant général d'artillerie (1).

» Quatre ans après, en 1774, *des gens intelligents*, porte le même recueil où j'ai puisé le fait précédent, appliquèrent la même machine à feu à un bateau qui devait, sans le secours de chevaux, remonter la Seine à peu de frais (2). Il a fallu bien des années avant qu'on en vînt à la construction des bateaux à vapeur, encore la France ne les a-t-elle adoptés qu'après d'autres nations. »

Vient une autre réclamation relativement à l'éclairage au gaz.

« Ce n'est pas au surplus, continue M. Thomas, la seule invention que notre patrie ait à revendiquer. J'aurais une longue liste à produire de ces découvertes nées en France et transportées défaillantes en Angleterre, pour en revenir pleines de vie et d'action. Je n'ajouterai

» *Furne.* » — Isaac de Caus étant né à Dieppe, ne peut-on pas penser que Salomon, son oncle, dont on dit seulement qu'il était Normand, fût né dans la même ville. Voyez, pour tout ce qui concerne et l'invention et les perfectionnements successifs de l'emploi de la vapeur, la notice publiée par M. Arago (*Annuaire des longitud.*, 1829, p. 143 et s.)

(1) « *Mémoires secrets*, etc., tom. VI, pag. 320, édit. de 1784. Londres, chez John Adamson. »

(2) « Ce n'est qu'en 1788 que J. Taylor et Miller, mécaniciens anglais, firent la première expérience de la possibilité d'appliquer à la navigation les forces motrices de la vapeur. Taylor fit seul, l'année suivante, un autre essai sur un bateau mieux confectionné. M. le marquis de Jeuffroy, à Lyon, avait fait de semblables expériences sur le Rhône. — Tels furent les commencements d'une navigation dont Fulton et Bell ont ensuite recueilli tout l'honneur. »

qu'un seul exemple. Philippe Le Bon, ingénieur des ponts et chaussées, prit en France, en 1800, un brevet pour l'extraction du gaz qu'il se proposait d'employer à l'éclairage. Ses premières expériences en grand avaient été faites au Havre, en 1798. Le succès n'ayant pas été complet, Le Bon abandonna son entreprise. Mais les Anglais s'en emparèrent; et dès 1804, une patente fut délivrée pour l'illumination des édifices, des rues et des places publiques. L'année suivante, plusieurs fabriques de Birmingham étaient éclairées au gaz. Depuis lors, ce procédé a reçu de nombreux perfectionnements. Pendant 14 ans il s'est répandu dans toute l'Angleterre avant de revenir en France, où il n'a été adopté pour Paris qu'en 1818. Rappellerai-je que ce n'est que depuis quelques mois seulement que Rouen jouit de ce mode d'éclairage si pur, si brillant, si vif, si propre, si commode (1).

(1) « L'art d'éclairer par le gaz a pris naissance en France et remonte déjà d'une manière certaine à 34 ans. Au mois d'août 1801, Philippe Le Bon, ingénieur des ponts et chaussées, publia un mémoire sous le titre suivant: *Thermolampes ou poêles qui échauffent, éclairent avec économie, et offrent, avec plusieurs produits précieux, une force motrice applicable à toute espèce de machines.* Deux ans avant, il avait présenté sa découverte à l'Institut, et en septembre 1800 il s'était muni d'un brevet d'invention. (Voyez *Recueil des brevets d'invention.*) M. Dumas, dans son *Traité de chimie*, dit que, même dès 1785 ou 1786, Le Bon avait commencé à s'occuper de ses recherches. Dans ses premiers appareils, cet ingénieur distillait du bois pour en recueillir le gaz, le goudron, l'acide acétique, etc. Mais son mémoire annonçait la possibilité de distiller la houille et même les substances oléagineuses. — Ainsi l'on peut dire que cet ingénieur célèbre avait entrevu et indiqué toute l'étendue de l'art d'éclairer par le gaz hydrogène carboné. — Le Bon fit à Paris un grand nombre d'expériences avec ses appareils, depuis 1779 jusqu'en 1802. Le gaz qu'il obtenait, formé d'hydrogène proto-carboné et d'oxide de carbone, fort peu éclairant, n'étant point épuré, répandait une odeur assez désagréable. Aussi les spéculateurs et le public ne portèrent-ils alors que très-peu d'intérêt à une découverte qui devait par la suite recevoir de si grands développements, et elle ne tarda pas à tomber dans l'oubli, du moins en France. — M. Charles Morren revendique aujourd'hui cette invention en faveur de Mincklers, professeur de Louvain, qui publia en 1784 des procédés pour extraire le gaz de la houille; mais le professeur belge n'avait l'intention de l'approprier qu'à l'ascension des ballons, tandis que le but de l'ingénieur français était de le faire servir à l'éclairage. — A la mort de Le Bon, que l'indifférence de ses concitoyens avait vivement affecté et qui n'a pas même d'article dans les biographies, personne ne continua ses intéressants travaux; mais les Anglais surent habilement s'emparer de ses idées, et s'appliquèrent à les mettre en pratique. M. Windsor s'occupa de l'illumination des édifices, rues et places publiques, au moyen du gaz tiré de la houille, et publia des mémoires dans lesquels il s'attribuait le mérite de cette importante conception. Mais il est reconnu que le premier brevet ou *patente*, délivré en Angleterre, pour cet objet, à M. Windsor, est du 18 mai 1804, c'est-à-dire postérieur de quatre ans à celui pris en France par Le Bon. En 1805, plusieurs fabriques de Birmingham furent éclairées au gaz par ses soins et sous la direction de M. Murdoch. — Si les Anglais ne peuvent prétendre à l'invention de l'éclairage par le gaz, ils ont le droit de s'attribuer l'honneur des nombreux perfectionnements et des procédés ingé-

» Toujours timides en fait d'expériences, il faut du temps avant que nous nous décidions à employer des moyens nouveaux. Des peuples plus hardis s'en emparent, les pratiquent, en tirent d'immenses avantages; enfin, entraînés par l'exemple, nous suivons, mais souvent de loin, ceux que nous aurions dû devancer. »

A l'appui de ce qu'il vient d'avancer, l'auteur cite ici, en note, les chemins dits à la Mac-Adam, imités de ceux faits en Limousin, sous l'intendance de Turgot, de 1761 à 1773. Il rappelle, d'après la *Revue anglo-française* (t. 1, p. 357), que le moyen de conservation des bois de construction par le deuto-chlorure de mercure, dont M. Kyan a demandé, en 1834, l'admission dans les chantiers de l'empire britannique, est dû au chevalier Astier. « Enfin, dit-il, il n'est pas jusqu'aux choses d'agrément que nous négligions d'adopter quand elles sont inventées chez nous, mais que nous nous empressons de mettre en pratique lorsqu'elles nous reviennent du dehors. Ainsi Dufresny fit aux environs de Paris, dans le XVIIe siècle, ces jolis jardins auxquels on ne fit attention et qui ne devinrent de mode que lorsque Kent les eut imités en Angleterre. Alors seulement, au lieu des lignes droites bordées de buis, qui étaient généralement en usage et que le système de décoration de Dufresny n'avait point réussi à faire rejeter, tout le monde voulut avoir ces lignes brisées, ces accidents, ces fabriques que nos voisins avaient eu le bon goût d'importer chez eux, et que l'on s'opiniâtre en France à nommer *jardins anglais*, quoiqu'ils soient d'origine française. »

M. Thomas a ainsi très-bien prouvé qu'en France on invente beaucoup, mais que c'est surtout en Angleterre qu'on tire partie des découvertes nationales et même étrangères. D. L. F.

nieux qui ont fait de cet art une industrie importante, et qui ont servi à la propager rapidement dans toute l'Angleterre, sur le continent, et jusque dans le Nouveau-Monde. — Depuis l'établissement à Londres de la première usine à gaz, vers 1810, le nombre des compagnies qui se sont formées en Angleterre pour exploiter cette nouvelle branche est considérable. La seule ville de Londres possède actuellement quatorze usines à gaz, appartenant à huit compagnies, qui fournissent journellement 140,000 becs pour l'éclairage public et pour le besoin de l'industrie. — Ce n'est qu'en 1818 que ce mode d'éclairage fut adopté en France. Le préfet de la Seine, M. le comte Chabrol de Volvic, fit construire à l'hôpital St-Louis, à Paris, un appareil qui fonctionne depuis cette époque, et fournit 1500 becs; quatre autres usines sont en activité dans la capitale. Quelques autres villes possèdent maintenant de semblables appareils; mais, on peut le dire avec regret, les progrès de l'éclairage au gaz ne vont que très-lentement dans notre pays, où la routine exerce un empire si puissant. » (*Note communiquée par* M. Girardin, *l'un des collaborateurs à la* Revue anglo-française, *et extraite du Cours de chimie qu'il professe à Rouen.*)

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Couronnement de Richard-Cœur-de-Lion comme duc d'Aquitaine, à Limoges. — Nos lecteurs ne verront pas sans intérêt l'extrait suivant de chroniques manuscrites terminées vers l'an 1650, dont l'auteur anonyme avait transcrit de manuscrits plus anciens tout ce qui concerne les cérémonies religieuses du couronnement des ducs d'Aquitaine à Limoges; il avait traduit, du latin en français de l'époque, les diverses oraisons prononcées par l'évêque.

Nous croyons devoir les conserver, tant parce qu'elles éclaircissent le sens mystérieux de certains détails de cette inauguration, que pour ne rien changer au texte manuscrit, dont nous avons seulement rajeuni l'orthographe (1).

Hélias, ou Elie, chantre de l'église de St-Etienne, cathédrale de Limoges, frère de lait de saint Guillaume, archevêque de Bourges, écrivit, en 1213, *l'Ordre de la bénédiction des ducs d'Aquitaine.* Il avait pu être témoin du sacre ou couronnement de Richard-Cœur-de-Lion, puisqu'il donna, quatorze ans seulement après la mort de ce prince, le cérémonial complet de la bénédiction de ces souverains de notre province. Cette bénédiction se faisait originairement dans l'église de Saint-Martial, où les rois d'Aquitaine avaient été sacrés, et où les vêtements royaux et *ducaux* étaient déposés; mais, les évêques de Limoges et leur chapitre ne pouvant entrer en habits pontificaux dans cette basilique sans la permission de l'abbé de Saint-Martial, vers l'an 948, Ebles, évêque de Limoges, frère de Guillaume *Tête-d'Etoupe*, duc d'Aquitaine, obtint de lui que sa consécration se ferait dans l'église

(1) Quoique la seconde partie de cet extrait ne soit, à peu de chose près, qu'une répétition de la première, nous avons cru cependant ne pas devoir la supprimer, parce que, dans celle-là, le chroniqueur a voulu consigner la formule du cérémonial, et dans celle-ci il s'est attaché à constater les droits de l'église cathédrale de Limoges.

cathédrale de Saint-Etienne, ce qui fut continué pendant plusieurs siècles. (*Chronique de Maillezais.*) Nos annales manuscrites portent en termes exprès que, Aliénor ayant cédé le duché d'Aquitaine à son fils Richard-Cœur-de-Lion, il se fit couronner duc à Limoges comme ses prédécesseurs. On lit aussi dans la chronique de Geoffroy du Vigeois : *Procedenti tempore, Richardus, Lemovicas veniens, in urbe cum processione suscipitur, annulo sanctæ Valeriæ decoratur, novusque dux ab omnibus proclamatur.* Ce fut l'évêque *Gérard-Hector du Cher* qui lui mit au doigt l'anneau de sainte Valérie en signe de *tradition* et d'*investiture* du duché d'Aquitaine, comme disent nos vieux chroniqueurs, lui ceignit la tête du cercle d'or ou couronne ducale, lui remit la lance, l'étendard et l'épée, insignes de sa puissance. Le nom du doyen du chapitre qui lui chaussa les éperons est resté inconnu.

Ordre de la bénédiction des ducs d'Aquitaine à l'église cathédrale de Limoges.

Premièrement l'évêque doit venir en habit pontifical avec un chape de soie, et tous ceux du chœur, aussi vêtus d'une chape de soie, à la grande porte de l'église, ainsi qu'on a coutume de faire aux processions solennelles, avec le texte des évangiles, encensoirs et eau bénite, et couvert le duc d'un manteau de soie, disant cette oraison : « Dieu » tout-puissant, éternel gouverneur des choses célestes et terrestres, » qui as daigné élever ce tien serviteur Richard en la dignité du- » cale, octroie-nous qu'icelui nous délivre de toutes adversités, et » nous donne paix ecclésiastique, et, par ta bonté, il puisse par- » venir à la joie de l'éternel repos. » — Le chœur répond : « *Amen.* »

« Seigneur Dieu, l'opération de l'effet de ta vertu assiste à notre of- » fice, afin que, toi ouvrant monsieur notre duc Richard, à eslire en » l'honneur ducal, étant appuyé de ta grande puissance et garde, il » puisse défendre le peuple qui lui est sujet efficacement. »

Après l'évêque lui baille l'anneau de sainte Valérie, en disant : « Pre- » nez icelui anneau, et par icelui connaissez en vous la marque de la » foi catholique ; car aujourd'hui vous êtes institué duc et prince » d'Aquitaine, afin que, étant heureux en armes et riche en foi, vous » vous réjouissiez au Seigneur des Seigneurs, auquel soit honneur et » gloire. » — Répond : « *Amen.* »

Après l'évêque lui met le cercle d'or sur la tête, disant : « Dieu » éternel tout-puissant, qui avez daigné élever cellui Richard tien » serviteur en l'honneur ducal, nous vous supplions lui donner se- » cours mortel de ce siècle ; qu'il puisse tellement disposer ses sujets » au commun salut de tous, qu'il ne se dévoye du droit sentier de la » vérité par notre Seigneur J.-C. » — Répond : « *Amen.* »

Après l'évêque lui présente l'enseigne, disant : « Prends la verge » de la vertu et équité, par laquelle tu dois gratifier les bons et épou- » vanter les méchants, remettre les dévoyés au bon chemin, bailler la » main à ceux qui sont tombés, disperser les orgueilleux, et relever les » humbles, aimer justice, et avoir en haine iniquité. »

Après l'évêque dit cette oraison : « Dieu, qui sais que le genre hu- » main n'a pouvoir par aucune vertu et science, ne pouvoir demeurer » en un même état, donne-nous comme favorable que ton serviteur » Richard, lequel tu as voulu être préféré à ton peuple, soit tellement » secouru de ton aide qu'il puisse profiter à ceux auxquels il est préféré » par N. S. J.-C. » — Répond : « *Amen.* »

Après le duc, accoutré de telle façon, entrera dans l'église, l'évêque le soutenant et le chœur le suivant; le chantre commencera à chanter cette antienne : *Honor, virtus, etc...* Le duc ira au grand autel, et recevra l'épée de la main de l'évêque, et les éperons du doyen, l'évêque disant : « Prenez le glaive pour la défense de la sainte Eglise de » Dieu, qui vous est divinement ordonnée, et soyez sauvement d'ice- » lui duquel le psalmiste a prophétisé, disant : Ceinturez votre épée » sur votre cuisse très-virilement, afin qu'en icelle, et par icelui qui » est le Seigneur des Seigneurs, vous exerciez la force d'équité, et dé- » fendiez la sainte Eglise de Dieu et les fidèles, et les ayez en votre » protection, et que vous ne haïssiez moins ceux qui ont faussé la foi » que les ennemis du nom chrétien, afin de détruire l'un et l'autre ; » que vous aidiez aux veuves et pupilles avec toute clémence et dou- » ceur ; que vous remettiez les désolés, et conserviez ceux qui sont » remis, et preniez vengeance des choses mal disposées avec l'aide de » N. S. J.-C., qui vit et règne avec Dieu. » — Répond : « *Amen.* »

Le duc doit louer et promettre, faisant son serment, que, selon son pouvoir, il défendra et conservera les droits de l'église de Limoges. Cela fait, il s'en retournera au chœur, et le chantre se mettra en la place du doyen, et le duc en la place du chantre, et ouïra la messe en grande dévotion, en laquelle l'évêque dira les oraisons : « Dieu, qui disposes toutes choses par un ordre admirable, et les gou- » vernes par un moyen invisible, nous te supplions nous octroyer que » ton serviteur Richard, notre duc d'Aquitaine, ordonne au cours » de ce qui doit accomplir, de façon qu'à tout jamais il te soit agréable. » — Suite. Dieu tout-puissant, nous te prions nous octroyer que, étant » appaisé à cause de ces sacrifices salutaires, ton serviteur Ri- » chard soit toujours trouvé capable pour accomplir le devoir de sa » dignité, et qu'il soit rendu agréable à la cour céleste. » Répond : « *Amen.* »

Cela fait, la messe étant célébrée, devant l'*Agnus Dei* le duc retourne à l'autel, et, s'agenouillant devant l'évêque qui célèbre, l'évêque disant sur lui cette oraison : « Notre Seigneur te bénit et te » garde ; ainsi comme il a voulu que tu sois élu duc sur son peuple, » ainsi qu'il te fasse heureux en ce monde, et que tu sois participant » de la félicité éternelle, et qu'il te donne, contre tous les ennemis » visibles et invisibles de la foi chrétienne, la victoire triomphante, et » que tu sois très-heureux fondateur de la paix et repos en plusieurs » et divers lieux, et tant que toi tenant le gouvernement d'Aquitaine, » le peuple étant sujet à toi, gardant les droits de la religion chré- » tienne de toutes parts et sources, et qu'il jouisse de la tranquillité » de la paix, et, l'ayant mis en l'assemblée des princes bienheureux » et nom méritoire, être avec toi en la félicité éternelle. »

Après l'oraison s'achève : « Dieu, lequel fais profiter toutes choses » à ceux qui t'aiment, donne au cœur de notre duc une affection » afin que ses désirs conçus par ton inspiration ne puissent par » aucune tentation être changés. » Répond : « *Amen.* »

Après l'achèvement de la messe, le duc s'en retourne derechef à l'autel, et offre sa robe ou manteau, son cercle d'or, l'anneau et l'enseigne, et cela fait, l'oraison est dite par l'évêque comme s'ensuit : « Dieu duquel est toute puissance au ciel et en la terre, nous te prions » d'octroyer à notre duc, lequel tu as voulu préférer au peuple par » ta permission, qu'il soit gouverné ainsi par la prudence, afin qu'il » ne domine sur son peuple en orgueil et abus, mais en toute hu- » milité et justice provenant de Dieu le père, auquel soit honneur et » gloire à tout jamais. » Répond : « *Amen.* »

Cette oraison dite, la suivante se dit : « Dieu, qui es le salut de tous » hommes, sauve ton serviteur Richard, notre duc, en corri- » geant l'excès des erreurs, et brisant les vices des pervertissant la » chrétienté. »

Autre oraison de suite. « Dieu qui illumines tout homme venant » au monde par la lumière de ta sapience salutaire, nous te sup- » plions que tu illumines notre duc, afin que, selon ta faveur, il » prenne goût aux choses droites, et qu'il ordonne les choses justes. » Répond : « *Amen.* »

Ce bien dûment fait, le duc s'éjouissant en Dieu, par la grâce d'icelui retourne en sa maison, rendant, au jour de sa solennité, un jour aux chanoines de ladite église de Limoges, le prix pour un banquet qui leur est dû.

Les faits contenus en ce chapitre, lequel on a vu de la réception et sacre des ducs d'Aquitaine par l'admonition de son chapitre, Hélias,

humble chantre de Saint-Étienne, cathédrale de Limoges, ainsi qu'il a entendu dire par gens provides et honorables, a mis élégamment et clairement par plusieurs considérations ; c'est à savoir que, si après il ne puisse être assoupi par oubli avec quelle révérence, et comme on lit ci-dessus, que le duc, à sa nouvelle réception, être orné de ses prémices de sa nouveauté. Semblablement qu'il n'advienne jamais à l'église cathédrale de Limoges d'être frustrée de l'honneur de son droit, ou bien être privée de cette dignité, de laquelle, après avoir été privilégiée du temps passé par les institutions de leurs prédécesseurs, excellent, comme l'âge présentement le représente jusques à ce temps. Quant à la notice de ce qui s'ensuit, nous avons bien estimé le public afin qu'il ne puisse par aucune efficace mis en oubliance, mais au contraire en perpétuelle mémoire. Que l'âge présent donc sache et la future postérité connaisse que le prince auquel, par la grâce de Dieu, la dignité ducale d'Aquitaine être dévolue par droit héritage devant qu'il mérite être appelé duc.

Premièrement il doit venir à l'église matrice du Limousin, dédiée à saint Étienne, premier martyr, église cathédrale de la province d'Aquitaine par certaine prérogative de dignité et excellence superéminente de notre saint Martial, apôtre de notre sauveur J.-C., lequel a gagné à Dieu le duc Étienne, sainte Valérie sa prétendue épouse, laquelle fut héritière et unique fille de Léocadius, premier duc d'Aquitaine, et, comme dit est, ci-devant de son proconsulat. Pour cette considération approuvée et retenue, quiconque sera duc d'Aquitaine et constitué en cette dignité ducale par la grâce de Dieu, premièrement doit prendre sa principauté en la sainte église de Limoges de la manière qui s'ensuit.

C'est une œuvre de Dieu que le seigneur d'Aquitaine, lorsqu'il est élevé à la dignité ducale, soit reçu par l'évêque, premièrement à Limoges, et de tout le clergé en solennelle procession, à laquelle le prince doit venir accompagné de multitude de barons, et s'arrêter hors de l'église, et doit avoir en sa tête une guirlande d'or en manière de cercle, laquelle, lui arrivant, lui sera ôtée de la tête par l'évêque, et sera vêtu d'un manteau de soie qui sera mis à travers d'une épaule à l'autre sous le bras de l'une, et après ledit seigneur évêque lui met le cercle d'or sur la tête, et lors il commence être honoré de la dignité ducale, disant l'oraison à ce propice ; et après il doit recevoir de la main de l'évêque l'enseigne, puis après l'anneau de sainte Valérie qui est en la sacristie de l'église de Limoges ; il commence être vêtu de la dignité ducale.

Ce fait, assistant l'évêque, le prince en entrant en l'église avec la

procession, le chantre commence l'antienne *Honor, virtus*, ou bien *Deum time*, ou bien une prose de saint Étienne, *In cœlo martyrum primus dux victoriæ, etc.*; et alors le prince, en signe de la victoire qu'il doit désirer sur les ennemis, durant la procession, couronné du cercle d'or, doit porter de sa propre main l'enseigne et une lance jusqu'à l'autel, et il reçoit de l'évêque une épée engaînée, promettant par serment, selon son pouvoir, défendre les droits de l'église de Limoges.

Alors, selon les anciennes coutumes, il promet fidélité, puis après le doyen lui chausse les éperons, qui signifient qu'il doit être prompt et hâtif pour la défense du peuple qui lui est sujet. Après, l'évêque se préparant pour dire la messe, il est mené au chœur, et mis par le chantre en la place du doyen, et doit ouïr la messe dévotement, et devant lui doit être son sénéchal ou autre homme illustre qu'il lui plaira.

Cependant qu'il ouïra la messe, et durant icelle, le duc doit tenir l'épée qu'il a reçue de l'évêque élevée en haut, et l'étendard étant de l'autre côté; alors l'office de la messe sera chanté solennellement, avec le chantre et sous-chantre et un chanoine qui les assistera durant la messe, eux gouvernant le chœur, lequel office, le *Pater noster* dit, le duc doit venir à la bénédiction épiscopale à l'autel, et incontinent, la messe achevée, le duc en grande révérence doit offrir, à l'honneur de Dieu et en mémoire de la réception de sa dignité, tous les ornements desquels il avait été honoré, lesquels doivent être préparés par ses officiers, et à son retour attendu sans difficulté promptement être rendus; car, en ce jour de solennité et de joie, toutes choses achevées, il doit bailler toute et telle procuration aux chanoines de Limoges qu'il appartient à un tel seigneur notre duc, Dieu augmentant en lui les dons de ses grâces. Quand ledit seigneur d'Aquitaine est vêtu par l'évêque en la procession d'un manteau de soie, lors le manteau ou chape duquel il est venu habillé et qu'il a dépouillé, il doit être pris par les gardes de Limoges, et être leur; car, tout ainsi que les dépouilles des gens d'armes, lorsqu'ils exhibent hommage à un seigneur, sont de droit aux valets de chambre, par semblables raisons et conditions les vêtements du duc appartiennent aux parties selon le droit des coutumes (1). M. ARDANT (*de Limoges*).

(1) *Noms des rois et ducs d'Aquitaine qui ont reçu la couronne à Limoges* (d'après le même manuscrit). EUDES Ier, duc d'Aquitaine (ce duc entoura Limoges de murailles, tours et fossés, et renferma dans son enceinte l'église de St-Pierre-du-Queyroix; il fit sculpter les lions de pierre, le pape Grégoire III ayant donné des lions pour armoiries aux ducs d'Aquitaine), environ l'an 715. — LOUIS-LE-DÉBONNAIRE, fils

Recherches sur l'architecture militaire en France et en Angleterre, depuis la conquête de Guillaume-le-Bâtard jusqu'à la fin de la lutte anglo-française sur le continent. 1er article (1).

L'architecture militaire a été bien moins étudiée encore que l'architecture religieuse ; et je puis dire que son histoire n'a été franchement abordée par personne en France, en Angleterre ni en Allemagne.

En Angleterre, MM. King et Grose sont les seuls, à ma connaissance, qui aient fait des recherches sur l'architecture militaire du moyen-âge. J'ai surtout profité des travaux de M. King. Ses deux mémoires, publiés dans les tomes IV et VI de la collection de l'Académie des antiquaires de Londres, et les détails consignés dans le 2e volume de son grand ouvrage, intitulé *Munimenta antiqua*, peuvent être consultés avec fruit. Cependant ses opinions sur l'architecture militaire du moyen-âge n'ont guère de valeur qu'autant qu'elles s'appliquent aux châteaux bâtis en Angleterre après la conquête des Normands. Il n'a donné que des détails vagues, incertains et souvent erronés, sur l'état de l'architecture militaire aux autres époques. Tels châteaux attribués par lui à des temps infiniment reculés ont été reconnus pour appartenir au Xe ou au XIe siècle.

En France, aucun des auteurs qui se sont occupés d'anciens châteaux n'a eu en vue de faire connaître le système d'après lequel ces forteresses ont été construites. Tous se sont proposé de décrire des ruines pittoresques sans les comparer les unes aux autres, sans rechercher leurs analogies ou leurs dissemblances dans les différents siècles ; et, conséquemment, ils n'ont pu tirer d'inductions sur la marche de l'art, ni établir aucune classification chronologique.

C'est ainsi que les meilleures descriptions que j'aie parcourues, et dont il n'est pas, je crois, nécessaire de présenter l'énumération, ne m'ont rien appris sur l'histoire de l'architecture militaire. J'ai seulement examiné, avec quelque fruit, les vues gravées ou lithographiées qui accompagnent assez souvent ces ouvrages.

de Charlemagne, roi d'Aquitaine, fonda l'église de *St-Sauveur* ou de *St-Martial*, vers 801. — PEPIN, roi d'Aquitaine, vers 817. — CHARLES-LE-CHAUVE, roi d'Aquitaine, l'an 838. — EUDES II, roi, couronné par Rodulphe, archevêque de Bourges, l'an 881. — CHARLES-LE-SIMPLE, roi, par Gautier, archevêque de Sens, l'an 920. — GUILLAUME-TÊTE-D'ÉTOUPES, duc, par Ebles son frère, évêque de Limoges, l'an 988. — GUILLAUME-GEOFFROI, duc, l'an 1024. — RICHARD-COEUR-DE-LION, par l'évêque Gérald du Cher, vers 1169. — HENRI-LE-JEUNE *au Court-Martel*, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, couronné dans l'église de St-Pierre-du-Queyrolx, l'an 1181.

(1) Cet article est extrait, par l'auteur, de la cinquième partie de son *Cours d'antiquités monumentales*, qui va paraître. On sait le succès complet et bien mérité que ce beau travail de notre savant ami et collaborateur, M. de Caumont, a obtenu en France et à l'étranger. D. L. F.

En Normandie même, où l'on s'est plus qu'ailleurs occupé d'études monumentales, on n'a point encore cherché à se rendre compte des principes ou règles qui ont présidé à l'édification des monuments militaires et des demeures baronnales aux différents siècles du moyen-âge.

Toutefois M. Deville, membre de la Société des antiquaires, a terminé l'histoire et la description de plusieurs châteaux fort importants de la haute Normandie; et ce travail remarquable, comme tous ceux que l'on doit au même auteur, renferme des détails extrêmement intéressants que j'aurai soin de faire connaître.

Si M. Deville avait décrit seulement un château de chaque siècle avec cette exactitude, cette abondance de détails historiques que nous trouvons dans son bel ouvrage sur le Château-Gaillard, la tâche que je vais entreprendre serait bien plus facile. Je désire vivement qu'il donne successivement l'histoire des principales forteresses de la haute Normandie.

Deux places importantes de cette partie de la province, celles de Brionne (Eure) et d'Arques (Seine-Inférieure), ont déjà été décrites par M. A. Le Prévost, avec l'exactitude et le talent d'observation qui distinguent cet habile archéologue.

M. de Gerville (de Valognes), auquel on doit des recherches très-savantes et fort étendues sur les anciens châteaux du département de la Manche (*Mém. de la Soc. des ant. de Normandie*, t. 1, 2, 3, 4 et 5), s'est appliqué surtout à écrire l'histoire des familles auxquelles ces forteresses avaient appartenu. Il a donné de précieux renseignements pour l'histoire et la géographie féodales des contrées qu'il habite. Mais il annonce dans son introduction que *presque tous les châteaux de son département offrent un amas confus et souvent inextricable de ce que la position, le besoin, le caprice, l'indépendance et mille autres raisons ont fait entasser sans ordre et sans règle, et qu'il n'a pas cru pouvoir citer de modèles particuliers à chaque siècle.* (*Ib.*, t. 1, p. 193.)

Il serait difficile en effet, pour ne pas dire impossible, de trouver dans un seul département assez de forteresses intactes de chaque époque pour pouvoir se former des principes de classification chronologique.

Les anciens châteaux n'ont pas été respectés comme les églises. Ils ont été soumis à beaucoup plus de changements et de vicissitudes; souvent ils sont l'ouvrage de plusieurs générations, et présentent un mélange de constructions dont il serait impossible de débrouiller les dates. La plupart ont été rasés ou démantelés; les autres sont complé-

tement dénaturés par des distributions nouvelles à l'intérieur, par des ouvertures, des additions et des mutilations à l'extérieur. Les anciens châteaux demeurés intacts ne se trouvent assez souvent aujourd'hui que dans des lieux stériles, au milieu des bois, ou sur des éminences escarpées, que l'homme s'est hâté d'abandonner lorsque la civilisation lui a permis de vivre avec sécurité dans des demeures moins sévères et plus commodes.

Ajoutons que les monuments militaires n'offrent guère que des masses de maçonnerie, souvent sans ornements et sans sculptures qui puissent, comme dans l'architecture religieuse, montrer le goût dominant à l'époque où ils furent élevés.

Dans l'absence presque complète de documents, l'observation des ruines, quelque délabrées qu'elles soient, devait seule me conduire à des résultats positifs et satisfaisants. Je me suis donc mis à la recherche des emplacements de châteaux, et j'ai bientôt reconnu que ces monuments de la féodalité sont exclusivement nombreux dans la France occidentale. Plus leur état de détérioration était avancé, plus j'ai dû multiplier mes recherches, afin d'arriver à des conséquences plus sûres par la comparaison d'un plus grand nombre d'objets de même espèce, et j'ai déduit de toutes ces observations les aperçus qui forment la base du système de classification que je vais présenter.

Ces diverses observations ont été recueillies depuis dix ans, durant les courses que j'ai faites non-seulement dans les cinq départements de la Normandie, mais encore en Anjou, en Touraine, en Saintonge, dans le Poitou, dans l'Orléanais et plusieurs autres provinces. Avec les points de comparaison que j'ai pu établir entre les édifices de ces différentes parties de la France occidentale, je pourrai, j'espère, donner des notions satisfaisantes concernant l'état de l'architecture militaire (1). Comme il serait difficile de bien juger des changements qui

(1) Dans mon *Cours d'antiquités monumentales*, pour faire concorder autant que possible la classification des monuments militaires avec celle que j'ai établie précédemment pour les édifices religieux, je divise ceux-là en cinq classes, dont la durée correspondra à celle des principaux styles de l'architecture religieuse. La première époque comprend tous les châteaux forts élevés depuis le départ des Romains jusqu'au Xe siècle. La deuxième époque s'étendra depuis le Xe siècle jusqu'à la fin du XIe. (La première époque est tout-à-fait étrangère à cet article spécial, et la deuxième ne s'y rapporte que très-peu et pour sa fin.) Je rangerai dans la troisième classe les forteresses du XIIe siècle. La quatrième embrassera le XIIIe siècle ; la cinquième, le XIVe siècle et la première moitié du XVe ; la sixième, la fin du XVe et le XVIe siècle, époque à laquelle on cessa de construire des châteaux fortifiés. Ainsi j'établis le rapport des époques de l'architecture militair eavec l'architecture religieuse. — *Première classe*. Monuments militaires : depuis le Ve siècle jusqu'au Xe. Monuments religieux : roman primitif. — *Deuxième classe*. M. M. : Xe et XIe siècles. M. R. : roman secon-

furent introduits dans l'architecture militaire, à dater de la conquête de l'Angleterre par Guillaume, sans connaître, d'une manière sommaire au moins, les constructions immédiatement antérieures, je vais établir des données à ce sujet.

Au xe et au xie siècle, les châteaux étaient en général composés de deux parties principales : *d'une cour basse, et d'une seconde enceinte renfermant un donjon.*

L'étendue de la cour basse, ou première enceinte, était proportionnée à l'importance de la place. Souvent elle occupait environ une demi-acre, quelquefois une acre de terrain et même davantage. Si j'en juge par le grand nombre d'emplacements de châteaux que j'ai observés en Normandie, beaucoup étaient entourés d'un rempart en terre sans maçonnerie, qui devait être surmonté de palissades en bois, et dont l'approche était défendue par un fossé plus ou moins profond. Beaucoup de châteaux avaient aussi des murs en pierres. L'importance des places n'a pas toujours déterminé à employer la pierre de préférence au bois. Des châteaux appartenant à des hommes puissants, situés dans des localités où les matériaux étaient difficiles à se procurer ou à transporter, n'ont eu que des murs en terre et en bois, tandis que d'autres peu considérables ont pu être garnis de murs en maçonnerie, là où la pierre était abondante et où l'on savait la mettre en œuvre.

A l'une des extrémités de la cour, quelquefois au centre, s'élevait une éminence arrondie sur laquelle était assise la citadelle ou le donjon. Lorsque cette butte était artificielle, elle offrait habituellement l'image assez régulière d'un cône tronqué. C'est ce que l'on appelait *une motte.*

Le donjon était lui-même assez souvent arrondi, quelquefois carré. C'était une tour plus ou moins élevée, tantôt en bois, tantôt en pierres, divisée en plusieurs étages, et du haut de laquelle on découvrait, pour l'ordinaire, une étendue de pays assez considérable. Le commandant de la place habitait dans cette citadelle, sous laquelle était ordinairement une prison souterraine où le jour ne pouvait pénétrer.

Quant à la forme générale des châteaux, elle a varié suivant la configuration du terrain sur lequel ils étaient assis. A cette époque, comme on l'avait fait sous la domination romaine, et comme on le fit à toutes

daire. — *Troisième classe.* M. M. : fin des xie et xiie siècles. M. R. : roman tertiaire. — *Quatrième classe.* M. M. : xiiie siècle. M. R. : style ogival primitif. — *Cinquième classe.* M. M. : xive et première moitié du xve siècle. M. R. : style ogival secondaire et tertiaire. — *Sixième classe.* M. M. : deuxième moitié des xve et xvie siècles. M. R. : style ogival quaternaire. Je donne cette note ici pour indiquer le système général établi par moi dans mon cours, auquel je renvoie; mais ici, encore une fois, il ne s'agit que d'une spécialité adaptée au cadre de ce recueil.

les époques du moyen-âge, on choisit souvent, pour fonder des châteaux, les caps ou promontoires formés par la jonction de deux vallées. Ces excavations naturelles défendaient l'accès des places de plusieurs côtés, et l'on pouvait d'ailleurs rendre cet accès plus difficile encore en arrêtant au moyen de digues le ruisseau qui circulait au fond du ravin, de manière à transformer en pièce d'eau la vallée entière.

Cette définition, toute courte qu'elle soit, donne, je crois, une idée assez juste des châteaux normands de la première époque et d'un grand nombre de ceux qui furent élevés jusqu'à la conquête et même un peu plus tard.

Ces châteaux étaient extrêmement nombreux. Dans un tableau que j'ai dressé, je mentionne plus de 60 châteaux, selon toute apparence antérieurs au XIIe siècle, et je ne comprends cependant qu'une partie de ceux qui existaient dans cette région au XIe siècle (1). A cette époque, notamment durant les premières années du règne de Guillaume, les seigneurs normands élevaient à l'envi des forteresses, ainsi que nous l'apprennent Orderic Vital, Guillaume de Jumiéges et Robert Wace.

Parmi ces châteaux, les uns offrent une motte distincte au centre ou à l'une des extrémités de la cour; les autres présentent seulement une cour entourée de remparts en terre, autour de laquelle étaient disposés les bâtiments.

On trouve en Anjou, en Touraine, en Poitou, en Saintonge, en Bretagne, etc., un grand nombre d'emplacements de châteaux qui se rapportent à ces deux types.

Le même système avait été adopté par toute la France et dans les pays voisins.

King et d'autres auteurs anglais citent différents châteaux de ce genre, assis sur des éminences ou dans certaines positions moins élevées, où des fossés pouvaient être remplis d'eau.

Le fameux Macbeth, roi d'Écosse, dans la première moitié du XIe siècle (vers l'an 1040), demeurait sur le haut de la butte du Dunsimane, au sud du Strathmore et à peu de distance de Birman. La tour était au milieu d'une enceinte de forme ovale, ayant seulement 162 pieds sur 90, et garnie de remparts de terre. (Pennant, *Tour in Scotland*, p. 2. — King's, *Munimenta antiqua*, t. 2.)

On entrait dans la place par une ouverture pratiquée au sommet de l'éminence, sur le bord d'une pente abrupte, et à laquelle venait aboutir une route taillée dans la roche. Les constructions élevées dans cette enceinte étaient en bois.

(1) Ce tableau est imprimé dans mon *Cours d'antiq. monum.*

Il paraît qu'il y eut très-peu de bâtiments en pierres dans plusieurs parties de l'Angleterre avant le règne de Guillaume-le-Conquérant, et dans le pays de Galles avant celui d'Édouard Ier; les forteresses établies pour la sûreté de ce dernier pays devaient être en bois, puisque les lois exigeaient des vassaux du roi qu'ils se rendissent pour bâtir les châteaux avec une hache pour seul outil (*Leges Wallicæ*).

Tout porte à croire que chez nous des haies épaisses, composées d'épines et de branches d'arbres étroitement enlacées, ont souvent servi de clôture aux châteaux des xe et xie siècles; plusieurs même portaient le nom de *hayes*, comme la *Haye-Paisnel*, la *Haye-du-Puits*, etc.

En terminant ce qui a rapport aux châteaux à motte de terre, surmontés de tours en bois, il est bon de prémunir contre une erreur qui a souvent été commise au sujet de ces éminences coniques. Dans leur état actuel, beaucoup d'entre elles ont été prises pour des *tumulus*, monuments funèbres d'une haute antiquité, et on comprend à quels anachronismes de pareilles méprises ont donné lieu. Ce sont surtout les mottes des châteaux dont l'enceinte extérieure était peu marquée, qui ont été méconnues de la sorte. Avec un peu moins de légèreté dans leur examen, les observateurs dont je parle auraient trouvé des traces de fossés; et des recherches, même superficielles, leur auraient appris l'origine des éminences qu'ils ont regardées comme des tombeaux gallo-romains ou celtiques.

Les châteaux dont les murs d'enceinte et les constructions intérieures étaient en pierres, offrent en général plus d'intérêt que les précédents: on y trouve autre chose que des fossés. Quelques-uns ont conservé leurs donjons, dont les masses imposantes s'élèvent à une grande hauteur, et couronnent, de la manière la plus poétique, les rochers et les collines qui leur servent de soubassement. Dans plusieurs donjons, on peut reconnaître encore la distribution intérieure de ces sombres et fortes tours, palais des barons du moyen-âge.

De l'examen de quelques châteaux de ce genre, appartenant en grande partie au xie siècle (1), j'en ai déduit la forme habituelle et les principales distributions de ces édifices dans le siècle que je viens d'indiquer. Leur décoration intérieure et extérieure était conforme à celle des églises de l'époque.

Les portes, ordinairement très-simples et sans sculptures, offraient

(1) Notamment des châteaux du Plessis-Grimoult, du Pin (Calvados), de Lithaire (Manche), de la Pommeraye (Calvados), de Beaugency-sur-Loire, de Nogent-le-Rotrou, de Loches, de Falaise, de Domfront, de l'Islôt (Charente-Inférieure), de Brou (même départ.), d'Hierres (Loiret), de Laval, de Lillebonne et de Chauvigny (Vienne). Ces châteaux sont décrits et lithographiés dans mon *Cours*.

cependant parfois une archivolte garnie de zigzags ou de frettes crénelées.

Il en était de même des fenêtres. Les plus vastes, divisées en deux par une colonnette, présentaient deux baies réunies dans le même cintre. Il est à remarquer que ces ouvertures étaient, pour la plupart, percées du côté où la forteresse avait le moins à redouter les attaques, et toujours à une hauteur qui en rendait l'escalade impossible. Ainsi le premier étage ne recevait jamais la lumière que par d'étroites ouvertures qui tiraient le jour d'en haut, comme nos caves.

Il résulte aussi de l'examen que nous avons fait de beaucoup de donjons, que l'appartement d'apparat, la grande salle de réception, celle qui offrait le plus de luxe ou de décoration, était au deuxième et quelquefois au premier étage au-dessus du rez-de-chaussée (Beaugency, Nogent, Loches, etc.); on y trouvait ordinairement une vaste cheminée avec deux fenêtres.

Le rez-de-chaussée, servant le plus souvent de magasin ou de prison, s'accédait par des escaliers ou des trappes ouvrant au premier étage.

Les appartements situés dans les étages supérieurs devaient être destinés au logement du baron et de sa famille; là se trouvaient des chambres à coucher, et probablement aussi des pièces destinées aux soldats qui, en temps de guerre, observaient du haut du donjon ce qui se passait dans les campagnes environnantes.

Les généralités que j'ai présentées sur les châteaux de France s'appliquent aux châteaux de l'Angleterre antérieurs au XIIe siècle.

Selon M. King, les plus anciennes forteresses de ce pays étaient arrondies, quelquefois carrées. Le donjon était placé sur le point le plus élevé, et, suivant la disposition des lieux, soit au centre, soit à l'une des extrémités de la cour; deux châteaux, cités comme anciens par M. King (ceux de Guildford et de Colchester), avaient des donjons carrés tout-à-fait ressemblants aux nôtres.

Les Romains élevaient sur leurs frontières des remparts qui nous étonnent encore par leur étendue. Au XIe siècle, où l'art de la guerre n'avait pas d'autres principes que sous l'empire, on ne négligea pas ce genre de travaux pour défendre les frontières, et peut-être pour en tracer plus nettement la circonscription, afin d'éviter les contestations perpétuelles qui s'élevaient entre les seigneurs riverains. Pour ne citer qu'un exemple : à la fin du XIe siècle, vers 1097, le comte de Bellême, qui avait construit un assez grand nombre de places fortes sur les frontières ou marches normandes bornant le Maine, fit ensuite tirer entre ces châteaux des lignes de fossés, tendant à les lier les uns aux

autres. On voit encore des vestiges de ces remparts sur la route de St-Remi à Perray, que les paysans du canton appellent les *Fossés de Robert-le-Diable*.

Quelques barons firent aussi enceindre de larges fossés, des bois et des espaces de terrain plus ou moins considérables dans le voisinage de leurs châteaux. Les grandes clôtures sortent de la classe ordinaire des fortifications.

Le XIe siècle avait été, pour l'architecture religieuse, un siècle de renaissance et de progrès. On peut étendre cette proposition à l'architecture militaire.

L'esprit guerrier qui prédomina dans le XIe siècle et dès le Xe, la nécessité où se trouvèrent les comtes et les barons d'élever des forteresses pour conserver leur puissance et leur sécurité, furent sans doute la cause principale du progrès de l'architecture militaire; plus on posséda de donjons, plus on acquit alors de pouvoir et d'indépendance.

A cette époque, nous trouvons un certain nombre de comtes et de barons qui se sont distingués par leur goût pour les constructions militaires dans l'ouest de la France; par exemple, aucun prince du temps ne s'occupa autant que Foulques-Nerra des progrès de cette architecture. Maître de l'Anjou, de la Touraine et du Beaujolais, on le vit partout bâtir des villes et des forteresses, des églises, des monastères, et en si grand nombre, que, si les auteurs n'étaient pas unanimes sur ce point, on ne pourrait y ajouter foi. (Bodin, *Recherches hist. sur l'Anjou*, t. 1.)

Foulques-Nerra fit quatre pèlerinages à Jérulasem, et l'on ne peut douter qu'il n'ait apporté de ses voyages des idées nouvelles, qui auront contribué au perfectionnement de l'architecture en Anjou et dans les pays voisins.

Dans la première moitié du XIe siècle, le comte Eudes, contemporain de Foulques-Nerra, fit aussi élever d'importants édifices. Il construisit, entre autres, sous les murs de la ville de Tours, un pont en pierres de 15 arches, pour traverser la Loire. (Chalmel, *Hist. de Touraine*, t. 1.)

Ainsi, dans tous les genres d'architecture, un progrès marqué se manifestait.

Ainsi qu'on vient de le voir, l'architecture militaire, comme les autres genres d'architecture, fut en progrès marqué dès le XIe siècle, et ce progrès devint encore plus sensible vers la fin de ce siècle et au XIIe. Les événements qui se succédèrent depuis le milieu du XIe jusqu'au XIIIe siècle me porteraient déjà à admettre cette assertion, lors même

que des faits matériels ne seraient pas là pour en prouver la vérité d'une manière incontestable.

Il est facile d'apprécier les causes qui influèrent, à la fin du XIe siècle et au XIIe, sur l'état de l'architecture militaire.

Après la conquête de l'Angleterre, révolution qui rendit les Normands maîtres d'un important royaume, le duc Guillaume partagea entre ses compagnons d'armes une prodigieuse quantité de terres et de seigneuries. Or, pour se faire obéir de leurs vassaux, en même temps que pour se mettre en sûreté en pays ennemi, il fallut à ces nouveaux propriétaires des demeures fortifiées, capables d'en imposer à la population au milieu de laquelle ils allaient vivre en maîtres. Le premier soin de quiconque recevait de la couronne une concession de biens, fut d'y construire un château pour s'y défendre et y résider.

Guillaume comprit d'ailleurs que pour affermir sa puissance en Angleterre, il lui fallait un grand nombre de places fortes, et il encouragea de tout son pouvoir l'exécution de cette mesure, commandée par la politique et par l'intérêt particulier. L'Angleterre avait été pauvre jusque-là en moyens de défense (1).

De telles circonstances furent on ne peut plus favorables au perfectionnement de l'architecture militaire au XIe siècle. Guillaume et ses successeurs dirigèrent vers ce but les efforts des architectes. L'un des plus habiles de l'époque fut Gundulph, moine de l'abbaye du Bec, qui devint évêque de Rochester. Il introduisit diverses améliorations tendantes à augmenter la force, la commodité et la beauté des châteaux. C'est à lui que King et quelques autres antiquaires anglais croient devoir attribuer les perfectionnements que montrent plusieurs donjons anglais de la fin du XIe siècle, soit dans la distribution des appartements, soit dans la conduite des escaliers, soit dans leur porte d'entrée; ils croient aussi qu'avant lui la herse, espèce de grille mobile en fer que l'on abaissait à volonté derrière les portes, n'était point en usage en Angleterre, non plus que les ponts-levis. Ce Gundulph mourut en 1095.

L'impulsion donnée en Angleterre à l'art des fortifications ne fut pas moins puissante en Normandie. Les barons et les chevaliers établis en Angleterre n'avaient point abandonné leurs possessions continentales; au contraire, ils venaient souvent visiter et habiter leurs domaines de Normandie. Devenus riches en Angleterre, beaucoup d'entre eux mi-

(1) Le roi Alfred, qui vivait à la fin du IXe siècle, se plaignait de n'avoir qu'un petit nombre de châteaux pour défendre les frontières de son royaume contre les pirates danois; depuis le temps d'Alfred jusqu'à celui de la conquête, on éleva des châteaux, mais en petit nombre, et cette pénurie de forteresses facilita la conquête après la bataille d'Hastings.

rent une sorte d'orgueil à donner dans leur pays natal des preuves de leur prospérité, en faisant reconstruire leurs châteaux sur un nouveau plan. Beaucoup de seigneurs normands faisaient élever en même temps des châteaux en-deçà et au-delà de la Manche.

Sous les fils du Conquérant, pendant les dissensions qui s'élevèrent à la fin du XIe siècle et au XIIe, des châteaux nouveaux furent fondés sur différents points. Le seigneur de Bellême, renommé comme architecte, en établit une grande quantité dans les comtés d'Exmes et d'Alençon.

Mais ce fut surtout sous Henri Ier (surnommé Beau-Clerc), ami des arts et des lettres, que l'architecture militaire fit des progrès sensibles, et non moins remarquables peut-être que ceux qui se manifestèrent, vers le même temps, dans les constructions religieuses. L'historien Robert-du-Mont (*Appendix ad Sigebertum*) cite parmi les nombreux châteaux que ce prince fit établir ou reconstruire en entier sur les frontières, ceux de *Drincourt*, *Neuchâtel-sur-Epte*, *Verneuil*, *Nonancourt*, *Bons-Moulins*, *Pontorson*, *St-Denis-en-Lions*, le *Vaudreuil*, les tours d'*Evreux*, d'*Alençon*, de *Coutances*, de *St-Jean-le-Thomas*, près du Mont-St-Michel, et plusieurs autres. Il fit aussi construire les donjons de Caen, d'Arques et de Vire.

Le règne de Henri Ier, qui coïncide avec le premier tiers du XIIe siècle, doit donc être signalé comme faisant époque dans l'histoire de l'architecture militaire. J'examinerai plusieurs forteresses élevées dans ce temps, et quelques autres bâties plus tard dans la seconde moitié du XIIe siècle. Je vais d'abord décrire le château de Rochester, construit vers 1080 par le célèbre architecte normand Gundulph, et quelques autres châteaux d'Angleterre du même type.

Rochester. Le donjon de Rochester se composait, comme celui de Loches en Touraine, d'une tour principale carrée, et d'une autre tour plus petite appliquée et formant saillie sur le corps principal de la citadelle. On entrait à Rochester, comme à Loches, par un vestibule placé dans une partie saillante du donjon; mais à Rochester la porte d'entrée était à un niveau plus élevé, et, pour y parvenir, on avait établi un escalier qui se trouvait brusquement interrompu à une certaine distance de la porte, afin de recevoir l'extrémité d'un pont-levis. L'entrée à laquelle on accédait par le pont-levis dont je viens de parler était fermée par une porte et munie d'une herse. Il se trouvait aussi un vestibule communiquant avec le corps principal du donjon par une ouverture qui était fermée, comme la première entrée, au moyen d'une porte et d'une herse. Deux grandes niches, pratiquées dans ce passage, renfermaient des bancs de pierre pour les soldats ou senti-

nelles qui gardaient la porte. Un escalier descendait au rez-de-chaussée, et deux autres escaliers, placés aux angles opposés, s'élevaient depuis le premier étage jusqu'au sommet des murs du château.

Le rez-de-chaussée était sans fenêtres et seulement éclairé par des ouvertures étroites ou guichets, qui avaient à peine six pouces en carré, et disposées de telle sorte, que les flèches ou autres projectiles qu'on aurait essayé d'y lancer ne pouvaient causer aucun dommage. En effet, la flèche qui serait entrée par le guichet aurait été arrêtée par la voûte et serait venue tomber sur des marches taillées dans le mur, et au moyen desquelles on pouvait regarder ce qui se passait en dehors.

La hauteur de ce rez-de-chaussée était d'environ 14 pieds; il était divisé en deux parties.

L'étage au-dessus avait 20 pieds de hauteur; on n'y voyait pas d'ouvertures du côté de l'escalier extérieur, parce que l'escalade aurait été plus facile de ce côté.

Il est à remarquer que le vestibule par où l'on entrait au premier étage, recevait au contraire le jour de plusieurs fenêtres. Probablement ce vestibule n'était considéré que comme un accessoire de la tour principale et d'une importance secondaire. Nous avons vu ailleurs que l'entrée du donjon proprement dit était défendue par une seconde porte avec une herse.

A cet étage se trouvait une vaste salle recevant le jour par des guichets, et dans laquelle logeait la majeure partie de la garnison. Il y avait du côté du nord, dans l'épaisseur du mur, un petit appartement muni d'une cheminée qui paraît avoir été le logement de l'officier de garde.

Le troisième étage, à partir du rez-de-chaussée, avait 30 pieds d'élévation et renfermait les appartements du baron ou commandant du château. Il était éclairé par des fenêtres, mais qui, comme nous l'avons dit, ne pouvaient donner aucune inquiétude à cette hauteur.

L'étage le plus élevé de tous (le quatrième, en comptant le rez-de-chaussée) avait 16 pieds de hauteur. A cause de l'élévation à laquelle il se trouvait, on n'avait pris aucune précaution pour le défendre. Des fenêtres, qui étaient spacieuses, pouvaient recevoir des machines de guerre, telles que des balistes ou des catapultes; c'était de là que la garnison devait le plus aisément incommoder les assiégeants. Une porte, sortant de ces appartements, donnait sur la petite tour ou corps avancé du vestibule, qui était couverte en plate-forme, et pouvait aussi recevoir des machines. Les quatre angles de la maîtresse tour étaient sur-

montés de tourelles ou guérites carrées où l'on pouvait placer des sentinelles.

Les appartements du commandant, placés au troisième étage, étaient plus ornés que les autres et au nombre de trois, savoir : deux grandes salles ayant chacune 30 pieds de long sur 20 de large, et un appartement plus petit dans la tour du vestibule.

Afin d'obtenir plus de jour, on n'avait point séparé les deux grandes salles par une muraille pleine; elles communiquaient de l'une à l'autre par de belles arcades cintrées, ornées de moulures en zigzags; ainsi, nous trouvons là une disposition pareille à celle qu'on remarque à Beaugency.

Des cheminées placées dans chacune des deux extrémités du donjon s'ouvraient sous des arcades ornées de frettes et de zigzags.

Le tuyau, au lieu de ressembler à celui des autres cheminées de l'époque, présentait une espèce de cavité conique, dont l'ouverture allait aboutir en dehors de la muraille, et ressemblait tellement à celle des guichets de plusieurs fenêtres, qu'il était difficile de l'en distinguer. Les égouts et autres nécessités de ce genre présentaient la même combinaison en sens inverse.

On communiquait aux différents étages au moyen d'escaliers, et une galerie ou corridor percé dans l'épaisseur des murs faisait le tour de l'édifice. Cette galerie ne se prolongeait pas horizontalement, mais elle montait et descendait au moyen de marches. De ce passage et de l'escalier placé à l'angle, il était facile d'accéder aux deux cavités au-dessus du vestibule et de la salle du premier étage, par lesquelles on faisait manœuvrer les herses des deux portes.

Pour fournir d'eau la garnison en cas de siége, un puits magnifique avait été creusé au centre du donjon. Le cylindre de ce puits s'élevait jusqu'au sommet du mur qui séparait l'édifice en deux parties, de sorte qu'on pouvait puiser de l'eau à chaque étage, par des ouvertures ménagées dans ce mur. On avait aussi pratiqué, à l'intérieur du puits, des trous carrés, espacés régulièrement, au moyen desquels on descendait jusqu'au fond; cette espèce d'échelle, creusée dans la pierre, à peu près comme les trous d'un colombier, servait pour descendre dans le puits, afin de le nettoyer ou d'en retirer les objets qui auraient pu y tomber.

On voit dans l'épaisseur des murs du donjon de Rochester trois conduits dont on n'a pu jusqu'ici expliquer la destination d'une manière satisfaisante; quelques-uns ont cru que ces espèces de cheminées pouvaient avoir servi à transmettre des ordres d'un étage à l'autre. M. King ne partage pas cette opinion, il veut qu'elles aient servi à hisser des

pièces de bois au sommet des murs, ou des pierres pour les catapultes; mais cela n'est guère présumable, car il était bien plus facile de monter ces matériaux par dehors, au moyen de poulies, jusqu'aux fenêtres du quatrième étage.

Le chateau de Cantorbéry, que l'on croit être du temps de Gundulph, présente le même style que celui de Rochester; il a 88 pieds de diamètre sur 80; les deux côtés les plus larges sont flanqués de quatre contre-forts, les deux autres n'en ont que trois. L'épaisseur des murs est de 10 à 11 pieds.

Comme cette tour présentait un plus grand diamètre que celle de Rochester, on l'avait séparée en trois parties par deux murs parallèles, dans lesquels on avait ménagé de grandes arcades servant à communiquer d'un appartement à l'autre. Les escaliers se trouvaient aux angles de l'édifice.

Il y avait un puits semblable à celui de Rochester, dont le cylindre se prolongeait jusqu'au haut des murs, afin que des différents étages on pût puiser de l'eau.

Il y avait aussi une galerie dans l'épaisseur des murs.

En un mot, la disposition générale est la même que dans les autres châteaux du temps : les deux étages ne recevaient le jour que par des guichets; les fenêtres ne commençaient qu'au troisième étage, où se trouvait la salle de réception. Les petites chambres du quatrième, sous la toiture, étaient aussi éclairées par les fenêtres.

L'entrée primitive du donjon, presque entièrement détruite, était placée au niveau du premier étage, dans un des petits côtés de la masse carrée du donjon. On voit encore au-dessous de cette ouverture des restes de maçonnerie qui ont fait partie de la base de l'escalier.

Douvres. Le château de Douvres n'a été élevé que sous le règne de Henri II, par conséquent dans la seconde moitié du XIIe siècle; mais il a été construit sur le même plan que celui de Rochester. Ce château offrait cependant quelque chose de particulier dans la disposition de l'escalier, qui traversait le vestibule, et se prolongeait sur l'autre face de la tour, où il s'arrêtait près d'une porte, de niveau avec le troisième étage. Plusieurs portes avaient été placées dans cet escalier pour en défendre l'accès à différentes hauteurs.

La distribution de la tour principale était, comme je le disais, conforme à celle des donjons de Rochester et de Cantorbéry. La plupart des fenêtres ont été retouchées et élargies dans la suite. La prison se trouvait, à Douvres comme à Rochester, au rez-de-chaussée de la tour en application, dans laquelle passait l'escalier, et s'étendait au-dessous du vestibule de la petite pièce, qui paraît avoir servi d'oratoire ou de

chapelle ; il y avait au-dessus de la prison un petit appartement pour ceux qui gardaient la porte. Le deuxième étage de la tour appliquée renfermait aussi une pièce que l'on peut regarder comme une chambre à coucher.

M. King cite différents châteaux construits en Angleterre à peu près sur le même plan que les précédents, et conformément au système de Gundulph, notamment la tour de Newcastle, construite par Robert, fils du Conquérant, et le donjon de Richemont, dans le comté d'York, bâti par Alain, comte de Bretagne, neveu de Guillaume (*Archéologie britannique*, t. VI). Mais il nous faut revenir en France pour y examiner les châteaux qu'on y faisait du temps de Gundulph et dans le siècle suivant.

Chateau de Brionne (Eure). Le donjon qui s'élève encore avec tant de majesté sur la pointe de l'éminence qui domine la ville, à l'est, fut construit peu de temps après le siége que Robert-Courteheuse mit devant la place en 1090, et qui entraîna l'incendie et la ruine de la forteresse alors existante.

Cette tour, sans être d'une grande dimension, et sans présenter rien qui la distingue essentiellement des autres donjons, offrait cependant une certaine élégance dans ses parements extérieurs, ses fenêtres et ses entablements ; il ne reste plus aujourd'hui que deux côtés de ce château, qui se trouve sous ce rapport absolument dans le même état que celui de Domfront : ce sont le mur du nord, qui est presque complet et peut avoir 60 pieds de face, et le mur de l'ouest, dont presque la moitié a été enlevée. On voit dans le côté le plus entier que les murs étaient garnis de trois contre-forts ; deux fenêtres correspondaient au niveau du premier étage, au-dessus du rez-de-chaussée, qui n'était éclairé que par des guichets étroits.

Autant que j'ai pu en juger par les ruines de ces murs, masqués à l'intérieur par le toit des maisons qui y sont adossées, la tour était, comme presque toutes les autres, divisée en quatre étages, y compris le rez-de-chaussée.

A l'extérieur, et au niveau correspondant à peu près au plancher du troisième étage, on remarque des trous carrés qui contenaient des poutres saillantes. Ces espèces de consoles portaient un balcon en bois qui se prolongeait tout autour de l'édifice et qui pouvait contenir un assez grand nombre de guerriers. J'ai observé à Loches des vestiges d'un pareil balcon en bois, et je crois que beaucoup de donjons en ont été pourvus avant l'établissement des encorbellements en pierre, qui n'ont guère été adoptés qu'au XIIe siècle.

Ces balcons, appliqués sur les tours, paraissent d'ailleurs d'origine

romaine, car on voit, sur la colonne Trajane et sur la colonne Antonine, des tours carrées, entourées de palissades en bois, et au haut desquelles sont des balcons pareils à ceux qui devaient exister à Brionne et à Loches.

Le mur occidental du donjon de Brionne offre, à sa base, une partie saillante ou massif de maçonnerie, au milieu duquel on remarque une ouverture cintrée donnant dans le rez-de-chaussée, et qui communiquait, dit-on, avec une porte percée dans le mur qui fermait la porte du donjon, près de la pointe du cap sur lequel le château est établi ; mais je suppose qu'une autre entrée, correspondante à l'étage supérieur, existait au-dessus de ce massif de maçonnerie, dans lequel s'ouvre le passage dont je viens de parler.

Près du contre-fort central de ce mur occidental, on voit le tuyau cylindrique d'une cheminée qui avait été supprimée avant la destruction du château.

L'état de ruine et d'encombrement du donjon de Brionne ne permet guère de donner des détails plus circonstanciés sur sa distribution ; on peut du moins affirmer qu'elle était conforme à celle des autres tours de l'époque.

Les murs, qui ont 10 à 12 pieds d'épaisseur vers la base, renferment des poutres placées horizontalement et incrustées dans la maçonnerie. Ces pièces de bois, que j'ai remarquées dans les murs de beaucoup d'autres châteaux, avaient évidemment pour but d'empêcher les dislocations, en reliant par de grandes traverses ces murs épais, pour la solidité et la durée desquels on n'avait rien à craindre que l'affaissement du sol et les fissures ou crevasses qui pouvaient en être la suite.

Une de ces poutres incrustées est visible dans le mur du nord, où elle a été en partie mise à nu par l'enlèvement du revêtement extérieur de la muraille.

Chateau d'Arques. Le donjon d'Arques était un des ouvrages militaires les plus remarquables de Henri Ier (1) ; c'est une belle tour carrée qui devait offrir, à l'intérieur, une distribution à peu près conforme à celle des autres donjons, mais qui avait subi divers changements avant d'être abandonnée (2).

Caen. Commencées par Guillaume-le-Conquérant vers la fin du XIe

(1) Le château d'Arques avait d'abord été élevé au XIe siècle par Guillaume, oncle du Conquérant ; mais Henri Ier fit reconstruire le donjon et une partie des murs d'enceinte. La ville d'Arques existait dès le IXe siècle. M. A. Le Prévost a savamment énuméré, dans le premier volume des *Archives de la Normandie*, les faits historiques qui se rattachent au château d'Arques.

(2) Dans la cinquième partie de mon *Cours d'antiquités monumentales*, je donne plusieurs exemples de châteaux de cette époque.

siècle, les fortifications du château de Caen furent considérablement augmentées par son fils Henri Ier, qui fit construire en entier le donjon. (Robert du Mont, *Appendix ad Sigebertum.*)

La position de ce château, sur l'esplanade d'une presqu'île, défendue naturellement de plusieurs côtés par la pente du terrain, est conforme à celle que nous avons remarquée dans d'autres forteresses. On ne voit plus aucune trace du palais que les ducs de Normandie possédaient dans l'enceinte du château de Caen, et dont Raoul Tortaire, moine de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, qui le visita dans les premières années du XIIe siècle, fait une pompeuse description.

Pons (Charente-Inférieure). Le donjon de Pons a été utilisé par l'administration municipale de cette ville; il sert de tour d'horloge et de maison commune, et pourra subsister longtemps encore dans l'état où on le voit. Ce donjon est carré-long et d'une assez grande hauteur. D'après les observations de M. de Crazannes, il était autrefois entouré d'une plate-forme carrée, aux angles de laquelle se trouvaient de petites tourelles ou vigies. La place était ceinte de hautes murailles, et assise presqu'au haut de la colline sur laquelle coule la rivière de Seugne et qui supporte la ville de Pons.

Ce donjon ne doit dater que de la fin du XIIe siècle, car le château avait été détruit, dit Robert du Mont (*Appendix ad Sigebertum*), par Richard-Cœur-de-Lion, en 1179, parce que le sire de Pons avait embrassé les intérêts de Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg; mais comme les chroniqueurs se servent souvent d'expressions indiquant la destruction complète des châteaux qui n'ont été que plus ou moins ruinés, il est possible que quelques parties de la tour de Pons soient antérieures à la reconstruction qui eut lieu peu de temps après l'année 1179; néanmoins cet édifice doit être presque tout entier de la fin du XIIe siècle.

Bures, près Bayeux, était moins une place de guerre qu'une de ces maisons de plaisance, *mansiones regiæ*, que nos ducs venaient habiter lorsqu'ils voulaient se livrer aux plaisirs de la chasse, et qu'ils possédaient près de toutes les grandes forêts de leur duché.

Ce fut à Bures que Henri II tint, devant quelques seigneurs de sa cour, le propos inconsidéré qui fit massacrer St Thomas de Cantorbéry. (*Benedict. Petroburg. ab.*, *Vita Henricis Angliæ regis*) (1).

Pour résumer ce qui concerne l'ensemble des forteresses du XIIe siècle: elles offraient une première enceinte garnie de murs, dans laquelle on

(1) Je passe ici la description des châteaux de Fauguernon, près Lisieux, de Vire, de Chamboy (Orne), et de Beaumont d'Anglesgueville, parce que cela me mènerait trop loin.

voyait, à certaines distances, des tours carrées ou rondes qui servaient tant à loger quelques-uns des officiers du château, qu'à d'autres usages; et le long de ces murs, à l'intérieur de la cour, étaient des bâtiments pour les domestiques ou gens de la suite du baron, pour les greniers, les magasins, etc. Au sommet du mur d'enceinte, et sur les toits plats de ces bâtiments, se tenaient ceux qui défendaient la place, lorsqu'elle était assiégée, et c'est de là qu'ils jetaient des flèches sur les assaillants. La grande porte d'entrée du château, qui était parfois défendue de chaque côté par une tour, était fermée avec d'épaisses portes battantes, en chêne, bardées de fer, et avec des herses ou grilles qu'on descendait d'en haut. L'enceinte de ce mur extérieur renfermait un large espace découvert, ou une grande cour, appelée, dans les châteaux les plus vastes et les plus complets, le *bayle* ou *ballium* extérieur, et dans lequel il y avait ordinairement une église ou une chapelle. Après cette première cour venait la seconde enceinte ou bayle intérieur, renfermant le donjon et les maisons du baron. Presque tous les châteaux que nous avons examinés nous offrent ces deux divisions bien marquées.

En avant de la porte d'entrée des châteaux du XIIe siècle, se trouve assez ordinairement un ouvrage extérieur appelé *barbacan*, dont je n'ai point encore parlé, qui était destiné à défendre le pont-levis; mais il paraît qu'on désignait aussi sous le nom de *barbacan*, ou d'*antémural*, certaines palissades établies en dehors des fossés de la principale enceinte, et peut-être des contrescarpes; c'est au moins ce qui paraît résulter de l'emploi que font de ce mot plusieurs historiens dans leurs récits (1), et de la définition qu'en donne Ducange (2).

Comme on a pu le remarquer, les châteaux du XIIe siècle ne différaient guère de ceux du XIe quant à leurs formes; mais en général ils étaient plus grands, entourés de fossés plus profonds; ils offraient des logements plus commodes, mieux disposés, et surtout des murailles mieux construites et plus élevées.

La pierre fut substituée au bois dans un grand nombre de localités; de nouvelles tours, solidement construites, remplacèrent les anciennes, en même temps que les vieilles églises en bois tombaient pour faire place à ces édifices religieux, si nombreux et si remarquables, dont

(1) Plusieurs passages de l'histoire de la croisade contre les Albigeois, écrite par le moine Pierre de Vaulx-Cernay, montrent que les barbacanes n'étaient pas toujours des têtes de pont, mais aussi des espèces de fortifications extérieures.

(2) Propugnaculum exterius, quo oppidum aut castrum, *præsertim verò eorum portæ aut muri* muniuntur: unde *antemurale*, *promurale*, et murus exterior non semel, appellatur, cujus vocis originem plerique ab Arabibus accersendam putant. (Ducange, *Glossaire*, au mot *barbacana*.)

nous avons précédemment étudié les caractères. (*Cours d'antiquités monumentales*, IVe partie, ch. VI et VII.)

Si quelques innovations s'introduisaient au XIIe siècle dans l'art de défendre les places, il ne s'ensuit pas que ce fussent les inventions du temps; la herse, par exemple, dont on trouve la trace dans presque tous les châteaux du XIIe siècle, tandis qu'on ne la voit pas dans d'autres d'une époque plus ancienne, est décrite par Végèce (liv. IV), comme une chose connue depuis très-longtemps; cet auteur explique très-bien comme elle fonctionnait, et comment les guerriers qui seraient parvenus à franchir la porte du château auraient été, par l'abaissement de cette grille, séparés de leurs compagnons d'armes, privés de secours, et pris ou massacrés. Végèce parle aussi de certaines ouvertures qu'il conseille de placer au-dessus des portes, et qui paraissent avoir une grande analogie avec les mâchicoulis.

Il est probable que ces moyens de défense, ainsi que plusieurs autres, avaient été longtemps négligés et même oubliés dans nos contrées, et qu'ils furent repris lorsqu'on apporta plus de science et plus d'art dans les fortifications. M. Deville cite, dans son *Histoire du Château-Gaillard*, un passage très-curieux du moine Jean de Marmoutier, où il raconte que *Geoffroy Plantagenet, étant occupé à assiéger un certain château fort* (1), *étudiait le traité de Végèce sur l'art de la guerre, et y cherchait les moyens de le mieux attaquer*. Nous verrons, en parlant des siéges et de la défense des places, que tout le système était conforme à celui des Romains, et n'avait presque pas changé au moyen-âge.

Je ne chercherai point à décider quels emprunts l'architecture militaire pouvait avoir faits, vers la fin du XIIe siècle, aux châteaux de l'Orient, ou des autres pays que nos ancêtres avaient parcourus pour se rendre à la Terre-Sainte.

Peut-être ces corps en saillie, appliqués sur la maîtresse tour carrée de nos châteaux, et renfermant le vestibule, auraient-ils leur type dans certains édifices de l'Orient? Je n'oserais toutefois dire qu'ils en fussent une imitation (2). On voit de pareilles saillies dans le château de la Couba, en Sicile, et que l'on rapporte assez ordinairement au IXe siècle; mais comme cet édifice est, ainsi que celui de la Ziza, dont j'ai déjà parlé (*Cours d'antiq. monum.*, IVe part.), construit dans le style ogival du XIIIe siècle, et que son origine est contestée, cet exemple

(1) Geoffroy Plantagenet faisait alors le siége du château de Montreuil-Bellay, en Anjou. D. L. F.

(2) Les portes placées de côté dans les corps avancés des donjons rappellent une disposition à peu près semblable indiquée par Procope dans le château d'Episcopia.

n'est pas d'un grand poids pour éclaircir la question; je crois néanmoins devoir signaler cette analogie.

La forme des châteaux du XIIe siècle et de leurs donjons était donc en général peu différente de celle des forteresses antérieures : quelques châteaux cependant ne sont pas conformes aux autres. L'emploi des tours cylindriques ou polygones adopté pour le donjon lui-même, et quelques autres particularités, paraissent caractériser ces châteaux de transition.

Ce fut principalement sous les successeurs de Henri Ier, sous Henri II, auquel on dut un assez grand nombre de constructions (Robert du Mont, *Appendix ad Sigebertum*), et sous Richard-Cœur-de-Lion, que ces changements se manifestèrent. Conséquemment ils coïncident avec la période durant laquelle s'opéra la transition du plein cintre à l'ogive (*V.* mon *Cours d'arch. monum.*, IVe part.); ce qui prouve de plus en plus qu'il régnait à cette époque un besoin d'innover que les voyages en Orient avaient singulièrement excité, et qui se manifesta dans les ouvrages militaires comme dans les autres.

Pour se rendre compte de ces changements, il faut encore décrire quelques châteaux, mais je vais le faire d'une manière extrêmement rapide.

Chateau de Gisors. Le château de Gisors, le plus intéressant de la province de Normandie, fut bâti par ordre de Guillaume-le-Roux vers la fin du XIe siècle (1097), sur les plans de Robert de Bellême, habile constructeur de forteresses. Mais Henri Ier augmenta considérablement dans la suite la force de ce château; il l'environna de murs d'enceinte fort élevés et de tours formidables. (Guil. de Jumiéges, Robert du Mont.)

Il est certain que Henri II fit aussi des réparations et des augmentations considérables au château de Gisors (Robert du Mont). Lorsque ce roi eut une conférence dans cette ville avec Louis VII, roi de France, en 1175, le château avait reçu, depuis peu, des accroissements notables, et de nouvelles tours avaient été élevées le long des murs, d'après le témoignagne d'un chroniqueur contemporain. Plus tard, en 1184, de nouvelles réparations furent faites à la tour du donjon, aux murs qui entourent l'esplanade de la motte et qui existent encore, aux fossés, aux ponts qui servaient à y accéder, à une maison de bois placée en dehors du bayle, et à la partie basse des murs qui bordaient la place du marché (1). Henri II faisait, dans le même temps, réparer plusieurs

(1) Je trouve ces curieux détails dans un fragment des *Rôles de l'échiquier de Normandie*, pour l'année 1184, que vient de publier M. Petries, conservateur des archives de la Tour de Londres.

autres places situées près de Gisors, et qui étaient aussi le long des frontières ou marches normandes (1).

Le château de Gisors est donc un ouvrage du XIIe siècle (2). Il est possible que Philippe-Auguste, lorsqu'il fut maître de la place, y ait fait aussi de nouveaux ouvrages, mais le donjon et son enceinte ne durent guère recevoir d'additions depuis Henri II.

Cette ancienne partie du château de Gisors, encore très-bien conservée, se montre au sommet d'une éminence artificielle, ronde et conique; un mur flanqué de contre-forts plats occupait le contour du plateau ménagé sur l'éminence : ces murs renfermaient un assez grand nombre de poutres couchées et incrustées dans la maçonnerie, comme nous l'avons observé dans le château de Brionne, et qui avaient été employées par le motif que j'ai indiqué précédemment. Une tour assez élevée, et d'un petit diamètre, se trouvait en contact avec le mur d'enceinte, et formait le donjon. Elle faisait face à la porte d'entrée de cette petite cour, qui était garnie de logements, et dans laquelle on remarque aussi les restes d'une chapelle qui se trouvait placée entre la porte dont je viens de parler et la tour du donjon ; près de cette chapelle et de cette tour était une issue étroite ou poterne communiquant avec l'extérieur.

Le donjon et son enceinte étant ainsi établis sur une motte artificielle, ne pouvaient offrir que très-peu d'étendue; des logements bien autrement spacieux se trouvaient dans le bayle ou la grande place d'armes qui entourait cette éminence ; on y remarque encore des tours, des portes et des murailles considérables, qui montrent très-bien l'étendue et l'importance de la place.

Chateau-Gaillard, aux Andelys (Eure). Le Château-Gaillard des Andelys, bâti par Richard-Cœur-de-Lion à la fin du XIIe siècle, est sans contredit un des monuments les plus remarquables de l'époque. Ses ruines imposantes, décrites avec tant d'exactitude et d'intérêt par M. Deville, se trouvent assises près de la Seine, au sommet d'une roche ayant 600 pieds de longueur sur 200 de largeur, défendue de tous côtés par des pentes abruptes, et qui ne tenait aux hauteurs voisines que par une étroite langue de terre. Ce point était le seul par où l'on pût attaquer le château avec quelque espoir de succès, et les moyens de défense avaient été surtout établis de ce côté.

Mais laissons parler M. Deville, et suivons sa description :

(1) Ce sont encore les *Rôles de l'échiquier de Normandie*, pour 1181, qui apprennent que ces châteaux étaient ceux de *Vaudreuil*, de *Neaufle*, de *Neufchâtel-sur-Epte*, et de *Dangu*.

(2) M. A. Deville a fait, sur l'histoire du château de Gisors, des recherches savantes.

« Une première fortification, de forme triangulaire, formant une enceinte de 140 pieds de long sur 100 pieds à la base du triangle, servait (dit le savant observateur) d'avant-garde à la place. La pointe de l'angle faisant face à la langue de terre dont il vient d'être question, fut garnie d'une forte tour, flanquée à distance de deux tours plus petites. Cette tour formait la tête de la forteresse, aussi avait-elle été construite avec un soin particulier. Deux autres tours, à peu près de la même force, furent placées aux angles de la base inférieure de l'enceinte. Les murs des courtines avaient 8 à 10 pieds d'épaisseur comme ceux des tours, et dans quelques parties jusqu'à 14 pieds. Le fossé qui entoure les murs est taillé dans le roc vif; il a 30 pieds de large vers le fond.

» En arrière de cette première fortification, Richard fit tracer une deuxième enceinte; un rempart long de 90 pieds, et flanqué de deux tours, fut établi pour en protéger le front. Ses flancs, déjà défendus par l'escarpement du terrain, reçurent de bonnes murailles : l'une, celle qui regarde la Seine au sud-ouest, s'appuyant à une tour de forme octogone à l'intérieur, et se prolongeant ensuite sous forme de simple parapet; l'autre, vers le nord-est, s'étendant en forme d'ellipse autour de la troisième enceinte ou citadelle : mais ces parties ont beaucoup souffert par les différentes démolitions qu'elles ont éprouvées; il est presque impossible aujourd'hui de suivre la trace de la maçonnerie. Cette deuxième enceinte se termine en un vaste demi-cercle, tracé par le fossé qui la sépare de la citadelle.

» A l'angle sud-ouest de l'enceinte, il existait un bâtiment ayant 35 pieds de long sur 25 de large; l'étage supérieur servait de chapelle, le rez-de-chaussée de magasins : ce bâtiment avait été construit par Jean-sans-Terre.

» La troisième enceinte ou citadelle, à l'extrémité du cap sur lequel était la place, se composait d'une fortification de forme elliptique, mais d'une construction toute particulière et bien remarquable; elle offre, dans les trois quarts de son développement, des segments de tours au nombre de 17, qui ne sont séparés entre eux que par 2 pieds environ de courtine. Cette muraille bosselée devait avoir 30 pieds de hauteur.

» Dans la partie qui regarde la Seine au couchant, le rempart suit une ligne brisée, irrégulière comme les rochers sur lesquels il est assis; il était défendu par la tour, par les bastions, et mieux encore par l'escarpement des rochers. Richard ne craignit pas d'y pratiquer des ouvertures destinées à éclairer une maison d'habitation. De cette maison on communiquait à un escalier creusé dans la roche, et qui conduisait à un passage secret ou espèce de poterne, dont on aperçoit encore quelques traces au milieu des rochers.

» Le donjon se compose d'une tour engagée dans le mur occidental de cette enceinte, et qui, bien que de forme circulaire dans les trois quarts de son développement, se termine en angle vers le levant, à sa partie extérieure. Le mur de la tour, à partir de cet angle, n'a pas moins de 20 pieds d'épaisseur ; il en a 12 dans les autres parties, non compris les contre-forts. Ceux-ci ressemblent assez à de vastes coins en pierre, appuyés contre la muraille, car ils deviennent de plus en plus minces vers la base de la tour, disposition fort singulière et que l'on ne voit point ailleurs. Ce donjon avait deux étages, prenant le jour par deux vastes fenêtres de forme ogive, d'où l'œil plonge au loin sur la Seine. » (*Histoire du Château-Gaillard*, par M. A. Deville.)

(1) Je termine ici ce que j'avais à dire sur l'architecture militaire antérieure au XIIIe siècle.

Dans tout ce qui précède, je me suis occupé presque exclusivement des châteaux proprement dits, sans parler des enceintes murales des villes, et on en conçoit facilement le motif. Ces murailles n'avaient rien qui les distinguât de celles qui entouraient le bayle des châteaux ; elles étaient aussi flanquées d'un nombre plus ou moins considérable de tours rondes ou carrées. Les portes seulement, qui étaient en certain nombre dans les grandes enceintes urbaines, offraient parfois quelques différences dans la disposition des appartements qui les surmontaient. On trouvait ordinairement entre deux tours, mais parfois sans cet accessoire, une large porte par laquelle pouvaient entrer les charrettes ; quelques-unes de ces portes ont été munies d'un pont-levis, et lorsque ce pont n'était point baissé, les deux grands leviers qui la faisaient manœuvrer aller s'emboîter dans deux rainures pratiquées exprès dans la muraille. Près de la grande porte s'en trouvait quelquefois une autre assez étroite, seulement accessible pour les gens de pied, et dont le pont, étroit lui-même, était tenu par un seul levier. Du reste, cette petite porte me paraît un perfectionnement appartenant plutôt au XIIIe et au XIVe siècle qu'au XIIe.

Une porte de la ville du Mans montre cette disposition du petit et du grand passage. Je l'ai dessinée en 1826 ; malheureusement elle a perdu sa toiture et une partie des logements établis sur les voûtes de l'entrée principale : elle offrait des mâchicoulis.

Entre les cavités destinées à recevoir les deux leviers du grand pont se voit un encadrement carré : on plaçait ordinairement des ar-

(1) Pour abréger, j'ai supprimé dans cet article ce qui concerne la tour des Montils, près Blois, et les châteaux de Château-Renault et Couches. Les indications que je donne ici sont d'ailleurs suffisantes pour établir le système de construction de l'époque.

moiries ou la statue de quelque saint au milieu de cet encadrement.

Je finis cet article, déjà bien long pour une revue. Je commencerai l'autre par l'indication des moyens employés, au moyen-âge, pour l'attaque et la défense des forteresses.

A. DE CAUMONT (*de Caen*), correspondant de l'Institut.

— *Continuation de la polémique relative à Jean Bailleul, roi d'Écosse.* — *Réponse de M. Em. Gaillard* (*de Rouen*) *à M. le marquis Le Ver.* — Dans un rapport fait dernièrement à l'Académie de Rouen sur le XIIe cahier de la *Revue anglo-française*, M. Em. Gaillard, après avoir parlé du *Siége de Parthenay* et de l'*Insurrection de l'Aquitaine après le traité de Bretigny*, a terminé son compte rendu par des réflexions nouvelles sur Jean Bailleul.

Payant tout d'abord un tribut d'éloges aux recherches érudites de M. le marquis Le Ver, il a demandé s'il fallait dire avec M. Dusevel que Jean Bailleul était né près d'Abbeville; s'il fallait induire de ce qu'il prit la qualité de sire de Bailleul-en-Vimeu, que, sortant d'Oxford et de Londres, il était venu demeurer dans le Ponthieu, sous la loi de son ennemi Édouard II, possesseur de ce comté depuis 1299 jusqu'en 1319.

« J'avoue qu'il ne me paraît pas naturel, continue M. Em. Gaillard, que Bailleul, à peine sorti des fers d'Édouard, ait été sur le continent vivre sous son vassal. Il a dû, ayant des terres en Vimeu et des terres relevant de la couronne de France, préférer celles-ci à celles-là. De là, ce me semble, la tradition qui le fait vivre et mourir en Normandie.

» Ce pouvait être dans cette province qu'étaient en effet situées ces terres qu'en 1315 Édouard de Bailleul a en vue, lorsqu'il charge le vidame d'Amiens d'aller, pour lui, en faire hommage au roi de France.

» On a beau me dire qu'il a fait des actes de possession en Vimeu, qu'il a pris la qualité de sire de Bailleul; je ne l'ai jamais contesté. M. Le Ver est riche propriétaire dans le Ponthieu et agit souvent comme tel; cela l'empêche-t-il de demeurer à Roquefort près d'Yvetot, et d'y avoir une très-riche bibliothèque qu'il a bien lue?

» Pourquoi Jean Bailleul, seigneur originaire de Picardie, né probablement en Écosse, où son père était comte de Galloway, n'aurait-il pas passé les quatorze dernières années de sa vie dans les terres qui relevaient de Philippe-le-Bel, son allié à double titre, plutôt que de passer ses jours à Bailleul, son domaine héréditaire, situé dans le comté de Ponthieu, où je lui vois faire des actes qui indiquent bien une propriété, mais non une résidence?

» M. de Lally-Tolendal appelle Château-Gaillard le séjour de Jean Bailleul. Se trompe-t-il? Je ne sais. Il est évident qu'il a tort de croire

ce château, bâti par Richard-Cœur-de-Lion, le domaine héréditaire de Bailleul. Mais rien ne prouve que ce séjour n'ait pas été un asile offert au roi détrôné par Philippe-le-Bel. Plus tard, David Bruce, réfugié en France, habita ce même château près d'Andelys. Ne se peut-il pas que dans le XIVe siècle le Château-Gaillard ait été, pour les rois d'Écosse malheureux, ce que fut St-Germain au XVIIe siècle pour les rois Jacques II et Jacques III?

» Philippe-le-Bel devait de grands égards à Jean Bailleul. En 1295, il lui avait donné Isabelle de Valois, sa fille, pour Édouard Bailleul, alors prince d'Écosse, et plus tard il la lui ôtait pour la donner à Jean II, duc de Bretagne. Ensuite ne devait-il pas chercher à lui faire oublier ce traité d'alliance portant qu'un secours viendrait de France au roi d'Écosse, secours que celui-ci avait vainement attendu, et qui, lui ayant failli, avait causé sa ruine? Pour tant de maux, le roi de France pouvait-il se dispenser d'offrir un asile à son allié détrôné?

» D'ailleurs, le roi Bailleul n'avait pas besoin, pour habiter la Normandie, des dons du roi Philippe. N'était-il pas l'époux d'Isabelle, fille de Guillaume, comte de Varennes, seigneur d'origine normande? Cette Isabelle n'avait-elle pas eu une dot?

» M. le marquis Le Ver qui nie avec raison, je le crois maintenant, que le tombeau de Jean Bailleul, roi d'Écosse, fût à Bailleul-sur-Eaulne, n'est-il pas le premier à croire que les sires de ce Bailleul, près de Neufchâtel-en-Bray, étaient de la famille des rois d'Écosse, bien que les armes différassent? Preuve que la Normandie n'était pas étrangère à ce Jean et à cet Édouard, rois dont encore une fois certaines terres relevaient de la couronne de France, circonstance toute favorable à la tradition qui les fait propriétaires de terres en Normandie.

» Ce que vous soutenez-là, me dit-on, est plausible, mais ce n'est pas prouvé. C'est un système qui repose sur une assertion de M. de Lally, sur une tradition recueillie par l'*Art de vérifier les dates*, et corroborée par la procuration donnée par Édouard Bailleul au vidame d'Amiens. Ah! mon Dieu, qui aspire plus que moi après les faits démontrés? Qui sollicite plus M. Le Ver de porter la lumière sur ce point? Lui qui nous a dit l'origine picarde des Bailleul rois, pourquoi n'éclaircit-il pas de même le lieu où ils habitèrent après leur exil des Iles Britanniques? Jusqu'aux faits démontrés, je demanderai seulement la permission de trouver l'asile mieux choisi en Normandie, chez un allié, que dans le Ponthieu, chez un ennemi. »

Chronique.

.·. *Nouvelles des deux Canadas et du surplus de l'Amérique du nord. — Débats politiques. — Journaux. — Massacres par les Indiens. — Evêques. — Libraires. — Pénitentiaires. — Juges de paix. — Récoltes. — Émigrants. — Progrès de la navigation.* — La *réforme*, tel est le vœu assez général dans la Nouvelle-Écosse et le New-Brunswick. Dans les deux Canadas, c'est plus qu'un vœu ; on exige que les conseils législatifs (chambres hautes) ne soient plus composés d'hommes étrangers au pays, nommés seulement par la couronne, et que les cours de justice aient des membres instruits de la législation et des usages; enfin, on veut des administrations provinciales qui n'obligent plus d'attendre de la métropole la décision des affaires.

Déjà le haut Canada avait exposé ses griefs, sans doute très-nombreux, puisqu'ils remplissent un volume de 570 pages. Le 14 avril dernier la chambre élective a adopté les conclusions d'un fort long rapport, et elle a refusé de voter le budget. Le nouveau gouverneur, sir Bond Heard, s'en est pris à tout, à des gens qui l'empêchent de déraciner l'arbre des abus, parce qu'ils ont construit et *duveté* leurs nids dans ses branches, à la province qui ne posséderait pas des hommes capables. Les membres du conseil exécutif, plutôt que d'accepter le rôle passif et sans responsabilité auquel il a prétendu les réduire, ont donné leur démission. Leurs successeurs n'inspiraient aucune confiance : le gouverneur a dissous la chambre élective. En ce moment le haut Canada procède à de nouvelles élections, avec des succès assez balancés entre les réformistes et les tories.

Le bas Canada a vu, pendant la session parlementaire qui a duré près de six mois, des bills de la plus grande importance rejetés par le conseil législatif. Il s'agirait, par exemple, d'amender le régime municipal pour les cités de Montréal et de Québec, de réprimer le duel, de n'admettre que deux passagers par cinq tonneaux, comme aux États-Unis, tandis que des armateurs de l'Angleterre entassaient jusqu'à 500 pauvres émigrants dans des navires jaugeant seulement 400 tonneaux.

Enfin ce conseil a refusé un bill pour continuer les encouragements à l'instruction élémentaire, surtout dans les campagnes. A cette occasion plusieurs journaux ont paru avec des bandes de deuil. Cependant une école normale d'institutrices se charge gratuitement et pendant trois ans d'élèves de toute religion chrétienne dans le couvent des Ursulines de Québec.

Depuis 18 mois lord Gosford et sir Grey, commissaires extraordinaires du gouvernement impérial dans l'Amérique britannique, s'appliquent à concilier, au moins à apaiser les rivalités politiques et civiles qui continuent d'exister très-ardentes entre les populations françaises et anglaises du bas Canada. Les vues pacifiques et libérales, les formes polies du lord gouverneur, restent impuissantes. Le parti oligarchique anglais a tenté de convoquer à Montréal une convention de 50 députés. Quoique ce projet ait avorté, les tories eux-mêmes n'ayant pas paru aux réunions préparatoires, les chefs viennent d'expédier pour Londres un cahier de leurs griefs ou prétentions. Cependant, le 16 mai, la chambre des communes discuta la motion faite par M. Rocbuck, un de ses membres et agent choisi par la chambre élective du bas Canada, afin que ce pays reçoive satisfaction à ses plaintes. M. Hume défendit la même cause contre plusieurs orateurs qui repoussèrent tout changement à l'acte constitutionnel de 1791, traitant de *O'Connel* le président de la chambre canadienne, l'honorable M. Papineau. Lord John Russel proposa d'attendre le rapport des commissaires envoyés à Québec, promettant que les réformes qu'on reconnaîtrait légitimes seraient opérées. Cet ajournement indéfini arrête même les Canadiens français les plus éclairés et les plus pacifiques. La chambre des représentants n'a consenti à voter des subsides que pour six mois. Le nombre des bills qu'elle avait admis et que l'autre chambre a refusés n'est pas de moins de 47.

Rarement les journaux américains rapportent avec quelque étendue des nouvelles de l'Europe. Ils ont copié la plupart une notice sur le général Lafayette. Un d'eux dit, à propos du complot de Neuilly : « Un commis papetier, un courtier marron, un maître de langues, un passementier, deux ouvriers corroyeurs, un tailleur, un marchand de vieux effets, un tourneur en cuivre, un perruquier, un lampiste et une couturière, voilà donc les notabilités des conspirations !.... » Ces journaux répètent les récits détaillés des expéditions atroces d'une partie des Indiens dans la partie ouest et sud des États-Unis : les peuplades du nord américain ne s'en émeuvent pas et continuent d'être paisibles. Les Creeks ravagent la Géorgie, comme naguère les Séminoles ont dévasté la Floride : il existe une sorte d'émulation entre ces

hordes sanguinaires, mais depuis longtemps irritées par les injustes procédés des Américains. On comptait, le 16 mai, environ 50 personnes que les Creeks avaient massacrées et dont ils avaient enlevé les chevelures. Dans le comté de Troop, la ville de Lagrange était remplie de planteurs échappés des pays indiens. Les fermes, les moulins à coton, les établissements de maïs, étaient détruits par ces barbares qui portaient partout l'incendie; la ville de Roanoke a été brûlée, ainsi qu'un bateau à vapeur qui venait d'y accoster; un autre bateau proche Columbus a eu un passager et ses deux pilotes tués; enfin, à 18 milles de cette ville, 14 habitants ont été enlevés par un parti indien. Les Hitchaties, les Pah-lo-cho-ko-les, les Sowo-ko-los, une partie des Uchées et des Ufallays, sont réunis aux Creeks; et les Chérokées, à la mi-juin, prenaient une attitude si menaçante, que la population blanche, dépourvue de munitions, craignait d'être exterminée. On évalue à 8,000 le nombre des guerriers de la seule nation des Creeks, et environ à 6,000 celui des Indiens qui ont pris les armes. C'est par bandes qu'ils ont pillé des habitations et des diligences; c'est rassemblés en corps qu'ils ont tenté de pénétrer dans la Floride. Et là un guerrier, à cause de l'état avancé du pays, peut faire plus de mal que dix dans l'Alabama. La terreur s'accroissait de la duplicité de certains chefs : Ne-ah-Mico, qui commandait à 700 guerriers, employait, pour feindre la neutralité, plus de ruses que n'en sait la diplomatie européenne. Cependant, à la fin de juin, les nouvelles sont venues plus rassurantes : dans plusieurs rencontres les Indiens avaient éprouvé des échecs et perdu les chefs les plus redoutables. — Le race des hommes rouges n'est donc pas éteinte, comme on le répète.

Depuis quelques années les évêques de l'Amérique septentrionale entreprennent des voyages ou pèlerinages dont Rome est le terme; et ils ne manquent pas de visiter la France. Il y a peu de mois, nous voyions à Paris le chef du diocèse sans doute le plus étendu du monde, puisque du lac Supérieur il comprend tout le nord américain jusqu'au pôle et à la Russie d'Amérique. Canadien d'origine, M. Provenchère a embarqué au Havre. La *Quotidienne* disait qu'il lui faudrait quinze mois pour arriver à Juliopolis : c'est qu'il s'arrêterait une année à Québec, où il a débarqué à la fin de juin. Outre quatre prêtres catholiques, deux pasteurs de l'église anglicane ont traversé l'Atlantique sur le même navire.

Un libraire de Philadelphie, M. Adam Waldie, démontre par *quarante-quatre* raisons diverses les avantages que le public peut trouver en souscrivant à un ouvrage périodique qu'il édite. C'est le prospectus perfectionné : les Américains, en fait d'annonces, sont les plus habiles.

— Un phrénologiste, qu'on dit distingué, donne des leçons de cranologie à Toronto, capitale du haut Canada. — M. Mac Donald, chef de l'institut des sourds-muets, a préféré prendre la direction d'un nouveau journal à Montréal. — Un Français, M. Le Blanc de Marconnay, a fait représenter et imprimer, à Québec, une comédie en deux actes, *Valentine* ou *la Nina canadienne*.

Deux prisons viennent d'être achevées à Québec et à Montréal. Quoique les dépenses aient été très-considérables, les distributions de ces maisons sont défectueuses. Chaque prisonnier occupe seul une cellule étroite ; il ne communique guère qu'avec le geôlier, et quand celui-ci distribue le pain et l'eau : aussi les détenus à Québec sollicitent avec les plus instantes prières d'être employés au service de la pompe qui fournit l'eau à la prison. Grâces au zèle d'une société charitable de dames, du travail est procuré aux femmes détenues. Une autre société se forme pour réprimer la mendicité, en fondant une maison d'industrie.

Nous avons exposé ailleurs l'organisation de la justice de paix dans le nord américain. Elle est en grande partie la même qu'en Angleterre ; et les lecteurs de la *Revue anglo-française* ont dû distinguer, dans sa 13e livraison, l'excellent précis des attributions de cette magistrature, par M. le conseiller B. de L. On s'occupe en France d'étendre les pouvoirs de la juridiction de paix : la loi anglo-américaine lui confère le droit de connaître d'une foule d'affaires qui ressortissent chez nous de l'administration, des tribunaux civils et commerciaux ; et chaque année la législature du bas Canada accroît les attributions de ses conservateurs de la paix. D'après un acte récent, deux juges de paix résidants près du lieu où un navire enregistré aura terminé son voyage, ou près le domicile du défendeur, pourront connaître de toute demande n'excédant pas 20 liv. sterl. pour gages de matelots. — Les comptes à rendre par les gérants des sommes allouées par les colléges, académies, etc., devront être affirmés devant un juge de paix.

Des plaintes, le croira-t-on de ce côté de l'Atlantique? des plaintes s'élèvent dans des paroisses anciennes du bas Canada, contre le morcellement des terres : il y a déjà des parcelles de deux à quatre perches. L'hiver, très-rigoureux aussi dans l'Amérique du nord, s'est prolongé jusqu'à la fin d'avril, ce qui a empêché, en mai, d'ensemencer en blé une grande quantité de champs ; et les agronomes répétaient les conseils que la routine s'obstine encore en France à méconnaître, de se procurer le plus possible des fourrages, d'élever de plus en plus du bétail, de faire à force de la viande de boucherie. Comme en Europe, la plupart des fleuves de l'Amérique ont débordé. En juillet, l'aspect

des récoltes était fort peu satisfaisant dans les États-Unis ; la sécheresse tarissait jusqu'aux pieds dans le district de Québec, tandis que dans celui de Montréal les campagnes étaient superbes. Les deux dernières récoltes ont été fort peu productives en céréales dans ce pays ; il en résulte un revirement qui va s'accroître et auquel le commerce français peut participer. Les deux Canadas expédiaient d'immenses quantités de farines et de froments pour l'entrepôt de Liverpool qui, un moment en 1832, en fournit à la consommation de plusieurs de nos départements de l'Ouest. Depuis 1835, cette exportation canadienne a presque cessé, des cargaisons de blé sont arrivées de la Baltique et d'Archangel, à Québec et à Halifax, pour de là être importées dans les ports de la Grande-Bretagne. Cette année plus de 200,000 minots (60 liv. le minot) ont été transportés de l'Angleterre dans le St-Laurent, qui a reçu aussi des chargements de Dantzick. Et cependant le cours actuel désespère presque le cultivateur canadien qui ne vend son blé que 6 à 7 sch. le minot.

Le 4 juillet, le nombre des émigrants britanniques débarqués à Québec depuis la saison s'élevait déjà à 16,807 individus. En outre, le *Clifton* en a importé du Havre 215, qui sans doute sont Alsaciens ou Allemands : il n'était pas encore parti de France autant d'émigrants pour le Canada. Ce total, de 17,032 émigrés européens, dépasse d'environ 11,300 le nombre de ceux arrivés à la même date, en 1835. Un bâtiment en a transporté 336, un autre 342. On ne cite qu'un naufrage, encore les 160 émigrants à bord de la *Charlotte Douglas* ont été recueillis et sauvés. L'hôpital de la marine de Québec n'avait reçu que 245 malades, et il comptait seulement trois décès. Un pyroscape, quoique de seconde classe, a entassé dans ses flancs jusqu'à 800 pauvres émigrés pour le trajet de 60 lieues de Québec à Montréal.

Enfin, la navigation entre la France et le nord américain a acquis, depuis le mois d'avril dernier, un mouvement très-extraordinaire, trop actif peut-être pour être durable. Comme saisis soudain de l'espoir de trouver sûrement du fret dans nos ports, des navires y sont arrivés en grand nombre de l'Angleterre, tous en destination pour le nord américain, d'où ils doivent exporter des bois, potasses, etc. La moitié au plus de ces bâtiments ont pu y transporter de nos vins, eaux-de-vie, des marchandises diverses, etc. Trois ont appareillé du Havre, trois aussi en droiture de Rochefort ; tous les autres de Bordeaux ou de Royan. Le terme moyen de la traversée pour le plus grand nombre, dont l'arrivée est déjà connue, a été 36 jours. — Il peut nous être permis de remarquer qu'avant la publication du *Tableau statistique des deux Canadas*, il partait annuellement de France, pour ces pays,

quatre à cinq navires seulement, et que ce nombre, croissant de plus en plus, s'élève, pour 1836, à *vingt-neuf*. ISIDORE LE BRUN.

.˙. *Suite donnée par le gouvernement français à l'enlèvement d'un douanier par les fraudeurs d'Aurigny.* — « Le gouvernement a pris au sérieux l'aventure arrivée au sous-brigadier des douanes Guillot, enlevé de la côte de la Hague et conduit à l'île d'Aurigny par des fraudeurs anglais. M. le général Sébastiani, ambassadeur de France à Londres, en a porté plainte à lord John Russel; celui-ci a écrit à cet égard au major-général Ross, lieutenant-gouverneur des îles anglo-normandes à Guernesey, et la Cour royale de cette île vient de transmettre la plainte à la Cour d'Aurigny, afin qu'elle fasse une enquête au sujet de l'enlèvement du sous-brigadier Guillot. » (*Journal de Cherbourg.*)

.˙. *Nouvelle jurisprudence en matière de douane, adoptée en France par suite de cette affaire.* — Trois des contrebandiers de l'île d'Aurigny qui, pendant la nuit du 7 au 8 mai dernier, introduisirent sur le continent des ballots de tabac étranger et enlevèrent le sous-brigadier Guillot, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Coutances, du 12 juillet 1836, confirmatif de celui de Cherbourg, à 1,000 fr. d'amende et 15 mois de prison. Ce jugement décide que le fait de contrebande n'a pas absolument besoin être constaté par des procès-verbaux réguliers pour être réprimé par la justice; qu'en l'absence de ces procès-verbaux, la contrebande peut être établie par la preuve testimoniale, qui est le mode ordinaire de constatation des crimes ou délits. Ce principe résulte en effet de l'art. 1er du décret impérial du 8 mars 1811, et il a été appliqué par un arrêt de la Cour royale de Caen du 12 avril 1827. « Son application est d'autant plus juste dans l'espèce, dit le jugement du tribunal de Coutances, que c'étaient les voies de fait exercées par les prévenus contre le sous-brigadier Guillot, qui avaient entraîné l'impossibilité de recourir au mode spécial de constatation employé habituellement pour les faits de contrebande, et qu'une circonstance qui aggravait leur faute ne pouvait devenir pour eux une cause d'impunité. »

.˙. *Commerce de la librairie en Angleterre.* — En Angleterre, en comprenant les brochures, contrefaçons, feuilles périodiques, magasins, etc., la valeur commerciale des produits de la presse se monte, pour 1833, à la somme considérable de 2,420,900 liv. st. L'importation annuelle des livres étrangers en Angleterre s'élève à quelques milliers de quintaux. Ce débit très-considérable se trouve presque en entier dans les mains des libraires de Londres, dont le nombre est de 832, à peu près aussi grand que celui de leurs confrères en Allemagne. Il est à observer comment, dans le point central du commerce de la li-

brairie, la décentralisation se fait remarquer. Il y a à Londres des libraires qui s'attribuent exclusivement la vente des livres religieux, d'autres ceux de l'instruction primaire, etc., etc. A part les pamphlets, contrefaçons, et les feuilles périodiques, le nombre des volumes publiés en Angleterre s'élevait, en 1828, à 1105; en 1833, à 1507. De 1828 à 1833, on remarque en général un accroissement annuel de 92 à [illegible] volumes, à cause de la grande activité littéraire qui s'est manifest[illegible] en 1828, où l'industrie de la presse a créé les bibliothèques à bon [illegible]ché. Ces bibliothèques ont fait baisser le prix moyen des ouvrages [illegible]i, en 1828, s'élevait à peu près à 12 sch., mais qui, en 1833, n'était p[illegible] que de 10 sch. 7 d. (*France industrielle.*)

∴ *Impo[illegible]nce des découvertes des Anglais en minéralogie.* — A l'occasion de[illegible] découverte d'un nouveau métal faite par M. *Is. Richardson* (de [illegible]eow), et auquel on a donné le nom de *Donium*, à cause du voisin[illegible] d'Aberdeen (*Aberdonia*), on a remarqué que sur 55 substances [illegible]ples que l'on compte maintenant dans la science, 22 ont été dé[illegible]vertes en Angleterre; et que sur 45 bases métalliques, 17 sont dues [illegible]x travaux de leurs compatriotes.

∴ *Publications relatives [illegible] l'arrondissement d'Argentan* (*Orne*). — M. L.-H.-J. Chrétien (de J[illegible]é-du-Plain), à qui on doit déjà une *Histoire d'Argentan*, dont ce re[illegible]eil rendra compte, vient de publier une brochure ayant pour titre : *[illegible]ages, préjugés, superstitions, dictons, proverbes et anciens mots [illegible] l'arrondissement d'Argentan.* In-18. Alençon. Poulet-Malassis. 1835.

∴ *Bains de mer de Cherbourg.* — Le *Journal de Cherbourg*, en parlant d'un établissement formé pour prendre les bains de mer dans cette ville, indique ses curiosités, ses établissements hydrauliques, les plus beaux de France, et surtout cette digue qu'on met au-dessus des pyramides d'Égypte, parce qu'elle a coûté des millions et qu'on y travaille depuis 52 ans. L'auteur de l'article continue ainsi : « A 5 lieues de Cherbourg est le phare de Gatteville, magnifique colonne qui s'élève dans les airs à 70 mètres au-dessus du rocher qui lui sert de base, et du haut de laquelle la vue plane sur une vaste étendue de terre et d'eau. Plus loin est la baie de la Hougue, parage à jamais célèbre par le glorieux combat que l'amiral de Tourville y soutint, en 1692, contre les flottes combinées d'Angleterre et de Hollande. A l'opposé, vers l'ouest, sont les hautes falaises de Jobourg, d'où l'on découvre les îles anglo-normandes d'Aurigny, de Guernesey et de Jersey; puis le cap de la Hague, cette dernière terre française qui vit le grand Napoléon partir sur le *Northumberland* pour la torture de l'île de Ste-Hélène. »

DE LA FONTENELLE.

QUERELLE

ENTRE LE ROI D'ANGLETERRE ET L'ABBESSE DE SAINTES,

ET GUERRE DES BATARDS (1).

(1318—1332).

Vers la fin de l'année 1318, le pape Jean XII accorda dix jours d'indulgence à tous ceux qui, prosternés devant l'autel de la Vierge, lui demanderaient trois fois, avec un cœur contrit, le pardon de leurs crimes. Cette oraison, pour être efficace, devait être faite à l'heure où, suivant un pieux usage consacré dans la ville de Saintes (2), on sonnait la cloche, au déclin du jour, pour avertir les fidèles d'implorer la protection de Marie par une salutation angélique (3).

Cette grâce du saint-siége avait surtout pour but, en inspirant une nouvelle ferveur pour la mère du Christ, de ranimer dans les âmes le sentiment des devoirs religieux qui s'était singulièrement affaibli, en Aquitaine, au milieu des luttes politiques de l'Angleterre et de la France. Né de l'insouciance et de

(1) Extrait d'une *histoire* inédite *de la Saintonge et de l'Aunis.*

(2) Il résulte de ce passage de Baronius, qu'en 1318 l'*angelus du soir* était depuis longtemps en usage à Saintes. Il n'est donc pas vrai, comme on l'a avancé, que cette prière ait été instituée pour la première fois par Louis XI, en l'honneur de son frère Charles, duc de Guienne, empoisonné en 1472 par Jordan Favre, abbé de Saint-Jean-d'Angély. Le monarque n'aurait fait, tout au plus, qu'étendre aux autres villes du royaume l'usage de l'*angelus*, qui, selon Baronius, n'était pratiqué qu'à Saintes.

(3) Hoc anno, ad incendendum in Deiparæ cultum fidelium pietatem, cùm plus mos in xantonensi ecclesiâ susceptus esset ut, vergenti in noctem die, campana, ad premonendos fideles ut, salutatione angelicâ, Virginis suffragia implorarent, pulsaretur, pontifex decem dierum indulgentiam iis qui piè ter eam orationem, flexis genibus, funderent, si verè eos criminum pœniteret, concessit. (Baronius, *Annal. eccl.* an. 1318, n° 58.)

l'agitation du monde, ce relâchement commençait à pénétrer dans les cloîtres, où l'observance de la règle devenait de plus en plus incommode, et où l'on s'arrangeait, en secret, pour en tempérer la rigueur.

Le mal avait surtout fait des progrès dans l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes, lorsque Agnès de Rochechouart en fut nommée abbesse, en 1313. Sentant la nécessité d'opposer enfin une digue puissante au torrent envahisseur des innovations, cette pieuse dame prit le parti de rédiger elle-même (1) des statuts propres à opérer une réforme salutaire dans le moutier confié à sa direction, et à y rétablir l'ancienne discipline monastique, depuis longtemps tombée dans l'oubli (2).

Mais Agnès ne s'en tint pas là. Après avoir repoussé loin de son troupeau la contagion des vices du siècle, elle osa lutter contre les pouvoirs politiques de son temps, et conçut le hardi projet de secouer la suzeraineté du roi d'Angleterre pour rentrer sous celle du roi de France.

Engagé dans une guerre ruineuse en Écosse, Edward abandonnait à des lieutenants despotes le gouvernement de ses possessions d'outre-mer, dont il ne s'occupait que pour y faire lever de larges tributs par ses officiers. Ceux-ci n'épargnaient ni les châteaux ni les abbayes. Aussi le haut baronnage et les congrégations monastiques de la Saintonge du sud aspiraient-ils, en dépit du traité de 1259, à se soustraire au pouvoir oppressif de l'Anglais, pour rentrer sous l'obéissance plus commode et moins exigeante des successeurs de saint Louis.

Charles-*le-Bel* occupait, depuis un an, le trône de France. Le conseil de ce prince se montrait assez disposé à seconder les projets de l'abbesse Agnès. Des commissaires furent même envoyés en Saintonge pour examiner si le monastère de Notre-Dame devait relever de la couronne de France ou de celle d'Angleterre (3). Ces officiers, sous prétexte d'accomplir leur mission,

(1) En 1319.

(2) Agnes II de Rupe-Cavardi abbatissa creatur anno 1313. Quæ ut magis prodesset quàm præesset, statuta quædam pro sui reformatione monasterii condidit anno 1319. (*Gall. christ. eccl. santon.* tom. 2, p. 1129.)

(3) Suivant le traité de 1259, la rive droite de la Charente appartenait au roi de

passèrent dans l'île d'Oleron, où l'abbesse de Saintes possédait des fiefs considérables, et, étendant outre mesure les pouvoirs dont ils étaient revêtus, introduisirent dans l'île des innovations contraires aux lois anglaises (1).

Edward, informé de cette atteinte portée à ses droits, s'en plaignit au roi de France. « Plus je souhaite vivement, lui écrivit-il (2), qu'une paix durable règne entre nous, plus je suis péniblement affecté lorsqu'il me vient des nouvelles du continent de nature à faire naître entre vous et moi quelque nuage. Je prie donc votre magnificence de recommander, ainsi qu'il convient, à ses officiers, de ne plus rien entreprendre contre mes droits et ceux de mes hommes d'Oleron (3). »

La question soulevée par l'abbesse de Saintes n'en continua pas moins d'être agitée. L'année suivante (4), le procès fut soumis à la cour des pairs de France, où il fut longuement débattu. On envoya de nouveaux commissaires en Saintonge pour entendre des témoins. La bonne foi ne présida point à cette enquête, qui n'était qu'un moyen dilatoire pour faire traîner le procès en longueur. Cependant les terres de l'abbaye étaient occupées par les officiers de Charles-le-Bel, qui, pour faire respecter l'autorité de leur maître, ne se faisaient pas faute d'empiéter sur celle du roi d'Angleterre. Ce prince écrivit de nouveau (5)

France, la rive gauche au roi d'Angleterre. La ville de Saintes, située sur la rive gauche, était bien dans le domaine du roi d'Angleterre; mais l'abbaye de Notre-Dame se trouvait sur la rive droite, au milieu du faubourg *des Dames*, ainsi nommé parce qu'on n'admettait dans ce monastère que des filles de noble extraction. Il s'agissait de savoir si l'abbaye et le faubourg, ainsi séparés de la ville par la rivière, appartenaient au roi d'Angleterre ou au roi de France.

(1) Cùm itaque intellexerimus quod quidam ministri vestri, ad inquirendum cujus ressorti et gardiæ sit monasterium B. Mariæ Xanton. per curiam vestram deputati ad insulam nostram Oleronis potestatem suam indebitè extendentes, aliquas ibidem in nostri præjudicium introducere nituntur novitates, etc. (Rymer, *Act. publ.* t. 3, p. 960.)

(2) Le 20 juin 1322.

(3) Quantò desideramus inter vos et nos stabilitatem perpetuæ pacis indefinitenter perdurare, eò turbatur acerbiùs dùm nobis aliqua renunciatur per quæ inter nos et vos materia possit cujuslibet oriri dissidii..... Quamobrem magnificentiam vestram exoramus quatinùs præfatis ministris vestris, ut contra nos et insulanos nostros dictæ insulæ non attemptent, velitis præcipere prout decet, etc. (Rymer, *Act. publ.* tom. 3, p. 960.)

(4) 1323.

(5) Le 12 avril.

au roi de France pour le prier de mettre enfin un terme à tant d'injustices (1).

Mais n'attendant pas un meilleur résultat de cette seconde missive que de la première, il s'adressa le lendemain (2) au pape pour réclamer l'intervention de son autorité apostolique.

« Je couvre de baisers pieux, écrivit-il au pontife, vos bienheureux pieds. Dans tous les temps l'abbesse du monastère de Saintes et ses prédécesseurs ont tenu immédiatement de moi et de mes ancêtres les biens temporels dépendants de leur abbaye dans mon duché de Guienne. Cependant, voilà que par une frauduleuse intrigue, sans permission de ma part et contre l'autorité des saints canons, l'abbesse de Saintes prétend tenir lesdits biens de la couronne de France, au mépris de mes titres héréditaires et au préjudice de mes droits. Je supplie donc votre clémence de daigner sévir spirituellement contre l'abbesse qui ose élever une prétention aussi injuste, afin que, retenue par la crainte d'un châtiment sévère, elle ne cherche plus à me dépouiller de ce qui m'appartient (3). »

Cette réclamation n'eut pas apparemment tout le succès qu'Edward s'en était promis, car ce prince fut obligé, quatre mois après (4), pour rétablir, dans l'île d'Oleron, son autorité ébranlée par les intrigues de la cour de France, d'envoyer sur le continent l'évêque d'Ely, avec la commission spéciale de pourvoir au gouvernement et à la garde de cette île qui se

(1) In negotio inter nos et abbatissam Xantonis in curiâ vestrâ diù agitato, per quosdam curiæ vestræ commissarios, super examinatione testium in dicto negotio deputatos, minùs justè sit processum.... vestræ regiæ majestati supplicamus quatinùs injuriosas occupationes hujus modi congruè reformari faciat, si placet, vestra regia celsitudo, etc. (Rymer, *Act. publ.* tom. 3, p. 1010.)

(2) Le 13 avril.

(3) Papæ rex devota pedum osculà beatorum, etc. Cùm abbatissa monasterii xanton. et prædecessores suæ omnes suas temporalitates in ducatu nostro existentes et ad dictam suam abbatiam spectantes de nobis et progenitoribus nostris immediatè tenuerint, eadem abbatissa jam de novo, machinatione subdolâ, licenciâ speciali super hoc non obtentâ, contra statuta sacrorum canonum, à rege Franciæ dictas temporalitates temere advocaverit, in elusionem juris nostri et exhæredationem nostram; vestræ clementiæ supplicamus quatinùs contra dictam abbatissam super tam gravi excessu spiritualiter sic procedere velit vestra paternitas rigorosè, quod occasione pœnæ eidem abbatissæ infligendæ in hoc casu, jus nostrum assequamur, etc. (Rymer, *Act. publ.* tom. 3, p. 1011.)

(4) Le 16 août 1323.

trouvait sans gouverneur. Il recommanda en même temps aux insulaires d'obéir en tout à l'officier qui serait choisi par le prélat (1).

La mauvaise foi dont Charles-le-Bel avait fait preuve dans l'affaire de l'abbaye de Saintes avait vivement indisposé contre lui le roi d'Angleterre. D'autres sujets de rupture étrangers à cette histoire surgirent bientôt après entre les deux monarques rivaux. Edward publia (2) une déclaration de guerre contre la France, sans avoir rien préparé pour la soutenir. Les commandants des bâtiments anglais eurent ordre de courir sus aux Français partout où ils les rencontreraient. La guerre recommença donc en Guienne.

Un ramas de vagabonds, à la solde de l'Angleterre, sortirent de la Gascogne et se jetèrent sur la Saintonge du nord, où ils mirent tout à feu et à sang. Ces bandits étaient connus sous la dénomination de *Bâtards*. Dans ces temps de désordre et de licence, les fils illégitimes des barons, exclus de la succession de leurs pères, étaient souvent obligés de se faire chefs de voleurs pour vivre, et se vengeaient par le brigandage de l'injustice des lois.

Charles-le-Bel envoya contre ces pillards une armée commandée par Alphonse d'Espagne, jadis chanoine, alors chevalier et seigneur de Lunel, mais plus propre aux paisibles cérémonies du culte qu'aux bruyants exercices des armes. Après avoir, sans aucun succès, dépensé des sommes considérables en Saintonge, ce seigneur retourna à Paris, atteint d'une maladie dont il mourut peu de temps après.

Les *Bâtards*, dont les forces allaient croissant par le grand nombre d'Anglo-Gascons qui se joignirent à eux, osèrent attaquer Saintes. Cette ville venait d'être prise de force par les Français : mais elle était dominée par l'antique citadelle du Ca-

(1) Volentes custodiæ et regimini insulæ nostræ Oleronis, jam custode carentis, provideri, ac de fidelitate venerabilis patris J. Eliensis episcopi confidentes, assignandi nostro nomine custodem insulæ prædictæ eidem episcopo plenam committimus potestatem, mandentes omnibus subditis nostris prædictæ insulæ quod illi quem dictus episcopus ad custodiam insulæ prædictæ deputaverit in omnibus intendentes sint. (Rymer, tom. 4, p. 9.)

(2) En 1326.

patrie, occupée par une garnison anglo-gasconne. Secondés par cette garnison, les Bâtards se jetèrent dans la forteresse, où ils opposèrent une longue et vigoureuse résistance au maréchal de Beaucaire et au comte d'Eu, envoyés contre eux avec une nouvelle armée. Mais à la veille d'être forcés dans ce poste par les assiégeants, ils réussirent à l'évacuer pendant la nuit. Avant gagné, avec les Anglo-Gascons, une plaine assez éloignée de la ville, ils envoyèrent dire au maréchal et au comte d'Eu qu'ils les attendaient en rase campagne, voulant terminer la guerre par une action décisive.

Les Français acceptèrent ce défi avec joie, et marchèrent, suivis d'un grand nombre de bourgeois armés, à la rencontre des Bâtards. Mais lorsque ceux-ci les surent arrivés à une grande distance de Saintes, ils prirent un chemin détourné et se jetèrent dans la ville, où ils pillèrent les églises, incendièrent les maisons, et mirent tout à feu et à sang. Le maréchal et le comte d'Eu étant bientôt revenus sur leurs pas, poursuivirent les bandits jusqu'en Gascogne, où ils s'emparèrent de plusieurs places et forcèrent les gouverneurs anglais à demander la paix (1).

Parmi les églises et les monastères qui, dans le pillage de Saintes, avaient tenté la cupidité des Bâtards, l'abbaye de Notre-Dame eut surtout à souffrir des violences et de la rapacité de ces bandits. Il était naturel que cette maison religieuse, qui venait de se soustraire violemment à la suzeraineté d'Edward, éprouvât, plus que toute autre, les effets de la vengeance anglaise. Aussi fut-elle ruinée de fond en comble, ainsi que tous les prieurés qui en dépendaient (2). Tel était l'état déplorable où elle se trouvait réduite, que l'abbesse et ses religieuses furent obligées de se recommander à la charité du roi.

S'il faut en croire la requête qu'elles adressèrent à Charles-le-Bel, la plupart de leurs meilleurs fiefs avaient été livrés aux flammes ; tous leurs meubles, tant ceux de la maison abbatiale

(1) *Chron.* de Guill. de Nangis, ap. Guizot, Col. tom. 13, p. 387. — Villaret, *Hist. de Fr.* tom. 8, p. 178.

(2) Quod (monasterium B. Mariæ Santon.) paulò post, ob tumultus bellicos, destructum est. (*Gall. christ. eccl. santon.* tom. 2, p. 1129.)

que ceux de leurs différentes obédiences et de leurs nombreux vassaux, avaient été emportés ou brisés par les pillards. Elles n'espéraient pas pouvoir de longtemps réparer tant de pertes, ni recueillir le moindre fruit des débris du patrimoine de l'église échappés à la fureur des bandits. Elles évaluaient à quarante mille livres et plus le dommage qu'elles avaient souffert, et se trouvaient dans un tel dénûment, que, forcées de déserter le cloître pour aller demander du pain à leurs parents, elles avaient interrompu les exercices du culte et ne pouvaient les reprendre faute de moyens d'exister (1).

Charles-le-Bel, voulant marcher sur les traces de ses pieux ancêtres, ne put souffrir que le service des autels demeurât ainsi suspendu dans l'abbaye de Notre-Dame de Saintes; il accorda donc (2) à l'abbesse et aux religieuses de cette communauté un secours de quatre mille livres tournois, qui dut leur être compté par le bailli du grand fief d'Aunis, sur la recette de ce bailliage, et complété, en cas d'insuffisance de la recette d'Aunis, par le collecteur des deux sénéchaussées de Saintonge et de Poitou (3).

La paix avait reparu sur le continent, mais l'Angleterre était en proie aux commotions les plus orageuses. Une faction ter-

(1) Dilectæ nobis in Christo religiosæ mulieres abbatissa et conventus burgi B. Mariæ Xanton. suâ nobis exponi supplicatione fecerunt quod, propter novissimam guerram Vasconiæ, major pars et melior prioratuum spectantium ad easdem, domus hominum suorum habitantium in terris prioratuum prædictorum fuerunt per inimicos nostros incendio concremata, omnia bona mobilia quæ tam in domibus abbatiæ suæ prædictæ quàm in prioratibus prædictis habebant, et omnia bona mobilia hominum suorum prædictorum rapta per inimicos eosdem, et totum ipsius ecclesiæ patrimonium adeò pejoratum, quod usque ad longum tempus ex eo nulla poterunt commoda reportare; seque proindè damnificatas esse dicebant usque ad summam 40,000 libr. et ultrà, et bonis omnibus adeò denudatas, quod, cùm undè viverent non haberent, necessariò suam deserierant ecclesiam et iverant, ut alerentur, ad domos suorum parentum, ità quod divinus cultus in ecclesiâ suâ cessavit usque ad longum tempus, cùm ad eam, propter defectum victualium, circà magnum tempus se non posse redire sperarent, etc. (*Vidimus manusc. archiv. de l'abb. de D.-N. de Saintes.*)

(2) Le 28 juin 1327.

(3) Prædecessorum nostrorum inhærendo vestigiis, nolentes in ecclesiâ prælibatâ divinum cultum cessare deinceps.... religiosis eisdem 4,000 libr. turon. concedimus sibi per ballivum nostri magni feodi in Alnisio de receptâ dicti feodi.... ac perficiendas per receptorem nostrum senescalliarum Xanton. et Pictav. in casu quo forsan dicti recepta feodi non sufficeret ad solutiones hujus modi faciendas, etc. (*Ibid.*)

rible, suscitée par la reine Isabelle, venait de renverser Edward du trône pour y placer le prince de Galles, son fils, portant le même nom que lui. Peu de temps après, Charles-le-Bel mourut *sans hoirs mâles*. Le nouveau roi d'Angleterre prétendit avoir des droits à la couronne de France, comme neveu du dernier roi par sa mère Isabelle, fille de Philippe-le-Bel. Mais le sceptre ne pouvait, comme on disait alors, *tomber en quenouille*, et la loi salique, excluant les filles du trône, s'opposait aux prétentions d'Edward. La cour des pairs de France déféra la couronne à Philippe de Valois, petit-fils de Philippe-le-Hardi par Charles de Valois, son père.

Cette décision, toute légale qu'elle était, ne fit qu'irriter l'ambition du jeune roi d'Angleterre : mais les rivalités de partis qui agitaient encore son royaume lui faisant redouter l'issue d'une guerre sur le continent, il crut devoir attendre un temps plus opportun pour faire valoir, les armes à la main, ses prétendus droits au trône de France. Sommé par Philippe de Valois (1) de venir, comme duc de Guienne, prêter entre ses mains le serment de féauté, il passa le détroit, et alla, non sans une grande répugnance, fléchir le genou devant le prince qu'il regardait comme l'usurpateur de sa couronne.

Au moment où l'officier du palais lui dit : « Sire, vous devenez, comme duc de Guienne, homme lige du roi mon seigneur, » son orgueil se souleva : il prétendit n'être point tenu à l'hommage *lige*, mais seulement à l'hommage *simple*. Cette distinction était importante : l'hommage lige soumettait le vassal au service de guerre et de cour envers le seigneur tant qu'il lui convenait d'en user ; l'hommage simple n'entraînait que le service de guerre, et encore pendant un temps limité. Après un long débat, on convint qu'Edward ferait provisoirement l'hommage simple ; mais que, de retour dans son royaume, il consulterait ses archives, et expédierait des lettres scellées du grand sceau d'Angleterre pour compléter son serment (2).

Déjà depuis longtemps il avait repassé le détroit et ne se

(1) En 1328.
(2) Voir tous les historiens de la France.

pressait point d'envoyer à Philippe de Valois les lettres qu'il lui avait promises. Le duc de Bourbon fut dépêché à Londres pour sommer le monarque anglais de s'expliquer : mais Edward le retint près d'un an sans lui donner de réponse précise. Philippe n'était pas homme à se laisser jouer. Quelques soldats de la garnison anglo-gasconne de Saintes ayant fait irruption (1) au nord de la Charente, et commis des voies de fait sur les terres du roi de France, Philippe envoya en Saintonge une armée sous les ordres de son frère Charles, comte d'Alençon.

Ce prince vint mettre le siége devant Saintes et emporta d'assaut la ville et la citadelle, malgré l'opiniâtre défense des assiégés. Telle était l'animosité des Français, que sur la rive gauche de la Charente tout fut mis à feu et à sang par le vainqueur (2). Cette horrible représaille ne suffit pas à la vengeance du comte d'Alençon. Voulant porter le coup mortel à la puissance des Anglais en Saintonge en détruisant le principal boulevard de leur domination dans cette contrée, il ordonna la ruine du Capitole. Quelques jours suffirent à l'anéantissement de ce précieux reste de la magnificence romaine, que le poids de treize cents ans n'avait pas même ébranlé. Ainsi, après avoir traversé tant de siècles de destruction, survécu à tant de naufrages, essuyé tour à tour les outrages de la barbarie et les assauts de la guerre, ce noble édifice, qu'avait épargné la stupide fureur des Wisigoths et des Normands, tomba sous le bélier des soldats de la France !

Cette vigoureuse exécution en imposa au roi d'Angleterre. Craignant de s'engager trop avant dans une guerre qu'il n'était pas en état de soutenir, il dépêcha à la cour de Philippe de Valois (3) des députés qui reconnurent solennellement que le roi leur maître était tenu à l'hommage lige envers le roi de France, son seigneur. On fit alors un traité par lequel il fut

(1) En 1330.

(2) Survindrent esmeutes, excès et voies de fait de la part des Anglois assemblés à Xaintes, contre lesquels fut envoié monseigneur Charles de Valois, comte d'Alençon, frère du roy Phelippe, qui print, ardit et gasta, les chasteau et ville dudit Xaintes. (Du Tillet, *Annal.* tom. 2, p. 213.)

(3) Le 9 mars 1330.

convenu que le comte d'Alençon évacuerait Saintes aussitôt qu'Edward aurait ratifié les clauses du traité ; que les soldats anglo-gascons qui avaient en pleine paix porté les armes au nord de la Charente seraient livrés aux officiers de Philippe de Valois pour être jugés conformément aux lois françaises, et qu'en attendant la ratification, les hommes du roi d'Angleterre pourraient aller, venir et demeurer librement dans la ville de Saintes, sans toutefois que les fortifications de cette place pussent jamais être relevées (1).

La paix étant ainsi rétablie, Edward vint en France l'année suivante (2), sous prétexte d'accomplir un vœu, et eut avec Philippe de Valois, à Saint-Christophe en Halote, une entrevue dans laquelle il triompha, par la souplesse de son esprit, de la politique du monarque français. Il fit entendre à Philippe que c'était sans aucun motif plausible que *ses châtel et bourg de Saintes avaient été abattus, ars et gâtés* par les soldats du comte d'Alençon ; que, selon les règles d'une bonne justice, cette place devait être rétablie dans son premier état, et les meubles qui en avaient été enlevés restitués à leurs propriétaires. Philippe justifia la conduite de son frère, en disant qu'elle avait été motivée *par plusieurs grandes et énormes malefaçons notoires que ceux qui étaient auxdits châtel et bourg avaient faites en sa terre et contre ses gens.*

Il ajouta au surplus qu'à la première nouvelle des voies de fait exercées par les soldats anglo-gascons, il avait écrit au comte d'Alençon, qui était dès lors en Saintonge, de ne tirer aucune vengeance des coupables ; mais que ses lettres n'étaient parvenues au prince qu'après le sac de la ville et la ruine du château.

Après maintes raisons alléguées de part et d'autre, Edward réussit à se faire délivrer des lettres patentes (3) par lesquelles

(1) Les ambassadeurs dudit roy, par un traité, accordèrent... que la qualité desdits hommages seroit déclarée lige.... et autre convenu que le siege tenu par ledit comte d'Alençon devant Xaintes seroit levé après que ledit roy Edouart auroit ratifié ledit traité. Cependant les coulpables dudit Xaintes seroient rendus aux gens dudit roy Phelippe pour en faire sa volonté : les autres pourroient aller, venir et demeurer librement, sans que l'on pût garnir ledit Xaintes autrement qu'il estoit lors. (Du Tillet, *Annal.* p. 214.)

(2) 1331.

(3) Le 13 avril 1331.

le roi de France rendit *à son chier et féal cousin* la ville et le château de Saintes dans l'état où ils se trouvaient, avec permission de les rétablir comme bon lui semblerait, et s'obligea de plus, *pour bien de paix, de transaction et de concorde*, à lui faire compter, au terme de Pâques, une somme de trente mille livres tournois pour le dédommager des pertes qu'il avait essuyées (1).

Edward, fier de sa victoire, ne fut pas plus tôt de retour en Angleterre, qu'il s'empressa d'écrire (2) à son connétable de Guienne de faire relever sans délai les murs, tours, ponts-levis et autres fortifications de la citadelle de Saintes, et de prendre l'argent dont il aurait besoin pour ces reconstructions, tant sur la recette de son bailliage que sur tous autres deniers qu'il pourrait lever au nom du roi (3).

Ces précautions font assez comprendre que l'accord qui semblait régner entre les deux monarques n'était qu'apparent, et que toujours préoccupé de ses prétendus droits au trône de France, Edward n'attendait qu'une occasion favorable pour renouveler ses prétentions les armes à la main.

D. MASSIOU (*de la Rochelle*).

(1) Vid. Rymer, *Act. publ.* tom. 4, p. 483.
(2) Le 7 février 1332.
(3) Rymer, *loc. cit.* p. 508.

LETTRE

SUR L'HISTOIRE ANGLO-FRANÇAISE

DU PAYS FORMANT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

MEULAN.

Monsieur, depuis que j'ai été chargé du département de Seine-et-Oise par la Société conservatrice des monuments, j'ai dû m'occuper d'abord de réunir des renseignements historiques sur les villes principales de ce département. Quelques-unes de mes notes sur les comtés de Meullent me paraissent présenter des faits intéressants pour l'histoire de l'établissement des Normands en Angleterre ; j'ai pensé que vous voudriez bien leur donner place dans votre estimable recueil, dont le succès est maintenant assuré tant en France qu'en Angleterre, et parmi les collaborateurs duquel je me ferai toujours honneur de compter.

Il ne me semble pas inutile d'expliquer comment la comté de Meullent (1) était échue à Robert de Beaumont. Galeran Ier, comte de Meullent, avait été fait prisonnier par les Normands, en 1060, à la bataille de Vanaville, que perdirent les troupes du roi mineur, Philippe Ier (2). C'est sans doute pendant cette captivité qu'il se lia avec les chefs normands, de telle sorte que nous voyons Hugo II, son fils, qui avait été associé à son pouvoir pendant cinq ans et lui succédait en 1065, devenir plus normand que français, et, en 1067, aller à Fécamp se dé-

(1) J'ai adopté, dans la première partie de cette lettre, l'orthographe de Meullent par *ent*, au lieu de Meulan, comme on l'écrit ordinairement, à cause de l'étymologie latine *Mellens*, *Mellentis* ; je l'abandonne au XIVe siècle, époque où cette orthographe est fixée dans les documents originaux.

(2) *Chronique de Rouen*, imp. en 1578.

vouer au service du duc Guillaume (1). Galeran mourut sans hoir, ainsi que son frère Simon; et sa sœur Adeline ou Aelis ayant épousé Roger, comte de Beaumont, Robert, fils de celui-ci, hérita de la comté de Meullent. Roger et ses fils, Robert, Eudes et Hugo, étaient du nombre des braves qui avaient répondu à l'appel de Guillaume, et pris part à la conquête de l'Angleterre (2). Ils s'étaient distingués à Hastings; aussi étaient-ils en grande faveur auprès de Guillaume, qui leur avait donné les terres de Worcester, de Warwick et de Leicester, comme nous le voyons dans un dénombrement daté de 1086. Robert III, comte de Meullent, paraît comme pair et baron d'Angleterre à Oissel, dans une contestation entre Guillaume, archevêque de Rouen, et Gilbert, abbé de St-Vandrille, qui prétendait avoir le droit de posséder un fer béni pour les épreuves par le fer rouge. Lui-même avait eu une contestation avec le duc de Normandie, pour l'échange des terres d'Ivry et de Brionne dont il avait voulu tirer meilleur parti en gardant les deux. Il y réussit en prenant Brionne; et Gilbert, fils du connétable Godefroy, fut tué dans le siége; mais bientôt après, Royer de Beaumont termina les différends de son fils avec Guillaume. Voici comment Philippe Monskes raconte les événements (3) :

Et Rogiers ki par sa bonté
De Hereford et la comté,
Et si ot II filles dont l'une,
Eme ki fu plaisante et brune,
Fu donnée tout entre fait
A Raoul, signor de Malait,
Ki bien fut de Bretaigne né
Et de Norwins fu Quens nommé,
Et vuol tenir la forteraiss
Contre li roi; mais par destraice
Il fu de la tiere racié
Et il et sa fēme exiliés.
Mais en Angleteère laissierent
Une fille dont dolent fierent.
Ilhe avoit nom, moult fu senée,
Et puis apriés l'a espousée
Li Quens Guillaume de Leicestre,
Por cou qu'il le sot de bon sestre.
Fiu Robert comte de Mellent
De celi ot il voirement
Plusieurs filles, sen ot i fil
Hardi et vaillant et gentil.
Quand Guillaume, li fiu Robert,
Ki Normandie ot en aprest,
Fu en Flandres ocis à duel,
Son fils Guillaume de Bretuel,
Calenges la tour d'Ivery
Ki ja avoit esté jadi,
Comte Raoul pere s'accole.
Mais li dus Robert sans parole

(1) *Gesta Guillelmi ducis.* (Duchesne, *Hist. des Norm.*)
(2) Manusc. de Wace, moine de Bayeux. — *Le Roman du Rhou.*
(3) Philippe Monskes, évêque de Tournay. — Bibl. du roi, n° 2624, fol. 118.

L'avoit en son domaine eu
Comme roy Guillaume l'ot eu ;
Et puis Quens Robert de Mellent
Lors firent tel atirement,
Que Guillaume por Iveri
Prist Brionne et si li guerpi.
Li dus por ce que pries estoit
De sa tiere qu'il tenoit,
Brionne est ciel de Normandie.
Mais quand Ricard sa, ne fie
Le douna Godefroy son frere,
Gilebert son fiu por son pere
L'ot, mais il fu apries ocis;
Et Brionne dont on vos dit
Remest al dus comē a signor,
Quar Brionne astoit de son honor.

Notre Robert, pendant sa mésintelligence avec le duc de Normandie, avait essayé de s'allier plus intimement au roi de France, en épousant sa nièce, Ysabel ou Elisabeth, fille de Hugo de France, comte de Vermandois. L'évêque Yves, de Chartres, s'y était vainement opposé à cause des liens de parenté qui unissaient les deux conjoints (1). Le mariage eut lieu en 1096, mais il n'empêcha pas Robert de retourner à la cour anglo-normande, aussitôt que son père Roger eut apaisé Guillaume-le-Roux, qui alors avait succédé au Conquérant. En effet, nous voyons qu'en 1100, dans la guerre de Gisors, Meullent est assiégé par le roi de France, mais sans succès ; et, pendant que Philippe est à Melun, le comte Robert fait un coup de main sur Paris, où il possédait la Grève et le monceau Saint-Gervais (2); et puis il rompt les ponts et se sauve avec son butin sans coup férir. Le roi était venu secourir sa capitale ; mais, surpris dans une embuscade, il n'avait dû son salut qu'à son intrépidité, en pourfendant le soldat qui tenait déjà la bride de son cheval (3). Une médaille représente ce fait d'armes.

L'esprit d'intrigue du comte Robert l'eut bientôt rendu puissant en Angleterre, surtout lorsque Henri Ier, en 1100, eut succédé à son frère Guillaume. Il avait su prendre une grande influence sur l'esprit du jeune roi. D'abord il lui avait inspiré une violente passion pour une de ses nièces (4) ; mais bientôt,

(1) Ils sortaient tous deux de Gauthier II, dit le Blanc, comte du Vexin, Ysabel au quatrième degré, Robert au cinquième. Ivon. Carnot. episc. *Opera*, in-folio, 1647, epit. 45, p. 2.

(2) Les titres des comtes de Meullent à la seigneurie des cures et bénéfices de la paroisse St-Jean en Grève, et du Mont-St-Gervais, furent mis en lumière par le procès du curé d'Épône et du chapitre de Paris, en 1649.

(3) Phil. Monskes. *Man. de Ste-Palaye*, p. 484.

(4) Hugo pouper (fils de Roger de Beaumont) had three dangters, one maried to

jaloux de fonder sa puissance sur des bases plus solides, il profita de sa position pour se mêler à toutes les grandes affaires de l'État. C'est lui qui, en 1102, parvint à accorder passagèrement les ambitions rivales de Henri et de Robert, duc de Normandie, son frère aîné. Celui-ci était débarqué en Angleterre, et le roi voulait le faire saisir; mais le comte sut amener le rebelle auprès de la reine, qui était en couches, le faire renoncer au tribut de 4,000 marcs que lui devait Henri, et la guerre fut apaisée pour quelque temps.

Robert ki est Quens de Meulent,
Que on tenoit por moult vaillant,
Por veridic et por savant,
Devant le roy passa avant :
Sire, dict-il, por, dus merci,
Vous nel ferés non ensi;
Ja votre frere ne prendrés
Ne ja tel honte ne ferés,
Vilonie et honte seroit.
Mais moult vous est escroit,
Car se vous bien consel avés,
Et se vous croire me voulés,
Tous les deniers qu'au dus devés,
De cet règne qu'en pays tenés,
Vous ferés jou quite clamer.
Ains que li dus sen puisse aller.
—Vers Hantôme a le dus trové
En sa voie l'a encontré,
A une part del camp le traist
Demandé li a com il vaist:
Sire, dict-il, coment errés?
Et moult aves mal exploité,
Qui sans conduict et sans congié
En ce pays vous embatés. —
Sire, Quens dict-il que loës
Selon le temps que vous vées?
—Je loe, dict-il, par droicte loi
Selon l'affaire que je voi,
Que vous parlés à la royne
Ki relevée est de gesine.... (1).

Cette négociation habile, par laquelle il débarrassait le roi d'un tribut onéreux, tout en assurant son usurpation sur les droits de son frère, augmenta grandement la faveur du comte Robert. Il en profita bientôt pour étendre ses propriétés en Angleterre, sans abandonner d'ailleurs les intérêts de sa seigneurie de Meullent. On n'a pas oublié que le Conquérant avait donné à sa famille la comté de Leicester; mais un certain Yvon s'en étant emparé, Robert le fit déclarer rebelle. Le roi voulut confisquer ses biens, mais alors Robert se donna des semblants de générosité; il obtint la grâce d'Yvon à condition de céder son revenu pendant dix ans, de faire un pèlerinage en Terre-Sainte, et de marier son fils avec une nièce du comte de Meul-

king de Novo Castello, an other maried to Almaric de Montfort, and Elisabeth concubine to king Henry the first, after maried to earl of Pembroke. (*Antiquities of Warwick.*)

(1) Man. de Wace.

lent, probablement Élisabeth, la maîtresse du roi, qui épousa bientôt après le comte de Pembroke. En effet, le mariage avec le fils d'Yvon n'avait pas eu lieu; celui-ci mourut en Palestine, et Robert se fit donner les parts de son héritage que tenaient le roi et l'évêque de Lincoln. Il devint ainsi seigneur de toute la comté de Leicester, dont il prit le titre (1). En ce même temps il donnait la nomination de la cure St-Nigaise de Meullent à l'abbé du Bec, pour assurer à cette église la protection d'une abbaye puissante (2). En 1104, il avait été envoyé en Normandie pour apaiser les discordes que la main malhabile et surtout malintentionnée du duc Robert-Courte-Cuisse laissait toujours renaître. Le roi Henri vint lui-même sur le continent. Serlon, évêque de Séez, se trouva à la réunion des princes; il prêchait pour le rétablissement du bon ordre, et aussi contre le scandale de la mode de porter les cheveux longs, ce qui défigure le visage de l'homme. Cette dernière partie de son sermon eut plus de succès que l'autre: Robert de Meullent donna l'exemple, qui fut suivi par le roi Henri et toute sa suite; tous les cheveux tombèrent sous les ciseaux de l'évêque (3). Mais la guerre civile n'en continua pas moins, partielle pendant deux ans, et en 1106 ouverte et générale, car le duc Robert leva encore une fois l'étendard de la révolte. Le comte de Meullent commandait le principal corps de l'armée envoyée pour le réduire. Le duc de Normandie fut battu, fait prisonnier, et sa duché réunie à la couronne d'Angleterre. Ce succès mit au comble la faveur du comte Robert: il était le premier conseiller du roi, et en même temps un des plus grands seigneurs de la cour; aussi fut-il très-occupé de la querelle d'Henri Ier avec les papes Urbain II et Paschal II, à propos des investitures. Anselme, abbé du Bec (4), avait été nommé archevêque de Cantorbéry sans la participation du St-Siége. Le royaume fut menacé d'interdit; mais le comte Robert, qui

(1) Ord. Vital, l. XI.

(2) *Confirm. du pape Paschal II*, en 1104. Cart. du Bec.

(3) Ord. Vital, l. XI.

(4) Il écrivait à Robert, *amico charissimo Roberto*. (Anselm. episc. *Epist.* l. IV, p. 450.

avait été particulièrement excommunié, négocia si habilement, qu'il raccommoda son roi et lui-même avec le pape (1). Cependant Philippe Ier, roi de France, était mort; Louis VI, dit le Gros, qui avait été associé au gouvernement de son père pendant huit ans, venait de lui succéder en 1108, et, débarrassé des querelles que Philippe avait à Rome au sujet de son mariage adultérin avec Bertrade, femme enlevée de Foulques d'Anjou, il commença à mettre à exécution son système de destruction du pouvoir féodal au profit de la royauté, en favorisant les révoltes des communes, et en attaquant successivement les seigneurs. Il réduisit Guy de Rochefort, Hugo de Crécy, Thomas de Marles, Eudes, comte de Corbeil, et Philippe, comte de Marle; puis il attaqua Meullent en 1111. Le comte de Flandres, qui était dans son armée, fut tué dans une sortie des assiégés (2); mais pourtant la ville ne put résister, elle fut prise, et ce siége fut le commencement des hostilités avec le pouvoir anglais en Normandie. Il voulait y établir, comme duc, Guillaume Cliton, le neveu de Henri Ier. La guerre se soutint avec des chances inégales jusqu'en 1119. Alors, malgré sa valeur personnelle, Louis de France fut battu à Brenneville, et fit la paix; mais Meullent avait été repris dès 1112 par son comte, qui rendit de grands services à Henri Ier dans toute cette guerre de Normandie, et mourut avant son terme, en 1118 (3). Ce seigneur avait su conserver toute son influence auprès du roi, dans le cours de sa longue faveur, par la supériorité que lui donnait sa qualité de lettré, si rare parmi les seigneurs dans ce temps d'ignorance. Il aida son souverain dans des réformes d'administration financière; fit adopter un système régulier de poids et de mesures; protégea les sciences et les lettres, ce qui lui valut le surnom de Beau-Clerc. Il avait aussi fait donner à ses deux fils une éducation de clerc, puisque nous voyons ces deux jumeaux, en 1119, pendant les négociations de la paix, soutenir des thèses de théologie et de philosophie devant le pape

(1) *Art de vérifier les dates*, t. 1, p. 185, in-fol.
(2) Duch. *Hist.* t. 4, p. 196.
(3) Ord. Vital, l. XII, p. 842.

Calixte, les évêques, les rois d'Angleterre et de France (1). Ils avaient alors 14 ou 15 ans. L'un, Galeran, eut la comté de Meullent; et l'autre, Robert, celle de Leicester. Leur mère, Élisabeth de Vermandois, se remaria, en 1119, à Guillaume de Varennes, comte de Surrey.

L'union des deux frères et de leurs comtés était grande en 1120, puisque Robert de Leicestre donnait à l'église St-Nigaise de Meullent la dîme de Willebon, et que Galeran fondait la même année, en Angleterre, le monastère de Bordeley (2). Deux ans après tout était changé. Galeran s'était révolté contre le roi d'Angleterre, il fut fait prisonnier.

Li Quens Galeran de Mellant
Guerroya le roy rusement,
Mais il fut pris de la descorde
En un estour de Bouterolde... (3).

Il se raccommoda bientôt avec le roi d'Angleterre, et fut fiancé avec la fille d'Étienne, neveu de Henri Ier, et qui devait lui succéder; mais le mariage n'eut pas lieu. Quand, après la mort d'Henri, Galeran vit quelle position prenaient les comtes du Maine et d'Anjou, et que là était l'avenir, il quitta le parti du malheureux Étienne, épousa, en 1140, Agnès, fille d'Amaury IV de Montfort, premier du nom, comme comte d'Évreux, et enfin, après la bataille de Lincoln, s'attacha entièrement à la fortune de Henri II (4). Au reste, Galeran II n'avait pas su se placer comme Robert III à la tête des affaires; aussi son histoire est moins intéressante, puisqu'il était passif et non actif dans tous les grands événements de l'époque. Nous trouvons cependant qu'en 1145-46 Galeran II prend la croix à Vezelay le dimanche des Rameaux avec Louis VII (5). En 1150, il est encore cité dans les négociations qui amenèrent le mariage si fatal d'Aliénor de Guienne, répudiée par Louis VII, avec Henri II, peu après roi d'Angleterre (6). Dans son retour

(1) Guil. Malmesbury, l. v, p. 160. — *Rev. angl. script.* in-fol. 1601.
(2) *Mon. anglic. Hist. d'Harcourt*, t. 4, p. 1350.
(3) Phil. Monskes.
(4) Ord. Vital, p. 902.
(5) *Chron. norm.* Duchesne, p. 98.
(6) Ord. Vital, l. xii. — Duch. *Hist. norm.* p. 984.

de la croisade, Galeran manque de périr, et fait vœu de construire l'abbaye de Walace près Lillebonne, en Normandie. A son arrivée, il fonde cette abbaye avec l'impératrice Mahault, fille de Henri, qui avait fait le même vœu, et lui donne la terre de la Haye (1). Cependant Étienne était mort; Henri était monté sur le trône d'Angleterre, avait fait hommage pour la Normandie, et marié son fils avec Marguerite de France, dont la dot était le Vexin. Les comtes de Meullent étaient donc plus étroitement liés que jamais à la cause anglaise. En 1166, Galeran donne à l'abbaye de Préaux une rente de vingt sols pour entretenir une lampe ardente nuit et jour dans la chapelle sépulcrale de ses ancêtres; et dans la même année, le 4e ou 5e jour des ides d'avril, il meurt à cette abbaye, où il avait pris l'habit de moine 21 jours auparavant, et est inhumé près de son père : il avait alors 61 ans (2).

Robert IV son fils lui succéda, et fit sa résidence habituelle à Meullent. La branche anglaise de sa famille ne conservait plus aucune relation connue avec lui, et la position de sa terre à quelques lieues de Paris le rejeta sous l'influence française; aussi le voyons-nous, en 1188, accorder aux bourgeois de Meullent une charte de franchise calquée sur celle que venait d'accorder Philippe-Auguste à la commune de Pontoise. On peut les trouver toutes deux dans le Reg. de Phil. Auguste, *Bib. du roi*, n° 9852.

En 1189, Robert donna son fils en mariage à Marguerite, fille de Raoul, baron de Fougères, en Bretagne (3). Ce fils, qui s'appelait Galeran, mourut bientôt après. Pierre, second fils du comte de Meullent, abandonna le parti de Jean-sans-Terre que suivait son père; il fit soumission à Philippe-Auguste, et mourut bientôt après (4).

Robert IV, toujours fidèle à la cause de Jean, avait déshérité Pierre et fait passer tous ses biens à Guillaume, comte de

(1) *Cart. Sti Petri in Val. Carnot*, p. 91. Il avait eu cette terre de la Haye dans la dot de sa femme, Agnès de Montfort.

(2) *Chartul. de Préaux.*

(3) *Cart. du Bec. — Rec. de Blois*, p. 239.

(4) *Gall. Christ.* t. XI, p. 836.

l'Isle, mari de sa fille Mahault. Aussi en 1203, après le meurtre d'Arthur par son frère, le félon roi Jean; quand Philippe-Auguste s'empara de toute la Normandie, il accorda trève à tous les seigneurs anglais de cette duché; mais il en excepta Robert IV, comte de Meullent, le déclara traître et rebelle (1), et réunit sa comté à la couronne.

Li roy Philippe prend Vendosme,
Tout est il dedans gens estouste
Et de Meulent la comté touste,
Pourceque li Quens qu'on desterre
Se tint devers ceux d'Engletiere
Et s'alliance leur oblige,
Et il lert de France home lige,
Ains qu'ainsy fust ses avis ors (2).

Ici se termine la période anglo-française de l'histoire des comtes de Meullent. Plus de deux siècles après, en 1314, le titre de comte de Meulan est porté par Philippe de France, depuis roi de Navarre; les bourgeois lui abandonnent leur charte de commune à condition qu'il paiera leurs dettes et acquittera leurs charges. En 1365, Charles V reprend la seigneurie de Meulan en échange de celle de Montpellier (3). En 1423, nous retrouvons Meulan au pouvoir des Anglais. Le duc de Bedfort y entre par capitulation (4); et Jean Talstoff, écuyer, y est nommé capitaine-gouverneur pour les Anglais. Cette occupation dura encore près d'un an après la soumission de Paris; mais, en 1430, Charles VII reprit Meulan. En 1450, l'hôtel du roi dans cette ville, et le domaine, furent donnés à vie à la comtesse de Dunois. Et enfin, en 1474, Olivier le Daim, le barbier favori de Louis XI, fut fait gouverneur de Meulan; et, en 1477, les domaines et la ville lui furent concédés. Il les garda jusqu'à la mort de Louis XI, en 1481 (5).

Mais, en dernier lieu, pour Meulan, je ne trouve plus rien de relatif à la spécialité de ce recueil, et je m'arrête....

E. GRILLE DE BEUZELIN (*de Paris*).

(1) Duch. *Hist. norm.* p. 1057.
(2) Guill. Guia. *Manusc. de Ste-Palaye*, p. 26.
(3) Rec. d'Héronval, p. 51.
(4) Monstrelet, t. 2, p. 2.
(5) *Rec. de Blois*, p. 421.

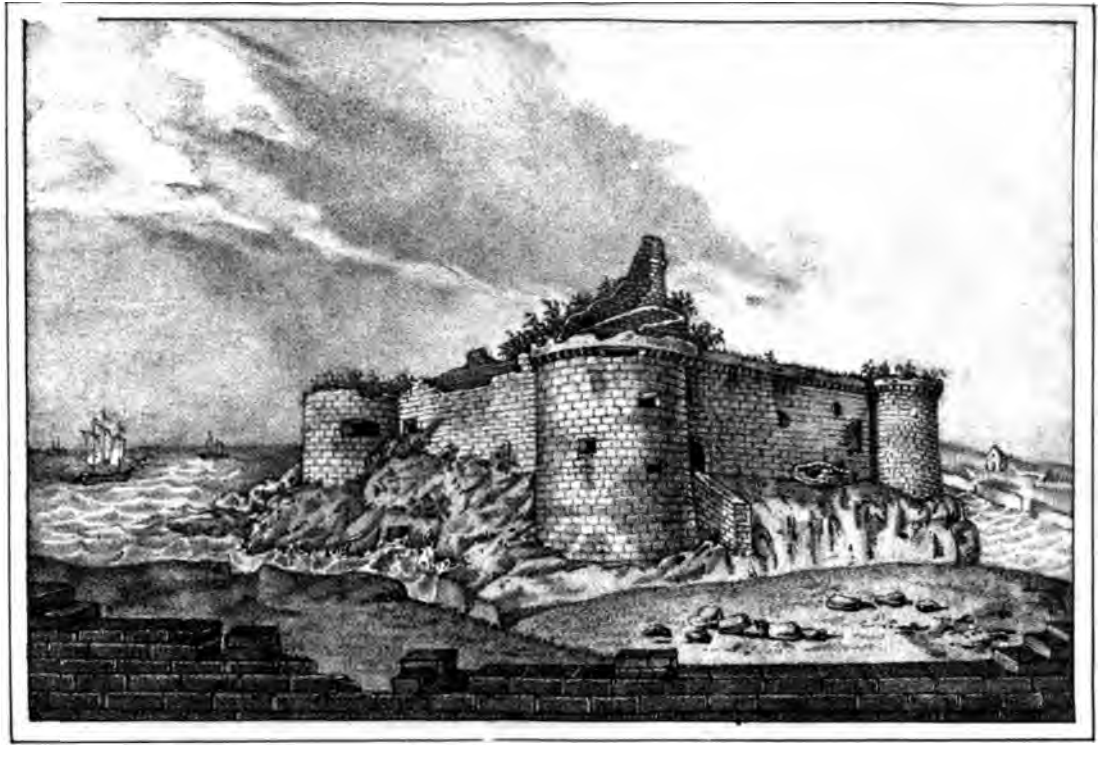

CHATEAU DE L'ILE DIEU, (Vendée.)

APPARITION

ET

SÉJOUR DES ANGLAIS

DANS LA RADE DE NOIRMOUTIER, ET OCCUPATION DE L'ILE-DIEU.

(Septembre 1795) (1).

Quelque temps après l'expédition de Quiberon, qui fut si fatale au parti royaliste, il s'était établi des communications et une correspondance suivie entre Charette et les agents de Louis XVIII. Le débarquement du comte d'Artois sur les côtes de France fut résolu et fixé aux premiers jours de septembre 1795. Charette avait proposé l'attaque de Noirmoutier par les troupes anglaises, afin d'opérer une diversion et de favoriser la descente du prince sur la côte du Pertuis-Breton, où il se proposait d'aller le recevoir. L'expédition sortit en conséquence des ports d'Angleterre vers la fin d'août, et arriva dans la baie de Quiberon. Là, le commodore et les principaux officiers tinrent conseil; le projet d'attaquer Noirmoutier y fut discuté et rejeté comme ne présentant que fort peu d'espoir de succès.

Néanmoins, soit qu'en se montrant dans la baie de Noirmoutier, ils s'attendissent à opérer la diversion proposée et à faciliter le débarquement du comte d'Artois, soit qu'ils n'eussent pas entièrement renoncé à s'emparer de l'île, et que leur intention fût d'en tenter l'invasion, si elle ne leur offrait pas de trop grandes difficultés, ils se déterminèrent à entrer en baie.

(1) Extrait de mémoires inédits, déjà imprimés à petit nombre, et qui ne doivent paraître qu'après la mort de l'auteur.

On était si loin de supposer que les Anglais songeassent à effectuer une descente à Noirmoutier, que non-seulement la garnison était à peine forte de douze à quinze cents hommes, mais qu'elle était sur le point d'être affaiblie par le rappel du général de brigade Cambray et de l'adjudant général Chapuis, qui devaient en distraire mille hommes, et aller les réunir aux forces dirigées contre Charette. Deux jours plus tard, l'ennemi pouvait surprendre l'île et s'en emparer, sans autre résistance que celle de quelques soldats, à la vérité pleins de courage et de zèle, mais sans expérience des moyens propres à la défendre d'une tentative sérieuse.

Le 22 septembre, on aperçut de la vigie une frégate et un *cutter* qui cinglaient du nord-ouest vers notre île, et à quatre heures du soir ils étaient en face du bois de la *Chaise*. La frégate jeta l'ancre à la hauteur du rocher de *Pierre-Moine;* le cutter sonda la baie jusqu'à peu de distance du rivage et avec une audace que le feu de nos batteries ne put arrêter.

Le 23, la frégate mit ses chaloupes à la mer, et ainsi que le cutter elles employèrent tout le jour à sonder.

Le 24, au lever du soleil, les guetteurs eurent connaissance d'une flotte venant de Bretagne. On vit en même temps le cutter aller à sa rencontre pour diriger sa marche. Il ne tarda pas à reparaître avec elle, et bientôt on put nombrer les voiles dont elle était composée. Nous en comptâmes soixante-quatre, parmi lesquelles on remarquait quatre frégates de premier rang, plusieurs canonnières, cutters et lougres. Le surplus était des bâtiments de transport chargés de troupes, de vivres et de munitions de guerre. La flotte louvoya tout le jour dans les parages de l'Ile-Dieu; mais, le lendemain 25, nous la vîmes entrer en baie, et une heure avant le coucher du soleil elle était à l'ancre.

Du haut des coteaux du bois de la Chaise on distinguait facilement ce qui se passait sur le pont des vaisseaux. Le calme de l'air permettait d'entendre les morceaux que leur musique exécutait; ceux du *God save the king*, de *Vive Henri Quatre*, n'eurent pas plus tôt frappé les oreilles républicaines du général Cam-

bray, que, sans plus tarder, il envoya chercher la musique de la garnison, la fit placer sur le sommet de la batterie du *Cob*, et lui enjoignit de répondre aux airs royalistes des Anglais par les airs patriotiques alors en vogue, tels que la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, etc. S'il y avait eu intelligence entre les deux musiques et qu'elles fussent convenues d'alterner, elles n'eussent jamais mieux réussi à se faire entendre l'une après l'autre. Il faut convenir cependant que cette espèce de sérénade, que se donnaient réciproquement les deux partis, nous eût paru plus agréable si nous eussions pu oublier qu'elle n'était que le prélude d'un affreux concert.

Dès ce même soir, deux canonnières anglaises allèrent se placer dans le *Gouas* (1), dans le dessein d'interrompre nos communications avec le continent : nous en avions une en rade du goulet de Fromentine, commandée par l'enseigne de vaisseau Chesneau ; elles l'attaquèrent sur les huit heures. Les batteries de cette partie de l'île joignirent leur feu à celui de notre bâtiment stationnaire, et on se canonna vigoureusement de part et d'autre sans aucun résultat.

Le lendemain matin, renforcés de quelques chaloupes qui portaient aussi du canon, les Anglais recommencèrent le combat. La lutte était trop inégale pour que le brave Chesneau pût longtemps la soutenir. Il voulut au moins sauver son équipage et empêcher que sa canonnière ne tombât au pouvoir de l'ennemi : à cet effet, il la fit échouer à peu de distance des chaussées de la *Bassotière*. Aussitôt que ses marins l'eurent quittée, il y mit le feu, et ne se réfugia à terre que lorsqu'il se crut bien assuré qu'elle n'échapperait pas aux flammes. Toutefois les Anglais s'élancèrent à bord assez à temps pour les éteindre avant qu'elles eussent gagné les poudres. Ils essayèrent ensuite de remettre le bâtiment à flot ; mais ils ne tardèrent pas à reconnaître que tous leurs efforts seraient inutiles, et ils y mirent eux-mêmes le feu. Les flammes s'élevèrent bientôt le long des mâts, les firent tomber sur le pont en éclats embrasés, et quand elles eurent atteint les poudres, un éclair immense embrasa l'horizon ;

(1) Passage, à marée basse, de l'île au continent.

la canonnière sauta avec un fracas épouvantable, la terre et la mer en furent visiblement ébranlées, et au même instant couvertes de débris.

Dans la même nuit, plusieurs chaloupes canonnières s'étaient approchées du *Scorpion*, corvette de quatorze canons, commandée par un habitant de Noirmoutier, M. *Blanchet*, officier de marine au service de l'État, et il avait fallu toute l'activité de l'artillerie de ce bâtiment, jointe à celle de nos forts du bois de la *Chaise*, sous la protection desquels il s'était réfugié, pour les forcer à s'éloigner. Néanmoins, Cambray, jugeant bien qu'elles ne manqueraient pas de revenir à la charge, et qu'infailliblement elles enlèveraient cette corvette à l'abordage, donna l'ordre de la faire échouer dans l'anse du *Tambourin*. Là, elle fut désarmée; l'équipage augmenta la garnison, et son artillerie fut répartie sur quelques points de la côte où l'on présuma qu'elle pourrait être utile.

Lorsque les Anglais se présentèrent devant notre île, à l'exception des batteries déjà établies, rien n'était préparé pour la défense. En moins de vingt-quatre heures, on éleva en face des anses, où l'on craignait des débarquements, des retranchements d'une grande étendue. Hommes, femmes, enfants, vieillards, tous y travaillèrent avec une ardeur incroyable. Des pièces de campagne furent braquées de distance en distance; les soldats et les gardes nationaux de l'île y recevaient à boire, à manger, et n'en sortaient ni le jour ni la nuit.

Le 27, vers midi, on entendit plusieurs coups de canon partir des frégates. En un instant toute la flotte fut pavoisée, et nous vîmes venir à terre une chaloupe parlementaire; elle aborda vis-à-vis le camp retranché, assis entre le moulin de la *Lande* et *le Viel*. Elle portait cinq envoyés. Un seul obtint la permission d'aller jusqu'en ville: c'était le comte de Murray, colonel, âgé d'environ soixante ans, dont la figure et les cheveux blancs commandaient le respect et inspiraient la confiance. On le fit escorter par trente hommes et un officier; il fut conduit les yeux bandés au quartier général, où il remit à Cambray une lettre du commodore ainsi conçue:

« Du 27 septembre 1795. — A BORD DE LA POMONE.

» Monsieur, une escadre britannique, portant des troupes » anglaises et françaises, environne votre île. Nous ne venons » point pour démembrer la France, mais pour la rendre à son » légitime souverain, pour aider les Français fidèles à se sous- » traire à l'oppression, à retrouver après tant de maux la vraie » liberté et la paix.

» S. A. R. *Monsieur*, frère de S. M. très-chrétienne » Louis XVIII, est à bord de notre flotte; sa présence vous » est un sûr garant de la pureté des intentions du roi notre » maître.

» Entouré comme vous l'êtes de forces supérieures, vous » avez encore à choisir de risquer une résistance indiscrète et » coupable, qui attirerait sur la troupe que vous commandez » et sur les habitants du pays des maux dont vous seriez seul » l'auteur, ou de remettre votre île au frère de votre roi et à » ses alliés. Dans ce dernier cas, Sa Majesté britannique et S. » A. Monsieur nous autorisent à vous promettre qu'ils pren- » dront sous leur protection vous et votre garnison, ainsi que » tous vos habitants, et vous accorderont toutes les faveurs » qu'aura méritées votre soumission.

» Les officiers chargés de cette lettre sont autorisés à trai- » ter tous les détails avec vous. Il est nécessaire que vous » fassiez connaître promptement votre résolution, parce que » l'arrivée de l'armée catholique et royale changera tellement » les circonstances qu'il ne serait plus en notre pouvoir d'ac- » corder les mêmes conditions à la garnison.

» Nous avons l'honneur d'être, etc.

» *Signé* LE COMTE BUCDABER, *commodore;* LORD » EM. DOYLE, *major général.* »

Voici la réponse du général Cambray :

« Messieurs, étant dans cette île sous les ordres d'un géné- » ral de division que je dois consulter sur ce que vous me pro- » posez par la lettre que m'a remise M. le comte de Murray, » je vous demande une suspension d'armes de vingt-quatre » heures, pour informer de vos propositions mon général qui

» est fort peu éloigné de l'île. Au bout de ce temps, vous rece-
» vrez ma réponse (1).

» Je vous salue.

» *Signé* le général républicain Cambray. »

Cette réponse n'était qu'un subterfuge à l'aide duquel Cambray voulait gagner du temps. Il n'avait d'autre intention que celle d'instruire de la présence de la flotte le général divisionnaire Canuel qui occupait Machecoul, et d'en obtenir promptement des renforts. A ce moyen il joignit encore un stratagème dont il est assez probable que le colonel Murray fut la dupe, et qui dut avoir quelque influence sur les résolutions du commodore.

Cet officier anglais resta au quartier général environ une demi-heure, et en sortit, non comme il y était venu, avec un bandeau sur les yeux, mais le visage découvert. Des chevaux l'attendaient pour le ramener au rivage. On lui fit traverser une ligne de douze cents hommes d'infanterie réunis sur la grande place; et ce ne fut pas sans une surprise extrême qu'on vit les officiers de l'état-major, chargés de l'escorter, diriger sa marche, à pas lents, par le quartier de *Banseaux*, vers les forts de l'est et du nord de l'île, et le conduire de l'un à l'autre, comme s'il avait dû les inspecter. On en conçut de l'inquiétude. Les soldats commençaient à murmurer; les habitants supposaient déjà une capitulation achetée à leurs dépens. La garnison, disaient quelques-uns, va sortir de l'île avec les honneurs de la guerre, tandis que nous allons rester en butte aux vexations et aux charges dont il plaira à l'ennemi de nous accabler. Tous reconnurent bientôt leur erreur, et n'eurent pas de peine à démêler le dessein de Cambray. Par ses ordres, les troupes au milieu desquelles le parlementaire avait passé sur la place d'armes s'étaient précipitamment reportées vers les forts, par des chemins différents de ceux qu'avait pris l'escorte du comte de Murray, et y étaient arrivées quelque temps avant lui. Une telle ruse avait dû multiplier nos forces à ses regards,

(1) L'auteur de cet article a lui-même copié ces deux lettres et la suivante sur les originaux.

et lui donner à penser qu'elles pouvaient suffire à repousser l'armée anglaise, si elle tentait une descente.

Aussitôt le départ de cet envoyé, Cambray dépêcha vers le général Canuel un aide de camp de l'adjudant général Chapuy, M. Boncenne (1), qui, non sans quelques dangers, réussit à passer sur le continent par le goulet de *Fromentine*.

On comptait recevoir d'un moment à l'autre la réponse du commodore à la demande d'une suspension d'armes; pourtant cette réponse n'arrivait pas. A six heures du soir, un officier de la garnison, qui avait accompagné le parlementaire, lors de son retour à bord de la flotte, et qui devait la rapporter, revint sans avoir pu l'obtenir. Cambray en conclut que le stratagème qu'il avait mis en usage était resté sans effet, et que, puisqu'on dédaignait de lui répondre, on ne tarderait pas à l'attaquer. En conséquence, il convoqua un conseil de guerre. Il y fut décidé qu'il fallait attendre l'ennemi de pied ferme, et vaincre ou mourir. Le général alla lui-même faire part à la municipalité de cette généreuse résolution; elle y applaudit et promit de la seconder de tous ses efforts.

Toutefois, sur les neuf heures, lorsque la lune éclaira l'horizon, une chaloupe portant pavillon parlementaire s'approcha du rivage, mit à terre le comte de Murray et un autre personnage revêtu, comme lui, de l'uniforme anglais. Ce dernier garda l'incognito et se montra très-réservé. Était-ce le comte d'Artois, ainsi qu'on le prétendit un moment, et que, depuis même, on l'a encore assuré? Ce fait n'est pas sans vraisemblance, puisque ce prince était réellement à bord de la flotte, et que la mission de l'officier qu'il accompagnait était une garantie inviolable, une égide sacrée pour sa personne; mais on ne peut rien affirmer à cet égard.

Le colonel Murray remit au général une seconde lettre du commodore. Elle contenait une nouvelle sommation de se rendre. Je ne pus m'en procurer la copie; je la lus seulement, et je me rappelle bien que les termes en étaient menaçants. Les

(1) M. Boncenne est actuellement doyen de la faculté de droit de Poitiers; on lui doit l'excellent ouvrage intitulé : *Théorie de la procédure civile*. D. L. F.

conditions auxquelles on acceptait la soumission de l'île étaient assez rigoureuses. On refusait toute suspension d'armes; et la seule concession qu'on voulût faire au général était que, s'il s'obstinait à ne pas reconnaître un roi parmi les Bourbons, on consentait à ce qu'il rendît l'île à sa Majesté britannique.

Cambray, indigné, fit la réponse suivante :

« Messieurs, puisque vous refusez de m'accorder les vingt-
» quatre heures de suspension d'armes que je vous ai deman-
» dées, vous pouvez m'attaquer quand vous voudrez : nous
» périrons tous ou nous serons victorieux ; c'est le vœu géné-
» ral de mon armée et celui de mes habitants qui vous atten-
» dent, ainsi que moi, avec le courage de Français libres.

» *Signé* le général de brigade républicain Cambray. »

Il tira à l'écart le comte de Murray, et, d'un ton ferme et résolu, lui lut cette lettre qu'il lui remit après l'avoir cachetée. Celui-ci en parut étonné; mais il n'y fit aucune objection. On lui offrit, ainsi qu'à son compagnon, quelques rafraîchissements qu'ils acceptèrent, et tous deux furent reconduits sur le bord de la mer, à travers les rangs de plusieurs compagnies de grenadiers et soldats, qui, instruits des intentions du général, témoignaient par leurs cris de joie et leurs plaisanteries combien ils étaient impatients de se mesurer avec les Anglais.

Nous nous attendions, à chaque instant, à les voir tenter un débarquement; et aucune des dispositions propres à l'empêcher n'avait été négligée; mais la nuit se passa sans qu'ils fissent le moindre mouvement pour l'entreprendre.

Le lendemain 28, huit cents hommes entrèrent dans l'île par la *Fosse*, en présence des canonnières qui interceptaient le passage du Gouas, et qu'alors la marée entièrement basse condamnait à l'inaction. Ce secours, en augmentant la force de la garnison, accrut aussi sa confiance, et elle semblait, en quelque sorte, désirer que l'ennemi effectuât son projet de descente; mais, quoique singulièrement favorisé par la beauté du ciel et le calme de la mer, il resta encore tout le jour et toute la nuit dans une inaction complète.

Le 29, dix-sept ou dix-huit voiles seulement levèrent l'ancre,

et firent route vers l'Ile-Dieu. Les deux canonnières stationnées dans le Gouas revinrent joindre la flotte.

Nous ne savions trop que penser de ces manœuvres. Les Anglais voulaient-ils nous attaquer sur deux points à la fois, ou faire une fausse attaque sur l'un et descendre sur l'autre ? L'anse de *Luzéronde* leur avait-elle paru plus convenable à un débarquement que les anses du bois de la Chaise, ou plutôt n'avaient-ils pas le dessein de les assaillir toutes en même temps ? Nous nous épuisions en conjectures, dont fort heureusement aucune ne se vérifia.

Sur le soir, le commandant de la place, Potier, jaloux sans doute d'imiter Cambray et de braver l'armée anglaise en lui donnant à son tour une sérénade, se rendit avec la musique militaire sur la batterie la plus rapprochée de la flotte, et fit exécuter des airs, tels que ceux-ci : *On va leur percer le flanc*, etc. ; *Il t'en souviendra*, etc. Les Anglais, irrités de cette fanfaronnade, ne jugèrent pas à propos de lui répondre sur le même ton, et leurs canonnières reçurent aussitôt l'ordre d'aller exprimer, à coups de canons, toute la reconnaissance dont ils se sentaient pénétrés envers l'auteur d'un si noble procédé. Elles vinrent lâcher plusieurs bordées sur les forts ; ceux-ci ripostèrent, et la musique devint aussi bruyante que redoutable. Je me souviens qu'étant alors dans les environs du Tambourin, des boulets passèrent au-dessus de ma tête, et parvinrent jusqu'à moitié chemin du rivage en ville.

Ce ne fut pas tout : soit que l'ennemi, afin de nous effrayer davantage, voulût feindre une descente et qu'il mît à la mer un certain nombre de chaloupes et de péniches ; soit que, la lune n'étant pas levée, des soldats du camp de *la Claire* eussent faussement cru entrevoir dans l'ombre une flottille s'avançant à la rame et en bon ordre dans l'anse du Viel ; aussitôt le mot de *débarquement* se répète de toutes parts, le cri *aux armes !* vole de bouche en bouche. Le feu continuel des canonnières et des forts sert à confirmer l'approche des troupes anglaises. On bat la générale. Cambray arrive ; chacun est à son poste : on s'encourage à la résistance la plus opiniâtre par des bons mots et

des chants patriotiques. On doutait peu de la victoire ; cependant, si la supériorité du nombre ou quelques circonstances imprévues trahissaient les efforts des républicains et nécessitaient leur retraite, malgré la résolution de vaincre ou mourir, résolution que le soldat ne partage pas toujours avec ses chefs, Cambray et sa petite armée devaient se replier sur le fort de la *Guérinière*, où l'adjudant général Chapuy, à la tête d'une réserve, avait tout disposé pour arrêter l'ennemi. Là, si le nouveau combat qu'on devait lui livrer était encore sans succès, on pouvait, à marée basse, gagner le continent, par le passage du Gouas.

Les habitants étaient loin de montrer l'insouciante résignation des militaires ; bien qu'ils fussent sincèrement déterminés à concourir à la défense du pays, ils éprouvaient cette anxiété inséparable de l'attente d'un événement duquel dépendaient leur vie et leur fortune.

Telle était la situation des choses et des esprits, lorsque la lune vint enfin éclairer le lieu de la scène. On n'aperçut rien entre la flotte et le rivage, et l'on fut forcé de convenir, ou qu'on s'était trompé en croyant y voir des embarcations, ou que si les Anglais en avaient mis à la mer, ce n'avait été que dans l'intention de donner l'alarme, et qu'elles s'étaient éloignées peu d'instants après avoir été reconnues. Les canonnières sur lesquelles, à la clarté de l'astre, les forts pouvaient mieux diriger leurs coups, retournèrent au mouillage. Le calme se rétablit, et chacun se livra au faible repos que permettaient les circonstances.

Le 30, sur les trois heures après midi, le reste de la flotte appareilla, et rejoignit, à l'Ile-Dieu, la division qui l'y avait précédée ; quatre mille Anglais et environ huit cents émigrés y débarquèrent sans éprouver la moindre résistance, parce qu'à cette époque cette île n'avait ni forts ni garnison, et ce ne fut qu'après cette expédition que le gouvernement français songea à la fortifier. Le comte d'Artois et son état-major ne mirent pied à terre que le 2 octobre.

Le départ de l'ennemi avait dissipé nos craintes ; nous nous

dédommagions amplement de la privation de sommeil que sa présence nous avait imposée depuis plusieurs jours ; mais nous nous flattions un peu trop tôt d'en être délivrés : le 3 octobre, nous le vîmes revenir au mouillage de Pierre-Moine, qui lui sembla ,avec raison, moins dangereux que celui de la rade de l'Ile-Dieu. La flotte s'était accrue de plus de quarante bâtiments, parmi lesquels on distinguait deux vaisseaux, l'un de 74 canons et l'autre de 64.

Nous n'avions aucune connaissance du débarquement fait à l'Ile-Dieu ; aussi, bien persuadés que les troupes anglaises, devenues plus nombreuses par leur réunion à de nouvelles forces, n'étaient ramenées dans la baie que parce qu'il était décidé qu'elles agiraient contre nous, la terreur revint assiéger nos âmes. L'absence de Cambray y mit le comble. Il était si loin de croire au retour des Anglais, qu'il avait momentanément quitté notre île pour aller visiter les postes de son arrondissement, sur la côte du pays de *Retz*, et il se trouvait au camp de la *Plaine*. On lui expédia de suite une chaloupe dont on espérait qu'il pourrait profiter pour rentrer ici. Cette barque, contrariée par les vents, plus encore par la présence de la flotte qui lui barrait le passage, obligée de naviguer près de terre, échoua sur les vases des environs de *Bouin* et ne put parvenir jusqu'à lui. Néanmoins il avait vu, comme nous, les Anglais reprendre le mouillage de Pierre-Moine; et quoiqu'il eût la fièvre et une médecine dans le corps, il partit à pied, arriva dans la nuit, se montra sur tous les points de l'île, et ranima le courage de la garnison et des habitants.

Le lendemain et le surlendemain, d'autres troupes entrèrent par le Gouas, et formèrent, avec celles que nous avions déjà, un effectif de cinq mille hommes d'infanterie de ligne. De telles forces, réunies à douze cents gardes nationaux du pays, auraient été plus que suffisantes pour calmer notre effroi, si nous n'eussions pas promptement jugé, par l'inaction de l'ennemi, qu'il avait plus à cœur de multiplier nos inquiétudes que d'en réaliser aucune. D'ailleurs elles furent tout-à-fait dissipées par le rapport de deux capitaines américains dont les navires étaient

en baie, et qui, venus à terre pour y demander des pilotes, nous instruisirent du débarquement fait à l'Ile-Dieu, et ajoutèrent que la flotte manquait d'eau et de beaucoup d'autres provisions; qu'elle avait à bord huit cents chevaux dont un grand nombre périssait chaque jour; et que le projet de l'amiral Waren, qui la commandait, était de regagner le plus promptement possible les ports d'Angleterre. Les pilotes, à leur retour, confirmèrent ces détails, qui en effet étaient exacts.

L'amiral écrivit, par ces capitaines, au général Cambray; mais ce ne fut pas, comme le commodore Bucdaber, pour le sommer de rendre l'île au comte d'Artois ou à sa Majesté britannique. Il l'invitait à permettre aux officiers de sa garnison, ainsi qu'aux dames de Noirmoutier, d'aller à bord des vaisseaux, et donnait parole qu'ils y seraient parfaitement accueillis, que rien ne serait négligé pour leur procurer de l'agrément. Il ajoutait que les bateaux-pêcheurs pouvaient librement parcourir la baie, qu'aucune insulte ne leur serait faite. Tant de courtoisie méritait une réponse honnête, et le général la fit plus en chevalier français qu'en austère républicain. Toutefois quelques pêcheurs furent les seuls qui profitèrent des ordres de l'amiral; et la proposition d'aller à bord des vaisseaux, toute galante qu'elle était, ne fut acceptée ni par les officiers ni par les dames.

Le 4 octobre 1795, la flotte appareilla de nouveau et s'éloigna enfin pour ne plus reparaître (1).

PIET père (*de Noirmoutier*).

(1) Nous donnons ici la vue du curieux château de l'Ile-Dieu, qui se rattache à cet article et au suivant.

L'ILE-DIEU (1)

(VENDÉE).

Une île en mer, sur les côtes du Poitou, est tellement élevée, construite de matières si primitives, et se trouve d'ailleurs si éloignée du continent, que son existence est évidemment indépendante de l'action des flots qui ont séparé des portions de territoire de la grande terre pour les isoler, et est incompatible avec les attérissements qui ont formé d'autres îles. Je veux parler ici de l'Ile-Dieu, située à environ cinq lieues de la côte de Saint-Gilles-sur-Vie ; et celui qui prendra la peine d'étudier la question à fond, sous le rapport géologique, sera, j'ose le croire, entièrement de mon avis. Elevée majestueusement beaucoup au-dessus de l'Océan, formée d'un noyau granitique et proportionné en résistance aux efforts des flots en courroux,

(1) « J'ai visité l'Ile-d'Yeu, disait, en 1831, M. F. Piet, l'un des collaborateurs à ce recueil, dans la *Revue Vendéenne*, article intitulé : *Étymologie du nom de l'île d'Yeu*, pag. 184 ; j'en ai rapporté des notes statistiques et des souvenirs qui ne sont pas sans intérêt. Je ne puis oublier sa côte occidentale, les masses gigantesques de ses rochers, qui tantôt ressemblent à d'énormes piliers, tantôt à des tours renversées, ou à des pans de murailles. Il me semble voir encore l'aspect rude et sauvage de son petit port la *Meule*, les ruines de son vieux château quadrangulaire, assis sur un bloc énorme contre lequel la mer s'élance en mille jets bouillonnants. Surtout, comment ne pas me rappeler avec un plaisir mêlé de reconnaissance ses bons habitants et leurs mœurs franches et hospitalières ? Mais ce n'est pas d'eux que j'ai pu obtenir des documents sur leur origine, ni sur les événements antiques dont leur île a été le théâtre. Les hommes s'y sont succédé, comme les flots qui viennent battre ses rivages, sans laisser après eux aucune trace distincte de leur passage. Quelques traditions orales, qui paraissent plus fabuleuses que véritables, sont les seuls récits que ces insulaires peuvent offrir aux empressements de la curiosité et aux investigations de l'histoire. Ce n'est donc que dans les bibliothèques, en feuilletant les dictionnaires de géographie et particulièrement de vieilles chartes, que j'ai recueilli ce qui se rapporte à l'ancien nom du pays. » — C'est avec des documents de cette espèce que j'ai écrit cet article, et j'ai été assez heureux pour en avoir à ma disposition plusieurs qui étaient inédits.

cette île résiste à leur choc et semble même s'en jouer, sans avoir rien à redouter de leur puissance et de leur action continue. Bien plus heureuse que l'ancienne île de *Her* ou *Herio* (Noirmoutiers), qu'on n'a pu préserver que par des travaux coûteux et bien entendus du danger d'être fractionnée en deux parties distinctes par la violence des flots, événement que n'auraient sans doute pas compensé les desséchements qu'avec de grands soins et de fortes dépenses on est parvenu à obtenir sur d'autres points de ses rivages (1).

J'emprunterai à M. Cavoleau la description physique de l'Ile-Dieu, qu'il donne dans sa *Statistique du département de la Vendée* (2).

« L'Ile-Dieu, dit-il, située à 20,000 mètres à l'ouest du con-
» tinent, a une superficie de 2,800 mètres. Prise dans sa lon-
» gueur projetée du sud-est au nord-ouest, elle est terminée
» par une côte escarpée, inaccessible, formée de rochers
» énormes, profondément enracinés dans une mer sans rivage,
» au-dessus de laquelle ils s'élèvent à une hauteur de 25 mètres.
» Ces masses gigantesques frappent l'œil du spectateur par la
» singularité de leurs formes, leurs contours, leurs enfonce-
» ments, leurs saillies, et forment, en plusieurs endroits, une
» perspective tout-à-fait pittoresque. Tel est, entre autres, au
» centre de la même côte, un château ruiné (3), de forme
» quadrangulaire, flanqué de ses quatre tours, assis sur la
» croupe d'un énorme rocher dont il couvre la surface, séparé
» de la terre voisine par un fossé profond que la mer remplit
» et laisse à sec deux fois par jour. Sur ce fossé était jadis un
» pont de bois qui formait la communication du château avec

(1) On a, sur certains points, construit des éperons en pierre, et, sur d'autres, on a fait des digues avec fascines, à la manière des Hollandais. On a fait venir tout exprès des hommes de cette nation pour ces derniers travaux.

(2) Nantes, V. Mangin, 1818, petit in-4°. M. Cavoleau s'occupe en ce moment, de concert avec M. Rivière, un de nos collaborateurs, d'une *Statistique de la Vendée*, tracée sur une échelle bien plus étendue que le livre que je cite ici. Le travail particulier à M. Cavoleau, et déjà publié, est, du reste, une des meilleurs statistiques faites sur les différents départements qui composent la France.

(3) On a donné, en tête de cet article, une vue lithographiée de ce château, d'un aspect très-pittoresque.

» une foule d'ouvrages, actuellement en ruine, qui le cou-
» vraient du côté de la terre ferme, où ils occupent un grand
» espace.

» La côte orientale est unie, basse, sablonneuse; n'a que
» l'élévation nécessaire pour contenir la mer et l'empêcher de
« se répandre sur les terres qui, de son côté, sont presque par-
» tout à son niveau. Des bancs de rochers peu élevés, et que
» la mer couvre au moment de sa plus grande élévation, se
» prolongent, comme autant de môles, perpendiculairement
» au rivage, et le divisent en plusieurs anses qui offrent par-
» tout un abordage sûr et facile aux chaloupes et autres petits
» bâtiments. De cette espèce est le port principal de l'île, si-
» tué au centre de la côte orientale, abrité entre les rochers
» qui le renferment, de trois côtés, par trois môles en maçon-
» nerie réunissant ensemble une longueur de 300 mètres.

» Le port, d'une concavité semi-circulaire, peut recevoir
» jusqu'à 200 bâtiments de 150 à 200 tonneaux, et beaucoup
» plus d'une moindre capacité. C'est un port de marée, c'est-
» à-dire que la mer occupe et abandonne deux fois par jour.
» Cet inconvénient lui est commun avec tous ceux de la côte;
» mais il a cet avantage particulier que, comme la mer n'y
» éprouve aucun courant sensible, on peut y entrer à toutes les
» heures du jour et de la nuit, ou du moins aborder à son
» entrée et y échouer, sous la protection d'un vaste rocher
» qui forme comme un avant-port, où les navires attendent
» en sûreté l'heure de la pleine mer.

» En face, sur le plan de ce port, s'élèvent, au nombre de
» 360, les maisons du principal établissement de l'île, nommé
» le *Port-Breton*. Ces maisons, partie à rez-de-chaussée, partie
» à un étage, sont distribuées en rues assez régulières. Elles
» sont la plupart bien éclairées, soigneusement crépies et
» d'une propreté recherchée dans l'intérieur.

» L'île entière n'est qu'un vaste rocher, dont la surface ir-
» régulière est couverte d'une couche de terre végétale dont
» l'épaisseur, de trois mètres dans les endroits les plus bas, va
» toujours en diminuant sur les hauteurs, où l'on voit sou-

» vent le roc à découvert. Cette conformation de la surface » offre une grande variété de sites, et présente le tableau en » miniature d'un pays étendu. L'on y trouve des monticules, » des plaines, des vallées traversées par des ruisseaux; et » même des marais, c'est-à-dire des marais d'eau stagnante, » que les sables accumulés sur la côte de l'est empêchent d'ar- » river à la mer, si ce n'est par des saignées pratiquées à cet » effet et soigneusement entretenues. Ces inégalités du terrain » bornent la vue, et empêchent l'habitant d'embrasser d'un » coup d'œil l'étroite enceinte de l'espèce de prison dans la- » quelle il est renfermé.

» Le noyau de l'île est un granit grossier et tendre à la sur- » face, qui devient très-dur et dont le grain est plus fin en » pénétrant à une certaine profondeur. Il contient des veines » larges et épaisses de quartz, dont quelques masses énormes » sont jetées au hasard sur la surface de l'île, et dont les » angles arrondis feraient soupçonner que l'île a été exposée » à un grand bouleversement, longtemps après sa formation.

» La nature de la pierre indique assez que la terre végéta- » trice est sablonneuse et peu fertile. La moitié de l'île, à peu » près, est consacrée à la culture : l'autre moitié est occupée » par des bruyères, seuls vestiges d'une forêt dont cette partie » du sol était couverte, et dont la destruction rend très-pénible » la nécessité de chercher sur le continent le combustible né- » cessaire aux besoins de la vie.

» Des sources d'eau vive se trouvent dans le roc et presqu'à » la surface. Elles suffisent habituellement à tous les besoins; » mais, dans les longues sécheresses, la disette de cet élément » indispensable expose à de grands maux (1). »

Si l'on en croit un mémoire archéologique (2), l'Ile-Dieu serait remplie de monuments druidiques; *mais le rocher de granit*, dit-il, *qui compose le fonds du sol, les forme tous*. L'auteur

(1) Lors de l'occupation anglaise de 1795 dont on va parler, et pendant que le comte d'Artois était à l'Ile-Dieu, la grande masse d'hommes réunis sur cette localité dessécha les sources, de telle manière qu'une partie des chevaux moururent de soif.

(2) Inséré au *Compte rendu de la deuxième session du Congrès scient. de France, tenue à Poitiers en 1834.*

y a vu des peulvans, trois dolmens, et des pierres par alignement; il dit aussi avoir reconnu trois tombelles. Quelques-uns de ces noms se rapprochent de ceux qu'on donne ailleurs aux monuments de cette espèce (1).

L'Ile-Dieu, qui dépendait sans doute, sous les Gaulois, du petit peuple appelé les *Agesinates*, puisqu'il a plus tard fait partie du doyenné d'Aizenay (2), porte, dans les documents les plus anciens, le nom d'*Oya*, mot celtique ou latinisé. Ce nom a depuis été changé en celui d'*Oys* (3). La dénomination actuelle de l'île en dérive probablement, ce qui fait que des étymologistes écrivent île *d'Yeu* (4); ou bien encore, elle viendrait de ce que sa principale église a, dès sa première construction, été dédiée au Sauveur du monde (5), et ce serait l'*insula Dei*. Les habitants du pays et de la côte voisine l'entendent bien ainsi, car ils l'appellent l'*Ile-de-Dieu*.

La population de l'Ile-Dieu, dans un si petit espace (6), se divise en deux parties distinctes. Ceux du sud de l'île ont retenu le nom de *Gruzelands*, et on appelle *gens de la Fouras* ceux qui vivent dans la partie du nord, couverte autrefois d'une forêt, qui probablement était de chênes-verts, et dont il est fait mention dans un acte du XIIIe siècle. Il n'y a point ou pres-

(1) Voici tous ces noms : La Pierre-Planche-à-Pierre, la Roche-aux-Petits-Fradets, la Pierre-du-Tonnerre, les Pierres-de-Tabernande, la Roche-Vire-Trois-Tours, le Chiron-de-la-Chaudière, les Roches-du-Grand-Fougeroux, le Chiron-du-Grand-Rochefort, le Trenneriau-de-la-Grande-Marie, la Pierre-de-St-Martin, la Grand'mère-à-Jean-Chiron, les Roches-de-Kerdifouaine et du Moulin-de-la-Meule, la Roche-aux-Fras et la Pierre-de-Bon-Conseil.

(2) Voir mes *Recherches sur les peuples qui habitaient le nord de l'ancien Poitou, sur la Loire et la mer, au moment de la conquête des Romains et de l'introduction du christianisme.*

(3) L'anonyme de Ravenne, dont l'exactitude peut être révoquée en doute, indique dans sa liste des îles aquitaniques, *Noetjala et insula Obceorum*. Papyre Masson le corrige, en écrivant *Avorum* ou *Oborum*, en prenant cette île pour l'Ile-Dieu.

(4) Voir l'article de M. Piet, déjà cité, et relatif à l'*étymologie du nom de l'île d'Yeu*. Il cite Ducange, et la charte de Pierre de la Garnache, dont je parlerai. Du reste, il ne faut pas confondre, comme le fait remarquer notre collaborateur, l'Ile-Dieu ou l'Ile Yeu d'aujourd'hui, qui s'appelait *Oya* ou *Oys* au moyen-âge, avec le monastère dit de l'Ile-Dieu, et fondé d'abord dans l'îlot du Pilier, près l'île d'Her ou de Noirmoutiers, et transféré ensuite à une extrémité de cette dernière île. Ce monastère fut appelé plus tard l'*Abbaye-Blanche*.

(5) Le bourg, chef-lieu de l'île, s'appelle encore St-Sauveur.

(6) Voir le *Mém. archéol.* déjà cité.

que point de bestiaux dans cette île, à raison de l'extrême rareté des fourrages. Ce sont les femmes qui s'occupent des travaux de l'agriculture, dont les produits suffisent à peine à nourrir les habitants de l'île un tiers de l'année, pendant que les hommes, qui sont tous marins, se livrent à la pêche, dont le résultat très-avantageux leur permet, du reste, de subvenir avec facilité à leurs besoins. Ils prennent surtout beaucoup de bonites, qu'ils salent, et qu'on vend, sur le littoral, comme un mets recherché sous le nom de *germon*.

Ce fut sur ce point éloigné et presque inabordable, à l'époque où la navigation n'était pas ce qu'elle avait été sous la civilisation romaine et ce qu'elle fut depuis, que se réfugia, en 609, Amand, né à quelques lieues de là, à Herbauge, dans les rangs les plus élevés de la société. Admis dans un monastère déjà existant dans cette localité, tant on avait alors le désir de s'éloigner du monde, ses parents tentèrent inutilement de le rappeler à eux. Amand ne sortit du monastère de l'Ile-Dieu que pour aller à Tours, au tombeau de saint Martin, dans le monastère duquel il séjourna, ainsi qu'à Bourges. Bientôt, sur le bruit de sa sainteté et de son savoir, il fut, malgré lui et par les ordres du roi Chlothaire II, ordonné évêque *régionnaire*, c'est-à-dire sans territoire. Plus tard, il encourut la disgrâce de Dagobert, à qui il avait reproché la corruption de ses mœurs; mais ce prince apprécia enfin le mérite du prélat, et obtint de lui, non sans peine et avec l'intervention de saint Eloi et de saint Ouen, qu'il voulût bien baptiser son fils Sigebert. Après des prédications fructueuses chez plusieurs peuples non encore soumis au christianisme, l'ermite de l'Ile-Dieu devint évêque de Maëstricht, et mourut dans un âge avancé, après avoir abandonné ses fonctions, dans le monastère d'Elnon, près Tournay, qui depuis a porté son nom (1).

(1) Baudem. *Vit. S. Amand. ep. Traject.* Le père Lecointe, Baillet, le père Longueval et dom Mabillon ont mal à propos placé le lieu de retraite de St Amand dans l'île d'Oye, près l'île de Ré. Valois s'est prononcé avec raison pour l'Ile-Dieu; et plus tard, le père Arcère, *Hist. de la Rochelle*, a démontré jusqu'à l'évidence l'erreur des savants qui avaient adopté une opinion contraire. Un mot suffit d'ailleurs pour établir, sans contradiction, la thèse soutenue par Valois et Arcère : l'île d'Oye n'existait pas encore, le territoire qui l'a formée depuis n'était pas détaché de l'île de Ré à cette époque.

Un auteur (1) parle d'un navire sarrasin tellement grand que de loin on l'aurait pris pour une muraille. A l'entendre, ceux qui le montaient auraient fait, vers 828, une descente dans l'île d'Oye, en Bretagne, près de l'embouchure de la Loire. Reste à savoir si c'est bien de l'Ile-Dieu qu'il est ici question (2).

Ermentaire, moine du monastère de St-Philbert, qui écrivait vers 836 (3), raconte un fait qui eut lieu de son temps et relatif à l'Ile-Dieu. Des Normands débarquèrent dans l'île *Oia* et la ravagèrent. S'étant ensuite dirigés vers l'île *Herio* (Noirmoutiers), ils aperçurent, à moitié chemin, quelque chose qui les troubla et les porta à rebrousser chemin : ils croyaient voir une troupe de combattants bien disposés à les recevoir. Point du tout ; c'était seulement une immense quantité d'oiseaux de mer voltigeant sur les ondes dans les parages de l'île.

Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas que l'Ile-Dieu ait été, comme l'île d'*Her*, le quartier général des Normands au moyen-âge, le lieu où ils déposaient le fruit de leurs rapines. Sans doute, ce point était trop éloigné de la côte et trop inabordable pour de frêles et plates embarcations.

En 1040, à une époque où les églises étaient devenues, pour la plupart, des propriétés particulières, Arbert et Bérenger frères donnèrent au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers cinq églises qui leur appartenaient, avec des dîmes, dans l'Ile-Dieu (*in insulâ maris quæ vocatur Oia*). On trouve, comme témoin de cette charte, un Radulphe de Beuil (*de Bullio*) dont la famille a marqué en bas Poitou. En voyant cinq églises dans une île aussi petite que celle dont il est question ici, on doit croire que la population y était très-considérable.

Il paraît que la propriété donnée n'était pas établie d'une manière bien certaine. Toujours est-il que l'abbaye de Mar-

(1) Voir dom Bouquet, t. VI, p. 308, et M. Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*. 1 vol. in-8°, 1836.

(2) Une chronique parle aussi de l'incendie, par les Normands, du monastère de l'Ile-Dieu, en 846; mais il s'agit ici évidemment de l'Abbaye-Blanche, puisque le fait est mentionné à la suite d'un débarquement des hommes du nord dans l'île d'Her.

(3) Ermentar.

moutiers, près Tours, prétendit à la possession des églises et des dîmes de l'Ile-Dieu. Mais cette contestation fut décidée en faveur des moines de Saint-Cyprien, d'abord, le 15 janvier 1078, au concile de Poitiers, présidé par le légat Hugues de Die; ensuite au concile de Bordeaux, en 1088, et enfin au concile de Saintes, en 1102 (1).

Au XIIe siècle, Pierre de la Garnache, fondateur de Notre-Dame-la-Blanche, établie d'abord dans l'île du Pilier et transférée ensuite à l'extrémité de l'île d'Her (Noirmoutiers), avait des propriétés dans l'Ile-Dieu. Il donna à l'établissement qu'il fondait un de ses mainmortables de l'île *Oys*, appelé Pierre Alais, vingt muids de vin, et des rentes sur la partie de sa forêt défrichée (2). Le monastère de l'île d'Her conserva longtemps ces possessions; et on voyait encore, il y a quelques années, dans le cimetière de Saint-Sauveur, les débris d'une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-la-Blanche.

Une charte, à laquelle on croit devoir donner la date de 1136 (3), fait bien connaître les mœurs de l'époque. Aldebert, surnommé Gaudin, doyen de Commequiers, donna au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers, à la tête duquel était l'abbé Masselin, la terre dont jouissait Jean Chauvin, son oncle, et celle qu'avait le donateur lui-même dans l'Ile-Dieu, à la charge par le prieur que les religieux de Saint-Cyprien avaient dans cette île, de célébrer tous les ans un anniversaire pour lui, ses père et mère et autres parents, et, en outre, de donner un bon dîner, ce jour-là, à tous les assistants. Il paraît que ce service attirait immensément de monde, tant de l'île que du continent. Etait-ce par piété ou par gourmandise? On ne discutera pas ici cette question.

On trouve aussi dans les *Rôles gascons*, sous l'année 1341, une indication relative à l'Ile-Dieu (4).

Il paraît qu'à la fin du XVe siècle et au commencement du

(1) *Manusc. de dom Fonteneau.*

(2) *Gall. Christ. Manusc. de dom Fonteneau.*

(3) *Manusc. de dom Fonteneau.*

(4) *De insulâ vocatâ Oyes in mari inter Britanniam et Poitou concessio Berangario de Calderer.*

XVIe, l'Ile-Dieu était d'une très-grande importance pour la navigation, possédait une population nombreuse, et avait un chapitre très-richement doté. C'est ce qui résulte de l'ouvrage d'un auteur poitevin, *Pierre Garcie*, aliàs *Ferrande*, de Saint-Gilles-sur-Vie, intitulé le *Grant Routtier et Pillotage de la mer*, imprimé à Poitiers, au commencement du XVIe siècle (1).

(1) Je me sers de l'édition de 1520, imprimée à Poitiers chez *sire Engulbert de Marnef, au Pélican*, avec gravures en bois, contenant *les jugements d'Oleron* et autres textes de législation maritime, comme *les Coustumes et autres noblesses de la noble duché de Bretaigne*, et *l'Ordonnance pour quoy le vicomte de Léon est a coustume et seaulx*. La préface, on peut se servir de ce terme, et la dédicace du livre, qui en donnent le plan et la date, sont des documents assez curieux pour être reproduits ici.

« Cy commance le pillotage routtier et encrage de la mer. tant des parties de France. » Bretaigne. Engleterre. Espaigne. Flandres et aultes Alemaignes avecqs les dangiers » des ports, havres, rivieres, et chenals des parties et regions suds. compoee par » Pierre Garcie alias Ferrande demourant a Sainct Gilles sur Vie. Lequel p. le conseil » avecques les opplinions de tous les maistres expers du noble, tressubtil, habille, » courtoys, asardeux, et dangereux art et mestier de la mer. tant que des pillottes de » la noble ville de Honnefleur, que des villes de Caut, Brest, Croisic, Sainct Gilles » sur Vie, Olonne, Rochelle, et tout Brouage. Par lesqueulx et moyen deulx » avecqs la petite capacite et subtilite de mon petit engin et entendement ay voulu » entreprendre, faire et composer ce présent livre. Lequel donnera congnoistre et » scavoir comment ung chacun qui vouldra apprendre lart et science tressubtile. et » quasi divine : du noble mestier de la mer. et dicelle eviter et fouir tous les dangiers » perils, et marees pleines de impetuosité courans et undes bouillantes, avecques les » merques, et enseignes des aultres : de tous les havres des pays susd. Aussi la de- » monstration de laterrage des regions et coustes Despaigne qui est chose tresdange- » reuse a ceulx qui ny ont haute p. plusieurs fois. Et pour icelle terre congnoistre : » ay trasse, tire, figure p. figure semblable les caps, poinctes, montaignes les plus » apparaissantes et congnoissables de lad. coste Despaignes, avecqs les lieues et dis- » tances desd. choses, et si aucune chose ay delaisse. Je me soubmets a la correction » des nobles et gentilz mariniers des lieux dessus nommez : esqueulx me recommande. » Et a Dieu. »

« Pierre Garcie alias Ferrande à Pierre Ymbert mon fillol et chier amy, salut pardu- » rable. Quant je considere (mon fillol et tresloyal amy) les grans perils et dangiers » qui sont en undes et gouffres marins. Lesqueulx par la grace de Dieu tout puissant » intercession, prière et oraison de la tresdigne et sacree vierge Marie, et de madame » saincte Katherine, et de madame saincte Barbe j'ai evite et fouy et d'iceulx suis » echappee avecques grans peines et labeurs. Jay voulu pour toy soubvenir et aider a » congnoistre la maniere et facon commant tu pourras eviter les grans et miserables » perils de la mer vehemente. Composer et te envoyer ce présent livret lequel te de- » monstrera a congnoistre et scavoir les noms des vens et cync diceulx. En presuppo- » sant toutteffois que sache toy et autre departir la lune du soleil. Lesqueulx soleil et » lune sont guyde et garde de tous gentilz compaignons fluetuans et seillans parmy les » undes innumerables de la mer : tant en faicts de marchandie que pescherie. Tou- » teffois combien que le soleil et lune donnant a congnoistre et scavoir les heures. » Le soleil par jour et la lune par nuyt. Si ay je voulu te donner a scavoir et con-

Cet auteur entre dans de grands détails relativement à la marche des navigateurs et aux points qui peuvent les guider, détails que je ne copierai point ici. Mais en indiquant *les noms des poinctes et rochiers et caps dud. islle Dieulx, là où messeigneurs les prestres et autres du chappitre des os ont de grans priuiléges et seigneuries*, il parle aussi du *chasteau de ladicte isle* et de plusieurs points dans l'intérieur et sur la côte où existaient des établissements religieux de fort revenu. L'un de ces domaines était le *Chastellier*, possédé par un des membres du chapitre, qui y prenait *son gros et la dixme des fruits*. Du Châtelier dépendait une petite île ou *poincte de terre longue enfermée en la mer*, appelée le *Turpail*. Un des gros bénéfices du chapitre attribué au sous-chantre, et placé à la *poincte de la Tranche*, non loin des *Chymières*, était *lung des plus nobles bénéfices et mieulx renté de tout le chappitre;* aussi appartenait-il au doyen. Venait après l'une des grosses prébendes du même chapitre, dévolue à un des vicaires, et assise sur *une grosse montaigne de pierre qui est bien haulte et royste que l'on appelle la Taillée*. Ensuite le *Garoubout*, entouré d'eau à mer haute, était un bénéfice *bien renté et de grant revenu*, appartenant au procureur du chapitre. Et près d'iceluy « il y a une ance et conche (1) que l'on » appelle le Pyrrot, là où il y a bon radde, mais cest rochier et » lad. couche elle despent du bénéfice du Vergier en laquelle ance » le seigneur dud. Vergier cuylle et amasse grant multitude de » foing. » — « Empres, continue l'auteur, et cela est assez cu- » rieux, voyrras ung gros rochier qui est endroit une chapelle,

» gnoistre sans veoir ny soleil ny lune lheure de mynuyt. et losbe du jour. et tout » pourras congnoistre en la figure sequente. sans avoir orologe compassent heure ou » demye ny sans compas de nuyt clere. Adieu. A Sainct Gille. le dernier jour du moys » de may. lan de l'incarnation Jesuchrit. Mil quattre cens-quatre vingts. et trois. » — J'ai conservé avec soin l'orthographe et la ponctuation de ces deux pièces, qui sont, comme le reste du livre, imprimées en gothique.

(1) *Concha*, port. Dans un voyage que j'ai fait dans l'île de Noirmoutiers, en 1831, accompagné de mon jeune collaborateur M. H. de Ste-Hermine, j'ai été assez heureux pour rencontrer la *conche* où descendaient habituellement les Normands et qu'indique Ermentaire. Je fis cette découverte dans une course entreprise avec MM. Piet et Impost, deux savants de l'île, attachés à ce recueil. Le dernier écrit en ce moment une histoire détaillée de Noirmoutiers, et j'ai déjà parlé des Mémoires réligés par l'autre.

» lequel rochier s'appelle *la Tourette*, qui est le plus noble » bénéfice de tout led. chappitre et hault à merveille, et y a » grant abondance de tous oyzeaulx marins, comme cormo- » rans, couars, baguylles, gaellans, hayrons, pouacres et » grand force pigons et appartient à maistre Jacques Mauclerc, » escuyer et fondateur dudit chappitre (1). Et ledit rochier fait » l'entrée du port de la Meulle de lad. isle et est renfermée tou- » jours de mer et y a grosse garde tant de jour q. de nuyt et les » gardes dud. lieu sont gros rauiers (2), palliers, abjans, hyrayn- » nes, roylangoust, hangoustes et grandes macres et grosses jam- » bles et sont par dessus tous les gros burgaulx, avecques leurs » cors courans jusques à la symme dudict rochier, et illec font » le guet; et nuel, sans le congié dud. seigneur, nauserait entrer » dedans, car il seroit dévoré de ces cruelles bestes inhumaines » et d'autres monstres marins. »

Toujours d'autres bénéfices, même maritimes, qu'on passe l'expression, pour les membres du chapitre. « Endroict dudict » rochier est la conche que l'on appelle la *Conche hullée*..... » et lad. conche est le bénéfice et la meilleure prébende du re- » venu qui soit ondict chappitre et est inestimable, et appar- » tient au prevost dudict chappitre, et peut prendre et lever » le convoys de tous navires qui passent et mettent leurs ancres » en icelle. »

Dans une île assez éloignée du continent, peu étendue, et où la navigation devait être la chose principale, il ne paraîtra peut-être pas extraordinaire qu'un seigneur ou qu'un prêtre ait été pilote. « Puys quant vouldras sortir dudit port de la Meulle (3), » dit Garcie Ferrande, il se faut bien donner garde du ras » d'une isle que lon appelle *le Verger*, laquelle isle est ung

(1) On voit, d'après cela, que le chapitre de l'Ile-Dieu, indiqué comme si riche par le navigateur de Saint-Gilles-sur-Vie, était alors nouvellement fondé par la famille Mauclerc, qui a marqué en Poitou et en Bretagne. Au XVIIIe siècle, un de ses membres, M. de Mauclerc de la Musanchère, a d'abord été doyen du chapitre de Luçon et ensuite évêque de Nantes. C'était un ecclésiastique d'une grande distinction.

(2) Plusieurs de ces noms sont encore employés dans la localité, mais on ignore quels sont certains autres êtres marins dont l'auteur a voulu parler.

(3) C'est le port actuel de l'île dont, comme le dit M. Piet, *l'aspect est rude et sauvage*.

» petit rochier qui couvre demy flaux et paroist demy jusent » et est devers le noroest et est fort dangereulx de suest, de » su, de syroest et de oest syroest, si tu es abbatu dessus, car » le ras et la marée y est bien merveilleuse de maulvais temps » et parce donne toy garde, si tu nas bon pillot, et si tu veulx » avoir bon pillote prend le seigneur dud. Verger, car il est » parfaict en pillotage et jour et nuyt. Et led. Verger est le plus » grant bénéfice dud. chappitre, car celluy qui est pourveu » d'icelluy est le promoteur doffice dudit chappittre..... »

Pierre Garcie Ferrande raconte les tribulations du promoteur, obligé de faire toutes les procédures et informations du chapitre, et amendable en cas de négligence, de telle sorte que *les constitutions dudit chappitre*, dit-il, *ne sont pas bonnes pour ledit promoteur*. Mais au moins il y avait compensation. « Tous ceulx, ajoute-t-il, qui prenent ond. Vergier ou à la » Conche-Hullée susdicte aucune chose sans congié dud. pro- » moteur, ils sont mauldis et excommuniez de l'auctorité du » pape. Pareillement en toute la terre dudict isle Dieux. »

Bien près de là se trouvait encore « ung bien gros bénéfice » et de grant renom et revenu innumérable, car tous navires » lui doibvent obéissance. » C'était le bénéfice de l'official du chapitre.

Venait le bon domaine d'un patron laïque, assis sur un haut rocher appelé *le Villain*, avec une chapelle nommée *le Tranchet*. Par abréviation, le possesseur s'appelait monseigneur de *Tranche-Villain*.

Toujours en suivant la côte, était le bénéfice de l'assesseur de l'official; mais on a lieu de croire qu'il était moindre que les autres, car l'auteur ne s'étonne point de son importance, et son revenu, du reste, consistait en coquillages. Le bénéfice du *chantre du hault cueur* ne donne lieu non plus à aucune observation. Quant au bénéfice de l'aumônier et dépensier du chapitre, il est indiqué à l'occasion d'un rocher nommé *Babyoteau*, « où beaucoup d'aventures adviennent de gros temps, car au- » cunes foys il fault laisser câbles et ancres. » Sans doute que le titulaire profitait de la plupart de ces fortunes de mer. On

sait qu'au moyen-âge les seigneurs s'appropriaient les objets que l'Océan jetait sur ses rivages.

Du reste, Garcie Ferrande indique comme points de reconnaissance en mer la *pointe du Corbeau*, dans l'Ile-Dieu, qui peut donner lieu à une remarque, l'église de l'île, et plusieurs moulins. Aucune côte n'est aussi bien décrite et avec autant de détails, dans le livre dont je parle, que celle de l'Ile-Dieu. On juge, par là, quelle importance avait cette localité à l'époque où écrivait le navigateur de Saint-Gilles-sur-Vie (1). Dans les deux siècles suivants, on ne retrouve plus le riche chapitre sur lequel Garcie Ferrande fournit tant de détails, en donnant même les noms de la plupart des titulaires des bénéfices au temps où il vivait (2), et l'Ile-Dieu échappe pour ainsi dire aux recherches historiques. Dans le *Pouillé* de la métropole de Bordeaux (3), le prieuré de l'Ile-Dieu est indiqué comme dépendant du *Monastère-Noir*, et la cure de l'île d'Oye comme relevant de l'abbé de Saint-Cyprien de Poitiers.

Sous le rapport féodal, l'Ile-Dieu relevait de la vicomté de Thouars, dont le territoire comprenait une bonne partie du Poitou. Possédée par la maison de Rohan, elle passa à la famille de Rieux, et était possédée, dans l'année 1495, par Jean, seigneur de Rieux et de Rochefort, qui la tenait *en paraige* avec son oncle Jean, vicomte de Rohan (4). Cette possession de la maison de Rieux, l'une des plus marquantes de la Bretagne,

(1) Il est aussi question de l'Ile-Dieu, mais avec peu de détails, dans un autre livre imprimé à Poitiers, chez Marnef, en 1559, et ayant pour titre : *Voyage avantureux du capitaine Jean Alfonce, Saintongeois.*

(2) Jacques Maugars, doyen; Lucas Dureud, prévôt; Jean Bouchier, chantre du haut *cueur;* Vincent Bossy, sous-chantre; Michel Cadou, assesseur de l'official; Jean Augereau, promoteur : Jacques Huet, aumônier et dépensier; Jacques Thomas, procureur; Lucas Moret, l'un des membres du chapitre, et Delomeau, vicaire.

(3) In-4°. Paris, G. Alliot, 1648.

(4) Aveu du 30 juillet 1495 à Louis de la Trémouille, vicomte de Thouars, par Jean, vicomte de Rohan, seigneur de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer : « .... Naufraiges, bris et adventures de mer... belles syves à prendre depuis le bec d'Orrouet et en tirant le long de la couste de l'Ile de Noirmoutiers du cousté d'entre Bourgneul, Boing et Beauvoir-sur-Mer... esquelles choses nous avons tous droits de baronnie.... sous laquelle foi et hommage tient de nous en paraige ou gariment lignagier notre très-cher et aimé neveu Jean, sieur de Rieux et de Rochefort, le chastel, châtellenie, terre et seigneurie de l'Isle-Dieux. »

continua pendant plusieurs siècles. En effet, on voit que, dans l'été de 1658, le curé et les *fabriqueurs* de l'Ile-Dieu profitèrent de la présence de Jeanne-Pélagie de Rieux, marquise d'Assérac, comtesse de Châteauneuf et dame de l'Ile-Dieu, qui avait passé la mer afin de visiter sa seigneurie, pour lui exposer qu'ayant trouvé un livre en parchemin de plusieurs curés, dans les coffres de ladite église, indiquant beaucoup de cens et rentes tant en blé qu'en argent, ils étaient dans l'impossibilité de les percevoir, faute d'avoir fait renouveler les titres et de bien connaître les terres sujettes aux redevances ; que pourtant il était nécessaire d'avoir des fonds pour les réparations et ornements de l'église, et que, pour en obtenir, un bon moyen était de lever une taxe sur les enterrements qui se feraient dans les églises (1), sauf les droits de places pour sépultures établis par titres, et d'*afféager* et *fiéfer* des places dans ladite église à ceux qui donneraient *quelque chose d'honnête, soit en terre ou argent, pour l'entretien de ladite église*. La dame de Rieux, qui exerçait sur l'Ile-Dieu une *quasi-souveraineté*, répondit favorablement à cette demande, le 26 août 1658 (2).

En 1710, l'Ile-Dieu était érigée en marquisat, et appartenait à Marie-Gabrielle de Rochechouart, veuve de Jules-Armand Colbert, marquis de Blainville, lieutenant général ; mais cette dame, fort âgée et probablement en démence, avait pour tuteur son gendre, Jean-Baptiste comte de Rochechouart, marquis de Blainville et de l'Ile-Dieu, et surintendant des mines et minières de France. Celui-ci se rendit alors à l'Ile-Dieu, et convint avec les habitants de l'île, assemblés le 16 juillet de cette

(1) On fixait, pour ceux qui seraient enterrés, en prenant depuis l'autel Ste-Marguerite, en passant devant l'autel St-Gilles, et coupant droit à la chapelle Notre-Dame, allant en haut, vers l'est, 4 liv. tournois pour chaque corps de personne au-dessus de 16 ans, et 40 sous au-dessous. Dans le reste de l'église, tirant vers l'ouest, le droit était de 60 sous par personne au-dessus de 16 ans et de 30 sous au-dessous. Enfin, pour la chapelle Notre-Dame-la-Blanche, située dans le grand cimetière, le droit était de 30 sous au-dessus de 16 ans et de 20 sous au-dessous. J'indique cette fixation parce qu'on ignore asses généralement quels étaient les droits anciennement perçus pour les enterrements faits dans l'intérieur des églises.

(2) Cette pièce est dans ma collection de documents manuscrits.

année, de dresser une *pancarte* (1) portant la reconnaissance des droits nombreux dont ceux-ci étaient tenus envers leur seigneur. Je vais indiquer ces droits, dont quelques-uns paraissent bien exorbitants, et prouvent en effet que le seigneur de l'Ile-Dieu en était souverain pour ainsi dire.

D'abord je ferai remarquer que les officiers du seigneur que cette charte reconnaît sont un commandant, un juge, un receveur et un *garde-havre*. Pour ce qui concerne les personnes, on trouve une défense aux habitants de l'île d'en sortir, pour aller à la *grande terre* ou au continent, sans un permis du commandant, du juge ou du receveur, et ce permis se payait (2). En débarquant dans l'île, il fallait donner avis de son arrivée à la seigneurie. Tous les charrois, labourages et travaux nécessaires au seigneur étaient faits sans rétribution par les habitants. Ils étaient obligés notamment de faire sa *mouche*, ou de couper et réunir les plantes marines dont la maison seigneuriale avait besoin pour son chauffage. De plus, le seigneur avait un droit de *metz* pour chaque mariage, qui consistait à se faire donner, de chaque noce, un pain, un gigot de mouton et un pot de vin; cette redevance fut abandonnée plus tard au garde-havre (3).

Pour le sol, la pancarte reconnaissait qu'il était dû au seigneur des lods et ventes pour toutes les propriétés vendues, et ce droit était fixé au sixième du prix. Il prenait aussi le terrage au sixième sur tous les blés et autres grains récoltés dans l'île. La dîme des bêtes à laine dépendait aussi de la seigneurie qui avait droit, chaque année, au dixième des moutons, des brebis et des agneaux, et cela à raison du pacage, qui était censé appartenir au seigneur, auquel la propriété des troupeaux de l'île revenait en son entier, de cette manière, au bout de dix ans; celui-ci pouvait même s'emparer de la totalité des troupeaux de ses vassaux, sur estimation, en retenant pour lui le dixième de la valeur. Enfin, les habitants

(1) Ce document très-curieux se trouve aussi dans ma collection manuscrite.

(2) Le droit de sortie de l'île était de 2 sous 6 deniers, ce qui représente une bien plus forte valeur de nos jours.

(3) Plus tard encore, par abonnement, ce droit fut fixé à 15 s. par nouveau ménage.

étaient obligés de faire cuire leur pain au four banal, et donnaient pour cela la vingt-quatrième partie de leur pâte.

Le seigneur de l'Ile-Dieu jouissait de tous les droits d'amirauté; il exerçait notamment ce droit barbare du moyen-âge, appelé *bris et naufrage, conformément aux usages et coutumes*, était-il dit dans le document que j'analyse. Ce qui n'avait pas été sauvé après trois marées lui appartenait, sauf le tiers des débris ou de leur valeur pour les *sauveurs* ou hommes qui avaient procédé au sauvetage. Toutes les embarcations qui mouillaient dans les ports de l'Ile-Dieu payaient au seigneur, pour droit d'ancrage, d'abord un droit fixe, et en sus un droit par tonneau plein ou vide. Ce droit était employé à faire les réparations du havre et de la jetée, et à payer les appointements fixes du garde-havre (1). Néanmoins il y avait exemption du droit d'ancrage pour les bâtiments de l'île de Noirmoutiers, de Beauvoir, de la Barre-de-Mont et de Belle-Ile, parce que les embarcations de l'Ile-Dieu jouissaient de la même franchise dans ces localités. Chaque bâtiment de mer de l'île devait un droit (2) que le garde-havre percevait pour son compte. Dans le poisson à écaille pêché, le seigneur avait un droit de *retenue*, qui consistait à prendre une certaine portion distributive. Pour chaque pièce de vin qui entrait dans les ports de l'île, qu'il fût déchargé ou non, il revenait au seigneur une bouteille de cette liqueur ou la valeur approximative, au choix du propriétaire (3). Un droit exorbitant et qui devint considérable, fut celui de la conversion du *corvage* pour la correspondance du seigneur : c'était l'obligation pour les 7 à 8 barques qui existaient lors de la pancarte, d'aller au continent chercher les lettres qui s'y trouvaient pour le seigneur et ses officiers. Afin de s'en affranchir, il fut dit que chaque embarcation paierait 12 livres par an à la seigneurie. Mais bientôt le nombre des embarcations de l'île s'éleva à plus de cent, et ce fut un article de bon re-

(1) Le droit fixe d'ancrage était de 5 sous par embarcation, et le droit en sus par tonneau était également de 5 sous. Les appointements fixes du garde-havre s'élevaient à 30 liv., mais il y avait un casuel assez fort.

(2) Il était de 2 sous 6 deniers.

(3) Cette valeur était fixée à 10 sous, taux élevé pour l'époque.

venu. Au moins le seigneur aurait dû établir un bateau-poste, et il ne le fit pas, se contentant de recourir aux occasions qu'offraient les barques qui allaient à la grande terre, et qui pourtant continuaient à payer pour le service qu'elles faisaient effectivement.

Les droits sur le commerce de l'île étaient aussi très-nombreux et productifs pour le seigneur. Toute marchandise importée devait être déclarée. Quant au blé, objet de première nécessité et dont l'importation était obligée, puisque l'Ile-Dieu ne peut produire de quoi suffire à la nourriture de ses habitants, il y avait un droit d'entrée assez fort (1). Néanmoins une exemption était établie pour douze boisseaux par chaque barque, exemption qui profitait pour un tiers au maître et pour les deux autres tiers aux matelots ou *compagnons*. Les habitants de l'île qui auraient emporté leurs blés au dehors, ce qui était très-rare, se trouvaient passibles du même droit. Pour les étrangers et *forains* (2), le droit de sortie de l'île pour le froment était doublé, et du même prix que le froment pour l'orge, les pois et les fèves. Il faut ajouter que la vente du blé dans l'île, outre le droit d'entrée, était soumise à une grande entrave; car un habitant ne pouvait le débiter que quand le blé du seigneur était vendu ou qu'on refusait de le vendre. Or, le receveur de la seigneurie tenait toujours à un prix extraordinaire le grain qu'il était chargé de débiter : c'était un moyen certain d'assurer un grand revenu au seigneur. Une autre branche était la vente du sel dans l'île, où l'on n'en faisait point; et pourtant la consommation en était grande, tant à raison de la force de la population que des salaisons de poisson qu'on y faisait : alors n'existait point la différence établie aujourd'hui entre le sel consommé pour la nourriture de l'homme et celui servant pour saler le poisson; tout sel employé d'une manière ou de l'autre devait le même droit (3). On ne pêchait point de sardine à l'Ile-Dieu, on y en portait

(1) Ce droit était de 2 sous par boisseau.

(2) On entendait, par cette expression, ceux qui, sans habiter l'Ile-Dieu, y possédaient des terres.

(3) Ce droit était de 2 sous par boisseau.

au contraire ; et de tout chargement destiné à être vendu, le seigneur en faisait prendre un cent. Des fruits importés également dans l'île, il fallait en donner au seigneur, outre le droit (1), un cent de chaque espèce, ce qui s'entendait des fruits des îles et de ceux du loin, comme des oranges et des citrons. Pour tenir boutique à l'Ile-Dieu, les habitants, hommes ou femmes, devaient un droit annuel au seigneur; et un droit aussi élevé était perçu par chaque quartier ou trimestre des forains, n'eussent-ils vendu que pendant huit jours (2). Le seigneur avait un poids public où toutes les marchandises vendues ou achetées en gros devaient être pesées, et le droit levé à ce sujet était exorbitant (3). C'était au poids seigneurial que s'étalonnaient chaque année, le jour de la Saint-Georges, 23 avril, les poids, mesures, boisseaux, pintes, quarts, aunes, et *aiguilles* des marchands, meuniers, aubergistes, taverniers, tisserands, etc. Si ces mesures n'étaient pas trouvées justes, elles étaient brisées et confisquées au profit du seigneur, avec amende (4) dont un tiers était pour les pauvres. Les détaillants, c'est-à-dire ceux qui n'apportaient point leurs mesures, étaient passibles de l'amende.

On voit tout ce que le seigneur de l'Ile-Dieu tirait de son île ; et sans doute, dans cette sorte de charte constitutive de ses droits, il fit des concessions à ses habitants qui souscrivirent volontairement de telles obligations. Ceux-ci n'étaient-ils pas dans un véritable état de servage, dont le continent ou la *grande terre*, comme on disait à l'Ile-Dieu, secouait alors fortement les liens? Mais le souverain, je me trompe, le suzerain plutôt, le roi de France, que lui reconnaissait-on par la pancarte? Bien peu de chose, on va le voir : pour vendre vin en détail, on était obligé d'en faire la déclaration à peine d'une amende d'un écu, et on payait par an un droit égal, quand bien même on n'aurait débité que pendant huit jours. Un droit royal plus considérable était celui de *taillée*,

(1) Il était d'un sou par boisseau.
(2) Ce droit était de 3 livres.
(3) Pour le droit de pesage on payait 5 sous par quintal.
(4) Cette amende était fixée à 6 livres.

établi sur les hommes allant à la pêche, et que ne devaient supporter que les pêcheurs âgés de plus de dix-huit ans, mais qu'on avait pourtant étendu aux enfants et aux vieillards, même aux pêcheurs à la ligne, ce qui démontre que toute la population masculine, excepté les très-petits enfants, y était assujétie. Pour cela il y avait deux rôles, intitulés, l'un de la pêcherie de Saint-Gervais, et l'autre de la pêcherie de Saint-Michel : c'est comme si on disait les pêcheurs de la côte du nord et de la côte du midi. Le seigneur avait même sa part dans le droit de taillée. Il paraît que les impôts qu'on vient d'indiquer suppléaient, pour le roi, aux tailles, douanes et autres redevances du reste du royaume.

On avait senti que l'Ile-Dieu, à raison de sa position, pouvait être, en temps de guerre maritime, sujette aux attaques des ennemis. Aussi on avait cherché à donner à sa population, déjà si familiarisée avec les dangers de la mer, l'habitude des armes. A des époques données, il y avait *tir à l'arquebuse*, et celui qui, dans le cours d'une année, était jugé le plus habile pour avoir le plus souvent atteint le but, était proclamé *connétable* pendant l'année suivante. Ce titre, outre une petite somme d'argent que le roi lui faisait payer (1), donnait droit, pour celui qui avait eu le prix, à une exemption de terrage et de dîme pour un certain nombre de gerbes (2), et à une exemption entière de droit de taillée et de droit de barque. Lorsque les autres habitants étaient obligés de monter la garde, le connétable en était aussi dispensé.

A l'Ile-Dieu se rattache, en dernier lieu, une circonstance que l'on ne connaît pas généralement et qui est pourtant de nature à fixer l'attention. C'est le seul point du territoire français où un prince de la maison de Bourbon ait résidé, à partir de la mort du vertueux Louis XVI jusqu'à la Restauration. En effet, après la désastreuse expédition de Quiberon, le parti royaliste essaya d'en entreprendre une autre en Vendée, en débarquant le comte d'Artois sur la côte où il devait être reçu, au mois de

(1) Le receveur des domaines payait 3 liv. 4 sous à celui qui remportait le prix.
(2) 48 demi-gerbes de blé.

septembre 1795, par le général vendéen Charette, que les généraux Stofflet et Sapinaud devaient seconder. Embarqué sur la frégate le *Jason*, le prince mit à la voile, le 25 août, de la rade de Portsmouth. 26 vaisseaux de guerre et 40 bâtiments de transport, sous les ordres de l'amiral Warren, composaient le convoi, qui n'avait pourtant à bord que 2,000 hommes d'infanterie en troupes anglaises (1), 500 hommes de cavalerie tirés des hullans britanniques et des hussards de Choiseul, et 4 à 500 officiers émigrés, destinés à former des cadres qu'on espérait remplir sur le continent. L'état-major du comte d'Artois était considérable : on y remarquait le comte de la Chapelle, de la Rozière, le comte de Vaugiraud et le baron de Roll, admis aux conseils du prince; le marquis de Verneuil, le chevalier de Sainte-Luce, de Chabœuf et de Valcourt. MM. de Saint-Blancard, de Puységur, de Sérent, Etienne de Durfort, Charles de Damas et François d'Escars, étaient surtout attachés à la personne du frère de Louis XVI. On se décida à aller débarquer à l'Ile-Dieu, pour y attendre des secours. Ce point, non fortifié, était alors resté à la disposition des vaisseaux anglais qui croisaient sur les côtes de France, et comme ils pouvaient y faire facilement de l'eau, qu'ils y trouvaient des vivres frais, c'était leur lieu de relâche habituelle.

Néanmoins, avant d'aller prendre position à l'Ile-Dieu, on essaya une tentative sur Noirmoutiers qui fut infructueuse, et l'article précédent en donne les détails. Ensuite la flotte se dirigea sur l'Ile-Dieu, où elle mouilla le 29 septembre. Les émigrés et les troupes anglaises furent aussitôt débarqués. Quant au prince, il ne mit pied à terre avec son état-major que le 2 octobre. Aussitôt, le major général Doyle fit élever des ouvrages pour défendre les points faibles, et mettre 50 pièces de canon en batterie (2). Bientôt les émigrés du Poitou, de l'Anjou et de la Bretagne arrivèrent en grand nombre, et chaque jour les envoyés des généraux vendéens et chouans se suc-

(1) On voit que, dans l'article précédent, M. Piet a porté à un chiffre plus élevé le personnel de l'expédition.

(2) Alp. de Beauchamp, *Guerres de la Vendée*. Vaulan, etc.

cédaient. Parmi ceux-ci, je citerai le comte Charles d'Autichamp et de la Béraudière, envoyés par Stofflet; Mercier dit la Vendée, dépêché par les royalistes du Morbihan, et le comte de Vauban, l'homme de Puisaye; d'un autre côté, le comte d'Artois envoya successivement le comte Grignon de Pouzauges et le marquis de Rivière près de Charette et des autres chefs royalistes, pour les prier de calmer leur impatience et d'attendre un peu pour le débarquement. Pendant ce temps, le duc de Bourbon venait joindre son parent; le duc de Lorge et ses fils, le marquis de la Châtre et d'autres royalistes de marque, abordaient aussi à l'Ile-Dieu.

Quelles furent les causes qui empêchèrent le comte d'Artois, placé si près de la côte de France, de se joindre aux Vendéens, qui désiraient vivement l'avoir au milieu d'eux? J'écarterai, sur ce point, une discussion qui me mènerait trop loin, et me rejetterait d'ailleurs sur le sol brûlant de la politique du moment. Il me suffira de dire que, le 18 novembre, celui qui a depuis régné sur la France avec le nom de Charles X quitta l'Ile-Dieu et s'embarqua sur le *Jason* pour retourner en Angleterre. Pendant ce temps, Charette et son armée marchaient vers la côte. Ce départ occasionna un découragement général parmi les Vendéens; et, de désespoir, se portant sur Saint-Cyr en Talmondais, ils attaquèrent une église crénelée, et furent repoussés après avoir perdu beaucoup des leurs, et notamment le divisionnaire Guérin, renommé par sa bravoure. Le moral était à peu près anéanti, et une défaite fut le seul résultat d'une expédition à la suite de laquelle Charette et les siens croyaient revenir ayant en tête un de leurs princes, le frère de celui qu'ils reconnaissaient pour roi.

Plus tard, et aussitôt que l'Ile-Dieu eut été restituée à la France par le traité d'Amiens, on sentit combien il était important de fortifier ce point en mer, qui pouvait être d'un si grand avantage à nos ennemis, pendant une guerre maritime. On se pressa d'établir des batteries formidables sur la côte, et on construisit, au milieu de l'île, un fort susceptible de recevoir une garnison suffisante pour une bonne défense.

Depuis cette époque, aucun autre événement important ne s'est rattaché à l'Ile-Dieu (1), qui forme une commune, et cette commune à elle seule un canton de l'arrondissement des Sables-d'Olonne, ayant un receveur d'enregistrement, le moins occupé de toute la France ; il en est de même du juge de paix, qui ne peut même pas avoir d'huissier près de lui, et qui fait donner souvent ses citations par le ministère d'un des gendarmes de la résidence. Les délits sont peu communs dans cette île, qui, pendant l'hiver, est souvent plusieurs semaines sans pouvoir communiquer avec le continent (2).

Du reste, si sous le rapport de sa position comme lieu de relâche et surtout relativement à la pêche, l'Ile-Dieu offre des avantages à ses habitants, en ce qui concerne l'agriculture peu de pays sont plus mal partagés (3). Là, la terre, résultat d'un granit décomposé et mêlé d'un peu d'argile, ne produit, à l'aide des algues que l'on retire de la mer et que l'on emploie pour fumer, qu'une récolte de quatre à cinq pour un ; et encore le terrain, divisé en deux soles, se repose de deux années l'une. De plus, une moitié du sol est encore couverte de bruyères. C'est là qu'on laisse vaguer et abandonnés à eux-mêmes, jour et nuit, été et hiver, des chevaux et des ânes qui semblent être dégénérés au

(1) On lit pourtant dans le *Moniteur* du 25 messidor an II, qu'une lettre datée de l'Ile d'Yeu, le 28 prairial, porte ce qui suit : « Nous venons d'avoir trois différents combats, le 14 et le 16, avec deux corsaires, et le 19, avec six corsaires anglais. Ils sont venus en parlementaire nous demander de l'eau, ce qui leur a été refusé. Ils nous ont fait des menaces dont nous nous sommes moqués. Ils sont venus en force pour mettre pied à terre ; mais on leur a fait rebrousser chemin plus vite qu'ils ne voulaient. Nos concitoyens ont montré beaucoup de zèle et de courage. Les Anglais ne mettront pas le pied sur notre sol, si les munitions ne nous manquent pas. »

(2) Il y a quelques années je présidais, dans la mauvaise saison, la Cour d'assises de la Vendée. On notait, comme chose remarquable, qu'une des affaires à juger venait de l'Ile-Dieu, et on la plaça l'une des premières, pour l'expédier à l'époque indiquée ou plus tard, aussitôt que les témoins seraient arrivés. La mer était extrêmement mauvaise, et la session s'écoula sans qu'aucune embarcation pût parvenir de l'Ile-Dieu à la grande terre. Force fut donc de renvoyer l'affaire à trois mois. — Les *Affiches du Poitou* indiquent plusieurs naufrages éprouvés en se rendant de l'Ile-Dieu à St-Gilles-sur-Vie. — Dans le commencement de 1836, un soldat d'un détachement d'infanterie, en garnison à l'Ile-Dieu, fut assassiné par deux de ses camarades, et ce crime mit en émoi toute la population, au dire de la *Gazette des Tribunaux*, qui rendit compte du jugement prononcé dans cette affaire par le conseil de guerre séant à Nantes.

(3) J'ai encore profité, pour ces détails, de l'ouvrage de M. Cavoleau.

dernier période. Ne doit-on pas le croire, en effet, lorsque l'on voit que tous ces chevaux ont, par exemple, au plus trois pieds de haut, et que même quelques-uns sont plus petits? Quant aux moutons, qui sont nombreux pour une si petite étendue de territoire, s'ils sont petits, ce désavantage est compensé par leur abondance et par leur chair, qui est d'un goût exquis. Pour le bœuf, c'est l'animal qui est le mieux soigné à l'Ile-Dieu, où l'on en trouve une centaine : eux seuls mangent, avec toute la paille du blé, le peu de foin qu'on a pu récolter et quelques herbes qu'on arrache dans les jardins et dans les champs. Si les bœufs ne sont pas, comme dans l'Inde, des êtres sacrés, au moins on les respecte au point de ne les livrer au boucher que lorsqu'ils sont dans un état de décrépitude qui ne leur permette plus de rendre des services. Mais ces animaux, contrairement à ce qui a lieu ailleurs, n'appartiennent pas à ceux qui sont propriétaires ou fermiers du sol. C'est une industrie particulière; et les laboureurs entreprennent la tâche de faire les quatre façons qu'on a l'habitude de donner à la terre, moyennant un prix courant et fixé depuis beaucoup d'années (1). « C'est peut-être » le seul pays au monde, dit l'auteur de la *Statistique de la* » *Vendée*, où le laboureur n'ait aucun intérêt dans les produits » de la terre qu'il cultive. »

Les chevaux et les ânes sont particulièrement employés au transport du blé, des engrais et des varechs siliqueux et à vessie arrachés des rochers, pour servir de combustible après avoir été séchés au soleil.

Comme le dit l'auteur dont j'ai eu à copier ou à citer souvent l'excellent ouvrage, des hommes habitués dès leur enfance aux longues courses maritimes sont peu susceptibles de s'adonner aux travaux de l'agriculture, que même ils semblent dédaigner; ensuite le morcellement et le mélange des terres dans l'Ile-Dieu s'opposent aussi aux améliorations agricoles. Pourtant l'introduction de la culture des prairies artificielles, des verdures et de la pomme de terre, aurait sans doute un bon résultat, et

(1) Ce prix est de 8 fr. par hectare.

deviendrait même une notable amélioration pour la production du sol et le bien-être de l'espèce humaine dans cette île. A peu près rien de tout cela n'a encore été entrepris (1).

Mais ce n'est pas comme contrée productive en grains et en denrées que l'Ile-Dieu doit espérer de marquer : sa position avancée dans l'Océan peut lui assurer un autre rôle plus avantageux pour elle. Cette île doit, tôt ou tard, devenir le siége d'un grand commerce maritime, où sa nombreuse population (2) pourrait être utilement employée ; l'Ile-Dieu conviendrait notamment pour faire un entrepôt de marchandises sujettes à la réexportation, ou d'objets dont les droits de douane ne se paieraient qu'à leur introduction sur le continent français. Que cette localité, dont l'importance est inconnue au loin, ait donc foi dans son avenir ; elle ne peut qu'être appelée à de meilleures destinées !

DE LA FONTENELLE.

(1) On doit ajouter ici, pour prouver les anciennes franchises de l'Ile-Dieu, qu'on lit dans une ordonnance de Louis XI donnée à Orléans en novembre 1466, et portant *affranchissement et exemptions pour les habitants de l'Ile Boign :* « Et combien que de toute ancienneté, et de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire, les iles de la mer, et pas seulement ladiote isle de Boign... mais aussi les isles qui sont assises de tout ou pays du Poictou, comme est l'isle de Nermoutiers et l'Isle-Dieu, sont et doivent estre, par les privilleges des isles de mer et autrement, franches, quictes et exemptes de toutes tailles, subsides et aultres subventions... Pourquoi... par ces présentes... exemptons et affranchissons... tout ainsi que ont esté et sont les aultres habitants et demourants ès isles de Nermoutiers, de Dieu et aultres de ladicte marche commune. »

(2) La population de l'Ile-Dieu était de 2,160 habitants lors du recensement de 1832, ce qui est beaucoup pour un territoire si restreint.

Mélanges.

De l'importance commerciale de l'île Bourbon pour la France, depuis la cession de l'île Maurice à l'Angleterre.

C'est un fait remarquable dans l'histoire des nations que la longue rivalité qui a existé entre la France et l'Angleterre. Ce n'était point seulement une rivalité politique ou guerrière; on pourrait peut-être dire avec plus de vérité que c'était une rivalité d'intérêts commerciaux. Partout où la France fondait des établissements utiles et qui lui devaient être profitables, l'Angleterre, à l'abri de ses forces navales, venait y asseoir son commerce, et verser le superflu des énormes produits de son industrie manufacturière dans des pays où les premiers nous avions porté nos mœurs, nos habitudes, nos goûts, si différents de ceux de nos voisins, que presque partout ils ont été conservés.

En ne fixant son attention que sur l'Amérique, il n'est presque pas un des points du continent, presque aucune des îles où le pavillon anglais flotte aujourd'hui, qui n'ait auparavant appartenu à la France, lorsque, sur beaucoup, les pavillons des deux nations ont été successivement arborés à plusieurs reprises, par suite de ces vicissitudes de guerre, de ces chances imprévues qui nous enlevaient aujourd'hui ce que nous possédions hier, pour nous le rendre et le reprendre ensuite.

Cependant, dans les mers de l'Inde, les îles de France et de Bourbon présentent seules ce fait que, bien que l'Inde ait été longtemps le théâtre de la guerre entre les deux nations, la première de ces îles, possédée par les Français depuis 1715, n'est passée sous la domination anglaise qu'en 1810, par l'effet d'une conquête qu'a confirmée, en 1814, le traité de Paris. La seconde, où les Français étaient établis dès 1642, date de la prise de possession par M. de Pronis, n'a vu flotter chez elle les couleurs anglaises que de 1810 à 1815, rendue à cette époque à son ancienne métropole, en conformité du traité de Paris déjà cité.

Nous ne raconterons point quelle a été l'influence de toutes ces mutations de souveraineté sur les diverses colonies que nous venons d'in-

diquer. Il n'entre point non plus dans nos vues de dire combien a été profitable aux deux dernières la longue possession de la France. L'objet que nous nous proposons dans cette notice est beaucoup plus restreint. Nous voulons seulement montrer quelle est actuellement, pour le commerce de la France, l'importance de la possession de l'île Bourbon, et faire remarquer que cette importance commerciale est pour cette colonie la conséquence de sa séparation de l'île de France (aujourd'hui l'île Maurice.)

Tant que les deux îles, en effet, furent la propriété de la compagnie des Indes, à laquelle elles avaient été concédées, et qui en resta en possession jusqu'en 1767, année où le roi en reprit le gouvernement et l'administration, l'esprit mercantile qui inspirait tous ses actes eut sans cesse pour objet de tenir constamment distincts et séparés les intérêts de leurs habitants. L'une, où résidaient ses principaux agents, fut aussi le siége de son commerce. C'est là qu'arrivaient les vaisseaux, c'est de là qu'ils étaient réexpédiés. Lorient en Europe, l'île de France dans l'Inde, étaient les deux comptoirs principaux de la compagnie.

Cette île semblait toute disposée pour cette destination. Son sol n'est pas aussi propre à la culture que celui de sa voisine : son abord est facile ; elle est favorisée de deux ports où les opérations navales se font commodément. L'île Bourbon, au contraire, n'a que des rades peu sûres ; mais son sol est excellent. Aussi fut-elle uniquement destinée à la production ; et comme il entrait dans les vues de la compagnie des Indes de ne point distraire de ces soins les habitants de cette île, et de ne les préoccuper aucunement des intérêts commerciaux, elle achetait sur le lieu même les produits de leur culture, les faisait passer à l'île de France où ils étaient embarqués, comme elle en faisait revenir les articles de consommation nécessaires aux planteurs, et que les vaisseaux y avaient apportés. Aucun navire d'Europe ne mouillait sur les rades de l'île Bourbon, d'où aucune expédition n'était faite directement pour l'Europe.

Cet état habituel des choses se prolongea depuis 1767 jusqu'en 1815, tant sous l'administration royale, que pendant que les deux îles, abandonnées à elles-mêmes, se régirent seules de 1792 à 1810, et, quand elles passèrent sous la domination anglaise, les cinq ans que dura l'état de conquête.

Mais dès que les deux îles n'appartinrent plus au même souverain, les rapports changèrent, et chacune eut des relations directes avec sa métropole.

Nous ne rechercherons point si l'île de France a gagné ou perdu à cet arrangement. Nous ne parlerons que des rapports nouveaux qui se

sont établis entre l'île Bourbon et la France. Mais pour apprécier sainement l'influence que la séparation décidée par le traité de 1814 a eue sur le commerce de cette île, il faut reconnaître celle qu'a éprouvée son agriculture.

Dans la plus grande partie du temps pendant lequel la compagnie des Indes eut la propriété des deux îles, celle de Bourbon ne dut produire que des céréales, des légumineuses, des racines, du coton, du tabac, qui y étaient indigènes. Une portion notable de ces récoltes passait à l'île de France, le reste était consommé dans le pays. La culture s'étendit, quand on s'occupa du café, vers 1726, et cependant elle n'était encore appliquée qu'à 42,000 hectares environ. La compagnie craignait de ravaler les prix en produisant beaucoup, et on l'a vue, suivant, pour le café, l'exemple sordide et brutal que les Hollandais donnaient aux Moluques pour les épices, détruire ce qu'elle jugeait devoir excéder les quantités restreintes qui devaient maintenir des prix élevés.

Lorsque le roi reprit l'administration de la colonie, les habitants qui avaient pu reconnaître tous les avantages de la culture du café, se hâtèrent de profiter de la faculté qu'ils avaient d'agir à leur gré. Peu après eut lieu l'introduction des arbres à épices. Les terres cultivées augmentèrent de deux septièmes et furent portées à 54,000 hectares. La portion affectée aux céréales diminua pour faire place aux denrées coloniales.

Dans l'aperçu que nous voulons tracer des produits de la culture, nous ne nous occuperons que de ceux qui sont livrés au commerce européen, et, sans nous attacher à l'ordre de leur introduction dans le pays, nous les présenterons suivant celui de leur importance commerciale actuelle.

Au premier rang se place la canne. Quoiqu'elle ne soit cultivée que depuis les derniers temps de l'occupation anglaise, ses produits s'élevèrent, dès 1820, à 4,500,000 kilogrammes de sucre, à 8,000,000 kilogrammes six ans après, et tout annonçait qu'ils prendraient encore une plus grande extension, ce qui a eu lieu en effet.

Ce sucre, d'une belle couleur nankin, est parfaitement cristallisé et d'un beau grain. Il est mis dans le commerce de consommation aussitôt son débarquement, et passe de la balance à la vente en détail : les confiseurs le recherchent particulièrement. Il est d'une telle essence qu'il est impossible de le confondre avec celui de Maurice (île de France), qui est toujours gras, d'un jaune foncé, et ne peut être employé que par les raffineries, comme les sucres bruts des Antilles. Lorsque le cours des sucres de l'île Bourbon est de 30 à 35 fr. la balle de 50 kil.,

ceux de Maurice ne valent que 15 à 20 fr. Le sucre de Bourbon doit son éminente supériorité à la qualité du sol, aux soins donnés à l'introduction des meilleures variétés de canne, à ceux donnés à la culture de ce roseau, comme à l'élaboration de ses sucs.

Nous devons faire remarquer que jamais on ne terre le sucre de Bourbon, et nous noterons, en passant, que c'est à tort que la douane de France impose comme terrés quelques sucres de Bourbon qui se trouvent plus blancs que la généralité de ceux qui sont récoltés. Ils doivent cette blancheur à la qualité du sol.

Le café, après avoir été longtemps le principal objet de la culture des colons de l'île Bourbon, en produits exportables par le commerce, a cédé la place à la canne. Il doit cependant tenir encore un rang distingué, autant par sa quantité qui s'élève de 30 à 35,000 balles de 50 kilogrammes, que par sa qualité que les gourmets classent immédiatement après celle du moka, quoique le commerce en donne un prix moindre que du café des Antilles, plus amer et d'une couleur plus foncée.

Il existe à Bourbon trois variétés de café. La première, directement originaire de Moka, diffère peu de celle cultivée en Arabie. Sa fève, un peu allongée, est de la même grosseur et d'un aussi agréable parfum. Lorsqu'un colon veut envoyer en France quelques balles de café pour cadeau, il fait choisir les grains petits et ronds, afin de satisfaire à un préjugé européen qui croit que ces caractères distinguent le véritable café d'Arabie. Mais ces grains petits et ronds sont ceux des bouts de branche, toujours moins onctueux que les autres. — Avis aux amateurs. — Des deux autres variétés, on nomme l'une café d'Eden, l'autre café Leroy. L'arbuste qui donne le café d'Eden est moins élevé et plus délicat que le précédent; sa fève est plus sphérique, mais présente peu de différence quant à l'essence aromatique qu'elle contient. La troisième variété est due à un capitaine marchand dont le nom lui est resté. Il en apporta, il y a environ trente ans, on ne sait de quelle contrée, quelques grains qui ont fructifié et multiplié. Cette introduction, due au hasard, est un véritable cadeau fait à la colonie. L'arbuste, pyramidal, s'élève moins que le premier, mais s'arrange assez bien des régions élevées et froides, même des terrains pierreux; il est cultivé avec avantage dans les hauts des habitations où l'autre ne prospère plus. Il rapporte plus que les variétés précédentes; son grain est plus allongé, plus amer. Cependant, sous ce dernier rapport, la différence est peu sensible quand il a vieilli, et il est aussi riche en parfum et en huile essentielle.

Ainsi, par leurs différentes habitudes, ces trois variétés permettent d'employer presque tous les terrains à la culture du café.

Le giroflier est un des arbres les plus profitables à l'île Bourbon. Son introduction, plus ancienne à l'île de France, ne date, dans la colonie qui nous occupe, que de 1770 ou 1771. Mais, quoiqu'il ait été quelque temps à s'y acclimater, la récolte de l'épice qu'il produit annuellement varie de 350 à 450,000 kilogrammes. Cette quantité a même été quelquefois excédée. Le giroflier est, à cet égard, très-capricieux. Sur cinq années, on en compte généralement une très-productive, deux médiocres, une inférieure à celles-ci, une tout-à-fait nulle.

Le clou de girofle, pour être parfait, doit être bien nourri, gros, pesant, facile à casser, d'une odeur pure, d'un goût chaud, laissant aux doigts, quand on le presse, une humidité oléagineuse.

La griffe ou pédoncule qui supporte les clous est aussi un objet de commerce pour l'Europe, où on l'emploie ordinairement dans la teinture. Il en arrive en France 30 à 40,000 kilogrammes par an.

C'est de la griffe que l'on extrait, dans la colonie, l'essence ou huile de girofle dont on fait envoi en Europe. La quantité en est peu considérable.

L'île Bourbon fournit au commerce européen quelques faibles quantités de muscades. L'arbre qui les produit est peu cultivé, et cela tient sans doute au peu de profit qu'on en retire, quoiqu'il exige peu de soins. On conçoit difficilement que les tarifs des douanes françaises s'obstinent à différencier, pour les droits d'entrée, les muscades rondes et longues, imposant les premières à 6 fr. 40 cent. le kilogramme, et les secondes à 3 fr. 20 cent., quoique toutes deux, comme celles des Moluques dont elles proviennent, croissent sur le même arbre et aient la même constitution chimique, ce qui a plusieurs fois été vérifié, soit en France, soit dans la colonie.

Le cacaoyer, dont on sait que les amandes sont converties en chocolat, ne fournit plus au commerce d'exportation qu'environ 25,000 kil. de cacao par an.

Le coton n'est guère plus cultivé, quoiqu'il soit de la plus belle qualité. Cependant il en a été importé 4,000 kilogrammes en 1834.

Le ravensara, ou arbre des quatre épices, porte des fruits qui, depuis quelques années, sont un article d'exportation pour la France. Un peu plus gros que la cerise et ronds comme elle, ils contiennent une amande d'une excellente odeur, d'un goût agréable, et qui, pulvérisée, introduite dans les ragoûts, facilite la digestion par l'excitation qu'elle donne à l'estomac.

Telles sont, en résumé, les principales productions que l'île Bourbon fournit au commerce extérieur. Il n'aura pas échappé que c'est positivement depuis la séparation des deux îles que la culture a augmenté

dans celle-ci, et conséquemment qu'elle a pu livrer plus de ses produits à l'extraction qu'en font nos navires.

Notre tâche maintenant est de justifier la seconde partie de notre assertion, celle relative à l'importance commerciale de cette colonie pour la France.

Nous allons, pour cela, montrer la part réelle et relative qu'elle a dans les opérations de la France avec ses colonies. Cette démonstration résultera de faits positifs. Les chiffres que nous allons exposer sont extraits de l'état général du commerce de la France publié par l'administration générale des douanes : nous nous servons de celui pour 1834.

Nous comparerons les opérations qui ont eu lieu avec toutes les colonies, compris l'Inde française et non compris Saint-Pierre et Miquelon, qui ne produit que par la pêche de la morue, comme c'est aussi par là qu'elle consomme.

Or nous verrons qu'en 1834 il a été mis en mouvement, tant par l'exportation de France que par l'importation de denrées coloniales, des valeurs *représentées sur cet état* (1) *par les chiffres suivants :* Importation, 65,771,513 fr. ; — exportation, 46,338,555 fr. ; — total : 112,110,068 fr. — L'île Bourbon y est comprise pour l'importation, 16,340,607 f. ; — l'exportation, 8,983,175 f. ; — total : 25,323,782 f. (2), c'est-à-dire pour plus du quart.

Les opérations commerciales avec toutes les colonies servent l'agriculture de la métropole, par une exportation de ses produits que représente le chiffre 12,694,648 f., et dans laquelle l'île Bourbon figure pour 2,074,708 fr. ; — environ le sixième.

Si l'on recherche quel avantage l'industrie manufacturière retire de ces opérations, on verra que, pour toutes les colonies, l'importation des matières qui lui sont utiles est représentée par les chiffres, ci 5,388,147 fr., — et l'exportation des objets qu'elle produit, par ceux de 33,642,907 fr. ; — total : 39,032,054 fr. — Et que l'île Bourbon y figure

(1) Si nous nous servons de ces expressions, c'est que ces chiffres, qui semblent indiquer le montant des valeurs importées et exportées, ne l'indiquent vraiment point. Il n'y a de vrai dans cet état que les *quantités*, et encore ne sont-ce que celles connues par la douane ; mais il est inexact toutes les fois qu'il porte des *sommes*, parce que les évaluations sont faites sur une base dite *valeur officielle*, qui n'exprime point la véritable valeur des choses, leur prix courant sur les divers marchés. On sait comment cette *valeur officielle* a été établie. Quoi qu'il en soit, comme ce multiplicateur est invariable, on peut regarder la comparaison comme donnant une idée assez juste des rapports qui existent entre les opérations diverses qui vont être mises sous les yeux du lecteur.

(2) En 1826, cette somme n'allait pas à plus de douze à quatorze millions ; on voit combien en dix ans ce commerce a pris d'étendue.

pour des valeurs représentées à l'importation par 134,511 fr.; — et à l'exportation par 6,908,467 fr.; — total : 7,042,978 fr., — c'est-à-dire plus du sixième.

Enfin, lorsque toutes les colonies de la France fournissent à la métropole, en denrées de consommation, des valeurs représentées par les chiffres 59,101,411 fr. — l'île Bourbon envoie pour 16,187,109 fr.; — c'est encore environ un sixième.

Si de ces généralités nous passons aux détails, nous verrons, quant aux SUCRES, que nos colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de Bourbon et de Cayenne, les seules qui en aient envoyé, en ont fourni, tant brut que terré, 83,049,141 kilog.; — et les nations étrangères, 12,080,451 kilogrammes. — Sur quoi la part de l'île Bourbon a été de 18,480,668 kilog.; — c'est-à-dire près du quart de tout ce qui est venu de nos colonies, et la moitié plus qu'il n'en est venu de l'étranger.

CAFÉ. Il en est venu de toutes nos colonies 2,750,358 kil.; — de l'étranger, 17,261,375 kil.; — l'île Bourbon en a envoyé 925,589 kil. — Ainsi elle a fourni le tiers de ce qui est venu de nos colonies et près de la vingtième partie de la totalité importée, et il faut noter que presque tout celui venu de l'étranger a été réexporté.

CACAO. Il en est venu de nos colonies 184,927 kil.; — de l'étranger, 1,748,628 kil. — Bourbon, qui en a livré 13,251 kilog., en a donc fourni moins du dixième de ce qui est venu des colonies françaises (la Martinique seule en a livré 156,470 kil.) et plus de la quatorzième partie de tout ce qui a été importé.

GIROFLE. La quantité venue de nos diverses colonies a été de 521,691 kilog.; — et de l'étranger, 1,080 kil. — Bourbon, d'où il en est venu 421,105 kil., en a conséquemment fourni plus des quatre-cinquièmes de ce qu'ont envoyé toutes les colonies.

GRIFFES DE GIROFLE. La quantité extraite de Bourbon et de Cayenne est de 73,373 kilog. — Ainsi Bourbon, qui y a concouru pour 30,116 k., en a livré un peu moins de la moitié à elle seule.

MUSCADES. Bourbon en a fourni 2,656 kilog.; — Cayenne, 32 kilog. — C'est la presque totalité pour la première de ces deux colonies, et plus du cinquième de la totalité, si nous ajoutons à ces quantités l'importation étrangère qui a été de 7,468 kil.

Nous ne comparerons pas le coton, dont la culture à Bourbon est presque abandonnée pour l'exportation.

Quant aux articles exportés de France, nous rendrions cette notice beaucoup trop longue et surtout fastidieuse pour beaucoup de lecteurs, si nous présentions tous les détails que nous pourrions relever de l'état général que nous prenons pour base de nos calculs. Cependant il ne peut

être indifférent de savoir comment l'agriculture fournit sa part des chiffres que nous avons exposés ; et en ne prenant que les articles qui présentent une certaine importance soit par leur nature, soit par les quantités, soit par les valeurs, nous citerons, comme exportés pour Bourbon, les chevaux et juments (28), les mulets (357), les vaches (25), le froment (1,200 hectol.), les farines (283,000 kil.), l'huile d'olive (45,000 kil.), les vins de toutes sortes (30,400 hectol.), les eaux-de-vie et liqueurs (2,000 hectol.)

Passant aux manufactures, nous regretterons davantage d'être obligés à nous restreindre. Plusieurs détails fourniraient un enseignement utile sur l'augmentation de bien-être que la colonie a éprouvée depuis vingt ans. On verrait que la consommation d'objets qui étaient de luxe alors s'est beaucoup accrue, et l'on en conclurait que ce n'a pu être que par une aisance plus grande et plus générale. Mais, en ne considérant ces exportations que quant à l'industrie de la France, on saurait qu'ils se composent de tissus de laine, de soie, de lin, de coton ; ces derniers pour 145,000 k. de chapeaux de feutre et de soie (8,000), peaux tannées et ouvrées, savons et parfumerie, poterie, faïence et porcelaine, cristaux et verreries, meubles, objets de mode, horlogerie, bijouterie, orfévrerie, mercerie, quincaillerie, etc.

Il est un autre point de vue sous lequel le commerce de l'île Bourbon est avantageux à la France : ce sont les relations de cette colonie avec diverses parties de l'Inde. Tous les articles qui y sont envoyés ne servent pas à la consommation du pays ; une portion continue sa route vers l'Inde, où l'habitude de consommer certains produits français se maintient, et où il convient de la maintenir en lui fournissant de l'aliment. Ces relations, d'ailleurs, par les retours qu'elles occasionnent, facilitent la composition et l'assortiment des cargaisons, rendent moins longs, moins coûteux les voyages des navires, et accélèrent leur navigation. Sous ces divers points de vue, c'est un immense service rendu au commerce français que l'établissement d'un entrepôt réel à l'île Bourbon, et l'on n'est pas à en reconnaître tous les avantages.

Il est enfin un autre aspect sous lequel, considérant les communications du commerce de la France avec l'île qui est l'objet de cette notice, on reconnaîtra combien elles sont utiles à la métropole : c'est le nombre des navires et des marins qui y sont employés.

Or, en 1826, il fut expédié pour Bourbon cinquante navires armés de 871 hommes. Le nombre de ceux qui furent expédiés de France, la même année, pour toutes les colonies, fut de 457 armés de 6,114 hommes. C'était donc, quant aux navires, le neuvième de la navigation commerciale de la France avec toutes ses colonies, qui fut destiné pour

l'île Bourbon, et plus du septième, quant au nombre d'hommes dont ils étaient armés.

D'après l'état général de l'administration des douanes, ces nombres ont été, en 1834, 1° pour toutes les colonies, compris l'Inde française et non compris Saint-Pierre et Miquelon, 473 navires armés de 6,813 hommes; — 2° pour l'île Bourbon, 84 navires armés de 1,368 hommes. C'est donc, quant aux navires, un peu moins du sixième de la navigation totale, et à peu près le cinquième quant aux hommes, qui ont reçu la destination spéciale que nous indiquons.

On concevra mieux encore de quelle importance un tel pays est à la France, si l'on remarque l'activité que les expéditions, dont nous venons de présenter le tableau, donnent à tous les genres d'industrie, le débouché qu'elles procurent à un grand nombre de produits de nos manufactures et à plusieurs de ceux de notre agriculture; si l'on se figure combien d'ouvriers de diverses professions sont employés dans les ports, soit aux constructions, soit aux réparations des navires; combien de matières sorties de nos usines et de nos grands ateliers y sont mises en œuvre; à combien d'individus de tout sexe et de tout âge, le chargement, le déchargement, le transport de toutes ces marchandises fournissent de l'occupation, non-seulement dans les ports, mais pour leur extraction des lieux de production, et pour leur répartition entre les divers consommateurs du royaume et de l'étranger; combien de personnes y trouvent des moyens de subsistance, de combien de familles l'existence est assurée.

Ajoutons que, par les importations qu'elle occasionne, l'île Bourbon fait rentrer dans la caisse des douanes une somme de 8,104,835 francs (*État général du commerce français*, 1834), tandis que toutes les colonies françaises, toujours compris l'Inde et non compris Saint-Pierre et Miquelon, ne donnent lieu qu'à une rentrée de 33,413,040 fr.; ce qui, pour celle qui nous occupe, donne une part d'environ le quart: et comme la recette générale et totale des douanes, sur les importations et les exportations du commerce français, a été de 101,398,967 francs, il en résulte que l'île Bourbon y a concouru pour un douzième et demi, soit 8 pour 100.

Disons enfin qu'en procurant à la France tous ces avantages, l'île Bourbon ne lui coûte rien, puisque c'est par les impositions locales qu'il est pourvu à ses dépenses, qui, du reste, ne s'élèvent qu'à 1,390,000 fr.

Ainsi, le commerce que la France fait avec l'île Bourbon est, quant aux valeurs importées et exportées, le quart; — quant aux profits qu'en retire l'agriculture, le sixième; — quant à ceux des manufactures, le

sixième; — quant aux denrées de consommation par la France, le sixième, — de celui qu'elle fait avec toutes ses colonies, compris l'Inde française. — Quant aux quantités de denrées importées : — sucre, le quart; — café, le tiers; — cacao, le dixième; — girofle, les quatre-cinquièmes; — griffes de girofle, moins de la demie; — muscades, presque la totalité, — de ce qui est venu de toutes les colonies. — Quant à la consommation du sucre, à peu près le quart de toute la consommation intérieure de la France. — Quant au nombre des navires, un peu moins du sixième; — quant au nombre d'hommes, à peu près le cinquième, — de ceux expédiés pour toutes les colonies. — Son produit dans la caisse des douanes, le quart de celui de toutes les colonies, et le 1/12,5 de celui de tout le commerce français (8 pour 100).

Nous pouvons donc conclure avec vérité que des colonies que possède en ce moment la France, l'île Bourbon est au moins une de celles qui présentent le plus d'importance à son commerce; et elle le doit à sa séparation d'avec l'île de France, puisque c'est de ce moment, comme nous l'avons fait remarquer, que date une plus grande extension donnée à son agriculture, l'amélioration et l'accroissement de ses produits.

THOMAS (*du Havre-de-Grâce* (1).

(1) L'auteur de cet article a rempli, il y a quelques années, les fonctions d'ordonnateur de l'île Bourbon. — Le tableau du commerce de la France, pour 1835, fixe les importations de l'île Bourbon à 14,300,000 fr. et les exportations à 7,500,000 fr. Il y aurait eu, dès lors, pour l'année dernière, une diminution dans le commerce de cette île. D. L. F.

Bulletin Bibliographique.

Mémoires de la Société académique de Cherbourg, 1835. 1 vol. in-8°, Cherbourg, imp. de Boulanger, etc.

Ce second volume, publié par la Société académique de Cherbourg, est curieux comme le premier. Je placerai au premier rang des morceaux qu'il contient, le *Tableau de la justice criminelle en Normandie dans le cours du moyen-âge, et spécialement sous le temps de l'empire anglo-normand;* mais je ne dirai rien de ce beau travail, dont une portion a été déjà publiée dans ce recueil (1), qui donnera bientôt le surplus de ces recherches qui se rattachent à notre cadre. Le *Massacre des habitants de l'île de Scio par le capitan-pacha*, dû à la plume de M. Laurent de Choisy, fait connaître en détail cette effroyable boucherie, dans laquelle succombèrent vieillards, femmes et enfants, et à la suite de laquelle, au dire du pacha, vingt-deux mille cadavres furent comptés le lendemain. Mais les flammes qui suivirent l'emploi du sabre ménagèrent trente maisons, parmi lesquelles on comptait les consulats de France et d'Angleterre.... Les titulaires de ces emplois avaient été impuissants pour arrêter le massacre...

Une notice sur Dumouriez, par M. Noël Agniès, offre aussi beaucoup d'intérêt. On y fait connaître à fond cet homme turbulent et supérieur, dans beaucoup de phases de sa vie qui étaient peu connues. Fixé à Cherbourg pendant onze années, de 1778 à la fin de 1789 (2), il devint directeur de la Société académique de cette ville, et concourut à ses travaux avec un grand zèle. On doit regretter la perte de plusieurs des manuscrits qu'il présenta à cette compagnie, notamment un *Dictionnaire géographique anglais*, avec une préface et des observations sur l'Amérique septentrionale et les Indes orientales; un *Mémoire*

(1) T. 2, p. 371 et s.

(2) Dumouriez fut appelé à commander le département des Deux-Sèvres peu après son départ de Cherbourg, et en parcourant le Bocage vendéen il s'écria : *Ah! le beau pays pour la guerre civile!* Ce mot, qui était d'un homme habile dans l'art de la guerre, se trouva être de plus une prédiction.

sur la position de la Hougue et de Cherbourg, *relativement à l'établissement d'un port sur la Manche*, et la traduction d'un ouvrage anglais sur la guerre d'Amérique.

Le *Mémoire sur la grande cheminée de Quineville*, par M. Asselin, qui en fait un monument romain, peut prêter à la critique. Suivant l'auteur, ce monument était un *phare précieux pour les navires qui se dirigeaient sur les ports de Cherbourg, Harfleur et la Hougue, en venant de Portsmouth ou de Plymouth, et à ceux qui traversaient la Manche en venant de Boulogne et de Calais*. M. Asselin rappelle, à ce sujet, que Caligula fit construire, vers l'an 40 de notre ère, le phare de Boulogne, qui avec celui de Douvres, déjà existant et placé dans le château de cette ville, éclairait l'entrée de l'Angleterre, à l'ouverture de la Manche.

Un *Mémoire sur le paupérisme*, par M. Alexis de Tocqueville, qui a écrit dans sa spécialité, est grandement digne de fixer l'attention. « Traversez les campagnes de l'Angleterre, dit-il, vous vous croirez transporté dans l'Eden de la civilisation moderne. Des routes magnifiquement entretenues, de fraîches et propres demeures, de gras troupeaux errants dans de riches prairies, des cultivateurs pleins de force et de santé, la richesse plus éblouissante qu'en aucun autre pays du monde, la simple aisance plus ornée et plus recherchée qu'ailleurs; partout l'aspect du soin, du bien-être et des loisirs; un air de prospérité universelle qu'on croit respirer dans l'atmosphère elle-même et qui fait tressaillir le cœur à chaque pas : telle apparaît l'Angleterre aux premiers regards du voyageur. — Pénétrez maintenant dans l'intérieur des communes, examinez les registres des paroisses, et vous découvrirez que le sixième des habitants de ce florissant royaume vit aux dépens de la charité publique. »

Sous ce rapport, la position de la France vaut mieux, car, au dire de M. de Villeneuve, elle n'a qu'un pauvre sur vingt habitants.

Du reste, le paupérisme paraît être à M. de Tocqueville le résultat de la civilisation, et le progrès de la civilisation porte la société, suivant lui, à soulager des misères auxquelles, dans un état à demi sauvage, on ne songerait pas. « Dans un pays, dit-il, où la majorité est mal vêtue, mal logée, qui pense à donner au pauvre un vêtement propre, une nourriture saine, une commode demeure? Chez les Anglais, où le plus grand nombre, possesseur de tous ces biens, regarde comme un affreux malheur de ne pas en jouir, la société croit devoir venir au secours de ceux qui en sont privés, et guérit les maux qu'elle n'apercevrait même pas ailleurs. En Angleterre, la moyenne des jouissances que doit espérer un homme dans la vie est placée plus haut que dans aucun autre

pays du monde. Ceci facilite singulièrement l'extension du paupérisme dans le royaume. »

L'auteur dit plus loin qu'au premier abord il n'y a pas d'idée qui paraisse plus belle et plus grande que celle de la charité publique, et qu'il est pénible que l'expérience vienne détruire une partie de ces belles illusions.

« Le seul pays de l'Europe, continue-t-il, qui ait systématisé et appliqué en grand les théories de la charité publique, est l'Angleterre.

» A l'époque de la révolution religieuse qui changea la face de l'Angleterre, sous Henri VIII, presque toutes les communautés charitables du royaume furent supprimées; et comme les biens de ces communautés passèrent aux nobles et ne furent point partagés entre les mains du peuple, il s'ensuivit que le nombre des pauvres alors existant resta le même, tandis que les moyens de pourvoir à leurs besoins étaient en partie détruits. Le nombre des pauvres s'accrut donc outre mesure; et Elisabeth, la fille de Henri VIII, frappée de l'aspect repoussant des misères du peuple, songea à substituer aux aumônes que la suppression des couvents avait fort réduites, une subvention annuelle fournie par les communes.

» Une loi promulguée dans la 43e année du règne de cette princesse dispose que, dans chaque paroisse, des inspecteurs des pauvres seront nommés; que ces inspecteurs auront le droit de taxer les habitants à l'effet de nourrir les indigents infirmes et de fournir du travail aux autres. A mesure que le temps avançait dans sa marche, l'Angleterre était de plus en plus entraînée à adopter le principe de la charité légale. Le paupérisme croissait plus rapidement dans la Grande-Bretagne que partout ailleurs; des causes générales et d'autres spéciales à ce pays produisaient ce triste résultat. Les Anglais ont devancé les autres nations de l'Europe dans la vie de la civilisation; toutes les réflexions que j'ai faites précédemment leur sont donc particulièrement applicables. Mais il en est d'autres qui ne se rapportent qu'à eux seuls.

» La classe industrielle d'Angleterre ne pourvoit pas seulement aux besoins et aux jouissances du peuple anglais, mais d'une grande partie de l'humanité. Son bien-être ou ses misères dépendent donc non-seulement de ce qui arrive dans la Grande-Bretagne, mais en quelque façon de tout ce qui se passe sous le soleil. Lorsqu'un habitant des Indes réduit sa dépense et resserre sa consommation, il y a un fabricant anglais qui souffre. L'Angleterre est donc le pays du monde où l'agriculture est tout à la fois le plus puissamment attirée vers les tra-

vaux de l'industrie et s'y trouve le plus exposée aux vicissitudes de la fortune.

» Il arrive depuis un siècle, chez les Anglais, un événement qu'on peut considérer comme un phénomène, si l'on fait attention au spectacle offert par le reste du monde. Depuis cent ans, la propriété foncière se divise sans cesse dans les pays connus ; en Angleterre, elle s'agglomère sans cesse. Les terres de moyenne grandeur disparaissent dans les vastes domaines ; la grande culture succède à la petite. Il y aurait, sur ce sujet, à donner des explications qui peut-être ne manqueraient pas d'intérêt ; mais elles m'écarteraient de mon sujet : le fait me suffit, il est constant. Il en résulte que, tandis que l'agriculteur est sollicité par son intérêt de quitter la charrue et d'entrer dans les manufactures, il est, en quelque façon, poussé malgré lui à le faire par l'agglomération de la propriété foncière ; car, proportion gardée, il faut infiniment moins de travailleurs pour cultiver un grand domaine qu'un petit champ. La terre lui manque, et l'industrie l'appelle. Ce double mouvement l'entraîne. Sur vingt-cinq millions d'habitants qui peuplent la Grande-Bretagne, il n'y en a plus que neuf millions qui s'occupent à cultiver le sol ; quatorze ou près des deux tiers suivent les chances périlleuses du commerce et de l'industrie. (En France, la classe industrielle ne forme encore que le quart de la population.) Le paupérisme a donc dû croître plus vite en Angleterre que dans des pays dont la civilisation eût été égale à celle des Anglais. L'Angleterre, ayant une fois admis le principe de la charité légale, n'a pu s'en départir. Aussi la législation anglaise des pauvres ne présente-t-elle, depuis 200 ans, qu'un long développement des lois d'Elisabeth. Près de deux siècles et demi se sont écoulés depuis que le principe de la charité légale a été pleinement admis chez nos voisins, et l'on peut juger maintenant les conséquences fatales qui ont découlé de l'adoption de ce principe. »

M. de Tocqueville, en s'exprimant ainsi, offre tout-à-fait matière à réflexion à ceux qui veulent voir le fond des choses. La peinture qu'il fait du paupérisme est surtout effrayante. « Lisez, dit-il, tous les livres écrits sur le paupérisme, étudiez les enquêtes ordonnées par le parlement britannique, parcourez les discussions qui ont eu lieu à la chambre des lords et à celle des communes sur cette difficile question, une seule plainte retentira à vos oreilles : on déplore l'état de dégradation où sont tombées les classes inférieures de ce grand peuple ! Le nombre des enfants naturels augmente sans cesse ; celui des criminels s'accroît rapidement ; la population indigente se développe outre mesure ; l'esprit de prévoyance et d'épargne se montre de plus en plus étranger au pauvre. Tandis que dans le reste de la nation les lumières

se répandent, les mœurs s'adoucissent, les goûts deviennent plus délicats, les habitudes plus polies, lui, reste immobile, ou plutôt il rétrograde; on dirait qu'il recule vers la barbarie, et, placé au milieu des merveilles de la civilisation, il semble se rapprocher par ses idées et par ses penchants de l'homme sauvage.

» La charité légale n'exerce pas moins sa funeste influence sur la liberté du pauvre que sur sa moralité. Ceci se démontre aisément : du moment où l'on fait aux communes un devoir strict de secourir les indigents, il s'ensuit immédiatement et forcément cette conséquence que les communes ne doivent de secours qu'aux pauvres qui sont domiciliés sur leur territoire ; c'est le seul moyen équitable d'égaliser la charge publique qui résulte de la loi, et de la proportionner aux moyens de ceux qui doivent la supporter. Or, comme dans un pays où la charité publique est organisée, la charité individuelle est à peu près méconnue, il en résulte que celui que des malheurs ou des vices rendent incapable de gagner sa vie, est condamné, sous peine de mort, à ne pas quitter le pays où il est né. S'il s'en éloigne, il ne marche qu'en pays ennemi; l'intérêt individuel des communes, bien autrement puissant et bien plus actif que ne saurait l'être la police nationale la mieux organisée, dénonce son arrivée, épie ses démarches, et, s'il veut se fixer dans un nouveau séjour, le désigne à la force publique qui le ramène au lieu du départ. Par une législation sur les pauvres, les Anglais ont *immobilisé* un sixième de leur population; ils l'ont attaché à la terre comme l'étaient les paysans du moyen-âge. La glèbe *forçait* l'homme à rester *malgré sa volonté* dans le lieu de sa naissance; la charité légale *l'empêche de vouloir* s'en éloigner. Je ne vois que cette différence entre les deux systèmes. Les Anglais ont été plus loin, et ils ont tiré du principe de bienfaisance publique des conséquences plus funestes encore, et auxquelles je pense qu'il était permis d'échapper. Les communes anglaises sont tellement préoccupées de la crainte qu'un individu ne vienne à tomber à leur charge et n'obtienne un domicile dans leur sein, que quand un étranger dont l'extérieur n'annonce pas l'opulence s'établit momentanément au milieu d'elles, ou qu'un malheur inattendu vient à le frapper, l'autorité municipale se hâte de lui faire demander caution contre sa misère à venir, et si l'étranger ne peut fournir cette caution, il faut qu'il s'éloigne.

» Ainsi la charité légale n'a pas seulement ravi la liberté locomotive aux pauvres d'Angleterre, mais à tous ceux que la pauvreté menace. »

En commençant son mémoire, M. de Tocqueville s'était proposé d'établir le *développement progressif du paupérisme chez les modernes* et les *moyens employés pour le combattre*. Mais, en finissant, il se de-

mande si, après avoir examiné les moyens lucratifs de la misère, il n'existe que cet ordre de moyens? si, après avoir songé à soulager les maux, il ne serait pas utile de chercher à les prévenir? Or, pour les mesures à l'aide desquelles on peut espérer de les combattre d'une manière préventive, l'auteur en doit faire l'objet d'un second mémoire, qu'il se propose aussi d'offrir, plus tard, à la Société académique de Cherbourg.

Mais je m'aperçois qu'en voulant rendre compte d'un des volumes des mémoires de cette Société académique, j'ai presque uniquement parlé du travail de M. de Tocqueville. Il est vrai qu'il doit cette préférence à ce qu'il est réellement d'une grande importance et aussi à sa spécialité.

D. L. F.

NOTICE SUR L'ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER, par M. H. Dusevel, grand in-8° avec lith. Amiens, Ledien fils, 1836.

Les lecteurs de la *Revue Anglo-Française* connaissent M. Dusevel par son excellente *Histoire d'Amiens* (1). Il s'agit aujourd'hui d'un travail sur l'arrondissement de Montdidier, qui est aussi très-curieux.

Le chef-lieu ne nous offre rien d'anglo-français, si ce n'est le tombeau de Raoul *le Grand* ou *le Vaillant*, comte de Crespy et de Montdidier. Il y est représenté en demi-relief, les mains jointes, un casque et un glaive à ses côtés; la roideur de la pose de ce guerrier a quelque chose d'imposant. M. Dusevel contredit, à son sujet, M. Chandon, maire de Montdidier, auteur d'une *notice historique* sur ce personnage, qu'il fait mourir en 1064. Il paraît, au contraire, ainsi que l'établit le célèbre Ducange, qu'il vécut jusqu'à une époque plus éloignée et même jusqu'en 1074. En effet, « Orderic Vital (l. 4) nous apprend que ce comte se trouva à la cour de Guillaume le Bâtard, lorsqu'il solennisa la fête de Pâques, avec toute la noblesse d'Angleterre et de Normandie, en l'abbaye de Fécamp, au retour de la conquête de ce royaume, l'an 1067. »

La commanderie de Fontaine, incendiée par un régiment irlandais en 1640, rappelle que Charles le Téméraire y campa au mois d'août 1471, qu'il y reçut les ambassadeurs d'Angleterre, de Bretagne et de Venise, et arrêta avec eux et en secret que, la trève d'alors expirée, « les Anglais, Bourguignons, Bretons et Gascons *courroient sus à* » *Louis XI, et lui mettroient tant de lévriers à la queue, qu'il ne* » *sauroit de quel côté fuir.* » Il est heureux pour la France que ce traité n'ait pas eu son exécution.

La commune de Davenescourt possède le tombeau de Jean Rabache,

(1) Voir le compte rendu de cet ouvrage, t. 2, p. 298 et s.

seigneur de Hangest, dont l'auteur donne le dessin. Déjà ce recueil a fourni une notice de M. H. Dusevel sur ce personnage (1).

Le château de Folleville, bâti en carré long, flanqué de cinq tours, a été assiégé en 1439 par le célèbre général anglais Jean Talbot, surnommé l'*Achille de l'Angleterre*. Monstrelet rend compte de ce siége dans les termes suivants : « En 1439, à l'entrée du karesme, le comte » de Sombresset, avec lui le seigneur de Thallebot et anciens autres » capitaines, assemblèrent jusques au nombre de deux mille combat- » tants, et s'en allèrent loger devant la forteresse de Folleville, qui pour » lors estoit au gouvernement du bon de Saveuse, à cause de la dame » douagière qu'il avoit espousée, et pour ce que ceulx qui estoient de- » dans ledit chastel saillirent dehors et occirent l'un des gens dudit » comte de Sombresset, lequel *il aimoit moult bien, si jura grand* » *serment que de là ne se partiroit jusques à ce qu'il auroit conquis* » *iceluy chastel et ceulx de dedans à sa voulenté*. Si feit prestement » apprester une petite bombarde, qu'il avoit amenée avecques luy, » laquelle estoit excellentement bonne et roide, avec autres engins ; » lesquels engins, bombardes et canons, à l'une des fois occirent le » capitaine de séans, quand elles furent jetées. Et depuis continuèrent » tant que tout le surplus desdits assiégés furent contrains d'eux rendre, » en délaissant ladite forteresse et tous leurs biens, avec ce payant » grosse somme d'argent, en racheptant leurs vies envers les susdits » Anglois. Si feit ledit comte réparer ledit chastel, et y laissa garnison » de ses gens, qui depuis firent moult maux et de doages à tous les » pays à l'environ. »

Pierrepont, aujourd'hui simple village, avait autrefois une enceinte de murs et de fossés pleins d'eau et un fort. Les Dauphinois, commandés par Pothron de Saintraille, tentèrent inutilement de s'en emparer en 1422. Ce fut près de là qu'après un combat dans lequel ils battirent les troupes royales, Antoine de Rubempré, chambellan du duc de Bourgogne, Jacques de Brimeu et Jean de Beauvais, furent reçus chevaliers.

C'est au château d'Harbonnières, démoli depuis peu, que s'applique ce passage de Monstrelet : « En 1440, les Anglois prirent cette forte- » resse et le seigneur dedans ; lequel, pour racheter lui, ses sujets et » sadite forteresse de non être désolée, comme les autres l'avoient » été, s'accorda et composa de mille salus d'or. » On voit que la rançon était bonne.

La ville de Roye eut horriblement à souffrir dans la lutte anglo-fran-

(1) T. 2, p. 220.

çaise et dans les autres guerres. « En 1369, dit M. Dusevel, Robert Knolle, à la tête de douze mille Anglais, parcourut la Picardie, et livra la ville de Roye aux flammes. Quatre ans après, l'armée anglaise, commandée par le duc de Lancastre, parut de nouveau sur les murs de Roye et la détruisit presque entièrement. Ses malheureux habitants abandonnèrent le pays, et, pour que la ville ne restât pas déserte, Charles V abolit la commune et l'échevinage, qu'il réunit à son domaine.

» La guerre entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne couvrit, en 1411, la Picardie de ruines. Nesle, Chauny et Roye se soumirent au duc de Bourgogne, qui ordonna aux bourgeois d'en abattre les portes et murailles.

» De 1419 à 1635, la ville de Roye, prise et reprise neuf fois par les Anglais, les armées du duc de Bourgogne et de Louis XI, les troupes de François Ier, de Charles-Quint, de Philippe II et du prince de Condé, subit toutes les humiliations et les horreurs de la guerre. »

C'est par là que je finirai cet article sur une brochure contenant, du reste, beaucoup d'autres détails étrangers à la spécialité de ce recueil. D. L. F.

Portails d'églises de Tours et des environs, par M. Ed. Massé (1), architecte. Petit in-fol. avec lith. 1834. Tours, Mlle Auger et Moisy.

Ce cahier contient six dessins lithographiés et d'une belle exécution. Le dernier, qui est celui de l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, près Sainte-Maure, en Touraine, doit être cité ici, parce que c'est là que Jeanne d'Arc vint chercher l'épée dont elle se servit pour délivrer la France. D'après M. Massé, cette arme était déposée dans une ancienne chapelle encore existante et contiguë au presbytère. « On conserve très-précieusement dans l'église actuelle, nous apprend encore » l'auteur, un reliquaire en argent auquel est attachée une roue du » même métal ; ce fut le maréchal de Boucicault, dont les armes figurent sur le pied, qui dota l'ancienne chapelle de cet *ex-voto*. » Cette indication peut porter à croire que l'épée dont s'arma la Pucelle était celle du maréchal Boucicault. Alors elle aurait porté deux fois bonheur à la France. D. L. F.

(1) L'auteur, l'un des collaborateurs à ce recueil, a aussi publié un ouvrage spécial en trois livraisons, sur le magnifique château de Chenonceaux, en Touraine.

Législations

FRANÇAISE ET ANGLAISE COMPARÉES.

De la justice de paix en France et en Angleterre, et coup d'œil sur la procédure criminelle dans les deux pays. (2e article.)

Juges de paix en France.

Comme nous l'avons dit en terminant notre premier article, nous n'entendons, dans ce travail, considérer les juges de paix français qu'en ce qui concerne la partie de leurs fonctions qui se rattache à la juridiction criminelle.

Ces magistrats n'ont guère que le nom de commun avec les *juges de la paix* anglais.

Nous avons vu quelles étaient leurs attributions au civil : elles sont très-importantes, et les juges de paix anglais n'ont aucun pouvoir analogue (1).

Quant à leurs fonctions au criminel, elles ont sans doute quelque analogie chez les deux peuples ; mais comme les bases de l'organisation judiciaire sont différentes, et le point de départ des lois tout-à-fait autre, de chacun des deux côtés du détroit, il s'ensuit des dissemblances frappantes dans la mise en action des deux législations.

« Les vues de ceux qui nous ont donné la justice de paix, dit M. *Henrion de Pansey*, sont dignes des plus grands éloges : ils ont voulu » établir parmi nous cette magistrature des premiers âges, que la con- » fiance décernait à la vertu, qui commandait par l'exemple et com- » primait par la seule autorité de la raison..... »

Pourquoi ces magnifiques promesses se sont-elles si peu réalisées ?

Sans entrer ici dans cet examen, qui se rapporterait plutôt aux juges de paix comme juges civils, nous dirons seulement qu'on doit l'attribuer à certaines causes principales, dont quelques-unes trouvent aussi

(1) Voir, pour les attributions civiles des juges de paix français, le 1er vol. de cette revue, p. 123.

leur application à cette institution, considérée sous le rapport de la justice répressive.

Ce sont principalement : le défaut de garanties de capacité dans les choix des juges de paix ; — leur caractère d'amovibilité ; — l'insuffisance de leurs traitements.

Par une inconséquence déplorable, on attribue à ces magistrats la connaissance des questions les plus difficiles au civil, et qu'ils doivent juger seuls en fait comme en droit, et on n'exige pas qu'ils aient fait d'études et pris leurs degrés dans les écoles de droit.

On les charge de prononcer sur la fortune et souvent sur la liberté des citoyens, et ils ne sont pas inamovibles.

On leur attribue un traitement infime, et qui pour un grand nombre est leur seule fortune : on n'a donc pas même cette indépendance de position sociale, tout insuffisante qu'elle soit en elle-même, et que l'on a en Angleterre.

La législation française n'offre donc pas les garanties désirables dans le choix de ces magistrats.

Les juges de paix sont nommés par le roi : ils doivent avoir trente ans, et sont amovibles. Il y en a un par canton (ou 2,846) ; ils sont beaucoup moins nombreux qu'en Angleterre.

Dans l'usage, les procureurs généraux et premiers présidents des cours royales présentent des listes de candidats ; mais le ministre n'est pas obligé de choisir dans ces listes. Les députés ont la plus grande influence sur ces nominations.

Chaque juge de paix a deux suppléants qui, dans l'ordre de leurs nominations, le remplacent en cas de maladie, absence ou empêchement quelconque.

Il y a un greffier, âgé d'au moins 25 ans, attaché à chaque justice de paix, et au moins un huissier.

Tous sont nommés par le roi.

Aucuns avoués, ou autres officiers ministériels, ne sont attachés aux justices de paix.

Les fonctions de juges de paix et greffiers sont incompatibles avec les autres fonctions de l'ordre judiciaire, celles de l'ordre administratif, celles de notaire, employé des forêts, domaines, contributions, etc., et avec toutes celles d'agent comptable : elles le sont également avec le service de la garde nationale.

Par une bizarrerie remarquable, fruit de la nécessité, les suppléants peuvent être pris parmi les notaires et avoués.

La commission des juges de paix ne contient absolument que leur nomination pour tel ou tel canton : leurs fonctions sont déterminées

par les codes ou par quelques lois spéciales qui leur ont conféré des attributions particulières.

Ils prêtent devant les tribunaux de première instance le serment de *fidélité au roi et d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.*

Les juges de paix ont, à très-peu d'exceptions près pour quelques grandes villes, un traitement fixe de 800 fr. ; quelques droits sur certaines opérations portent, terme moyen, ce traitement de 1,000 à 1,200 fr. : on sent que cet accroissement est plus fort dans les grandes cités et surtout à Paris.

Les greffiers ont un traitement égal au tiers de celui du juge de paix ; leurs droits de greffe, selon les localités et l'occupation de la justice, ne peuvent être évalués d'une manière fixe : ils peuvent avoir des commis-greffiers qu'ils payent.

Les huissiers n'ont pour salaire que le produit de leurs actes, réglé par des tarifs et taxé par le juge.

Après avoir ainsi donné une idée complète de l'organisation des justices de paix en France, il rentre plus spécialement dans l'objet de cet article de faire connaître en quoi les juges de paix participent à l'administration de la justice criminelle.

Pour cela, il est nécessaire de jeter d'abord un coup d'œil rapide sur l'instruction des procédures en général, dans quelques parties de laquelle seulement figurent les juges de paix. Nous parlerons aussi des diverses espèces de jugements, afin qu'on puisse facilement comparer ce qui se pratique en France, avec les opérations correspondantes que nous avons décrites pour l'Angleterre.

COUP D'OEIL SUR L'INSTRUCTION CRIMINELLE.

Les infractions aux lois sont classées en France en trois grandes divisions :

Crimes ; comprenant les faits que la loi qualifie et punit de peines afflictives ou infamantes. Ils sont jugés par les cours d'assises avec assistance du jury. C'est le *grand criminel.*

Délits ; faits moins graves, punis d'emprisonnement ou d'amende, et jugés par les tribunaux correctionnels, sans assistance de jurés, et à la charge d'appel devant les tribunaux supérieurs. Les tribunaux correctionnels jugent aussi les appels des tribunaux de simple police. C'est là ce qu'on appelle le *petit criminel.*

Contraventions ; petits faits qui ne peuvent être punis de plus de cinq jours de prison ou de 15 fr. d'amende, jugés par les juges de paix ou maires, en tribunal de *simple police.*

Par exception à ces règles générales, depuis quelques années, la loi, rentrant à cet égard dans le droit commun, a attribué au jury et aux cours d'assises le jugement de beaucoup de *délits*, et spécialement des *délits politiques*, et de ceux connus sous la qualification de *délits de publication* par la voie de la presse, etc.

Pour arriver au jugement, il y a, suivant l'espèce des faits, des instructions préparatoires nécessaires ou seulement facultatives; et ici le point de départ est bien différent en France de celui qui règle les poursuites en Angleterre.

En France, l'*action publique* ne peut être exercée que par les fonctionnaires établis à cet effet.

Elle s'éteint par la mort du coupable.

L'*action civile* peut être poursuivie devant les mêmes juges que l'action publique.

Ainsi, la répression des crimes et délits ne peut avoir lieu qu'à la requête du ministère public, sauf la poursuite directe en dommages-intérêts par la partie civile, et à ses frais et risques; en ce cas, le ministère public n'est que partie jointe.

En remplacement de l'action directe en répression, qu'a tout citoyen anglais, l'ordre et la sûreté générale commandaient donc, en France, l'établissement d'une institution qui pût préparer et assurer l'action de la vindicte publique, et qui veillât dans l'intérêt de tous. C'est ce qu'on appelle la *police judiciaire*. Elle recherche les *crimes*, *délits* et *contraventions*, en rassemble les preuves, et en livre les auteurs aux tribunaux de répression.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur, chargé de la police générale du royaume, peuvent être considérés comme les deux chefs supérieurs de la police judiciaire (et en cela ils rappellent les *conservateurs de la paix* anglais), le premier par les injonctions qu'il peut donner aux procureurs généraux, et le second par les ordres qu'il peut transmettre aux préfets et commissaires de police.

Mais la suprême direction de l'*action publique*, pour la punition des crimes et délits, n'en appartient pas moins exclusivement aux cours royales, sous l'autorité desquelles s'exerce la police judiciaire.

Il y a aussi à faire observer, à cet égard, que la police du ministère de l'intérieur est mieux désignée sous le nom de *police administrative*, et qu'elle est *préventive*, c'est-à-dire en dehors des poursuites régulières et instructions que dressent seuls les officiers de police judiciaire *proprement dits*, lorsque par les recherches ou inquisitions de cette police administrative, la justice est mise sur la voie des infractions.

Après ces deux ministres, viennent, dans le même ordre d'idées, les procureurs généraux de chaque cour royale, qui sont les moteurs principaux de la police judiciaire, et la font exercer dans leurs ressorts respectifs ; puis les préfets dans leurs départements, et à Paris le préfet de police, qui sont légalement bornés à la police préventive, et doivent remettre les inculpés et les pièces aux procureurs du roi, dont ils ne sont que les auxiliaires en cette partie.

Mais c'est le *procureur du roi*, établi dans chaque arrondissement communal, qui est le supérieur direct des officiers de police judiciaire, l'œil et le bras du procureur général. Il a sous ses ordres de nombreux agents subordonnés qui le secondent dans ses recherches et poursuites. Il correspond avec les autorités locales, le préfet, et surtout son procureur général.

A côté, mais au-dessus du procureur du roi, la loi a placé, dans chaque arrondissement, un juge inamovible, lequel, sous le titre de *juge d'instruction*, est revêtu d'un grand pouvoir. Il a le droit de refaire toutes les instructions dressées, même en cas de flagrant délit, par tous les officiers de police judiciaire et le procureur du roi lui-même ; il peut seul lancer les mandats de dépôt et d'arrêt contre les citoyens, et peut les refuser au procureur du roi, sauf ensuite au tribunal à statuer. Toutes les instructions viennent aboutir à lui, et ne peuvent se faire sans lui. Tout individu arrêté est interrogé par lui dans les 24 heures, et peut être relâché s'il l'ordonne, et il a le droit et le devoir de mettre en liberté tout citoyen arrêté sans son ordre. En un mot, le procureur du roi et ses auxiliaires recherchent, recueillent ; le juge d'instruction constate : le procureur du roi requiert, le juge d'instruction décide. Ce magistrat est le chef et le régulateur de toute instruction criminelle dans son arrondissement.

Les officiers de police judiciaire aux ordres des procureurs du roi et à plus forte raison des juges d'instruction, sont : les *juges de paix*, les *maires* et *adjoints* de maires, les *commissaires de police*, les *officiers de gendarmerie*, les *gardes champêtres* et les *gardes forestiers*.

Le Code d'instruction criminelle indique comment chacun de ces officiers a à remplir ses fonctions : la forme des procès-verbaux, ce qu'ils doivent énoncer, tout y est soigneusement détaillé et prescrit.

Les visites domiciliaires, la saisie des pièces à conviction, y font l'objet de dispositions spéciales.

Le mode de recevoir les plaintes ou dénonciations, la poursuite d'office, les cas de flagrant délit, etc., y sont minutieusement expliqués.

Puis arrive le détail des attributions du juge d'instruction.

C'est notamment ce magistrat qui entend les témoins, et lance les mandats de *comparution*, d'*amener* (warrant), de *dépôt* ou d'*arrêt*, selon les cas; qui se transporte sur les lieux au besoin, dresse tous procès-verbaux, se fait assister de gens de l'art, experts, etc., délègue certaines parties de ses fonctions par commissions rogatoires, enfin prend toutes les mesures qu'il croit utiles à la manifestation de la vérité.

Le juge d'instruction fait, chaque semaine, le rapport des affaires instruites, à la chambre du conseil de son tribunal, qui statue et renvoie, soit en police simple, soit en police correctionnelle, soit à la chambre d'accusation de la cour royale, selon la compétence, ou qui ordonne la mise en liberté, le ministère public entendu.

Quant à la liberté provisoire sous caution, nous avons déjà dit qu'elle ne peut être accordée quand il s'agit d'une infraction pouvant entraîner peine afflictive ou infamante. Dans les cas où la loi la permet, elle n'est pas de plein droit, sauf pour les délits de publication. C'est le tribunal de première instance qui fixe le taux du cautionnement. On peut appeler à la cour royale.

On a vu qu'en Angleterre les juges de la paix *seuls* statuent sur l'arrestation et la mise en liberté.

En matière de délits, le procureur du roi peut saisir directement le tribunal correctionnel par une simple citation, et sans requérir une instruction préalable; mais quand le juge d'instruction a été saisi, soit par un réquisitoire, soit par une plainte, il faut que la chambre du conseil rende une ordonnance de renvoi.

Dans tous les cas, le procureur du roi peut se pourvoir contre les ordonnances ou jugements émanés, soit du juge d'instruction, soit de la chambre du conseil, soit du tribunal correctionnel.

Les procédures une fois complétées par la décision sur la *mise en prévention*, pour laquelle il suffit d'une seule voix parmi les trois qui composent, au minimum, le tribunal réuni en chambre du conseil (et ce qui est analogue au *committment* des juges de la paix anglais), une chambre de la cour royale, appelée *chambre des mises en accusation*, et composée de cinq juges au moins, statue à la majorité, et renvoie aux assises, si le fait d'infraction est de leur compétence, ou en police correctionnelle, ou en simple police, ou même met l'individu poursuivi en liberté. Le procureur général peut se pourvoir contre ces décisions, selon les circonstances. Il y a même des cas où la chambre d'accusation évoque l'instruction préparatoire et la fait dresser directement par un de ses membres, qui devient ainsi juge d'instruction; dans ces cas, le premier degré de l'instruction est absorbé, et la cour

statue, à la fois, comme chambre de *mise en prévention*, et comme chambre de *mise en accusation*.

S'il y a renvoi en cour d'assises, le procureur général dresse un acte d'accusation, et c'est là la pièce fondamentale sur laquelle s'appuie la procédure devant le jury. Cet acte d'accusation a quelque analogie avec l'acte d'*information* en Angleterre, de même que la mise en accusation remplace l'*indictement* anglais. Sous le Code de 1791, il y avait en France un jury d'accusation analogue au grand jury anglais : les formalités particulières de la procédure secrète, et le mode d'action, spécial à la législation française, ont fait substituer à ce jury les *chambres d'accusation* des cours royales.

Toute la procédure préparatoire, jusqu'au jugement, est secrète ; le poursuivi n'est pas nécessairement confronté avec les témoins, et il n'obtient l'assistance d'un conseil qu'après la mise en accusation. On lui donne également alors la copie de la procédure.

Enfin il est des cas, spécialement prévus par de nouvelles lois, qui, dérogeant aux principes généraux des codes, autorisent, ainsi qu'on l'a dit déjà, les procureurs généraux à poursuivre directement les inculpés devant les cours d'assises, sans aucune procédure préparatoire.

Tel est l'ensemble sommaire de la procédure criminelle en France, avant le jugement des infractions de toute nature.

Maintenant quelles sont les attributions des juges de paix dans cette procédure ?

COMPÉTENCE DES JUGES DE PAIX AU CRIMINEL.

Le *Manuel criminel des juges de paix* de M. *Duverger* (1) présente, dans un ordre méthodique, parfaitement conçu, appuyé sur la loi, la jurisprudence et les autorités, un traité complet sur les fonctions de ces officiers de police judiciaire. Ses divisions sont claires et bien déduites ; les chapitres, judicieusement coordonnés, sont précédés d'une introduction lumineuse. On remarque principalement, dans ce Manuel, les chapitres de la *compétence* et du *flagrant délit*, qui ne laissent rien à désirer. Les bornes de cet article nous forcent à renvoyer le lecteur à ce précieux travail, à l'aide duquel il est impossible que les juges de paix et les autres officiers de police judiciaire s'égarent, et n'exécutent pas complétement les obligations multipliées et difficiles que la loi leur impose.

Nous ne pouvons ici en présenter qu'un résumé fort succinct.

(1) C'est à raison du livre de M. Duverger que nous avons entrepris ce travail. Voir notre premier article.

Sous le Code de 1791, les juges de paix assumaient presque exclusivement le poids de toute l'instruction criminelle préparatoire.

Aujourd'hui, sous l'empire du Code d'instruction criminelle, ils doivent être considérés sous trois points de vue principaux :

Ils sont officiers de police judiciaire; — auxiliaires du procureur du roi; — délégués des juges d'instruction.

1° *Comme officiers de police judiciaire*, les juges de paix sont l'œil de la justice dans leur canton. Dès qu'ils acquièrent la connaissance d'un crime ou d'un délit, ils en donnent de suite avis au procureur du roi, et lui transmettent tous renseignements, pièces, procès-verbaux, en un mot tout ce qui y est relatif.

S'il s'agit de simples contraventions de police, les juges de paix doivent en avertir le maire ou l'adjoint de la commune.

2° *Comme auxiliaires du procureur du roi*, ils reçoivent les plaintes ou dénonciations des crimes ou délits, et reçoivent également la déclaration des plaignants qu'ils entendent se porter partie civile, ou leur désistement, s'il y a lieu.

En cas de concurrence entre le procureur du roi et le juge de paix son auxiliaire, le procureur du roi fait les actes attribués à la police judiciaire, entend les témoins, dresse les procès-verbaux, interroge l'inculpé, etc. S'il a été devancé par le juge de paix, il prend ces actes au point où il les trouve, et les continue, ou autorise le juge de paix à les continuer. Il peut déléguer une partie des opérations pendant qu'il fait l'autre.

Mais il n'y a pas de concurrence avec le juge d'instruction. Dès qu'il est présent, tout se concentre en lui, et le procureur du roi n'a plus que le droit de réquisition. Le procureur du roi et ses auxiliaires n'agissent que *par exception* en l'absence du juge d'instruction, qui est, à vrai dire, le premier des officiers de police judiciaire.

Les juges de paix ont, comme les procureurs du roi, qualité pour constater les morts violentes, accidentelles ou subites, ce qu'on appelle faire *les levées de corps*. Ils dressent à cet égard tous procès-verbaux, recueillent tous renseignements, etc. C'est une attribution qui a quelque analogie avec celle déléguée aux *coroners* anglais.

Les juges de paix ont le droit de requérir, au besoin, la force publique, c'est-à-dire la gendarmerie, les gardes champêtres et forestiers, les employés des régies, la troupe de ligne et la garde nationale. La loi règle la forme de ces réquisitions.

Les juges de paix, en cas de flagrant délit ou de réquisition d'un chef de maison, peuvent, si le fait constitue un crime, faire saisir l'inculpé présent, ou décerner le *mandat d'amener*, s'il est absent.

Toute personne peut et doit arrêter le délinquant en cas de crime flagrant, et prêter main-forte à l'autorité.

Les juges de paix, comme les procureurs du roi, ne peuvent lancer le *mandat de dépôt* que dans un seul cas, celui de l'infraction faite à la défense de s'éloigner du lieu ou de la maison où ils constatent un crime ou un délit.

Les fonctions de la police judiciaire cessent au moment où l'action de la justice commence. Les juges de paix ne peuvent plus entendre de témoins, ni faire aucun acte d'instruction, dès qu'ils sont dessaisis par l'envoi des pièces au procureur du roi.

Ainsi, en résultat, en ce qui se rapporte aux attributions des juges de paix en leur qualité d'*auxiliaires*, leur droit à participer aux instructions de procédures ne s'étend qu'aux cas de flagrant délit ou réputés tels, et pouvant entraîner peine afflictive ou infamante, et aux cas de réquisition des chefs de maison pour toute sorte de crimes et délits.

Hors de là, ils ne peuvent légalement que recueillir des renseignements et en donner avis aux procureurs du roi. On sent que l'importance des cas ne permet de préciser rien à cet égard, et qu'il peut y avoir des mesures à prendre pour empêcher notamment les preuves de périr. C'est à l'intelligence et à la prudence du juge à le diriger selon les circonstances.

3° *Comme délégués du juge d'instruction*, les juges de paix peuvent faire, en se conformant aux termes de l'acte qui les délègue, et qui s'appelle *commission rogatoire*, tout ce qui serait de la compétence du juge d'instruction, sans cependant pouvoir prononcer de condamnations, ni décerner de mandats, sorte de pouvoirs que le juge supérieur ne peut pas leur déléguer.

Il suit de là que les juges de paix doivent connaître le Code d'instruction criminelle aussi complétement que les juges d'instruction.

Les présidents des cours d'assises, les conseillers instructeurs, délégués par les chambres d'accusation de la cour royale du ressort, comme le juge d'instruction de l'arrondissement, peuvent directement *commettre* les juges de paix; mais les commissions venant d'autres ressorts, ou de rapporteurs de conseils de guerre ou maritimes, ne sont valables que lorsqu'elles leur sont transmises par le juge d'instruction de leur arrondissement.

Toutes les attributions conférées aux juges de paix sont communes à leurs suppléants, qui, par ancienneté de nomination, sont appelés à les remplacer en cas d'empêchement.

Toutes les fois que les juges de paix procèdent à des instructions

publiques, ils ont la police du lieu, et peuvent réprimer, aux termes de la loi, et punir instantanément les perturbateurs de l'ordre.

Les juges de paix procédant, soit comme officiers de police judiciaire, auxiliaires du procureur du roi, ou délégués du juge d'instruction, dressant des procès-verbaux, entendant des témoins, etc., doivent être assistés d'un greffier; mais il est évident que pour certains actes ce concours est inutile : tels sont les plaintes, dénonciations, citations, mandats, etc.

Si le greffier titulaire manque, le juge de paix en désigne un provisoire, auquel il fait préalablement prêter serment.

Enfin les juges de paix, comme officiers de police judiciaire, sont placés sous la surveillance du procureur du roi et du procureur général, dont ils doivent, en cette qualité, exécuter les ordres. Ils sont passibles de peines de discipline, et peuvent être condamnés aux frais de leurs procédures annulées.

Tel est l'ensemble des fonctions et attributions des juges de paix, en ce qui se rapporte à l'instruction criminelle. On voit combien elles diffèrent de celles des juges de la paix en Angleterre, qui, indépendamment de leurs attributions administratives, cumulent les fonctions de la police judiciaire, avec une partie de celles attribuées aux juges d'instruction français, et aussi aux chambres du conseil. En France, le juge de paix n'est, à cet égard, qu'un officier inférieur et secondaire, qui n'a en quelque sorte rien à décider, mais dont l'action n'en est pas moins compliquée et délicate, puisqu'il agit souvent comme mandataire du juge d'instruction.

Ces détails, que nous avons resserrés le plus possible, complètent ce qui concerne, en général, la procédure criminelle en France, jusques et y compris la traduction des individus poursuivis devant les tribunaux de jugement des divers degrés.

Nous allons maintenant dire quelques mots de ces différentes juridictions.

TRIBUNAUX DE RÉPRESSION (1).

Art. 1er. *Des cours d'assises.* Les cours d'assises jugent, ainsi que nous l'avons déjà dit, *tous* les crimes et certains délits.

Elles sont saisies par des arrêts de renvoi des chambres d'accusation, et à la requête des procureurs généraux, qui aussi, en certains cas, peuvent y traduire directement les délinquants par voie de citation motivée et remplaçant l'acte d'accusation, et sans procédure préparatoire.

(1) Il n'entre pas dans notre plan de parler ici des juridictions exceptionnelles, telles que la *cour des pairs*, les *conseils de guerre* ou *maritimes*, etc.

Elles ont plénitude de juridiction et appliquent les peines, à quelque degré que le débat et le verdict du jury aient fait descendre la qualification de l'infraction.

Ces cours sont composées d'un *président*, désigné pour chaque session par le garde des sceaux, parmi les conseillers de la cour royale, assisté de deux conseillers ou deux juges, inamovibles comme lui, un membre du parquet pour présenter et soutenir les accusations, un greffier, et les huissiers nécessaires.

Le président est investi par la loi d'un pouvoir discrétionnaire, qui n'est réglé que par sa capacité et sa conscience. Il a seul la police de l'audience.

Un jury, composé de douze citoyens, est appelé à décider le fait; la cour juge les questions de droit, et applique la peine prononcée par la loi.

Il y a une cour d'assises par trimestre dans chaque département. Le président s'y transporte, et c'est une ressemblance avec les *circuits* anglais. Les sessions peuvent durer 15 jours. Il y en a, au besoin, d'extraordinaires.

On voit qu'en France, comme en Angleterre, les juges de paix sont tout-à-fait étrangers à la haute juridiction de ces grandes cours, qui n'ont d'ailleurs aucune attribution administrative.

Art. 2. *Des tribunaux correctionnels.* — Ces tribunaux, qui ont quelque analogie avec les *quarters sessions* des juges de la paix anglais, jugent tous les délits non portés aux cours d'assises, et entraînant amende au-dessus de 15 fr. ou un emprisonnement au-dessus de cinq jours, quoiqu'ils puissent, selon les cas, appliquer les peines de simple police. Ils jugent aussi une multitude de délits spéciaux, non compris au Code pénal, et prévus en général par les lois fiscales. Ils sont enfin juges d'appel des tribunaux de simple police.

Ces tribunaux sont saisis, soit par les ordonnances de renvoi de la chambre du conseil, soit par arrêts des chambres d'accusation, soit par citation directe du procureur du roi, soit par certains procès-verbaux dressés par les agents des régies, soit par les parties civiles.

Il y a un tribunal correctionnel par arrondissement communal : c'est le même que le tribunal civil ; ses membres sont inamovibles. Ce tribunal ne peut juger à moins de trois juges, un officier du parquet, un greffier, et les huissiers nécessaires.

Il n'y a point de jury appelé à se prononcer sur le fait : les juges prononcent à la fois sur le fait et sur le droit.

Leurs jugements sont sujets à l'appel, et ces appels sont portés, soit devant une chambre de la cour royale composée de cinq conseillers,

soit, pour éviter de trop grands déplacements, devant un tribunal chef-lieu de département, composé de cinq juges et désigné par la loi.

Les tribunaux correctionnels n'ont aucune attribution administrative, et l'on voit que les juges de paix sont encore tout-à-fait placés en dehors de cette juridiction.

Art. 3. *Des tribunaux de simple police.* — Ces tribunaux ont de la ressemblance avec les cours de *petty sessions* des juges de paix anglais; mais ils sont plus rapprochés des justiciables.

Dans chaque canton, en France, il y a un tribunal de police tenu par le juge de paix seul, ou l'un de ses suppléants, assisté d'un greffier; les fonctions du ministère public y sont remplies par le commissaire de police, le maire ou l'adjoint de la commune chef-lieu.

Dans chaque commune, non chef-lieu de canton, le maire peut tenir aussi un tribunal de police, en concurrence avec celui du juge de paix, pour certaines contraventions spécifiées par la loi.

Le maire ou l'adjoint préside ce tribunal; les fonctions du ministère public y sont remplies par l'adjoint ou un conseiller municipal; un citoyen, désigné par le maire, y fait les fonctions de greffier : le garde champêtre remplace l'huissier.

En fait, ces derniers tribunaux de police ne sont organisés presque nulle part : ceux présidés par les juges de paix sont suffisants.

Les juges de paix siégent, comme juges de police, aussi souvent qu'il est nécessaire, et connaissent exclusivement :

1° Des contraventions commises dans la commune chef-lieu;

2° De celles commises dans les autres communes du canton, lorsque, hors le cas de flagrant délit, les contraventions ont été commises par des non domiciliés ou non présents dans la commune, ou lorsque les témoins n'y sont pas résidants ou présents;

3° De l'action en répression, quand la partie réclame des dommages indéterminés ou au-dessus de 15 fr.;

4° Des contraventions forestières poursuivies par particuliers;

5° Des injures verbales;

6° Des affiches, annonces, ventes, distributions ou débits d'ouvrages écrits, ou gravures contraires aux mœurs;

7° De l'action contre les devins et pronostiqueurs de songes.

Ils connaissent de toutes autres contraventions, concurremment avec les maires. Les contraventions sont en général qualifiées et définies par le Code pénal.

Ils ont enfin quelques attributions de police, déterminées par des lois spéciales, mais aucune attribution administrative.

Les tribunaux de police sont saisis, soit par des ordonnances de

renvoi des tribunaux supérieurs, soit par citation directe, donnée à la requête du ministère public ou de la partie qui réclame, soit par une simple comparution volontaire, sans assignation ni frais.

Les parties comparaissent personnellement ou par un fondé de pouvoirs, sans avocats ni avoués.

On lit les citations ou procès-verbaux qui constatent le fait ou le dommage ; on interroge l'inculpé ; les témoins sont entendus, même contre les procès-verbaux, quand ils ne font pas foi jusqu'à inscription de faux ; le ministère public résume et conclut ; l'inculpé parle le dernier, et le jugement est habituellement prononcé séance tenante : tout se passe publiquement.

On voit que là tout est réellement sommaire, prompt et efficace, et cette juridiction nous semble préférable à celle des *petty sessions* anglaises. On l'a si bien senti en Angleterre, que dans les grandes villes, comme Londres, on a établi des *police-offices*, tout-à-fait calqués sur les tribunaux français de simple police.

Nous avons dit que les tribunaux correctionnels jugeaient les appels des tribunaux de police, dont les jugements peuvent aussi, dans les cas prévus par la loi, être déférés à la cour de cassation.

Les juges de paix français ne sont donc vraiment *juges*, en ce qui se rapporte à la justice répressive, que pour les *contraventions de police*.

RÉSUMÉ.

A l'aide de ce qui précède, il est facile, même aux personnes les plus étrangères aux matières judiciaires, de se faire une idée exacte et raisonnée des fonctions des juges de paix en France comme en Angleterre, en ce qui se rapporte à la juridiction criminelle.

Certes, il y aurait beaucoup à dire sur les unes comme sur les autres, et nous avons indiqué, à l'occasion, ce qu'il y avait de plus saillant à remarquer. Sans chercher à réformer tout ce qui peut s'y rencontrer de vicieux, ni vouloir ramener les deux institutions à un système d'uniformité que tout esprit rationnel trouvera impraticable, eu égard au génie des deux nations et à la différence des bases fondamentales de leurs deux législations, on conviendra, du moins, que la justice de paix, dans les deux pays, est susceptible d'améliorations réelles, importantes et fondamentales.

L'instruction criminelle et les jugements qui la couronnent sont également susceptibles d'être organisés de manière à offrir plus de garanties aux citoyens des deux nations, sans parler de cette garantie initiale relative aux choix des juges de paix, et dont nous avons parlé plus haut.

En effet, si en Angleterre on a la publicité de l'instruction, la liberté sous caution, la caution préventive, l'assistance de conseils dès l'origine de la poursuite, et généralement le jury de jugement après le grand jury; l'instruction préliminaire n'est pas assez régulière, et n'a pour elle qu'une promptitude souvent fort dangereuse, et qui n'offre pas ces garanties précieuses, qui résultent de formes protectrices, et de l'indépendance réelle de juges inamovibles, seuls appelés à statuer sur la mise en prévention et l'arrestation.

Si la procédure secrète en France est une conséquence fâcheuse, mais peut-être forcée, de l'institution tutélaire du ministère public, il est à regretter, sans doute, que les délits correctionnels ne soient pas tous jugés par le jury, ce qui serait une amélioration capitale, compléterait une législation claire et précise et dans laquelle on remarque peu de lacunes, et ferait disparaître presque tous les inconvénients qui peuvent résulter du défaut de promptitude dans l'action de la procédure, lenteur presque inséparable des formes qui entourent cette procédure, et à l'égard de laquelle il serait à désirer de voir établir une responsabilité qui n'existe pas réellement..... Nous ne parlons pas ici de la grande question du *jury d'accusation*, susceptible de beaucoup de controverse.

Mais nous ne sommes pas appelés à réformer les lois; nous présentons seulement *quelques-unes* des pièces du procès, et nous avons simplement mis sous les yeux du lecteur les principaux motifs de se former une opinion, en connaissance de cause, sur la *justice de paix* en particulier.

Nous avons le regret d'avoir été obligés d'entrer dans d'aussi longs détails, qui ne sont cependant que des indications sommaires; l'importance de la matière sera notre excuse (1). B. D. L. *(de Poitiers)*.

(1) Les principaux ouvrages que nous avons consultés pour la rédaction de cet article, sont : l'Histoire d'Angleterre de *Hume*, et celle du docteur *Lingart*; Lois anglaises, par *Blackstone*; Institutions judiciaires, par *Meyer* et *Rey*; des Pouvoirs et des Obligations des jurys, par Richard *Phillips*; *Tommlins*, Dictionnary of law; *Bentham*, OEuvres complètes traduites par *Dumon*, de Genève; Richard *Burn*, the Justice of the peace; Nuttall *Tomlins*, the Whole law relative to the duty and office of a justice of the peace, etc.; William *Dickinson*, a Practical exposition of the law relative to the office and duties of a justice of the peace, etc.; *Levasseur*; *Duverger*, Manuel des juges de paix; *Henrion de Pansey*, Pouvoir judiciaire, Compétence des juges de paix; *Boncenne*, Théorie de la procédure; *Boucher d'Argis*, Code de simple police.

Chronique.

⁂ *Indication du Français qui a réimporté d'Angleterre en France le métier à bas.* — On a imprimé dans ce volume, page 187, que c'est un Français, dont on ignorait le nom, qui avait, en 1656, réimporté d'Angleterre en France le métier à faire les bas. L'auteur (M. Thomas), s'étant aperçu de cette inexactitude, s'empresse de la rectifier ici, comme il l'a déjà fait dans le *Recueil de la Société d'émulation de Rouen.* C'est un nommé *Hindret* qui dirigea le premier établissement de ce genre qui se soit formé en France, celui du château de Madrid, au bois de Boulogne.

⁂ *Monument élevé à Du Guesclin au lieu de sa naissance.* — Le conseil général des Côtes-du-Nord, dans sa session de 1835, a voté une somme de 600 francs pour compléter les fonds nécessaires pour l'érection d'un monument à élever au connétable Bertrand Du Guesclin, dans le château de la Mothe-Broons, lieu de sa naissance. Les travaux ont dû être terminés dans cette campagne.

⁂ *Conduite digne d'éloge d'un consul anglais, dans l'Amérique méridionale, envers des naufragés français.* — Nous avons lu avec plaisir, dans la relation du naufrage du navire baleinier *la Rose*, sur les côtes de l'Amérique méridionale, arrivé en 1833, la manière digne d'éloge dont M. W. Rouse, consul d'Angleterre à la Conception, se comporta envers les naufragés français, parmi lesquels se trouvaient le jeune Rivière, de Mauzé (Deux-Sèvres). Il fit des démarches auprès des autorités du lieu pour y faire arriver nos compatriotes, alors à Arauco. « Ce fut le 9 juillet, dit la relation, qu'ils arrivèrent à la Con-
» ception. Le consul anglais, M. W. Rouse, ce nom mérite d'être cité,
» les attendait avec impatience. Il ne les eut pas plus tôt accueillis qu'il
» s'empressa de les faire loger chez les habitants de la ville, où des or-
» dres avaient été donnés pour qu'ils fussent traités aussi bien que
» possible. Ce fut par les soins et les prévenances de M. W. Rouse que
» les marins de *la Rose* commencèrent un peu à oublier les malheurs
» qu'ils venaient d'essuyer et les dangers auxquels ils venaient d'é-
» chapper. »

⁂ *Arrivée à Paris d'un envoyé canadien, pour y étudier les mé-*

thodes d'instruction primaire. — Le Canada, où les six-septièmes de la population parlent français, a fait, depuis 1829, les plus grands efforts pour l'amélioration de l'instruction primaire. La législature a voté plus de quatre millions pour cet objet, et les résultats n'ont pas été proportionnés aux sacrifices faits. Alors le gouvernement de ce pays s'est retourné vers l'ancienne mère-patrie pour y trouver du secours. M. Holmes, ecclésiastique instruit, a été envoyé à Paris, avec mission d'y étudier les établissements d'instruction primaire et notamment les écoles normales. Il est en outre chargé de chercher en France et d'amener au Canada deux professeurs exercés dans les nouvelles méthodes. M. Holmes a été reçu, au commencement d'octobre, par M. Guizot, ministre de l'instruction publique, qui a mis à sa disposition tous les documents nécessaires pour remplir sa mission, et notamment une collection complète des arrêtés, règlements et instructions rédigés pour l'exécution de la loi du 28 juin 1835. Le ministre a de plus donné des ordres pour que les écoles normales primaires, et notamment celles de Versailles et de Melun, fussent ouvertes à l'envoyé canadien, de manière à en apprécier l'organisation et le régime.

⁂ *Découverte d'un document curieux relatif à Marie Stuart.* — M. Kempe, célèbre archéologue de Londres, a dernièrement communiqué à la Société des Antiquaires de cette ville un monument curieux qu'il a découvert à Loseley. Ce monument, relatif à l'histoire d'Ecosse, est une proclamation officielle publiée par le régent Murray, qui s'est attaché à y retracer, dans le plus grand détail, le tableau des orages politiques qui ont tourmenté l'Ecosse pendant les années 1567 et 1568. L'auteur raconte le meurtre du prince Henri Darnley, dont l'assassin, le comte de Bothwel, demeura longtemps impuni. Il entre dans les développements les plus circonstanciés relativement au mariage de Bothwel avec la reine Marie Stuart; il expose la défaite que firent éprouver à leurs troupes les lords écossais confédérés; puis il peint avec les couleurs les plus intéressantes la fuite de Bothwel, l'emprisonnement de la reine dans la forteresse de Loch-Leven, son évasion, etc. Cette relation, qui contient des faits curieux et inconnus jusqu'ici, est écrite dans le dialecte écossais, et présente un mélange bizarre d'ancien saxon, de français et de latin; mais le style en est plein d'éclat et d'énergie. M. Kempe présume que cet écrit est dû à la plume du célèbre historien de l'Écosse, Georges Buchanan, qui fut lecteur du comte de Murray, fils naturel de Jacques V. Ce précieux monument, perdu depuis près de deux siècles, est peint en caractères noirs et porte au bas de la première page l'indication suivante : *Imprimé à Édimbourg, par Robert Lek Frenk, imprimeur de Sa Majesté.* An MDLXIII. (*Gentlem. Magaz.*)

⁂ *Coup d'œil anglo-français sur le Congrès de Blois.* — Plusieurs Anglais assistaient au Congrès de Blois, tenu en septembre 1836, et deux d'entre eux, MM. le docteur Roberton et J. Spencer Smith, présidaient, l'un la section des sciences naturelles, et l'autre la section de littérature; miss Anna Knight était venue aussi pour faire émettre, par l'assemblée, un vœu favorable à l'affranchissement des esclaves dans les colonies françaises. On peut donc dire, comme l'a exprimé le directeur de cette Revue, dans un toast porté au banquet d'adieu, que, pour les relations scientifiques, *il n'existe plus de Manche*, comme on a dit qu'autrefois, sous le rapport politique, il n'existait plus de Pyrénées.

⁂ *Copie à faire aux Gobelins de la fameuse tapisserie de Bayeux.* — « La célèbre tapisserie de Bayeux, qui dépérissait tous les jours, malgré les soins de l'autorité municipale, va être transportée aux Gobelins, où elle sera reproduite dans la forme et les mêmes couleurs qu'elle a aujourd'hui, puis rendue à la ville de Bayeux, qui ne s'en dessaisira à aucun prix; mais la copie ira prendre place dans la grande galerie de Versailles. On sait que ce vénérable monument historique, dû à la reine Mathilde, qui le broda à l'aiguille, représente les hauts faits de Guillaume le Conquérant en Angleterre, et la fameuse bataille de Hastings, qui décida du sort de la conquête. La tapisserie a 212 pieds de long sur 18 pouces de haut. La Société des Antiquaires de Londres, qui nous envie ce monument, lequel, malgré ce qu'il retrace, est aussi national en Angleterre qu'en France, en a fait faire à la *camera lucida* une copie de 70 pieds de long sur une hauteur de 6 pouces, qui lui a coûté 80,000 francs. La tapisserie de Bayeux, découverte à force de recherches, au XVIIIe siècle, par les bénédictins, saisie par des conducteurs de charrois militaires, à l'époque de la révolution, allait servir de toile d'emballage, lorsqu'elle fut sauvée par le zèle patriotique d'un commissaire de police. » (*L'Echo du Monde savant.*)

⁂ *Culture de la vigne dans l'île de Jersey.* — « Tout le monde sait que la vigne n'est pas cultivée dans les départements de la Bretagne et de la Normandie, qui forment le littoral de la Manche, et l'on est persuadé qu'elle ne pourrait y prospérer. Cependant l'île de Jersey, située en vue des côtes de ce département, et qui jusqu'à présent s'était plutôt occupée de contrebande que d'agriculture, vient tout-à-coup de se placer parmi les pays vignicoles. Ses habitants ont recueilli, l'année dernière, 240 barriques de vin qu'on assure ressembler à celui de Xérès. » (*Hermès, Echo du Monde savant.*) — Cette nouvelle, déjà donnée par des journaux quotidiens, mérite confirmation, pour me servir d'une expression consacrée. On sait combien est faible le vin

qu'on récolte dans un petit vignoble situé près de Caen, et obtenir à Jersey du vin comparable au Xérès ?... — La *Revue Anglo-Française* sera un peu plus tard en position de faire connaître toute la vérité sur la récolte extraordinaire de vin, dans l'île de Jersey, en 1835... Attendons un peu.

⁂ *Commerce d'œufs entre la France et l'Angleterre.* — Le document statistique que l'on va donner, pour un objet de commerce étranger qu'au loin on croirait minime, est de nature à étonner. Il paraît que l'Angleterre reçoit annuellement, par les ports de Londres et de Brighton surtout, soixante-deux millions d'œufs. La France est pour les sept-huitièmes ou cinquante-cinq millions dans ce chiffre. On porte le premier achat de chaque douzaine à 42 centimes, ce qui forme, pour 4,583,333 douzaines d'œufs, un tribut de 1,925,000 francs payés par l'Angleterre à la France.

⁂ *Mort de M. Raynouard.* — M. Raynouard, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), est mort à Passy, près Paris, le 17 octobre 1836, à l'âge de 75 ans. Il était né à Brignolles, en Provence, le 18 septembre 1761. La tragédie des *Templiers* plaça cet écrivain au premier rang de nos littérateurs, et ses *Recherches* sur la langue romane et sur la littérature de cet idiome avaient fait de lui une spécialité, de l'ordre le plus élevé, dans une branche des sciences où des découvertes immenses restaient à faire. On l'a dit dans ce recueil, M. l'abbé de la Rue a été l'historien des trouvères, et M. Raynouard a été l'écrivain des troubadours. Ils sont morts tous les deux à peu de distance l'un de l'autre, et une grande lacune reste à remplir. — Comme M. de la Rue, M. Raynouard avait applaudi à la création et à la marche de la *Revue Anglo-Française*, dont il était l'un des collaborateurs. On aura occasion de donner bientôt quelques lignes de lui, écrites pour notre publication.

⁂ *Mort du capitaine Black.* — Un capitaine de corsaire anglo-américain, mais ayant pris parti pour la France, dans la guerre maritime qu'elle eut à soutenir contre l'Angleterre de 1801 à 1814, vient de mourir à Cherbourg, où il était fixé depuis longtemps. Nous allons reproduire ici ce que dit de cet homme extraordinaire un journal de Normandie. — « M. Alex.-W^e Black, dit le *Journal de Cherbourg*, né à Providence, aux Etats-Unis, ancien capitaine au long cours et armateur, habitant Cherbourg depuis près de 40 ans, a terminé sa carrière, le 23 octobre, à l'âge de 68 ans. — On se rappelle avec intérêt les brillants combats que ce brave et intrépide marin a soutenus contre les Anglais, pendant les guerres de l'empire. Irrité des pertes qu'il éprouva, comme beaucoup de négociants, par suite de la violation du

traité de paix d'Amiens, il ne tarda pas à s'en venger en se livrant à la course. Les combats qu'il a essuyés étant trop nombreux pour songer à en faire ici une analyse, il suffit de se reporter à celui qu'il soutint contre une corvette anglaise, bien supérieure en force au corsaire qu'il commandait. Ne consultant que son courage, il fit une courte allocution à son équipage, et chacun imita l'exemple de son chef; bientôt il s'ensuivit une attaque qu'il ne cessa qu'après avoir épuisé toutes ses munitions; et ce ne fut qu'au moment où il était sur le point de couler bas, qu'il se vit forcé de se rendre. Le commandant anglais adressa un rapport si honorable sur la conduite du capitaine Black, que l'amirauté anglaise voulut le voir, l'entendre et le complimenter. Elle fut frappée de la précision de ses réponses et de la modestie de son caractère. — Il laisse deux fils, nés à Cherbourg, dont l'un est major et l'autre capitaine au service de la Belgique. Déjà ils ont été à même de se signaler sur les champs de bataille, lors de la séparation de ce pays d'avec la Hollande. »

.˙. *Voyage en ballon d'Angleterre au continent.* — MM. Green, Monck Mason et Robert Holland viennent d'exécuter le voyage en ballon le plus étonnant qu'on ait jamais fait. Le lundi 7 novembre 1836, à une heure et demie de l'après-midi, l'aérostat qui portait ces messieurs s'éleva des jardins du Wauxhall à Londres. A quatre heures, il passait au-dessus de Cantorbéry. A cinq heures, les aéronautes adressaient au maire de Douvres la lettre suivante, qui fut conduite par un parachute, détaché du ballon, à Whitfied, village à deux milles et demi de Douvres. — « Ballon, 7 novembre. (En route pour le continent.) — M. Green, M. Monck Mason, M. Robert Holland offrent, leurs compliments au maire de Douvres : ils l'informent qu'ils ont quitté les jardins du Wauxhall à une heure et demie. Ils étaient à quatre heures arrivés presque au-dessus de Cantorbéry. » — Le ballon passa ensuite au-dessus de la mer, se dirigeant à l'est-nord-est vers les côtes de la Belgique. Sa vitesse paraissait ne pas excéder quatre ou cinq milles par heure. Bientôt il ne fut plus qu'un point à l'horizon; puis il se perdit dans les nues. Le lendemain 8, sur les sept heures du matin, l'aérostat avec ses trois voyageurs descendit à Weilbourg, à une poste de Coblentz. La durée de la traversée avait été de dix-sept heures et demie, et la distance parcourue est de 480 milles anglais ou 160 lieues françaises. Les aéronautes, qui venaient de passer dix-sept heures dans les airs, ont été fort bien reçus par le duc de Nassau, sur les domaines duquel le ballon s'est abattu. Ce prince s'est empressé de leur offrir son manége pour mettre leur machine à l'abri d'une curiosité dangereuse. — Ces hardis voyageurs aériens viennent de gagner ainsi la

prime d'un million, réservée, en Angleterre, à celui qui effectuerait le premier le passage aérostatique du Pas-de-Calais. — Ce n'est pourtant pas la première fois que des aérostates ont passé le détroit : il y a cinquante-un ans que Blanchard et Jeffries le franchirent en ballon, de Douvres à Calais. Peu de temps après, le 15 juin 1785, Pilâtre du Rozier et Romain entreprirent aussi le voyage aérostatique de France en Angleterre. On connaît l'affreuse catastrophe qui fut le résultat de cette tentative : le ballon, qui était un aérostat à la montgolfière, tomba comme un plomb d'une hauteur d'environ seize cents pieds, et on trouva les deux infortunés voyageurs fracassés dans la galerie de la machine. Pilâtre du Rozier fut tué du coup ; son malheureux compagnon survécut encore dix minutes à sa chute. (*Journal de Cherbourg.*)

.·. *Discussion au Congrès de Blois, sur la question de savoir quelle était la langue parlée à la cour des fils d'Aliénor, à Poitiers ?* — Cette question a été débattue au Congrès de Blois, section de littérature et de philologie, le 19 septembre 1836, entre MM. Cardin, de la Fontenelle et André, tous les trois collaborateurs à ce recueil, à l'occasion de la difficulté sur la fixation des limites territoriales de la *langue d'oil* et de la *langue d'oc*. M. André a prétendu que la langue du midi était originairement le langage du Poitou, et que c'était Philippe-Auguste qui, après la conquête, suite de la confiscation sur Jean-sans-Terre, avait imposé la langue du nord au Poitou. Mais il a été répondu par MM. Cardin et de la Fontenelle que rien n'établissait un tel acte d'autorité et qu'il était invraisemblable, puisque les provinces plus au midi et soumises aussi au royaume de France avaient conservé leur idiome. Ils ont pensé qu'à l'époque indiquée, la langue d'oil était la langue parlée en Poitou, et que la langue d'oc était celle des beaux esprits et de la littérature. A ce sujet, on a fait remarquer que pendant même que les poésies s'écrivaient en langue romane à la cour de Poitiers, les chartes se rédigeaient dans l'idiome du nord. C'est ainsi que Savary de Mauléon a ses poésies connues en langue du midi, tandis que le partage de ses biens est en langue du nord. Le compte rendu du Congrès de Blois donnera de plus grands détails sur cette discussion, qui, du reste, n'a pas pu recevoir tous les développements dont elle était susceptible, à cause des nombreux travaux soumis à la section.

.·. *Statue à élever à Jean Bart.* — « Il y a, entre toutes les villes de France, une louable émulation pour honorer la mémoire des grands hommes auxquels elles ont donné le jour, et pour perpétuer leur souvenir par l'érection de statues monumentales. Ainsi, à Dunkerque,

deux artistes ont formé le projet d'ériger une statue colossale à Jean Bart, en pierre ou en marbre du pays, à l'entrée du port. Une souscription est ouverte à ce sujet. » (*Hermès*, *Echo du Monde savant.*)

⁂ *Sur le vignoble de Constance, au cap de Bonne-Espérance, possédé par des descendants de Français réfugiés.* — L'importante colonie du cap de Bonne-Espérance, d'abord hollandaise, est aujourd'hui, comme tout le monde le sait, dans la possession de l'Angleterre. Mais ce qui n'est pas généralement connu, c'est que le fameux vignoble de Constance, composé de trois fermes, appartient à deux Français d'origine, MM. Clouet et Collin, descendants de protestants obligés de quitter la France à l'époque néfaste de la révocation de l'édit de Nantes. Un voyageur, M. J. Coudray, dans une séance de cette année de la Société académique du Mans, en rendant compte d'une relâche au cap de Bonne-Espérance, « s'est attaché les auditeurs, dit » le bulletin de cette société académique, par le récit de l'hospitalité » touchante qui les attendait chez un de ces aimables compatriotes » franco-anglais, chez M. Collin, si heureux de recevoir des Français, » de parler avec eux sa langue patriotique; si complaisant quand il s'agit « de les promener dans ses clos, dans ses vastes jardins, de leur ex- » pliquer ses procédés pour faire le véritable vin de Constance; si » philosophe et si tolérant quand il est question de nos anciennes di- » visions religieuses et de nos nouvelles divisions politiques; si dé- » licat et si généreux quand il les régale de ses délicieux raisins, » quand il leur verse à grands flots ce nectar exquis dont ils peuvent » apprécier toute l'excellence, et dont ils ont soin de faire une ample » provision et pour égayer les voyageurs et pour en offrir à leurs » amis. — Il est à regretter, continue le bulletin, que le temps n'ait » pas permis à M. Coudray de donner tous les détails de la culture de » ces vignobles, de la plantation, de la taille et de l'entretien de ces » ceps si précieux et si fertiles, de la vinification des raisins, détails » fort intéressants qu'il avait reçus de M. Collin et de son estimable » compagnie. La Société espère les obtenir de l'auteur de ce petit » voyage. »

⁂ *Mort de M. Em. Gaillard.* — Nous apprenons avec douleur la mort de M. Em. Gaillard, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Rouen, vice-président des Congrès de Douai et de Blois. Cet écrivain a fourni à cette Revue plusieurs articles remarquables.

⁂ *L'agriculture de l'île de Guernesey comparée à celle des environs de Saint-Malo.* — M. Buisson a lu à la *Société des sciences et arts de Rennes* la traduction faite par lui d'un mémoire sur l'état de

l'agriculture dans l'île de Guernesey, rédigé par M. Daniel de l'Ile-Brock, président à la Cour royale et des états de Guernesey. Ce mémoire, rédigé en anglais, tend à établir « que l'état prospère de l'agriculture dans cette île, l'aisance des cultivateurs, et la production plus considérable qu'elle n'est en France, par exemple, seraient dus à la manière dont la propriété est tenue, à l'intérêt permanent dans le sol, au morcellement considérable des terres, au parfait entretien des routes, au nombre et à l'industrie des habitants, au climat, à la fertilité du sol, à l'engrais de sable et de varech, au mode de rotation des récoltes, à l'usage de la bêche, et enfin à la culture générale du trèfle, de la luzerne, des panais, des navets de Suède et du Mangel-Vurzel, qui ajoutent abondamment aux moyens de nourrir les animaux dont il se fait un grand commerce dans l'île. » — « En réponse à ce qui est établi dans le mémoire de M. Daniel de l'Ile-Brock, M. Burdelot a fait part à la Société d'observations d'après lesquelles il établit que, sur quelques points au moins, le terroir des environs de Saint-Malo ne le cède en rien pour la fertilité à celui de Guernesey, et que les exportations de cette île ne se font pas au détriment de la France, d'où on embarque continuellement, pour y être transportés, des bestiaux en très-grand nombre, et une immense quantité d'œufs. » (*Compte rendu des travaux de la Société des sciences et arts de Rennes.*)

⁂ *Nouvelles publications de collaborateurs à la* Revue Anglo-Française. — *L'avant-propos, première partie, statistique physique de l'Essai d'une description générale de la Vendée*, par MM. J.-A. Cavoleau et A. Rivière, a paru. Cette partie du travail est due au dernier. — M. l'abbé Depéry vient de publier la seconde édition de sa brochure, intitulée : *Cathédrale de Belley, de sa reconstruction*, in-8°. — On a mis en vente l'*Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, troisième période, *Guerres de religion*, 2 vol. in-8°. On rendra compte de cet ouvrage remarquable de M. Massiou dans un des premiers cahiers de ce recueil. — M. Piet (*de Noirmoutiers*) a aussi fait paraître ses *Mémoires sur la vie et les ouvrages d'Ed. Richer.*

DE LA FONTENELLE.

GASTON-PHOEBUS,

XIIe COMTE DE FOIX,

OU LA COUR D'ORTHEZ DANS LE XIIe SIÈCLE

(1343-1391) (1).

Montagnes de Pyrène, et vous vallées délicieuses, où la vie s'écoule aussi mollement que les ondes dont le murmure vient exciter ma rêverie, puisque je suis de retour sous vos ombrages (2), je veux conter à vos nymphes qui errent sous vos bosquets, à ces beautés dont les douces voix se mêlent au murmure des eaux et au souffle léger qui agite les feuilles des platanes, je veux leur conter l'histoire d'un des plus grands adorateurs qu'ait eus la beauté dans les siècles passés ; je veux leur dire les prouesses, la noble galanterie, les actions merveilleuses de très-haut et très-puissant seigneur Gaston, comte de Foix, vicomte de Béarn, etc., etc., qui jadis régnait dans ces lieux, et qui fut le plus courtois, le plus galant et le plus magnifique des princes de son temps.

Gaston, troisième du nom, à qui ses contemporains donnèrent le surnom de Phœbus à cause de sa beauté, avait à peine douze ans lorsque son père, Gaston II, mourut à Séville, dans la fleur de l'âge, d'une maladie occasionnée par les grandes fatigues qu'il avait essuyées au siége d'Algéziras, où l'avait appelé Alphonse, roi de Castille, pour l'aider à reprendre cette place sur les Maures. Gaston venait de mourir avec la répu-

(1) Extrait des *Chroniques languedociennes* que l'auteur compte publier en 2 vol. in-8°.

(2) Ces lignes ont été écrites à Usset, en septembre 1836.

tation d'un des plus braves chevaliers et des plus habiles capitaines de son siècle. Par son testament, il avait déféré la tutelle à laquelle la minorité de son fils donnait lieu, à Éléonore de Comminges, sa veuve et mère du jeune prince. Formé par les soins d'une mère aimable et pleine de tendresse, le jeune Gaston contracta de bonne heure ces manières affables et courtoises, et ce ton d'une noble galanterie dont ce prince fut, dans tout le cours de sa vie, le plus parfait modèle. Pour le diriger dans la carrière des armes, son père lui avait désigné les seigneurs de Lévis et de Montbrun. Sa mère resta chargée de l'administration de ses domaines, qui se composaient des terres du comté de Foix, des vicomtés de Béarn, de Marsan, de Gavardan, de Lautrec, etc. Depuis cinquante-trois ans, la vicomté de Béarn était entrée dans la maison de Foix, par le mariage de Roger-Bernard III, aïeul de notre Gaston, avec Marguerite de Moncade, fille de Gaston, vicomte de Béarn. Cette importante acquisition, qui accrut si considérablement la puissance des comtes de Foix, leur suscita des guerres longues et terribles qui, pendant un siècle, les mirent aux prises avec la maison d'Armagnac, maison presque aussi puissante que celle de Foix.

L'origine de la vicomté de Béarn, comme celle du royaume de Navarre, dont elle était limitrophe, remonte jusqu'aux temps des premiers Karlowingiens. Le Béarn fut d'abord soumis aux ducs de Gascogne, qui le faisaient gouverner par des vicomtes héréditaires qui étaient leurs lieutenants. Louis le Débonnaire ayant condamné au bannissement Loup-Centulle, duc de Gascogne, en l'an 819, et voulant récompenser la fidélité et le mérite d'un des enfants du duc, lui donna en fief la terre de Béarn, sous le titre de vicomté; car il faut observer que Louis le Débonnaire, et même Charlemagne avant lui, avaient établi des fiefs héréditaires, longtemps avant que cette hérédité des fiefs fût devenue une loi générale sous Charles le Chauve.

La dynastie des Centulle fut donc la première qui donna des lois au Béarn. Centulle V^e du nom étant décédé sans postérité dans la première moitié du XIIe siècle, la vicomté de Béarn

passa, par Guiscarde, sœur de ce vicomte, et veuve de Pierre, vicomte de Gavarret, dans la maison de ce seigneur, qui possédait déjà le Gaverdan, pays dans lequel étaient compris la ville et château de Bazas, le château de Gavarret dans le diocèse d'Aire, et plusieurs grandes terres qui furent alors réunies à la vicomté de Béarn. La maison de Gavarret s'éteignit, avant la fin du XIIe siècle, dans la personnne de Gaston IV, qui, comme le dernier Centulle, mourut aussi sans postérité.

Marie de Gavarret, sœur et héritière de Gaston IV, par son mariage avec Guillaume, chef de la maison de Moncade, porta la vicomté de Béarn dans cette famille, établie alors en Catalogne, mais qui était d'origine française. La vicomté de Béarn resta dans la maison de Moncade jusqu'en 1290, où Marguerite, fille de Gaston VII, dernier prince de cette dynastie, fit passer la principauté de Béarn dans la maison de Foix, par son mariage avec Roger-Bernard III, neuvième comte de Foix et vicomte de Béarn, père de Gaston II, comte de Foix et vicomte de Béarn, et aïeul de Gaston-Phœbus. Gaston-Phœbus fut donc le troisième prince de la maison de Foix qui exerça sa souveraineté dans le Béarn.

Le Béarn, compris aujourd'hui dans le département des Basses-Pyrénées, s'étendait l'espace de vingt-deux lieues du nord au sud, depuis la Chalosse, ou Gascogne propre, qui avait Saint-Sever pour capitale, jusqu'aux frontières de l'Aragon et de la Navarre espagnole, et l'espace de vingt-huit lieues de l'est à l'ouest, depuis le Bigorre jusqu'au pays de Soule et la basse Navarre. Le Béarn était séparé du comté de Foix par le Bigorre, le Comminges et le Couseraux. Comme le pays de Foix, le Béarn se trouve situé, partie dans les Pyrénées, partie dans les plaines qui s'étendent au pied de ces montagnes. Il est arrosé par un grand nombre de cours d'eau, appelés *Gaves* dans la langue du pays, et qui presque tous participent de la nature des torrents. Les plus considérables sont : le Gave de Pau, ou le Gave béarnais, et le Gave d'Oloron. La ville de Lescar tint longtemps le premier rang parmi les cités béarnaises; elle fut bâtie sur les ruines de l'ancienne *Beneharnum*, dont il ne reste

plus aucun vestige, ayant été détruite par les Normands en 845. L'origine de Lescar a quelque chose de mystérieux. Au xe siècle, Sanche, duc de Gascogne, assailli par un orage pendant qu'il était à la chasse, courut chercher un refuge au milieu des ruines de l'antique *Beneharnum*. Peu de temps après, il fit construire une chapelle dans ce lieu : elle devint, pour les habitants du voisinage, la chapelle du Bon-Refuge. Une ville nouvelle s'éleva bientôt sous le nom de Lascurris, ou de Lascourre dans la langue du pays : telle fut l'origine de Lescar. Morlas paraît n'avoir occupé que le second rang ; mais la ville d'Orthez était la plus remarquable et la plus peuplée du pays. Les souverains de Béarn y firent leur résidence l'espace de 150 ans, depuis Gaston IV de Moncade, qui y fit bâtir le château de son nom, dont on voit encore les ruines, et qui alla s'y fixer en 1240, jusqu'à Gaston-Phœbus qui, après l'avoir longtemps habité lui-même, et sans l'abandonner, séjourna assez souvent au château de Pau, qu'il avait fait construire, et au pied duquel s'éleva la ville qui devait être un jour le berceau d'Henri IV et d'un roi de Suède, et qui est aujourd'hui le chef-lieu du département des Basses-Pyrénées.

Les comtes de Foix, vicomtes de Béarn, firent alternativement leur résidence dans l'un et l'autre pays, qu'ils ne gouvernaient pas d'après les mêmes lois : car ils étaient absolus dans le comté de Foix, et en Béarn leur autorité était limitée par des coutumes que les états du pays avaient grand soin de maintenir. Dans le cours de sa vie, Gaston-Phœbus partagea son séjour entre les châteaux d'Orthez et de Mazares ; mais sa mère, Éléonore de Comminges, durant la minorité de son fils, habita le château de Foix. C'est dans cet antique manoir de la famille que la noble veuve commença l'exercice de l'administration qui lui était confiée, en donnant l'hospitalité à un monarque malheureux. Le moyen-âge ne fut pas plus exempt que notre siècle de ces révolutions qui entraînent après elles la chute des trônes et les catastrophes royales. Le royaume d'Aragon, fondé dans les premières années du xe siècle par Sanche-Abarca Ier, roi de Navarre, s'était considérablement accru par

des conquêtes sur les Maures. Pendant longtemps il fut réuni au royaume de Navarre, et plus tard il en fut séparé. La couronne d'Aragon devint une des premières couronnes de l'Europe, lorsque, vers le milieu du XIIe siècle, elle passa dans la maison des comtes de Barcelonne, qui annexèrent leurs vastes domaines aux domaines de cette monarchie. Mais ce royaume, démembré dans la suite, fut partagé entre plusieurs membres d'une même famille. Il fut même un temps où il y eut jusqu'à trois royaumes insulaires dans la maison d'Aragon, lorsque cette maison eut acquis l'île de Sardaigne. Le royaume de Majorque, composé, outre l'île de ce nom, du Roussillon, de la seigneurie de Montpellier, et d'une partie de la Catalogne, était gouverné, en 1343, par Jacques II, cousin et beau-frère de Pierre IV, roi d'Aragon. Accusé de félonie par le chef de sa famille, Jacques fut dépouillé de ses états. Il implora vainement la protection du roi de France et du pape Clément VI, qui résidait à Avignon ; il lui fallut se soumettre à sa destinée et demander un asile à la générosité de ses amis. Éléonore de Comminges osa seule le lui offrir, malgré les menaces du roi d'Aragon. Les députés du monarque aragonais vinrent se plaindre au nom de leur maître. *Mon fils ni moi*, répondit Éléonore, *ne pouvons déférer à la sommation de Pierre d'Aragon ; justice et alliance s'y opposent.* Cette noble fermeté fut la première leçon qu'une mère donna à son fils. Le roi détrôné fut reçu dans le château de Foix, où il arriva dans un entier dénûment, en novembre 1344.

Le comte de Foix venait d'atteindre sa quatorzième année : c'est ordinairement à cet âge qu'un jeune gentilhomme faisait ses premières armes. Gaston paraissait impatient de s'élancer dans la carrière. Sa mère s'efforçait de modérer sa bouillante ardeur. Gaston craignait-il de laisser échapper l'occasion d'exercer son courage ? Hélas ! un siècle de combats allait s'ouvrir, ou plutôt avait déjà commencé. La guerre de cent ans, qui s'ouvrit en 1336 pour mettre à l'épreuve le patriotisme français, eut pour premier théâtre la province de Guienne, qui touchait au Béarn. Les rois d'Angleterre, de la race des Plan-

tagenets, et qui étaient ducs de Guienne depuis le mariage de Henri II avec Éléonore, héritière de cette province, élevaient maintenant des prétentions, non-seulement sur une partie de la France, mais sur la couronne de nos rois. C'est en vain que les pairs et les barons du royaume avaient décerné la couronne à Philippe de Valois, cousin germain du dernier roi Charles le Bel; Édouard III, roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle, sœur de Charles le Bel, y prétendait comme neveu du dernier monarque français. Édouard était plus proche parent de Charles le Bel que Philippe de Valois; mais il réclamait la couronne du chef de sa mère, qui ne pouvait prétendre au trône de France, puisque la loi salique, ou plutôt l'antique usage des Franks, excluait les femmes du trône. Les états de la nation, interprétant la loi fondamentale du royaume, se prononcèrent en faveur de Philippe de Valois; et le motif de leur décision fut la crainte de voir, par le mariage d'une reine, le sceptre français passer dans les mains d'une famille étrangère.

Le roi d'Angleterre, excité par son ambition personnelle et par les instances d'un prince français traître à sa patrie (Robert d'Artois, IIe du nom), se résolut d'appeler à son épée de la décision rendue par les pairs du royaume. Édouard envoya une armée en Guienne, sous les ordres du comte de Derby, prince de la famille royale. Les plus vaillants chevaliers de l'Angleterre servirent dans cette armée; parmi les chevaliers de grand renom, les chroniques du temps signalent surtout à notre admiration le sire Gautier de Mauny. Bertrand, comte de l'Ile-Jourdain, capitaine expérimenté, fut chargé par le roi de France d'arrêter les progrès du comte de Derby. On distinguait sous ses bannières les comtes de Comminges, de Périgord, de Valentinois, de Mirande; les vicomtes de Caraman, de Villemur, de Castelbon, de la maison de Foix; les seigneurs de Duras, de Terride, de Châteauneuf, de Lescun, de Bruniquel, etc. Ces vaillants chevaliers ne purent empêcher le comte de Derby de s'emparer de Bergerac, de Langon, et de grand nombre d'autres places. L'armée anglaise vint mettre le siége

devant Aiguillon, ville alors très-forte dans l'Agenais, située au confluent du Lot et de la Garonne, et qui se rendit sans faire résistance. L'héritier de la couronne, le duc de Normandie, fut envoyé par le roi son père pour reprendre cette place sur les Anglais. Toute la noblesse de France accourut au siége d'Aiguillon (1).

C'est dans ces tristes conjonctures que le jeune seigneur destiné à soutenir l'honneur de la maison de Foix parut pour la première fois dans les armées françaises. Après avoir pris toutes les précautions nécessaires et tout disposé pour la défense et la sûreté de ses domaines, Gaston partit, laissant cette devise gravée sur les portes de ses châteaux et de ses forteresses : *Toquey s'y gauses !* devise qui rappelle celle que les rois lombards avaient gravée sur la couronne de fer déposée dans Mouza, près de Milan, couronne dont Charlemagne ceignit sa tête, et que mille ans après le Charlemagne de nos jours posa aussi sur son front, en prononçant les paroles consacrées : *Dieu me l'a donnée, gare qui y touche!*

Le comte de Foix fit toute cette campagne de Guienne sous le duc de Normandie, avec trois cents hommes d'armes (2), levés dans ses domaines, et mille fantassins. Les communes de la langue d'oc firent éclater toute l'énergie de leur patriotisme, et fournirent les hommes et l'argent nécessaires pour repousser l'invasion étrangère. Le duc de Normandie, d'après les ordres de son père, avait convoqué à Toulouse, pour le 17 février 1346, les états généraux de la langue d'oc, pendant que le roi allait tenir lui-même les états de la langue d'oil, à Paris. *Nous vous mandons et commettons*, écrivait le roi à son fils, *que les prélats et personnes d'église, les barons et autres nobles, communes et bonnes villes de la langue d'oc, vous mandiez et appeliez sans délai, pour venir s'assembler à Toulouse, à certain jour, le plus brief que vous pourrez, pour prendre conseil et avis sur toutes choses.*

(1) Voir, pour ce qui concerne le siége d'Aiguillon, l'article du baron Chaudruc de Crazannes, inséré dans ce recueil, t. 2, p. 249 et suiv.

(2) Trois cents hommes d'armes équivalaient à quinze cents cavaliers.

Quel grand danger menaçait donc la France, puisque des princes aussi absolus que les Valois consentaient à soumettre les mesures commandées par le salut commun, au contrôle des états généraux ? Une nouvelle invasion s'opérait ; Edouard menaçait la France dans le nord, pendant que le comte de Derby tenait une armée française en échec sous les remparts d'Aiguillon. Le monarque anglais, conduit par Geoffroy d'Harcourt, venait de descendre sur les côtes de Normandie, et son armée, ravageant tout le pays, s'avançait jusque sous les murs de Paris. La France était à la veille du grand désastre de Créci (1). Bientôt on apprit les malheurs de cette journée, et la détresse où se trouvait la ville de Calais, assiégée et pressée de toutes parts par les vainqueurs de Créci. Il fallut lever le siége d'Aiguillon, et conduire au secours de Calais la belle armée campée sur les rives de la Garonne. Toute la noblesse de Gascogne, du Béarn et du comté de Foix, marcha sous les ordres des comtes de Foix et d'Armagnac, qui, dans les malheurs de la patrie, avaient fait trève à leur vieille inimitié. Qui ne connait dans ses moindres détails l'histoire de ce siége de Calais, siége si héroïque, et *où advinrent*, dit Froissart (t. 1er, ch. cccix), *moult de grandes aventures et de belles prouesses, d'un côté et d'autre, par terre et par mer, lesquelles je ne pourrois mie nommer, ni la quatrième partie écrire et recorder?* Que pourrais-je dire des belles actions du comte de Foix ? Que sont les plus beaux faits d'armes auprès du dévoûment sublime d'Eustache de St-Pierre ? A qui aurai-je besoin d'apprendre que l'héroïsme des guerriers fut surpassé par l'héroïsme des vertus civiques dont les bourgeois de Calais donnèrent l'immortel exemple (2) ?

Il faut bien croire que les services que le comte de Foix rendit durant ce siége douloureusement mémorable satisfirent le monarque dont le revers de Créci avait aigri le caractère,

(1) Cette fatale journée est sous la date du 26 août 1346. Voir à son sujet l'article du baron Seymour de Constant, inséré dans cette Revue, t. 1er, p. 317 et suiv.

(2) Pour ce qui concerne le dévoûment d'Eustache de St-Pierre, lire la dissertation de M. Piers (de St-Omer), qui se trouve ci-dessus, p. 91 et suiv.

puisque l'année suivante Gaston-Phœbus fut choisi par Philippe de Valois pour un de ses lieutenants spéciaux dans la langue d'oc (1). Mais le comte de Foix partagea cette charge éminente avec Bertrand de l'Ile-Jourdain, un des grands capitaines de ce siècle, et qui, des créneaux de son château de Saissac, de ce même château qui avait vu célébrer les fêtes de son mariage (2), devait dans quelques années voir les troupes anglaises porter le fer et la flamme dans les hameaux de nos paisibles montagnes. Investis d'une autorité presque absolue dans la langue d'oc, ces deux puissants seigneurs l'exercèrent avec une justice et une fermeté qui auraient mis un terme à nos malheurs publics, si ces malheurs avaient pu être conjurés par les efforts de la sagesse et de la prudence humaines.

Lorsqu'on songe que le comte de Foix n'avait pas encore dix-huit ans lorsqu'il reçut ce témoignage éclatant de la confiance de son roi, peut-on ne pas s'étonner des talents précoces et de la haute capacité que le monarque devait avoir reconnus dans le prince ! Eléonore de Comminges voulut mettre à profit les distinctions qui environnaient la jeunesse de son fils, pour lui faire contracter une alliance qui ajoutât à l'illustration de sa maison ; et Gaston fut marié, le 5 juillet 1348, avec Agnès, fille de Philippe III, roi de Navarre, et de Jeanne de France. Mais ce mariage, qui semblait présager l'élévation de la maison de Foix au trône de Navarre (3), ce mariage devint la cause des disgrâces qui vinrent se mêler aux brillants succès qui avaient signalé les premiers pas de Gaston-Phœbus dans la carrière des armes et de la politique.

Par ce mariage, le comte de Foix devenait le beau-frère du prince de Navarre, qui parvint au trône l'année suivante, et qui s'est acquis une épouvantable célébrité sous le nom de

(1) Dans la langue d'oc étaient alors compris, outre les sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, le Périgord, le Quercy, l'Agenais, le Rouergue, le Bigorre.

(2) Bertrand de l'Ile-Jourdain avait épousé Isabelle de Lévis, dame de Saissac, château dont les ruines se voient encore dans la partie de la Montagne-Noire qui sépare le département du Tarn de celui de l'Aude.

(3) La maison de Foix monta sur le trône de Navarre en 1434, par le mariage de Gaston IX, comte de Foix, avec Éléonore de Navarre.

Charles le Mauvais. Effrayant génie, ce prince nous apparaît au milieu des discordes civiles comme un objet de terreur pour les peuples, pour ses proches et pour les rois, qu'il tient sous l'empire de ses séductions, ou sous la crainte de son poignard. Le sang de nos rois coule dans ses veines; lui-même il porte une noble couronne longtemps réunie à la couronne de France: fils de Jeanne de France, à qui la loi salique ne permit point de s'asseoir sur le trône de Hugues Capet, petit-fils de Louis le Hutin, arrière-petit-fils de Philippe le Bel, descendant de saint Louis, il ne compte que des rois parmi ses aïeux, et il veut déshonorer la royauté! La nature l'a traité avec une rare prédilection: elle lui a donné toutes les grâces du corps et de l'esprit, il est éloquent et brave; il a toutes les qualités qui imposent au sage et qui séduisent la multitude; il pourrait être le plus grand des hommes, il a résolu d'en être le plus pervers; il a résolu de surpasser les fureurs de Catilina dans la noble monarchie de saint Louis. D'une main, il ébranle le trône des Valois; de l'autre, il brise les fers et ouvre les cachots des incendiaires, des empoisonneurs, des parricides, de tous ces hommes flétris que la société rejette de son sein; et c'est à la tête de ces êtres dégradés, c'est avec le secours de cette bande de malfaiteurs, que Charles le Mauvais veut donner des lois dans Paris.

Cependant le roi Jean, qui venait de succéder à Philippe de Valois, veillait sur les complots du roi de Navarre (1). Par une déplorable fatalité, Charles était le gendre du roi de France, et sa criminelle audace s'accroissait des ménagements que le monarque français croyait devoir à l'époux de sa fille. Mais les nouveaux attentats du roi de Navarre lassèrent enfin la clémence royale: Jean le fit arrêter et enfermer dans la tour du Louvre. Toute l'innocence du comte de Foix ne put le garantir des soupçons que son alliance avec Charles le Mauvais fit naître dans l'esprit du roi; Gaston fut aussi arrêté et enfermé dans

(1) Pour les faits et gestes de Charles le Mauvais, consulter les lettres de M. A. Canel (de *Pont-Audemer*), imprimées dans ce recueil, et dont la série va être continuée. D. L. F.

les prisons du Châtelet. Sa captivité ne fut pas longue; Jean reconnut l'innocence du prisonnier, et, en lui rendant la liberté, il réclama les services du loyal chevalier, dont l'épée pouvait être encore la terreur des Anglais.

Mais l'injustice avait profondément ulcéré cette âme fière. Sans doute le comte de Foix aurait pu, comme Robert d'Artois et comme Geoffroi d'Harcourt, se venger sur sa malheureuse patrie des injustes préventions du monarque français, en allant offrir à Édouard des services que Jean récompensait si mal ; mais la félonie et la trahison n'avaient pas plus d'attraits que la vengeance pour ce noble cœur. Que fera donc Gaston ? Libre d'engagement et pouvant suivre l'impulsion de son cœur chevaleresque, il ira chercher des périls et des aventures dans une lointaine expédition. Depuis trois cents ans ses ancêtres n'avaient cessé d'aller guerroyer en Espagne ou en Palestine. Mais les croisades avaient pris fin ; la Méditerranée ne portait plus de nouveaux pèlerins à Jérusalem ; depuis quatre-vingts ans les chrétiens avaient entièrement perdu la Terre-Sainte, et, en Espagne, les rois de Castille et d'Aragon n'avaient plus besoin de secours étrangers pour expulser les Maures, qui ne possédaient plus qu'un très-petit territoire dans la Péninsule. Gaston se propose d'ouvrir de nouvelles voies à l'ardeur chevaleresque de sa nation. Il existait alors en Europe un ordre fameux, rival et émule des ordres du Temple (1) et de Malte ; c'était l'ordre des chevaliers teutoniques, dont la capitale était Marienbourg. Les chevaliers, établis d'abord dans la Courlande, avaient été appelés par les Polonais pour faire la conquête de la Prusse. Il leur fallut un demi-siècle de combats pour soumettre des peuples qui ne supportaient qu'avec horreur leur domination tyrannique ; mais cette milice guerrière, d'où sortit la puissance militaire de la Prusse, devait plaire à la noblesse française du XIVe siècle, qui, à la théocratie près, avait plus d'une ressemblance avec l'ordre teutonique.

Ce fut donc sous les étendards de cet ordre religieux, guerrier et conquérant, que le comte de Foix se proposa d'aller

(1) L'ordre du Temple avait été aboli, en 1307, sous Philippe le Bel.

accroître la renommée qu'il avait déjà acquise par ses exploits. Il partit avec son cousin, Jean de Grailly, captal de Buch (1), en chevauchant sur les terres étrangères. Ces deux chevaliers français qui, sous leurs armures de fer, ne semblaient devoir rechercher que la gloire des armes, se montrèrent les dignes appréciateurs d'un autre genre de mérite qui était rare alors; je veux parler des merveilles de l'industrie naissante par lesquelles les Belges se distinguaient des autres peuples. La ville de Bruges attira principalement leur attention; elle était alors le principal entrepôt du commerce dans le nord de l'Europe, et nos deux paladins séjournèrent quelque temps dans ses murs. Tout en chevauchant, ils étudiaient les mœurs, les usages et les coutumes des peuples; ils voulaient pouvoir conter un jour aux châtelains et aux habitants des manoirs féodaux les choses rares et curieuses qu'ils avaient observées dans des pays presque inconnus de l'Europe méridionale, et dans lesquels ils allaient s'aventurer à travers les forêts de la Westphalie et les marais du Brandebourg et de la Prusse.

Que faisait-on dans le beau royaume de France pendant que nos preux allaient chercher des périls et des aventures sur les bords de la Baltique? La guerre étrangère et les discussions civiles achevaient de ruiner cette antique monarchie. Les désastres de Créci s'étaient accrus des désastres plus grands encore que nous avions essuyés dans les champs de Poitiers (19 septembre 1356). La guerre qui durait depuis vingt ans avait produit des malheurs de toute espèce : les villes étaient détruites ou abandonnées, les campagnes en friche et désertes, les routes infestées de brigands appelés *routiers* ou *malandrins*. Pour comble de maux, le roi captif sur une terre étrangère, et le régent fuyant la capitale et cherchant un asile dans les provinces, laissaient un libre cours à l'ambition du roi de Navarre, qui, échappé de sa prison, dictait des lois dans Paris tous les jours plus exposé à ses attentats. La *Jacquerie*, c'est-à-

(1) Captal, d'après du Cange, vient de *capitalis*, chef principal; mais ce titre de dignité n'était déjà presque plus en usage dans le XIVe siècle. Buch n'est plus aujourd'hui qu'un misérable bourg dans le département de la Gironde.

dire l'insurrection des paysans contre les nobles, venait ajouter à l'anarchie qui déchirait la France. Les paysans, qui naguère gémissaient sous l'oppression des nobles, se vengeaient de la tyrannie qu'ils avaient éprouvée, en portant le fer et la flamme dans les châteaux et en égorgeant leurs habitants. A la nouvelle des malheurs qui accablaient leur patrie, le comte de Foix et le captal de Buch purent-ils ne pas verser des larmes et se hâter de quitter une terre étrangère pour venir défendre leurs manoirs paternels? Nous savons qu'ils étaient de retour en juin 1358, et qu'ils signalèrent leur arrivée sur la terre de France par des prouesses les plus dignes d'honorer la valeur de deux chevaliers français.

Le charmant narrateur des faits et gestes de la chevalerie, le grand chroniqueur du XIVe siècle, Froissart (t. 1, ch. LXVII et LXVIII), nous a laissé un récit de cette merveilleuse aventure. Il nous raconte comment le comte de Foix et le captal de Buch, de retour de l'expédition qu'ils avaient faite en Prusse, et arrivés à Châlons-sur-Marne, apprirent dans cette ville les grands dangers auxquels se trouvaient exposées deux grandes princesses, les duchesses de Normandie et d'Orléans, que les Jacques assiégeaient dans la ville de Meaux, où elles étaient allées accompagnées d'un grand nombre de dames. Plus de neuf mille paysans étaient rassemblés autour de la ville et avaient pénétré dans les faubourgs. On avait tout à craindre de la férocité de ces Jacques, dont les menaces et les cris de mort retentissaient aux oreilles des nobles dames. On frémissait à l'idée des insultes et des outrages qu'elles auraient à essuyer de la part de ces hommes forcenés, lorsque tout-à-coup on apprend que deux chevaliers français viennent d'arriver, et que, suivis de quarante lances seulement, ils demandent qu'on leur permette d'employer leurs épées à la défense des belles et grandes dames que les vilains de Champagne et de Brie osent assiéger dans Meaux. Nos paladins, montés sur leurs palefrois bardés de fer, suivis de leurs écuyers et de leurs hommes d'armes, se jettent armés de leurs lances sur cette masse indisciplinée, l'écrasent, la dispersent, tombent à coups

redoublés sur les débris de ces bandes qui naguère étaient un objet d'effroi, et les foulent sous les pieds de leurs chevaux. Plusieurs milliers de ces Jacques se noyèrent dans la Marne, où ils s'étaient jetés pour échapper aux coups de lance et aux glaives suspendus sur leurs têtes. Sept mille périrent, et nos paladins furent fêtés, comme des libérateurs, dans cette même ville de Meaux, où les grandes dames de France avaient cru trouver leur tombeau.

C'est par de tels faits d'armes que le comte de Foix et le captal de Buch annoncèrent leur arrivée sur la terre des preux. La renommée publia bientôt dans tout le royaume les merveilleux exploits de nos chevaliers. Gaston allait être rendu à l'amour de ses vassaux ; mais son arrivée jeta l'alarme dans la maison d'Armagnac. Elle s'était prévalue de l'absence de l'imprudent chevalier qui était allé guerroyer dans des régions lointaines, pendant que ses propres domaines restaient exposés aux attaques de ses ennemis ; et, comme par le passé, la guerre des maisons de Foix et d'Armagnac vint se mêler dans le midi aux horreurs de la guerre entre la France et l'Angleterre, et aux brigandages *des grandes compagnies*, pendant que dans le nord la guerre de Bretagne, entre les comtes de Blois et de Montfort, ajoutait aux calamités qu'éprouvait la France. Le régent, qui gouvernait le royaume pendant la captivité du roi Jean, avait nommé lieutenant général de la langue d'oc son frère, le duc de Berry, et ce jeune prince, marié à Jeanne, fille aînée du comte d'Armagnac, se croyait obligé d'embrasser la cause de l'implacable ennemi du comte de Foix. C'est en vain que le pape Innocent VI somma ce dernier de faire la paix avec le comte d'Armagnac. Loin d'obéir à la sommation, Gaston fit de nouveaux efforts pour accabler son ennemi. Une trève de courte durée, décorée du nom de paix, et que le maréchal de Boucicaut était parvenu à conclure dans la ville de Pamiers, vint suspendre momentanément la fureur des combattants.

Bientôt la guerre se ranima plus acharnée. Après un grand nombre de combats sans résultat, une bataille rangée fut don-

née, le 2 décembre 1362, dans les plaines de Launac, sur la rive gauche de la Garonne, à deux lieues de l'Ile-Jourdain. Sous les enseignes du comte de Foix combattaient Bertrand de l'Ile-Jourdain, les vicomtes de Cardonne, de Castelbon, de Couserans, le seigneur de Paliès, etc., etc. Quatre seigneurs de la maison d'Albret, le comte de Comminges, Barbazan, Saintrailles, Montesquiou, soutenaient les intérêts du comte d'Armagnac. De grands faits d'armes furent faits de part et d'autre; mais la victoire se déclara pour les bannières de Foix et de Béarn. Le comte d'Armagnac fut fait prisonnier avec huit ou neuf cents chevaliers, écuyers ou hommes d'armes; la plaine resta couverte de morts et de blessés. Gaston fit conduire les prisonniers dans le château de Foix; mais, usant de sa victoire avec modération, il les laissa libres sur leur parole d'honneur, en leur assignant toutefois les villes de Pamiers et de Mazères pour demeure jusqu'au paiement de leur rançon, qui s'éleva à plus d'un million de livres.

Deux ans avant la bataille de Launac, avait été conclu (8 mai 1360) entre la France et l'Angleterre un traité, le plus funeste que la France ait jamais signé. Par le traité de Brétigny, la France, pour obtenir la paix et la délivrance du roi Jean, avait cédé à l'Angleterre, en toute souveraineté, outre le Ponthieu et la ville de Calais, la Saintonge, l'Agenais, le Périgord, le Limousin, le Quercy, le Bigorre, l'Angoumois, le Rouergue. Si l'on réunit la Guienne et le Poitou, que les Anglais possédaient déjà depuis longtemps, à l'immense territoire qui leur fut cédé par le traité de Brétigny, on pourra se faire une idée de l'humiliation que dut éprouver la France, en accroissant d'une manière si effrayante les possessions continentales de sa rivale.

Le comte de Foix, cerné dans le Béarn et séparé en quelque sorte du royaume de France par cette masse de possessions anglaises, pouvait-il échapper à la nécessité d'accéder forcément aux mesures et à la politique de l'Angleterre? Lorsque le prince de Galles, après l'expédition qu'il avait faite en Espagne, voulut ramener en France les grandes compagnies dont du Gues-

clin avait purgé le royaume, Gaston ne crut pas pouvoir s'opposer au retour de ces terribles routiers, qui demandaient passage dans ses états pour rentrer dans la langue d'oc. Il se trouvait dans une position où le refus était impossible, ou du moins très-dangereux. Cette belle province de la langue d'oc, qui valait à elle seule toutes les provinces cédées à l'Angleterre par le traité de Brétigny, était alors une terre de malédiction où tous les fléaux semblaient s'être réunis pour l'accabler. Outre les calamités produites par la guerre étrangère et par les guerres des divers seigneurs qui se déchiraient journellement, outre le fardeau des subsides exigés par la couronne, et les brigandages des routiers qui ne laissaient nul repos aux habitants, le pays avait encore plus à souffrir des exactions énormes commises par les princes envoyés pour le gouverner. Au duc de Berry venait de succéder (en 1364) le duc d'Anjou. Ces deux frères de Charles le Sage se conduisirent, dans une province française confiée à leur administration, comme les anciens proconsuls romains le faisaient dans des pays ennemis. A la soif de l'or, ils ajoutaient le mépris pour la vie des hommes et le dédain de leurs souffrances. Ces Verrès du sang royal avaient un infernal instinct pour arracher au pays son dernier écu, et pour tarir la source de toute prospérité publique.

Cependant, tandis que la langue d'oc gémissait sous le poids de l'oppression la plus cruelle, la prudence de Charles le Sage réparait, pour le reste du royaume, les malheurs causés par les règnes des deux premiers Valois. Quelque temps avant sa mort, ce prince avait écouté les plaintes élevées contre son frère le duc d'Anjou, et il avait investi le comte de Foix du gouvernement de la langue d'oc; mais la mort de ce grand roi (en 1380) replongea la province dans l'abîme d'où elle croyait être sortie. Le duc d'Anjou, régent du royaume pendant la minorité de Charles VI, son neveu, nomma le duc de Berry au gouvernement de la langue d'oc, que ce prince avait déjà occupé. Il crut enlever au comte de Foix un poste dans lequel ce seigneur était d'autant mieux affermi, qu'il s'y trouvait environné de l'affection des peuples dont il connaissait le dé-

voûment. Les notables, assemblés à Toulouse, le supplièrent de ne point se désister d'une charge qui, dans ses mains, devait empêcher le retour de l'oppression. Après de longues hésitations, pendant lesquelles il pesa mûrement les résultats que pouvait avoir sa détermination, Gaston se résolut à répondre à la confiance des peuples, et à encourir tous les dangers que pouvait amener une désobéissance à des ordres donnés au nom du souverain : c'était se résoudre à la guerre civile.

L'attitude que le comte de Foix prit dans la langue d'oc, où il s'était empressé de lever une armée, parut si menaçante pour les ministres de Charles VI, que ce monarque alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis (3 avril 1381), comme si la France eût été dans un de ces moments de crise que nos rois avaient coutume d'annoncer en déployant le saint étendard. Mais l'armée royale, destinée à marcher contre les peuples de la langue d'oc, reçut, sur la demande du duc de Bourgogne, oncle du roi, une autre destination. L'insurrection des communes de Flandre parut plus dangereuse que celle des peuples du midi, et Charles alla combattre dans les champs de la Belgique cet esprit d'indépendance qui animait toutes les populations de l'ancienne Gaule. Il remporta sur les Flamands la bataille de Rosbeck (29 novembre 1381), et l'on sait que cette bataille ne fut pas moins gagnée contre la ville de Paris et contre les communes de France que contre les Flamands. La noblesse française dut son salut à ce triomphe.

L'insurrection communale n'était pas, bien s'en faut, organisée dans le midi comme elle l'était dans le nord. De plus, elle ne se proposait pas le même but : elle ne voulait pas détruire l'aristocratie féodale, puisqu'elle avait à sa tête le chef de cette même aristocratie ; elle voulait détruire le despotisme des commissaires royaux, la toute-puissance du gouvernement central. Les gentilshommes faisaient le nerf de l'armée rassemblée sous les ordres de Gaston, tandis qu'en Flandre c'était la classe moyenne, entraînant après elle la population des campagnes, qui, sous les ordres d'Artewel, voulait détruire la tyrannie seigneuriale, la toute-puissance du

pouvoir local. Le monarque, avec la plus grande partie de ses forces, marcha dans le nord, et le duc de Berri fut chargé de comprimer l'insurrection du midi: Il fit ses préparatifs, et s'avança jusqu'à Bourges. Il rassembla une armée aux environs de cette ville, pour aller combattre le comte de Foix. C'était une belle occasion pour la maison d'Armagnac de réparer les défaites qu'elle avait éprouvées. Jean Ier, comte d'Armagnac, qui avait perdu, contre le comte de Foix, la bataille de Launac, était mort depuis 1373; et Jean II, son fils, beau-frère du duc de Berri, ne se montrait pas moins animé que son père à détruire la puissance de la maison rivale qui lui disputait la supériorité dans le midi de la France. Jean II, en apprenant l'arrivée du duc de Berri, marcha à son secours avec six à sept cents lances.

Après de longues marches, l'armée du duc de Berri arriva dans le Lauraguais, pays composé d'un territoire assez étendu, et qui se trouve aujourd'hui partagé entre trois départements limitrophes, ceux de l'Aude, du Tarn et de la Haute-Garonne. Dans ce pays, qui avait pris son nom du château de Laurac, et dont Villefranche et Castelnaudary étaient les principales villes, s'était-élevée depuis un demi-siècle (depuis 1332 environ) une ville nouvelle: Revel, cette ville, bâtie par les ordres de Philippe de Valois, et sous l'inspection de Guillaume Flottes, ministre de ce prince, qui lui donna le nom d'une seigneurie qui lui appartenait (1) et qui portait le nom de Revel, avait été construite dans une vaste plaine dépendante du domaine royal, mais dans le voisinage du château de Saint-Félix, qui, depuis le XIIIe siècle, était une possession de la maison de Foix. Gaston s'était rendu maître de la place de Revel, qui alors était assez bien fortifiée. Le duc de Berri s'avança pour investir la ville. A cette nouvelle, le comte de Foix, qui se trouvait dans la sénéchaussée de Carcassonne, vint à sa rencontre, et les deux armées se rangèrent en bataille dans la plaine de Revel, que bornent, au levant, les derniers chaînons de la Montagne-Noire, et qui, au couchant, s'étend jusqu'à une longue ligne de collines sur les-

(1) Elle était située sur les confins du Rouergue et de l'Auvergne.

quelles s'élèvent les châteaux de Saint-Félix, de Saint-Julia et de Montgoy. En courant au carnage, les guerriers des deux armées pouvaient apercevoir, à l'une des extrémités de la plaine, l'abbaye de Notre-Dame de la Sanhe ou de la Paix (1), où de pieux solitaires, aux pieds des autels, adressaient au ciel de ferventes prières pour qu'il voulût prévenir l'effusion du sang prêt à couler.

Le duc de Berri, qui était entré dans la province avec quatre mille hommes d'armes (2) et mille arbalétriers, était en mesure de combattre son habile adversaire. Le comte de Foix, secondé par le zèle des communes et l'ardeur naturelle aux peuples languedociens, avait une armée plus nombreuse, mais moins aguerrie. La noblesse de Foix et de Béarn, réunie à celle de la langue d'oc, composait sa cavalerie. Mais les milices communales, composées d'hommes de pied, et qui formaient la plus grande partie de son armée, n'étaient encore qu'une mauvaise infanterie, incapable de soutenir le choc de ces chevaliers cuirassés de fer, et montés sur des chevaux bardés de fer comme eux. Cependant l'armée du comte de Foix parut si redoutable aux officiers qui composaient le conseil du duc de Berri, qu'ils supplièrent le prince d'éviter la bataille. « A Dieu ne » plaise, s'écria le duc, qu'un fils de roi refuse de donner sur » un ennemi présent ! » Le caractère des Valois est peint tout entier dans ce peu de paroles. Brillants soldats, intrépides chevaliers, ils furent presque tous des capitaines malhabiles et de mauvais politiques (3); mais jamais nation guerrière n'eut à sa tête une race si héroïque. Qui pourrait compter les champs de bataille sur lesquels coula le sang des Valois !... La nature, qui avait mis dans ce sang le germe qui fait les hommes braves, leur avait aussi donné la force d'âme qui dompte l'infortune. Ils eurent toujours de nobles paroles et d'admirables sentiments pour toutes les adversités. S'ils jouèrent trop souvent leur cou-

(1) C'est sous cette invocation qu'était alors connue l'abbaye Ste-Marie de Sorèze.

(2) C'est-à-dire vingt mille hommes de cavalerie.

(3) En parlant de mauvais politiques, on pense bien que je fais une exception en faveur de Charles V. Oserai-je en dire autant de Louis XI ?

ronne sur les champs de bataille, ils ont laissé du moins aprés eux de beaux exemples de magnanimité. Vaincus et captifs, je les vois dans les fers devenir l'objet des respects et de l'admiration de leurs vainqueurs, et je m'incline devant ces rois de la vaillance qui s'écriaient au milieu de leurs revers : « Tout est perdu, fors l'honneur, » et qui disaient dans un siècle de félonie et de trahison : « Si la bonne foi était bannie du reste de » la terre, il faudrait encore la retrouver dans la bouche et » dans le cœur des rois. »

Le fils du monarque qui prononça ces belles paroles, le fils du roi Jean, le prince qui avait vu son frère combattre à la bataille de Poitiers, et mériter, au dire même de ses ennemis, le haut renom de prouesse et de vaillance, le duc de Berri, après avoir fait des prodiges de valeur, fuyait maintenant dans la plaine de Revel, laissant le champ de bataille couvert de ses morts et de ses blessés. Il n'avait pas tenu longtemps devant le comte de Foix ; il courut s'enfermer dans la cité de Carcassonne. Bientôt il se remit en campagne et parcourut le pays, cherchant à surprendre son ennemi, et portant partout la dévastation, tantôt aux environs de Toulouse, et tantôt sous les murs de Béziers et de Montpellier. La générosité du comte de Foix termina enfin le différend. « Il eut pitié, dit l'anonyme » de Saint-Denis, du dégast que l'on faisoit du pays pour sa » querelle particulière. Il voulut joindre à l'honneur d'avoir » vaincu le duc, celui d'avoir donné la paix à sa patrie. Il » traita avec lui sous de bonnes assurances, et le mit volontiers » en possession de son gouvernement. »

La bataille de Revel termina la carrière militaire du comte de Foix. Retiré désormais dans son château d'Orthez, il voulut finir dans les loisirs d'une vie paisible, dans le culte des muses et de l'amitié, des jours qui jusqu'alors s'étaient écoulés au milieu des tribulations et des orages. Entouré d'une cour brillante, visité par tous les étrangers de distinction, adoré de ses vassaux, respecté comme le modèle des preux, il semblait n'avoir plus rien à désirer pour jouir du bonheur si rarement accordé aux hommes. C'est dans sa cour d'Orthez que Froissart

le visita en 1388. « Gaston, dit l'aimable chroniqueur, étoit le » seigneur qui le plus volontiers véoit étrangers pour ouïr nou- » velles. Quand il me vit, il me fit bonne chère, et me retint » à son hôtel où je fus plus de douze semaines, et mes che- » vaux bien repus, et toutes autres choses bien gouvernées » aussi. »

Froissart, qui avait déjà parcouru les principales cours de l'Europe, qui avait séjourné dans les cours de Hainaut, de Brabant, d'Angleterre, d'Écosse, était depuis quelques années attaché au comte de Blois, lorsqu'il forma le projet d'aller visiter Gaston-Phœbus, comte de Foix, dont la renommée lui avait conté tant de merveilles. Pouvait-il ne pas être bien reçu? Il emmenait au comte de Foix, de la part du comte de Blois son seigneur, quatre lévriers conduits en lesse, et il portait avec lui un recueil de toutes les chansons, ballades, rondeaux et virelais que Venceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant, avait composés, et dont il avait fait présent à notre charmant chroniqueur. Qui mieux que Froissart pouvait charmer la cour du comte de Foix? Que d'histoires, que d'aventures n'avait-il pas à conter!.... Y avait-il un troubadour en France dont les vers fussent plus connus et plus admirés par les dames et par les chevaliers? Il faut l'entendre lui-même faisant le récit de tout ce qu'il avait vu d'admirable à la cour du comte de Foix :

« Le comte de Foix dont je parle, en ce temps que je fus de- » vers lui, avoit environ cinquante-neuf ans d'âge; et vous dis » que j'ai en mon temps vû moult de chevaliers, rois, princes » et autres; mais je n'en vis oncques nul qui fut de si beaux » membres, de si belle forme, ni de si belle taille et viaire bel, » sanguin et riant, les yeux vairs et amoureux là où il lui » plaisoit son regard asseoir. De toutes choses il étoit si très- » parfait que on ne le pourroit trop louer.

» Il fut large et courtois en dons; et trop bien savoir prendre » où il appartenoit, et remettre où il afféroit. Les chiens sur » toutes choses il aimoit; et aux champs, été ou hyver, aux » chasses volontiers étoit. D'armes et d'amour volontiers se dé-

» duisoit. Il étoit connoissable et accointable à toutes gens ;
» doucement et amoureusement à eux parloit. Il étoit bref en
» ses conseils et en ses réponses. Il avoit quatre clercs secré-
» taires pour escripre et rescripre lettres.

» En cet état que je vous dis, le comte de Foix vivoit. Et
» quand de sa chambre à mie nuit venoit pour souper en la
» salle, devant lui avoir douze torches allumées que douze
» varlets portoient ; et icelles douze torches étoient tenues de-
» vant sa table qui donnoient grande clarté en la salle ; la-
» quelle salle étoit pleine de chevaliers et de écuyers ; et tou-
» jours étoient à foison tables dressées pour souper qui souper
» vouloit. Nul ne parloit à lui à sa table si ne l'appeloit. Il
» mangeoit par coutume fors volaille, et en spécial les ailes et
» les ouisses tant seulement, et guère aussi ne buvoit. Il pre-
» noit en toute menestrandie grand ébatement, car bien s'y
» connoissoit. Il faisoit devant lui ses clercs volontiers chanter
» chansons, rondeaux et virelais. Il séoit à table environ deux
» heures, et aussi il séoit volontiers étranges entremets, et
» iceux vus, tantôt les faisoit envoyer par les tables des cheva-
» liers et des écuyers.

» Brièvement et tout ce considéré et avisé, avant que je
» vinsse à sa cour je avois été en moult de cours de rois, de
» ducs, de princes, de comtes et de hautes dames, mais je
» n'en fus oncques en nulle qui mieux me plut, ni qui fut sur
» le fait d'armes plus réjouie comme celle du comte de Foix
» étoit. On véoit en la salle et ès chambres et en la cour che-
» valiers et écuyers d'honneur aller et marcher, et d'armes et
» d'amour les oyoit-on parler ; tout honneur étoit là dedans
» trouvé. Nouvelles de quel royaume ni de quel pays que ce
» fut là dedans on y apprenoit ; car de tout pays, pour la
» vaillance du seigneur, elles y appleuvoient et venoient. Là
» fus-je informé de la greigneur partie des faits d'armes qui
» étoient avenus en Espaigne, en Portingal, en Arragon, en
» Angleterre, en Escosse et ès frontières et limitation de la
» langue d'oc ; car là vis venir devers le comte, durant le temps
» que je y séjournai, chevaliers et écuyers de toutes ces nations.

» Si m'en informois, ou par eux ou par le comte qui volon-
» tiers m'en parloit. » (Froissart, *Chron.*, t. 2, l. III, c. XIII.)

En écoutant ce récit, ne croyez-vous pas assister aux banquets du château d'Orthez? N'êtes-vous pas frappé de la splendeur de cette cour féodale? Vous voudriez peut-être connaître les personnages qu'on remarquait dans les grandes salles, dans les joutes, dans les tournois, dans les chasses vraiment royales, et dans lesquelles Gaston éclipsait tous les princes de son temps, car il n'avait pas moins de deux cents chevaux et de douze à seize cents chiens destinés à ces nobles amusements? Eh bien! parmi ces grandes dames qui sur leurs blanches haquenées suivaient ces chasses brillantes, parmi cette foule de chevaliers montés sur leurs palefrois, parmi ces écuyers et ces pages qui, par leur bonne mine et la richesse de leur accoutrement, formaient le cortége le plus magnifique, je distingue deux maréchaux de France, le maréchal d'Andenehan et le maréchal de Sancerre, tous deux fidèles serviteurs de la couronne dans un temps où la couronne ne pouvait guère récompenser les grands services. Et vous, dont le nom rappelle les plus beaux exploits de la chevalerie, Boucicaut, qui pourrait vous oublier! Dans quel pays du monde votre nom illustre n'a-t-il pas brillé aux yeux des nations! Les Vénitiens, les Anglais, les Maures, les Prussiens, les Turcs, ont éprouvé l'effet de votre valeur; votre bras, mieux que les remparts de Gênes et de Rhodes, fut le soutien de la Croix et la terreur du Croissant!...

Voici venir un prince dont Homère eût emprunté les traits pour embellir la grande figure d'Achille. Il est aujourd'hui dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa gloire. Formé du mélange du sang français et du sang breton, il unit la fierté britannique à la courtoisie d'un preux. Sa taille est élevée, sa tournure élégante; son teint, d'une éclatante blancheur, reçoit encore plus d'éclat de l'armure noire qui couvre sa poitrine; sa parole est affable et courtoise; son regard, où quelque chose de mélancolique semble annoncer qu'il a le pressentiment des prochains revers de sa patrie, s'arrête avec amour sur cette foule de belles dames et de jeunes chevaliers qui se pressent pour le

voir et l'admirer de plus près. Cette admiration dont il est l'objet, il la partage avec sa noble et belle compagne que l'on remarque à ses côtés, et qui est si heureuse et si fière de la gloire de son époux. En voyant ce couple auguste, on le croirait issu d'une race divine. Mais ce front, si terrible pour nous dans les champs de Créci et de Poitiers, va bientôt se couvrir des ombres du trépas. Ce Scipion du XIVe siècle va laisser bientôt l'Angleterre veuve de son héros; et son fils (Richard II, roi d'Angleterre), destiné à subir autant d'infortunes que son père eut de gloire, terminera par une mort tragique la misérable existence d'un roi détrôné (1).

Non loin du prince de Galles, quel est ce guerrier, déjà sur le retour de l'âge, qui s'avance, et qui, pour ne pas être remarqué, semble chercher à se cacher dans la foule? Sa mine est commune, son costume négligé, sa contenance modeste et presque embarrassée. Cependant, il est l'objet de l'attention de toutes les dames; les chevaliers les plus renommés, les princes eux-mêmes l'entourent avec respect. C'est vous, bon connétable, c'est vous du Guesclin, vous l'orgueil de la France et la terreur des Anglais! Qui vous eût reconnu à cet extérieur si simple, à cette bonhomie presque rustique? Mais le feu de ses regards l'a trahi. Observez ce modèle de la simplicité antique! Il a l'abandon d'un enfant, il se plaît à leurs jeux; mais entend-il conter une prouesse, un trait de vaillance, une action héroïque, voyez comme sa tête se relève, comme son œil s'anime, comme son maintien s'ennoblit! Ne croyez-vous pas l'entendre dans les champs de Cocherel, s'écriant au milieu de ses compagnons d'armes : « *Pour Dieu, mes amis, puisque nous* » *avons aujourd'hui un nouveau roi de France, étrennons sa* » *couronne par une victoire!* »

Illustre du Guesclin, je ne vous séparerai point, dans le culte que je rends à votre mémoire, de l'émule, du digne adversaire que vous eussiez vous-même choisi, si le sort ne vous l'eût donné, de ce captal de Buch, de cette grande illustration de la

(1) Qu'il soit permis au directeur de ce recueil de fixer l'attention du lecteur sur ces portraits si bien esquissés du Prince-Noir et de du Guesclin. D. L. F.

maison de Grailly, qui partagea avec vous l'admiration de vos contemporains ! Grailly, du Guesclin, respectables ennemis, guerriers magnanimes, vous fûtes dignes l'un et l'autre de vous combattre et de vous estimer ! Vous conservâtes intact et sans tache l'antique honneur français (1), dans un temps où les princes, les grands et les nobles donnaient l'exemple de la plus honteuse trahison ! Respectables ennemis, guerriers magnanimes, vous eûtes la satisfaction, après vous être combattus sur le champ de bataille, de faire assaut de générosité à la cour de ce Gaston de Foix, que les preux des anciens jours proclamaient le modèle de la loyauté !

Mais le comte de Foix, qui faisait les honneurs de sa cour avec la magnificence d'un souverain, ne pouvait dissimuler l'inquiétude dont il était agité; et sur son front, en apparence si calme et si serein, on apercevait les signes non équivoques des soucis les plus dévorants : une cruelle infortune était venue se mêler aux félicités de cette belle et grande existence. Son fils, l'unique héritier de la maison de Foix, poussé au crime par la perversité de son oncle le roi de Navarre, avait formé le projet d'empoisonner son père. Saisi au moment où il allait consommer le crime, et jeté dans un cachot, il y était mort sous le poids d'une accusation de parricide. Ce jeune prince, à peine âgé de seize ans, idolâtré des Béarnais, qui aimaient en lui l'image et la ressemblance de son père, avait été récemment fiancé à la belle Béatrix, surnommée la *gaie Armagnagnaise*, fille du comte d'Armagnac; et ce mariage paraissait avoir mis un terme aux sanglantes querelles des deux maisons rivales. Cette union allait produire les plus heureux résultats pour les peuples si souvent exposés aux horreurs de la guerre. Mais le génie malfaisant des Pyrénées, Charles le Mauvais, pouvait-il supporter l'idée de la félicité publique ! Il s'empara de l'esprit

(1) Grailly était Français, quoique sujet du roi d'Angleterre, puisqu'il était né en Guienne. Au reste, je ne prétends pas que tous ces personnages se soient trouvés ensemble à la cour du comte de Foix; mais tous ceux que je nomme y passèrent ou y séjournèrent en différents temps. On sent bien que le prince de Galles et du Guesclin ne pouvaient pas y être en 1388, puisque le premier mourut en 1376 et le second en 1380.

de son neveu, lui inspira d'abord le désir de venger sa mère, Agnès de Navarre, qui depuis longtemps vivait séparée du comte de Foix, et parvint enfin à pousser au crime un cœur né pour la vertu, un jeune seigneur qui donnait les plus belles espérances. Froissart nous a laissé un récit de cette tragique aventure; mais le bon chroniqueur, touché de l'accueil qu'il avait reçu à la cour du comte de Foix, a présenté les faits de manière à pallier l'attentat du fils et l'inexorable justice du père. Le récit que Froissart nous a transmis lui avait été fait à lui-même, pendant son séjour à Orthez, par un chevalier attaché à la maison de Foix. Est-ce parmi les officiers attachés à la personne du prince, comblés de ses bienfaits et nourris dans sa maison, que l'historien ira chercher les garants de la vérité des faits qui concernent ce même prince? D'après Froissart, le jeune Gaston, en jetant du poison dans les aliments destinés à la table de son père, aurait cru seulement ranimer l'amour de l'auteur de ses jours pour sa mère; et sa mort, que tout annonce avoir été l'effet d'une sentence juridique, n'eût été amenée que par l'imprudence du père qui, en saisissant son fils, lui aurait donné involontairement la mort. Ces faits ainsi présentés, et narrés par Froissart dans un style plein de grâce et de naïveté, ne sont pas sans charme dans une vieille chronique; mais lorsqu'un grave historien, tel que Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims, qui écrivait dans le siècle suivant, dit positivement (*Hist. de Charles VI*) que Gaston-Phœbus fit trancher la tête à son fils, après avoir obtenu l'aveu du crime, peut-il nous rester quelque doute?

Mais une telle justice, exercée par un père, ne saurait être exempte de remords. Au milieu des fêtes de sa cour, Gaston était souvent troublé, souvent on l'entendait gémir. Un jour du mois de mai 1391, il était parti de son château pour se livrer aux amusements de la chasse à l'ours, et s'était dirigé avec sa nombreuse suite vers les bois de Sauveterre, à trois lieues d'Orthez. Les sons du cor et les voix des chiens retentissaient dans les vieilles forêts du Béarn, et la bruyante troupe des chasseurs se livrait aux plaisirs de la victoire, car l'ours

était déjà terrassé, lorsque Gaston sentit son cœur défaillir. Cette défaillance était-elle produite par le violent exercice de la chasse, ou par les blessures et les remords d'un cœur paternel? La troupe s'achemina vers le village de Rion, où un repas avait été préparé. A peine y était-on arrivé, que des symptômes d'un mal subit et terrible se manifestent aux yeux des assistants. — Gaston articule avec difficulté quelques paroles, le visage lui pâlit, et il se laisse tomber en s'écriant : *Je suis mort!* Presque à l'instant il rendit le dernier soupir.

Il mourut sans laisser d'héritiers directs. Son cousin, le vicomte de Castelbon, lui succéda dans le comté de Foix et la vicomté de Béarn. Gaston laissait en mourant deux enfants naturels, Yvain et Bernard, tige de la maison espagnole des ducs de Médina-Cœli. La cathédrale d'Orthez reçut sa dépouille mortelle. Le sommeil de la tombe dut être doux pour ce cœur brisé d'amertume, si en mourant il eut le pressentiment des malheurs de la France. De quelles grandes calamités son trépas ne fut-il pas suivi! Les Turcs, conduits par Bajazet, s'avancèrent au sein de la chrétienté, déchirée par ses propres dissensions, et l'apparition d'un fantôme vint troubler la raison d'un roi de France, de ce même roi que Gaston, quelques années auparavant, avait reçu avec une magnificence vraiment royale dans son château de Mazères. Le comte de Foix avait assisté aux funérailles de ses plus illustres contemporains; il avait été précédé dans la tombe par le prince de Galles, par le captal de Buch, par du Guesclin, par Charles le Sage. Il ne resta après lui que Boucicaut, comme si ce grand guerrier eût été destiné par le ciel à rester encore sur la terre, pour soutenir l'honneur de la chevalerie française dans les champs de Nicopolis, après que le monde eut perdu Gaston de Foix.

MARTURÉ (*de Sorèze*).

PRISE DE BRESSUIRE

PAR DU GUESCLIN.

(1371.)

Au commencement de l'année 1371 (1), après la bataille de Pontvallain (2) et la reddition des châteaux qui en fut la suite, le connétable Bertrand du Guesclin arriva à Angers, passa la Loire aux Ponts-de-Cé, et vint camper devant St-Maur (3). La place était forte, et il tint conseil sur les mesures à prendre pour s'en emparer, demandant surtout les avis des officiers qui connaissaient les localités, notamment de Caranlouet (4), gouverneur de la Roche-Posay, de Guillaume Delaunay (5), de Guillaume le Baveux, d'Ivain de Galles (6), et du chevalier

(1) Dom Maurice, dans son *Histoire de Bretagne*, place, avec raison, la prise de Bressuire au commencement de 1371. Ceux qui l'indiquent sous la date de 1370 n'ont pas songé que cette année est comptée par les anciens chroniqueurs, suivant l'usage d'alors, jusqu'à Pâques 1371, qui tomba cette année le 6 avril.

(2) Pour la bataille de Pontvallain, voir ci-dessus, pag. 16 et suiv., l'article de M. Pesche (*du Mans*).

(3) L'abbaye de St-Maur, autrefois Granfeuil, sur la rive gauche de la Loire, est fameuse par la réforme de l'ordre de St-Benoît, qui en retint le nom. On la voit sur la route de Saumur à Angers, de l'autre côté de la rivière. Au moyen-âge, beaucoup de monastères étaient fortifiés, et celui-ci était de plus dans une position très-avantageuse. Autour de lui s'était groupée une petite ville.

(4) Yvon de Caranlouet ou Carlonnet faisait partie des grandes compagnies et suivit du Guesclin en Espagne, où il fit preuve de courage. A son retour il fut fait sergent d'armes du roi, et on lui donna le gouvernement de la Roche-Posay, place importante sur les confins du Poitou et de la Touraine. Caranlouet commandait le parti qui défit, au pont de Lussac, le fameux Jean Chandos, qui y fut blessé à mort. On peut consulter, relativement au fait du pont de Lussac, l'article de M. Allou, inséré dans ce recueil, t. 3, p. 209 et s.

(5) Cette famille, originaire de Bretagne, où elle a joué un rôle important, existe encore à Angers sous le nom de Delaunay de la Mothaie.

(6) Ivain avait pour père le souverain de la principauté de Galles, qu'Édouard Ier fit mettre à mort en s'emparant de ses états. Le fils vint en France, et fit la guerre

CHÂTEAU de BRESSUIRE, (Vendée.)

connu sous le nom du *Poursuivant d'amour* (1). Comme les chances d'un assaut étaient hasardeuses, et que la saison était avancée, on arrêta, conformément à l'opinion de Bertrand, que l'on emploierait d'abord la voie des négociations. La chose était d'autant plus facile, que le connétable avait connu, en Espagne, Cressonval (2), le commandant de la place, et lui avait même rendu des services. On envoya donc un héraut à ce dernier, pour l'engager, sous la foi d'un sauf-conduit, à venir au camp des Français. Connaissant la loyauté de son ennemi, Cressonval monta aussitôt à cheval et vint trouver du Guesclin, qui lui fit la réception la plus amicale.

Le général anglais fut traité avec magnificence par son ancien frère d'armes (3), qui l'entretint de leur guerre dans la Péninsule et de leurs aventures amoureuses. A la fin du repas, le connétable tira son hôte à l'écart, et lui fit comprendre combien il devait avoir peu d'espoir de défendre sa forteresse contre une armée entière. Cressonval résista d'abord, en assurant que rien ne serait capable de lui faire trahir la fidélité qu'il devait à son prince ; mais, à la fin, convaincu de son insuffisance pour résister, et effrayé des menaces de du Guesclin, qui jurait d'attaquer le jour même et de passer tout au fil de l'épée, il souscrivit une suspension d'armes, et s'engagea à lui remettre St-

à outrance aux ennemis de sa famille. Il arriva plus tard devant la Rochelle avec une flotte espagnole, et finit par perdre la vie, en 1372, au siége de Mortagne-sur-Mer. Il reçut le coup mortel de la main d'un gentilhomme, autrefois son sujet et appelé James de Laubé, à qui il avait donné une charge dans sa maison, et qui fut assez pervers pour l'assassiner. On vit dans la suite le fils d'Ivain de Galles servir pareillement la France contre l'Angleterre.

(1) Le chevalier appelé le *Poursuivant d'amour* était de la maison de Beauvain.

(2) Cressonval est nommé Cressonnailles par plusieurs écrivains. Du reste, les noms de ces temps-là sont écrits de plusieurs manières.

(3) « Quand Guesclin le vit (Cressonval) approcher, il lui dit : *Bien veignant, sire; par S. Maurice dinerez avez moy, et buvrez de mon vin ainçois que parties : car vous avez été mon amy de pieça.* Il le cajola de son mieux, lui rappelant tous les travaux qu'ils avoient essuyés ensemble en Espagne, quand ils faisoient la guerre en faveur d'Henri (Transtamare) contre Pierre (le Cruel), et qu'il ne l'avoit quitté (lui Cressonval) que parce que le service du prince de Galles, son maître, l'appeloit ailleurs, ainsi que doit faire tout bon sujet et fidèle vassal. Il ajouta qu'il avoit pris la liberté de le faire venir pour renouveler leur ancienne amitié le verre à la main, sans préjudicier aux services communs de leurs maîtres, les rois de France et d'Angleterre. » (*Anciens Mém. sur du Guesclin.*)

Maur, si, dans un temps donné, le prince de Galles ne venait pas à son secours.

Du Guesclin prit alors la route de Saumur avec son armée. Il comptait rester dans cette ville jusqu'au temps fixé pour la prise de possession de St-Maur, et il en faisait, à raison de son heureuse position, le centre de ses opérations militaires (1).

Lorsque Cressonval fut retourné dans la forteresse, et qu'il eut fait connaître le traité par lui conclu, il y eut des officiers qui approuvèrent sa conduite, à cause de la supériorité du nombre des assiégeants, de l'impossibilité de résister, et des malheurs, résultats nécessaires d'un siége. D'autres, et le plus grand nombre, blâmèrent hautement cet arrangement, et dirent que c'était une lâcheté d'avoir rendu un château si fort avant d'avoir soutenu un assaut. Réfléchissant alors sur sa conduite, et craignant d'être soupçonné de trahison, Cressonval proposa un parti qui fut accepté. On mit le feu à la place pour la rendre inutile aux Français, et la garnison et une partie des habitants se dirigèrent sur Moncontour (2) et sur Bressuire (3), emportant avec eux leurs objets les plus précieux (4).

(1) On remarquera aussi qu'on était alors dans la mauvaise saison, et que c'était un quartier d'hiver que prenait du Guesclin en se retirant à Saumur.

(2) Moncontour, petite ville, avec un fort château, sur les rives de la Dive du nord, à quelques lieues de Poitiers, a été un point marquant dans la grande lutte anglo-française, et on lui destine un article particulier dans ce recueil. C'est dans la plaine qui commence au bas de cette forteresse, vers Assais, que s'est donnée la mémorable bataille gagnée, en 1569, par le duc d'Anjou, depuis Henri III, sur les protestants.

(3) Bressuire, *Bercorium*, était le chef-lieu d'un doyenné, fixé, dans le principe, au lieu où est actuellement le bourg de St-Porchaire, à une lieue de la ville actuelle. Le doyen de Bressuire était puissant et avait des notaires qui exerçaient leurs fonctions dans toute l'étendue de son doyenné. Dès l'origine de la féodalité, Bressuire fut aussi une baronnie dont les premiers possesseurs connus étaient du nom de Beaumont, pris de la terre de ce nom, commune de Nueil-sous-les-Aubiers. Le prieuré de Notre-Dame de Bressuire fut fondé, vers 1098 ou 1100, par un Beaumont, seigneur du château de Bressuire, qui y plaça des moines d'Ansion ou de St-Jouin-de-Marne. La paroisse de St-Jean, qui a existé jusqu'à la révolution, et celle de St-Nicolas-du-Château, supprimée depuis longtemps, dépendaient aussi de St-Jouin-de-Marne, et étaient à la nomination du prieur de Bressuire, d'abord chef d'un couvent de bénédictins. Il y avait aussi à Bressuire le prieuré de Saint-Cyprien au-dessous du château. Il fut fondé, en 1029, par Geoffroy, vicomte de Thouars, Ainor sa femme, Savary, Raoul et Geoffroy, leurs enfants, qui donnèrent, franc de toute charge, tout leur bourg de Bressuire (*Bersorium*), ce qui s'entend du faubourg de St-Cyprien, au monastère de St-Cyprien de Poitiers, qui conserva toujours ce prieuré. Plus tard, Thibaut de Beau-

Le feu consuma entièrement cette malheureuse ville, et l'incendie fut aperçu au loin. Cette nouvelle arriva bientôt à du Guesclin, et il reçut un courrier de Cressonval qui vint lui dire, de la part de ce chef, que, n'espérant plus les secours attendus, il se retirait avant l'époque convenue.

Cette communication ne fut considérée que comme une ironie par du Guesclin, malgré les observations du maréchal d'Andreghem, qui prétendit que les Anglais ne faussaient pas leur parole, n'ayant point promis de conserver la place intacte. Une pareille condition était en effet toujours sous-entendue en pareil cas. Aussi le connétable jura-t-il, *par la Trinité*, de ne

mont, seigneur de Bressuire, gratifia cet établissement des moulins et de la vigne de son château. Il y avait aussi à Bressuire une aumônerie sous le vocable de St-Jacques; c'était là où logeaient ceux qui, au moyen-âge, allaient en pèlerinage à St-Jacques de Compostelle, en Espagne. Le jour de la fête du saint, les anciens pèlerins de la contrée se réunissaient là pour célébrer l'anniversaire de leur voyage, et de cette réunion il est résulté une des meilleures foires de la province. Le 3 juin 1404, Jean de Beaumont, *de Bellomonte*, seigneur de Bressuire, et sa femme, Mathurine d'Argenton, *de Argentonio*, et Gui de Beaumont, seigneur de Sigournai, *de Sigornanio*, leur neveu, fils et héritier principal de feu Louis de Beaumont, seigneur de Bressuire en partie, fondèrent le monastère des cordeliers de Bressuire, en présence de Guillaume d'Argenton, d'Héliot Jousseaume, chevaliers et autres. Dans cet établissement religieux on a conservé longtemps un manuscrit précieux d'un savant né près de là, à Beaulieu, de Raoul Ardent, chapelain de Guillaume le Vieux, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, intitulé *Speculum Ardentis*. (Voy. Dreux du Radier, *Bibl. du Poitou.*) L'emplacement des Cordeliers a été employé dans ces derniers temps à construire un hôtel-de-ville; et en 1820, en creusant dans l'église, on trouva le monument funéraire de la fondatrice, Mathurine d'Argenton, femme de Jean de Beaumont-Bressuire. Il consistait dans une pierre calcaire, à grain serré et très-dur, de la longueur de six pieds six pouces sur vingt pouces d'épaisseur. La moitié de cette épaisseur formait bosse et représentait une femme de grandeur plus que naturelle, debout, et ayant les mains jointes. Ses cheveux étaient tressés et relevés de chaque côté, et une espèce de couronne non fermée entourait sa tête, qui était appuyée sur deux coussins. Les pieds reposaient sur deux lions qui soutenaient un écusson non sculpté, et dont les armoiries, peintes probablement, ne paraissaient plus. Aux quatre coins du monument étaient quatre anges. La tête de la femme avait beaucoup d'expression et ses yeux étaient sans prunelle. Ce morceau de sculpture était bien fait; mais malheureusement une inscription en lettres gothiques, or et noir, fut presque aussitôt grattée par des enfants, et plus tard le peuple de la campagne, qui vit une sainte dans la fondatrice des Cordeliers, finit par racler et briser la pierre pour en faire des reliques, de sorte que le monument a bientôt cessé d'exister. Il paraît qu'on trouva au-dessous de la pierre deux urnes remplies de cendres.

(4) Il paraît aussi, d'après le *Rouman de messire Bertran du Guaiequin*, que quelques-uns des Anglais sortis de St-Maur se retirèrent vers Parthenay, *en un gentil pays, que Gâtine on nommait*. Voir ci-dessus l'article relatif à la bataille de Pontvallain, p. 39.

manger que *trois soupes au vin* (1) avant de tirer vengeance de cette déloyauté. Aussitôt il réunit ses troupes, et se mit à la poursuite des Anglais (2). Il les atteignit sous les murs de Bressuire, ville alors considérable par le nombre et la richesse de ses habitants (3), par la force de ses murailles, et son château d'une bonne défense. Arrivés là depuis quelques heures, ils demandaient instamment qu'on leur ouvrît la porte, parce qu'ils étaient du même parti et qu'ils se sauvaient de la rage de du Guesclin qui les poursuivait. Après avoir pris connaissance de leur position, le gouverneur se trouva très-embarrassé. Il craignait que, s'il recevait des étrangers, la ville ne fût bientôt affamée, et exposée prochainement à un siége; et que, s'il leur refusait l'entrée, le prince de Galles ne lui en fît reproche. Prenant un moyen terme, ou un juste milieu, comme on dit aujourd'hui, il promit de les recevoir cinquante à la fois et par jour, pour leur donner passage seulement (4), afin de pouvoir se retirer sur Fontenay-le-Comte, Niort ou Poitiers, villes alors de leur parti, et à charge de ne pas coucher en ville. Cette offre acceptée, et cinquante hommes entrés dans Bressuire, le tocsin sonna dans la grande tour de granit de l'église Notre-Dame (5), et le *guetteur* cria : *Trahi! trahi!*

(1) Ces sortes de serments étaient assez communs au moyen-âge.

(2) Il y a lieu de croire que du Guesclin se dirigea par la traverse actuelle, en passant au village de Taison ou près de là, et en laissant Thouars à gauche. En effet, cette forteresse était alors en la possession du vicomte de Thouars, qui tenait pour le parti de l'Angleterre.

(3) D'après Guyard de Berville, alors Bressuire était en effet une ville considérable par la bonté de ses fortifications et surtout de son château, et par la richesse et le nombre de ses habitants, qui devait aller de 7 à 8,000. Lors de la révolution de 1789, cette population se trouvait réduite à 3,000 âmes par les guerres civiles, et surtout par la révocation de l'édit de Nantes, qui lui avait enlevé un grand nombre d'habitants. Brûlé en entier, sauf deux maisons, pendant la guerre de la Vendée, Bressuire eut peine à se relever de ses cendres, et sa population, qui ne fut d'abord que de 6 à 700 habitants, ne doubla qu'au bout de quelques années. Mais l'établissement d'un tribunal, puis d'une sous-préfecture, et l'ouverture de huit routes qui doivent partir de ce centre, feront, par la suite, de ce lieu une ville aussi importante et plus que du temps de du Guesclin.

(4) Alors les routes traversaient les villes et les châteaux au lieu de les tourner. Cela avait été établi pour la perception de certains droits dus aux seigneurs, et afin de mieux s'assurer des pays dont on commandait ainsi les communications.

(5) Bressuire conserve encore son clocher, de solide et belle construction, qui est

Fermez la porte, voici Bertrand qui vient; les Anglais fugitifs nous ont vendus.

Aussitôt apparurent en effet les étendards du connétable, d'Olivier de Clisson, des maréchaux d'Andreghem et de Blainville (1), et des autres généraux de l'armée française. La garnison et les habitants, qui les contemplaient du haut des tours et de dessus les murailles, en furent saisis d'épouvante, à raison du grand nombre de combattants à qui ils allaient avoir affaire. Attribuant l'arrivée de leurs ennemis aux hommes venus de St-Maur, ils égorgèrent impitoyablement ceux qui se trouvaient dans l'intérieur, et fermèrent la porte aux autres. Ces misérables, tout stupéfaits de ne pas trouver un asile dans une ville de leur propre parti qu'ils pouvaient aider à défendre, ne songèrent même pas à prendre la fuite en se divisant dans la campagne. Ils attendirent les Français de pied ferme, et se décidèrent, trop sûrs de ne pouvoir résister à une armée entière, à vendre cher leur vie. Assaillis par du Guesclin, Clisson, les deux maréchaux, le vicomte de Rohan, les sires de Rais (2),

une tour en granit de plus de 160 pieds de hauteur. L'église de Notre-Dame, qui est aussi du temps de la période anglo-française, sauf les additions postérieures, est remarquable pareillement par sa belle construction. Le chœur surtout est fort beau, mais on peut reprocher à la nef d'être trop étroite. Avant la révolution, l'église de Bressuire avait des vitraux d'une grande beauté qu'on refusa de vendre à la cathédrale de la Rochelle. Aussi lisait-on dans les *Affiches du Poitou* : « Tout le vitrage » (de cette église) est peint en entier. Aucune figure n'est dégradée, la vivacité des » couleurs est toujours la même. » Malheureusement tous ces beaux vitraux ont été détruits pendant la guerre de la Vendée. Le clocher de Bressuire se trouve avoir besoin de réparations, si on veut le conserver, et le conseil général des Deux-Sèvres a, à cet effet, sollicité des fonds du gouvernement.

On lit au bas du clocher de Bressuire l'inscription suivante : *Parachevée en l'an*, *par L. Gendre Odonnet*, MVcccc XLII. Cette date indique seulement une réparation et non la première construction.

(1) Jean de Mokenchin, sire de Blainville, maréchal de France, mort en 1378.

(2) Le seigneur qui possédait alors la terre de Rais était Girard Chabot, de cette illustre et si ancienne maison du Poitou. Un autre Girard Chabot, son aïeul, épousa, au milieu du XIIIe siècle, Alielle de Rais, qui descendait d'un petit souverain de ce pays, placé là par Lambert, comte de Nantes, pour le défendre du côté du Poitou. Les Chabot, sires de Rais, avaient formé une branche qui a existé longtemps. Cette terre de Rais, dont le chef-lieu, ou *Ratiastum*, disparut de bonne heure au moyen-âge, avait donné son nom à tout un pays. Plus tard, Machecoul est devenu la capitale de cette ancienne baronnie, qui a changé son nom en celui de Retz, et a été érigée en duché-pairie en 1581, pour Albert de Gondy, maréchal de France, issu d'une famille italienne.

de Rochefort et de Caranlouet, et les troupes françaises, ils tinrent bon d'abord, et finirent pourtant par être enveloppés et mis presque tous à mort dans le combat. Ceux qu'on fit prisonniers n'eurent pas un sort plus heureux : car, quand il fut question de reconnaître à qui ils appartenaient, il s'éleva des contestations de nature à diviser les chefs et à dissoudre l'armée. Alors du Guesclin et Clisson, afin d'éviter un si grand malheur, eurent recours à une cruauté insigne que la raison d'état ne peut excuser. Ils donnèrent l'ordre de massacrer tous ces malheureux, de sorte qu'il n'en échappa pas un seul, à l'exception de Cressonval, peut-être, qui serait parvenu à se faire admettre dans le château. De cette manière, plus de cinq cents Anglais restèrent étendus sans vie sous les murs de Bressuire.

Du Guesclin voulut profiter de l'effroi qu'avait dû occasionner un pareil spectacle, et il fit dire au gouverneur de la ville de venir lui parler vis-à-vis du pont-levis. Il l'engagea à capituler, lui offrant de sortir de la place avec sa garnison et armes et bagages ; et le menaçant, dans le cas contraire, de faire subir à lui et aux siens le même traitement qu'à ceux du dehors. Le gouverneur répondit à Bertrand qu'il se croirait déshonoré s'il rendait, sur une simple sommation, une ville forte, bien gardée et approvisionnée pour longtemps ; d'autant mieux que, sujet d'un prince puissant, il devait s'attendre à en être secouru. Le connétable ne put s'empêcher de convenir que cette détermination était celle d'un homme de cœur ; et, lui en tenant compte, il lui proposa de passer outre s'il voulait lui fournir des vivres en payant. Dans la réalité, du Guesclin ne s'était inquiété que d'atteindre la garnison de St-Maur, pour la punir du manque de parole de son chef, et il n'avait pas sous la main les vivres nécessaires pour s'alimenter. D'un autre côté, il craignait d'être obligé de faire un long siége, que le défaut de subsistances empêchait d'ailleurs de commencer. Au lieu d'accepter la proposition pacifique qui lui était faite, le gouverneur répondit qu'il donnerait volontiers, et même pour rien, des vivres aux Français, si ces mêmes vivres pouvaient les étrangler jus-

qu'au dernier. Du Guesclin, justement irrité de ce propos, lui répondit : « *Ah! félon portier, par tous les saints, vous serez pendu par votre ceinture.* » Aussitôt il avisa aux moyens d'emporter la place; et tous les autres chefs, exaspérés comme lui d'une réponse si grossière, jurèrent d'en tirer vengeance. Un jeune chevalier breton, nommé Jean du Bois (1), fit même serment de porter l'étendard de Bertrand, le jour même, sur une des tours de Bressuire, ou d'y perdre la vie.

Les généraux montèrent aussitôt à cheval, afin de reconnaître la place et de découvrir l'endroit le moins fort, pour attaquer par là. Cette reconnaissance faite, le connétable fit mettre ses troupes en bataille, et leur annonça qu'il allait livrer l'assaut. Il engagea les combattants à se couvrir d'abord, pour se garantir d'une grêle de dards et de flèches que les assiégés tireraient des murailles dans le but d'en défendre l'approche; et ensuite, aussitôt la décharge faite, à se jeter tête baissée dans les fossés, à s'attacher aux murs et à les escalader à l'aide d'échelles, en s'aidant réciproquement. Ce qui fut dit fut fait; et les Français, fichant leurs dagues et leurs poignards entre les blocs de granit employés à la construction des murailles, s'en servaient comme d'échelons pour arriver jusqu'aux remparts. Pendant ce temps, les assiégés lâchaient des tonneaux remplis de cailloux, et ceux sur qui ils tombaient étaient écrasés et précipités dans les fossés. Cela ne ralentit pas l'ardeur des assiégeants, et plusieurs d'entre eux ayant atteint le haut du mur, Jean du Bois, à qui l'enseigne du connétable avait été confiée ce jour-là, vint la placer au pied de la muraille, en criant : *Notre-Dame! Guesclin!* Un Anglais s'efforçant d'enlever cet étendard par la pointe de la pique, celui qui le portait poussa le fer contre lui et lui perça l'œil droit.

Cependant l'affaire était loin d'être décidée, et il était bien incertain si les Français entrés dans la place, et encore en petit nombre, pourraient s'y maintenir. Le maréchal d'Andreghem qui, trois fois monté sur le mur, trois fois en avait été renversé dans les fossés, était hors de combat, tant par ses chutes

(1) Plusieurs familles se disputent l'honneur d'avoir fourni ce vaillant chevalier.

que par les blessures qu'il avait reçues en combattant. Du Guesclin et Clisson, blessés eux-mêmes, avaient été obligés de se retirer un moment pour prendre haleine. Bientôt ils revinrent pleins de rage et de fureur. Le connétable cria aux soldats que les vivres dont ils avaient besoin pour apaiser la faim qui les dévorait étaient dans la place, et qu'il fallait ou la prendre ou mourir d'inanition. Les assiégeants répondirent à cette harangue par le cri de guerre, et l'étendard de du Guesclin fut planté sur la muraille par l'intrépide chevalier Jean du Bois. La chute des pierres sur les Français continuait toujours, les chefs étaient les plus exposés, et on remarquait au premier rang Alain et Jean de Beaumont (1), les seigneurs de Rochefort, de Rais, de Ventadour et de la Hunaudaye, Guillaume le Baveux, Jean de Vienne (2), Caranlouet, le Poursuivant d'amour et l'*abbé de Malpaye* (3). Ils frappèrent la muraille avec leurs armes, arrachèrent quelques pierres, et finirent par creuser des trous qui firent écrouler le mur dans un endroit. La brèche fut alors facile à ouvrir, et du Guesclin cria à ses soldats : « *Allons, mes enfants, ces gars sont suppéditez.* » A ces paroles, les Français, courageux comme des lions, se précipitèrent au travers de la brèche, malgré la pluie de traits dirigés sur ce point, entrèrent en ville et joignirent ceux des leurs qui étaient au haut des remparts. Rendus à ce point, les assiégés ne firent plus de résistance. Cinquante Anglais seulement tentèrent de se sauver par une poterne dont ils avaient la clef; mais s'étant présentés au point où était le maréchal d'Andreghem, il les força de se retirer et tua deux d'entre eux. Les Français entrés dans la place étaient au nombre de cinq cents environ, et ils ouvrirent les portes au reste de l'armée. Tout fut passé au fil de l'épée, depuis le premier officier jusqu'au dernier soldat.

(1) M. Pesche prétend que Jean de Beaumont était manceau.

(2) Jean de Vienne, amiral de France, a plus marqué sur le continent que pour ses expéditions maritimes. Il fit pourtant une expédition en Écosse en 1385, et fut tué, en 1396, à la bataille de Nicopolis, livrée contre les Turcs, où il se couvrit de gloire.

(3) C'est Alain de Taillecol qu'on appelait l'abbé de Malpaye. Les surnoms ridicules, vulgairement appelés *sobriquets*, étaient alors très-communs.

Le connétable voulait attaquer de suite la citadelle; mais les troupes étaient si fatiguées et avaient tant besoin de prendre des aliments, que la chose fut impossible. On partagea le butin, qui fut considérable, et la nuit fut donnée au repos. Le lendemain matin on se disposait à donner l'assaut au château, lorsque la garnison, intimidée par ce qui s'était passé pour la ville, s'empressa de capituler. On ne sait à quelle condition : mais, si l'on en croit la tradition, le commandant du château, ou peut-être Cressonval, au lieu de lui, fut pendu (1), par ordre de du Guesclin, sur la tour massive du fort, vis-à-vis des prairies de St-Cyprien.

Le brave maréchal d'Andreghem (2), qui avait pris une part si active à ces beaux faits d'armes, ne survécut pas à ses blessures; il mourut à Bressuire après la reddition du château, et fut vivement regretté (3).

Après cette brillante expédition, et quelques réparations urgentes ayant été faites au château de Bressuire (4), place dans laquelle on laissa une bonne garnison, toute l'armée française se retira sur Saumur, où elle se reposa quinze jours des fatigues d'une expédition si prompte et si périlleuse. Le connétable avait emporté avec lui la dépouille mortelle du maréchal d'An-

(1) Si l'on en croit M. Berthre de Bourniseaux, dans son *Histoire de Thouars*, qui fixe le sac de Bressuire au 15 mars 1371, ce serait en effet Cressonval ou Cressonnailles que du Guesclin aurait fait pendre. Du reste, c'est mal à propos que cet auteur indique, au nombre de ceux qui périrent alors à Bressuire, *Petrus Berchorius*, né à St-Pierre-du Chemin, en bas Poitou, traducteur en français de Tite-Livre, et auteur du *Réductoire moral*. Ce savant mourut à Paris dès 1362.

(2) Arnould ou Raoul d'Andreghem ou d'Andreham, gentilhomme breton, s'attacha étant très-jeune au service du roi, et devint maréchal de France et lieutenant-général en Normandie. Il assista à la malheureuse journée de Maupertuis, où il commanda, sous le connétable Gautier, duc d'Athènes, une partie du premier corps d'armée. En 1368, d'Andreghem se démit de ses charges pour porter l'oriflamme, en conservant le titre de maréchal. Toujours disposé à rendre hommage à des talents supérieurs, ce guerrier céda souvent, malgré son grade élevé, le commandement à du Guesclin et à Clisson. On trouve que l'année de sa mort il touchait deux mille francs de gages, somme énorme pour le temps, et qu'il était de plus défrayé de tout par le roi.

(3) Quelques auteurs prétendent même que le maréchal d'Andreghem mourut non pas à Bressuire, mais à Saumur, par suite des blessures qu'il avait reçues à Bressuire.

(4) Madame la marquise de la Rochejacquelein, dans ses *Mémoires sur la guerre de la Vendée*, prétend que le château de Bressuire fut pris d'assaut par du Guesclin, et qu'il n'a pas été réparé depuis. C'est une double erreur.

dreghem, et il lui fit faire là des obsèques conformes à son haut rang dans l'armée.

Le château de Bressuire a ses murailles encore debout, qui rappellent les hauts faits de du Guesclin (1) et la puissance de ses seigneurs, qui marquèrent parmi les grands du Poitou à l'époque de la féodalité (2).

DE LA FONTENELLE.

(1) Voir, pour la prise de Bressuire et les circonstances qui s'y rattachent, Froissart et tous les ouvrages écrits sur du Guesclin, notamment son *Roumant* et les anciens mémoires, mon *Histoire du connétable de Clisson*, les *Recherches sur Saumur*, par Bodin, et les autres documents qui peuvent éclairer ce fait d'armes du bon connétable.

(2) Les seigneurs de Bressuire marquèrent dans la lutte anglo-française, sans néanmoins le faire autant que des seigneurs d'un rang inférieur. Jacques de Beaumont, baron de Bressuire, fut le confident de Louis XI, qui lui adressa beaucoup de lettres, dont plusieurs ont été conservées par Brantôme, son allié : il joua un rôle marquant dans la spoliation de la vicomté de Thouars, dont il fut établi gouverneur. On peut voir ce que je dis, à ce sujet, dans *Philippe de Comyne en Poitou*, où je le représente comme complice des méfaits du roi. On doit croire que Jacques de Beaumont était habile en constructions, car Louis XI le chargea, en 1472, de faire faire les fortifications des Sables-d'Olonne. Il paraît aussi qu'il avait de l'embonpoint et qu'il était un bon convive; car quand, en août 1475, le roi de France voulut festoyer tous les Anglais de l'armée d'Édouard IV, à Amiens, le sire de Bressuire était à une table, placée à une porte de ville, pour inviter les Anglais à venir boire et manger avec lui. « Il (Louis XI) avoit ordonné, dit Philippe de Comyne, à l'entrée de la porte » de la ville (d'Amiens) deux grandes tables, à chacun costé une, chargée de toutes » bonnes viandes, qui font envie de voire, et de toutes sortes; et les vins les meil- » leurs dont se pouvoit adviser : et des gens pour en servir. D'eauë n'estoit point de » nouvelles. A chacune de ces deux tables avoit fait seoir cinq ou six hommes de » bonne maison, fort gros et gras, pour mieux plaire à ceux qui avoient envie de » boire; et y estoient le seigneur de Craon, le seigneur Briquebec, *le seigneur de* » *Bressuyre*, le seigneur de Villiers et autres; et dès que les Anglois s'approchoient » de la porte, ils voyoient cette assiette : et y avoit gens qui les prenoient à la bride, » et disoient qu'il leur courussent une lance, et les amenoient près de la table : et » estoient traitez pour ce passage selon l'assiette, et en très-bonne sorte, et le pre- » noient bien en gré. Comme ils estoient en la ville, quelque part qu'ils descendissent, » ils ne payoient rien, et y avoit neuf ou dix tavernes bien fournies de ce qui leur » estoit nécessaire, où ils alloient boire et manger, et demandoient ce qu'il leur plai- » soit, et ne payoient rien; et durs cecy trois ou quatre jours. » Du reste, ce fut Jacques de Beaumont qui fit achever les fortifications du château et de la ville de Bressuire, qui devint ainsi une des plus belles places féodales de la contrée. Quand on en parcourt les ruines, on est encore étonné de leur grandiose et de l'aspect vraiment pittoresque qu'elles présentent. La lithographie jointe à cet article en donne une idée, à raison de l'exactitude du dessin.

EXPÉDITION
DU DUC DE BUCKINGHAM
DANS L'ILE DE RÉ (1627) (1).

Un rapprochement s'était opéré entre les couronnes de France et d'Angleterre. Le 11 mai 1626, il fut cimenté, à Paris, par le mariage de madame Henriette-Marie de France, sœur de Louis XIII, avec le roi Charles Ier. Georges de Villiers, duc de Buckingham, l'homme le plus brillant et le plus présomptueux de son temps, vint en France, à l'occasion de ce mariage, comme premier ministre d'Angleterre. Pendant son séjour à Paris, il s'éprit d'une violente passion pour la jeune reine Anne d'Autriche, et ôsa faire connaître son amour à celle qui en était l'objet.

« Le duc de Buckingham, dit, en parlant de la reine, une femme de la cour de Louis XIII (Mme de Motteville), fut le seul qui eut l'audace d'attaquer son cœur. Il était bien fait, beau de visage; il avait l'âme grande, était magnifique et libéral. La reine n'avait pu éviter de se plaire aux agréments de cette passion qui flattait plus sa gloire qu'elle ne choquait sa vertu. Lorsque le duc prit congé de la reine-mère, qui était venue conduire la reine d'Angleterre, sa fille, hors de la ville d'Amiens, la reine (Anne d'Autriche) m'a fait l'honneur de me dire que, quand il vint lui baiser la robe, elle étant au-devant du carrosse, il se cacha du rideau comme pour lui dire quelques mots, mais beaucoup plus pour essuyer les larmes qui lui tombaient des yeux dans ce moment. »

(1) Extrait de l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, dont la 3me partie, *Guerres de religion*, paraît en ce moment.

On ne sait jusqu'à quel point Anne d'Autriche fut sensible aux prévenances d'un homme qui possédait toutes les qualités propres à faire impression sur une imagination espagnole (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que cette inclination devint assez sérieuse pour exciter la jalousie du roi, et l'éclat que Buckingham eut la témérité de donner à sa folle passion lui attira, à la cour de France, des mortifications qui blessèrent sa vanité. Le ressentiment qu'il en éprouva ne tarda pas à exercer une fâcheuse influence sur les relations des deux royaumes, car il suffisait d'un léger prétexte pour rompre une alliance encore mal affermie.

En 1627, à la sollicitation de Soubise, qui était encore en Angleterre, Buckingham dépêcha en Languedoc un gentilhomme nommé Levic, avec des lettres pour le duc de Rohan. « Le roi de France, mandait-il à ce dernier, se joue des promesses qu'il a faites aux protestants et se prépare à opprimer les Rochelais. Adressez vos plaintes au roi d'Angleterre qui, s'étant rendu garant du traité de Paris, n'hésitera pas à en réclamer l'exécution. » (*Mémoires de Sully.*) Rohan reçut ce message *en tout honneur*, et expédia aussitôt à la cour de Londres le sieur de Saint-Blancard, gentilhomme languedocien.

Buckingham n'avait encore d'autre dessein, en troublant la paix des deux couronnes, que de se ménager une occasion de revoir la reine Anne d'Autriche. A l'arrivée de Saint-Blancard en Angleterre, il s'empressa de demander à revenir en France comme ambassadeur de Charles Ier. Mais Louis XIII, devinant le véritable but de cette ambassade, lui signifia qu'il ne serait pas reçu à sa cour. « Le duc de Buckingham, dit un contemporain, n'agissait ni par affection de religion ni pour l'amour de son maître, mais pour satisfaire la passion d'un fol amour

(1) S'il faut en croire quelques mémoires secrets du temps, le personnage mystérieux connu sous le nom du *Masque de fer* aurait été le fruit des amours de Buckingham et de la reine de France. Mais ce n'est là qu'une des nombreuses hypothèses auxquelles a donné lieu l'existence de cet infortuné, et il est fort douteux que, dans ses relations avec l'ambassadeur d'Angleterre, Anne d'Autriche ait été au-delà d'une simple coquetterie. — Au surplus, pour ce qui se passa à Amiens entre la reine Anne d'Autriche et Buckingham, voir cette Revue, t. 2, p. 307 et 308.

qu'il avait en tête. Si bien que, se voyant frustré de ses espérances, il se porte à ce que le dépit lui persuade, et ne pouvant voir l'objet de sa passion, il lui veut faire voir sa puissance en préparant toutes choses à la guerre. Voilà comme quoi les petites niaiseries de cour sont souvent causes de grands mouvements. » (*Mémoires de Sully.*)

Le résultat de cet incident romanesque, auquel se mêlaient vraisemblablement des intérêts plus sérieux, fut la guerre dite *pour l'assistance des réformés.* Un grand nombre de navires français furent capturés, sur l'Océan, par les croiseurs d'Angleterre. La vente de ces bâtiments et de leurs cargaisons produisit des sommes considérables qui servirent à l'équipement d'une grande armée navale. Milord Montagu fut, en même temps, dépêché vers le duc de Rohan avec des lettres de Charles Ier et de Buckingham, dans lesquelles on donnait avis au prince « du grand appareil qui se faisait en Angleterre, à savoir : trente mille hommes dont la première flotte devait descendre dans l'île de Ré, la seconde venir dans la rivière de Bordeaux mettre pied à terre en Guienne, et que la troisième ferait descente en Normandie, pour faire diversion lorsque le roi serait empêché en Guienne. » (*Mémoires de Sully.*)

De son côté, le duc de Rohan n'épargna rien pour assurer le succès de cette grande entreprise : mais, de quelque mystère qu'il crût devoir encore s'environner, ses préparatifs de guerre ne furent pas si secrets que la cour n'en eût promptement connaissance. *Si bien que sa mère et sa sœur étant sur le point d'être arrêtées, furent contraintes de chercher leur sûreté dans la Rochelle.* (*Mémoires de Sully.*)

Louis XIII, voyant la guerre inévitable, se prépara à la soutenir. Il expédia aux gouverneurs des provinces aquitaniques l'ordre de diriger sur la frontière occidentale du Poitou tous les régiments de pied et les compagnies de cavalerie qu'ils pourraient réunir, afin de se porter sur tous les points de la côte de Saintonge et de l'Aunis où l'armée anglaise tenterait d'aborder. Ces différents corps de troupes se réunirent, au mois de juin, dans le nord de l'Aunis, sous le commandement de Charles, duc

d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, qui établit son quartier au bourg de Marans.

Au mois de septembre 1625, après l'occupation de l'île de Ré par le duc de Montmorency, Louis XIII, comprenant combien il lui importait de conserver cette île aux portes de la Rochelle, avait fait partir de Paris les ingénieurs Le Camus et d'Argencourt, avec ordre de bâtir au bourg de Saint-Martin une citadelle dont le commandement fut donné au marquis de Toiras, nommé gouverneur de l'île. Avant de jeter les fondements de cette forteresse, on jugea à propos de construire à *la Prée*, entre le bourg de la Flotte et la pointe de Sablanceaux, un fort dont le canon pût défendre toute cette partie de la côte, la plus favorable aux communications de l'île avec le continent. Sous la protection du fort de la Prée, les travaux de la citadelle de Saint-Martin furent aussitôt entrepris et continués sans interruption.

Ils n'étaient pas encore achevés, lorsque le 20 juillet, vers six heures du matin, l'avant-garde de l'armée anglaise, forte de dix-huit à vingt voiles, parut à la hauteur des Sables-d'Olonne. Bientôt le gros de l'escadre, au nombre de cent vingt vaisseaux montés par huit mille hommes, vint mouiller dans le Pertuis-Breton, *avec un grand équipage de canons, munitions de guerre et outils pour faire siéges et forts.* (*Mémoires du card. de Richelieu; Mémoires de Sully.*) Ce fut de la rade de l'île de Ré que Buckingham publia le manifeste du roi d'Angleterre. Charles Ier, y disait-il, n'avait pris les armes que pour sauver ses coreligionnaires de France, et les Rochelais en particulier, des nouveaux périls dont ils étaient menacés, et pour contraindre la cour de France à raser le Fort-Louis, suivant la promesse verbale qui en avait été faite aux ambassadeurs d'Angleterre, négociateurs de la paix de Paris.

Bien que les Rochelais eussent peut-être attendu l'armée anglaise avec impatience, ils fermèrent néanmoins leurs portes au duc de Buckingham et à Soubise qui l'accompagnait. « Car, dit Sully, le maire et ceux qui gouvernaient étaient gagnés de la cour, et le peuple sans vigueur ni courage. Si bien qu'il fal-

lut que Soubise vînt mettre pied à terre avec une chaloupe, proche d'une des portes de la ville, menant avec lui un secrétaire du roi de la Grande-Bretagne, et que sa mère allât jusqu'à la porte de la ville. A laquelle s'étant rendue, elle sort, le prend par le bras et le fait entrer, dont tout le menu peuple eut une extrême joie et le suivit à grandes troupes jusqu'à son logis. Étant ainsi introduit, il fait assembler la maison de ville, où ledit secrétaire, nommé Becker, expose sa créance. Sa harangue émut le peuple de la Rochelle, qui ne voyait espérance de ressources pour sa délivrance qu'aux armées anglaises. Néanmoins, la brigue de ceux qui travaillaient à perdre cette misérable ville était si forte, qu'il y eut de la peine à lui faire prendre une résolution. »

Il y eut une violente discussion dans le conseil de la commune, partagé en deux factions ennemies. Enfin le maire, nommé Godefroy, et les principaux de la bourgeoisie, eurent assez d'influence pour détourner l'assemblée de prendre un parti décisif, et l'on se contenta de répondre à l'envoyé de Buckingham que la Rochelle, faisant partie de la confédération protestante, ne pouvait agir que de concert avec les autres villes ou cercles de l'Union.

En quittant la flotte pour venir *faire déclarer la Rochelle* (*Mémoires de Sully*), Soubise avait fait promettre à l'amiral anglais d'attendre son retour pour commencer les hostilités. On était en outre convenu de faire d'abord une descente dans l'île d'Oleron, tant parce que cette île, défendue par douze cents hommes au plus, n'avait aucun fort en état de résister, que parce qu'elle était abondamment pourvue en blés et en vins, commode pour un rendez-vous de soldats et de matelots, et merveilleusement située pour affamer l'île de Ré, avec le secours des vaisseaux qui pouvaient occuper aisément tous les parages de l'Aunis : au lieu que si l'on commençait par l'île de Ré, protégée par de bonnes fortifications et amplement munie de gens de guerre, il était douteux que l'entreprise pût réussir, même avec de grands efforts.

Mais, soit qu'il craignît que Toiras, qui avait déjà trois mille

hommes de pied et deux cents chevaux dans l'île, ne fût renforcé de nouvelles troupes, ou qu'il ne voulût pas que Soubise partageât avec lui la gloire d'une conquête qui lui semblait assurée, Buckingham, au mépris des conventions qu'il avait faites avec le prince, se décida à tenter sans lui une descente dans l'île de Ré.

Le jour même de son arrivée (20 juillet), une partie de l'escadre anglaise se présenta devant le fort de la Prée, et ne cessa, jusqu'à la nuit, de canonner cette redoute sans pouvoir l'entamer. Le lendemain, le duc de Buckingham se tint tout le jour à l'ancre en rade de Saint-Martin; mais le 22, à la marée du soir, les vaisseaux s'approchèrent de la pointe de Sablanceaux, et l'armée commença à opérer sa descente dans l'île.

La pointe de Sablanceaux est, comme l'indique son nom, une langue de terre sablonneuse, de mille à douze cents pas de longueur sur trois cents de largeur, qui s'avance dans la mer vers la côte de l'Aleu. Pour gagner l'extrémité de cette pointe, et empêcher les Anglais d'y prendre terre, il eût fallu parcourir un espace de six ou sept cents pas à découvert, et essuyer, à l'aller comme au retour, la mousqueterie et la canonnade des vaisseaux ennemis, armés de plus de deux mille bouches à feu.

Le marquis de Toiras, pensant que Buckingham feignait de vouloir descendre dans ce lieu découvert pour l'y attirer, lorsqu'en réalité il avait dessein d'opérer sa descente sur tout autre point de l'île, divisa ses forces afin de pouvoir opposer de la résistance partout où l'ennemi viendrait aborder. Il mit cinq compagnies de gens de pied dans la citadelle de Saint-Martin, une compagnie dans la presqu'île de Loix, quatre dans celle d'Ars avec la moitié de sa compagnie de chevau-légers, et s'acheminant lui-même, avec le reste de cette compagnie, son régiment de Champagne, le régiment de Navarre et bon nombre de volontaires, en tout huit cents hommes de pied et deux cents chevaux, à l'entrée de la pointe de Sablanceaux, s'y embusqua derrière les dunes de sable. Là, il distribua sa cavalerie en sept escadrons, afin qu'ainsi divisée elle présentât moins de prise aux boulets.

Lorsqu'il vit que deux mille Anglais étaient déjà débarqués à l'extrémité de la pointe, et que les chaloupes continuaient à venir des vaisseaux à terre, chargées d'armes et de soldats, Toiras ne douta plus que l'amiral anglais n'eût choisi ce lieu pour son débarquement. Alors il ordonna à cinq escadrons de commencer la charge : il les fit suivre de toute son infanterie, et tint en réserve les deux escadrons qui restaient pour le soutenir au besoin.

La cavalerie partit d'abord au pas ; mais les boulets qui commencèrent à pleuvoir des vaisseaux la forcèrent bientôt à prendre le galop. L'artillerie anglaise faisait un feu si nourri, que les gens de Toiras se trouvèrent en partie hors de combat avant d'avoir atteint le lieu du débarquement. Toutefois les premiers arrivés tombèrent avec tant d'impétuosité sur l'ennemi, qu'ils le culbutèrent et en refoulèrent une grande partie dans la mer. Mais ils ne purent être soutenus par l'infanterie qui marchait difficilement dans le sable, et que foudroyait l'artillerie des vaisseaux.

Revenus du trouble où les avait jetés cette brusque attaque, les Anglais se rassurèrent en voyant le petit nombre de leurs agresseurs, et, prenant à leur tour l'offensive, se ruèrent sur la cavalerie de Toiras. L'infanterie, qui arriva pendant la mêlée, ne donna que faiblement, tant elle avait été maltraitée par le canon. Les Français avaient bien moins à redouter l'ennemi qu'ils avaient en tête que les hommes qui étaient sur les vaisseaux : il y avait dans les hunes et au bord de chaque navire des mousquetaires qui ne cessaient de faire pleuvoir sur eux une grêle d'arquebusades, tandis que des flancs des vaisseaux partaient sans relâche des volées de coups de canons chargés à balles et à mitraille. Tel était le trouble et le désordre qui régnaient parmi les assaillants, que Toiras oublia de donner à ses deux escadrons de réserve le signal convenu, et que ce corps demeura immobile pendant toute l'action, attendant l'ordre de marcher.

Enfin, après un combat des plus meurtriers, les Français se rompirent et prirent la fuite en désordre, foudroyés dans leur

retraite par l'artillerie anglaise, et laissant, sur toute la longueur de la pointe, un grand nombre de morts et de blessés. Toiras perdit, dans cette sanglante journée, environ cent cinquante soldats et soixante gentilshommes, parmi lesquels Rostinclair, l'un de ses frères, Chantal et Navailles. Si nous en croyons les écrivains français, la perte fut plus grande encore du côté de l'ennemi. Selon eux, Buckingham eut à déplorer la mort de quinze des principaux officiers de son armée, d'un grand nombre de lieutenants et d'enseignes, et de cinq ou six cents soldats. Aussi les Anglais n'osèrent-ils, le reste du jour, s'éloigner de leurs vaisseaux, craignant de voir revenir plus nombreux les gens de Toiras, comme ceux-ci les en avaient menacés en se retirant.

Le jour suivant (23 juillet), ils achevèrent leur descente. Huit régiments, de mille hommes chacun, furent débarqués sur la pointe de Sablanceaux. Mais ne s'avançant dans l'île qu'avec circonspection, ils employèrent quatre jours à reconnaître la côte et s'arrêtèrent au bourg de la Flotte. Si, poursuivant activement sa victoire, Buckingham eût marché droit au fort de Saint-Martin, suivant le conseil de Soubise qui était venu le joindre, il eût surpris la citadelle en grande partie dégarnie de vivres, et y eût trouvé d'autant moins de résistance, que les gens de Toiras, frappés de terreur, demandaient à évacuer la place. Mais il passa dans l'inaction cinq jours entiers, dont Toiras profita pour se reconnaître, rassurer ses gens, et faire entrer dans la citadelle une grande partie des provisions qui se trouvaient dans le bourg.

Buckingham se décida enfin, le 28, à marcher sur Saint-Martin. Comme les Anglais approchaient de ce bourg, le sieur Despoulains, l'un des officiers de Toiras, apercevant trois soldats à soixante pas du gros de l'armée anglaise, sortit brusquement de la citadelle, alla tomber sur ces trois hommes, et les tua sous les yeux de leurs gens, qui n'eurent pas le temps de les secourir. Buckingham s'établit sans difficulté dans le bourg de Saint-Martin.

L'auteur des Mémoires de Richelieu fait ici un tableau sans

doute exagéré de l'incurie et de la présomption du gouverneur de l'île de Ré (1). A l'en croire, le fort de Saint-Martin, auquel on travaillait depuis treize mois, et pour lequel Louis XIII n'avait reculé devant aucune dépense, était cependant si peu avancé, que trente hommes y pouvaient entrer de front. Il n'y avait, pour défendre les bastions, ni parapets ni barricades. On n'y trouvait pas un muid de vin, pas un baril de viande : il y avait seulement un peu de farine, du biscuit pour vingt jours, et du blé pour moins de deux mois. Et pourtant la cour avait, l'année précédente, fait compter au marquis de Toiras une somme de cent mille livres pour l'approvisionnement des forts de l'île. On avait voulu lui envoyer un lieutenant d'artillerie pour passer les marchés ; mais il s'y était opposé, assurant qu'il ferait lui-même ses approvisionnements à moindres frais, et la citadelle était dépourvue de tout.

Suivant le même écrivain, Toiras avait eu avis de l'armement des Anglais trois mois avant leur apparition dans les eaux de l'Aunis ; mais il avait constamment refusé les secours de vivres et de munitions qui lui étaient offerts, prétendant ne manquer de rien. Dans ses lettres à la cour il affichait la même assurance, ajoutant qu'il appréhendait fort que les Anglais ne vinssent pas s'attaquer à lui et n'allassent de préférence prendre terre à Brouage, dans l'île d'Oleron, ou dans la rivière de Bordeaux. Il pouvait encore profiter du loisir que lui laissa l'ennemi après son débarquement, pour introduire dans la citadelle toutes les provisions de bouche qui se trouvaient dans Saint-Martin ; mais il laissa dans ce bourg une si grande quantité de vin, qu'après la retraite des Anglais on en trouva encore plusieurs tonnes. Enfin, un capitaine habile n'eût pas hésité à brûler le bourg pour empêcher l'ennemi de s'y loger : s'il répugnait à ruiner les habitants, au moins devait-il mettre le bourg à l'abri de toute insulte en le fortifiant de tranchées et de barricades, au lieu de souffrir que l'ennemi vînt sans difficulté se loger au pied de ses murailles.

(1) On connaît la haine et la jalousie mesquine du cardinal pour le brave Toiras, dont il se fit longtemps le persécuteur.

Jugeant que la citadelle de Saint-Martin et les autres forts de l'île de Ré avaient plus besoin d'être secourus de vivres que de soldats, la cour expédia des courriers aux Sables-d'Olonne, à Brouage et dans les autres ports de la Saintonge et du bas Poitou, avec ordre d'amasser des farines en toute hâte et de les faire passer dans l'île de Ré, quoi qu'il en pût coûter. Le sieur de Beaumont, premier maître d'hôtel du roi, fut dépêché en Saintonge pour accélérer ce ravitaillement. Des ordres furent en même temps expédiés au marquis de Brézé, gouverneur d'Oleron, pour faire travailler sans relâche aux fortifications de cette île, la pourvoir suffisamment de vivres, et ne rien épargner pour se mettre en état de repousser l'ennemi s'il tentait d'y aborder. On ordonna pareillement au sieur de Drouet, gouverneur de Royan, de renforcer de trois cents hommes de pied la garnison de cette place, tant on était persuadé que l'expédition du duc de Buckingham n'avait pas seulement pour but de se rendre maître de l'île de Ré, et qu'après avoir mis le pied dans cette île, il ne manquerait pas d'étendre sa conquête sur toute la côte de l'Océan.

Cependant l'amiral anglais était entré sans coup férir dans le bourg de Saint-Martin, le 28 juillet, avec cinq régiments d'infanterie et une compagnie de lansquenets. Le reste de ses troupes fut réparti dans les bourgs de la Flotte et de la Couarde, ce dernier commandé par Soubise. « Cet heureux commencement, dit un écrivain protestant, encouragea les Rochelais, qui dépêchèrent en diligence vers le duc de Rohan et les villes de Guienne et de Languedoc, pour leur donner avis de la glorieuse descente des Anglais dans l'île de Ré. Cette descente anglaise fit une grande émotion à la cour; et si la prise du fort eût suivi, il y avait apparence d'un grand changement d'affaires. Ce qui n'étant ignoré du roi, il n'omit aucune chose pour le secours d'icelui, ne manquant cependant d'entretenir toujours la ville de la Rochelle en bonne espérance d'accommodement, pourvu qu'elle ne se joignît point à l'Anglais. » (*Mém. de Sully.*)

Quelques jours après son entrée dans Saint-Martin, Buckin-

gham fit ouvrir une tranchée qui, partant du bourg et se prolongeant jusqu'au rivage de la mer, devait tout à la fois couper les communications de la citadelle avec le fort de la Prée et affamer la garnison de Toiras. Bien que les quatre bastions qui défendaient la citadelle fussent encore inachevés, l'amiral anglais ne voulut pas l'attaquer de vive force, et se contenta de l'investir, espérant l'avoir par famine, dans la persuasion qu'elle était mal approvisionnée, et qu'étant maître de la mer, il pourrait aisément intercepter tous les secours de vivres qu'on essaierait d'y jeter. Mais il négligea de s'assurer du fort de la Prée, petite redoute à quatre tenailles assise sur la partie de la côte la plus accessible aux convois. Ce ne fut pas la seule faute qu'il commit. Au lieu de faire creuser ses retranchements du côté de la mer, le seul qui réclamât une surveillance constante, il les fit pratiquer du côté des terres, où il n'avait rien à redouter. Trois batteries furent aussi dressées de ce côté, mais si loin du fort, *que c'était plutôt pour faire peur que mal.* Enfin la mer était fort mal gardée, et le duc résista obstinément aux conseils de Soubise qui l'exhortait à ranger ses vaisseaux le long de la côte, en face des ports, pour empêcher les secours d'approcher et de débarquer dans l'île.

Le 2 août au matin, Buckingham fit jouer son artillerie contre les moulins de la citadelle, afin de les ruiner et d'affamer plus promptement la garnison. Mais les gens de Toiras se hâtèrent de garantir leurs moulins en les masquant avec des ouvrages en terre, et le canon du fort riposta avec tant de précision au feu de l'ennemi, qu'il démonta ses batteries et ne lui laissa qu'une pièce sur son affût. Vers dix heures, une autre batterie fut dressée par les Anglais, et commença bientôt à tonner contre les ouvrages qui masquaient les moulins : mais elle fut aussi démontée par l'artillerie du rempart, qui tua plusieurs des artilleurs qui la servaient. Vers cinq heures du soir, le feu cessa de part et d'autre.

Trois jours après (5 août), de nouvelles tranchées ayant été ouvertes par les assiégeants, ceux de dedans les masquèrent aussitôt avec des ouvrages en terre, attentifs à toutes les ma-

nœuvres de l'ennemi, et rivalisant avec lui de ruse et d'habileté pour déjouer ses combinaisons. Ce qu'ils firent de mieux, fut de conduire, depuis la citadelle jusqu'au rivage de la mer, deux lignes de retranchement embrassant un grand espace de terrain qui, par ce moyen, demeura hors d'atteinte de l'artillerie anglaise, et donna aux assiégés la facilité de recevoir les barques qui seraient envoyées à leur secours. Ces deux palissades furent minées comme tous les autres ouvrages avancés, afin qu'on pût les faire sauter dans le cas où l'ennemi viendrait à s'en emparer.

Ces travaux étaient à peine achevés, que treize gentilshommes, embarqués sur une chaloupe à douze rames, commandée par la Morissière, essayèrent d'introduire, pendant la nuit, quelques provisions dans la citadelle. Déjà ils avaient passé inaperçus à travers l'escadre anglaise et allaient aborder au rivage de l'île, lorsque, découverts par des chaloupes qui stationnaient près de la côte, ils furent attaqués, pris, et la plupart massacrés par l'ennemi.

Le sieur de Marsillac, que la cour avait dépêché en Aunis pour essayer de ravitailler Saint-Martin, en avait été deux fois empêché par les vents contraires. Enfin, le 8 août, il fit partir des Sables-d'Olonne trois barques et trois chaloupes chargées de biscuits, de farines, de vins et de différentes sortes de légumes. Deux barques furent forcées par la violence du vent de relâcher dans la rivière de Saint-Benoît, et la troisième dans celle de Marans. Mais les trois chaloupes parvinrent, à travers les lignes de l'escadre anglaise, jusqu'au fort de la Prée, où il n'y avait plus de vivres que pour quatre ou cinq jours.

Marsillac informait cependant la cour de tout ce qui se passait en Aunis. Louis XIII apprit par lui que les Rochelais, sans se déclarer ouvertement pour le duc de Buckingham, ne laissaient pas de fournir, sous main, à l'armée anglaise, des secours de vivres, de munitions et même de soldats, attendant la soumission de Saint-Martin pour lever le masque et prendre les armes. On expédia en conséquence au duc d'Angoulême l'ordre de veiller attentivement à ce qu'aucune tête de bétail,

aucune charge de blé ne fût introduite dans la ville, afin que, si la citadelle de Saint-Martin venait à être prise, les Rochelais, manquant de vivres, ne pussent en faire passer à l'ennemi. Louis XIII ordonna en outre, par des lettres du 5 août, de courir sus à tout bourgeois ou homme de guerre de la Rochelle qui tenterait de joindre l'escadre anglaise, et fit dire aux magistrats de cette ville qu'il les traiterait en rebelles s'ils ne rompaient immédiatement toutes communications avec le duc de Buckingham. « Ainsi, nonobstant les protestations des Rochelais de n'être point joints aux Anglais, on ne laissa pas de les traiter comme tels, et l'on commença à les bloquer étroitement du côté de la terre. » (*Mémoires de Richelieu ; Mémoires de Sully.*)

Le duc d'Angoulême était venu en effet, le 4 août, établir son quartier au bourg d'Aytré, afin de pouvoir mieux observer les mouvements des Rochelais. Ce prince avait sous ses ordres les régiments de Navarre, de la Bergerie, de Chappes, une partie du régiment des gardes et dix cornettes de chevau-légers. Ces différents corps de troupes se logèrent dans les habitations voisines, dont plusieurs furent pillées et dévastées par leurs hôtes. Le duc fit bientôt construire deux forts, l'un à la pointe de Coureilles, l'autre à la Moulinette, à mi-chemin de cette pointe à la Rochelle. De leur côté, les Rochelais firent jeter sur les hauteurs de Tasdon, par les ingénieurs Pommier et Dutemps, les fondements d'une grande redoute pour masquer les deux forts du prince. Ces travaux s'exécutèrent de part et d'autre sans aucun empêchement.

Louis XIII résolut bientôt de venir lui-même en Aunis à la tête d'une armée formidable, tant pour repousser l'étranger des frontières du royaume que pour châtier les *rebelles* Rochelais. Mais étant tombé gravement malade à Villeroy, il fut forcé d'ajourner l'exécution de ce dessein, et prit le parti d'envoyer en avant Gaston, duc d'Orléans, son frère, avec le titre de son lieutenant général, pour renforcer le corps d'armée du duc d'Angoulême et en prendre le commandement.

En attendant le départ du prince, la cour s'occupa active-

ment des mesures propres, non-seulement à ravitailler les forts de l'île de Ré, mais encore à empêcher l'ennemi de s'y maintenir, dans le cas où il viendrait à s'en rendre maître. Sous ce dernier rapport, il importait surtout de mettre l'île d'Oleron en état de défense. Cette île n'est qu'à trois lieues de l'île de Ré ; elle est abondante en vins, en blés, en bestiaux, tandis que l'île de Ré ne produit que du vin et du sel. D'un autre côté, l'île de Ré a de bonnes rades et des mouillages sûrs que n'a pas l'île d'Oleron. De sorte qu'il eût été difficile aux Anglais, maîtres de l'île de Ré, de s'y maintenir sans le secours de l'île d'Oleron ; car, ne pouvant recevoir de farines ni de bestiaux de la Rochelle, que Louis XIII pouvait aisément faire bloquer par terre et par mer, il leur eût fallu faire venir, à travers mille dangers, leurs approvisionnements d'Angleterre. Si, au contraire, ils se fussent en même temps rendus maîtres de Ré et d'Oleron, il n'eût pas été facile de les déloger de ces deux îles, parce que, se prêtant un mutuel secours, la première leur eût fourni ses rades et ses mouillages, la seconde ses vins, ses blés et ses bestiaux.

On mit en conséquence de bonnes garnisons dans les forts de l'île d'Oleron, on les pourvut amplement de toutes sortes de provisions de guerre et de bouche, et l'on donna ordre aux commandants de ces forts, dans le cas où ils seraient forcés de les évacuer, d'empoisonner les puits, de submerger les sels, et de brûler les vivres qu'ils ne pourraient emporter, afin que l'ennemi ne pût subsister dans l'île.

Cependant la position de la garnison de Saint-Martin allait empirant de jour en jour. Tous les puits qui se trouvaient dans l'intérieur de la citadelle étaient à sec. Hors de la place il n'y en avait qu'un, à vingt-cinq ou trente pas de la contrescarpe, où les assiégés pussent aller puiser, non sans un grand péril. Il fut empoisonné et comblé par les assiégeants, qui y jetèrent un cheval mort et une grande quantité de pierres : mais les gens de Toiras se hâtèrent de le déblayer, et l'ayant nettoyé avec soin, le masquèrent d'un ouvrage en terre au moyen duquel ils le conservèrent pendant toute la durée du blocus.

Les vivres commençaient aussi à manquer. Pour achever d'affamer la garnison, Buckingham fit, le 21 août, rassembler toutes les femmes de l'île dont les maris étaient dans le fort, et les fit chasser à coups de bâtons vers la citadelle. Repoussées par les assiégés qui ne pouvaient les recevoir faute de pain pour les nourrir, ces malheureuses voulurent revenir sur leurs pas ; mais Buckingham ordonna de faire feu sur elles. Il n'en serait pas resté une seule en vie si la garnison du fort, touchée de compassion, n'eût ouvert la porte à celles que n'avait pas atteintes la mousqueterie de l'ennemi. Alors un tableau déchirant vint frapper les yeux des hommes d'outre-mer, sans attendrir leurs cœurs. Une de ces infortunées, portant un enfant dans ses bras, venait de tomber frappée d'une balle d'arquebuse ; pour calmer les cris de son enfant effrayé, elle recueillit un reste de forces, et lui présenta le sein. Quelques soldats du fort, émus d'un spectacle aussi touchant, accoururent au secours de cette pauvre femme : lorsqu'ils arrivèrent auprès d'elle, l'enfant suçait, en souriant, le sein maternel; mais il ne pressait plus qu'un cadavre.

L'amiral anglais, connaissant l'extrémité où les assiégés étaient réduits et espérant les avoir bientôt par famine, imagina, pour empêcher qu'aucun secours de vivres ne pût leur arriver, de faire couler en face de la citadelle une quantité de barques remplies de pierres ; mais cette estacade fut promptement démolie et dispersée par la violence de la mer. Alors Buckingham fit construire une sorte de radeau formé des carcasses de trois grands navires liées ensemble, sur lequel on éleva une redoute de sept ou huit pièces de canon : puis on fit avancer cette machine flottante plus près de la citadelle qu'aucun vaisseau n'avait pu encore en approcher, et on la fixa avec des ancres dans ce lieu, où elle devait servir en même temps à intercepter le passage des convois et à protéger les chaloupes anglaises qui stationnaient près du rivage de l'île. Cet appareil était d'autant plus favorable, que ses canons étant presque à fleur d'eau, il pouvait balayer horizontalement les moindres barques qui tenteraient de pénétrer dans le havre de la citadelle, ce que ne

pouvaient faire les vaisseaux dont les batteries, trop élevées, ne tiraient que de haut en bas. Mais, pendant une nuit orageuse, le radeau et ceux qui le montaient furent engloutis dans les flots.

Enfin, Buckingham fit construire dans la mer, en face de la citadelle, une estacade demi-circulaire, formée de gros mâts de navires liés les uns aux autres avec des chaînes en fer. Les deux extrémités de cette palissade furent fixées au rivage au moyen d'ancres et de câbles, l'une du côté de la Fosse-de-Loix, l'autre du côté de la Flotte. Puis on plaça, aussi de chaque côté du havre, deux vaisseaux, et l'on amarra de l'un à l'autre de gros câbles dans lesquels on enfila des barriques vides pour les soutenir au-dessus de l'eau. Ces ouvrages durèrent plus longtemps que les précédents; la mer les rompait bien parfois, mais le dommage était aussitôt réparé. Aussi Buckingham, contemplant son œuvre avec une orgueilleuse satisfaction, se vantait-il que les oiseaux seuls pourraient désormais pénétrer dans la citadelle.

Marsillac qui, dès le 10 août, avait fait charger, dans le port des Sables-d'Olonne, six barques de farines, de viandes, de vins, de légumes, de poudres et de mèches, les fit venir dans la rivière de Saint-Benoît, où elles se réunirent à sept autres chargées par le sieur de Richardière, pour de là faire voile de compagnie vers Saint-Martin. Mais le duc de Buckingham, en ayant eu avis, détacha douze vaisseaux qui vinrent mouiller à l'embouchure de la rivière, où le convoi était réuni, et l'empêchèrent de sortir. Fier du succès de son stratagème, l'amiral anglais envoya inviter Toiras à rendre la citadelle, et lui fit présent de douze melons. Le gouverneur de Saint-Martin lui fit répondre qu'il pouvait encore défendre la place, et, en échange de ses douze melons, lui envoya six bouteilles de Chypre, « dont il avait eu soin, dit l'auteur des Mémoires de Richelieu, de mieux fournir sa citadelle que de poudre à canon contre ses ennemis et de blé pour ses soldats. » (*Mémoires de Richelieu.*)

Cependant la disette se faisait de plus en plus sentir dans la

place, et la garnison allait se trouver, si elle n'était promptement secourue, dans la triste alternative de se rendre à l'ennemi ou de mourir de faim. Le sieur de Saint-Preuil, ami de Toiras, lui offrit de tenter le passage pour aller informer le duc d'Angoulême de l'extrémité où se trouvaient les assiégés. En dépit des estacades de Buckingham, il exécuta cette entreprise hardie avec autant de bonheur que d'audace, et revint deux jours après par le même chemin. Buckingham fit dès lors serrer de si près l'entrée du havre de Saint-Martin, qu'il ôta aux assiégés toute possibilité d'envoyer désormais des chaloupes au camp pour donner de leurs nouvelles.

Saint-Preuil avait apporté à Toiras la promesse d'un prochain secours de vivres; mais les jours se succédaient, et rien n'annonçait qu'on s'apprêtât à ravitailler la citadelle. Le découragement commençait à gagner les chefs et les soldats. Trois de ces derniers s'offrirent pour traverser à la nage le détroit qui sépare l'île du continent. Profitant d'une nuit obscure, ils se glissent, à mer basse, le long de la côte, gagnent, sans être aperçus de l'ennemi, la pointe de Rive-Doux, et là se mettent à la nage. Arrivés à une assez grande distance, l'un se noie, l'autre sent le cœur lui faillir et revient au rivage de l'île : mais le troisième, nommé Pierre Lanier, natif de Gascogne, plus vigoureux ou plus hardi que ses camarades, continue sa route, tantôt plongeant pour éviter les chaloupes anglaises qui l'ont aperçu et qui le poursuivent, tantôt luttant contre les poissons de l'Océan qui se collent à ses membres et retardent sa marche. Enfin, malgré tant d'obstacles, il aborde sain et sauf près du moulin de Laleu, ne pouvant se tenir sur ses jambes et obligé de marcher sur les mains et les genoux. Il rencontre un paysan qui l'aide à se traîner jusqu'au Fort-Louis, d'où il est conduit au quartier du duc d'Angoulême. Dans une petite boîte en plomb qu'il portait suspendue à son cou, on trouva une lettre écrite en chiffres par laquelle Toiras informait le prince qu'il pouvait tenir encore cinq jours dans la citadelle, mais que, ce délai expiré, il serait forcé d'ouvrir ses portes. Informé du péril que le courageux soldat avait affronté pour son service, Louis XIII le

récompensa en l'incorporant à son régiment des gardes, et en lui accordant une pension viagère de vingt écus par mois.

Avant l'expiration du délai fixé par Toiras, un convoi de vivres préparé par Marsillac sortit, le 6 septembre, vers six heures du soir, du port des Sables-d'Olonne, sous le commandement du capitaine Valsin, du sieur de Beaumont et du baron de Saujon. Il était composé de seize pinasses chargées chacune de cinquante tonneaux de farine, biscuit, morues et légumes, de vingt barils de grosse poudre, de six barils de poudre fine et d'une quantité de mèches. Ce convoi s'avança d'abord en bon ordre, précédé du baron de Saujon qui allait en éclaireur à quelques cents pas en avant. Mais les navires se dispersèrent bientôt au milieu des ténèbres. Après quelques heures de marche, le capitaine Valsin se trouva, avec cinq pinasses, tout près de l'escade anglaise. Il attendit quelque temps ses compagnons, et ne les voyant pas venir, il fit briller trois fois la lumière d'un fanal à la poupe de son navire, signal convenu pour se rallier en cas de besoin. Mais aucun navire ne paraissant, il prit le parti de regagner la terre, et alla aborder à la côte de la Tranche où il trouva sept pinasses qui se joignirent aux cinq qu'il avait avec lui. Suivi de ces douze navires, il reprit aussitôt le chemin de l'île de Ré, en se dirigeant à la rame vers la pointe de la Baleine, pour prendre le vent qui soufflait du nord-ouest.

Arrivé dans la *mer sauvage*, il vira de bord brusquement, et, faisant hisser toutes ses voiles, cingla rapidement vers Saint-Martin. Il traversa ainsi toute l'escadre anglaise à travers une grêle de boulets et de mousquetades qui, lancés au hasard dans l'obscurité, ne blessèrent personne et ne firent qu'abattre quelques mâts. Arrivées à l'estacade qui barrait l'entrée du havre, quelques pinasses passèrent par-dessus, favorisées par leur vitesse et la hauteur de la mer : les autres profitèrent des coupures qu'une tempête avait faites, la nuit précédente, à l'estacade, en rompant quelques-uns des mâts dont elle était formée. Les douze pinasses abordèrent au rivage de l'île, vers deux heures du matin, aux cris de *vive le roi !* partant des remparts de la

citadelle, et allèrent s'échouer au pied d'un bastion, si avant sur le sable, qu'elles se trouvèrent hors de portée du canon ennemi.

Il était temps que ce secours arrivât. Toiras et plusieurs de ses gens étaient gravement malades. Les moulins du fort, rompus par l'artillerie anglaise, ne fonctionnaient plus. On avait déjà mangé vingt chevaux. La garnison, affaiblie par le jeûne, s'abandonnait au désespoir. Trois jours après (9 sept.), le capitaine Valsin sortit du havre de la citadelle, à la marée de minuit, avec ses douze pinasses, chargées de blessés, de malades, de femmes amaigries, et traversa les lignes ennemies avec autant de bonheur que la première fois. La citadelle se trouva ainsi ravitaillée pour plusieurs jours et en état d'attendre de plus amples approvisionnements. La cour s'occupa dès lors à loisir de la pourvoir d'une telle quantité de vivres, que l'ennemi perdît tout espoir de l'affamer, et Marsillac eut ordre de préparer, à cet effet, de nombreux convois dans les ports de la Saintonge et du bas Poitou.

Cependant Gaston, duc d'Orléans, lieutenant général du roi, se disposait lentement à se rendre au camp devant la Rochelle. Ce prince répugnait à préparer les voies d'une expédition dont les fatigues seraient pour lui, et la gloire pour son frère. Mais la maladie du roi paraissant devoir se prolonger, on lui fit entendre qu'il aurait le temps de terminer la campagne d'Aunis avant que Louis XIII fût en état de venir lui enlever le commandement, et l'espoir de clore une entreprise aussi importante triompha de son irrésolution. Étant parti de Paris le 28 août, à la tête d'une nombreuse noblesse, il passa par Saumur, d'où il dépêcha le sieur de Saint-Florent vers le comte de Grammont, gouverneur de Bayonne, avec ordre à ce dernier de mettre en mer tout ce qu'il pourrait rassembler de vaisseaux et de pinasses, et de les envoyer dans les parages de l'Aunis.

Arrivé devant la Rochelle dans les premiers jours de septembre, le prince alla se loger au bourg d'Aytré. Voulant, peu de jours après (15 septembre), reconnaître les approches de

la ville, il s'avança, escorté d'un grand nombre de gentilshommes, du régiment de Piémont et d'un corps de cavalerie, jusqu'à la redoute de Tasdon, nouvellement construite par les Rochelais. Comme il en examinait attentivement la position, il fut tout-à-coup salué par le feu de plusieurs batteries placées sur le rempart. La garnison du fort fit en même temps une vigoureuse sortie sur ses gens qui, surpris par cette brusque attaque, s'enfuirent dans le plus grand désordre. Plusieurs gentilshommes de la suite du prince, entre autres le sieur de Nantes, premier capitaine du régiment de Piémont, et le sieur de Maricourt, furent tués avec une cinquantaine de soldats. La déroute eût été complète sans le duc de Bellegarde, lieutenant général du prince, qui protégea la retraite en arrêtant l'impétuosité des assaillants, avec lesquels il fit le coup de pistolet, tout en se repliant sur le camp d'Aytré, où il ne rentra que le dernier. Lorsque Louis XIII apprit cette échauffourée, il en fut très-courroucé et fit écrire à son frère, pour le blâmer d'avoir exposé sans nécessité la vie de ses gens, contrairement aux ordres exprès qu'il lui avait donnés de se contenter de cerner la Rochelle, et de ne rien entreprendre avant son arrivée.

Les Rochelais se décidèrent alors à rompre ouvertement avec la cour et à prendre parti pour l'Angleterre. Jean Guiton et David de Fos furent chargés de négocier avec Buckingham un traité d'union qui ne fut signé que le 13 octobre, et dans lequel les Rochelais écartèrent soigneusement tout ce qui pouvait compromettre leurs libertés. Les précautions qu'ils prirent pour conserver leur indépendance politique ne contribuèrent pas peu sans doute à refroidir l'ardeur de l'amiral anglais, en dérangeant des calculs qu'il n'avait pas osé avouer. L'expédition de Buckingham en France ne pouvait avoir pour motif unique une mesquine vengeance d'amour-propre : sous ce prétexte frivole se cachait vraisemblablement une plus haute combinaison. Les Anglais n'avaient pas oublié que, pendant près de trois siècles, ils avaient possédé un tiers du territoire de France; et la Rochelle, si elle eût consenti à rentrer sous

leur domination, leur eût été d'un puissant secours pour recouvrer leurs anciennes possessions du continent.

Mais les Rochelais, en consentant à se faire les alliés du roi d'Angleterre, n'entendaient nullement devenir ses sujets. Ils y étaient si peu disposés, que, dans un long manifeste qui suivit de près leur traité d'alliance avec Buckingham, au nombre des gages de dévoûment qu'ils avaient donnés dans tous les temps à la royauté, ils rappelaient, comme un de leurs plus beaux titres de gloire, qu'en 1372 leurs pères avaient secoué spontanément le joug de l'Angleterre pour rentrer sous l'obéissance de Charles V (1).

Louis XIII répondit au manifeste des Rochelais par une déclaration dans laquelle il promit de maintenir les édits de pacification en faveur des protestants qui resteraient dans le devoir, et ordonna à ses parlements et présidiaux de sévir avec la dernière rigueur contre tous ceux qui prendraient part à la révolte. Soubise fut déclaré criminel de lèse-majesté. Le parlement de Toulouse condamna le duc de Rohan *à être tiré à quatre chevaux, le déclara ignoble, mit le prix de sa tête à cinquante mille écus, et fit nobles ceux qui l'assassineraient.* Ce prince reçut, dans le même temps, une dépêche de Milord Montagu qui lui mandait « que le dessein de faire descente en Guienne était changé, et que, pour cet été, le duc de Buckingham ne ferait ses efforts que du côté de la Rochelle. » *Voyant que de tous côtés il n'y avait que des doutes et des incertitudes, il éprouva plus que jamais combien les hommes sont légers.* (*Mémoires de Sully.*)

La guerre était décidément déclarée entre la cour et les Rochelais. Ceux-ci, ne gardant plus aucune mesure, affichaient hautement leur sympathie pour les hommes d'outre-mer. Ils rendaient des honneurs funèbres aux gentilshommes anglais tués dans la descente de l'île de Ré ; ils expédiaient journellement des secours d'hommes, de vivres et de munitions à l'escadre ennemie, et chassaient de leur ville les officiers de la justice du roi.

(1) Voir ce manifeste dans Arcère, *Hist. de la Rochelle*

Enhardi par l'appui des Rochelais et par un renfort de quinze ou seize cents soldats qui venait d'arriver d'Angleterre (12 septembre) avec une grande quantité de munitions, Buckingham dépêcha, le 14 septembre, à Paris, le sieur de Saint-Surin avec des lettres par lesquelles il offrait à Louis XIII d'évacuer l'île de Ré, à condition que le Fort-Louis serait rasé. Mais le conseil royal considéra *qu'il serait honteux d'accorder par contrainte ce qu'on avait refusé librement, et qu'il valait mieux s'exposer à perdre l'île de Ré par fortune de guerre que le Fort-Louis par faiblesse de cœur.* Il pensa d'ailleurs que la prise de la Rochelle dépendait en grande partie de la conservation du Fort-Louis, et que, bien que ce fort fût moins considérable en soi que l'île de Ré, sa possession était néanmoins d'une importance plus réelle que celle de cette île, à raison de sa position aux portes de la Rochelle. Le sieur de Saint-Surin fut donc congédié sans réponse satisfaisante du roi.

Il avait à peine quitté Paris, que le sieur de Taraube y arriva de la part du marquis de Toiras. Cet envoyé avait ordre de représenter à la cour que, pour secourir efficacement l'île de Ré, il était nécessaire d'y faire entrer, par le fort de la Prée, un corps de six mille hommes d'élite, afin d'attaquer les Anglais et de les rejeter hors de l'île par une action décisive. Il ajouta que le secours demandé devait être pourvu de vivres pour un mois, de planches pour se hutter, et de deux cents barques de charge pour porter les provisions de guerre et de bouche.

« Tenir la Rochelle investie et envoyer néanmoins les meilleures forces pour secourir une citadelle, faire une descente en une île assiégée par une grande armée navale, mettre la meilleure partie de l'armée à la merci des vents et des vagues, des canons et des vaisseaux anglais, c'était, dit l'auteur des Mémoires de Richelieu, une entreprise bien hardie. » Mais on considéra que si l'ennemi s'emparait de l'île de Ré, il lui serait facile d'emporter aussi l'île d'Oleron, et qu'une fois maître de ces deux positions, il tiendrait en échec toute la côte de Saintonge et d'Aunis, empêcherait l'expédition des sels de Marennes et de Brouage, ferait chaque jour irruption dans les ports de

l'Océan, et étendrait de plus en plus ses conquêtes dans l'intérieur du royaume. L'importance de l'île de Ré parut telle alors, qu'on résolut de ne rien épargner pour la conserver.

Six mille hommes d'élite furent donc détachés de l'armée du duc d'Orléans, et eurent ordre de se réunir dans l'île d'Oleron, qui semblait être le point de départ le plus favorable. Deux cents barques étant nécessaires pour transporter ces troupes dans l'île de Ré, on en fit venir cent de Brouage et de la côte d'Arvert, et, moyennant six mille écus, l'évêque de Nîmes se chargea d'en faire amener cent autres de la côte de Bretagne et du bas Poitou.

Ces préparatifs n'empêchaient pas qu'on s'occupât activement de jeter des vivres et des munitions dans le fort de Saint-Martin. Le jeune Richardière, plus connu sous le nom du capitaine Maupas, étant parti de la côte du bas Poitou avec huit barques chargées chacune de vingt-cinq tonneaux de divers rafraîchissements, entra, le 22 septembre, deux heures avant le lever du soleil, dans le havre de la citadelle, avec une seule barque, les sept autres ayant été forcées de relâcher. Les Anglais qui occupaient le bourg de Saint-Martin essayèrent de brûler cette barque ; mais ils furent vigoureusement repoussés par le canon du fort, qui leur tua deux capitaines, deux lieutenants et plusieurs soldats. La perte la plus douloureuse qu'ils firent dans cette occasion fut celle du colonel Barrach, lieutenant de Buckingham : ils ne parvinrent à enlever du champ de bataille le corps de ce capitaine qu'en allumant un grand feu de paille dont l'épaisse fumée déroba leurs mouvements à l'ennemi. La mort du colonel Barrach les affecta à tel point, que le lendemain, au lever du jour, la mer étant très-calme, ils amenèrent tous leurs pavillons en signe de deuil ; puis, ayant fait approcher leurs vaisseaux le plus près possible du rivage, ils ne cessèrent, le reste du jour, de canonner la citadelle, où ils tuèrent beaucoup de monde, entre autres le sieur de Montferrier, frère de Toiras.

C'était le deuxième frère que le gouverneur de Saint-Martin perdait dans cette guerre. La douleur qu'il en ressentit, le

spectacle de sa garnison foudroyée par trois cents pièces de canon, les souffrances qu'il éprouvait, et la lenteur de la cour à le secourir, ébranlèrent sa résolution, et lui firent concevoir un moment la pensée de se rendre à l'ennemi. D'autres prétendent que ce fut, de sa part, une ruse pour gagner du temps en amusant l'amiral anglais par des négociations. Quoi qu'il en soit, il députa, le 6 octobre, le sieur de Montendre vers le duc de Buckingham, pour savoir de lui quelles conditions il entendait lui imposer. Le duc répondit qu'il ferait connaître le lendemain ses intentions.

Un capitaine habile eût profité de ce moment de faiblesse pour s'emparer de la place, sans laisser à l'ennemi le temps de la réflexion. Toiras, revenu à des sentiments plus nobles, ne chercha plus dès lors qu'à temporiser. Le lendemain, il dépêcha les sieurs de Soubran et des Étangs vers l'amiral anglais pour avoir sa réponse : mais Buckingham leur dit que c'était au gouverneur de fixer le prix qu'il mettait à sa soumission, et les congédia en leur donnant trois heures pour lui signifier leurs conditions écrites. Toiras lui envoya dire par un tambour que le délai était trop court pour traiter une affaire de cette importance, et le pria d'attendre jusqu'au lendemain. Comprenant que les assiégés avaient changé de dispositions, le duc entra dans une grande colère, disant qu'on se jouait de lui, et fit tirer plusieurs coups de canon contre la place. Enfin, il envoya dire à Toiras qu'il lui accordait jusqu'au lendemain, huit heures du soir, pour avoir de lui une réponse définitive.

Cependant le sieur de Saint-Florent, que le duc d'Orléans avait dépêché vers le comte de Grammont, gouverneur de Bayonne, ayant rempli sa mission, un grand nombre de navires et de pinasses arrivèrent du golfe de Gascogne et se réunirent dans le port des Sables-d'Olonne, où l'évêque de Mende et le sieur de Marsillac avaient préparé un amas considérable de vivres et de munitions. Le 6 octobre, pendant que Toiras parlementait avec l'amiral anglais, un convoi de trente-cinq voiles, monté par quatre cents matelots, trois cents soldats, et soixante gentilshommes, sortit du port des Sables, et vint

mouiller, à quatre heures du soir, en rade de l'Aiguillon.

Le lendemain jeudi, vers midi, un vent frais de nord-ouest s'étant élevé, l'escadre mit à la voile entre sept et huit heures du soir, ayant pour mot d'ordre : *Vive le roi! Passer ou mourir.* Le capitaine Maupas, qui déjà avait traversé les lignes ennemies et en connaissait tous les détours, conduisait l'avant-garde, ayant pour lieutenant le sieur Desplan. L'aile droite était formée par Beaulieu, Persac et Launay de Razilly; l'aile gauche par Brouilly, Cahusac, la Roque, Soutiers, Jonquières et plusieurs autres gentilshommes. Derrière eux venaient quatre barques conduites par les pilotes la Treille, Odouard, Masson et Martin. Elles étaient suivies de dix pinasses et dix traversiers de Brouage, commandés par le capitaine Andouyns, gentilhomme bayonnais. Enfin l'arrière-garde était formée du flibot de Marsillac et de cinq barques olonnaises, commandées par le capitaine Cantelou, et montées par plusieurs gentilshommes. Ce convoi ayant longé la côte d'Aunis, ne tarda pas à apercevoir les feux de Saint-Martin, et se trouva bientôt à une légère distance de l'escadre anglaise.

Avant de sortir du port des Sables, on était convenu de gagner la pointe des Baleines à l'ouest de l'île de Ré, pour de là revenir à l'est, en longeant la côte de l'île, et éviter, par ce moyen, le gros de l'armée ennemie, mouillée en face de Saint-Martin. Buckingham, instruit par ses espions de la direction que devait prendre le convoi, envoya vers la pointe des Baleines cent cinquante barques bien armées pour lui barrer le passage. Mais ce que ses agents n'avaient pu lui dire, c'est qu'en rade de l'Aiguillon, les commandants du convoi, changeant d'avis, avaient résolu de cingler en droite ligne vers St-Martin.

« Les chaloupes ennemies, avait dit le capitaine Maupas, doivent tenir le large : il leur serait facile, à raison de leur nombre, de nous envelopper et de nous couler à fond. Le gros de l'armée est, au contraire, concentré devant Saint-Martin. Les Anglais ne s'imagineront pas que nous tentions de nous faire jour à travers leurs vaisseaux et grosses remberges. Il nous sera plus aisé de leur échapper qu'aux chaloupes, parce

que nos pinasses, par leur petitesse, présentent peu d'espace aux boulets et passeront impunément sous le feu des canonnades. » Cet avis avait été unanimement adopté, quoique le plus périlleux en apparence.

Le convoi s'avançait donc en bon ordre vers Saint-Martin, lorsqu'il fut surpris tout-à-coup par un calme plat qui fit tomber les voiles sur les mâts, et tint, pendant deux heures, les bâtiments immobiles. « Mais on se mit à prier Dieu, dit l'auteur des Mémoires de Richelieu, et tôt après il se leva un petit vent qui leur fit prendre leur route, et environ demi-heure après, ils virent le feu que Toiras faisait de la citadelle. »

Sans rompre l'ordre qu'il avait adopté au départ de l'Aiguillon, le convoi fondit à toutes voiles au milieu de l'escadre anglaise qu'il traversa sous une pluie de boulets et d'arquebusades, mais avec tant de bonheur, que, de trente-cinq navires dont il se composait, vingt-neuf arrivèrent sains et saufs dans le havre de la citadelle. Cinq relâchèrent à la côte d'Aunis ; un seul fut pris au moyen des câbles que les Anglais avaient amarrés aux beauprés de leurs vaisseaux pour embarrasser le passage. Les capitaines Beaulieu et Launay de Razilly, qui montaient ce navire, firent jeter un homme à la mer, armé d'une hache, pour couper les câbles qui leur faisaient obstacle : mais dans ce moment le contre-maître du vaisseau de Maupas ayant, de son côté, coupé un autre câble qui l'arrêtait, ce câble, en tombant, s'embarrassa dans le gouvernail de Razilly et de Beaulieu, et entraîna, par son propre poids, leur navire contre le vaisseau anglais auquel il était amarré. Le navire fut aussitôt assailli par plusieurs chaloupes armées, et après un rude combat, *où le sieur la Guette pourfendit un des ennemis*, Beaulieu et Razilly furent forcés de se rendre, et obtinrent leur liberté moyennant la promesse de dix mille écus de rançon.

Buckingham qui, ainsi qu'on l'a dit, avait donné à Toiras jusqu'à huit heures du soir pour avoir de lui une réponse définitive, et qui attendait impatiemment cette heure comme le couronnement de ses travaux, fut au désespoir en voyant lui

échapper une conquête qu'il avait crue si certaine. Le lendemain (1), au lever du jour, les soldats de la citadelle, pour toute réponse à ses sommations de la veille, lui montrèrent, attachés au fer de leurs piques, « force bouteilles de vin, chapons, coqs d'Inde, jambons, langues de bœuf et autres provisions. Les nouveaux canonniers, arrivés avec la flotte, saluèrent de force canonnades les vaisseaux qui s'étaient approchés de trop près, sur la créance que ceux de dedans n'avaient plus de poudre. Il y avait dans les barques plus de deux cents tonneaux de farines, soixante pipes de vin, trois coffres de drogues pour les malades; des morues, pois, fèves en très-grande quantité, des jambons, soixante bœufs salés, plusieurs moutons vifs; des chemises, chausses, souliers en grand nombre, des manteaux de caban pour les sentinelles, tous les vaisseaux lestés de charbon de terre pour chauffer les soldats. »

Buckingham ayant, à la marée du matin, fait avancer ses vaisseaux près du rivage de l'île, fit jeter un grand nombre de *balles à feu* sur les pinasses pour les incendier; mais il ne put les atteindre, et la mer, en se retirant, les laissa à sec sur le sable, hors de portée du canon. Cette tentative ayant échoué, les Anglais qui occupaient le bourg de Saint-Martin vinrent à leur tour, divisés en deux bataillons, pour brûler les barques, et furent repoussés avec perte par le feu de la citadelle. A la marée du soir, les hommes de l'escadre revinrent à la charge *avec un grand appareil de chaloupes, galiotes et pataches : il y eut une grande escopetterie et quantité de coups de canon tirés de part et d'autre*. Enfin, vers neuf heures du soir, les Anglais du bourg firent jouer une mine sous les deux ouvrages avancés qui défendaient la havre de le citadelle; mais tout ce qu'ils purent

(1) Le jour qui suivit l'entrée du convoi dans la citadelle étant la veille de la fête de Saint-Denis, on fit l'épigramme suivante :

Buckingham, vous avez juré
De prendre Saint-Martin de Ré :
Si saint Denis, seul et sans tête,
A renversé tous vos desseins,
Jugez que feront tous les saints,
S'ils vous retrouvent à leur fête.

faire pour arriver jusqu'aux pinasses et les incendier étant démeuré inutile, ils renoncèrent à leur dessein. (*Mém. de Richelieu; Mém. de Gaston, duc d'Orléans; Mém. de Sully.*)

Cet échec découragea tellement l'amiral anglais, que dès ce moment il résolut d'évacuer l'île de Ré. Le 11 octobre, il commença à faire porter sur ses vaisseaux les armes et les munitions qu'on avait débarquées. Puis il fit appeler un des serviteurs de Soubise et lui dit que son conseil le forçait à retourner en Angleterre, voyant la citadelle pourvue de vivres, la saison avancée, l'armée affaiblie, et les approvisionnements en grande partie épuisés. L'officier de Soubise s'efforça de détourner le duc d'une pareille résolution, en lui remontrant que le *rafraîchissement* qui venait d'arriver aux assiégés ne pouvait les soutenir longtemps; que si la citadelle était serrée de près, elle serait promptement réduite à la même extrémité qu'auparavant; que d'ailleurs sa retraite allait entraîner la ruine des Rochelais, s'il les abandonnait à la colère du roi après les avoir déterminés à se déclarer pour l'Angleterre. A toutes ces raisons Buckingham se contenta de répondre que ses capitaines ne voulaient pas demeurer plus longtemps dans l'île de Ré. Voyant le duc résolu à *déloger*, l'officier se hâta d'en informer Soubise, qui, depuis la mi-septembre, était à la Rochelle, *malade d'une fâcheuse fièvre tierce et d'un grand dévoiement d'estomac.* Le prince, malgré sa faiblesse, vint aussitôt en l'île de Ré, et fit tout ce qu'il put auprès de l'amiral anglais pour le faire changer de dessein, mais il le trouva inébranlable. (*Mém. de Sully.*)

Cependant Louis XIII, ayant recouvré assez de forces pour venir prendre le commandement de l'armée devant la Rochelle, était parti de Paris le 24 septembre et s'acheminait à petites journées vers l'Aunis. Il reçut à Niort, le 9 octobre, la nouvelle du *grand et dernier secours* qui venait de pénétrer dans le fort de Saint-Martin. Le 11, *Monsieur*, duc d'Orléans, alla recevoir le roi à Surgères, d'où ils partirent ensemble le jour suivant, pour venir à l'armée, qu'ils trouvèrent rangée en bel ordre de bataille entre la Jarrie et Aytré. Le roi établit son quartier général dans ce dernier bourg, où il se logea avec toute sa suite,

décidé à ne plus quitter l'Aunis que la Rochelle ne fût en son pouvoir.

Peu de jours après l'arrivée du roi au camp, le duc d'Orléans lui demanda congé pour retourner à Paris. Tout en le laissant libre de rester ou de partir, Louis XIII ne lui cacha pas son mécontentement de le voir quitter l'armée au moment où sa présence allait devenir nécessaire, et lui fit observer *que cette action témoignerait qu'il affectionnait peu les affaires de la guerre et que ses desseins ne favorisaient pas le bien de l'état.* Malgré ces remontrances, le jeune prince persista dans sa résolution, piqué de ce que le roi lui ôtait le commandement sous prétexte de le prendre pour lui-même, mais en réalité pour le donner à un homme qui, par l'habit qu'il portait et le caractère dont il était revêtu, ne semblait pas destiné à commander des armées. (*Mémoires de Gaston, duc d'Orléans.*)

Cet homme était Armand Duplessis-Richelieu, ci-devant évêque de Luçon, alors cardinal et premier ministre de Louis XIII.

Le cardinal s'étant logé au Pont de la Pierre, maison isolée, située sur le rivage de la mer, entre Aytré et Angoulins, les Rochelais formèrent le projet de venir l'enlever pendant la nuit. Louis XIII, averti de ce dessein par un de ceux qui devaient l'exécuter, fit partir le cardinal pour Brouage, et se rendit lui-même au Pont de la Pierre, à l'entrée de la nuit, fixée pour l'exécution de l'entreprise. Il fit cacher des hommes armés dans les dunes de sable qui bordent le rivage de la mer, plaça un corps de mousquetaires dans la maison et se tint à quelque distance avec de la cavalerie, prêt à tomber sur les Rochelais au moment où ils viendraient aborder. Mais il les attendit inutilement toute la nuit. Après s'être avancés jusque dans la rade d'Angoulins, ils n'osèrent débarquer, soupçonnant apparemment quelque trahison. Le cardinal pourvut depuis à la sûreté de sa demeure, en la faisant fortifier de retranchements à l'épreuve du canon.

Cinq jours après l'arrivée de Louis XIII au camp (16 oct.), le capitaine Andouyns, qui avait fait partie du grand convoi de

vivres introduit dans le fort Saint-Martin, sortit du havre de cette citadelle et traversa l'escadre anglaise avec une partie des pinasses du convoi, chargées de malades et de blessés. Le roi apprit par lui que l'armée de Buckingham souffrait beaucoup des incommodités de la saison et des pluies qui commençaient à tomber en abondance. Mais le mal des Anglais ne soulageait pas celui de la garnison de Saint-Martin, et, le 25 octobre, le sieur de Saint-Preuil vint, de la part de Toiras, annoncer à Louis XIII que cette garnison pouvait tenir encore jusqu'au 13 novembre, mais qu'après ce terme elle serait forcée de se rendre si elle n'était secourue auparavant.

Cette nouvelle fit reprendre avec activité l'exécution du projet formé le mois précédent, de faire passer dans l'île de Ré, à la faveur du petit fort de la Prée, un corps de six mille hommes de pied et trois cents chevaux pour faire lever le blocus de St-Martin et chasser les Anglais de l'île. Le maréchal de Schomberg avait été particulièrement chargé de préparer cette entreprise; mais il s'en était peu occupé, persuadé que les pluies et les incommodités de l'hiver où l'on entrait suffiraient pour affaiblir l'armée anglaise et la forcer à la retraite. Le cardinal s'employa dès lors activement à rassembler des pataches pour faire embarquer les troupes à Brouage et à Oleron.

Dès le 17 octobre il avait expédié aux régiments de Beaumont et de Duplessis-Praslin, cantonnés, le premier au village du Plomb, le second dans l'île d'Oleron, l'ordre de faire une descente en l'île de Ré, et d'y tirer une ligne de retranchements depuis le fort de la Prée jusque vers Saint-Martin, afin de faciliter le débarquement des troupes. Huit cents hommes choisis dans ces deux régiments s'étaient embarqués le 23; mais une moitié seulement avait gagné l'île: le reste, repoussé par le vent contraire, avait relâché dans la Charente pour attendre un temps plus favorable.

Le 25, jour où le sieur de Saint-Preuil apporta au camp des nouvelles de Toiras, le cardinal partit pour Brouage et Oleron, afin de hâter l'embarquement des troupes. En même temps, Louis XIII envoya huit cents hommes de ses gardes au port du

Plomb, sous le commandement de Charles de Créqui, sieur de Canaple, pour s'y embarquer avec quatre cents hommes qui restaient du régiment de Beaumont et trente gendarmes de la compagnie de la reine. Le maréchal de Schomberg eut ordre de s'y rendre aussi avec les mousquetaires du roi et cinquante chevaux de la garde, afin de s'embarquer aussitôt après le retour des barques qui auraient transporté la première division. Enfin, Marsillac fut expédié à Oleron pour passer dans l'île de Ré avec ce que le cardinal aurait pu rassembler de troupes et d'approvisionnements. « Sa Majesté ne se contenta pas de ces armes; elle eut principalement recours à Dieu, et commanda que chacun se mît en bon état, particulièrement ses mousquetaires qu'elle fit confesser et communier avant de partir. » (*Mémoires de Richelieu.*)

Le cardinal avait fait une telle diligence à Brouage et à Oleron, bien qu'il n'eût pas trouvé trois barques prêtes dans les ports, qu'à l'arrivée de Marsillac, le régiment de Navarre, ce qui restait du régiment du Plessis-Praslin, celui de la Meilleraie, six cents hommes des régiments de Piémont et de Rambure, quatre-vingts hommes de la compagnie de la reine, cinquante chevau-légers du roi, cinquante de Bussi-Lamet et soixante gentilshommes, étaient prêts à mettre à la voile avec une ample provision de vivres et de munitions de guerre. Mais un incident pensa déranger toutes les combinaisons du cardinal. Le maréchal de Schomberg qui, ainsi qu'on l'a dit, avait ordre de s'embarquer au Plomb, ayant appris que le passage était difficile de ce côté, avait obtenu de Louis XIII de venir s'embarquer à Oleron avec le gros des troupes royales. Arrivé le 30 octobre à Marennes, avec les mousquetaires du roi, cinquante chevaux de la garde et une nombreuse noblesse, il écrivit à Richelieu de lui envoyer des barques pour faire passer ses troupes à Oleron. Ce surcroît de monde, auquel le cardinal ne s'était pas attendu, le mit dans un grand embarras : mais son génie fécond en ressources pourvut à tout, et l'embarquement se fit sans confusion. Toute cette flotte appareilla dans la nuit de la Toussaint et gagna en bon ordre les saumonnars d'Ole-

ron, pour prendre le vent et de là cingler vers l'île de Ré.

Le jour même où Schomberg était arrivé à Oleron, le sieur de Canaple s'était embarqué au Plomb avec huit cents hommes du régiment des gardes, quatre cents du régiment de Beaumont et trente gendarmes de la compagnie de la reine. Il vint prendre terre le 1er novembre, à onze heures de la nuit, près du fort de la Prée, avec ses munitions et trois pièces de canon.

A cette nouvelle, le duc de Buckingham *se réveilla*, et se mettant à la tête de tout ce qu'il avait de monde dans le bourg de Saint-Martin, au nombre de deux mille hommes de pied et cent vingt chevaux, marcha vers le fort de la Prée pour s'opposer au débarquement. Saint-Preuil, ayant eu avis de son approche, conseilla à Canaple, qui commandait en qualité de mestre-de-camp du régiment des gardes, d'attendre le jour pour opérer sa descente dans l'île, sous la protection du fort de la Prée. Mais Canaple ne s'arrêta point à cet avis.

Le sieur de Fourilles, dont la barque toucha la première au rivage, ayant formé un bataillon serré de ses gens au nombre de quatre-vingts, tous les chefs qui abordèrent après lui suivirent son exemple, et la descente s'opéra ainsi en bon ordre. Alors Fourilles, à la tête de son bataillon, ayant Tilladet à sa droite, Porcheux à sa gauche, s'avança, précédé d'un corps d'enfants perdus, vers les Anglais qu'il rencontra à deux heures du rivage. Les éclaireurs ayant fait une décharge de leurs armes, Fourilles put, à la lueur du feu des mousquets, distinguer l'ordre de l'ennemi, et jugea qu'il était plus prudent de fondre sur lui que de l'attendre. Il commanda la charge aussitôt : mais, soit que la terreur se fût emparée de ses gens ou qu'ils ne fussent pas encore suffisamment remis des fatigues de la traversée, aucun ne marcha, à l'exception de Manseau et de son enseigne, de Barillos et de Pensamont. Toutefois ces cinq hommes tombèrent avec tant d'impétuosité sur le front de l'avant-garde ennemie, qu'ils jetèrent un moment le désordre dans ses rangs; mais Fourilles vit avec douleur Manseau et Pensamont périr victimes de leur intrépidité, l'un d'un coup de mousquet, l'aute de quatre coups de pique.

Pendant ce temps, Canaple et ses gens s'étaient formés en bataille à quelque distance du rivage. On se tint, le reste de la nuit, sur le qui-vive : mais le lendemain, 2 novembre, à la pointe du jour, la cavalerie de Buckingham s'étant avancée à une portée de mousquet, les gendarmes du roi montèrent à cheval et fondirent sur elle. Quelques engagements partiels eurent lieu, dans cette journée, entre le village de la Flotte et le fort de la Prée, mais sans aucun résultat sérieux.

L'assurance d'un secours prochain rendit la sécurité aux garnisons de l'île. Buckingham se trouva dès lors dans la nécessité de vaincre ou de fuir honteusement. Plus que jamais décidé à évacuer l'île de Ré, ce général voulut, avant de partir, *pour faire voir qu'il avait essayé toutes choses possibles*, faire au moins un effort pour se rendre maître de la citadelle, bien qu'il n'eût aucun espoir de succès. Il pensait toutefois, sur le rapport de quelques transfuges, que Toiras n'avait pas huit cents hommes avec lui, que du côté de la mer la courtine n'avait ni rempart ni fossé, et qu'en dressant des échelles contre cette partie de la place, on parviendrait peut-être à s'y introduire. Il résolut donc, sans autre reconnaissance, de faire donner un assaut général.

Le samedi, 6 novembre, au lever du jour, les tranchées se remplirent de soldats. Toiras comprit soudain qu'on s'apprêtait à attaquer la citadelle. En effet, vers huit heures, Buckingham fit tirer trois coups de canon, signal ordinaire de l'attaque. Il ordonna aux Anglais et aux Irlandais de donner du côté du bourg, et aux Français, mêlés de quelques Anglais, du côté de la mer. La place fut soudain assaillie avec vigueur : mais le plus fort de l'action fut dirigé sur le bastion de Toiras, du côté du bourg, et le moins avancé des quatre qui flanquaient la citadelle. Manuel, qui conduisait les dix premières échelles, n'en put placer que deux. Toutefois l'ennemi s'empara du bastion sans difficulté, parce que ceux de dedans, voyant que l'assaut était général, ne s'amusèrent pas à défendre les dehors de la place. Mais le bastion ne resta pas longtemps au pouvoir des assaillants. Les mousquetaires de la citadelle commencèrent à

faire sur eux un feu si nourri, qu'ils furent bientôt forcés de se retirer.

L'attaque principale fut alors dirigée contre le bastion d'Antioche, plus élevé et mieux revêtu que celui de Toiras. Un corps de mille à douze cents hommes se jeta impétueusement sur cet ouvrage, et du premier élan s'empara de la contrescarpe et du fossé. Mais ceux qui défendaient le chemin de communication du bastion avec la citadelle firent si bonne contenance, que les assaillants, foudroyés par les mousquetades qui pleuvaient des demi-lunes latérales, furent encore forcés de lâcher pied et s'enfuirent dans le plus grand désordre. Après ce nouvel échec, l'ennemi ne vint plus à la charge, et l'assaut, qui avait commencé à la fois sur tous les points, cessa de même partout en même temps.

Buckingham laissa sur les contrescarpes et dans le fossé plus de six cents morts. Toiras, au dire des écrivains français, ne perdit, dans cette journée, que vingt soldats et un sergent, ce qui est peu croyable. Telle était l'ardeur des assiégés, que les malades eux-mêmes se traînaient sur le rempart pour prendre part à la défense commune. Ceux qui n'avaient pas la force de combattre chargeaient les mousquets de leurs camarades. Plusieurs, se sentant défaillir, disaient à leurs compagnons : *Ami, je te donne mes hardes, creuse-moi ma fosse;*—et, se plaçant eux-mêmes dans cette couche funèbre, s'y endormaient du dernier sommeil.

Le soir, Buckingham envoya demander ses morts, qui furent aussitôt portés au bord de la tranchée. Pour toute sépulture, on les jeta pêle-mêle dans le fossé et on les couvrit avec la terre même du retranchement, ce qui fit comprendre aux gens de la citadelle que l'amiral anglais s'apprêtait à évacuer l'île.

Pendant ces événements, le maréchal de Schomberg et le gros des troupes royales qui s'étaient embarqués le 1er novembre à Oleron, avaient été contrariés par les vents de nord-ouest et forcés de relâcher partie à Brouage, partie dans la Charente et à l'île d'Aix. S'étant ralliés dans la nuit du 7 au 8, ils réussi-

rent, non sans peine, à gagner l'île de Ré du côté de la mer sauvage, et vinrent prendre terre au petit port de Chauveau, en face de Sainte-Marie. Le maréchal ayant opéré sa descente sans obstacle, marcha en bon ordre sur le fort de la Prée, pendant que le sieur de Marillac, frère du chancelier, prenait, avec toute la cavalerie, le chemin de la Flotte, à dessein de surprendre le duc de Buckingham dans son quartier général. Mais les Anglais avaient évacué ce bourg pendant la nuit. Marillac alla rejoindre le maréchal au fort de la Prée, après avoir détaché le sieur de Saint-Preuil pour avertir Toiras de l'arrivée des troupes du roi, et observer la position des Anglais qui occupaient le bourg de Saint-Martin.

Buckingham ayant perdu tout espoir de se maintenir désormais dans l'île de Ré, s'était retiré, avec une partie de ses gens, dans la presqu'île de Loix, pour s'y embarquer. Le 8 novembre, il ordonna de battre aux champs pour faire évacuer sans bruit le bourg de Saint-Martin, du côté qui fait face au village de la Couarde. La plaine qui s'étend entre ce village et Saint-Martin ayant plus d'une lieue de largeur, les Anglais opérèrent d'abord leur retraite vers la presqu'île de Loix, en bon ordre de bataille. Mais lorsqu'ils furent arrivés au lieu appelé *les Passes*, où l'île se rétrécit entre les eaux du Pertuis-d'Antioche et celles de la Fosse-de-Loix, ils furent obligés de rompre leur ordre et de défiler par pelotons.

Instruit par Toiras de la retraite des Anglais, le maréchal de Schomberg, ayant rassemblé toutes ses forces, s'était mis promptement à leur poursuite. Tant qu'ils purent se développer dans la plaine de la Couarde, il se contenta de les suivre de loin, en longeant les dunes de la mer sauvage : mais lorsqu'il les vit engagés sur le terrain étroit et marécageux qui s'étend de la Couarde à la presqu'île de Loix, il jugea le moment favorable pour une attaque, et s'apprêta à charger l'ennemi.

Pour atteindre le canal de Loix, qui sépare la presqu'île de ce nom du reste de l'île, les Anglais étaient obligés de suivre une longue chaussée, de dix-huit à vingt pieds de largeur, bordée, de chaque côté, par des fossés profonds et de vastes

marais salants. Cette chaussée, après plusieurs détours, allait aboutir à un pont en bois que les Anglais avaient construit sur le canal de Loix, à leur arrivée dans l'île : il n'avait pas moins de quarante pas de longueur, et six chevaux à peine pouvaient y marcher de front.

Déjà deux bataillons anglais avaient passé le canal, suivis de toute l'artillerie : mais trois autres bataillons étaient encore sur la chaussée en deçà du pont. Le maréchal ayant ordonné à Bussi-Lamet de charger cette arrière-garde, le capitaine partit à toute bride avec son escadron, suivi de près par Schomberg à la tête du reste de la cavalerie. Il tomba sur l'ennemi avec tant d'impétuosité, que la cavalerie anglaise, qui avait fait volte-face pour le recevoir, fut culbutée du premier choc. L'infanterie voulut, à son tour, faire tête aux cavaliers français ; mais elle fut rompue, foulée aux pieds des chevaux, et une grande partie jetée violemment dans les fossés. L'infanterie de Schomberg étant survenue pendant la mêlée, tomba sur les débris des bataillons anglais, acheva de les tailler en pièces, et poursuivit les fuyards jusque par-delà le pont, où elle s'empara de leur artillerie. « Les ennemis perdirent dans cette rencontre près de deux mille hommes et soixante drapeaux, cinq colonels, deux cent cinquante capitaines, vingt gentilshommes de qualité et trois lieutenants-colonels. Milord Montjoie, général de la cavalerie, y fut pris prisonnier : tout le champ était semé de leurs armes. » (*Mémoires de Richelieu.*)

Dans la nuit qui suivit cette sanglante journée, le duc de Buckingham fit embarquer précipitamment ce qui lui restait d'hommes et chevaux. Il attendit quelques jours en mer un vent favorable, et de l'eau fraîche que les Rochelais lui envoyèrent à deux reprises. Enfin, le 17 novembre, il fit voile pour l'Angleterre, emmenant Soubise malade, douze cents hommes qui lui restaient de huit mille qu'il avait amenés, parmi lesquels il y avait environ mille blessés ou malades.

En s'en allant, il promit aux Rochelais de revenir bientôt les délivrer avec une armée plus nombreuse et mieux équipée. Pour preuve de la sincérité de sa promesse, il emmena un

grand nombre de marchands de la Rochelle qu'il devait renvoyer d'Angleterre avec d'amples approvisionnements. Mais le 21 novembre, en approchant des côtes d'Angleterre, il envoya les marchands rochelais l'attendre à Bristol, fit conduire Soubise à Portsmouth, et, s'embarquant sur un flibot, gagna le port de Plimouth, où le comte de Hollande préparait un grand convoi de vivres pour la Rochelle. Il ordonna que les navires prêts à mettre à la voile fussent déchargés et les marchandises vendues, sous le prétexte qu'elles se gâtaient : après quoi il alla trouver le roi Charles Ier à Londres, auprès de qui il se justifia du mauvais succès de sa campagne de France, *en rejetant sur les innocents le blâme de toutes les fautes qui s'étaient faites.* (*Mémoires de Sully.*)

« Ainsi finit à leur malheur, dit un écrivain catholique (l'auteur des *Mémoires du Cardinal de Richelieu*), cette entreprise injuste contre la France, et qui ne leur rapporta autre fruit que d'avoir été cause que le roi attaqua la Rochelle et leur ôta en elle le moyen de plus jamais rien entreprendre contre lui. — Voilà, ajoute un écrivain protestant (Sully), le succès du voyage du duc de Buckingham, auquel il perdit la réputation de sa nation et la sienne, consuma une partie des vivres des Rochelais, et mit au désespoir le parti pour lequel il était venu en France (1). »

D. MASSIOU (*de la Rochelle*).

(1) Voir, pour cet article, *Mém. de Sully*, *Mém. du cardinal de Richelieu*; Baudier, *Hist. de Toiras*; Arcère, *Hist. de la Rochelle*, *Mém. de Gaston, duc d'Orléans*, etc.

TENTATIVE

DES ANGLAIS CONTRE LORIENT,

EN 1746.

En 1746, au fort de cette guerre de la succession de l'Empire, que termina la paix d'Aix-la-Chapelle; pendant que les Français, sous le maréchal de Saxe, conquéraient le Brabant et s'illustraient à Raucoux; que La Bourdonnais, gouverneur de l'île de France, vainquait les Anglais dans l'Inde et leur enlevait Madras, et que ceux-ci, bloquant nos ports, battaient en Europe les quelques vaisseaux qui nous restaient encore : la Grande-Bretagne, acharnée à la ruine de notre commerce maritime, forma le dessein de l'anéantir par un coup d'audace, en s'emparant du port de Lorient, entrepôt général des marchandises de la compagnie des Indes.

Le 1er octobre 1746, une escadre britannique vint prendre le mouillage dans la baie de Pouldu, près de l'embouchure de la Laita ou rivière de Quimperlé; c'était sur les deux heures de l'après-midi. Ce jour-là et le lendemain s'écoulèrent sans qu'elle fît d'autres démonstrations hostiles que de sonder la baie, et de débarquer quelques officiers qui parcoururent le rivage, comme pour reconnaître la position des lieux et l'état du terrain.

Elle fit ses préparatifs pendant la seconde nuit, et le 3, dans la matinée, cinq mille hommes furent mis à terre avec de l'artillerie de siége et de campagne. Ce débarquement semblait être une représaille de la descente que le prince Charles-Édouard, aidé par les Français, venait de faire en Écosse, pour disputer aux Brunswicks le trône des Stuarts, ses ancêtres.

La division anglaise se mit en marche sur trois colonnes. A

midi elle était à Plœmeur, gros bourg où elle s'arrêta un moment. A deux heures elle se trouva en vue de Lorient. Mais au lieu de marcher sur cette place, et de brusquer un assaut qui eût certainement réussi à la faveur de l'effroi général qui régnait chez les habitants, abandonnés à eux-mêmes, l'ennemi s'amusa à camper et à parlementer. Il établit son camp à une demi-lieue de la ville, sur un plateau derrière l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le polygone de l'artillerie de marine.

Le 4, une partie des Anglais s'avancèrent vers la porte de Plœmeur jusqu'à une portée de fusil des remparts, et lancèrent quelques projectiles dans la place. Trois maisons de la petite rue de Kerdanet furent incendiées par la bombe ; plusieurs autres habitations essuyèrent des dommages ; un boulet vint frapper la façade de la chapelle de la Congrégation, située à l'extrémité de la rue du Port ; ce projectile a été incrusté dans la muraille, à la place où il la toucha, et on l'y voit encore à présent, comme un trophée, après un laps de quatre-vingt-dix ans.

Cependant la consternation était à son comble. Il y avait peu de troupes dans la place, et les remparts (élevés en 1741 et 1742) n'étaient pas en état de soutenir un siége régulier. Aussi le lendemain 5, quand l'ennemi s'approcha en ordre pour attaquer la ville, personne ne songeait à se défendre, à résister à des sommations menaçantes ; il ne fut question que de se rendre. On battit la chamade sur les remparts. Un parlementaire anglais fut introduit pour traiter de la reddition de la place. Déjà on dressait les articles de la capitulation, lorsque le comte de Tinteniac, à la tête de deux cents hommes, entra dans Lorient par la porte de Kerentreich. Il se présente au conseil, lacère le projet de capitulation, ordonne de reconduire le parlementaire, s'empare de la garde des portes et des remparts, et fait battre la générale dans tous les quartiers de la ville.

Cette fermeté, cette énergie d'un brave, criant aux Lorientais qu'il répond du salut de leurs foyers sur sa tête, ranime le moral des habitants et impose à l'ennemi. Les assiégeants croient que des forces supérieures sont arrivées au secours de Lorient ;

ils se voient déjà battus avant d'être attaqués : une terreur panique s'empare du courage des Anglais, qui d'ailleurs n'étaient pas sans inquiétude pour leur flotte, exposée sur une côte découverte au mauvais temps de la saison. Craignant une attaque, redoutant une défaite, ils prennent la fuite, et cela avec tant de précipitation qu'ils mettent le feu à leurs poudres, ne se donnant pas le temps de les enlever, et qu'ils abandonnent en batterie, sans les enclouer, quatre canons et un mortier. Ces bouches à feu furent données par Louis XV aux bourgeois de Lorient.

L'armée anglaise se rembarqua dans la soirée du même jour et pendant la nuit. Le lendemain elle leva l'ancre, mit le cap à l'ouest, et s'éloigna des côtes de Bretagne.

Cette entreprise des Anglais contre Lorient a été racontée diversement par les historiens. Ogée, dans son *Dictionnaire de la province de Bretagne*, dit que l'ennemi se tint toujours à une lieue de la ville. Les faits seuls démentent cette assertion. Si l'ennemi se fût tenu à cette distance de la place, il n'aurait pas pu l'atteindre avec ses boulets, encore moins avec ses bombes. D'ailleurs l'emplacement du camp des Anglais, parfaitement connu dans le pays, est loin d'être à une lieue de Lorient.

Selon un autre historien, la ville aurait offert de se rendre aux Anglais, sous la condition qu'ils s'abstiendraient du pillage; mais le refus de l'ennemi de consentir à cette restriction aurait donné aux habitants le courage du désespoir, et l'on se serait battu sous les murs de la ville. Cette donnée n'est pas plus exacte que l'autre. Il est certain qu'aucun combat ne fut livré, et que les Anglais se rembarquèrent sans avoir essuyé un seul coup de feu.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

Bulletin Bibliographique.

Histoire du chateau et des sires de Tancarville, par M. A. Deville, 1 vol. in-8° avec lithographies et vignettes. Rouen, N. Périaux, 1834. (2me et dernier article.) (1).

Le premier article sur cet ouvrage de M. Deville, et le fragment du livre lui-même, en ce qui touche la maison de Melun, me font arriver, pour ce compte rendu, à la maison de Harcourt, en ce qui concerne le château de Tancarville. Guillaume de Melun, possesseur de ce si noble manoir, n'avait eu qu'une fille, Marguerite, son unique héritière; elle épousa, au château de Noyelle-sur-Mer, en 1417, Jacques de Harcourt, qui revenait des prisons d'Angleterre, prisonnier qu'il avait été fait à Azincourt. C'est *messire Jacques d'Harcourt*, sur lequel cette Revue a donné un article d'un autre de nos collaborateurs (2). Ce serait donc reproduire, dans ce recueil, des détails qu'il a déjà fournis, que de raconter tout ce qui se rapporte à cet homme qui marqua grandement dans son siècle. Rappelons seulement son entreprise *traîtreuse* contre son cousin Jean, comte de Harcourt-d'Aumale, et la capture de son coursier, *moult bon cheval fauvel*, avec qui il fit tant de pointes. Je ne dirai aussi qu'un mot de la reddition du château de Tancarville au duc d'Oxford par le sire de Crasmenil, capitaine de la place, en janvier 1419, et de la concession de la terre, par Henri V, au chevalier Jean de Gray. Ces faits reposent sur deux pièces dont l'auteur a dû la communication à sir John Gage, membre de la Société des Antiquaires de Londres. Crasmenil, vassal félon, fut le premier qui salua le chevalier anglais, en sa qualité de comte et de chambellan de Normandie.

Pendant ce temps, Jacques de Harcourt était au Crotoy, et se ruait tantôt sur les Bourguignons, tantôt sur les Anglais eux-mêmes. En vain

(1) Voyez t. 3, p. 315 et suiv., le premier article sur cet ouvrage, et le morceau intitulé *Les sires de Tancarville, de la maison de Melun*, t. 2, p. 51 et suiv. de ce Recueil.

(2) Voyez t. 2, p. 157 et suiv. l'article de M. Em. Gaillard.

ceux-ci envoyèrent-ils près de lui son frère, l'évêque d'Amiens, et d'autres ambassadeurs, pour l'engager à remettre la place au roi Henri; il n'écouta point ces propositions. Charles VI mort, « Charles VII appela à lui son fidèle serviteur. Jacques de Harcourt vint se ranger sous la bannière royale, en compagnie des Dunois, des Lahire, des Brézé, des Saintrailles. Il se montra digne de marcher à côté de ces preux capitaines. Dans un des intervalles que la guerre laissait libres, son activité dévorante le jeta dans une entreprise du genre de celle qui lui avait si bien réussi sur le château d'Aumale. Il fut moins heureux cette fois; il y trouva la mort. »

Il s'agit ici de la tentative contre le sire de Parthenay-l'Archevêque, et M. Deville renvoie, à son sujet, à la *Chronique de la Pucelle;* mais c'est Monstrelet qui donne les détails les plus curieux sur cette échauffourée, dont il sera rendu plus tard un compte exact dans cette Revue, ainsi qu'on l'a déjà annoncé.

Pendant ce temps, les Anglais possédèrent assez paisiblement le château de Tancarville et y firent même des réparations; le nouveau seigneur, Jean de Gray, y venait quelquefois et y recevait compagnie. Mais les hommes d'au-delà le détroit regardaient la Normandie comme un pays conquis, et y commirent de tels brigandages que les *communes gens* ou les habitants du pays de Caux se soulevèrent et firent un grand massacre des pillards, en 1434. Plus tard, le maréchal de Rieux, Pothon de Saintrailles et autres braves, arrivèrent au pays avec des troupes régulières, et prirent successivement Fécamp, Harfleur, Montivilliers, Valmont et Longueville. Le château de Tancarville fut aussi emporté, et les Français l'occupèrent deux ans. Mais, en 1437, Robert de Floques dit Floquet, qui y commandait, quitta la place pour courir sur les ennemis qui battaient la campagne, laissant sa forteresse à la garde d'un Cauchois et de quarante à cinquante hommes. Le fameux Jean Talbot, qui se qualifiait de maréchal de France, apprenant la sortie de Floquet, vint assiéger par terre et par eau, avec *certains balleniers et navires suffisamment fournis de gens de guerre d'esquipage*, le château de Tancarville, vers la mi-août, et l'emporta au bout de près de trois mois. Une cédule du roi Henri, datée de Rouen, du 8 novembre 1437, donnée par M. Deville, accorde quatre mille deux cents livres tournois à Talbot et à Guillaume Gloustre, *escuier*, *maistre des ordonnances et artillerie en Normandie*, pour les frais extraordinaires qu'occasionna ce siége pendant les deux premiers mois, et neuf cents francs pour le surplus.

Les chroniques de Normandie disent que les Anglais mirent le feu à la place et abattirent une partie des constructions et l'église de la pa-

roisse. Notre auteur croit qu'ayant intérêt à conserver les fortifications, ils les occupèrent militairement et ne détruisirent que l'ancien manoir contigu à la chapelle, ce que l'examen des lieux donne, au surplus, à penser.

Mais l'étoile des Anglais pâlissait en France, et Charles VII leur faisait une rude guerre en Normandie. Il était entré à Rouen, le 10 novembre 1449, ayant à ses côtés Guillaume de Harcourt, le légitime propriétaire de Tancarville. En rendant Rouen, le duc de Sommerset s'était obligé de faire ouvrir aux Français les portes de Harfleur, de Honfleur, de Candebec, de Montivilliers, et celles des châteaux de Lillebonne, d'Arques, et de Tancarville, la *fleur de Normandie*, dit un poëte du temps. Le capitaine de cette dernière forteresse la remit donc à Guillaume de Harcourt. Celui-ci y reçut bientôt Charles VII, ses principaux capitaines, et la belle des belles, Agnès Sorel. « Et y entra » (le roi) armé de brigandines et vestu pardessus d'une jacquette de » drap d'or, accompaigné du roi de Cecille (de Sicile) et de plusieurs » autres seigneurs de son sang et en grands estatz, et par espécial le » conte de Sainct-Pol, lequel avoit à son cheval ung chanfrain prisé à » xxx mille escus. »

« Le 5 janvier, dit ensuite M. Deville, Charles VII célébra à Tancarville la fête des Rois. La table du festin fut dressée dans la grande salle de la tour carrée, alors la salle d'honneur du château. Bien différent de ce repas donné sous la tente du Prince-Noir, et où le sire de Tancarville était venu se placer à côté de son roi prisonnier, ici, le roi de France, victorieux, assis au manoir de son fidèle chambellan, entre ses capitaines et sa maîtresse, put porter la coupe à ses lèvres sans la recevoir des mains du vainqueur. A Poitiers, on avait bu au courage malheureux ; à Tancarville, on but à la France et à la victoire. »

« De Tancarville, Charles VII se rendit à l'abbaye de Jumiéges, avec sa chère Agnès et son chambellan. Le 26 janvier 1450, ce dernier y fit foi et hommage au roi, pour son comté de Tancarville.

» Guillaume de Harcourt était au manoir du Mesnil-sous-Jumiéges, qu'habitait Agnès, lorsque cette femme célèbre y mourut; il reçut son dernier soupir. « Icelle Agnès, dit l'*Histoire de Charles VII*, voyant » et sçachant sa maladie aggraver de plus en plus, dit à monseigneur » de Tancarville et à madame la séneschale de Poictou, et à l'un des » escuyers du roy nommé Gouffier, et à toutes ses damoiselles, que » *c'estoit peu de chose et ordre et vile de nostre fragilité*. Adonc elle » requist à son confesseur qu'il la voulist absoudre de peyne et de » coulpe. Ce que son dist confesseur fist; et puis après qu'elle eust fait » un fort haut cry, en appelant Dieu et invoquant la benoiste vierge

» Marie, son âme se sépara de son corps le neufvième jour de février » l'an mil quatre cent quarante-neuf (1450), environ sur les six heures » après midy. »

Charles VI avait donné, en 1391, deux mille francs d'or pour les réparations du château de Tancarville; son successeur accorda pour le même objet, le 13 septembre 1451, seulement trois cents livres tournois. C'était bien peu.

Lorsque son service ne le retenait pas auprès du roi, Guillaume de Harcourt habitait tantôt Tancarville et tantôt le château de Montreuil-Bellay. La venaison et le poisson de la Normandie arrivaient en Anjou pour la table du comte, ainsi que le constatent des états de dépense. Mais bientôt ce grand vassal, qui avait marié sa fille en haut lieu, à René II, duc de Lorraine et de Bar, eut le chagrin de voir celui-ci la répudier, parce qu'elle était *petite*, *bossue et indisposée à porter enfants et à avoir cognoissance d'homme*. Guillaume de Harcourt ressentit vivement un affront si cuisant; il en mourut de douleur, en 1487. Sa fille, son unique héritière, se trouvant dans une position si précaire, Charles VIII en prit occasion pour saisir le château de Tancarville et y mettre garnison. Jeanne de Harcourt obtint bientôt de faire hommage de ses terres et d'en prendre possession; mais le chagrin avait miné ses jours, et elle mourut le 8 novembre 1488, laissant toute sa fortune à son cousin François d'Orléans-Longueville, fils du valeureux Dunois, le grand, l'illustre Bâtard.

François d'Orléans jouit peu de cette fortune; il mourut trois ans après sa cousine, laissant des enfants mineurs sous la garde d'Agnès de Savoie, leur mère. L'aîné, François d'Orléans II, qui eut Tancarville, se distingua dans les guerres d'Italie, notamment à Fornoue; et, par suite, Longueville fut érigé pour lui en duché. Tancarville y perdit, puisqu'il fut ainsi mis sous la dépendance de l'autre terre, qui eut pour maîtres deux des guerriers qui se signalèrent le plus, peut-être, dans les guerres anglo-françaises, du Guesclin et Dunois.

Le duc de Longueville se trouva avec l'armée française, en 1513, à la journée de Guinegate ou des Eperons, contre l'armée anglaise et les Impériaux. Voulant avec la Palisse, qui combattait près de lui, arrêter une déroute, résultat d'une terreur panique, il fut fait prisonnier. Pour avoir sa liberté, on l'obligea de payer une rançon de cent mille écus, à laquelle tous ses vassaux de Tancarville et d'ailleurs s'empressèrent de contribuer. Ce fut le frère de Tancarville, l'archevêque de Toulouse (1), administrateur des biens du prisonnier, qui alla, dans chaque terre, réunir la collecte.

(1) Jean d'Orléans-Longueville, né à Parthenay, d'abord évêque d'Orléans et ensuite archevêque de Toulouse. J'aurai occasion de parler de lui et en détail.

Redevenu libre, Longueville combattit à Marignan, et mourut à Beaugency, à son retour d'Italie, le 1er août 1516. Il laissa trois fils, morts sans postérité. Claude, l'aîné, fut tué au siége de Pavie, en 1524; Louis II, le second, lui survécut peu, et François III, le dernier, prolongea sa carrière jusqu'en 1551.

Je passe une partie des guerres de religion, sans m'occuper de Léonor, duc de Longueville et comte de Tancarville, pour arriver à une époque où les Anglais interviennent encore dans les affaires de la France et apparaissent en vainqueurs à Tancarville.

« Le parti des religionnaires, dit M. Deville, pour s'assurer l'appui et l'argent de l'Angleterre, avait livré aux ennemis de la France la place du Havre. Le comte de Warwick y était entré à la tête de six mille hommes, au nom d'Elisabeth. Charles IX, après la prise de Rouen, forcé de marcher au-devant du prince de Condé qui s'avançait sur la Normandie, avait confié à un corps de lansquenets, alors à la solde de la France, le soin d'observer le Havre. Ce corps était commandé par le rhingrave, qui avait son quartier général et son camp à Montivilliers. Ce pays était tellement ruiné et appauvri par le passage des troupes et les désordres de la guerre civile, que les lansquenets étaient obligés de parcourir tout le pays de Caux pour trouver à fourrager et à s'approvisionner. Le comte de Rhingrave, à la sollicitation des officiers du duc de Longueville renfermés dans le château de Tancarville, fit expédier, le 5 décembre 1562, l'ordre d'épargner les paroisses dépendantes du château... »

« Les Anglais n'étaient pas tellement resserrés dans la place du Havre par les troupes allemandes, qu'ils ne pussent en sortir et se répandre dans la campagne. Le comte de Warwick, instruit, sans doute, de la faiblesse de la garnison qui était renfermée dans le château de Tancarville, résolut de s'en emparer par surprise. Quatre cents hommes se mirent en marche. Le 9 décembre, les Anglais arrivent, à la pointe du jour, sous les murs du château, sans être aperçus; ils escaladent sans bruit, à l'aide d'échelles appliquées contre la muraille, le rempart du sud, courent à la porte Coquesart, en baissent le pont-levis : les troupes ennemies se précipitent dans la place, font mettre bas les armes à la garnison, et plantent sur les tours le drapeau d'Angleterre.

» Pendant que cet événement se passait en Normandie, l'armée royale se rencontrait, dans les plaines de Dreux, avec l'armée des religionnaires. Tout le monde sait comment le duc de Guise, qui ne commandait point en chef, gagna la bataille; comment les généraux des deux armées opposées, Anne de Montmorency et le prince de Condé, furent faits en même temps prisonniers. Coligny, un des plus grands hommes

qu'ait produits la France et qui était digne d'un autre rôle et d'une autre fin, se mit à la tête du parti protestant. Les événements se pressent. Le duc de Guise, l'âme et le chef des catholiques, tombe assassiné devant Orléans. Ce boulevard des calvinistes n'en est pas moins emporté. Catherine de Médicis, dont on ne saurait trop admirer, dans certaines circonstances, le coup d'œil et la fermeté, ordonne à l'armée royale de marcher sur le Havre, pour en chasser les Anglais, qui se flattaient d'en faire un autre Calais. Tandis que les troupes royales se rassemblent sous le commandement du maréchal de Brissac et se disposent à entrer en Normandie, le sieur d'Estouteville, plus connu sous le nom de Villebon, qui avait été laissé dans Rouen comme gouverneur, sous l'autorité du maréchal de Vieilleville qui commandait pour le roi dans la province, conçut, avec ce dernier, le dessein de reprendre Tancarville. La position de cette forteresse sur la Seine et sa proximité du Havre rendaient son occupation de la plus haute importance pour l'expédition qui se préparait. Mais comme Villebon et Vieilleville manquaient d'argent et d'artillerie pour mettre leur projet à exécution, ils écrivirent.... à Catherine de Médicis.... »

« Tandis que le maréchal de Vieilleville faisait ses préparatifs, Michel de Castelnau, que la reine-mère avait dirigé sur le Havre, à la tête d'un régiment de lansquenets, pour renforcer le blocus, servi par un de ces heureux hasards si fréquents à la guerre, mais dont il sut tirer parti avec autant d'habileté que de présence d'esprit, eut la gloire d'ouvrir les portes de Tancarville à l'armée royale. Laissons parler le héros de l'entreprise lui-même :

« Comme je passois, dit-il, au pays de Caux, avec ledit régiment » de lanskenets, et près du château appelé Tancarville, que tenoient » les Anglois sur la rivière de Seine, y eurent quelque espouvante, » pensant que ce fust toute l'armée du roy, dont je leur fis courir le » bruit, et à l'instant loger là auprès et au village dudit Tancarville » les lanskenets, qui fut cause de faire parlementer ceux du château ; » ce que je manday incontinent au comte de Rhingrave, qui estoit » à Montivillier, lequel partit à l'heure mesme pour voir ceste com- « position avec son régiment : le mareschal de Vieilleville partit aussi » au mesme temps de Rouen, et le jour mesme qu'ils arrivèrent la » place fut rendue des François et des Anglois qui estoient dedans. »

Les Mémoires de Vieilleville, écrits par son secrétaire, ne disent pas un seul mot de Castelnau. Mais celui-ci fut récompensé du service qu'il avait rendu à l'état par la prise de Tancarville, car Marie de Médicis lui confia le commandement de cette forteresse, point fort important, tant que les Anglais occupaient le Havre.

« Le roy, dit Castelnau dans ses Mémoires, estant adverty de la prise » de Tancarville, m'envoya une commission pour y mettre quelques » gens de pied et de cheval, afin de tenir les Anglois resserrez de ce » costé là, et asseurer la rivière de Seine jusques au Havre-de-Grâce, » et pour faire le magasin de vivres et toutes choses nécessaires audit » Tancarville pour assiéger ledit Havre. Car en toute la Normandie il y » avoit eu tel désordre par les armées qui y avoient passé et séjourné, » que toutes choses y estoient désolées, et tous les pauvres peuples » au désespoir; où les catholiques ne faisoient pas moins de mal que » les Anglois et les huguenots; de sorte qu'il ne se trouvoit rien » par les villages ni par les maisons qui ne fust caché et retiré dedans » les carrières longues et profondes qu'ils ont en ce pays-là, où ils » sauvoient tous leurs biens et bestail et eux-mesmes, comme gens » sauvages désespérez; de façon que les reistres du comte de Rhin- » grave battoient ordinairement sept ou huit lieues de pays, pour y » trouver des vivres et aller aux fourrages. »

« Cependant on poursuivait le siége du Havre. Le comte de Warwick, qui y commandait à la tête de six mille hommes, pressé par les assiégés d'une part, et de l'autre par les maladies qui décimaient la garnison, après une résistance opiniâtre, se rendit le 27 juillet 1563. Charles IX, alors âgé de quatorze ans, fit son entrée dans la place, accompagné de sa mère. Heureux si elle ne lui eût jamais inspiré d'autres desseins, si elle ne l'eût jamais mené à d'autres victoires! »

« Michel de Castelnau n'eut pas plus tôt appris la reddition du Havre, qu'il demanda à sortir de Tancarville et à passer sur un théâtre plus digne de son courage et de ses talents. »

« Le roi et la reine-mère, dit-il dans ses Mémoires, ayant quitté le » Havre, s'en allèrent à Sainct-Romain (de Colbosc, entre le Havre » et Lillebonne), puis à Estellane (Saint-Maurice, entre Lillebonne » et Caudebec, sur le bord de la Seine), où j'allay les trouver, pour » les supplier d'avoir agréable que je leur remisse le chasteau de Tan- » carville, qu'ils m'avoient baillé en garde, et licenciasse quelque » quatre-vingts chevau-légers que j'avois de reste dedans le pays de » Caux, et des gens de pied qui n'estoient plus nécessaires d'y estre » entretenus, me voulant retirer de ce pays là le plus tost qu'il me » seroit possible et me descharger des grandes despenses que j'y faisois, » pour lesquelles je me voyois beaucoup endebté, n'estant mes gens » trop bien payez. »

« Catherine de Médicis se rendit au désir de Castelnau, et le rappela à la cour; d'où elle l'envoya en Angleterre auprès de la reine Elisabeth, avec laquelle la paix venait d'être conclue. Le négociateur dut

être un peu embarrassé de sa mission, car il ne s'agissait de rien moins que de proposer à Elisabeth d'épouser Charles IX. Or, elle approchait de la trentaine, et le prince n'avait que quatorze ans. Elisabeth eut le bon esprit de rejeter la proposition. « Je ne suis qu'une vieille, ré-» pondit-elle à Castelnau, et votre prince est trop grand et trop » petit. » Voulant faire entendre par-là, dit l'envoyé, que Charles IX était trop grand prince pour quitter la France et venir s'établir en Angleterre, et trop petit, c'est-à-dire trop jeune, pour se marier. — Castelnau fut *aussi* envoyé plusieurs fois, comme ambassadeur, par Charles IX, auprès de Marie Stuart, qui l'*honora* de son estime et de sa confiance particulière. »

Je vais mentionner un procès qui prouve combien l'amnistie ou l'oubli du passé est nécessaire après les guerres civiles, sans quoi les hommes du parti vaincu se trouvent être à la merci des hommes du parti vainqueur.

« Aussitôt, dit M. Deville, que la paix eut été rendue à la Normandie, le duc de Longueville, dont le château de Tancarville avait été dévasté et comme mis au pillage par les Anglais, lorsqu'ils s'en étaient emparés et au moment d'en sortir, s'en prit à son vassal le sire de Crasmesnil du malheur et des pertes qu'il avait essuyés. Les Anglais avaient pénétré dans le château par la porte de Coquesart : si le sire de Crasmesnil, qui avait la garde de cette porte, et qui aurait dû faire son service, était venu occuper son poste, la place n'aurait point été surprise : « L'ennemi, écrivait le duc, n'eust pas mis en proye et pillé » tous mes meubles, armes, artillerie et munitions, saisi mes escri-» tures ; prins prisonniers le sieur Dumesnil, gouverneur, mon lieu-» tenant, et les officiers et gents qui estoient dedans le chasteau pour » le roy et pour moy ; mis à rançon et mené ledit cappitaine qui est » vaillant et prudhomme, au Havre-de-Grâce, mis en obscure prison, » condamné à souffrir la mort, et passé en Angleterre, rachepté par » moi grosse somme d'argent ; les povres habitants de Tancarville » n'auroient pas perdu tous leurs biens, qui consistoient en navires, » bateaulx, marchandises, bestiaux et aultres choses ; que aussy il » n'eust pas esté brullées envyron quatre-vingts maisons qui est pres-» que tout le bourg de Tancarville, mes subjects et fermiers n'auroient » pas esté ruynez et distraictz, mes berbages pillez, mes boys gastez, » et mon revenu diminué de mille livres de rente. Bref, le dommage » qui en est adveneu, ajoutait le duc en terminant, est si grand que » est inestimable. »

Le vassal du duc, assigné, pour répondre à ces fins, devant les assises de Tancarville, agit prudemment en ne tenant pas compte de la

citation, pour que rien de définitif n'intervînt contre lui. Il fut condamné par défaut, et, comparaissant plus tard, il prétendit n'avoir pu ni dû se rendre à la semonce ; ayant ensuite fait appel, l'affaire traîna en longueur et n'eut pas de résultat.

Je passe les faits et gestes de Marie de Bourbon, veuve de Léonor de Longueville, après avoir été déjà veuve de deux autres maris; verte femme s'il en fût. Je ne m'arrête pas non plus aux guerres de la Ligue, ni à celles de la Fronde. Pourtant, comme on le sait, Henri II d'Orléans, duc de Longueville et comte de Tancarville, joua un rôle dans ces derniers troubles; je me trompe, c'est de la duchesse Anne de Bourbon que j'aurais dû parler. Du reste, ils eurent deux fils : l'un, Charles-Paris d'Orléans, se fit tuer au passage du Rhin, lorsqu'on lui offrait la couronne de Pologne; l'autre, l'abbé d'Orléans, en démence, avec des intervalles lucides, laissa après lui un procès que l'on cite souvent au palais, dans les causes en interdiction ou en nullité de testament, à défaut de sanité d'esprit. Ainsi finit la lignée masculine de celui que Valentine de Milan disait qu'on lui avait volé !

Il restait encore du sang de Longueville, Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, auteur de mémoires estimés. Elle vendit, le 27 décembre 1706, la terre de Tancarville, qui s'était transmise pendant sept cents ans par succession, à un financier, Antoine Crozat; celui-ci céda son marché à Louis de la Tour-d'Auvergne, comte d'Evreux, qui à son tour vendit Tancarville au fameux Law, qui ne paya pas son prix. Etant rentré en possession de cette terre chevaleresque, le comte d'Evreux la revendit au duc de Montmorency-Luxembourg, fils de l'illustre duc de Luxembourg. Ce fut sur cette famille que Tancarville fut confisqué pendant la révolution. Affermé d'abord pour cent francs par an, vendu sans être payé, affecté aux hospices du Havre, ce château fut rendu, le 29 mai 1815, par Charles X, à madame de Montmorency-Fosseuse, à charge d'une indemnité au profit des hospices du Havre.

« C'est peu de temps avant cette transaction, dit M. Deville, qu'un jeune poëte (M. Pierre Lebrun, auteur du *Retour d'Ulysse*, de *Marie Stuart*, du *Voyage en Grèce* et de plusieurs autres pièces), charmé de la beauté admirable du site et de la majesté tranquille du vieux manoir de Tancarville, y était venu évoquer l'ombre de Marie Stuart. C'est au sortir de la tour de l'Aigle ou des débris de la tour du Lion, au bruit des vents qui chassaient les nuages sur sa tête, et les yeux levés sur cette vaste mer qui domine l'antique manoir, qu'il s'écriait avec l'infortunée Marie :

« A mon cachot obscur suis-je, en effet, ravie?

» Suis-je de mon tombeau remontée à la vie?
» Ah ! d'un air libre et pur laisse-moi m'enivrer!
. . . . . .
» Vois-tu cet horizon qui se prolonge immense?
» C'est là qu'est mon pays; là l'Écosse commence.
» Ces nuages errants qui traversent le ciel
» Peut-être hier ont vu mon palais paternel.
» Ils descendent du nord; ils volent vers la France.
» Oh! saluez le lieu de mon heureuse enfance!
» Saluez ces doux bords qui me furent si chers!
» Hélas! en liberté vous traversez les airs (1). »

» Le poëte si bien inspiré ne se croyait pas aussi près qu'il l'était des souvenirs de Marie Stuart. Il ignorait, sans doute, qu'avant lui un homme (Castelnau) avait habité ces lieux, qui avait été le conseiller, l'ami de Marie, et qui avait pu confier aux murs de Tancarville les secrets et les douleurs de cette reine infortunée. « Tous les pays et » royaumes du monde, lui avait-elle dit, ne me touchent au cœur » tant comme la France, où j'ai eu toute ma nourriture et l'honneur » de porter la couronne. » (*Mémoires de Castelnau.*) En reproduisant ces mêmes sentiments avec tant de bonheur, le poëte n'avait-il pas eu quelque révélation? L'écho de Tancarville avait parlé. »

On le voit, les chroniques du château de Tancarville, si éminemment anglo-françaises, finissent par des souvenirs qui se rattachent à l'Écosse et à la France, dans cette reine, si belle et si malheureuse, qui regretta toujours ce

Tant doux pays de France! D. L. F.

Notre-Dame de St-Omer, ou Recherches sur cette église, contenant un aperçu de son histoire, de ses monuments; et ses débats surtout avec l'abbaye de St-Bertin, autour de la chasse de son patron; suivi de notes et explications, et développement du texte, par M. Quenson. In-8°. Douai, imp. de Wagrez aîné.

Cette notice, comme l'apprend l'auteur, était d'abord beaucoup plus étendue, mais elle a ensuite été restreinte dans les bornes d'un article à lire, en séance publique, à la Société académique de Douai. Le sur-

(1) *Marie Stuart*, act. IIIe, scène Ire. M. Le Brun composa cette tragédie au château de Tancarville, où il avait reçu l'hospitalité du maréchal Suchet, duc d'Albufera, qui, propriétaire des bois de Tancarville, avait loué le château pour y loger son régisseur; il y vint lui-même deux fois.

plus du travail de l'auteur, savant magistrat, qui emploie ses loisirs à l'étude de l'histoire locale, a été jeté dans des notes qui se rattachent surtout au *Sitiu* du moyen-âge, au Saint-Omer d'aujourd'hui. L'ouvrage de M. Quenson étant, presqu'en totalité, tout-à-fait étranger à la spécialité de ce recueil, je me bornerai, pour le texte, à prendre le passage suivant, qui peint l'effet des ruines de Saint-Omer, après la grande révolution française, dont l'un des résultats fut la destruction de tant de mémorables édifices.

« Et alors encore, autour de ces ruines mutilées, quel aspect solennel ! et parfois quels sublimes tableaux ! — C'était, pour les arts, d'élégants effets d'architecture gothique, de brillantes peintures et une décoration admirable d'intérieur. C'était, pour l'histoire, une chronique de onze siècles, avec ses mœurs, ses personnages, ses révolutions, une suite de noms fameux, parmi lesquels des rois, des comtes de Flandre, des ducs de Bourgogne, des empereurs, de grands capitaines, et au-dessus les noms d'Alfred le Grand, de Léon X, de Charles-Quint, de Louis XIV, et aux deux extrémités Charlemagne et Bonaparte : le premier, à la tombe du dernier des Mérovingiens, et là déposant humblement une croix de cette main puissante qui jetait, à quelques pas de ces murs, des portions de peuples vaincus ; le second, à la veille de relever pour lui la couronne de l'empire des Césars, et là aussi, comme le vainqueur des Gaules, préparant des vaisseaux pour une autre expédition de la Grande-Bretagne.— C'était enfin, pour qui voulait assister au lever et au coucher de ces grandes ruines, un de ces magnifiques tableaux que la nature aime à déposer autour des antiques monuments. De majestueux débris se dessinant de loin, à travers la feuillée du rempart, en légères et blanches arcades, retenues par une tour élevée, et dont la figure se colore ou pâlit aux diverses impressions du jour ; au-dessus d'elles, sur le fond du tableau, un autre débris délaissé (la vieille tour de *Watten*), qui, tantôt à demi voilé par le soir, n'apparaît déjà plus que comme un point blanc posé sur un nuage, et tantôt ressaisi du milieu de son atmosphère brumeuse par un premier rayon du soleil, s'allume comme un fanal, pour annoncer la scène sublime qui va s'ouvrir à ses pieds. C'était là certes d'imposantes images, de graves sujets de méditation, de nombreuses richesses d'intérêt, dont se pouvait rehausser l'importance de la cité ! »

« Mais entendez bientôt ce volcan de la mine, et, de nouveau, ces cris d'ouvriers qui s'élancent à l'assaut, et paient, par de larges brèches, le pain qu'on leur donne ; et voyez autour d'eux ces monceaux de débris ! . . . . . »

Ici l'auteur stigmatise, comme l'ont fait avant lui MM. Victor Hugo,

Ludovic Vitet et de Montalembert, le zèle barbare et impie des démolisseurs en général, et en particulier ceux qui se sont acharnés contre l'historique abbaye de Saint-Bertin.

Les notes de la brochure dont je rends compte me fourniront plus que le texte.

M. Quenson laisse à peu près indécis l'interminable procès relatif au *Portus Itius*, débattu déjà dans 88 ouvrages, imprimés ou manuscrits, se résumant par indiquer dix-neuf lieux différents, comme le port d'embarquement de César. « Nous dirons seulement, continue l'auteur, qu'après ces nombreux débats, la discussion, resserrée dans des limites plus raisonnées, plus concordantes avec le récit de César, et spécialement alors autour des noms de Saint-Omer, Sangate, Calais, Boulogne et Wissant, paraissait avoir pris fin désormais sous la prépondérance du nombre ainsi que des arguments, et avoir nommé *Wissant*, avec ses hauteurs et ses travaux de défense et son ancien port, pour le *Portus Itius*; *Sangate*, pour le port supérieur; *Ambleteuse*, pour celui indiqué comme *paulò post infrà*, ou *ulterior*; et *Boulogne* enfin, pour la cité gauloise ou romaine successivement appelée *Gessoriacum* et *Bononia*. C'était là ce qu'avait parfaitement résumé, de nos jours, M. Henry, dans son *Essai sur le Boulonnais*, et ce qu'il avait appuyé de ses *dix-neuf degrés de probabilité* (p. 62.), et des graves autorités de *Cambden*, *Gibson*, *Baudran*, *Ducange*, *Fontena*, *Danville*, *Gosselin*, *Lefebvre*, *Leveux*, etc.

» Cependant cette opinion de Malbrancq, longtemps isolée, mais qu'avait plus tard adoptée Deneuville (t. 1er.), ainsi que Bernard de Calais (ch. 2 de ses *Annales*), et qui nous représentait une large baie au fond de laquelle *Sitiu* et *Sorriec* comme ports d'intérieur; à l'entrée, Sangate comme port d'embarquement et très-rapproché de l'Angleterre; de plus, un vaste abri, des ressources nombreuses pour réparer et confectionner des vaisseaux; et enfin, près de Sitiu, l'embouchure d'une petite rivière nommée *Meldique*, dont le nom semblait être l'explication de ces lieux *in Meldis*, où César avait fait construire quarante vaisseaux que la tempête avait refoulés dans le port même d'où ils étaient partis; cette opinion, disons-nous, a trouvé, depuis lors, un puissant défenseur dans M. le chevalier Allent, qui, par une dissertation pleine d'érudition et d'intérêt, a relevé les balances de l'opinion publique, et remis en question le procès. Il est vrai que déjà sentence nouvelle en faveur de Wissant a été prononcée par la Société de Boulogne, ou plutôt par feu M. Marmin, l'un de ses membres distingués. (*Mém. de* 1831). Mais cette sentence, savamment motivée, conforme à l'opinion que nous nous étions formée d'abord sur ce point

historique, ne nous paraît pas avoir entièrement détruit les raisons de M. Allent; et, après les avoir lues, nous croyons avec lui que *adhuc sub judice lis est*, et qu'appel échet de la sentence.

» Quant à nous, et pour la justification de notre texte, il nous suffira de montrer que dans son port de *Sitiu*.... César avait pu préparer des vaisseaux; et ce point, déjà justifié par cette dissertation sur le port Itius, a pour appui l'autorité du Rouennais *Turnebius*, laborieux écrivain du 16me siècle, et de *Josse Hondius*, qui, tout en regardant Calais comme le port où s'était embarqué César, le désignent « comme le *débouché du golfe Itius* que formaient, auprès de Saint-» Omer, les eaux de l'Aa; » et enfin l'autorité même de M. Henry, qui, à la suite de ce passage des *Commentaires* dont nous venons de parler, ajoute (p. 57) « que ces quarante vaisseaux furent probable-» ment retenus par les vents contraires vers le fond du golfe de l'Aa, » près l'embouchure de cette rivière, et que ce qui paraît donner quel-» que poids à cette conjecture, c'est qu'on trouve aux environs de » Saint-Omer une petite rivière qui se jette dans l'Aa, et qu'on appelle » *Medick*. » (Voir aussi *Devienne*, et MM. *Piers*, *Collet*, *Wallongue*.) »

Je m'arrêterai à ce qui concerne Fridugise (*Fridogis*), indiqué comme Anglais d'origine et disciple d'Alcuin, et qu'on désigne comme mort abbé de Saint-Bertin, en 834, pour dire qu'il figura aussi comme abbé de Saint-Martin de Tours, non à la suite de son maître, mort en 804, mais après Gulfart. Fridugise aurait sécularisé le monastère de Touraine en 816, et il serait allé plus tard, comme abbé, à Saint-Omer, où il aurait aussi anéanti la vie monastique. C'est sans doute à raison de cette innovation que les écrivains de l'abbaye le vouèrent *à l'exécration du monde et à la malédiction de tous les siècles*. Méritait-il bien ces imprécations, ce parent de Charlemagne, ce chancelier de Louis le Débonnaire, sorti de l'école savante et grave de l'Anglais Alcuin?

Dans les notes si substantielles de cette brochure on rappelle aussi que, dans le *Voyage de deux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, il est dit que les nobles chanoinesses de Bourbourg firent voir à ces deux religieux le calice de Saint-Thomas de Cantorbéry.

Une preuve de critique de la part de l'auteur résulte de ce qu'à l'occasion d'une épée curieuse, trouvée dans les ruines de Saint-Bertin, et qu'on avait prétendu à tort être celle de Baudouin VII, comte de Flandre, il établit qu'elle n'a pu appartenir, comme on l'avait ensuite cru, à Jean de Croy ou à son fils Archambaud, tués tous les deux à la bataille d'Azincourt, et inhumés dans ce monastère, parce que

cette arme est évidemment, par sa forme, beaucoup plus moderne.

En parlant de Napoléon préparant *une autre expédition de la Grande-Bretagne*, M. Quenson signale, et c'est par là que je terminerai, que cet homme extraordinaire, visitant, vers 1804, l'édifice de Saint-Bertin avant qu'il fût détruit, avait manifesté le projet d'y placer un établissement de marine. « C'est dans le faubourg du *Haut-Pont*, dit-il, qu'il fit construire une partie de ses bateaux plats destinés à son expédition sur l'Angleterre. *La Ghyère* (promenade plantée de ce faubourg) était alors le chantier de construction, comme l'avaient été, sans doute, au temps de César, les bords du golfe de Sitiu. » D. L. F.

Le Lundi, nouveaux récits de Marsilius Brunk, docteur en philosophie de l'université de Heidelberg, recueillis par le baron de Reiffenberg; in-18. Bruxelles, L. Hauman, 1835.

Ce petit volume contient la continuation des récits d'un être imaginaire, qui avait débuté par deux autres volumes, ayant pour titre : *Le Dimanche*. Cet ouvrage, comme le précédent et comme tous ceux du savant et spirituel baron de Reiffenberg, a eu un grand succès.

Il s'agit ici d'un recueil de morceaux détachés. J'engage à lire *Jacques le Mineur*, où se trouvent des détails curieux sur l'importance de l'historien Jacques de Guyse; on y paie aussi un juste tribut de reconnaissance au savant académicien, traducteur et éditeur de ce livre.

Le volume se termine par trois morceaux qui se rattachent à l'histoire de France, ce sont : 1 *le séjour de Louis XI aux Pays-Bas*; 2° *Olivier le Diable*; 3° et *l'histoire des Fous en titre d'office*. Il est à noter que je n'ai pu trouver rien de susceptible d'entrer dans le cadre de ce recueil, si ce n'est que « Robert Wace et Guillaume de Jumiéges rapportent que Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, fut averti par son fou *Golet* ou *Gollet*, natif de Bayeux, d'un danger qu'il courait :

Al prime vint un fol,
Golet out nun, un pel el col,
A l'us de la chambre criant
E li pareiz del pel batant :
Ovrez, dit-il, ovrez, ovrez;
Jà morrez tuit, levez, levez.

« Ce *Golet*, dit M. de Reiffenberg, n'était pas moins fidèle que le bon *Wamba*, personnage imaginaire, mais plein de vie, de l'admirable épopée d'*Ivanhoé*. »

D'après l'auteur, mistress Trollope et lady Morgan n'ont pas écrit d'une manière plus exacte et plus vraie sur la Belgique que sur la

France.... — « Le livre de mistress Trollope, dans la traduction française, dit-il, est encore plus fautif, sous le rapport des faits, que dans l'original, et ce n'est pas peu dire. Quant à lady Morgan, elle a souvent abusé, d'une manière presque ridicule, de l'éloge et de l'admiration, en décernant des brevets d'immortalité aux médiocrités les plus rampantes, aux nullités les plus incurables..... Une chose, continue M. de Reiffenberg, qui ne vaut guère la peine d'être remarquée et qui ne sera sans doute relevée que par nous, c'est que lady Morgan, à propos de la bibliothèque de Bourgogne, nous fait l'honneur de traduire trois ou quatre pages d'un de nos écrits, en supposant que ces détails lui ont été fournis de vive voix par M***, *dont la tête vaste* (c'est l'auteur anglais qui parle) *embrasse tous les temps, pour qui le passé n'a point de mystère!....* Et c'est une femme d'esprit... Non, nous n'achèverons pas la phrase de Voltaire; nous avons trop de respect pour les dames qui se font imprimer. »

Il faut dire aussi que l'auteur n'épargne pas *ces commis-voyageurs que Paris expédie, par intervalle, pour s'assurer si le Belge est un animal à deux pieds, sans plume, doué d'une âme, et qui partent pour les Pays-Bas comme s'il s'agissait de visiter les Esquimaux ou de découvrir le passage polaire.* Mais en adressant cette épithète à l'auteur de *Trois mois en Belgique* et à d'autres écrivains dont la fatuité n'est égalée, dit-il, que par leur ignorance et leur mauvaise foi, il éloigne le soupçon qu'on puisse l'appliquer à ceux que l'amour de la science et de la vérité a conduits, à différentes époques, dans les Pays-Bas. « Un penseur comme M. Cousin, dit M. de Reiffenberg, n'y venait qu'afin de constater l'état des études philosophiques, et M. Guignaud celui de la philologie; l'ingénieux Lerminier y cherchait des études sur les législations comparées; MM. Bouvard, Arago, Geoffroy-Saint-Hilaire y apportaient toute la bienveillance qui sied si bien aux talents élevés; Félix Bodin y sacrifiait à l'amitié; M. Vitet interrogeait nos monuments avec son goût pur et poétique; Pierre Leroux, cet homme droit et généreux, voulait nous rallier à ses vastes projets de philanthropie et de rénovation sociale; en ce moment même, MM. de Norvins, Roger de Beauvoir et Alphonse Royer, tous trois littérateurs remarquables, quoique de mérite différent, explorent la Belgique dans le dessein de lui rendre quelques-uns de ses titres contestés, bien loin de lui enlever ceux qu'elle possède sans contradiction légitime. »

Mais, avouons-le, il y a peut-être ici un peu de partialité pour les Français à l'encontre des Anglais, du fait de quelqu'un qui a été Français et qui parle habituellement notre langue. « Pour de tels voyageurs

(ceux dont on a lu les noms), le pays n'oubliera jamais sa vieille hospitalité, dit M. de Reiffenberg, et il n'est pas un de nous qui ne tienne à honneur de leur prouver quelle puissante sympathie unit la Belgique à *la France*, *notre seconde patrie* après avoir été la première. »
D. L. F.

Mémoires sur la vie et les ouvrages d'Ed. Richer, en partie écrits par lui-même, et publiés par F. Piet; 1 volume in-8°. Nantes, Mellinet, 1836.

On l'a déjà dit dans ce recueil (1), M. Piet, l'ami d'Ed. Richer, de cet écrivain si distingué, dont l'île de Noirmoutiers doit tant se glorifier, à la fois historien, antiquaire, philosophe, naturaliste et littérateur, avait été chargé par lui d'écrire les *Mémoires de sa vie*, si une mort prématurée lui empêchait de prendre ce soin. C'est cette dette que notre collaborateur a payée dans ce volume, duquel il y aura peu de chose à dire ici, malgré qu'il soit bien fourni, parce que ses matériaux n'entrent pas, en général, dans la spécialité du recueil.

Ils n'y sont pas tout-à-fait étrangers les détails relatifs au *Précis historique de l'histoire de Bretagne* qu'a publié Ed. Richer. En effet, on sait que, dans cette histoire, les habitants de la Grande-Bretagne et ceux du continent des anciennes Gaules sont souvent en rapport. En écrivant ce volume, l'auteur marquait à son ami : « Je suis tout-à-fait » transformé en historien, les énormes in-folio de la bibliothèque de » Nantes surchargent ma table; je feuillette, je compile. L'histoire de » Bretagne, pendant les premiers siècles, est obscure et confuse. On » n'y trouve que des noms bizarres et des dates incertaines. J'ai entre- » pris une tâche pénible, et je prévois combien il me sera difficile » d'attacher quelque intérêt à mes récits. N'importe, une pensée m'en- » courage, c'est qu'il résulte toujours d'une histoire locale un charme » puissant qui attache le lecteur à la peinture des événements qui se » sont passés sur les lieux qu'il habite; que si mon précis est jugé dé- » favorablement par le préjugé qui, dans la république des lettres, » tend à discréditer les histoires de province, au moins dois-je espérer » qu'en Bretagne il n'aura pas à souffrir de cette injuste prévention. »

Mais, comme le dit M. Piet, « rien de mieux n'avait été écrit sur » cette ancienne contrée..... » Le jugement que l'historien de Richer avait porté lui-même du livre fut confirmé par le public, et la Bretagne, surtout, accueillit favorablement l'ouvrage.

Non content d'avoir écrit sur l'histoire de Bretagne, Ed. Richer aida par de nombreux matériaux, par des aperçus nouveaux et par

(1) Voy. t. 1er, p. 385 et s., et t. 2, p. 360.

de sages conseils, un homme plus marquant que lui dans le monde savant, le comte Daru, à écrire sur le même sujet, et celui-ci ne le cite qu'une fois dans son *Histoire de Bretagne*. Plus tard, notre insulaire a justement critiqué l'*Histoire des rois et ducs de Bretagne*, du baron de Roujoux. « Il compare, dit M. Piet, la narration de l'auteur avec les preuves authentiques qui ont servi à tous les historiens, et de cette manière démontre les inexactitudes, les défauts et le vice d'un système historique qui ne tend qu'à détruire les bonnes études, et à nous replonger dans les ténèbres d'où l'érudition du XVIIe siècle nous avait heureusement tirés (1). Dans la réalité, Roujoux s'attache aux fables et dédaigne la vérité. »

Ce fut en 1823 que commença un recueil périodique, le *Lycée Armoricain*, dans lequel Richer écrivit de nombreux articles. Ce fut là même où M. Piet porta d'abord un jugement sur le *Précis de l'histoire de Bretagne*, dû à la plume de son ami. Parmi les morceaux fournis par Richer, on en trouve un *sur la haine des Bretons contre les Anglais*.

« M. Brousmiche, de Brest, dit M. Piet, dans un fragment sur les mœurs des Bretons, avait parlé de la haine des Armoricains contre les Anglais, et il avait ajouté qu'il pourrait être curieux de rechercher les motifs de cette haine entre deux peuples qui semblent avoir une origine commune. Richer connaissait assez leur histoire pour donner à ce sujet une explication suffisante. Il l'attribue à un ressentiment des vaincus contre les vainqueurs, c'est-à-dire des anciens habitants de la Grande-Bretagne contre les Saxons qui les chassèrent de leur patrie. Dispersés sur les rivages de l'Armorique, les Bretons du continent ont conservé contre les Anglais une aversion dont ils ont pu oublier les motifs, mais qu'ils ont reçue de leurs pères et qu'ils transmettent à leurs enfants. »

Je dirai franchement que je crois que c'est faire reporter bien haut la haine d'un peuple contre un autre peuple. La mémoire de la querelle des Saxons et des Bretons a dû s'effacer entièrement. Y songe-t-on bien, du reste, et cette position n'a-t-elle pas été remplacée par une autre? Les Normands, les Bretons et les Poitevins n'ont-ils pas, plus tard, conquis l'Angleterre et fait rudement la guerre aux Anglo-Saxons?

Les *Lettres d'un Armorique*, publiées par Richer, dans le *Lycée Armoricain*, me fourniront des citations. Mériadec, l'écrivain supposé, met en scène un antiquaire et un poète, qui dissertent sur la manière d'écrire l'histoire. L'un veut que l'on ne s'occupe que des temps historiques, l'autre soutient que sans poésie l'histoire est une gazette;

(1) *Lycée armoricain*, 1823, 2e vol., p. 245.

à l'appui de son opinion, il cite Walter Scott. A cela, l'antiquaire soutient qu'il n'y a aucun parti à tirer, sous ce point de vue, des annales bretonnes. Le poëte est d'un avis contraire; et viennent des citations, qui ne sont pas sans intérêt. Il indique des points à traiter, comme le combat *des Trente;* s'occupant d'une tragédie intitulée *Artur*, il en lit une scène, entre Jean-sans-Terre et son neveu Artur, dont le dialogue, comme le dit M. Piet, parfaitement adapté aux circonstances et aux personnages, se termine ainsi :

JEAN-SANS-TERRE.

J'ai supporté longtemps l'orgueil de tes refus;
Tu devrais craindre enfin de lasser ma clémence.
Je veux bien avec toi partager ma puissance :
Dis un mot.

ARTUR.

Partager! quand le trône est à moi!
Respecte mon malheur et reconnais ton roi.
Sur mon front l'Angleterre a mis le diadème;
Guillaume, sous tes yeux, m'a couronné lui-même.
Je te connus dès lors, et, craignant tes projets,
Je te laissai languir au rang de mes sujets.
Ah! j'aurais dû prévoir que, nourri dans le crime,
Ton prince quelque jour deviendrait ta victime.
Quoi! ce n'est pas assez que ton père expirant
Ait appris ta révolte et pleuré son enfant;
Qu'appelant ses deux fils à son vaste héritage,
Toi seul, maudit de lui, fus laissé sans partage!
Et traînant en tous lieux l'opprobre de ton nom,
Tu vois unis sur moi les droits de la maison.
Ton orgueil offensé t'a fait jurer ma perte.
Je sais que sous mes pas la tombe est entr'ouverte,
Mais, tremble! un Dieu vengeur punit les scélérats;
La fortune t'attend à ma mort.

JEAN-SANS-TERRE.

Tu mourras.

« Voilà le cri du tigre, » s'écrie l'académicien; puis il ajoute : « Cette réponse de Jean-sans-Terre, prononcée par Talma, serait d'un effet prodigieux! » Je suis entièrement de cet avis.

Vient, plus tard, une discussion sur la manière d'écrire l'histoire, et la mention d'un parallèle entre Artur de Richemont et du Guesclin.

Je citerai enfin l'analyse de douze lettres écrites à Ed. Richer par le comte Daru, à l'occasion de l'*Histoire de Bretagne*, et qui prouvent combien, pour ce travail, ce dernier devait au premier. J'ai lu moi-même, à Noirmoutiers, cette correspondance, et je suis convaincu que si l'écrivain a fait une histoire de Bretagne à laquelle son nom se trouve joint, il en est une autre à la confection de laquelle il a pris une part bien réelle.

Je finirai en disant que dans ce genre de travail, imaginé depuis vingt ans à peu près, et qui consiste à écrire à la fois la vie d'un auteur et à rendre compte du sort de ses travaux littéraires, M. Piet a complétement réussi, pour ce qui concerne son ami Ed. Richer. Le livre dont j'ai rendu compte le fait connaître à fond, en effet, comme homme et comme écrivain. D. L. F.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE FALAISE, année 1836. 1 vol. in-8° avec lithographie. Falaise, Brée.

Il s'agit ici du début d'une nouvelle société; mais avec des hommes comme M. de Brébisson et de la Fresnaye pour l'histoire naturelle, comme M. Galleron pour l'archéologie et l'histoire, et d'autres savants ou amis des sciences, qui suivent leur mouvement, on devait s'attendre à de bons résultats et on les a obtenus. Je passe le *Rapport* et les *Algues des environs de Falaise*, les *Observations ornithologiques* de M. de la Fresnaye, la notice sur *Nicolas Poussin* par M. Lottin de Laval, toutes les pièces de poésie, compris la tragédie de *Selim II*, par M. P. David, président de la société, même la dissertation sur l'*établissement romain de Jort* par M. Galleron, pour ne m'arrêter que peu à l'*Épisode du siége du Mont-Saint-Michel*, par M. Ephrem Houel. Ce sujet est pourtant anglo-français, mais ce n'est pas de l'histoire. Tout d'abord l'auteur raconte bien que les Anglais, maîtres de tout le pays, firent plusieurs tentatives sur cette forteresse, qu'il compare aux Thermopyles de la Grèce; et qu'enfin, vers 1423, une armée formidable, sous les ordres du comte de l'Escale, vint l'assiéger en forme, lorsque cette forteresse était défendue par le sire d'Estouteville avec cent quatre-vingts chevaliers, dont l'histoire a conservé les noms. On rappelle qu'après une défense historique, après trois longues années de privations et de combats, ils chassèrent les Anglais et conservèrent à la France ce rempart. On ajoute que ce fut peut-être à ce même rempart que la France dut sa nationalité, appréciation qu'on trouvera sans doute exagérée. Mais bientôt vient le roman. L'héroïne est une jeune fille du comté de Mortain, Guillemette Avenel, du sang des fiers Avenel, barons

de Biard, qui combattirent à Hastings, et dont le nom venait de s'éteindre en Angleterre. Le héros est un jeune écuyer, baron de Beauvoir près la mer. L'aventure est touchante, et on pourra la lire dans le livre. Puis l'auteur mentionne ainsi, très en bref, le résultat du siége: « Mille événements que je ne ferai qu'esquisser ici, dit-il, suivirent la défaite des Anglais sous les murs du Mont-St-Michel. L'Escale, fatigué d'un siége inutile, pendant lequel il avait perdu un grand nombre de ses meilleurs soldats, songeait à se retirer et à joindre les forces dont il pouvait disposer aux autres armées d'outre-mer, qui commençaient à payer chèrement leurs funestes victoires de Créci et d'Azincourt. — Un renfort puissant arriva aux défenseurs du Mont; un parti de chevaliers bretons, conduits par Brient de Château-Briant, car il y a des noms qui ont affaire dans toutes les gloires, vint ravitailler la place et hâter l'accomplissement des projets de l'Escale, qui leva le siége, et dispersa son armée dans les villes voisines. Depuis cette époque, le Mont-St-Michel n'eut plus à redouter les attaques de l'étranger... »

Je crois utile de copier ici, pour une bonne partie, un morceau de M. Julien Travers, intitulé *Le château de Falaise*.

« *Les lieux ont aussi leurs destinées*. Voilà donc l'alcôve étroite où fut reçue, par le duc Robert, la fille d'un bourgeois de Falaise! Ici, dans un rêve d'amour et d'ambition, Arlette vit de ses flancs délicats s'élancer un arbre immense, qui couvrait de son ombre toute la Normandie (1)! Ici, pour accomplir le vœu de sa mère, pour éclipser la vertu guerrière de ses aïeux, naquit Guillaume le Bâtard ou le Conquérant. Trois pas, la mesure de sa tombe, sont aussi la mesure de son berceau!...

» Et cet espace plus étroit encore, cette cage de fer ménagée dans la muraille du donjon, ce fut la prison du jeune et malheureux Arthur de Bretagne! Sa déplorable captivité rappelle du moins un trait qui honore les preux de Falaise.

» Le bourreau d'Arthur envoya l'ordre de l'assassiner. « Il suffit, retirez-vous! » dit au messager le gouverneur du château, et Hubert de Bourg fit aussitôt assembler ses hommes d'armes. Un cri d'horreur accueillit l'injonction royale; tous jurèrent de désobéir. Cependant il fallut feindre pour sauver le prisonnier. On répand le bruit de sa mort; on lui rend les honneurs funèbres; un sépulcre vide est scellé par de généreux complices que cet acte de courage met en péril. Malheureusement des indiscrétions révélèrent l'existence d'Arthur. Son oncle barbare le fit arracher à ses gardiens noblement infidèles; il l'enferma

(1) Voir pour ce sujet, traité en vers, t. ier, p. 253 et s.

dans les cachots de Rouen, et, ne pouvant trouver un meurtrier (1), il égorgea son neveu de sa propre main. »

Pour finir, je placerai ici, telle que la donne M. Travers, l'inscription suivante, rédigée par M. Galleron, notre collaborateur, et placée, en mars 1833, dans la chambre où naquit l'illustre bâtard :

VOYAGEUR,
CELUI QUI FUT ENGENDRÉ ET QUI NAQUIT
DANS CETTE ENCEINTE,
SE RENDIT CÉLÈBRE ENTRE LES PRINCES DE SON TEMPS,
PAR SES CONQUÊTES
ET PAR LES FORTES INSTITUTIONS FÉODALES
QU'IL FONDA CHEZ LE PEUPLE ANGLAIS.

IL NE FUT QU'UN BARBARE,
SI NOUS LE JUGEONS
D'APRÈS LES IDÉES DE SON SIÈCLE ;
MAIS IL FUT UN TRÈS-GRAND HOMME,
SI NOUS L'APPRÉCIONS
D'APRÈS LES HOMMES ET LES ÉVÉNEMENTS
AU MILIEU DESQUELS IL A VÉCU.

SOYONS JUSTES, VOYAGEUR :
VOYONS DANS *Guillaume* LE GÉNIE CRÉATEUR LE PLUS PUISSANT
DU XIe SIÈCLE.
INCLINONS-NOUS RESPECTUEUSEMENT DEVANT LE BERCEAU
DE CELUI QUI SUT ÊTRE A LA FOIS
LE CONQUÉRANT
ET LE LÉGISLATEUR
DE LA VIEILLE ANGLETERRE.

Cette appréciation de ce que fut le vainqueur d'Hastings me paraît extrêmement juste. D. L. F.

(1) Voir t. 3, p. 337 et s., le morceau de poésie de M. Alph. Le Flaguais, intitulé : *Arthur à la tour de Rouen.*

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Recherches sur l'architecture militaire en France et en Angleterre, depuis la conquête de Guillaume le Bâtard jusqu'à la fin de la lutte anglo-française sur le continent. (2e et dernier art.)

Je continue mes recherches sur l'architecture militaire en France et au-delà du détroit, au point où je les ai laissées à la fin de mon premier article (1).

Attaque et défense des chateaux. Le système d'attaque et de défense usité chez nos ancêtres, avant et même, pendant un certain temps, depuis l'invention de la poudre à canon, était semblable à celui des Romains. Ils se servirent de leurs machines sous différents noms.

Ainsi l'on avait des engins pour lancer des pierres et des dards, de différents poids et de différentes dimensions. Les plus grands répondaient à nos grosses pièces de canon ou à nos mortiers; les plus petits à nos pièces de campagne. On les distinguait sous les noms de *balistes*, *catapultes*, *espingards*, *trébuchets*, *mangoneaux* ou *mangonels*, *pierriers*, etc.

Pour approcher des murs, on construisait des tours mobiles dans lesquelles les assiégeants étaient à couvert et dominaient les remparts, ce qui leur permettait de voir l'intérieur de la place et sa garnison.

Pour passer les fossés, on se servait du *chat*, machine qui répondait au *pluteus*, à la *vinea* et au *musculus* des Romains (Végèce, *De re militari*, l. IV), et sous laquelle un certain nombre d'hommes pouvaient se mettre à couvert et braver les flèches ou les autres projectiles.

Dans les siéges de peu d'importance, où les assaillants ne construisaient pas de grandes machines, ils s'élançaient en se couvrant de leurs boucliers, et s'efforçaient de dégarnir les remparts de leurs défenseurs, en faisant des décharges de pierres et de flèches, pendant que d'autres jetaient des fascines dans les fossés, et dressaient des échelles pour l'escalade.

(1) Voir le 1er art. ci-dessus, p. 198 et suiv.

Mais, lorsqu'il fallait vaincre de plus grands obstacles, on faisait d'abord avancer sous des claies qui étaient portées par des archers couverts de larges boucliers à l'épreuve des flèches, et dressés à cette manœuvre.

Dès qu'on était parvenu à combler le fossé de manière à pouvoir y descendre facilement, le *chat* était poussé en avant, et des hommes, garantis par cette machine, travaillaient à niveler le passage, pour faire approcher une tour mobile (1). Lorsque cette tour était arrivée près des murs, les archers qui en occupaient les différents étages faisaient des décharges continuelles de dards, de flèches et de pierres, afin de dégarnir le rempart. En même temps les mineurs commençaient à saper les murailles et à les battre avec le bélier. Souvent aussi, sans se servir de tours mobiles, on pratiquait, à l'abri du *chat*, des mines ou cavités souterraines, et l'on faisait manœuvrer le bélier.

Pendant la confusion occasionnée par la chute de la partie minée, qui ordinairement était une tour, les assiégeants se précipitaient dans la brèche et montaient à l'assaut.

De leur côté, les assiégés faisaient tous leurs efforts pour tenir l'ennemi à distance, en lui lançant des flèches et des pierres, et, à défaut d'autres projectiles, les poutres et les bois de charpente des maisons (*Philippide* de Guil. le Breton, c. x). Ils cherchaient à mettre le feu aux fascines jetées dans le fossé, ainsi qu'aux machines; à couper les échelles, et à neutraliser les forces du bélier, en le saisissant avec des cordes jetées du haut du rempart, puis tirées avec force.

Ils faisaient aussi des contre-mines qui entraînaient l'affaissement du sol, et, par suite, la chute des tours en bois élevées par les assiégeants.

Pour tromper ces derniers, certains châteaux étaient construits de manière à attirer leurs attaques sur des points qui, en apparence plus faibles que les autres, étaient au contraire, à l'intérieur, renforcés d'un double mur et presque indestructibles. C'est ainsi que souvent les portes bouchées, simulées dans les murs, offraient cette disposition et montraient la ruse des anciens constructeurs. Ces diverses tromperies, qui se trouvaient combinées différemment selon les lieux, faisaient qu'on se gardait bien de laisser pénétrer les étrangers à l'intérieur des châteaux.

Écoutons le récit que fait Guillaume le Breton du siége du château

(1) Les assiégeants rompaient aussi les digues en terre qui servaient à contenir l'eau des fossés de certains châteaux, ou à former près d'eux des étangs. Philippe-Auguste, assiégeant Gournay eut recours à un autre expédient : il rompit la digue d'un étang voisin, pour en diriger les eaux contre la forteresse. (Voy. la *Philippide* de Guillaume le Breton.)

de Boves par Philippe-Auguste. Je passe le récit que fait d'abord le poëte de la prise de la première enceinte du château, pour arriver au combat le plus important qui se livra sous les murs de la seconde enceinte.

« Les assiégeants, dit-il, construisent avec des claies, des cuirs et de forts madriers, un *chat*, sous lequel une jeunesse d'élite puisse se cacher en toute sûreté, tandis qu'elle travaillera sans relâche à combler les fossés; puis, lorsque ceux-ci sont comblés, les chevaliers appliquent leurs petits boucliers contre les murailles, et, sous l'abri de ces boucliers, les mineurs travaillent avec des poinçons et des piques à entailler les murailles dans leurs fondations; et de peur que le mur, venant à tomber fortement, n'écrase de son poids et ne frappe les travailleurs d'une mort indigne d'eux, on étançonne avec de petits troncs d'arbres et des pièces de bois rondes la portion de la muraille qui reste comme suspendue et menace incessamment les ouvriers. Ainsi les fossoyeurs déchaussent sur tous les points le pied de la muraille, à plus de moitié de la profondeur des fondations, et lorsqu'ils jugent que c'est assez creusé, ils y mettent le feu et se retirent prudemment dans leur camp. La flamme cependant fait fureur, et lorsqu'elle a complétement consumé tous les supports, la muraille s'écroule par terre, les flots de poussière et de fumée cachent le soleil à tous les yeux. A cette vue, les assiégés prennent la fuite, mais non pas tous sans éprouver quelque mal. Une troupe de jeunes gens, armés de fer, s'élance à travers les débris des murailles, au milieu des flammes et des torrents de fumée, massacre beaucoup d'ennemis et fait beaucoup de prisonniers; beaucoup d'autres, enfin, s'échappent par la fuite et se retirent dans la citadelle, dont un rocher escarpé, flanqué d'une double muraille, fait un asile sûr.

» Aussitôt la machine, construite pour plusieurs fins, se dresse et attaque la citadelle à coups redoublés; tantôt c'est un mangonneau qui, *à la manière de ceux que les Turcs emploient*, fait voler dans les airs de petites pierres; tantôt c'est une pierrière terrible qui, mise en mouvement par des cordes que l'on tire du côté de la plaine à force de bras, et roulant ainsi en sens inverse sur un axe incliné, plus rapide que les plus grandes frondes, lance des blocs de pierres énormes, toutes brutes et d'un tel poids, que deux fois quatre bras suffiraient à peine pour en soulever un....

» Déjà l'on voit paraître sur les murailles de nombreuses fentes; déjà la citadelle, fatiguée de tant de coups, s'entr'ouvre sur un grand nombre de points. » (Guill. le Breton, *Philippide*.)

Dans les siéges longs et difficiles, on formait quelquefois aussi un

blocus, en élevant autour de la ville une ligne de fossés garnis de forteresses. Guillaume le Conquérant fut obligé d'employer ce moyen pour réduire la ville de Domfront, en 1048; on eut souvent recours à cette tactique dans les siècles suivants. On voit dans la *Philippide* de Guillaume le Breton (VIIe c.) que Philippe-Auguste, assiégeant le Château-Gaillard, fit entourer son camp d'un double fossé, et éleva entre ces deux lignes de défense quinze tours de bois, égales en hauteur, également espacées et tellement bien construites, qu'elles auraient pu servir d'ornement aux remparts d'une ville. Froissard rapporte qu'Édouard III, non content d'assiéger Calais par mer, bâtit encore autour de la place une sorte de ville en bois, où il y avait de vastes habitations, des rues; et que l'on y vendait, le mercredi et le vendredi, des merceries, des toiles et toutes sortes de marchandises apportées de Flandre et d'Angleterre.

On trouverait, dans les chroniqueurs, un grand nombre de passages qui fourniraient des notions très-exactes sur l'art d'attaquer et de défendre les places; cet art paraît s'être perfectionné sensiblement depuis les croisades; et dans le passage de Guillaume le Breton que je viens de citer, le poëte fait entendre que le mangonneau était une machine imitée de celle des Turcs (1).

Si les guerriers du moyen-âge suivaient en tout point la tactique des Romains dans l'attaque et la défense des places, on admettra facilement qu'ils suivaient aussi leurs traditions pour l'établissement des camps; un grand nombre de passages de chroniques l'attestent. Guillaume le Breton, parlant du siége de Tours par Philippe-Auguste, dit que ce prince établit son camp entre le Cher et la Loire, dans un lieu où il trouva beaucoup d'arbres fruitiers et d'autres arbres dont le bois pouvait servir à fortifier le camp.

Ainsi l'armée de Philippe-Auguste campait comme les légions romaines, en s'entourant de fossés, dont le *vallum* était couronné de palissades en bois. Nous en conclurons que certains campements du

(1) Guillaume le Breton rapporte, dans le 2e chant de sa *Philippide*, que les Français ne faisaient point usage de l'arbalète à la fin du XIIe siècle : « En ce temps-là, dit-il, nos enfants de France ignoraient entièrement ce que c'était qu'une arbalète et une machine à lancer des pierres; dans toute son armée, le roi n'avait pas un seul homme qui sût manier de telles armes, et l'on pensait que tout chevalier n'en était que plus léger pour combattre. » Il est cependant certain que les Normands et les Anglais faisaient usage d'arbalètes dès le XIe siècle; ils s'en servirent avec avantage à la bataille d'Hastings. (Voir Hallam, *l'Europe au moyen-âge*, t. 3.) Il paraît résulter des paroles mises, par le poëte Guillaume le Breton, dans la bouche de la parque Atropos (ch. V), que Richard Cœur-de-Lion avait donné de l'extension à l'usage de cette arme, et que « le premier il avait montré aux enfants de France l'usage de l'arbalète. »

moyen-âge peuvent offrir une grande ressemblance avec les camps romains, et qu'ils ont dû parfois être confondus avec ces derniers.

Après avoir ainsi fait connaître le système employé pour attaquer et défendre les châteaux et même les villes, je vais continuer mon récit sur l'architecture militaire. Mais ce temps d'arrêt était nécessaire pour mettre à même de juger de l'utilité des constructions de l'époque.

La multiplication des châteaux, déjà grande au XIe siècle, était devenue tellement considérable au XIIe, qu'on a peine à se faire, par la pensée, un tableau véritable de l'état du pays. — Quiconque pouvait construire un château le faisait, de sorte que la terre de Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, et autres provinces de France, étaient véritablement hérissées de forteresses. La chronique saxonne nous apprend qu'en Angleterre, sous le règne du roi Étienne, depuis l'an 1135 jusqu'à l'an 1154, c'est-à-dire dans le court espace de 19 ans, on n'éleva pas moins de 1,115 forteresses nouvelles, indépendamment de toutes les maisons fortifiées construites auparavant.

L'établissement de ces nouveaux châteaux entraîna, on le comprend, de notables changements dans l'état du pays.

Vers la fin du XIIe siècle, telle localité inconnue au IXe, et dans laquelle un seigneur avait établi son château au XIe, était devenue une bourgade importante, une baronnie d'où dépendaient parfois des villes anciennement fondées. Ces nouveaux centres, formés par l'établissement des châteaux, déplacèrent une partie de la population. Les habitants des campagnes groupèrent leurs habitations autour du donjon qui devait les protéger contre les rapines, et dans lequel ils allaient en temps de guerre porter leurs effets les plus précieux (1).

Toute agglomération d'habitants nécessite des échanges et l'exercice des arts indispensables; aussi vit-on constamment s'établir des marchés, des foires et des artisans près de ces forteresses. Le centre féodal devint un petit centre d'affaires dont l'importance s'est maintenue jusqu'à nous, puisque la plupart de nos chefs-lieux de canton ont été, au

(1) Les habitants des campagnes déposaient ordinairement leurs meubles dans le château, lorsqu'ils craignaient le pillage. Dans le Calvados, les habitants des communes de Ryer, de Basanville et autres, avaient, d'après M. l'abbé de la Rue, le droit de retirer, en cas de danger, leurs effets au château de Creully, où sans doute ils devaient faire la garde, dans ces mêmes circonstances. Les églises étaient aussi remplies d'effets et servaient de lieu de refuge dans les moments de danger. Lorsque Serlon fit à Carentan, en 1105, son fameux discours contre les longues chevelures, qui décida Henri Ier et les seigneurs de sa suite à se laisser tondre, l'église était encombrée de meubles, ce qui donna lieu à l'orateur de débuter par une peinture pathétique des malheurs du temps et des effets de l'anarchie régnante. (Voir Orderic Vital, *Hist. de Norm.*, l. XI.)

moyen-âge, le siége d'une baronnie et d'une forteresse plus ou moins importante.

L'établissement des abbayes fut aussi une des grandes causes qui vinrent, au XIe siècle et surtout au XIIe, changer la géographie de nos contrées. On vit alors des landes incultes devenir fertiles et se couvrir d'habitations splendides.

Un bon ouvrage sur la statistique et la géographie des forteresses du XIIe siècle serait, à mes yeux, rempli d'intérêt et extrêmement utile pour classer dans la mémoire les faits d'armes et les divers événements qui constituent l'histoire nationale. Comment, en effet, suivre les détails donnés par nos chroniques sur les siéges de tel ou tel château, si nous en ignorons la position exacte?

Pour que le travail fût complétement satisfaisant, il faudrait que cette géographie féodale présentât aussi quelques notions sur l'importance relative des châteaux, sur les fiefs qui en dépendaient, afin qu'on pût y puiser en même temps des notions sur la hiérarchie militaire, et sur la position des maisons fortifiées du moyen-âge. J'ai essayé d'exécuter ce tableau pour mon département, et de dresser une carte féodale sur laquelle j'indique, par des signes, l'importance relative des forteresses, leur forme et la date approximative de leur origine. Cet essai fait partie de ma statistique monumentale du Calvados, qui n'est pas encore terminée.

Un travail de ce genre, étendu à la Normandie et aux autres provinces, serait d'autant plus utile, que de grands changements s'étaient opérés du IXe au XIIIe siècle. Pour la Normandie surtout, et pour les provinces unies à l'Angleterre, cette période est la plus importante, puisqu'elles furent ensuite réunies à la France. D'ailleurs, avec le XIIIe siècle, un ordre nouveau commence pour les arts et la civilisation, les communes se multiplient, et il faudrait choisir le temps qui précéda cette ère nouvelle, pour déterminer la géographie féodale de nos contrées.

Je dois me borner à indiquer, en passant, l'utilité de pareilles recherches, à recommander l'étude de la géographie, comme moyen de bien comprendre et de bien classer les faits historiques.

Les idées arrêtées sur le système en usage aux XIe et XIIe siècles, pour la construction des forteresses, il ne reste plus qu'à suivre, siècle par siècle, les changements qui s'introduisirent dans l'architecture militaire.

A partir du XIIIe siècle, on établit infiniment moins de châteaux qu'on ne l'avait fait auparavant : la France féodale était formée, le réseau des forteresses était *complet*.

On reconstruisit sans doute bon nombre de châteaux détériorés par le temps ; mais il fallait presque toujours suivre le plan et la disposition de la forteresse précédente, se conformer aux dimensions de l'enceinte préexistante, bornée par des fossés profonds et des mouvements de terrain considérables. Dans beaucoup d'endroits, on se contenta même de rétablir ce qui devait être renouvelé, et l'on conserva ce qui pouvait subsister encore des anciennes constructions.

Ainsi l'on comprend pourquoi il est assez rare de trouver des monuments militaires appartenant, dans leur entier, au XIIIe siècle.

D'autres causes encore doivent être indiquées comme pouvant servir à expliquer le petit nombre de châteaux du XIIIe siècle. Depuis la réunion de la Normandie à la France, des familles riches et puissantes abandonnèrent leurs possessions continentales pour demeurer en Angleterre, où elles avaient des biens plus considérables.

En même temps, comme le fait remarquer M. de Sismondi (*Hist. des Français*), Philippe-Auguste fit subir au régime féodal une transformation importante, en substituant *la monarchie féodale au fédéralisme féodal.* Par ses conquêtes de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, il mit un terme à l'indépendance des barons, et l'on sortit de l'état de violence qui avait régné aussi longtemps que chaque seigneur s'était cru absolu dans sa terre, et qu'il avait acheté, par un nombre limité de jours auprès de son supérieur féodal, le droit de ne reconnaître, dans ses rapports avec ses vassaux, d'autre règle que ses caprices.

Les croisades qui entraînaient les châtelains dans les contrées lointaines, et les mettaient quelquefois dans la nécessité d'aliéner leurs donjons ; l'esprit d'indépendance et de liberté qui se manifestait partout et forçait les seigneurs d'ériger les villes et les bourgades en communes, avaient aussi, on n'en peut douter, porté atteinte à la puissance féodale.

Enfin l'enthousiasme religieux était à son comble ; de toutes parts on élevait d'immenses basiliques, dont l'exécution absorbait les pensées des artistes et parfois les ressources des seigneurs.

Cependant quelques forteresses s'élevèrent hautes et fières, et sont là pour prouver que si le génie de l'architecture avait porté ses inspirations les plus belles et les plus pures dans la composition de ces admirables cathédrales que l'on a justement appelées *de grandes épopées de pierre*, la puissance féodale avait aussi parfois fécondé le talent des architectes du XIIIe siècle. Si les cathédrales de Chartres, d'Amiens, de Reims, de Beauvais, etc., etc., ravissent d'admiration et de surprise, et pénètrent l'âme d'émotions religieuses, le château de Coucy, avec sa

tour colossale, n'agit pas moins fortement sur l'esprit du spectateur.

Il a aussi sa poésie cet énorme donjon cylindrique, haut de 200 pieds, qui s'élève comme une colonne inébranlable, au milieu d'une auréole de tours et de murailles crénelées; cette colonne féodale que les révolutions du globe n'ont pu ébranler sur sa base (1), et qui domine un immense horizon, comme un emblème de la puissance et de la fierté de ces barons, qui prenaient pour devise : *Roi ne suis, prince, ni comte aussi. Je suis le sire de Coucy.*

J'offre ce curieux château de Coucy comme type des forteresses du XIIIe siècle (2). Si l'on excepte quelques décorations ajoutées à l'intérieur et faciles à reconnaître, il était vierge de restaurations, et l'histoire atteste qu'il avait été construit en entier par Enguerrand III de Coucy, dans la première moitié du XIIIe siècle. Mais, au lieu de décrire ici cette importante forteresse, j'analyserai rapidement les principaux caractères de l'architecture militaire de l'époque.

On se rappelle qu'au XIIIe siècle brilla cette architecture aux longues colonnes, réunies en faisceaux aux voûtes élancées, aux arcades aiguës, que nous avons appelée *ogivale*, et qui, répudiant les traditions romaines, vint en quelque sorte conquérir le sol français. Les châteaux durent, comme les églises, se soumettre à une révolution artistique si complète, si générale; mais les innovations ne pouvaient porter que sur des parties accessoires, car ces édifices offrent des masses et peu de détails. Les portes, les fenêtres, les voûtes, l'ornementation, voilà surtout, dans les châteaux, ce qui subit, au XIIIe siècle, les effets de la révolution ogivale.

Forme générale. La forme ou disposition générale des châteaux du XIIIe siècle fut, comme auparavant, subordonnée à celle du terrain, lorsqu'ils reposaient sur la cime d'un rocher ou sur un plateau bordé de vallons et de ravins. En pays de plaine, on préférait la forme carrée-longue; on trouve autour des deux enceintes les mêmes travaux de défense que dans les forteresses du XIIe siècle.

Tour du donjon. Si l'on vit encore au XIIIe siècle quelques donjons carrés, ils eurent un diamètre moins considérable que ceux des XIe et XIIe siècles; mais le plus ordinairement ils étaient de forme cylindrique. Quelquefois cette maîtresse tour était isolée (Coucy); d'autres fois elle faisait corps avec l'enceinte murale. Dans la première position,

(1) Un tremblement de terre, arrivé en 1692, a fendu verticalement les murs du donjon de Coucy, et l'une de ces crevasses est même assez considérable; mais l'aplomb de la tour n'a point été compromis par cette violente secousse.

(2) Je donne la description du château de Coucy et la lithographie de ce monument dans la Vme partie de mon *Cours d'architecture monumentale.*

elle était habituellement entourée d'un fossé particulier et accessible au moyen d'un pont.

A partir du XIIIe siècle, on n'éleva plus de mottes en terre, ou du moins on n'en établit que très-rarement, et dans les lieux où l'absence de bons matériaux forçait d'avoir recours à ce moyen d'accroître la hauteur des édifices. Encore le petit nombre de donjons du XIIIe siècle, assis sur des mottes, ne sont peut-être ainsi placés, au moins pour la plupart, que parce qu'ils ont succédé à des tours plus anciennes.

Logements. Les bâtiments voisins du donjon prirent une nouvelle extension. Le luxe avait sensiblement augmenté; il fallut des appartements plus spacieux, de vastes salles de réception. Quelques-unes de ces salles étaient magnifiques; elles avaient des fenêtres *en lancettes*, garnies de vitraux peints, et des pavés de briques émaillées, représentant des armoiries, des rosaces, ou des compartiments de différentes couleurs.

Tours d'enceinte. La forme cylindrique prévalut pour les tours d'enceinte, comme pour celle du donjon; les architectes du XIIIe siècle se sont montrés fort habiles dans la régularité et la solidité parfaite de ces belles pyramides qui s'élèvent comme de robustes colonnes, destinées à consolider les murs et à les défendre contre les attaques du siége. Les tours sont divisées en deux ou trois étages par des voûtes en pierre, quelquefois par des planchers portés par des poutres et couronnés d'une galerie de mâchicoulis.

Voûtes. Les voûtes construites d'après le même principe que celles des églises, dans les bâtiments qui bordaient les cours, offrent, pour les tours circulaires, des arceaux reposant sur des consoles ou des colonnettes espacées également les unes des autres, et qui vont se réunir au milieu de la voûte. Le point où s'opère la réunion de ces arceaux est orné d'un fleuron, quelquefois d'un écusson armorié.

Appareil. L'appareil que j'ai distingué précédemment par la dénomination de *moyen*, se rencontre habituellement dans les tours et les murs du XIIIe siècle; mais les pièces varient de dimensions, suivant la nature des matériaux employés. A Coucy, où ces pièces sont assez fortes et parfaitement taillées, on avait encore consolidé les murs au moyen de poutres incrustées dans la maçonnerie, selon le système déjà décrit (Brionne, Gisors) et en vigueur dans les siècles précédents. Quelques tours, dont les revêtements sont en moellon, m'ont présenté des assises de pierre de taille placées à différentes hauteurs, comme les cordons de briques des murailles romaines, et figurant aussi des espèces de cercles dans l'élévation des tours (Blois, Angers, etc., etc.)

Fenêtres. Les fenêtres, ordinairement très-simples à l'extérieur, affec-

tent la forme de lancettes simples plus ou moins étroites. A l'intérieur, elles sont parfois ornées de colonnes de chaque côté et de tores ou de nervures comme celles des églises. Dans les parties les moins exposées aux attaques, à l'intérieur des cours, on trouve parfois des fenêtres à deux compartiments, encadrées dans des lancettes géminées. Les grandes salles des châteaux étaient ainsi éclairées. Dans ces fenêtres, la tête de l'ogive était très-souvent remplie en maçonnerie, de sorte que les ouvertures étaient carrées et non pointues au sommet.

Portes. Les grandes portes flanquées de deux tours, à l'entrée des places, prirent aussi la forme ogivale dans leurs arcades : elles étaient quelquefois munies de deux herses ; l'une manœuvrant derrière le pont-levis, et l'autre placée à l'extrémité opposée du passage voûté, vers l'intérieur de l'enceinte. Habituellement on ne pouvait communiquer de la porte aux tours latérales, l'accès de celles-ci était pratiqué en dedans du bayle.

Les portes des tours et des bâtiments situés à l'intérieur des châteaux, beaucoup moins grandes que les précédentes, étaient parfois ornées de moulures et de colonnes ; mais jamais elles n'offraient de voussures multipliées, comme les églises de la même époque, et bien souvent elles étaient simples et sans aucun ornement.

Moulures. Les moulures d'ornement que j'ai remarquées dans les châteaux du XIIIe siècle sont les mêmes que j'ai citées, en parlant de l'architecture religieuse du même temps. Des trèfles et des quatre feuilles en creux, et des feuilles entablées, des crochets, etc., ornent l'entablement et la corniche. Autour des portes et des fenêtres on voit parfois des têtes de clous, des violettes, des fleurons et des guirlandes de feuillage (1).

A l'intérieur des salles, on trouve aussi des arcades simulées, comme dans les églises (Coucy).

Peintures. Les croisés, qui avaient visité l'Italie, la Sicile et les villes de l'Orient, durent apporter de ces contrées un goût de luxe qu'ils n'avaient point auparavant. La peinture à fresque fut employée pour la décoration des murailles. A Coucy, j'ai remarqué des rinceaux d'un rouge foncé sur un fond jaunâtre, autour de plusieurs arcades ; ailleurs les voûtes étaient peintes en bleu. Dans quelques salles du XIIIe siècle, j'ai trouvé des quatre feuilles, disposés en guillochis sur un fond jaune, et, en guise de bordure, des arcades trilobées figurant une sorte de balustrade à hauteur d'appui.

Dans les salles où le luxe des décors a été poussé plus loin, les cor-

(1) Voir la IVe partie de mon *Cours d'architecture monumentale*, p. 240 et suiv.

niches, l'archivolte des portes, et parfois les arceaux des voûtes, ont reçu des dorures.

Vers la fin du XIIIe siècle, on donna plus d'extension encore qu'on ne l'avait fait précédemment aux corps de logis destinés à la vie ordinaire du baron et de sa suite. On négligea même souvent d'établir le donjon avec une enceinte particulière, et l'on donna ce nom à une tour plus haute que les autres, mais liée aux principales constructions et faisant corps avec elles.

Ainsi l'on voyait déjà, dans les châteaux du XIIIe siècle, l'alliance intime de constructions considérables et purement civiles avec les tours et les ouvrages militaires, et souvent ils présentaient la réunion d'une forteresse et d'un palais.

D'après les recherches des antiquaires anglais, le roi Édouard Ier, l'un des plus grands princes qui aient occupé le trône d'Angleterre, fit faire dans son royaume, vers la fin du XIIIe siècle, de grands progrès à ce système d'architecture qui tendait à diminuer successivement la force et l'importance militaire des places. On cite, comme exemple de ces châteaux, ceux de *Caernarvon* et *Conway*, et plusieurs autres plus ou moins remarquables (1).

Les barons anglais s'efforcèrent, à l'imitation du souverain, de donner à leurs demeures plus de grandeur et de commodité, et l'on trouve, dans les châteaux élevés sous les successeurs d'Édouard Ier, un système différent de celui qui avait prédominé jusque-là (2).

Enceintes urbaines. On sait qu'un grand nombre de villes et de bourgades furent érigées en communes aux XIIe et XIIIe siècles. Cette institution, l'une des plus importantes révolutions sociales du moyen-âge, produisit des changements immenses dans l'importance relative et l'état matériel des cités.

En payant des redevances fixes, les villes de commune se trouvaient affranchies des droits arbitraires que les seigneurs se croyaient en droit d'en exiger à volonté ; elles étaient régies par les coutumes qui y avaient été de tout temps observées, ou par celles que les habitants déclaraient vouloir adopter.

Les habitants étaient désignés sous le nom de bourgeois ; les affaires

(1) Voir la description du château de Conway, dans le tom. 17 des *Beauties of England*, p. 466, et celle du château de Caernarvon, même vol., p. 355.

(2) Norris Brewer, *Introduction to the Beauties of England and Wales*, p. 416, 417. — Quelques donjons reçurent alors des moulures nouvelles ; tel est celui de Norwich, qui avait été construit par Roger Bigot, vers le temps de Guillaume le Roux, mais qui fut retouché et terminé par Thomas de Brotherton, sous Édouard II.

publiques confiées à des magistrats élus par eux et tirés de leur corps (1).

Non-seulement les villes et les bourgades furent érigées en communes, mais quelques seigneurs trouvèrent de l'avantage à en fonder de nouvelles, dans lesquelles ils accueillaient, sous certaines redevances, tous ceux qui voulaient jouir des avantages attachés à cette résidence. Ces asiles donnèrent naissance à des villes, qui bien souvent se peuplèrent aux dépens des seigneuries nouvelles. M. Augustin Thierry indique, dans sa xve lettre sur l'Histoire de France, comment se faisaient les fondations de nouvelles communes. La charte, qui octroyait le droit de bourgeoisie aux nouveaux domiciliés, était rédigée et scellée par le fondateur avant l'existence de la ville; il la faisait publier au loin pour qu'elle fût connue de tous ceux qui voulaient devenir bourgeois et propriétaires de terrains, moyennant un prix modique et une taille raisonnable.

Si quelques seigneurs donnaient leur consentement, et prévenaient même les désirs du peuple en établissant des communes, ces franchises excitaient des clameurs et la plus vive opposition de la part de beaucoup d'autres, qui traitaient les communes d'*institutions détestables*. On conçoit que l'impossibilité où l'établissement des communes les mettait de lever des tailles injustes, ait excité la colère de ceux dont les vassaux désertaient les domaines pour aller habiter les villes communales.

Mais leurs efforts furent impuissants : la prospérité des villes déjà constituées en communes parlait trop haut pour ne pas étouffer leur voix; attirés par l'attrait de la nouveauté, une foule d'étrangers apportaient dans ces villes leurs arts, leurs connaissances et leurs richesses.

Bientôt l'esprit d'industrie s'y ranima, le commerce y devint un objet d'attention et commença à fleurir; la population augmenta sensiblement, et l'aisance parut dans des lieux qui avaient été lontemps le séjour de la pauvreté.

Alors les villes s'accrurent et s'embellirent : la plupart furent entourées de murailles, et celles qui en avaient déjà élargirent considérablement leur vieille enceinte.

Philippe-Auguste fit établir autour de Paris une nouvelle enceinte de murailles, qui fut terminée en 1211; ce mur était flanqué de plusieurs centaines de tours, et percé de 24 portes. (Félibien, *Hist. de Paris*, t. 1.)

(1) *Recherches sur l'institution des communes, principalement en Belgique*, par M. de Bast, membre de l'institut des Pays-Bas. 1 vol. in-4°. Gand, 1819.

Diverses parties très-bien conservées des murs d'enceinte de la ville de Blois appartiennent au temps de St Louis.

La grande muraille qui entourait la ville d'Angers, et dont quelques parties subsistent encore, avait aussi été construite au XIIIe siècle, de 1228 à 1232, par ordre de St Louis. Le fait est prouvé par une quantité de pièces, où il est fait mention de diverses quittances de sommes données par ce monarque à ceux qui avaient fourni les emplacements de ces fortifications (1). L'enceinte était formée d'un mur très-élevé, et d'un fossé flanqué de 45 tours cylindriques, de 15 à 18 toises de largeur sur 5 de profondeur. Elle avait environ 1,900 toises de circuit, et se trouvait coupée en deux parties inégales par la rivière de Maine.

Le château d'Angers, remarquable par ses nombreuses tours cylindriques, d'une teinte rembrunie, dans lesquelles des cordons de pierre de taille blanche dessinent des cercles à différentes hauteurs, est lui-même en partie du XIIIe siècle. L'opinion commune est qu'il fut commencé sous Philippe-Auguste et achevé sous Louis IX.

Lorsque des villes étaient traversées par des rivières, on barrait le canal avec de grosses chaînes attachées aux murs qui bordaient les deux côtés du courant. Le passage de la Seine était ainsi fermé sous Philippe-Auguste; et comme les chaînes avaient une grande portée, elles s'appuyaient, de distance en distance, sur des bateaux solidement liés à de gros pieux. (Félibien, *Hist. de Paris*, t. 1.)

A Angers, les deux extrémités des lignes murales qui fermaient la ville à droite et à gauche du Maine, étaient terminées par des tours qui prenaient, de leur position, les noms de *haute-chaîne* et de *basse-chaîne*, parce qu'en ces endroits on tendait de nuit de grosses chaînes portées sur des bateaux, pour défendre l'entrée de la ville par la rivière. (Bodin, *Recherches historiques sur Angers et le bas Anjou*, tom. 1.)

Quelquefois les murs étaient établis sur des ponts, et ainsi continués sans interruption à travers le cours des rivières. Les arches de ces ponts étaient fermées avec des barres de fer, et parfois avec des herses.

Diverses parties encore très-bien conservées des murs d'enceinte de beaucoup de villes remontent au XIIIe siècle, et confirment ce que je viens d'avancer.

Nous n'avons pas, ainsi que je l'ai fait pressentir, beaucoup de châ-

(1) Bodin, *Recherches sur Angers et le bas Anjou*.— On fut obligé de détruire deux églises qui se trouvaient sur la ligne d'enceinte, et pour lesquelles on paya, en 1230, une indemnité à Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers.

teaux appartenants dans leur entier au XIVe siècle et à la première moitié du XVe, période dans laquelle se renferme cet article. Mais des additions faites aux constructions plus anciennes, et les changements apportés dans la disposition de leurs locaux, montrent le style de l'époque, et nous permettent d'indiquer sommairement ce qui peut caractériser l'architecture militaire de ce siècle. Ces caractères s'appliquent à la première moitié du XVe siècle.

Forme générale. Dès le XIVe siècle, les châteaux prennent des formes plus régulières et qui tendent à les rapprocher du style moderne. Dans la cour principale, qui est ordinairement carrée, de grands et vastes corps de logis se lient intimement aux murs d'enceinte. Ainsi les ouvrages de défense sont entremêlés de somptueux appartements, et les constructions civiles s'accroissent aux dépens des fortifications.

Les tours des angles renfermaient ordinairement des escaliers pour monter aux différents étages. On plaçait aussi parfois un grand escalier dans une tour élevée au centre de la façade principale de l'édifice, à l'intérieur de la cour. Nous trouvons le type de ces escaliers, qui deviennent très-communs au XVe et au XVIe siècles, dans les tours accessoires en application, par lesquelles on montait aux principales pièces de donjons des XIe et XIIe siècles. (Loches, Rochester, Douvres, Chamboy.)

La plupart des châteaux du XIVe siècle étaient précédés d'une enceinte extérieure, entourée de fossés ; mais je crois qu'on attachait alors moins d'importance qu'auparavant à cette partie accessoire ; souvent les murs en étaient peu élevés, entremêlés de maisons, ou remplacés par des palissades. Dans certains châteaux, elle paraît avoir été regardée plutôt comme une basse-cour bien close, que comme une forteresse. Dans d'autres, cependant, elle offrait encore une porte formidable et des obstacles difficiles à surmonter.

Murs d'enceinte. Les murs d'enceinte étaient constamment couronnés de mâchicoulis (1), de sorte qu'on faisait le tour de la place dans une galerie par laquelle on communiquait avec ces nombreuses ouvertures, et qui traversait les tours du rempart.

De cette galerie on pouvait de tous les points jeter des pierres d'un poids considérable sur les travailleurs qui auraient essayé de saper les murs ou de dresser des échelles pour les escalader.

Nous avons vu qu'au XIIIe siècle on avait généralement adopté l'u-

(1) On jetait par les ouvertures des mâchicoulis, des pierres de différentes grosseurs, de l'eau bouillante, du plomb fondu. Quelquefois aussi on se servait de blocs de pierre ou de plomb attachés au bout d'une chaîne, de sorte qu'on pouvait les retirer à sol et s'en servir de nouveau, après les avoir lancés sur la tête des assaillants.

sage des mâchicoulis. Les consoles qui les supportent offrent en général, au XIVe siècle, une coupe qui peut servir à les distinguer de celles du XIIIe siècle; elles sont plus allongées, plus légères, mieux profilées. Les remparts si bien conservés de la ville d'Avignon, et ceux du château de Pierrefont, fournissent des exemples de ce que je viens d'avancer.

Murs d'enceinte. Les tours, parfois couvertes d'un toit qui venait reposer sur le parapet en saillie, recouvrant l'ouverture des mâchicoulis et la galerie par laquelle on en approchait, offraient plus généralement, au XIVe siècle, la disposition que l'on voit dans le château de Pierrefont; c'est-à-dire que les mâchicoulis formaient une espèce de ceinture ou de balcon vers le haut des tours, mais que celles-ci s'élevaient encore d'un étage au-dessus de cette galerie avant de recevoir la charpente du toit.

On remarque au pied de quelques tours, comme dans celles du XIIIe siècle, des prisons ou salles souterraines dans lesquelles on ne pouvait descendre que par une ouverture ronde pratiquée au centre de la voûte, dans le pavé de l'appartement supérieur.

Les tours de quelques châteaux avaient reçu des noms tirés des principaux fiefs dépendants de la baronnie, et dont les possesseurs étaient obligés de venir faire guet et garde, dans ces tours, en temps de guerre.

Les toits coniques des tours étaient souvent surmontés de girouettes; il paraît que cet accessoire était un signe de noblesse dont tous les seigneurs n'avaient pas le droit d'user. Il y avait aussi pour le nombre des tours, l'établissement des donjons, etc., etc., une jurisprudence *castrale* qui ne m'est pas bien connue; tout seigneur ne pouvait pas élever un château pareil à celui du baron dont il relevait.

Fenêtres. Si l'on voyait toujours des fenêtres en ogive, divisées en deux parties par une colonne, et à peu près semblables, sauf la largeur qui était plus grande à celles du XIIIe siècle offrant cette disposition, les fenêtres carrées longues non surmontées d'un arc aigu prédominaient cependant au XIVe siècle. Ces fenêtres carrées, plus ou moins grandes, suivant l'importance et la destination des salles, étaient habituellement divisées en deux, et parfois en quatre parties, par des traverses en pierre; quelques-unes étaient ornées de moulures analogues à celles qui se rencontrent dans les églises du même temps.

La plupart des fenêtres étaient établies au-dedans des cours; quelques-unes furent aussi pratiquées en dehors dans le mur extérieur, mais toujours à des places où elles ne pouvaient guère donner d'inquiétude. Au reste on ne voyait, le plus ordinairement, dans les murs

d'enceinte, que ces ouvertures évasées en dedans, mais si étroites en dehors, qu'elles ressemblent presque à une fente, et auxquelles on a donné le nom de meurtrières ou d'arbalétrières. On pouvait lancer des flèches par ces ouvertures, sans avoir rien à craindre de celles de l'ennemi.

Portes. Les portes des salles, à l'intérieur des châteaux, sont quelquefois ornées de moulures, comme les fenêtres (guirlandes de feuillage, écussons, animaux, etc., etc.); elles s'ouvrent sous une arcade ogivale; quelques-unes sont carrées ou voûtées en cintre très-surbaissé.

Les portes des cours, presque constamment défendues par deux tours, et surmontées d'une salle d'où l'on faisait manœuvrer la herse, sont ordinairement au nombre de deux; l'une pour les chevaux, l'autre pour les gens de pied, ayant chacune leur pont-levis.

Ornements. Les sculptures qui ornent les châteaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont conformes à celles qui entraient dans l'architecture religieuse de la même époque. Ce sont des crochets, des feuillages, des fleurons, des animaux, des personnages en bas-relief, et autres moulures du temps. Quelques grandes salles sont décorées d'arcades simulées et peintes, à peu près comme au XIIIe siècle, quant à la teinte des couleurs et à leur emploi. Les pavés émaillés ont été encore plus fréquemment employés au XIVe qu'au XIIIe, ainsi que les vitraux peints.

J'indique comme des types de l'architecture dont je viens de parler, les châteaux de Pierrepont (Oise), de Villebon (Eure-et-Loir), de Hambie (Manche), et de Neuilly (Calvados) (1).

On peut encore citer, comme appartenant au XIVe siècle, la tour et les ruines du château de Montespiloy, près de Senlis, et les ruines du château des comtes de Poitou, à Poitiers (2).

La fameuse bastille de Paris, détruite en 1789, dont on trouve le plan en relief dans un grand nombre de bibliothèques publiques, avait été commencée en 1369, par ordre de Charles V. Cette forteresse se composait de logements fort élevés, disposés régulièrement autour d'une cour carrée-longue; quatre tours semi-sphériques étaient aux angles du carré, et deux autres au milieu des deux grands côtés. Diverses fenêtres carrées s'ouvraient à l'intérieur des cours et même dans

(1) Ces châteaux sont décrits et lithographiés dans la Ve partie de mon *Cours d'antiquités monumentales.*

(2) La lithographie des restes de ce dernier château est placée en tête du 1er vol. de ce recueil.

les murs extérieurs. On voit encore aujourd'hui l'emplacement des fossés de la bastille ; ils étaient larges et pleins d'eau.

On trouve dans l'ouvrage intitulé : *Beautés de l'Angleterre*, plusieurs descriptions de châteaux du XIVe siècle ; elles prouvent que dans ce pays on avait, comme en France à cette époque, constamment mélangé les bâtiments civils aux ouvrages de défense, et que le luxe intérieur avait fait de grands progrès (1).

La baronnie d'*Alnwich*, appartenant au duc de Northumberland, fut achetée, en 1309, par lord Percy ; ce seigneur et ses héritiers firent construire le château qu'on y voit, conformément au goût de l'époque. Il est situé sur une éminence, qui s'élève à droite de la rivière d'Alne, et les tours semi-circulaires qui le protégent et le décorent de chaque côté, donnent beaucoup de mouvément et de pittoresque à l'édifice. On avait pris toutes les précautions nécessaires pour la sécurité ; indépendamment des autres ouvrages, la porte d'entrée était flanquée de deux tours crénelées.

L'intérieur offrait, dit M. Norris Brewer (*Introduction of the Beauties of England et Wales*), tout ce que pouvaient exiger l'hospitalité et la richesse des possesseurs ; on voyait, le long des murs, des figures de guerriers dans l'attitude de la défense.

Le château a été réparé à l'intérieur, mais les bâtiments ont conservé à l'extérieur le caractère qu'ils avaient au XIVe siècle. Les restaurations ont été dirigées avec goût ; on a eu le bon esprit de respecter le caractère du monument.

Le château de *Hever*, dans le comté de Kent, autre exemple de l'architecture du temps d'Édouard III, offre aussi des bâtiments disposés en carré autour d'une cour centrale ; l'entrée, défendue par une herse et des tours crénelées garnies de mâchicoulis, s'accède au moyen d'un pont-levis.

Le château de *Lumley*, dans le comté de Durham, construit d'abord sous le règne d'Édouard Ier, mais considérablement retravaillé vers la fin du XIVe siècle, est carré avec une tour au centre, et protégé à chaque angle par des tourelles garnies de mâchicoulis ; les appartements sont vastes et leurs portes plaquées de fer. La grande porte, surmontée de tourelles et d'une galerie de mâchicoulis, fait corps avec une des ailes renfermant trois étages, et dont toutes les fenêtres sont garnies de barreaux en fer.

Dans le château de *Raby*, appartenant également au comté de Dur-

(1) Plusieurs seigneurs qui avaient reçu des sommes considérables pour la rançon des prisonniers faits à la bataille de Poitiers et à celle de Crécy, les employèrent à l'embellissement et à l'agrandissement de leurs châteaux.

ham, et dont la majeure partie a été refaite, en 1379, par John Newil, comte de Westmoreland, on remarque à l'extérieur de nombreuses tours crénelées, et des dispositions intérieures qui annoncent les progrès du luxe.

Les châteaux de *Bolton* et de *Spofford*, dans le comté d'Yorck, ceux de *Naworth* en Cumberland, de *Warwick*, de *Berkeley* et de *Kenilworth*, sont encore, ainsi que quelques autres, indiqués par les antiquaires anglais comme appartenant, au moins en partie, au XIVe siècle.

Les châteaux de la première moitié du XVe siècle n'offrent pas de caractères qui les distinguent absolument de ceux du XIVe, et j'ai dû les ranger dans la même catégorie. Les guerres anglaises, et l'occupation du territoire par les troupes ennemies, de 1417 à 1450, entravèrent, durant cette période, la marche des changements que le désir de se loger plus commodément tendait à introduire progressivement dans l'architecture militaire.

Quelques châteaux de cette époque se distinguent néanmoins par des moulures plus délicates et plus abondantes, et par une plus grande quantité de fenêtres.

Il nous reste encore un certain nombre de châteaux du XVe siècle, qui peuvent fournir les moyens d'apprécier mieux ces différences, que je dois me borner à indiquer.

Le château de Courtonne-la-Meudrac (Calvados), dont il ne subsiste plus rien, avait été construit par les évêques de Lisieux, peu avant l'invasion anglaise de 1417; la capitulation que fit alors Jean de Bienfaite, commandant de la garnison, prouve que cette forteresse était l'une des plus importantes du pays.

Les capitulations des autres places de Normandie, en 1417, qui se trouvent à la tour de Londres, jettent quelque jour sur les châteaux du XVe siècle et sur leur matériel, outre qu'elles sont fort utiles à consulter comme pièces historiques. On y voit qu'alors l'arme des garnisons était l'arbalète; il y avait aussi des canons dans plusieurs châteaux, notamment dans celui de Courtonne (1); dans d'autres il n'est pas fait mention d'artillerie à poudre (2). Je possède copie de plusieurs

(1) ... Item est dit, traitte et accorde que tout l'artillerie du chastel et dongeon de Courtonne est assavoir lances, arcs, arbalestres, flèches, virtons et touts aultres abilemens pour albalestriers; pouldres, canons et aultres abillemens pour la guerre, demorront entièrement au dit chastel et dongeon sans rien d'iceulx estre rompus ne transportes hors. (Extrait de l'*Appointement du château de Courtonne*, dont l'original est à la tour de Londres.

(2) L'arc et l'arbalète étaient d'une grande utilité, soit pour l'attaque, soit pour la défense des places. On va indiquer en quoi l'arbalète différait de l'arc. L'arbalète était

de ces pièces (1), et en prenant communication de ces capitulations, on juge de l'importance des forteresses du xve siècle (2).

A cette époque, des travaux furent faits à plusieurs châteaux par les Anglais. En s'emparant des places, ils exigèrent quelquefois de la garnison française qu'elle fît réparer les brèches ou autres avaries occasionnées par le siége ; c'est ce qui eut lieu à Falaise (3).

Mais ce fut principalement lorsqu'ils eurent pris possession des châteaux qu'ils y firent des réparations ou même des additions. On sait que la belle tour cylindrique accolée au donjon de Falaise est un de leurs ouvrages, et qu'elle fut construite, de 1418 à 1450, par Talbot, *capitaine des marches normandes* (4).

un arc monté sur un affût dans lequel s'engageait la flèche, et au moyen duquel on pouvait ajuster et atteindre plus sûrement le but, outre que la force de jet de l'arbalète était plus grande que celle de l'arc. Pour bander l'arc des arbalètes, on se servait d'une manivelle ou espèce de rouet. Pour assujétir l'arbalète pendant que l'on mettait en mouvement le moulinet avec les deux mains, on passait le pied dans un anneau, espèce d'étrier, placé exprès à l'extrémité de l'affût.

A cette époque, on montait deux canons sur le même affût. Ces canons étaient entourés de plusieurs cercles de fer ; c'était l'usage de les cercler ainsi au xive et au xve siècle, et on les trouve toujours ainsi représentés dans les miniatures du temps. Les canons que les Anglais ont laissés sur les murs du Mont-St-Michel, lorsqu'ils renoncèrent à s'emparer de cette place au xve siècle, sont cerclés de la même manière. Voir au surplus, pour ce qui concerne cette espèce de canon, l'article de M. Pigault de Beaupré, inséré dans ce recueil, t. 2, p. 233 et s.

Il existe à la bibliothèque royale, sous le n° 7239, un manuscrit apporté de Constantinople, en 1687, qui renferme un traité de l'art de la guerre et un grand nombre de vignettes représentant des machines. Une note apprend que l'ouvrage a dû être écrit vers 1330 ou 1340, époque où l'on commença à faire usage de la poudre à canon ; mais la copie de la bibliothèque pourrait n'avoir été faite qu'au xve siècle.

On peut consulter cet ouvrage pour les machines et les ruses de guerre usitées au xive et au xve siècle. On y voit, entre autres choses, que lorsque des assiégés sont forcés, à cause du défaut de provisions, de faire sortir de nuit quelques-uns des leurs, il faut avoir soin de faire ferrer les chevaux à rebours, afin que l'ennemi, trompé par leurs traces, croie au contraire qu'un renfort est entré dans la place.

(1) Notamment les capitulations de Caen et des châteaux de Bonneville-sur-Touque, Auvillers, Villiers, Vire, la Rivière-Thebouville, Chambrais (près Bernay), Coutances, St-Lô, Carentan, Laigle, Angles et Falaise.

(2) Plus tard on donnera, dans ce recueil, quelques-unes des capitulations de cette époque. D. L. F.

(3) ... Item est dit traitte accorde et promis par moy dessus dit Olivier de Manny, en cas que le rescoulx comme dessus ne se face, que moy et ceux de ma compaignie et garnison ferront à noz propres freits et despens refaire, refortifier et repareller les toures, les murailles, les fossés des chastels et dongeon de Falloise, en lestat pareille et semblable come il estoit pardevant que le suisdit très-excellent roy d'Engleterre y myst son très-honorable siége. (Extrait de l'*Appointement du chastel de Falaise, écrit le* 1er *février* 1417, et déposé à la tour de Londres.)

(4) Dans plusieurs rôles de la tour de Londres, dont j'ai copie, Talbot est qualifié

Cette tour, décrite avec soin par M. Galeron, dans la *Statistique de l'arrondissement de Falaise*, est élevée de 111 pieds au-dessus du sol; elle se divisait en quatre étages : les planchers, soutenus par des voûtes en pierre, offraient, à leur centre, une ouverture ronde par laquelle on pouvait communiquer d'un étage à l'autre; un puits, dont le cylindre s'élevait dans l'épaisseur du mur jusqu'au haut de la tour, fournissait l'eau nécessaire à la garnison.

Plusieurs autres places furent réparées par ordre de ce général, ou des autres capitaines qui commandaient les troupes anglaises en France, depuis 1417 jusqu'en 1450.

Ici se terminent les notions élémentaires que j'ai voulu présenter pendant la grande et longue lutte anglo-française sur le continent.

Les ruines que je viens d'examiner offrent, comme je l'ai déjà remarqué, un curieux sujet d'études et d'observations; elles ne méritent pas moins d'être décrites que les monuments religieux les plus riches et les plus complets. Je recommande instamment aux collaborateurs de la *Revue anglo-française*, qui prouvent, d'après leur concours à ce recueil, leur goût pour les études historiques, de ne négliger aucune occasion de dessiner les murailles et les enceintes féodales qu'ils pourront examiner dans leurs excursions.

La classification chronologique que j'ai établie le premier et que je viens de soumettre, devra peut-être recevoir quelques modifications. Je compte sur l'aide et le conseil des antiquaires, pour les rectifications qu'il me faudra faire à ce système.

Indépendamment de l'intérêt historique qui s'attache aux ruines féodales, elles ont encore, pour l'artiste, pour le dessinateur, un attrait qu'on ne peut méconnaître.

Il n'y a pas de plus bel ornement pour le paysage que ces tours suspendues sur la cime des rochers ou qui pyramident au milieu des bois.

Un motif plus puissant que tous les autres pour étudier les monuments militaires, c'est que depuis deux siècles il en a disparu une quantité prodigieuse, et que, dans cinquante ans peut-être, il n'en

de capitaine général des marches normandes du roi d'Angleterre, *capitaneus generalis marchiarum Normannie*. Le roi d'Angleterre avait donné un pouvoir très-étendu à ce général dans nos contrées, ainsi que le prouve le passage suivant d'un rôle de la tour de Londres, souscrit au château de Caen, le 1er octobre 1417.... *Constituimus ipsum custodem et capitaneum generalem marchiarum nostrarum Normanniæ, dantes et concedentes eidem Gilberto Talbo plenam tenore presencium potestatem et auctoritatem audiendi querelas omnium et justiciam faciendi ac delinquentes in hac parte arestandi, capiendi et incarcerandi, et incarceratos qui deliberandi fuerint deliberandi*, etc., etc.

restera plus. Il faut se hâter si l'on veut observer les derniers lambeaux de leurs hautes murailles.

Richelieu fit d'abord une guerre acharnée à ces vieux édifices qui s'élevaient de tous côtés, dans notre France, comme des jalons placés çà et là pour servir de guide au voyageur et à l'historien.

Depuis Richelieu une multitude de causes sont venues hâter la destruction des châteaux. Sous Louis XIV, un grand nombre d'abbayes obtinrent la permission d'y prendre les matériaux nécessaires pour la reconstruction de leurs couvents.

Plus tard, sous le siècle corrompu de Louis XV, les gouverneurs des villes ne se firent pas scrupule de construire pour eux des habitations aux dépens des murailles et des forteresses qui étaient confiées à leur commandement (1).

De nos jours, les causes de destruction se sont multipliées; partout on construit de nouvelles maisons pour lesquelles on recherche les matériaux des vieilles forteresses.

Partout aussi l'on veut mettre en culture jusqu'aux moindres parcelles de terrains en friche, et bientôt on verra croître des moissons là où quelques vieilles tours réveillent encore les souvenirs de notre gloire nationale.

Il eût été digne d'un gouvernement éclairé de racheter quelques-uns de ces monuments à vil prix ; mais c'est ce qu'on n'a pas voulu faire, et nous n'avons pas lieu d'espérer que nos plaintes soient mieux écoutées par la suite.

Dans un siècle qui a pris pour seule devise BIEN-ÊTRE MATÉRIEL, les spéculations les plus mesquines doivent imposer silence aux réclamations des hommes chez lesquels tout sentiment patriotique n'est pas éteint, et qui comptent encore les souvenirs pour quelque chose.

A. DE CAUMONT (*de Caen*), correspondant de l'Institut.

— *Quelques mots sur la singularité de la position politique de l'archipel anglo-normand.*

Les îles de Jersey, Guernesey et Alderney (Aurigny), formant l'archipel anglo-normand, constituent un petit état quasi indépendant, et jouissant d'une grande prospérité sous la protection de l'empire britannique. Sa population, d'environ 100,000 âmes, toute unie ou à peu près par des liens de parenté, jouit d'un bonheur digne d'envie en

(1) J'ai trouvé dans les archives de la mairie de Verneuil des plaintes extrêmement graves contre un sieur de Barberge, qui gouvernait la ville sous Louis XV, et qui eut l'impudence de faire détruire une partie du château pour se bâtir une maison de campagne ; beaucoup d'autres gouverneurs en faisaient autant à cette époque.

conservant l'usage de la langue anglo-normande du moyen-âge, et sous l'empire de lois qui datent de la même époque. Je vais, à ce sujet, citer deux points tout-à-fait remarquables, parce qu'ils indiquent l'indépendance politique et législative dont les îles anglo-normandes de la Manche jouissent, tout en faisant partie intégrante de l'empire britannique. — *Premier exemple.* Un droit de tonnage est exigé de tous les navires qui entrent dans les ports de Jersey, droit imposé en vertu d'une loi de la chambre des états de cette île. Or, il paraît que sur ce point les Français étaient plus favorablement traités que les Anglais; car, dans le courant de cette année (1836), une nouvelle loi a été passée, en vertu de laquelle les bâtiments anglais doivent, à partir d'une certaine époque, ne payer que les mêmes droits de tonnage que ceux sous pavillon français, et doivent, à l'avenir, être traités aussi favorablement que ces derniers (1). — *Deuxième exemple.* Un voleur est condamné au bannissement par arrêt de la cour royale, mentionné dans un compte rendu des assises de St-Hélier. Dans quel pays pense-t-on que la déportation doit avoir lieu? En Angleterre! Ainsi le sol de la monarchie suzeraine sert de colonie pour la déportation, de Botany-Bay en un mot, à l'état, autrefois conquérant, aujourd'hui vassal, parlant féodalement. C'est que les trois îles de la Manche, on le répète, sont toujours régies par la coutume de Normandie, qui s'y est conservée comme un monument politique du moyen-âge, et sans avoir égard à cette circonstance que cet archipel, au lieu de faire partie du royaume de France, dépend aujourd'hui de l'empire britannique.

J. SPENCER SMITH,
de la Société royale de Londres, de celles des Antiquaires de la même ville, de France, de Normandie, etc.

— *Recherches sur l'ancien Hôtel-de-Ville de Niort.*

Tous les écrivains qui se sont occupés, jusqu'à ce jour, de recherches historiques sur la ville de Niort, ont négligé de faire connaître, d'une manière exacte, l'époque et l'origine de la construction de l'édifice connu parmi nous sous le nom de l'*Ancien Hôtel-de-Ville* ou la *Maison-de-Ville.* Une tradition populaire fait remonter ce monument jusqu'à Éléonore d'Aquitaine, et, d'après toutes les géographies et tous les écrits publiés sur notre cité, il aurait été, au XIIe siècle, le palais qu'habitait, sur les bords de la Sèvre, la riche héritière de la Guienne et du Poitou.

Il suffit d'une simple inspection de ce monument pour détruire cette tradition. L'*Ancien Hôtel-de-Ville* de Niort, dont l'architecture est

(1) Voir dans ce volume, p. 124, l'indication d'une loi des états de Jersey, favorable à la navigation commerciale de la France.

loin de remonter à une époque aussi reculée que celle où vivait Éléonore d'Aquitaine, ne se compose que de deux salles basses et de deux salles hautes. Comment la duchesse d'Aquitaine, la galante reine de la France et de l'Angleterre, qui devait toujours avoir avec elle une cour nombreuse et brillante, aurait-elle choisi pour palais un bâtiment qui aurait à peine pu convenir pour être la maison d'une famille bourgeoise?

L'*Ancien Hôtel-de-Ville* de Niort a été construit deux siècles après le temps où Éléonore d'Aquitaine faisait de fréquentes résidences dans notre ville.

Après que les Anglais eurent été chassés des provinces de l'ouest de la France, par du Guesclin, sous le règne de Charles V et au commencement du règne de Charles VI, le duc de Berry, frère et oncle de ces rois, fut comte de Poitou ; ce prince combla de bienfaits la ville de Niort, qui avait été incendiée et qui avait beaucoup souffert pendant les guerres avec les Anglais. Il exempta les Niortais de tous les impôts, taille, gabelle et autres subsides; il fit consacrer à la réparation et à l'embellissement de la ville le produit *des droits de barrage* établis sur tous les ports de la Sèvre, et notamment à Sevreau et à la Tiffardière, près de Saint-Liguaire, et il enleva à la ville de Fontenay-le-Comte la partie des droits dont elle jouissait sur les ports de la Vendée, pour les donner à la ville de Niort. Ce fut à cette époque que le corps municipal de Niort, protégé d'une manière toute particulière par le duc de Berry, fit construire une maison d'échevinage qui est aujourd'hui le monument appelé l'*Ancien Hôtel-de-Ville* (1). On y plaça une horloge sonnante qui fut payée, par le duc, la somme de 80 livres.

Plus tard, trente et quelques années après la mort du bienfaiteur des Niortais, les agens du roi élevèrent une contestation à l'occasion des droits dont jouissaient les habitants de Niort, et notamment pour la propriété du bâtiment et de la place de la maison d'échevinage dans laquelle était située l'horloge. Le sénéchal du Poitou rendit, en 1446, une sentence par laquelle la propriété du bâtiment et de la place fut reconnue appartenir à la ville, à la redevance d'un gant ou cinq sous à chaque mutation d'homme ou de seigneur. Telle est l'origine du fief et de la baronnie de Niort, dont il existe cinq aveux et dénombrements.

On trouvait, il y a quelques années, et on doit retrouver encore aujourd'hui, dans les archives de la mairie de Niort, la sentence du sénéchal du Poitou, relative à la propriété du bâtiment et de la place de l'Horloge, et la lettre écrite par ordre du duc de Berry pour *en-*

(1) M. Briquet, dans son *Histoire de Niort*, et M. le vicomte de Lastic, dans l'article publié, ces jours derniers, dans la *Revue de l'Ouest*, ont bien parlé de l'établissement de l'horloge sonnante, mais n'ont rien dit de la construction de la maison d'échevinage, qui est l'*Ancien Hôtel-de-Ville*.

joindre au receveur de l'imposition de quatre deniers pour liv. et barrage, bailler la sôme de 80 livres, pour mettre et convertir en l'ouvrage de l'horloge que ledit duc a ordonné de faire en ladite ville.

Ainsi, l'*Ancien Hôtel-de-Ville* n'a jamais été le palais d'Éléonore d'Aquitaine. Cet édifice a été construit à la fin du XIVe siècle, et il a sans doute subi depuis beaucoup de modifications, car le bâtiment actuel semble, par plusieurs de ses détails, appartenir à la renaissance. Quoiqu'il n'ait pas été le palais d'Éléonore, et qu'il ne retrace point par conséquent à notre mémoire les souvenirs chevaleresques et voluptueux des croisades et des cours d'amour, il n'en doit pas être moins cher à nos concitoyens : c'est un monument tout populaire, c'est un emblème encore vivant des franchises municipales dont jouissaient nos pères ; il rappelle au peuple et à la bourgeoisie de notre ville leurs anciennes libertés, et à la plupart des familles nobles de notre pays la récente mais honorable origine de leur noblesse. C'est en accourant dans cette enceinte, au bruit du beffroi communal, pour y travailler aux intérêts de la cité et pour y défendre les droits de leurs compatriotes, que les Manceau, les Louveau, les Hugueteau, les Savignac, les Avice, et presque toutes nos autres familles nobles, ont gagné leurs titres. H. DE SAINTE-HERMINE (*de Niort*).

— *Le Mariage des condamnés à mort* (1).

Il a fallu que nos pères se fissent une singulière idée du mariage, ou que la guerre, qui avait élu domicile sur nos frontières, fût un instrument de dépopulation bien puissant, pour admettre en principe et maintenir, pendant des siècles, qu'un malfaiteur condamné au dernier supplice pouvait racheter sa vie en épousant une jeune fille qui le réclamait pour époux au moment de l'exécution. C'est un fait généralement connu, mais dont on ne cite qu'un petit nombre de monuments authentiques. De Brétigny, dans un bon *Mémoire sur les anciennes coutumes de Calais*, qui n'aurait cependant pas dû être rédigé sur les seules chartes de 1304 et de 1317, de Brétigny nous apprend que « *Josse Dullard*, Flamand d'origine, ayant été condamné à mort, à Calais, pour un vol de 27 deniers sterling, lorsqu'on le conduisit au supplice, une femme s'offrit de le prendre pour mari, et demanda qu'on le délivrât suivant l'ancienne coutume, qui accordait grâce au coupable pour vol, lorsqu'une femme consentait à l'épouser. Le cas n'était point arrivé depuis la conquête de Calais par Edouard ; mais on soutint qu'il était arrivé plusieurs fois auparavant. Le coupable fut re-

(1) Cet article est extrait des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, excellent recueil, d'une spécialité analogue à notre publication. D. L. F.

conduit en prison, et le gouverneur demanda les ordres du roi d'Angleterre. Ce prince ordonna qu'on informerait de l'ancienneté de l'usage : elle fut constatée, et le roi fit grâce (13 juillet 1365). » Le savant académicien pense que de semblables coutumes, qu'on retrouve en divers lieux et particulièrement dans la Picardie, semblent s'être établies dès le premier âge d'une population faible encore, et chez qui toute autre considération cède à la nécessité de favoriser la population par tous les moyens possibles..... D. F.

— *Le roi Jean, après avoir été fait prisonnier à Maupertuis, coucha-t-il au château de Savigny ?*

M. Thibaudeau aîné a publié la réclamation suivante :

« Froissart au XIVe siècle, Rapin de Thoiras au XVIIe, et l'historiographe Beauménil, ont écrit que le prince de Galles reçut sous sa tente le roi Jean, prisonnier après la bataille de Maupertuis, et qu'il le servit à table à souper ; le lendemain il partit pour Bordeaux.

» Thibaudeau, dans son 2e volume de l'*Histoire du Poitou*, p. 254, avance que le prince servit à table le roi au château de Savigny.

» Le sévère Dufour m'a dit : « Où votre père a-t-il pris que le roi fut » conduit à Savigny, lieu plus éloigné de la route de Bordeaux où il » devait aller, que du camp du vainqueur ? Il aurait bien dû nous citer » l'auteur d'un fait qui est en contradiction avec tous les historiens ; » il s'en sera rapporté à une tradition mensongère, ou à un prieur de » Savigny qui aimait à citer du merveilleux pour se donner de l'im» portance. Je relèverai cette erreur dans le volume que je vais im» primer. » Depuis il est mort.

» En lisant les 87 vol. in-fo de dom Fonteneau, pour en dresser la table, j'ai vu, dans le t. 33, p. 16, que sous l'administration du maire Aimeri d'Ayron, en 1356, le roi Jean fut fait prisonnier, et conduit au château de Savigny... Il y soupa, y coucha, et le lendemain partit pour Bordeaux. Tel est l'extrait d'un registre de l'Hôtel-de-Ville de Poitiers.

» On doit donc s'en rapporter plutôt à ce manuscrit officiel, écrit par un contemporain, à deux lieues du champ de bataille, qu'à des historiens étrangers.

» Comme le manuscrit de Dufour est passé entre les mains de M. de la Fontenelle, et qu'il peut être imprimé un jour, il est donc d'un grand intérêt d'éclaircir ce fait, et, pour la mémoire de mon père, je suis obligé de soutenir qu'il n'a rien avancé sans en avoir la preuve. »

Je répondrai à cette réclamation, sans rien débattre ici sur ce qui concerne la bataille de Maupertuis, dont cette Revue s'occupera dans son Ve volume, que le travail que M. Dufour m'a autorisé à fondre avec le mien n'est relatif qu'aux comtes de Poitou et finit à Aliénor. D. L. F.

Chronique.

⁂ *Fabrique de vitraux peints établie à Tours.* — L'art de la peinture sur verre était dans tout son éclat lors de la lutte anglo-française sur le continent, et c'est avec plaisir que nous annonçons la création à Tours, par M. Ed. Massé, architecte et conservateur des monuments historiques d'Indre-et-Loire, d'un établissement pour la peinture sur verre. Nous reproduirons même les expressions avec lesquelles M. Massé parle de l'art perdu à peu près et qu'il veut faire revivre. — « L'art de la peinture sur verre, si intéressant en lui-même, dit-il, est encore bien peu connu au XIXe siècle, siècle de recherches et de découvertes; siècle qu'on peut comparer à l'alchimiste infatigable, dirigeant du centre de son vaste laboratoire tous les ressorts de la science, et se livrant à des études presque surhumaines. Il y a cependant entre le moyen-âge et notre époque cette différence, que les arts, mobile si puissant de la civilisation, sont du domaine de tous, tandis qu'autrefois ils n'étaient cultivés que par un bien petit nombre. Quelques connaissances mises en pratique suffisaient alors pour fixer sur un seul l'attention d'un peuple constamment agité, et dont les mœurs étaient encore si rudes et si grossières. C'était par les soins des pieux abbés, aidés par les largesses des rois et les dons des seigneurs presque aussi puissants; c'était par la piété des évêques, et plus encore par ce sentiment religieux, centre commun d'une même pensée, plus propre que tous les trésors à remuer des masses, que s'élevèrent les cathédrales encore debout avec leurs flèches à jour et leurs nefs mystérieuses. Entre les voûtes et les dalles une nudité complète favorisait l'éclat de leurs vitraux de couleur, reproduisant sous mille nuances diverses les événements pleins d'intérêt, les costumes brillants, et les mœurs contemporaines. Ici, les plus hauts faits d'armes de chevalerie; là, un ex-voto du noble baron revenant de la Terre-Sainte; plus loin, des portraits en pied de pieux abbés et d'évêques mitrés, leur crosse en main; enfin, dans une épaisse forêt, un chasseur intrépide remerciant avec humilité saint Hubert pour ses prouesses de la veille. — A tous ces produits d'un art vraiment magique, il

manque la vie et le mouvement, mais en compensation quelle richesse de couleurs ! — De sa naissance au xve siècle inclusivement, à part quelques modifications dans les formes et la disposition des détails d'architecture si bien conçus et ordonnés, cet art reste à peu près stationnaire jusqu'au xvie siècle, dans lequel il se développe tout-à-coup avec une rare perfection. L'église n'a plus seule le privilége de cette parure éclatante ; le pouvoir féodal en décore les galeries légères et les chapelles des châteaux ; sous mille nuances diverses, l'histoire du châtelain et de ses aïeux est reproduite. On imite en peinture des palais entiers, et la grisaille rehausse d'un nouvel éclat les tableaux qu'elle entoure. C'est alors que paraissent sur divers points de la France ces maîtres célèbres, Jean Cousin, Bernard de Limoges, Pinégrier et tant d'autres. Quelque temps après, semblable à une lumière qui brille d'un dernier éclat, la décadence de l'art entraîne avec elle la chute de la peinture sur verre, et plus de deux siècles s'écoulent, renfermant avec eux les secrets d'un art que le xixe siècle était appelé à retrouver. » — M. Massé indique ensuite ce qu'il se propose de faire et comment il a étudié longues années l'art qu'il se propose de mettre en action. « L'examen que nous avons fait, dit-il, dans nos fréquentes excursions, de l'état actuel des monuments, nous a mis à découvert toutes les secousses qu'ils ont éprouvées. Leurs vitraux ont surtout beaucoup souffert. Remédier à cet état de choses fut notre première pensée, et nous avons été compris par un grand nombre de personnes recommandables à tous égards ; un établissement local devenait indispensable pour répondre aux besoins de l'époque, à la fois comme restaurations et productions nouvelles, nous l'avons créé, pénétrés d'avance qu'aujourd'hui cette industrie ne peut être considérée comme objet d'art seulement, mais comme un moyen indispensable de rendre à nos beaux monuments leur caractère primitif. — Dix années d'étude ne peuvent nous laisser le moindre doute sur le succès de nos opérations ; habitant un département central, riche à la fois de souvenirs historiques et de monuments de toutes les époques, nous avons pu étudier les différents styles de l'architecture du centre et du midi de la France, et nous pourrons, par cela même, mettre nos travaux en harmonie avec l'époque du monument que nous serons chargés de restaurer ou de décorer. » — MM. Massé, car M. Ed. Massé a associé son frère à cette œuvre, se proposent de contracter toute espèce d'engagements, tant pour la conservation des églises et des châteaux, que pour la décoration des édifices modernes. Ils offrent, à des prix modérés, deux espèces de peinture, *la peinture en verre proprement dite* et *la peinture ou mosaïque en verre coloré*. Ils exécuteront leurs

ouvrages sur les dessins qui leur seront remis ; mais, pour plus grande facilité, MM. Massé se proposent de publier par livraisons un recueil des principaux dessins qui seront exécutés sur verre dans leur établissement ; ces dessins, au trait seulement, pourront être adressés aux personnes qui les désireront à un prix minime. — Ce recueil tiendra au courant de ce nouvel établissement, que les amis des beaux-arts et des souvenirs historiques doivent encourager. — Du reste, le directeur de cette Revue, qui a déjà vu des vitraux fabriqués par MM. Massé, a été étonné de leur perfection et de leur ressemblance avec les vitraux anciens.

⁂ *Echange de médailles entre une société française et une société anglaise.* — La Société libre des Beaux-Arts de Paris, ayant reçu l'hommage d'un volume intitulé : *Recueil des portes les plus remarquables des édifices anciens de la Grèce et de l'Italie*, par un de ses correspondants, M. Donalson, architecte à Londres, lui a décerné une médaille, comme témoignage honorable pour le mérite réel de l'artiste comme auteur, mais aussi pour les sacrifices qu'a nécessités son travail, complet dans la branche qu'il traite. En retour, M. Donalson a offert à la Société libre des Beaux-Arts de Paris, au nom de l'Institut des Architectes britanniques, une médaille en bronze frappée en l'honneur du chevalier John Soane, chef de l'école d'architecture en Angleterre. Cette médaille, exécutée avec talent, est l'ouvrage de M. Vyon, graveur des monnaies royales.

⁂ *Grand passage, par Boulogne, d'Angleterre en France et de France en Angleterre.* — Le maire de Boulogne-sur-Mer, en prétendant que le trajet d'Angleterre en France et de France en Angleterre est aujourd'hui plus facile par le port de sa ville, *à cause des immenses améliorations qu'il a reçues*, que par le port de Calais, établit ainsi le chiffre des voyageurs, allant en Angleterre ou en revenant, débarqués à Boulogne. En 1833, 15,755 ; en 1834, 19,661 ; en 1835, 25,910, et en 1836, 55,512. Le même chiffre, pour Calais, en 1836, serait seulement de 35,302. — Sur ce document, le maire de Calais a réclamé auprès du *Constitutionnel* dans les termes suivants : « Le prix du passage de Calais à Londres, *et vice versâ*, était, depuis plusieurs années, fixé à 30 et 20 schellings. Une des compagnies de bateaux à vapeur de Londres a établi un service sur Boulogne, et, pour assurer le succès de la concurrence, elle a baissé les prix, d'abord à 5 schellings et ensuite à 2, tandis qu'à Calais les premiers prix ont été maintenus. Qu'est-il arrivé ? qu'une multitude d'habitants des villes voisines de la Tamise ont voulu voir la France, et ils sont venus 3 à 400 à la fois. Ce passage extraordinaire, qui a duré pendant tout l'été, a

fait arriver à Boulogne 16 à 20,000 promeneurs, qui, après un séjour de 24 à 36 heures, retournaient en Angleterre. Si donc nous déduisons du total donné par M. le maire de Boulogne les 16 à 20,000 promeneurs débarqués et rembarqués, le chiffre des voyageurs proprement dit se trouvera au-dessous de celui de Calais. Depuis que la compagnie des bateaux à vapeur de Londres sur Calais s'est décidée à baisser ses prix, l'avantage dont Boulogne a joui momentanément a tout-à-fait cessé. » — Le maire de Boulogne a écrit de son côté qu'il n'avait voulu que constater un fait actuel, produire un renseignement statistique, et nullement engager une question de prééminence entre deux villes faites pour prospérer simultanément. — On ne pouvait mieux finir cette discussion.

⁂ *Belle conduite, envers le commerce français, de deux officiers anglais, lors d'un mouvement révolutionnaire à Puerto-Caballo, et sa récompense.* — Le fait qu'on a l'intention de signaler est indiqué suffisamment, et en outre d'une manière officielle, dans les deux pièces qu'on va reproduire ici. L'une de ces pièces est une lettre écrite par le consul de France, à Porto-Cabello, au capitaine W. Sidney Smith, commandant la corvette britannique *Larne ;* elle est ainsi conçue : « *Agence consulaire de France dans la province de Vénézuela, en résidence à Porto-Caballo*, 6 *mars* 1836. Monsieur le commandant, au moment où, après un longséjour devant cette place, vous allez vous éloigner de nous, permettez-moi de vous exprimer les vifs sentiments de reconnaissance dont je suis pénétré, pour les importants services que vous avez bien voulu nous prêter dans les circonstances critiques qui nous affligeaient dès avant votre arrivée. — *Il* y a six mois que vous prîtes la généreuse détermination, cédant à la prière du commerce étranger de cette place, de nous prêter votre appui contre la tourmente révolutionnaire qui nous menaçait. Ce secours a puissamment contribué à adoucir l'amertume de notre situation, et, pendant ce laps de temps, nous en avons fréquemment éprouvé les effets. — Je vous prie de faire agréer à messieurs vos officiers nos remercîments pour la sympathie qu'ils nous ont manifestée. — Le gouvernement français aura connaissance des services que vous avez rendus aux citoyens de sa nation dans cette place ; et je ne doute pas qu'il se montre reconnaissant. — Agréez, en attendant, Monsieur, l'expression sincère et méritée de la gratitude du commerce français de Puerto-Caballo. — Je saisis cette occasion pour me dire, etc. (*Signé*) Émile Bourrel, *agent consulaire de France.* — L'autre document à consigner ici est une dépêche du président du conseil des ministres de France au comte Sébastiani, ambassadeur français à Londres : « Paris,

14 juillet 1836. Monsieur le comte, pendant les troubles qui ont récemment agité la république de Vénézuela, MM. le capitaine Williams Sidney Smith, commandant la corvette de S. M. B. *Larne*, et le lieutenant Robert Loney, commandant le brick *Sauvage*, ont stationné à Puerto-Caballo, alors occupé par les insurgés. Ne se bornant point à protéger leurs nationaux, ils ont considéré tous les négociants étrangers comme les membres d'une même famille, et, par ce généreux appui, les ont mis à l'abri des avanies qui les menaçaient. — Informé par notre consul, à Caracas, des droits que ces deux officiers ont acquis dans cette occasion à la reconnaissance du gouvernement du roi, je m'empresse de vous prier, Monsieur le comte, d'en donner connaissance au lord vicomte Palmerston, afin que l'amirauté britannique puisse témoigner à MM. Sidney Smith et Loney sa satisfaction de leur conduite. Agréez, etc. (*Signé*) THIERS. » — Cette recommandation a eu tout son effet, car à l'époque du 1er janvier 1887, M. W. Sidney Smith a été promu au grade de capitaine de haut bord, et le lieutenant Loney a été avancé d'un grade. — Le capitaine W. Sidney Smith est le fils aîné d'un des collaborateurs à ce recueil, M. J. Spencer Smith, ancien ambassadeur à Constantinople, qui lui-même, et lors de cette ambassade, s'est honoré par sa noble conduite envers des Français, ainsi qu'on peut le voir dans cette Revue (t. 3, p. 288), et le neveu de l'amiral Sidney Smith.

⁂ *Mort de Mac-Adam.* — L'ingénieur John Loudon Mac-Adam, à qui on attribue l'invention du système de routes qui porte son nom, est mort à Molfat, dans les îles britanniques, le 26 novembre 1835, à l'âge de 81 ans.

⁂ *Calcul curieux sur la dette anglaise.* — On dit toujours que la dette publique d'Angleterre est fort pesante; mais peu de personnes s'inquiètent d'en connaître exactement le poids. Le voici : Cette dette, convertie en or, si cela se pouvait, pèserait 6,209 tonneaux; et si on l'aimait mieux en argent, le poids serait de 119,648 tonneaux. On ne sait guerre davantage ce qu'il faudrait de navires pour la transporter outre mer. Mais d'après les calculs qui précèdent, il est aisé de dire qu'en or (comme moins coûteux pour le fret) il faudrait une flotte de 25 navires de la portée de 250 tonneaux chacun. — Une fois débarquée, il n'est pas plus difficile de compter le nombre des chariots qu'on emploierait à la transporter par terre; c'est-à-dire, 12,580 d'un cheval chacun tirant un mille pesant, toujours en or, pour plus d'économie dans le transport. Celui qui voudrait s'amuser à inspecter la marche du convoi, aurait à parcourir une ligne de 12 à 15 lieues non interrompue. Mais, si au lieu de la faire voyager de cette manière, on voulait, pour plus de sûreté,

la confier à la garde de soldats qui en porteraient cinquante livres pesant, chacun, dans leur havresac, il ne faudrait qu'une armée de 281,769 hommes.— Ces huit cents millions sterling de la dette, en souverains d'or empilés l'un sur l'autre, feraient une colonne de 250 lieues d'élévation. Le même nombre de souverains mis à plat l'un contre l'autre formerait une ligne de 37,000 lieues; c'est-à-dire qu'elle ferait une fois et trois quarts le tour de la lune.— Il n'y a plus de billets de banque d'une livre chacun, et c'est dommage, car en les cousant ensemble, pour former ainsi une représentation de la dette, on pourrait tapisser une grande route de 40 pieds de largeur sur 350 lieues de longueur. Les mêmes *banck notes* attachées l'une au bout de l'autre, auraient encore formé une ceinture assez longue pour faire quatre fois le tour du globe, et seize fois celui de la lune; mais, à défaut de ces billets d'une livre, on peut encore se procurer le même divertissement avec ceux de 5, 10, 20, 30, 50, etc., et les dimensions ci-dessus indiquées se trouveront seulement réduites selon la proportion qu'on voudra choisir. — On s'est encore amusé à compter que la population entière du monde habité étant de mille millions d'âmes, l'Angleterre pourrait donner à chacune, en supposant qu'elle eût de quoi payer sa dette, une somme de 20 fr. On compte aussi que si cette puissance venait jamais à conquérir l'Europe (Dieu nous en garde!), en imposant chaque individu à 147 fr. par tête, elle recueillerait ce qu'il lui faut pour s'acquitter. — Mais, plaisanterie à part, supposons pour un instant, ce qui n'est pas impossible, que l'Angleterre puisse se procurer des mines du Mexique autant d'argent qu'il lui en faudrait pour payer sa dette, il lui faudrait une flotte de 476 navires de 250 tonneaux chacun pour transporter les lingots, ce qui, le cas échéant, ne laisserait pas que d'être, faute d'autre, une bonne ressource pour la navigation marchande. (*Jour. de Cherbourg.*)

⁂ *Collaborateurs à la* Revue anglo-française *promus à des dignités scientifiques.* — M. Chaudruc de Crazannes (de Montauban) a été, à la fin de janvier dernier, élu correspondant de l'Institut (académie des inscriptions et belles-lettres). Peu avant il avait été nommé membre de l'Académie royale des sciences de Turin et de la Société des antiquaires du nord de l'Europe, à Copenhague. — M. Couppey (de Cherbourg) a été nommé membre de cette dernière société, et M. de la Fontenelle de Vaudoré a été indiqué, par le bureau de ce corps savant, pour en faire partie; sa nomination est subordonnée à son acceptation. — M. A. Le Prévost, dont on connaît le profond savoir en histoire et en antiquités, a manqué d'une voix d'être nommé associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

DE LA FONTENELLE.

TROISIÈME LISTE

DES ABONNÉS-COLLABORATEURS A LA REVUE ANGLO-FRANÇAISE ET DES SOCIÉTÉS ET RECUEILS FAISANT ÉCHANGE AVEC CETTE PUBLICATION.

L'Institut, journal des académies, à Paris. — La Revue des états du nord de l'Europe, à Paris. — Le Mémorial encyclopédique, à Paris. La Revue de la Côte-d'Or et de l'Ancienne Bourgogne, à Dijon. — La Revue du Dauphiné, à Valenciennes. — La Revue du centre, à Limoges. — L'Album poitevin, à Poitiers.

MM.

Le marquis de Fortia d'Urban, membre de l'Institut, à Paris.

Didron, secrétaire du comité de l'histoire de France au ministère de l'instruction publique.

De Saulcy, antiquaire et capitaine d'artillerie, professeur à l'école de Metz.

Du Plessis, l'un des collaborateurs à la *Biographie universelle*, à Blois.

Le baron Patu de St-Vincent, antiquaire, à Mortagne (Orne).

Massé, architecte, conservateur des monuments historiques, à Tours.

Hazé, peintre, conservateur des monuments historiques, à Bourges.

J. Pautet, littérateur, directeur de la *Revue de Bourgogne*, à Dijon.

C. P. Serrure, professeur d'histoire du moyen-âge à l'Université de Gand (Belgique).

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

Partage de la Saintonge entre St Louis et Henri III d'Angleterre; par M. D. Massiou (*de la Rochelle*). 5

IIIe lettre sur l'histoire de Normandie (2e moitié du XIVe siècle); par M. A. Canel (*de Pont-Audemer*). 9

Bataille de Pontvallain et prise du château de Vaas (1370); par M. J. R. Pesche jeune (*du Mans*). 16

Bataille de Pontvallain et siége de Vaas (1370). *Carte.*

Descente des Anglais à St-Briac, près de St-Malo (1758); par M. Vérusmor (*de Cherbourg*). 44

Shakespeare et le drame romantique; par M. A. Mazure (*de Poitiers*). 49

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Essais historiques sur les bardes, les jongleurs normands et anglo-normands; par M. l'abbé de la Rue (2e art. 2e vol.— *Des Trouvères anglo-français.* — M. de la Fontenelle. 62

Histoire critique de la littérature anglaise depuis Bacon jusqu'au commencement du XIXe siècle : histoire, roman, genre épistolaire; par M. L. Mézières. — M. A. Mazure (*de Poitiers*). . . 83

Notice sur Jublains (Mayenne), etc.; par M. F. J. Verger. — M. de la Fontenelle. 85

Lettre à tout le monde sur l'amélioration des mœurs, des cultures et des animaux domestiques dans les Deux-Sèvres et le Poitou; par maître Jacques Bujault. — M. de la Fontenelle. . 86

Association normande, session de 1835, à Évreux. — M. de la Fontenelle. 90

DOCUMENTS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Considérations sur le dévoûment d'Eustache de St-Pierre; par M. Piers (*de St-Omer*). 91

Pages.

LÉGISLATIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE COMPARÉES.

De la justice de paix en France et en Angleterre, et coup d'œil sur la procédure criminelle dans les deux pays. (1er art.) — Par M. B. de L. (*de Poitiers*). 104

CHRONIQUE.

Sur la collection de manuscrits et la générosité littéraire de sir Th. Phillips, 121. — Remarque sensée d'un écrivain anglais relativement aux sources de l'histoire d'Angleterre, sous la maison de Plantagenet, 122. — Prix remporté sur une question importante relative à l'histoire de Flandre, *ib.* — Nouvelles courses archéologiques de M. J. Woods pour rechercher l'origine de l'ogive, 123. — Conservation des ruines du château de Montreuil-Bonnin, *ib.* — Mort de M. Achille Allier, *ib.* — Mesures prises pour favoriser le mouillage des navires français à Jersey, 124. — Curieux fait d'armes d'une bande de contrebandiers anglais, à l'encontre d'un douanier français, *ib.* — Communication importante relative à l'histoire de l'artillerie, faite par un membre de la famille de Napoléon, 125. — Recherches dans le Maine d'un trésor prétendu enfoui lors des guerres anglo-françaises, *ib.* — Bible de Karlemagne vendue en Angleterre, 126. — Annonce de nouveaux cours d'antiquités monumentales, 127. — Congrès historique des deux Bourgognes, *ib.* — Concours archéologique sur la comparaison d'un certain nombre d'églises monumentales, *ib.* — Publications dues à des collaborateurs à la *Revue anglo-française*, 128.

Vue du château de Cabrerets, *lithographie.*

Séjour et méfaits des compagnies franches anglaises dans le Quercy (1372); par le baron Chaudruc de Crazannes (*de Montauban*). 129

Grands effets d'une petite cause (1293-1297); par M. D. Massiou (*de la Rochelle*). 144

IVe lettre sur l'histoire de Normandie (2e moitié du XIVe siècle); par M. A. Canel (*de Pont-Audemer*). 150

Bataille de Toulouse (1815); par M. D***. 154

Les îles de Chausey (Manche); par M. Vérusmor (*de Cherbourg*). 165

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Essai historique sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands, etc.; par M. l'abbé de la Rue. (Troisième et dernier article. — 3e vol. — *Suite des Trouvères*

Pages.

anglo-français.) — M. de la Fontenelle. 167

Discours prononcé par M. Thomas, président de la Société libre d'émulation de Rouen, dans la séance publique de 1835. — M. de la Fontenelle. 186

DOCUMENTS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Couronnement de Richard-Cœur-de-Lion comme duc d'Aquitaine, à Limoges; par M. M. Ardant (*de Limoges*). . . . 192

Recherches sur l'architecture militaire en France et en Angleterre, depuis la conquête de Guillaume le Bâtard jusqu'à la fin de la lutte anglo-française sur le continent (1er art); par M. A. de Caumont (*de Caen*). 198

Continuation de la polémique relative à Jean Bailleul, roi d'Écosse. — Réponse de M. Em. Gaillard (*de Rouen*) à M. le marquis Le Ver. 220

CHRONIQUE.

Nouvelles des deux Canadas et du surplus de l'Amérique du nord. — Débats politiques. — Journaux. — Massacres par les Indiens. — Évêques. — Libraires. — Pénitentiaires. — Juges de paix. — Récoltes. — Émigrants. — Progrès de la navigation, 222. — Suite donnée par le gouvernement français à l'enlèvement d'un douanier par les fraudeurs d'Aurigny, 227. — Nouvelle jurisprudence en matière de douane, admise en France par suite de cette affaire, *ibid.* — Commerce de la librairie en Angleterre, *ib.* — Importance des découvertes des Anglais en minéralogie, 228. — Publications relatives à l'arrondissement d'Argentan (Orne), *ib.* — Bains de mer de Cherbourg, *ib.*

Querelle entre le roi d'Angleterre et l'abbesse de Saintes, et guerre des bâtards (1318-1332); par M. D. Massiou (*de la Rochelle*). 229

Lettre sur l'histoire anglo-française du pays formant actuellement le département de Seine-et-Oise, Meulan; par M. E. Grille de Beuzelin (*de Paris*). 240

Apparition et séjour des Anglais dans la rade de Noirmoutiers, et occupation de l'Ile-Dieu (septembre 1795); par M. Piet père (*de Noirmoutiers*). 249

Le château de l'Ile-Dieu (Vendée), *lithographie.*

L'Ile-Dieu (Vendée), par M. de la Fontenelle. 261

MÉLANGES.

De l'importance commerciale de l'île Bourbon pour la France,

Pages.

depuis la cession de l'île Maurice à l'Angleterre ; par M. Thomas (*du Havre-de-Grâce*). 285

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Mémoires de la Société académique de Cherbourg (1835).—M. de la Fontenelle. 295

Notice sur l'arrondissement de Montdidier, par M. H. Dusevel. — M. de la Fontenelle. 300

Portails d'églises de Tours et des environs, par M. Ed. Massé. — M. de la Fontenelle. 302

LÉGISLATIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE COMPARÉES.

De la justice de paix en France et en Angleterre, et coup d'œil sur la procédure criminelle dans les deux pays (2e art.) ; par M. B. de L. (*de Poitiers*). 303

CHRONIQUE.

Indication du Français qui a réimporté d'Angleterre en France le métier à bas, 317. — Monument élevé à du Guesclin au lieu de sa naissance, *ib.* — Conduite digne d'éloge d'un consul anglais, dans l'Amérique méridionale, envers des naufragés français, *ib.* — Arrivée à Paris d'un envoyé canadien pour y étudier les méthodes d'instruction primaire, *ib.* — Découverte d'un document curieux relatif à Marie Stuart, 318. — Coup d'œil anglo-français sur le Congrès de Blois, 319. — Copie à faire aux Gobelins de la fameuse tapisserie de Bayeux, *ib.* — Culture de la vigne dans l'île de Jersey, *ib.* — Commerce d'œufs entre la France et l'Angleterre, 320.—Mort de M. Raynouard, *ib.* — Mort du capitaine Black, *ib.* — Voyage en ballon d'Angleterre au continent, 321. — Discussion au Congrès de Blois sur la question de savoir quelle était la langue parlée à la cour des fils d'Aliénor, à Poitiers, 322. — Statue à élever à Jean Bart, *ib.* — Sur le vignoble de Constance, au cap de Bonne-Espérance, possédé par des descendants de Français réfugiés, 323. — Mort de M. Em. Gaillard, *ib.* — L'agriculture de l'île de Guernesey comparée à celle des environs de St-Malo, *ib.* — Nouvelles publications de collaborateurs à la *Revue anglo-française*, 324.

Gaston-Phœbus, XIIe comte de Foix, ou la cour d'Orthez dans le XIVe siècle (1343-1391) ; par M. Marturé (*de Sorèze*). . . . 325

Prise de Bressuire par du Guesclin (1371) ; par M. de la Fontenelle. 352

Ruines de château de Bressuire (Deux-Sèvres), *lithographie.*

Pages.

Expédition du duc de Buckingham dans l'île de Ré (1627) ; par M. D. Massiou (*de la Rochelle*). 363

Tentative des Anglais contre Lorient, en 1746 ; par M. Vérusmor (*de Cherbourg*). 400

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire du château et des sires de Tancarville ; par M. A. Deville. — Deuxième et dernier article. — M. de la Fontenelle. . . . 407

Notre-Dame de St-Omer, ou Recherches sur cette église, etc. ; par M. Quenson. — M. de la Fontenelle. 416

Le Lundi, etc. ; par le baron de Reiffemberg. — M. de la Fontenelle. 420

Mémoires sur la vie et les ouvrages d'Ed. Richer, etc. ; par M. F. Piet. — M. de la Fontenelle. 422

Mémoires de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Falaise, année 1836. — M. de la Fontenelle. . . . 421

DOCUMENTS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Recherches sur l'architecture militaire en France et en Angleterre, depuis la conquête de Guillaume le Bâtard jusqu'à la fin de la lutte anglo-française sur le continent (2e et dernier article) ; par M. A. de Caumont (*de Caen*). 424

Quelques mots sur la singularité de la position politique de l'archipel anglo-normand ; par M. J. Spencer Smith. 444

Recherches sur l'Ancien Hôtel-de-Ville de Niort, par M. H. de Ste-Hermine (*de Niort*). 445

Le mariage des condamnés à mort, par M. D. F. 447

Le roi Jean, après avoir été fait prisonnier à Maupertuis, coucha-t-il au château de Savigny ? 448

CHRONIQUE.

Fabrique de vitraux peints établie à Tours, 446. — Échange de médailles entre une société française et une société anglaise, 451. — Grand passage, par Boulogne, d'Angleterre en France et de France en Angleterre, *ib.* — Belle conduite, envers le commerce français, de deux officiers anglais, lors d'un mouvement révolutionnaire à Puerto-Caballo, et sa récompense, 452. — Mort de Mac-Adam, 453. — Calculs curieux sur la dette anglaise, *ib.* — Collaborateurs à la *Revue anglo-française* promus à des dignités scientifiques, 454.

3me liste des abonnés-collaborateurs à la *Revue anglo-franç.* et des sociétés et recueils faisant échange avec cette publication. 455

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04920 9854